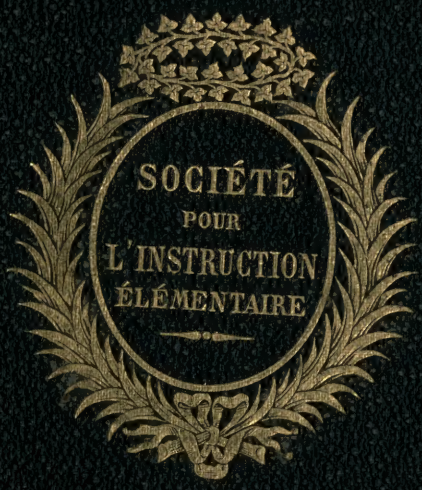
SOCIÉTÉ
POUR
L'INSTRUCTION
ÉLÉMENTAIRE

MÉMOIRES

DU

PEUPLE FRANÇAIS

LES MÉMOIRES

DU

PEUPLE FRANÇAIS

FORMERONT HUIT FORTS VOLUMES IN-8°

Prix : 7 fr. 50 le volume

LES QUATRE PREMIERS VOLUMES SONT EN VENTE

LE CINQUIÈME PARAITRA EN OCTOBRE 1868

POISSY. — IMP. DE A. BOURET.

MÉMOIRES

DU

PEUPLE FRANÇAIS

DEPUIS SON ORIGINE

JUSQU'A NOS JOURS

PAR

AUGUSTIN CHALLAMEL

« N'avez-vous pas vu souvent que l'État est la chose du peuple?.... Or, j'appelle peuple non-seulement la populace et ceux qui sont simplement sujets de cette couronne, mais encore tous les hommes de chaque état... Je comprends aussi les princes... »

Journal de Jehan Masselin, député aux États-Généraux de 1484.

TOME QUATRIÈME

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

77, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 77

MVCCCLXVIII

Tous droits réservés.

DC
38
C43
t.4

1141987

MÉMOIRES

DU

PEUPLE FRANÇAIS

LIVRE VI

(SUITE)

LE FRANÇAIS DU MOYEN AGE

CHAPITRE II

I. La chevalerie devient dépendante. Ordres de chevalerie, — *de la Noble maison* ou *de l'Étoile*, — *du Chien*, — *de l'Écu d'or*, — *du Chardon*, — *de l'Hermine*, — *du Porc-Épic*, — *de la Ceinture de l'Espérance*, — *de la Dame blanche à l'Écu vert*, — *de l'Anneau*, — *de la Toison d'or*, — *du Croissant*. Éducation chevaleresque. Dégénération de la chevalerie. Ses ridicules et ses erreurs. Les *Galois* ou « pénitents d'amour. » Les Aventuriers.

II. Revers de l'aristocratie guerrière. Prétentions nobiliaires. Armées féodales soldées. Armée monarchique. Noblesse héréditaire. Distinctions « voyantes. » Le Blason. Armes symboliques, parlantes. Devises. Cris d'armes. Bannières.

III. Nouvelle organisation des troupes. Solde et subsistances. Transformation complète de l'homme d'armes. Compagnies de « lances garnies, » d'ordonnance. Armée permanente. Origine de l'uniforme. Cavalerie. Infanterie nationale. « Francs-archers. » Extinction des soudoyers divers. Soldats de la Vierge Marie. Écossais. Artillerie. Danger de l'armée permanente.

IV. État des finances. Jacques Cœur. « L'auteur de la loi salique. » La Cour des monnaies. Luxe royal. Les actes de Charles V. Fêtes sous Charles VI. Deux gouvernements. Aumônes des grands; prodigalités de Charles VII. La chasse et les autres plaisirs royaux.

I

Pendant cent trente-trois années, de la décadence du système féodal à la fin du moyen âge proprement dit, cinq rois ont passé sur le trône.

Quelles institutions ont été conservées ou développées? quelles autres fondées? quelles autres abolies? Dans quel état de bien-être se trouvent les populations?

Voilà ce qu'il convient de déterminer avant d'aborder la vie privée du Français, depuis l'avénement de la troisième dynastie.

Lorsque les princes allemands déclaraient par décret que la dignité impériale, relevant de Dieu seul, pouvait se passer de l'approbation du pape, ils suivaient le courant des idées de l'époque. L'Europe occidentale, la France en particulier, adoptait la puissance toujours croissante et presque incontestée des monarques temporels. Néanmoins, si en Allemagne la noblesse féodale guerrière conservait une vitalité qui devait à peine disparaître dans les temps modernes, en France elle perdait de sa force chaque jour.

Cette chevalerie, que les croisades avaient mise en relief, et qui avait servi noblement la cause de la civilisation, subsistait toujours. Mais le patriotisme de tous, né au milieu des misères de l'invasion anglaise, avait achevé de lui ôter le plus radieux de ses priviléges, celui de la valeur exclusive. Les roturiers fantassins, appréciés pendant les guerres de Flandre, avaient nui par leur éclat à l'antique renommée des chevaliers. Ne devait-on pas à une bravade des grands seigneurs la perte de la bataille de Crécy?

Fleur de la noblesse, la chevalerie n'avait pas perdu ses avantages, et elle augmentait la magnificence de ses formes. Seulement elle dépendait du roi, elle lui était assujettie, et, par la chevalerie royale, la noblesse féodale était contenue. « Le gentilhomme n'était pas de droit chevalier; il ne le devenait que par la grâce spéciale du roi, » dit Beaumanoir. Aussi les souverains, et à leur exemple les grands feudataires, se mirent-ils à fonder des *ordres* de chevalerie, dont ils étaient les grands maîtres; à rattacher à leurs personnes la meilleure partie de la noblesse. L'évêque d'Auxerre, prononçant l'oraison funèbre de Du Guesclin, déclarait que les chevaliers ne devaient prendre les armes que sur l'injonction du roi, et pour son service.

L'ordre de la Noble Maison ou de l'Étoile, œuvre de Jean II [1], accompagné, à ses débuts, par des fêtes dispendieuses, est destiné à ranimer le zèle des barons, à ramener les courtisans « à la gloire de l'ancienne noblesse et chevalerie [2]. » C'est une imitation des ordres du Temple et de l'Hôpital, tournée au profit du roi; c'est une imitation de la Jarretière, existant depuis peu chez les Anglais. Ses membres portent comme signes distinctifs un manteau de damas blanc, une cotte blanche, des chausses noires, des souliers dorés. Ils ont un anneau sur lequel est écrit leur nom; ils ont une étoile d'or à cinq pointes brodée sur le côté gauche, avec trois chaînes d'or émaillées de blanc et de rouge, et entremêlées de rose. A défaut de manteau, ils revêtent une robe blanche et un chaperon vermeil. Pour devise, cette phrase : « Monstrant regibus astra viam, » — les astres montrent la route aux rois. Allusion à l'étoile des mages. Ces chevaliers, au nombre de cinq cents, jurent de ne pas reculer de quatre arpents. Aussi l'ordre fut-il anéanti à Poitiers. Ils jeûnent tous les samedis, ou donnent, ce jour-là, « quinze deniers

1. 6 novembre 1351.
2. *Ordonnances des rois de France*, t. IV, p. 116.

pour Dieu, en l'honneur des quinze joies Notre-Dame[1]. » Ils ne peuvent entreprendre un voyage lointain sans en avertir le prince. Le siége de leur ordre étant à Saint-Ouen, près Paris, ils s'intitulent « chevaliers de Notre-Dame de la Noble Maison. » Allusion à la demeure royale.

Trop prodigué, l'ordre de l'Étoile s'avilit promptement. Sous Charles V, une simple lettre du roi le confère, sans aucune autre cérémonie. Le voilà transformé en banale faveur du souverain. Il cesse même, sous Charles VII, d'être une distinction. Ce prince l'a distribué avec profusion aux officiers qui l'ont soutenu dans ses guerres contre les Anglais, aux gens dévoués que l'épuisement des finances ne lui permet pas de récompenser autrement. Il a même donné l'Étoile, dit-on, au capitaine du guet ou de la garde chargée de veiller à la sûreté de Paris. Cet officier, alors autorisé à porter le nom de « chevalier du guet, » exerce le droit de communiquer les insignes de l'Étoile aux archers du guet. Soudain, princes et seigneurs dédaignent d'entrer dans l'ordre, auquel succède d'ailleurs, sous Louis XI, celui de Saint-Michel.

Bientôt les ordres de chevalerie s'étaient multipliés. Les grands feudataires, aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, en avaient fondé plusieurs. Tel « l'ordre du Chien, » que Bouchard IV, seigneur de Montmorenci, aurait institué après avoir été vaincu par le fils de Philippe I^er^, et dont les membres, dit-on, portaient un collier fait en manière de tête de cerf, avec un médaillon où se trouvait gravé un chien, emblême de la fidélité que les « chevaliers du chien » voulaient désormais garder au roi. L'ordre dura peu ; mais de là, peut-être, le chien que les Montmorenci ont porté pour cimier dans leurs armes. Il faut citer ensuite l'ordre de « l'Écu d'or » (1^er^ janvier 1363), et celui

1. *Ordonn. de France*, t. II, p. 465.

« du Chardon » (1370), tous deux créés par Louis II, troisième duc de Bourbon.

Les insignes de l'Écu d'or consistaient en une ceinture dorée, avec un écu d'or orné d'une bande de perles, où était gravé le mot « Allen, » — ensemble. L'autre devise consistait dans le mot « Espérance [1]. »

Jean IV, duc de Bretagne, avait fondé (1384) « l'ordre de l'Hermine, » pour reconnaître, parmi ses sujets, ceux dont la fidélité était la plus éprouvée. Deux colliers, auxquels pendait une double couronne, avec la devise : « A ma vie, » formaient la décoration. L'ordre de la Couronne, œuvre d'Enguerrand, sire de Couci et comte de Soissons, après sa glorieuse campagne contre le roi de Navarre (1390), avait pour insigne une couronne renversée, brodée sur la manche de l'habit. On y admettait les dames et les demoiselles, aussi bien que les chevaliers et les écuyers. Celui « du Camail » ou plutôt « du Camaïeu et du Porc-Épic » avait été établi (1394) vers l'année où Charles VI avait fondé à Toulouse l'ordre de la « Ceinture de l'Espérance. » Le créateur était le frère de Charles, Louis, duc d'Orléans. L'usage voulait qu'on donnât aux chevaliers de l'ordre du Porc-Épic un collier avec une bague d'or ornée d'un camaïeu, camée ou pierre d'agate, sur laquelle se trouvait la figure d'un porc-épic. Cet ordre ne vécut pas. Il n'en resta que la devise de Louis XII : *Cominus et eminus* (de près et de loin).

Vers 1399, avec la permission du roi, le maréchal Jean le Maingre de Boucicaut imagina l'ordre de la « Dame blanche à l'Écu vert, » dans lequel treize chevaliers, redresseurs de torts, d'après les statuts établis [2], s'engageaient « à combattre à outrance pour défendre le droit de toutes gentils-femmes à leur pouvoir, qui les en requerroient. » L'ordre de la Dame blanche à l'Écu vert obtint

1. *Histoire de la vie, faicts héroïques et voyages, etc., de Louis, IIIe duc de Bourbon*, chap. III, in-8°, *Paris*, 1612.

2. *Histoire du maréchal de Boucicaut*, p. 111 et suiv., in-12, *Paris*, 1697.

un succès d'enthousiasme. Chacun voulait en faire partie. Aussi le maréchal porta-t-il à soixante le nombre des chevaliers, parmi lesquels aucun seigneur ne fut admis avant d'avoir fourni des preuves éclatantes de son dévouement pour les dames. Le candidat devait produire des titres constatant qu'il avait eu le bonheur de punir des violences faites à des châtelaines [1].

Boucicaut, paladin galant et intrépide, héros qu'on pouvait bien appeler « philosophe d'armes, » dit un contemporain, avait choisi pour *dame* Antoinette de Turenne, qu'il épousa. Il voulait perpétuer, ou plutôt relever les façons chevaleresques, dont le goût s'amoindrissait de jour en jour.

Nous n'avons pas tout dit. L'ordre de « l'Anneau » ou du « Fer d'or et d'argent, » avait été institué (1414) par Jean, duc de Bourbon, dont les seize chevaliers ou écuyers juraient de s'aimer, de se défendre et de se battre à outrance pour soutenir l'honneur des dames durant deux années, à moins qu'il ne parût un nombre égal de chevaliers ou d'écuyers pour les combattre à outrance et leur enlever ce fer. Ils portaient, en signe de leurs vœux, un anneau en fer de prisonnier à leur « jambe senestre, » pendant à une chaîne d'or pour les chevaliers, d'argent pour les écuyers. Le texte de leur défi se répandit par toute l'Europe.

L'ordre de la « Toison d'or, » datant de 1430, et dû à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, devint le plus célèbre parmi ceux des grands feudataires. Philippe le créa, à Bruges, en l'honneur de sa troisième femme, Isabelle de Portugal. Il le composa d'abord de vingt-quatre chevaliers seulement, nobles de noms et d'armes, et sans reproches. Puis il admit trente et un membres. Il se constitua, lui et ses successeurs, chef et grand-maître de l'ordre de la Toison d'or, tout en permettant aux chevaliers

1. *A. Challamel*, Les grands capitaines amoureux, p. 116, in-12, *Paris*, 1862.

d'embrasser un autre parti que le sien. La Toison d'or ne tarda pas à sortir de France, à l'extinction de la ligne masculine de la maison de Bourgogne.

René d'Anjou, enfin, établit à Angers (11 août 1448) l'ordre « du Croissant, » ayant un croissant d'or pour symbole, et pour devise ces trois mots : « Loz en croissant » (croître en louanges). Il le plaça sous la protection de saint Maurice. Mais cette institution ne dura que peu d'années, et fut supprimée, vers 1460, par le pape Paul II. René, pourtant, continua de porter jusqu'à sa mort la décoration de l'ordre.

On peut dire que la chevalerie, au point de vue politique, était maintenant une attache de la noblesse aux rois et aux grands feudataires ; qu'elle restait, au point de vue social, une école de galanterie et de morale relative. Après avoir enfanté les ordres religieux militaires, elle commençait à enfanter les ordres de cour, les chevaliers de rang et de parade [1].

Les nobles continuaient d'envoyer leurs enfants en « apprentissage d'honneur, bravoure et courtoisie, » dans les châteaux des rois ou des seigneurs suzerains, dont ces jeunes gens devenaient les valetons et les pages. Par là, on leur assurait une vie brillante, privilégiée. La vanité chevaleresque se développait chez ces pages qui, sitôt armés, se piquaient de posséder de grands et forts chevaux, en laissant les petits aux marchands. Ils dédaignaient surtout la jument, qu'ils regardaient comme une monture avilissante pour eux [2], à moins qu'ils ne songeassent à ne point nuire au développement de l'espèce chevaline. Les joutes, les tournois, les pas d'armes devenaient leurs occupations favorites et journalières. Ils voyageaient dans les pays lointains, étaient admis dans les cours étrangères, se donnaient en spectacle dans tous les jeux, quêtaient les aventures, « chevauchaient

1. *F. Guizot,* Hist. de la civilis. en France, t. III, 6e leçon.
2. *Buchon,* Remarques sur Froissart.

par monts et par vaux » pour redresser les torts, protégeaient les faibles, et surtout combattaient pour l'honneur de leur dame. L'union et l'intelligence régnaient parmi ces braves, qui formaient une sorte de franc-maçonnerie de nobles. Avec quel empressement et quelle distinction ils étaient reçus dans les châteaux ! Chacun se croyait obligé de les combler de présents. Les souverains ou les grands feudataires ne leur ménageaient point les récompenses. Les riches veuves et les belles pupilles leur confiaient la garde de leurs demeures, et les premières accordaient fréquemment leur main au chevalier zélé qui les avait protégées.

Quand une guerre extérieure survenait, les chevaliers volaient aux frontières. Avant de partir, ils s'engageaient par serment à accomplir quelque exploit merveilleux, et, au jour de la bataille, comme à Crécy, ils ne se mêlaient pas avec la « ribaudaille. »

Dans une action, ils cherchaient à surpasser tous les autres combattants, afin de mériter le « prix d'armes. » L'action terminée, on faisait une promotion de chevaliers, pour récompenser la valeur; et le roi se créait ainsi un entourage qui formait une partie de la pompe royale.

Tout pour la gloire, sinon pour la gloriole. Le chevalier se croit un autre homme que les autres, et il s'applique à le faire croire. Beaucoup d'orgueil, soit pendant la vie de ce brillant guerrier, soit après sa mort. S'il a trépassé dans son lit, on le représente couché sur son tombeau, sans épée, la cotte d'armes sans ceinture, les yeux fermés et les pieds appuyés sur le dos d'un lévrier. S'il a péri dans une bataille, on le représente l'épée nue à la main, le bouclier au bras gauche, le casque en tête, la visière abattue, la cotte d'armes ceinte sur l'armure avec une écharpe, et un lion aux pieds. Lorsque le convoi a lieu, souvent, ainsi que dans l'antiquité, un pantomime, à peu près de la taille et de la figure du défunt, contrefait son air, sa contenance et ses gestes, à croire que le mort

lui-même figure dans la cérémonie. Un compte de dépenses de la maison de Polignac (1575) renferme un article ainsi conçu : « Cinq sous baillés à Blaise, pour avoir fait le défunt à l'enterrement de Jean, fils de Randonnet Arnaud, vicomte de Polignac. » Modèle de vanité posthume, un seigneur de la maison du Châtelet veut être enterré debout, dans un pilier de l'église des Cordeliers, à Neuf-Château. « Jamais vilain, dit-il, ne passera par-dessus mon ventre [1]. »

Conforme aux goûts de la nation, depuis les époques antiques, la chevalerie subit des phases nombreuses. Sous tel règne, elle semble disparaître ; sous tel autre, elle renaît, elle resplendit. Tour à tour religieuse ou politique, ou devenant purement militaire, elle commet des fautes, elle oublie son rôle civilisateur; et pourtant, comme on le verra, elle laisse des traces ineffaçables dans le caractère moral des Français.

Examinons l'état de la chevalerie militaire au XIV^e^ siècle, institution désormais impropre à la guerre, dont la découverte de la poudre a changé les règles et les formes.

Est-ce assez que l'ignorance et les vices d'une foule de chevaliers, pour hâter la décadence de la chevalerie? Est-ce assez que leur indiscipline croissante ? Ne portent-ils pas, en outre, des armures excessivement pesantes, qui empêchent les hommes et les chevaux de se mouvoir autrement qu'en ligne droite ? Contre des vilains isolés, ces armures les rendent très-forts ; mais contre des vilains rangés, organisés, disciplinés, ils ont nécessairement le dessous. Et l'on voit des milices bourgeoises enlever le champ de bataille aux cavaliers bardés de fer.

Alors le but sérieux de la chevalerie militaire n'existe plus. Les paladins, Hercules et Thésées du moyen âge, cessent de représenter la seule force publique. Cela, dès le temps du roi Jean. Soit que « dans les plus fiers chevaliers, il y ait du Falstaff; » soit que « leurs épaisses

1. *Roux-Ferraud*, Hist. de la civilisation.

cuirasses, leurs mouvantes forteresses d'acier fassent partout honneur à leur prudence[1]. » Après les désastres, la religion de la noblesse a plus d'un incrédule ; les lions symboliques, les dragons et les aigles, si brillants dans les armoiries, paraissent quelque peu menteurs aux roturiers

Mais les habitudes chevaleresques survécurent. Si le chevalier ne figura que rarement, ou moins brillamment qu'autrefois, dans les grandes guerres, il parut avec avantage dans les tournois et autres jeux guerriers. « Dès le XIIIe siècle, lorsque les bannières féodales furent habituées à suivre celle du roi, lorsque, de tant de cours seigneuriales, il s'en fit une seule, éclatante au delà de toutes les fictions des romans, les nobles, diminués en puissance, crurent en orgueil : abaissés en eux-mêmes, ils se sentirent grandis dans leur roi. Ils s'estimèrent plus ou moins selon qu'ils participaient aux fêtes royales. Le plus applaudi dans les tournois était cru, se croyait lui-même le plus vaillant dans les batailles[2]. » Les chevaliers s'efforçaient ainsi de continuer la tradition. Au besoin, ils se contentaient de semblants d'héroïsme.

L'un, « servant d'amour, » dévoué aux dames, par elles encouragé, quêtant les douces œillades, confondait la galanterie avec la folle exaltation et poussait les naïves intrigues jusqu'à l'adultère, mis en honneur par suite d'une fausse interprétation du culte réservé au sexe. Charles VII, encore dauphin, mais marié, eut pour maîtresse une demoiselle de la reine, appelée Cassignel. Loin de cacher cet attachement, le prince représenta « chevaleresquement » Cassignel sur sa bannière, par manière de rébus, en y faisant broder un K, un cygne et un L[3].

Tel chevalier, dont le goût pour les merveilleux exploits

1. *J. Michelet*, Hist. de France, t. III, p. 279.
2. *J. Michelet*, Hist. de France.
3. *Duval-Pineu*, Hist. de Charles VI, t. II, p. 361. *en note.*

devenait monomanie, « errait » pour découvrir des aventures; et il perdait son sang dans les joutes, sous les yeux de sa belle maîtresse. Des fanatiques, appelés *Galois*, ou « Pénitents d'amour, » se répandirent dans le Poitou et s'y livrèrent à nombre d'extravagances. Ils prouvaient l'excès de leur passion platonique par une opiniâtreté invincible à braver les rigueurs des saisons[1]. Faisait-il une chaleur accablante, ils allumaient de grands feux pour se chauffer, et ne sortaient de chez eux qu'enveloppés d'épaisses fourrures. Gelait-il à pierre fendre, ils allaient très-légèrement vêtus soupirer à la porte de leur maîtresse. L'expression proverbiale : « amoureux transi » fait encore allusion à ces énergumènes, que la chronique appelait « martyrs d'amour. » Des femmes étaient associées à ces fous, qui formaient la « ligue des amants. »

D'autres chevaliers, enfin, ruinés par leurs dépenses excessives, oubliaient absolument les principes de loyauté et de désintéressement. Ils faisaient des expéditions lucratives, « se avançaient, avançaient leur corps, » c'est-à-dire s'en allaient chercher, près de tel ou tel seigneur, un emploi, une bonne solde et des profits. Même, comme les routiers, ils fréquentaient les grands chemins, arrêtaient les gens pour en obtenir rançon, et commettaient toutes sortes de brigandages pour réparer leur fortune. Ils organisaient la guerre perpétuelle, féconde en occasions de pilleries. Ils étaient le fléau des campagnes et motivaient la *Jacquerie* (V. t. III, pp. 462 et suiv.), explosion du courroux national contre ces nobles voleurs, contre ces chevaliers « à la proie. »

Pour comble, la multitude des promotions avilissait la chevalerie. Un chevalier pouvait en faire un autre à l'infini[2]. Par cet abus devait périr l'institution dont les illustres représentants furent les Boucicaut, les Du Gues-

1. *La Curne de Sainte-Palaye*, Mém. sur l'anc. cheval., t. Ier, p. 388.
2. *A.-A. Monteil*, Hist. des Franç. des div. États, t. Ier, p. 415.

clin, les Sancerre, les Clisson, etc., dont l'esprit avait été ranimé pour quelque temps par l'héroïque Jeanne d'Arc, et qui allait bientôt expirer, avec Bayard, sous les drapeaux de François Ier. Charles VI avait fait jusqu'à cinq cents chevaliers en un seul jour [1]. Pour relever ce titre dégénéré, il avait fallu inventer quelque marque de distinction. Le roi donnait un collier d'or, au lieu de l'accolade. Les chevaliers, ayant l'habitude des armes, s'étant adonnés à l'oisiveté ou à « de vaines affaires, » négligeant leur honneur et la renommée, ne s'occupaient plus que de leur intérêt privé [2]. Voilà pourquoi Jean avait institué l'ordre de l'Étoile.

Au reste, pendant les rivalités des princes du sang, sous Charles VI, les chefs des partis différents avaient eu recours à la chevalerie, transformée en faveur. Ils créèrent des chevaliers, afin d'avoir des créatures. C'en était fait de l'indépendance des preux, si essentielle dans l'institution primitive. Les princes n'exigèrent ni la force ni l'expérience des candidats ; ils conférèrent la chevalerie à des jeunes gens, à des enfants de dix ans, même de sept [3]. Plus d'enquête préalable sur la probité, les mœurs, la bravoure. Aussi voyons-nous là, encore, une nouvelle cause du discrédit dans lequel tomba rapidement la chevalerie. On rapporte que, vers la fin du règne de Jean le Bon, époque où l'ancienne chanson de Roland était encore en usage, ce monarque, aigri par le malheur, se plaignait qu'on ne trouvât plus de Roland dans les armées. Un vieillard lui répondit que « les Rolands ne manqueraient pas, s'il se trouvait des Charlemagnes. » A peine connaissait-on les antiques usages, à plus forte raison les antiques devoirs du chevalier. Lorsque Charles VI conféra la chevalerie, dans Saint-Denis, au jeune roi de Sicile et au comte du Maine, ces princes com-

1. *Monstrelet.*
2. *Ordonn. de France*, t. IV, ann. 1352.
3. *Poésies d'Eustache Deschamps.*

parurent, pour faire la veille des armes, dans un équipage aussi modeste qu'extraordinaire, afin de garder les coutumes séculaires de la réception. Cela parut étrange à bien des gens. Si peu savaient que c'était l'ancien ordre de chevalerie[1]! Les princes ne pouvaient porter d'or sur leurs habits, avant d'avoir reçu l'accolade.

Il plaisait aux seigneurs, aux rois, de se faire armer chevaliers, par pure forme. Mais, malgré ses prodiges de valeur, François Ier, le dernier « roi-chevalier, » ne ressemblait guère à Charlemagne.

II

Les revers éprouvés par l'aristocratie guerrière, soit contre les Anglais, soit contre les Flamands, avaient plongé les nobles dans un découragement extrême. Ils semblèrent oublier que « nobles étaient jadis non-seulement les extraits de noble race... mais aussi ceux qui tenaient fiefs et faisaient profession des armes[2] ». Il fallut leur prescrire d'entrer en campagne, sous peine de perdre leur noblesse, d'avoir leurs biens confisqués, leurs maisons rasées[3]. Et pourtant, on sait que les seigneurs ne devaient au suzerain que quarante jours de service militaire; qu'ils quittaient l'armée, s'ils le voulaient, à l'expiration de ce temps.

Au retour de Poitiers, après le désastre, les chevaliers s'entendaient « gausser » par les populations, à cause de leur attitude déplorable pendant le combat.

1. *La Curne de Sainte-Palaye*, t. 1, p. 146.
2. *A. Loisel*, Règles du droit français.
3. *Ordonn. de* 1421.

« Les voilà, criait-on, ces beaux fils qui mieux aiment porter perles et pierreries sur leurs chaperons, riches orfévreries à leurs ceintures et plumes d'autruche au chapeau, que glaives et lances au poing. Ils ont bien su dépendre (dépenser) en tels bobans (bombances) et vanités notre argent levé sous couleur de la guerre ; mais pour férir sur les Anglesches, ils ne le savent mie. » Au contraire, les roturiers qui appartenaient aux compagnies d'archers, tiraient aussi bien que les Anglais, et « s'ils se fussent mis tous ensemble, ils eussent été plus puissants que les princes et les nobles. [1] »

Ces défaillances de la chevalerie jetaient sur la noblesse entière une ombre profonde. Vers le même temps, néanmoins, les nobles en général, quoique appauvris par leurs prodigalités, quoique dégénérés sous le rapport militaire, — car bien des gentilshommes restaient écuyers, au lieu de recevoir l'ordre de chevalerie, — rêvaient le retour des priviléges féodaux. Ils ne se contentaient pas des concessions faites par la royauté, que les conseils des légistes empêchaient d'adopter une marche rétrograde, et de remonter au passé.

Tous les nobles, aptes à être chevaliers, se traitaient comme tels dans leurs relations. Mais le baronnage, laissant aux légistes le pouvoir réel, se complaisait dans la puissance apparente, dans les formes chevaleresques. Il perdait son temps à courir les joutes, les tournois, les pas d'armes, les chasses, les banquets et les bals. Il ne pensait qu'aux fêtes, et s'estimait heureux si le souverain savait diriger et multiplier avec grâce les plaisirs séduisants. Philippe VI, déjà, s'était appliqué à charmer les grands par sa magnificence, en considérant le pouvoir absolu comme une partie de sa pompe royale, en faisant aux courtisans des dons considérables.

La légitimité avait acquis une grande importance aux yeux des Français. Les seigneurs qui ne la contestaient

1. *Juvénal des Ursins.*

pas, jouissaient encore d'immenses prérogatives. Sous les quatre premiers Valois, c'est-à-dire sous quatre rois chevaliers, ils purent porter défi au souverain, et abuser, à l'égard des masses, de leur influence séculaire. La liste des priviléges nobiliaires, déjà exposée (V. t. III, p. 285 et suiv.), n'avait guère diminué, et, en toute circonstance, l'inégalité parmi les classes de la société éclatait d'une manière évidente.

Donnons quelques exemples. Des écoliers, trop repus et fort avinés, parcouraient les rues de Toulouse, le jour de Pâques 1335. Frappant sur des poëles et des chaudrons, ils criaient de façon à interrompre les prédicateurs dans leurs chaires. Un des capitouls sortit d'une église, avec cinq sergents, et arrêta un perturbateur. Mais, frappé d'un coup de poignard par un écolier, il tomba sans connaissance, et fut rapporté dans sa maison. Toute la ville demandait vengeance de l'outrage qu'elle avait reçu dans la personne de ce capitoul. On appliqua à la question l'écolier coupable, Aimeri de Bérenger, qui, condamné à mort, subit immédiatement son supplice. Aux fourches du château Narbonnais furent attachés la tête et le corps d'Aimeri, dont les parents en appelèrent au roi Philippe VI. Toulouse avait exposé un noble à la torture et accroché son cadavre au gibet! Le parlement de Paris dépouilla la ville de son consulat, confisqua tous les biens meubles et immeubles des habitants. Il força les capitouls à s'agenouiller devant le logis d'Aimeri de Bérenger, en demandant pardon de leur acte, à dépendre eux-mêmes le cadavre, et à l'ensevelir dans le cimetière de la Daurade. — Toulouse était punie, « pour avoir osé mettre la main sur un noble. »

Les gentilshommes, on l'a vu, vivaient en très-bonne intelligence avec Jean, qui était leur « roi. » Il importait peu que Jean eût défendu aux nobles de sortir du royaume sous peine de confiscation, défense renouvelée par Charles V. Répétons-le : pourvu qu'ils s'inclinassent devant la royauté, les chevaliers ou nobles pouvaient

d'ailleurs agir à leur guise, avec impunité. Gaston III, comte de Foix, dit *Phœbus*, emprisonnant son fils, le maltraitant, le laissant mourir de faim, sous Charles VI, rappelait les plus violents personnages des temps carlovingiens. Charles VI avait ramené la chevalerie, avec peu de ses qualités et beaucoup de ses défauts. Au moment de conclure la paix à Amiens (1391), il défraya à son compte, et jamais l'hospitalité n'alla plus loin, tous les chevaliers anglais qui séjournèrent dans cette ville. Il ordonna que « nul ne fût si outrageux, sur peine d'être décollé, qu'il eût parole rigoureuse, débat ni querelle, en la cité d'Amiens ni au dehors, avec les Anglais, et que nul chevalier ni écuyer, sur peine de l'indignation du roi, ne parlât de faire armes avec aucun chevalier ou écuyer d'Angleterre; enfin que tous les chevaliers et écuyers de France, soit aux champs, soit au palais, soit dans les églises, fussent attentifs à réjouir par de douces et courtoises paroles les chevaliers et écuyers d'Angleterre. » Si un Anglais était égaré le soir dans les rues, on devait le ramener courtoisement à son logis, etc.

Ces manières d'agir partaient du même principe que le privilége du sauf-conduit ou de « guidage, » qui appartenait exclusivement aux chevaliers, et qui s'exerçait comme il suit. Quand le comte de Narbonne et messire Guy d'Azay, sénéchal de Toulouse pour le roi de France, se présentèrent « avec toutes leurs gens d'armes, » le capitaine anglais, messire Jehan Trivet, tint ce discours à leurs coureurs : « Je vous prie que vous retraiez pardevers eux et leur dites qu'ils m'envoient un sauf-conduit par quoi je puisse aller à eux et retourner arrière. » Les coureurs répondirent : « Nous le ferons volontiers. » Ils retournèrent et rapportèrent ces paroles à leurs seigneurs. Ce sauf-conduit fut demandé au nom de messire Jehan Trivet, auquel ils l'apportèrent dans Montauban. Il fallait que les garants du privilége de sauf-conduit fussent de qualité égale à celle des seigneurs qui le réclamaient. Sinon, il risquait fort d'être violé. Dans les conditions

ordinaires, la violation de ce droit comptait parmi les crimes les plus odieux [1].

Non noble, l'homme de guerre devait jurer d'observer les ordonnances; noble, il n'avait qu'à le promettre [2]. En mille circonstances, celui-ci planait au-dessus des autres : il plaçait, exclusivement à tous, des bancs, accoudoirs, écussons, armoiries, effigies tombales, dans les églises. Ce privilége, bientôt abusif, força François Ier de l'interdire à tous les féodaux de la Bretagne (1539), pour empêcher que le sang ne coulât, le dimanche, dans les sanctuaires.

Charles VII, bien conseillé, attaqua de front les abus féodaux, abolit la multiplicité des péages établis par les seigneurs qui imposaient des tailles comme le roi, et qui souvent interceptaient les deniers royaux [3]. Ils durent, à l'avenir, laisser lever sur leurs domaines la taille royale, et ne purent établir un impôt sans autorisation spéciale du souverain. Personne n'ignore que les efforts de Charles VII n'obtinrent pas de succès, et que la Praguerie fut la protestation des nobles, qui parlèrent au nom du « bien public. »

Lorsque les prérogatives des seigneurs eurent diminué successivement; lorsque la noblesse féodale, dénaturée par le déplacement de son ancienne puissance, n'eut d'autre moyen de recouvrer son importance sociale et d'éviter l'ennemi qu'en s'approchant du roi, non plus comme une institution de pairs, d'égaux, mais comme un groupe de satellites à côté de l'astre majeur, les troubles de la Praguerie furent le résultat d'une scission parmi les nobles.

Ceux qui souscrivaient à la réaction royale et consentaient à perdre leur individualité, s'assujettirent aux conséquences de la grande révolution morale récemment

1. *Froissart*; *Mary-Lafon*, Priviléges et droits féodaux, *Le Moyen âge et la Renaissance*, t. Ier.

2. *Ordonn. du régent*, février 1356.

3. *Ordonn. de France*, t. XIII, p. 306 et suiv.

opérée : anoblissements, force du tiers état, effacement des prétentions antiques de la noblesse. Ces hommes, pour les satisfactions de leur vanité, se séparèrent des roturiers et des anoblis par le titre de « gentilshommes; » ils se distinguèrent de l'armée permanente, dont nous ne tarderons pas à parler, par le titre de « chevaliers. » Chevaliers de cour, sous les ordres directs du souverain, et attachés à sa fortune, non plus comme les dévoués antiques (V. t. Ier, p. 60), mais comme des auxiliaires soldés.

Les seigneurs du Midi obtinrent de Philippe VI qu'il leur rendît le droit de guerre privée, qu'il respectât leurs hautes, moyennes et basses justices [1]. Mais, d'autre part, ils exigèrent une solde exorbitante pour guerroyer. Les fiers barons demandèrent qu'on les payât comme des hommes à gages. Un système déplorable, mi-partie féodal, mi-partie mercenaire, s'établit. La solde s'éleva graduellement, depuis le simple fantassin, recevant un sou tournois par jour, jusqu'au banneret recevant une livre. On la donna à l'arbalétrier, au gentilhomme servant à pied, à l'écuyer et au bachelier. Cette solde commençait probablement après le délai pour le service obligé du fief, service pendant lequel des frais de route étaient dûs au soldat.

Peu à peu, les nobles cessèrent entièrement de servir à leurs frais. Le roi, qui appelait sous les armes ses feudataires, les paya bientôt sur le même pied que les compagnies d'ordonnance, pourvu qu'ils eussent l'équipement prescrit [2]. Les nobles entrèrent en grand nombre dans les compagnies soldées. Ceux du Limousin se firent reconnaître le droit d'y être enrôlés comme gens d'armes, de préférence aux roturiers (1355). Ceux du Dauphiné stipulèrent que, dans toutes les chevauchées et autres expéditions, ils recevraient des gages raisonnables, la

1. *Ordonn. de France*, ann. 1330 et 1333.
2. *Ordonn. de France*, t. XIV, p. 350.

valeur des chevaux par eux perdus, et l'argent nécessaire à leur rachat, en cas de captivité chez l'ennemi [1].

L'armée féodale coûtait autant, plus peut-être, qu'une armée régulière. Elle était moins enchaînée à la cause royale. Au XIV^e^ siècle, quand les lois déclarèrent que le droit de guerre appartenait au roi seul : « Nul ne fera arrière-ban que le roi et son fils [2], » quand les guerres privées furent considérées définitivement comme une atteinte à l'ordre public, l'armée féodale disparut, fit place à une armée monarchique.

Voici Charles V qui constitue une armée permanente, soumise à une discipline régulière [3], qui nomme des capitaines, qui fait payer les troupes par les trésoriers royaux. Il rattache la force militaire au gouvernement central. Il défend de laisser séjourner les troupes dans le pays. L'indépendance, condition essentielle de la vraie chevalerie, n'existe plus. Le chevalier devient un soldat, appuyant de sa lance et de son épée la politique du souverain. Il guerroie sans responsabilité morale [4].

Mais l'exécution de l'ordonnance de Vincennes cessa avec le règne de Charles V, et l'on revint au système des bandes mercenaires, si funeste aux populations. Seulement, tôt ou tard l'armée permanente, monarchique, devait s'établir sur des bases très-solides. Quoi qu'on fît, tout portait atteinte aux derniers efforts de la noblesse, rêvant la suprématie exclusive dans les expéditions guerrières. La courtoisie chevaleresque, les défis seul à seul, la pensée que « par le regard d'une telle dame et son doux ammonestement, un homme en devait valoir deux au besoin [5], » ne pouvait tenir devant la poudre à canon, dveant les phalanges d'infanterie. « O scélérate et brutale invention ! s'écriera plus tard l'Arioste, comment as-

1. *Priviléges du Dauphiné*, ann. 1367.
2. *Ordonn. de France*, ann. 1355.
3. *Ordonn. de France*, t. V, p. 658.
4. *J. Libert*, Hist. de la chevalerie, p. 263.
5. *Froissart*.

tu pu trouver place dans le cœur humain? Par toi, la gloire militaire est détruite; par toi, le métier des armes est sans honneur; par toi, le lâche paraît souvent supérieur au brave! »

Dans un autre ordre d'idées, tout moral, l'entente établie le plus souvent entre la royauté et les classes bourgeoises achevait de ruiner le prestige militaire de la noblesse. Sous Charles V et même avant lui, les bourgeois de Paris, quand ils acquéraient des fiefs, étaient exemptés de payer le droit de franc-fief, imposé d'ordinaire aux roturiers. Ils pouvaient dorer les freins de leurs chevaux et porter les autres ornements de la chevalerie, à laquelle on les affiliait parfois, « tout comme les nobles du royaume [1]. » Après les guerres des Anglais, l'exemption des tailles fut accordée à tous les bourgeois de Paris « pour aider à repeupler ladite ville [2], » à la charge pour la ville d'entretenir à ses frais ses fortifications et « autres communes affaires. » Cet usage a été en vigueur jusqu'à la révolution de 1789.

Dès le règne de Charles VI, la roture commerçante avait levé la tête, à mesure que la noblesse guerrière était reléguée dans l'ombre. Martial d'Auvergne se plaignait de ce que « la marchandise (le commerce) » devenait insolente et rogue [3]. Les milices bourgeoises commençaient de s'appuyer sur leur passé glorieux, sur leurs succès en diverses rencontres. Les gens du tiers faisaient figure, même à la guerre, et le populaire disait proverbialement, en parlant des frères Bureau (bureau, bure), dont l'un avait organisé l'artillerie : « Bureau vaut écarlate. » Déjà l'on paraissait disposé à honorer les hommes suivant leur valeur personnelle, au combat comme dans les conseils. Vainement des nobles donnaient par envie le nom de « marmousets » aux parvenus, aux gens

1. *Ordonn. de France*, t. V, p. 418.
2. *Ordonn. de France*, 26 mai 1449.
3. *Vigiles de Charles VII.*

de mince état, aux favoris des princes. Il avait fallu compter avec le « ministère des marmousets, » sous Charles VI.

S'il est vrai qu'au XIV^e^ siècle les nobles seuls eussent la France pour patrie, la France entière, par suite du grand mouvement communal, la patrie du bourgeois fut la cité. Les bourgeois étaient Parisiens, Lyonnais, Nantais, etc. L'esprit municipal, souvent trop exclusif, les dominait; mais ils n'en possédaient pas moins une force dont les rois surent tenir compte, et qui fit tort à la noblesse.

Point de patrie encore pour les paysans, même après l'héroïque Jeanne d'Arc. Ceux-là, on ne les considérait pas comme membres du corps politique. Sans association ni défense, les paysans demeuraient exposés à toutes les violences des rois, des seigneurs et des bourgeois puissants. Fils des colons, des lides et des serfs, ramenés à la même condition, confondus dans une classe unique, les roturiers commençaient de former cette partie de la nation qu'on a appelée « peuple » de nos jours, et qui a successivement grossi les rangs de la bourgeoisie française. Ceux qui restèrent attachés aux travaux de l'agriculture, les paysans, ne devaient guère changer.

Le plus solide appui de la société, pendant ce moyen âge si mobile et si varié, était assurément l'hérédité. L'hérédité empêcha le chaos. Principe sacré, reconnu pour tel, sorte de légitimité des temps féodaux, « l'hérédité transmit et perpétua de père en fils les droits et les devoirs, les offices et les services, les dettes et les créances de chacun; il lui assigna d'avance sa place, sut l'y maintenir ou l'y rétablir, et il pourrait en quelque sorte passer pour bienfaisant, s'il n'avait pas eu malheureusement pour conséquence l'immobilité plus encore que la conservation [1]. »

La noblesse se réfugia surtout dans l'hérédité. La

1. *B. Guérard*, Condit. des personnes et des terres, M. A. et R., t. I^er^.

chevalerie lui constitua une vie morale de souvenirs. Les chevaliers et les nobles tendirent à se distinguer des autres classes de la société, en poétisant leur glorieux passé. Ils étalèrent leurs armoiries, remontant aux tournois de Henri Ier *l'Oiseleur*, et introduites en France (1036) par Geoffroy de Preuilly, que l'on regarde comme l'inventeur des tournois [1]. Les armoiries s'étaient multipliées pendant le XIIe siècle, et les croisades avaient augmenté leur lustre. Au XIIIe, les connaissances, universellement adoptées, signalèrent les chevaliers aux coups de l'ennemi, en satisfaisant l'orgueil de la valeur personnelle.

Par la lecture des romans de chevalerie, où les exploits de leurs aïeux éclataient en mille occasions, les nobles se consolaient des récents désastres qu'ils avaient subis. Ils s'étaient fait un monde à part. Fêtes, costumes, armoiries, emblèmes et devises, tout avait pour but de démontrer l'ancienneté de race, les droits et les devoirs du noble, ses prétentions à la splendeur. Aux regards des bourgeois, qui dataient d'hier, il offrait complaisamment les preuves ostensibles et magnifiques de sa vieille renommée. En un mot, il avait hérité de la gloire de ses pères, comme du château seigneurial. Au XIIIe siècle, les armoiries devinrent héréditaires.

Les révolutions devaient passer sur ces symboles de la noblesse, sans les détruire. Disons-le, chez quelques familles, les principes d'honneur, de désintéressement et de vertu, se retrempaient dans les grandeurs de leur passé. « Noblesse oblige. » Chez d'autres, — plus nombreuses, — les simulacres chevaleresques furent stériles, et firent seulement mesurer l'étendue de leur dégénération.

Au moyen âge, les distinctions « voyantes » de la noblesse avaient quelque chose de poétique, et jetaient une grande variété dans l'aspect de la vie générale. Le bla-

1. *E.-L. de Foncemagne*, Mém. de l'Acad. des Insc., t. XVIII et XX.

son vulgarisait la biographie d'un personnage et disait à la foule : « C'est moi qui suis un tel, fils d'un tel, célèbre par tel haut fait. »

Plusieurs pièces de l'écu blasonné rappellent encore les temps où la noblesse guerroyait en Palestine, les temps de l'épopée chevaleresque par excellence. Les « merlettes, » oiseaux voyageurs, reportent soudain la pensée vers Jérusalem. Les « coquilles » appartiennent aux pèlerins : un comte de Hollande institua (1292), à l'honneur de saint Jacques, un ordre de la Coquille. Les « besants d'or, » représentant une forte rançon payée aux infidèles, indiquent bien qu'on a fait le voyage de la Terre sainte, signalé aussi par la multiplicité des croix : « croix pattées, — tréflées, — potencées, — pommelées, — alésées, échiquetées, — recroisetées, — aux pieds fichés, etc. »

Vaste symbolisme! Le feu et l'eau, les nuées, le soleil, l'arc-en-ciel, les étoiles et les comètes entrent dans les meubles de l'écu, auquel le règne animal, l'ornithologie surtout, fournit un grand nombre de figures allégoriques. Le lion signifie la générosité ; le bœuf, le travail ; l'éléphant, la courtoisie ; l'écureuil, la prévoyance ; l'agneau, la douceur, etc. L'aigle représente la domination ; le vautour, la hardiesse ; la colombe, l'amour conjugal ; le perroquet, l'éloquence ; le corbeau, la médisance et la discussion; le coq, le héron et la grue, la vigilance. Le cygne caractérise une vieillesse longue et glorieuse ; le pélican, le dévouement maternel. Les limaçons indiquent l'amour du foyer domestique.

Sur l'écu, l'image de l'homme apparaît moins fréquemment que les parties de son corps séparées : tête, mains, yeux, jambes, etc. Beaucoup d'emblèmes sont cherchés dans les ouvrages de la main des hommes, beaucoup dans le domaine du fantastique.

Le chêne, dans le blason, symbolise la puissance ; l'olivier, la paix ; la vigne, l'allégresse ; le pommier, l'amour ; le figuier, la douceur des mœurs et la tranquil-

lité de la vie ; le cyprès, la tristesse ; les gerbes et les épis, la frugalité et l'abondance ; les grenades, l'alliance des nations et des hommes pratiquant la même religion. Toutes les fleurs, — trèfles, ancholies, tierce-feuilles, quarte-feuilles et quinte-feuilles, — caractérisent l'espérance ; la rose, en particulier, caractérise la beauté et la grâce.

Outre les armes symboliques, il y a une foule d'armes parlantes, faisant allusion au nom de la famille qui les porte. Les Mailly ont trois *maillets;* les Créqui, un *créquier,* ou cerisier sauvage ; les Chabot, trois *chabots*, espèce de poisson de rivière. Les comtes de Bar, les dauphins de Viennois et d'Auvergne, montrent dans leur blason, ceux-ci des *dauphins,* ceux-là des *bars* ou barbeaux. Des *châteaux* figurent dans les armes de Castellane, de Castille, de Castelneau, etc.; des *tours*, dans celles de La Tour-d'Auvergne, La Tour-du-Pin, etc. [1]. Certaines armoiries parlantes contiennent seulement les lettres initiales des noms propres, un R^m^, P^ne^, M, pour Riom, Péronne et Montargis. D'autres contiennent des figures qui ne représentent pas immédiatement le nom, mais qui ont avec lui quelque rapport. La maison Archer a dans son blason des *flèches;* les David ont des *harpes,* par allusion à David ; les Duprat, des *trèfles* venant dans les prés.

Les armoiries, aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, furent placées sur les linteaux des portes, sur les manteaux des cheminées, sur les vitraux, sur les dalles des chapelles et sur les ajustements. Le blason se compliqua, pendant ces deux siècles. Au XV^e^, s'établit l'habitude de superposer aux cimiers un listel ou banderolle portant les cris d'armes. Comme ces cris, ou mots en forme de devise, étaient anciennement sur les bannières, ils n'appartenaient qu'aux nobles bannerets. Ils disparurent définitivement vers 1450, lorsque Charles VII, créant les compagnies

1. *Borel d'Hauterive,* Annuaire de la noblesse, 1843, p. 349.

d'ordonnance (V. plus bas, p. 29), dispensa les bannerets de conduire eux-mêmes leurs vassaux à l'ost et à la chevauchée.

Il resta les devises, héréditaires ou non. Elles rappelèrent les faits mémorables ; elles exprimèrent des sentiments élevés. Tantôt par jeu de mots ou par allusion au nom : *Altus et fortis* (haut et fort), devise de la maison d'Hautefort ; *J'ai valu, vaux et vaudray*, devise de la maison de Vaudray. Tantôt en exprimant une qualité, une prétention, un espoir, une pensée morale ou religieuse : *Vaillance,* devise des Blacas ; *Sans varier*, devise des Vergy ; *Tout pour Dieu*, devise des Kersabiou. Tantôt un souvenir d'amour ou de guerre : *Amour ou guerre*, devise des La Roche-Lambert ; *Potius mori quam fœdari*, devise des Rohan.

Plus d'un cri d'armes se transforma en devise, après avoir figuré sur les bannières, où souvent on plaça les images de la Vierge. Le cri de *Notre-Dame* retentit partout : Notre-Dame Guesclin ! Notre-Dame Bigorre !

Depuis le roi jusqu'au dernier banneret, tout noble possédait son cri et sa devise, déployait sa bannière. Un manuscrit des *Chroniques de Saint-Denis*, ayant appartenu à Charles V, est orné d'une miniature qui représente le combat de Meaux (V. t. III, p. 466.) Des pennons blancs flottent sur les tours du marché : c'est la première apparition du drapeau blanc dans un de nos monuments historiques [1]. Ce drapeau avait sa signification précise. Sur les flammes ou panonceaux de leurs lances, les Bourguignons avaient écrit ces deux mots flamands : *Ich houd*, « je le tiens ; » les partisans d'Orléans avaient pour devise : « Je l'envie [2]. » Dans plusieurs fêtes, le duc d'Orléans prit pour devise un bâton noueux ; le duc de Bourgogne, un rabot. « Le bâton noueux est plané, » s'écrièrent les Parisiens, après l'assassinat de la rue Barbette.

1. *Paulin Pâris*, Éd. des *Chroniques de Saint-Denis*.
2. *Monstrelet*, Liv. I, ch. 44.

Sous Charles VII (1437), l'étendard de Saint-Michel remplaça l'oriflamme, que l'on croyait être descendue du ciel comme la sainte Ampoule. Il semblait que cette bannière ne pût être déployée dans une guerre contre chrétiens. L'étendard de Saint-Michel, représentant saint Michel archange, nouveau patron de la France, sur un fond rouge semé d'étoiles d'or, rappela les visions de Jeanne d'Arc, observe Henri Martin.

Ces marques distinctives, ces dehors brillants dont les familles nobles se servirent pour se mettre au-dessus des autres, contribuèrent quelquefois à perpétuer leur honorabilité. Mais ces familles ne furent pas les seules, avec le roi, à déployer bannière, à porter des armoiries, à se composer des cris d'armes et des devises. Toutes ces choses, peu à peu, furent adoptées par des villes, par des couvents, par des chapitres, par des corporations de métiers, au grand mécontentement d'une foule de seigneurs.

III

La jalousie de ceux-ci se manifestait principalement en présence des milices communales, dont les mérites éclatèrent en mainte rencontre, et auxquelles les sympathies royales furent longtemps acquises. Dès Charles V, l'autorité souveraine s'interposa dans l'organisation des troupes de toutes sortes. Les villes traitèrent directement avec les capitaines, tenus de lever leurs gens d'armes, chacun dans la province qui lui était assignée, et d'enrôler ailleurs seulement quand ils n'auraient pas trouvé le nombre d'hommes suffisant. Les enrôlements se firent par engagements volontaires. Mais les capitaines tinrent leurs lettres du roi ou des princes du sang [1]. Eux et leurs sol-

1. *Ordonn. de Charles V.*

dats prêtèrent serment de fidélité. Ils se chargeaient de l'administration de leurs compagnies, — fournitures, dépenses, police, discipline. Pour qu'ils ne les dégarnissent pas en spéculant, on soumit les capitaines à la surveillance d'officiers nommés par le roi, et chargés des inspections et des revues. Les compagnies durent « être mises par grosses routes, » c'est-à-dire au complet. Il y eut des revues ou *montres* au moins deux fois par mois, plus des revues extraordinaires [1]. On s'attacha à empêcher les capitaines de se servir de *passe-volants* ou d'emprunter des soldats aux autres compagnies, pour compléter leurs cadres devant les inspecteurs.

La solde, à cause de la rareté de l'argent, fut fréquemment remplacée par des fournitures. Ces payements étaient peu réguliers. Pour la première fois, en 1383, on fit usage des « lettres d'État, » qui suspendaient toutes poursuites intentées contre les gens de guerre pendant la campagne. Ce privilége accordé au « métier de soldat » dégénéra bien vite en abus révoltants, pendant la période de la monarchie absolue. En même temps, on pourvut par avance aux subsistances des troupes qui, jusqu'alors, s'approvisionnaient sur les terres du royaume comme en pays ennemi. Un arrangement, pris avec un bourgeois, Colin Boulard, assura la subsistance de cent mille hommes [2].

Le but de la royauté n'échappe à personne. Vers le milieu du XIV^e^ siècle, elle ne négligeait aucun moyen d'accaparer toute la force guerrière. Elle désarmait les milices seigneuriales, sans épargner celles des communes. Les unes et les autres devaient disparaître généralement à la fin du XV^e^ siècle.

En ses jours de prospérité, après son entrée dans Paris, Charles VII se proposa d'accomplir une transformation complète de l'armée, une réforme essentielle de la dis-

1. *Ordonn. de* 1351.
2. *Duval-Pineu*, Hist. de Charles VI, t. I^er^, p. 128.

cipline. Il nomma les capitaines ; il défendit de lever ou de conduire des troupes sans l'autorisation royale. Les capitaines élus répondirent du « comportement » de leurs hommes, auxquels tout pillage fut interdit, et contre lesquels, en cas de « roberie, » les paysans obtinrent permission de résister, jusqu'à mort du pilleur. Le roi ordonna aux magistrats de réprimer énergiquement les excès de la soldatesque ; et, dans cinq articles précis, il conseilla la résistance à main armée [1].

Écorcheurs et seigneurs turbulents, tous ceux qui vivaient dans la guerre et pour la guerre, tous ceux qu'une réforme si radicale atteignait, s'armèrent contre Charles VII, au nom de leurs priviléges. La soldatesque, nobiliaire ou mercenaire, dont les méfaits étaient jusqu'alors restés impunis, se ligua pour soutenir l'oligarchie territoriale, pour contester le nouvel ordre de choses, pour tenter de relever les ruines de la féodalité. Le nom donné à la rébellion fait allusion aux révoltes des Hussites à Prague. Les chefs de la Praguerie prétendirent que Charles VII, incapable, allait désorganiser l'armée, qu'il offensait gravement tous les hommes de guerre, tous les barons et tous les princes, tous ces capitaines aventuriers dont il s'était longtemps servi. Ils se proposèrent de faire roi, à la place de Charles VII, le dauphin Louis, âgé seulement de dix-sept ans.

Le lecteur connaît le sort des Pragons (V. t. III, p. 513); l'activité et la vigueur de Charles VII, parfaitement conseillé; le repentir opportun de Dunois, dont les bandes grossirent l'armée royale. Les populations, lasses de guerres, se déclarèrent presque partout contre les rebelles ; et la Praguerie n'aboutit qu'à retarder les effets de l'édit du 2 novembre 1439.

En réformant l'armée, cet édit mettait les hommes de guerre dans la main du roi. Il resta à peu près lettre morte. Mais les projets de Charles VII subsistaient, d'au-

1. Édit du 2 novembre 1439.

tant plus réalisables, que la noblesse militaire venait de subir un grand échec. Charles VII ne s'arrêta pas en chemin, ne se découragea pas. Peu d'années après, il accomplit une réforme plus radicale encore, et plus profitable aux intérêts de la royauté. Promettant aux chefs de guerre, écorcheurs et aventuriers, des positions avantageuses, il ne douta pas d'être obéi. Alors il se rit de l'opposition des princes et des grands, et il réorganisa de fond en comble, ou plutôt il créa l'armée française, telle qu'elle a existé dans les temps modernes [1]. Il établit quinze compagnies de « cent lances garnies » ou six cents chevaux, c'est-à-dire de cent hommes d'armes, suivis chacun de trois archers, d'un coutillier à cheval et d'un page, — tous portant un hoqueton ou casaque, la livrée de leur capitaine. Dans la langue du xv^e^ siècle, la « lance » correspondait à l'ancien « homme d'armes », combattant armé de toutes pièces et accompagné de servants.

Les « compagnies d'ordonnance » furent payées mensuellement par des commis spéciaux, premiers payeurs et commissaires des guerres. Les hommes d'armes et leurs gens reçurent une solde énorme : dix livres tournois par mois pour l'homme d'armes, cinq livres pour le coutillier, quatre pour l'archer. Cela équivalait à quatre mille francs pour l'homme d'armes avec son page, et à onze mille pour la « lance garnie [2] ».

Dès ce moment, la « chevalerie française » devenait la « gendarmerie française; » dès ce moment, les « nobles d'épée » exerçaient la profession des armes.

Cette révolution constituait la permanence de l'armée. Elle était l'origine de l'uniforme, et, qu'on nous permette cette expression, de la livrée royale portée par les hommes de guerre. Elle achevait de détruire l'organisation

1. *Ordonn. de France*, ann. 1445.

2. *Biblioth. de l'École des Chartes*, 2^e^ série, t. III, p. 124; *H. Martin*, Hist. de France, t. VI, p. 419, et *en note*.

militaire de la féodalité. Sans doute, on ne cessait pas de voir la noblesse à cheval ; mais on la voyait enrégimentée, à demeure. Le roi ne dit plus : « Mes chevaliers ; » il dit : « Mes gens d'armes. » Nuance facile à saisir. Il avait des hommes à lui.

Cependant, les quinze capitaines élus par Charles VII « étaient tous vaillants et experts en fait de guerre, non point jeunes, ni grands seigneurs. » Le roi leur indiqua les lieux où ils devaient aller. Ils choisirent, entre les compagnies, les hommes les mieux dressés et les mieux habillés, n'ayant ni oiseaux de chasse, ni femme, ni broderie d'or ou d'argent. Dans leurs provinces, ils se conduisirent convenablement, « car ils étaient trop peu dans chaque bonne ville, dit un contemporain, pour pouvoir faire les maîtres sur les bourgeois et manants. » Les officiers royaux et les justiciers ordinaires surveillaient ces hommes de guerre, répartis par troupes de vingt à vingt-cinq dans les bourgs, villes et villages.

Une fois les cadres remplis, on renvoya le rebut aux métiers et aux champs ; on pendit les vagabonds, par mesure de précaution.

Et, notons-le bien, il ne s'agissait pas seulement d'un établissement temporaire, motivé par la présence des Anglais redoutés. Les compagnies d'ordonnance formèrent une cavalerie régulière, composée en grande partie de nobles, destinée à être longtemps regardée comme la meilleure de l'Europe. Primitivement, elles constituèrent un corps de neuf mille hommes, campant dans des lieux déterminés, pourvus par les habitants du logement, des meubles et des vivres [1]. Lorsqu'une paroisse n'était pas assez riche pour entretenir une lance, plusieurs paroisses se réunissaient afin d'y parvenir. Bientôt les prestations en nature cessèrent, et la solde s'organisa complétement.

Les compagnies d'ordonnance, mélange de cavalerie légère et de cavalerie pesante, suggérèrent à Charles VII

1. *Th. Basin (Amelgard)*, Hist. Caroli VII, Lib. IV. Bibl. impér. M. n° 5962.

l'idée de créer une infanterie nationale, dont le germe s'était montré dans les « francs-archers » ou « francs-taupins. » Charles VII voulait qu'il ne lui fût besoin « de s'aider d'autres que de ses subjets. » Il renonçait aux mercenaires étrangers, aux bandes indisciplinées. « En chaque paroisse de notre royaume, ordonnait-il, il y aura un archer qui sera et se tiendra continuellement en habillement suffisant, et armé de salade, dague, épée, avec trousse de flèches et jacques ou hugues de brigandine... Les archers seront tenus de s'exercer, aux fêtes et jours non ouvrables... Nous les ferons payer quatre francs par chacun mois qu'ils nous serviront [1]. »

Qui « servit » dans ce corps de milice? Nombre de vilains exercés à tirer de l'arc, dans toutes les villes et dans beaucoup de villages. Le succès des tirs à l'arc (1394), qui avaient développé depuis près d'un siècle le goût des armes, et dont la noblesse jalouse avait demandé la révocation [2], laissait des souvenirs. Quoique la royauté eût remplacé ces exercices par les jeux de hasard, d'abord prohibés, il fut aisé de rendre la vie à l'ordonnance de 1394.

Les « francs-archers, » exemptés de taille, ne manquèrent pas à l'appel royal. On en désignait un par paroisse, et chaque paroisse répondait de son archer. Le roi nommait le capitaine, dont il recevait le serment. Des inspecteurs veillaient à ce que les francs-archers conservassent leurs armes en bon état, et fussent prêts à marcher au premier ordre. Par leur haute taille, leur prestance et leur force, les francs-archers semblaient propres au service militaire. Mais, chez eux, point d'esprit de corps. Puis, les abus présidèrent à leur institution. La corruption eut beau jeu : on donna les emplois à de « gros marchands » qui s'exemptèrent ainsi des impôts [3]. Le

1. *Ordonn. du* 28 *avril* 1448.
2. D'après le *Religieux de Saint-Denis* et *Juvénal des Ursins.*
3. *Ordonnance du* 30 *avril* 1459.

corps entier des francs-archers ne s'élevait qu'à deux mille six cents hommes, et fut supprimé par Louis XI (1480), après que ce prince eut essayé de les rendre propres à deux fins, en leur donnant une guisarme (espèce de demi-pique) au lieu de dague et d'épée.

Certes, les troupes soudoyées existaient, on le sait, avant Charles VII. Il y avait, dès 1205, des gens de trait à cheval, des arbalestriers à cheval. Les villes et les communes entretenaient à leurs frais un certain nombre de soldats. Des Allemands, des Anglais, des Écossais, des Italiens surtout, étaient au service de Philippe le Bel. Quand ce prince, après la journée de Tournai, appela aux armes « tous les Français nobles et non nobles, de quelque condition qu'ils fussent, âgés de dix-huit ans et plus jusqu'à l'âge de soixante, » il augmenta le nombre des hommes d'armes sans établir une discipline sévère. Il possédait des « bandes, » non des « corps de troupes, » administrativement organisés.

A côté des routiers, dont les plus fameux avaient pris le titre d'archi-prêtres [1], à côté des cottereaux, des Brabançons, des tard-venus, dont les derniers tronçons survivaient à Du Guesclin, on comptait, vers le milieu du XIV^e^ siècle, les « bidauds, » troupes légères armées de dards, d'un poignard et d'une lance; les « petaulx, » paysans enrégimentés, accoutumés à la vie dure, et à cause de cela redoutables, pour la garde des créneaux, pour faire le « coup de flèche ou le coup d'arbalète » à travers les barbacanes; les « tuffes » et les « guieliers, » masse d'hommes à pied et mal habillés, uniquement destinés à faire nombre dans les armées, et opposant aux ennemis un corps de résistance [2].

Ces soudoyers divers perdirent toute importance devant l'armée permanente, dont les soldats formaient la sérieuse force militaire. Ceux-ci se permirent, sous Char-

1. *Froissart.*
2. *Buchon,* Remarques sur Froissart.

les VII, de ridiculiser les archers de la garde urbaine. Ils les appelaient « soldats de la Vierge Marie, » parce que ces archers figuraient ordinairement dans les processions organisées pendant les fêtes de Marie, prenaient souvent pour noms de guerre les premiers mots des cantiques ou des litanies de la Vierge, et les inscrivaient sur le collet de leurs habits. Tel archer de la garde urbaine se nommait *Magnificat*, tel autre, *Flos Virginum*.

L'homme des milices communales n'était plus rien, comparé au soldat du roi. En instituant successivement les compagnies d'ordonnance et les francs-archers, Charles VII décupla les forces monarchiques, soit contre l'ennemi du dehors, soit contre l'ennemi du dedans, contre les opposants à la suprématie royale. « Grâce à la bonne ordonnance des gens d'armes, larrons ni brigands n'osaient se montrer en France, et tous marchands et autres bonnes gens pouvaient voyager par tout le royaume, leur poing plein d'or, aussi sûrement par les champs que parmi les bonnes villes [1]. » Vers le temps où Charles VII défendait au comte d'Armagnac, fils du fameux Bernard, de s'intituler « comte par la grâce de Dieu, » il entourait le trône d'une force armée sans égale, il enrôlait même des soldats écossais, prétoriens au petit pied, si hautains qu'on disait dans le peuple : « Fier comme un Écossais. » Il s'occupait surtout de l'artillerie. Cette arme ne se bornait plus aux canons de très-petite dimension, qu'on avait vus au siége de Puy-Guillem, ni aux « grielles » ou « griottes « du temps de Charles VI, ayant une ouverture « plus grande qu'une caque de harengs, » lançant « des pierres grosses comme une meule de moulin. » Dès 1359, en France, l'histoire mentionne les gros canons. L'artillerie devenait assez importante, une arme spéciale. Outre les « ribaudequins, » brouettes sur lesquelles s'ajustaient de petits canons ou plutôt des espèces d'arquebuses, « il y avait grand nombre de grosses bombardes, gros canons,

1. *Mém. de Duclercq*, Liv. IV, ch. 29.

serpentines, crapaulx-deaulx, couleuvrines, le tout bien garni de pouldre, manteaulx et aultres choses pour approcher et prendre villes et chasteaulx et moult foison de chariots pour les mener, et des manouvriers pour les gouverner. Étoient commis à l'artillerie messire Jehan Bureau et son frère, qui en faisaient moult bien le devoir [1]. » Les mineurs de Jehan Bureau étaient appelés taupes, *taupins*. Les « canons à main, » ou arquebuses, étaient employés pour la première fois au siége d'Arras (28 juillet 1414); les Français attaquaient et incendiaient (1449) Pont-Audemer avec des fusées ardentes (fusum sulphure ignitum), que l'on a pensé être le vieux feu grégeois.

Des contemporains, voyant l'établissement militaire de 1445 durer plus longtemps que la guerre des Anglais, s'effrayèrent, non sans raison, de ce que pouvaient faire, en temps de paix, les armées permanentes. Avec les armées permanentes, dit Thomas Basin, évêque de Lisieux, « les sujets, comme de vils esclaves, n'auront plus rien qu'ils puissent dire être à eux, ni leurs biens ni même leur vie!... Le mal ira croissant, et toujours, s'il en manquait, forgerait-on nouvelles causes de guerres et de troubles, afin de maintenir milices et tributs [2]. »

Ainsi, toute innovation a son bon et son mauvais côté, ses avantages et ses dangers; ajoutons : son but avoué et son but secret. On pouvait penser que la royauté, sauvée par la pauvreté sous les traits de Jeanne d'Arc, confiait la garde de la couronne aux sujets les plus pauvres, en créant l'armée permanente. On pouvait espérer que, le danger passé, elle rendrait une foule de bras à l'agriculture et à l'industrie naissante. Mais les choses s'arrangèrent autrement. L'armée, dans les temps modernes, fonctionna comme une machine gouvernementale. Avec son aide, le souverain pressura ses peuples. Tout d'abord elle accrut les besoins financiers, déjà augmentés par

1. *Mémoires de Duclercq*, Coll. Petitot, t. XI.
2. *Th. Basin*, Hist. Caroli VII, Lib. IV.

la solde des aventuriers dont s'étaient servis les Capétiens-Valois. L'armée permanente permit aux rois de rendre la taille perpétuelle ; elle leur permit de se passer des États généraux.

IV

Lorsque Thomas Basin, prélat à larges vues, reconnaissait l'utilité d'établir une armée permanente, pourvu que cet établissement fût temporaire ; lorsqu'il en niait les avantages, après l'expulsion des Anglais ; lorsqu'il le regardait, dans les temps de calme, comme un instrument de tyrannie placé dans la main des rois [1], c'était parce qu'il prévoyait le mal à venir. Combien de guerres soulevées à plaisir, pour recruter des soldats et des tributs!

Sans argent, sans beaucoup d'argent, pas d'hommes armés, dévoués corps et âmes, défenseurs de la personne royale, de ses caprices, de ses erreurs, de ses fautes. Le trésor, au moment où la rénovation militaire s'opéra, était vide à ce point que, peut-être, Charles VII envia les richesses colossales de son argentier ou trésorier de l'épargne, Jacques Cœur. Grâce à cet homme, « il n'y avoit en la mer d'Orient mât qui ne fut revêtu des fleurs de lis [2]. » Le richissime argentier plaçait sur une porte du château de Boisy, devenu sa propriété :

Jacques Cœur fait ce qu'il veut
Et le roi ce qu'il peut.

Ses armes parlantes étaient : « A vaillant Cœur riens impossible. » Pour désigner un homme d'immense fortune, on disait proverbialement : « Il est aussi riche que Jacques Cœur, » dont les biens meubles et immeubles, en France, montaient environ à une cinquantaine de millions,

1. *Th. Basin*, Hist. Caroli VII, Lib. IV.
2 *George Chastelain.*

à « un million d'écus d'or, » dit Duclercq. Moins riche, assurément, Charles VII pouvait peu de chose, sinon aggraver le sort des masses par de nouveaux impôts. Une taille annuelle et perpétuelle, spécialement affectée à l'entretien des troupes, n'avait produit pour cet objet que douze cent mille livres. Somme insuffisante. Peu d'années après, l'argentier « voulut et put » obtenir un grand résultat. Il prêta à son roi deux cent mille écus d'or, pour entretenir quatre armées, et substitua sa bourse pleine au trésor épuisé.

La situation financière, mauvaise, datait de loin. Les altérations de monnaies avaient été fréquentes, en 1339, 1342, 1343, 1347, 1351, 1353. Sous Philippe de Valois, le prix du marc d'argent avait changé presque toutes les semaines [1]. Puis, les baillis et sénéchaux avaient taxé les denrées et les salaires. Pour échapper à ce « maximum, » les marchands, refusant de porter leurs denrées aux marchés, avaient été contraints d'obéir [2]. Le rival d'Édouard III avait établi la gabelle à perpétuité, ce qui le faisait nommer assez plaisamment « l'auteur de la loi salique » par le roi d'Angleterre. Il arrachait au consentement des États plusieurs impôts, et dispensait les débiteurs de payer leurs dettes [3]. Il avait fixé le fouage ou contribution foncière à six livres par feu dans les villes fermées, et à deux livres pour le plat pays [4]. Jean frappa (1360) le « franc » d'or, ou « franc à cheval » valant une livre, ou vingt sous tournois, ou seize sous parisis. La pénurie de son trésor porta les bourgeois à lui offrir, lors d'une entrée à Paris, pour mille marcs de vaisselle d'argent. La variation des monnaies fut si grande que « à grand'peine étoit homme qui en juste paiement des monnaies de jour en jour se pût connaître [5]. » Charles V

1. *D. F. Secousse.*
2. *Ordonn. de France,* t. II, p. 49, 50, 58 et 189.
3. *Ordonn. de France,* t. II, p, 59, 253, 262; *Villani,* Liv. XII, ch. 85.
4. *Ordonn. de France,* t. VI, p. 3.
5. *Ordonn. de France.*

thésaurisa. Charles VI, incapable d'imiter son père, fit battre des « couronnes d'or, » ou « écus à la couronne, » ou « écus d'or, » d'une valeur de dix-huit sous pièce. Le nom d'écu, appliqué à cette monnaie, venait de ce qu'un écu aux armes royales y était gravé. Il parut des « saluts d'or », où la salutation angélique était représentée. On ne vit presque plus de sous, de francs, de besants d'or ; peu d'agnels ou moutons, ou de deniers à l'agnel. L'autorité avait refondu la plupart des parisis, des lions, des pavillons, et des anges d'or de Philippe VI (V. t. III, p. 234).

A tout instant, le roi promettait la fixité des monnaies ; mais, sous la pression des besoins, à tout instant il y faisait des changements. La couronne d'or, valant d'abord dix-huit sous, monta à neuf francs, et fut remise à vingt-quatre sous [1]. Les « angelots d'argent, » que les Anglais avaient fabriqués à Paris, portèrent un ange, comme l'ange d'or; de plus, il s'y trouvait les écus de France et d'Angleterre, parce que Henri VI se qualifiait roi de ces deux royaumes. Les angelots d'or équivalaient à quinze sous [2]. Un édit (1422) réduisit bientôt à huit livres le marc d'argent qui venait de monter jusqu'à quatre-vingts livres.

Au milieu du désordre, quand la cherté de toute chose excitait les murmures populaires, car un « tonnelet de harengs se vendait trente écus d'or [3], » quelques vrais principes de législation monétaire se firent jour; quelques améliorations réagirent, en théorie du moins, sur les actes condamnables des règnes précédents. La « cour des monnaies, » instituée par Jean (1358), forma une juridiction souveraine jugeant en dernier ressort tous les procès relatifs aux monnaies. On déclarait qu'au roi seul appartient le droit de battre monnaie [4], ce qui, par le

1. *L'abbé de Choisy*, Hist. de Charles VI.
2. *L. P. Savary*, Dictionnaire de commerce.
3. *Grandes chroniques de France; Ordonn. de France; Froissart.*
4. *Ordonn. de France*, t. II, p. 254.

fait, assurait au souverain le privilége des altérations. Charles V, dès le commencement de son règne, s'occupa de réforme monétaire; et son ancien précepteur, Nicolas Oresme, flétrit, dans le traité *De mutatione monetæ*, la conduite des rois faux-monnayeurs [1]. Charles VII, administrateur aussi, ne se soucia des monnaies, et n'en tira pas profit. La « cour des monnaies » devint plus nombreuse.

Malgré les temps difficiles, la royauté pratiquait un principe ruineux. Elle voulait éblouir par le faste, selon cette opinion, déjà accréditée, que l'éclat d'une cour prouve la puissance du souverain qu'elle environne. Au XIV^e^ siècle, les épices royales s'élevaient, chaque année, à la somme de 1,200 livres. Philippe VI, dont le surnom de « bien fortuné » ressemblait à une antiphrase, poussa ses libéralités jusqu'à l'excès. A partir de son règne, la cour de France fut le centre le plus agréable de l'Europe: les fêtes, les tournois, les mœurs chevaleresques et polies y attirèrent le monde entier. La dynastie des Valois créa le côté brillant de la civilisation française, et contribua puissamment à fonder la suprématie et le goût [2]. Rien ne devait plus enlever cette suprématie à nos rois. Philippe VI éleva, d'ailleurs, quelques bastilles, notamment celle de Revel, dans le Lauraguais. Il parut ne pas perdre de vue le côté sérieux des choses. Sous Jean, le luxe augmenta avec les désastres du royaume. En 1353, Jean possédait une innombrable quantité d'objets précieux,— fermails, coupes, hanaps, aiguières; nefs, fontaines et images d'argent; flacons et drageoirs. Le tout était doré, émaillé, orné de pierreries [3]. On comptait, dans son palais, plus de quarante aiguières ciselées, émaillées, formant des statues ou des groupes.

Au retour d'Angleterre, l'état de sa vaisselle d'argent

1. *Bibliothèque des Pères*, Éd. de Lyon, t. XXVI, p. 228.
2. *E. Renan*, Tableau des arts et des sciences.
3. *Douet d'Arcq*, Comptes de l'argenterie des rois de France, p. 304.

était énorme. Sans se préoccuper de la détresse générale, à peine revenu il se rendit à Avignon, où il lutta avec le pape Urbain V, à qui donnerait les plus belles fêtes et les plus riches cadeaux. Rappelons, toutefois, quelques dépenses plus dignes d'un prince : Jean invita Pétrarque à se fixer à Paris, et il fit traduire Tite-Live par Pierre Berchoire [1].

C'est par des actes de valeur que Charles V voulut rehausser l'éclat de la royauté. Ce roi qui, dans sa jeunesse, avait eu l'envie d'être prêtre et s'était fait agréger au fameux ordre de Cluni, garda toujours des goûts d'étude. Il protégeait les lettres. Il était « l'ami des clercs solennels », comme on disait de son temps. « On ne saurait trop honorer la science, déclarait-il, et tant qu'elle sera cultivée, le royaume continuera en prospérité. » Son luxe, à lui, n'oublia pas l'utile, et fit des créations durables. Charles V eut des « coureurs à cheval nuit et jour allant, et qui du jour au lendemain lui rapportaient nouvelles de quatre-vingts ou de cent lieues loin, » à l'aide de relais disposés de ville en ville. Suivant cette doctrine, par lui émise, « que le bien de la chose publique est à préférer au bien particulier, » il dépensa peu pour sa personne, mais il construisit et embellit une foule d'églises, de bastilles et de palais. D'anciennes miniatures nous montrent ce roi en train de se promener à cheval dans les environs de Vincennes. A sa droite, et à cheval comme lui, se trouvent quatre personnages coiffés du bonnet de docteur, avec les manches doctorales en pourpre et la robe couleur d'azur [2]. Ce prince lettré plaça dans la « Tour de la librairie, » au Louvre, une bibliothèque, qu'il porta à neuf cents volumes, de vingt qu'elle renfermait sous son prédécesseur. Telle est l'origine de la bibliothèque impériale [3]. L'office

1. *Manuscrits de la Bibliothèque impériale.*

2. *Montfaucon*, Monarchie française, t. III, pl. VII; *J. Lebeuf*, Dissertat., t. III, p. 403.

3. *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. II, *Origines de la Bibl. imp.*

de garde du trésor des chartes existait déjà depuis cinquante années [1].

Quel amateur de livres que Charles V! Il écrit de sa propre main à la fin du *Rationale* de Guillaume Durand : « Cest livre, nommé Rasional des divins offices, est à nous Charles, V de nostre nom, et le fismes translater, escrire et tout parfaire en l'an MCCCLXIV. Charles [2]. » Jacquemart Bauchant, sergent d'armes de ce prince, traduit les *Joies de Dieu*. Charles V a ses écrivains, ses traducteurs, ses étudiants qu'il entretient dans les écoles. D'autres rois l'imiteront; les princes aussi. Le duc de Bourgogne aura des traducteurs en titre d'office.

Les fêtes officielles entamaient le trésor. Fête pour la majorité des rois, désormais fixée à treize ans accomplis (1374). Fête pour le couronnement des fils de roi, quand ils atteignaient leur vingt-quatrième année [3]. Fête pour l'avénement du prince, solennité que signalait une amnistie. La Noël était « une des occasions où, chacun an, les souverains tenaient cour plénière. » Le penchant des rois pour les prodigalités, ou tout au moins pour les fastueuses réceptions, pour les résidences somptueuses, s'accrut incessamment.

« Charles VI était large et abandonné à l'argent distribuer et donner les finances, et là où son père donnait cent écus, il en donnait mille [4]. » Ce prince, dont la devise était un cerf-volant, eut un règne onéreux pour la France. L'argent monnayé, métamorphosé en lingots, disparut aussi vite sous une forme que sous l'autre, en bals, festins, fêtes chevaleresques, et autrement encore. Sa femme, Isabeau de Bavière, ne ménageait pas les dépenses, et s'inquiétait peu si les Parisiens la surnommaient « la grande Gaure, » c'est-à-dire « la grande truie. »

1. *Dessales*, Mém. de l'Acad. des Insc., 1844.
2. *Biblioth. impér.* Manuscrit 7031.
3. *Gilles Corrozet*; *Ordonn. de France.*
4. *Juvénal des Ursins.*

En l'espace d'une seule année, 1389, on célébra la commémoration solennelle de Bertrand Du Guesclin (7 mai), l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris, le mariage du duc de Touraine (depuis duc d'Orléans), et les fêtes d'Avignon pour le sacre de Louis II d'Anjou. A Engelleberth, près Calais, des joutes eurent lieu entre Anglais et Français. Aux plaisirs continuels joignons les dépenses nécessitées par les événements. La France eut, à une certaine époque, deux rois, deux régents, deux connétables, deux chanceliers. Tous les grands corps de l'État furent doublés, et chacune des charges fut donnée à deux titulaires. Il avait été décidé que le roi, montant sur le trône, en quelque minorité qu'il fût, porterait la couronne, gouvernerait le royaume, « par les plus prochains de son sang et par les plus sages hommes de son conseil [1]. » Tant de gouvernants devaient puiser à pleines mains dans les coffres publics. Quelques rares personnages, dirigés par les sentiments de piété et de charité, ou désireux de se rendre populaires, volaient d'une main, et de l'autre faisaient largement l'aumône. Le duc d'Orléans, oncle de Charles VI, prenait grand soin des pauvres, quoiqu'il ne payât pas ses dettes. Chaque semaine il allait à l'Hôtel-Dieu servir les malades de sa propre main [2]. Le jour de l'Épiphanie, Louis de Bourbon « faisoit son roy d'un enfant en l'aage de huit ans, le plus povre que l'on trouvast en toute la ville. » Il le revêtait des habits royaux, et lui donnait ses officiers pour le servir. Le lendemain, l'enfant mangeait encore à la table du duc. Alors, le maître de l'hôtel quêtait pour le « povre roy, » à qui Louis de Bourbon octroyait ordinairement quarante livres pour le tenir à l'école. Chaque chevalier de la cour lui donnait un franc; chaque écuyer, un demi-franc [3].

Victorieux, Charles VII se dédommagea bien des pri-

1. *Ordonn. de France*, avril 1403.
2. *Christine de Pisan.*
3. *Legrand d'Aussy*, Vie priv. des Franç., t. II, p. 287.

vations qu'il avait endurées quand on l'appelait « le petit roi de Bourges, » et quand il s'intitulait dans les actes « fils des Français. » Sa cour fut magnifique; il étala partout et fréquemment sa devise, le rosier. Il eut de nombreux favoris, mis en échec par le comte de Clermont et le connétable Arthur de Richemont, surnommés « les fléaux des favoris. » Sa gracieuse maîtresse, Agnès Sorel, commença l'ère des brillantes favorites modernes, des reines de la main gauche, ou à peu près, menant une existence politique et quasi-officielle. A cette belle Agnès, dont les armes portaient un sureau d'or, Charles VII fit des cadeaux merveilleux, — les châteaux de Loches et de Beauté, le comté de Penthièvre en Bretagne, les seigneuries de Roquecesière, d'Issoudun et de Vernon-sur-Seine. Antoinette de Maignelais, propre cousine d'Agnès Sorel, la remplaça dans le lit du roi, devint la femme du sire de Villequier, qu'elle épousa par forme, et fut surintendante d'une sorte de harem rempli de jeunes filles séduites ou achetées à leurs parents. Il faut voir, dans Duclercq, la touchante histoire de Blanche de Rebreuve.

La chasse restait plaisir de rois. Ceux-ci dépensaient de grosses sommes en fauconnerie. Le plus beau présent que l'on pût faire à un souverain, à une dame de haute naissance, à un grand seigneur, c'était un faucon bien dressé. Le commerce des faucons prenait des proportions énormes : on apportait ces oiseaux de la Suède, de la Norwége, de l'Islande, de l'Espagne, du Maroc, de Tunis, de Chypre, de la Turquie surtout. L'arrivée d'un marchand de faucons turcs devenait chose très-importante. Un homme habile à dresser des faucons jouissait en tous lieux d'une grande estime. S'il était serf, on le vendait un prix excessif, ou on le donnait et prêtait, comme un objet de rare valeur.

Plaisir de rois, plaisir de la noblesse ou des anoblis, la chasse était un de ces priviléges qui coûtent cher aux gens qui le possèdent.

Le temps, disons-le en passant, n'avait guère modifié

les usages qui se rapportaient à la chasse. Il était défendu[1] encore aux non-nobles, n'ayant pas le privilége de chasse ou n'étant pas munis de permission de personnes compétentes, de chasser « à bêtes grosses, ou menues, ni à oiseaux, ni en garenne, ni dehors, et d'avoir dans leurs maisons chiens, furets, lacets, etc. » S'ils en avaient, les nobles ou les juges des lieux où ils demeuraient ou chassaient pouvaient les leur ôter[2]. Charles V ordonna que, toutes les nuits, quatre habitants du village de Montreuil, et deux de celui de Fontenay, fissent la garde du gibier dans le bois de Vincennes. On leur fournissait un grand manteau de gros drap, auquel tenait un chaperon pour la pluie.

Tout en conservant le privilége de la chasse aux bourgeois qui vivaient noblement, qui vivaient de leurs héritages ou de leurs rentes, Charles VI l'interdit absolument aux roturiers. Il permettait seulement aux paysans un chien de basse-cour pour leur sûreté. Encore, quand ils prenaient une pièce quelconque de venaison, devaient-ils la porter chez le seigneur ou le juge du lieu[3]. Le roi prélevait un droit sur toutes les bêtes tuées dans son voisinage. Il se réservait la tête et les pieds (*ungulas*) des sangliers, l'échine des ours, les pieds (*plantas*) des cerfs et l'épaule des biches[4]. Charles VII, amateur de chasse, donnait pour support à ses armes deux cerfs ailés.

Les savants, les naturalistes, n'hésitèrent pas à donner à l'aigle, dans leurs livres, une place au-dessous du hobereau. Plus tard, néanmoins, on appliqua aux petits gentilshommes campagnards le surnom de *hobereaux*, parce que, n'étant pas assez riches pour avoir des faucons, ils

1. Lettres du 10 janvier 1396.

2. *Legrand d'Aussy,* Vie privée des Franç., t. I, p. 384 et 385, *note de Roquefort.*

3. *Ordonn. des rois de France,* t. VII, p. 579; Lettres du 7 septembre 1393, t. VIII, p. 117.

4. *Ordonn. de* 1397.

chassaient les perdrix et les cailles avec le hobereau, qui est le plus petit des oiseaux de proie [1].

Plus de vingt mille personnes en France avaient des chiens courants [2]. Saint Louis, d'après le *Discours de Charles IX sur la Chasse*, avait amené en France la race des chiens de chasse, des « chiens gris », qui, assurait-on, n'avaient jamais la rage. Gaston III, comte de Foix, entretenait, dit-on, seize cents chiens.

Les veneurs royaux s'étaient depuis très-longtemps arrogé le droit de séjourner trois jours dans les monastères, avec chiens, chevaux, et tous équipages, en s'y faisant nourrir, eux et leur suite. Charles V abolit cet abus, que Charles VI dut encore réprimer. Les veneurs et fauconniers, même ceux du roi, ne purent se loger que dans les hôtelleries publiques, et payèrent sur-le-champ les vivres qu'ils prenaient pour eux, leurs valets, leurs chiens et leurs oiseaux [3]. Les dépenses royales, du moins, ne furent pas supportées, très-injustement, par les populations roturières.

Sous les formes les plus élégantes, le vice avait des attraits irrésistibles. La galanterie se changeait en déréglements avoués. L'argent fondait aux mains des rois et des favorites. Puis, la cour tenait à la représentation, aux cérémonies d'étiquette, déjà suivies en Europe. Le concile de Bâle décida (1432) que les ambassadeurs de Castille marcheraient immédiatement après ceux du « sérénissime roi de France. » Le roi de France, à son tour, déploya une rare magnificence pour deux ambassades célèbres, l'une du sultan d'Égypte (1447), l'autre de Ladislas, roi de Hongrie (1458).

Mais si la royauté des Valois s'endormait dans les joies de succès obtenus sur la féodalité, ce sommeil coïncidait avec le réveil des peuples. De temps à autre, des troubles

1. *E. Blaze*, Chasse, M. A. et R., t. Ier.
2. *Gace de la Bigne.*
3. *Ordonn. de* 1395, art. 12.

intérieurs ou des plaintes motivées apprenaient aux souverains que leur pouvoir absolu ne pouvait éviter les conflits, qu'il y avait un clergé à côté du trône, et que le tiers état n'avait pas terminé son rôle. A l'instigation des légistes, ils réfrénèrent eux-mêmes leurs goûts de bon plaisir, ou cédèrent devant les insurrections.

CHAPITRE III

I. Les « élus; » création de la cour des aides. Organisation des finances. On révoque les aliénations du domaine. « Conseil secret » du roi. Question du cumul. La royauté et les gens du tiers. Satisfactions données à la bourgeoisie.

II. Situation religieuse. Rigueurs contre les Juifs, les Béguards, les Turlupins, les Vaudois. L'inquisition et le parlement. Souveraineté civile reconnue. Appel comme d'abus. Pierre de Cugnières. Le cardinal Bertrand. Le « songe du Vergier ». Philippe de Maizières, Raoul de Presles et Nicolas Oresme. Grand schisme d'Occident. Jean Gerson. Pragmatique-sanction de Bourges. Vigilance de l'Église pour la discipline. Le parlement et le clergé.

III. Sort des communes. États généraux et provinciaux. Nul droit de majorité. Audace des gens du tiers. La royauté s'en défie. Action de la chambre des comptes. Action de la cour des aides. Modifications du parlement. La royauté le domine, en le ménageant. Ils s'entendent. Force judiciaire du parlement de Paris. Parlements des provinces.

IV. Réforme judiciaire. Rédaction des coutumes. État de la législation générale. Instruction criminelle : la question dans les diverses provinces. Supplices : le feu, la décapitation, la fosse, l'écartèlement, la roue, la massole d'Avignon, l'étranglement, la pendaison, le fouet, les baguettes. Le bourreau, ses droits et ses charges. Prisons. Reclus et recluses.

V. Désordres physiques et moraux. Soulèvements, incendies, pestes, les « flagellants » et leur cantique, la danse de saint Guy, inondations, famines. Pillages des Anglais et des grandes compagnies, des malandrins, des tard-venus, des boute-feux, des retondeurs, etc. Tueries des jacques, des cabochiens, des égorgeurs, etc. Crimes de grands personnages. Les « galants » et Olivier Basselin. Nouvelles calamités. Durs impôts. Usuriers.

I

Afin de mettre de l'ordre dans l'administration des finances, les états de la langue d'oil, à Paris, s'attribuèrent (30 novembre 1355) le choix et la nomination des pré-

posés à la perception des aides, ou levées de deniers qui se faisaient sur le peuple, pour aider à soutenir les dépenses publiques. Ils choisirent parmi eux des commissaires qui, sous le nom « d'élus, » allèrent dans les provinces procéder à l'emploi et à la perception de subsides uniquement affectés au payement des troupes et aux frais de la guerre. La cour des aides de Paris fut créée (28 décembre), tribunal jugeant en dernier ressort tous procès civils et criminels, concernant les aides, les gabelles et les tailles. Mais cette juridiction, longtemps contestée par les parlements et les chambres des comptes, ne fut définitivement reconnue que sous Charles VII, époque où eut lieu (1437) l'établissement d'une cour des aides pour le Languedoc, le Rouergue, le Quercy et la Guyenne.

Les idées de régularité financière se manifestèrent fréquemment, dès qu'une ordonnance (1400) voulut soumettre les finances à quelque contrôle. On créa (1410) les charges de « correcteurs des comptes, » et on s'occupa de la réforme du royaume [1]. Charles VII, à l'instigation de Jacques Cœur, révoqua [2] toutes les aliénations du domaine faites depuis vingt ans, pourvut à la réorganisation des finances [3], et régla le prix de la rente constituée au denier douze [4]. Cette rente, Henri IV devait la réduire au denier seize ; l'édit de 1634, au denier dix-huit ; l'édit de 1667, au denier vingt [5].

Jusqu'à l'établissement de l'usage des emprunts, jusqu'au jour où le crédit public se fonda, le gouvernement n'eut guère d'autre ressource que celle des aliénations, pour les dépenses extraordinaires et imprévues. Aussi, elles se multiplièrent rapidement, pendant la présence

1. *Ordonnance du 25 mai 1413.*
2. *Ordonnance de 1438.*
3. *Ordonnance du 2 novembre 1439.*
4. *Ordonnance de 1442.*
5. *Hénault.*

des Anglais en France, sous Charles VI et Charles VII [1]. Cependant les gouvernements savaient prendre des mesures pour le rachat des aliénations, dès que les temps redevenaient favorables. Dans la suite, la loi ne permit les aliénations du domaine que pour les apanages et les besoins urgents d'une guerre. Les états généraux de 1356 reconnurent les deux règles fondamentales de l'inaliénabilité et de l'imprescriptibilité du domaine. Ce qui avait été aliéné, fut racheté. A chaque transmission de titres, le rachat des fiefs, aumônes et rentes de grains, fut autorisé [2]. Mais la distinction entre le domaine privé et celui de la couronne n'existait pas encore. Les biens personnels du roi, le jour de son avènement, étaient dévolus à la couronne. Le premier président de la cour des comptes allait bientôt recevoir le titre de garde général et de conservateur du domaine royal, sans que les historiens puissent savoir quelles fonctions se rattachaient à ce titre.

Pour éviter d'affaiblir la couronne, dès le XIII^e^ siècle on avait constitué la dot des princesses en argent, et Charles V établit formellement la même règle pour les princes [3]. Il déclara que tous les apanages consisteraient en argent et en revenus sur le trésor. Cette sage disposition ne fut pas observée absolument. Charles VI donna en apanage au second fils de Charles V, à Louis, le duché d'Orléans ; il donna à un de ses propres fils la Touraine. Mais la terre demeura au roi, le revenu seul fut aliéné, et encore sous condition de reversibilité. Les souverains cherchaient à prévenir le favoritisme. Le cumul de deux « bourses, » c'est-à-dire de deux pensions du roi, était interdit en toute circonstance, depuis Philippe VI. Quelques infractions au principe tutélaire du domaine causèrent les troubles du XV^e^ siècle, quand plusieurs grandes

1. *Ordonn. de France,* 16 septembre 1418, mars 1422, 1432.
2. *Ordonn. de* 1360.
3. *Lettres patentes, d'octobre* 1374.

maisons apanagées formèrent une féodalité nouvelle.

Le premier des Valois, doutant de sa fermeté, avait pris l'engagement « de ne rendre aucune ordonnance sans la délibération du conseil. » Charles V, plus sûr de lui-même, crut remplacer les États généraux, en instituant les lits de justice, où furent admis les grands officiers, quelques prélats, des députés de la bourgeoisie et de l'Université. Vingt-six magistrats ne tardèrent pas à composer le « conseil secret » du roi, indépendamment des princes et des chefs d'office du royaume. Ces magistrats juraient de ne rien conseiller à leur maître contre les ordonnances, etc. [1]. Il fut défendu de présenter des requêtes au roi, avant qu'il ne siégeât dans son conseil, avec les princes, le chancelier et les autres conseillers [2].

Vers la fin du XIV^e^ siècle, remarquons-le ici, les femmes purent encore être pairs de France. Comme derniers exemples de « femmes pairs, » il faut citer Mahaut, comtesse d'Artois, qui, au sacre de Philippe le Long, soutint « avec les autres pairs » la couronne sur la tête du roi. Plus tard, elle prit séance au parlement, et opina dans le jugement rendu contre Robert d'Artois (V. t III, p. 437). Marguerite, comtesse d'Artois, remplit également les fonctions de pair au sacre de Charles V, et assista, en qualité de pair, au procès de Jean de Monfort, duc de Bretagne. Mais bientôt les « femmes pairs » ne siégèrent plus au parlement. Elles possédèrent des pairies, sans faire fonction de pairs, d'après ce principe que la masculinité était, pour ainsi dire, « l'âme des pairies [3], » et que l'abus seul, toléré pendant plus d'un siècle, avait fait admettre les filles aux fonctions de la pairie.

Les travaux de l'administration de l'État prenaient chaque jour une tournure plus sérieuse. Quand leurs passions ne parlaient pas trop haut, les rois s'efforçaient

1. *Ordonnance du 28 avril 1407.*
2. *Ordonnance du 25 mai 1413.*
3. Paroles du chancelier d'Aguesseau.

de bien faire. Jean le Bon défendit le cumul des offices, « à moins que ce ne fussent offices accoutumés d'être ensemble et pouvant bien et convenablement être gouvernés et desservis par une personne. » Cette prohibition s'accordait avec celle du cumul de deux bourses.

A mesure que la tâche s'élargissait, dans les questions d'administration, la royauté comptait peu sur les seigneurs féodaux, ou plutôt sur la noblesse, devenue simplement un des trois ordres de l'État. Elle s'appuyait sur les gens du tiers, tantôt au préjudice des nobles, tantôt au préjudice du clergé. Elle donnait très-souvent aux bourgeois le principal rôle. Elle laissait aux nobles le rôle d'apparat, avec certains priviléges auxquels dérogeaient seulement quelques exceptions, admises pour élever l'ordre du tiers, pour mettre au rang des nobles les légistes qui siégeaient dans la chambre des comptes et au parlement.

La bourgeoisie fut satisfaite de voir Charles V assurer le repos des populations en défendant les guerres privées; en réglant la force et la discipline des armées; en interdisant aux nobles de se faire adjuger les fermes de l'État, interdiction peu durable, car Charles VI permit aux nobles (1393) de se présenter pour renchérir les fermes et régies des impôts sans déroger[1]; en fixant les régences et les apanages; en encourageant la marine, l'agriculture et le commerce. A Fontenay (1377), Charles VI supprima les droits imposés pour la chasse aux loups. La bourgeoisie fut satisfaite, lorsqu'un édit (1370) assura la noblesse à tous les bourgeois de Paris, sauf en ce qui concernait les impôts, privilége qui devait plus tard être restreint (1577) aux seuls prévôt et échevins; elle fut satisfaite, lorsque Charles VII, encore dauphin, accorda la noblesse aux capitouls de Toulouse, ce qui leur attribuait le privilége de la chasse.

Nous nous apercevrons bientôt, pourtant, en examinant

1. Édit de 1393.

le sort des communes, combien la haute bourgeoisie, s'élevant peu à peu, oublia son origine pour en arriver à former une « noblesse de robe. »

II

Au point de vue religieux, pendant la période qui vient de s'écouler, une foule d'actes pleins de gravité montrent que la noblesse, assez inconsidérément, et de concert avec la bourgeoisie, aida le pouvoir royal, pour entraver l'influence politique du clergé. D'un autre côté, clergé, noblesse et bourgeoisie s'unirent pour fortifier l'église gallicane contre les prétentions de Rome.

Commençons par indiquer la situation religieuse du royaume.

Les haines contre les Juifs n'ont pas cessé, car on prétend partout qu'ils immolent des enfants chrétiens. Nul n'ignore que la plupart sont bigames, et qu'ils ne se préoccupent que des jouissances corporelles. Est-ce que leurs richesses, d'ailleurs, n'excitent pas l'envie? Beaucoup de Juifs prospèrent dans le midi de la France. Répandus en Bourgogne, ils y ont cultivé la vigne. Près de Mâcon, ils ont fondé une colonie sur l'emplacement de laquelle fut bâti, par la suite, le bourg Savoureux, qui a fini par devenir un des faubourgs de la ville. Dans bien des cités, ils possèdent des établissements considérables.

Depuis longtemps, on oblige ces mécréants à porter une corne sur la tête, on prélève le plus d'argent possible sur leur bourse. Un juif qui passe au dessous de la tour de Montlhéri, sur la route d'Étampes, paye une obole pour sa personne. S'il a un livre hébraïque, il paye quatre deniers; s'il porte sa lampe avec lui, il paye une obole en sus [1].

1. *Réglements sur les arts et métiers de Paris au* XIII^e *siècle*, p. 44, in-4°, *Paris*, 1837.

A Châteauneuf-sur-Loire, le péage est de douze deniers pour un juif, de six deniers pour une juive, et de neuf, si celle-ci est grosse. Le passage du corps d'un juif coûte cinq sols, et celui du corps d'une juive, moitié [1]. Selon plusieurs tarifs connus, les juifs sont assimilés au bétail pour le péage. (V. t. III, p. 220 et suiv.)

Dans mainte occasion, les sévérités se changent en persécutions partielles ou générales. A Paris, les souvenirs du « miracle de l'hostie » n'ont pas disparu. En 1290, le juif Jonathas, de la rue des Jardins, au Marais, avait été accusé d'avoir fait bouillir une hostie dans une chaudière. L'hostie surnagea; l'eau de la chaudière inonda toute la maison. On brûla vif Jonathas, on rasa son logis, et sur l'emplacement on bâtit la chapelle des Miracles, que remplacèrent dans la suite l'église et le couvent des Billettes. Pendant longtemps, les Parisiens appelèrent la rue des Jardins la « rue du Dieu bouliz. »

En 1332, une violente persécution éclate contre les juifs. Celle de 1348 n'est pas moins grave. La même année, le concile de Lavaur défend aux femmes chrétiennes « de nourrir les enfants des juifs. » Les rigueurs contre ces infidèles recommencent en 1350. Il reste de Philippe de Valois deux lettres, non datées, dans lesquelles le comte d'Alençon, son frère, lui vend « héritablement » tous les juifs de ses terres pour vingt mille livres tournois. Le roi envoie aussitôt un justicier pour garder, exploiter et juger ses juifs [2].

Bientôt on s'attaqua aux Béguards et aux Béguines, hérétiques venus d'Allemagne (1365). Puis (juillet 1372) un homme et une femme, désignés comme appartenant à la secte des Turlupins, furent brûlés, à Paris, sur la place de Grève, par sentence de l'inquisition. Car le pape Clément IV avait étendu l'inquisition dans tout le royaume. Les expressions proverbiales « malheureux

1. *Arrêt du parlement,* de 1558. Coll. Denisart.
2. *N. Brussel,* Nouvel examen des fiefs, etc., in-4°, *Paris,* 1750.

comme Turlupin, » qui ne sont presque plus usitées, rappellent la société des pauvres, ou secte des *Turlupins*. Ces cyniques faisaient profession d'impudence, se promenaient tout nus dans les rues, et avaient commerce avec les femmes, publiquement. Tous leurs livres et meubles furent brûlés dans un grand feu allumé au marché aux pourceaux de Paris, hors de la porte Saint-Honoré. Dans les provinces aussi, quelques Turlupins périrent sur le bûcher. Des poursuites énergiques refoulèrent les Vaudois au fond des montagnes (1375). Le droit de confisquer les biens des juifs qui se faisaient chrétiens, fut aboli[1]; mais un édit de 1394 bannit à perpétuité ces mécréants. Cet édit est demeuré en vigueur jusqu'en 1789. Un grand nombre de juifs s'établirent à Metz. Ce fut aux dépens de quelques-uns de ces maudits que le Petit-Pont, abattu par les eaux, en 1335, fut reconstruit. Enfin, les Vaudois d'Arras furent bien durement traités (1460).

Il y avait un inquisiteur général de France, ou de la langue d'oil; il y avait, à Toulouse, un inquisiteur général pour le Languedoc. Néanmoins, l'inquisition, telle qu'elle existait en Espagne, ne put se naturaliser en France, à cause des juridictions royales et de l'autorité des parlements, coupables de faiblesse parfois, ou intolérants par occasion, mais toujours en garde contre l'absolutisme religieux. Dans le procès des Vaudois d'Arras, le parlement de Paris arrêta les inquisiteurs et sauva plusieurs accusés[2]. Les masses applaudirent beaucoup à cet acte de force, et, vers ce temps, l'inquisition disparut de notre pays.

Et pourquoi cette disparition? Ne fut-elle pas une conséquence du caractère français, à qui déplaisent les formes inquisitoriales, et qui préfère la guerre religieuse, elle-même, aux procès religieux, si remplis de

1. Édit de 1381.

2. *Matthieu de Coussy*, édit. Buchon, t. XI des *Chroniques du* XV^e *siècle*, p. 360-361.

ténèbres? Ne se fit-elle pas aussi parce que, dès Philippe de Valois, époque où les conciles provinciaux furent en décadence, la prépondérance de la souveraineté civile se manifesta, parce que les libertés de l'Église gallicane commencèrent de poser leur principe. L'autorité temporelle ne laissa périmer aucun de ses droits. Elle interdit au confesseur de Philippe VI la présentation de requêtes autres que celles qui touchaient à son office. Elle institua l'appel comme d'abus, nommé alors « voie de recours au prince, » et destiné à sauvegarder les libertés publiques et le droit civil.

Pierre de Cugnières, avocat et clerc, peut-être, avait pris la parole dans une assemblée solennelle, en présence de Philippe de Valois. Il avait osé attaquer les entreprises de la juridiction ecclésiastique sur celle du roi et des barons. Pierre Bertrand, défenseur du clergé, gagna le chapeau de cardinal dans cette conférence de Vincennes, où Pierre de Cugnières ne put triompher de ses adversaires, puisque le roi conclut en disant qu'il augmenterait les droits de l'Église, moyennant l'amendement raisonnable des chanoines de Paris [1]. Mais les paroles du légiste Cugnières donnèrent l'impulsion aux esprits en matière de juridiction royale. L'appel comme d'abus en résulta, et s'opposa aux empiétements du clergé sur la puissance temporelle. L'appel comme d'abus était la plainte portée contre un juge ecclésiastique ayant excédé ses pouvoirs, et entrepris contre les juges laïcs ou contre les libertés de l'Église gallicane[2].

Bertrand, regardé comme le plus savant canoniste de son siècle, fonda à Paris le collége d'Autun, ou du «cardinal Bertrand.» Philippe de Valois lui permit de porter des lis dans l'écusson de ses armes. Une foule d'amis l'environnèrent, l'accablèrent de louanges. Pierre de Cugnières, au contraire, sembla tomber en disgrâce. Pour

1. *Continuat. de Nangis; Et. Pasquier,* Recherches.
2. *C. Fleury,* Institut. au Droit ecclésiastique.

se venger de ses attaques, on prétend que les ecclésiastiques donnèrent son nom à une petite statue représentant un marmouset, figure grotesque placée à l'entrée du chœur de Notre-Dame de Paris. Les sacristains venaient éteindre les cierges de l'autel voisin au nez de ce marmouset. Bientôt, les moqueurs s'avisèrent d'appeler *Pierre de Cugnières* tout individu ignorant ou stupide.

Il n'était ni l'un ni l'autre. Partageant le sort des hommes qui osent beaucoup, il était bafoué par les uns, mais imité par les autres, par le plus grand nombre. Après lui, la confusion entre les pouvoirs monarchique et clérical commença de diminuer. Quelques hommes se risquèrent, comme Pierre de Cugnières, pour développer la thèse nouvelle, et la confusion ne tarda pas à cesser. Le premier canon d'un conclave assemblé à Paris (1347) s'éleva, il est vrai, contre la condamnation d'ecclésiastiques par des juges séculiers; mais, plus tard, une bulle d'Urbain VI (1365) reconnut que leurs causes ne pouvaient être évoquées hors du royaume; puis une ordonnance défendit (1370) d'excommunier les officiers du roi pour le fait de l'exercice de leur charge, et une autre, l'année suivante, interdit à la juridiction ecclésiastique la connaissance des « actions réelles. » Charles V fit composer par quelque légiste de sa cour le *Songe du Vergier*, satire contre l'ambition des clercs, ouvrage attribué à plusieurs auteurs, notamment à Philippe de Maizières, à Raoul de Presles et à Nicolas Oresme. Le second de ces trois savants publia un *Traité de la puissance ecclésiastique et séculière* (1374), comme il traduisit la *Cité de Dieu* de saint Augustin, pour Charles V [1]; le second translata du latin la « science des politiques » d'Aristote, dont il écrivit un exemplaire pour le roi de France.

Cependant, le grand schisme d'Occident a éclaté (1378), après la double élection d'Urbain VI et de Clément VII. Soixante-dix années durant, deux papes, quelquefois

1. Admirable manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

même trois, divisent l'Église en se déclarant pasteurs légitimes, les uns à l'exclusion des autres. Charles V a pris parti contre Urbain VI pour Clément VII, pape français, sorte de patriarche, dont il croit pouvoir disposer. Clément VII s'établit à Avignon (10 juin), livre le clergé au roi de France, en échange des annates, des grâces expectatives, etc. Des deux souverains temporel et spirituel, « l'un tond le clergé, l'autre l'écorche [1]. » Les partisans d'Urbain VI reprochent à Charles V sa politique : ils voient plus tard dans la folie de Charles VI et dans les victoires des Anglais une punition du ciel [2]. Ils chantent ce cantique :

Plange, regni Respublica,
Tua gens est schismatica,
Desolatur.
Nam pars ejus est iniqua,
Et altera sophistica
Reputatur.

« Pleure, république du royaume, ta population est désolée par ce schisme, car une partie est inique et l'autre est réputée sophistique [3]. »

A partir du grand schisme, le pouvoir royal intervient dans les questions de discipline religieuse, et convoque toutes les assemblées du clergé, qui paye des subsides aux rois, à peu près périodiquement. Pour faire cesser le schisme, le premier « concile national, » depuis Hugues Capet, se tient à Paris (1395); puis un autre, en 1398; puis un troisième (1408), qui dispose de longs règlements pour l'Église gallicane. Le clergé français suspend l'autorité ecclésiastique de Benoît XIII (pape d'Avignon) sur le royaume, trois années après que Charles VI a défendu de payer les « annates, » revenu annuel d'un

1. *Continuateur de Nangis.*
2. *J. Michelet,* Hist. de France, t. III, p. 500.
3. *Biblioth. impériale,* cod. 7609, cité par J. Michelet.

bénéfice vacant auquel le pape prétend [1]. Cette défense est renouvelée successivement en 1406, 1418, 1422 et 1438. L'autorité papale éprouve ainsi de nombreux échecs.

L'Université de Paris, d'ailleurs si terrible à toute hérésie, et presque constamment favorable aux rois, lorsque ses priviléges ne sont pas mis en question, a provoqué le concile général de Constance [2], où le chancelier Jean Gerson soutient l'opinion que les conciles généraux sont supérieurs aux papes, et qu'ils peuvent les déposer (novembre 1414). Les vues de ce grand théologien gallican sourient au successeur de Charles VI (1438), et la pragmatique-sanction de Bourges, plus explicite que celle de saint Louis (V. t. III, p. 28 et 78) rattache l'Église au système monarchique. Elle reconnaît la supériorité des prélats assemblés sur celle du pape, qui devra convoquer un concile au moins une fois tous les dix ans. Elle consacre le droit d'élection aux évêchés et aux autres grands bénéfices, réservé aux églises et aux chapitres. Elle veut la réforme d'une foule d'exactions auxquelles la cour de Rome a assujetti le clergé. Elle supprime les appellations au pape, même dans les causes de nature purement ecclésiastique. Un édit de Charles VII établit que nul ne sera pourvu de bénéfices, s'il n'est natif du royaume et affectionné au roi [3].

Ne se contentant pas de donner une force légale à l'opposition dirigée contre la papauté, la pragmatique-sanction fait de l'Église un simple rouage de la monarchie, surveillé par le parlement. Elle prohibe les représentations théâtrales, mascarades, danses et repas dans les lieux saints ; en un mot, elle s'attaque à tous les abus du moyen âge.

Sur ce point, elle n'innove rien, car l'Église a pris les

1. *De Laurière*, Glossaire du droit français.
2. *D. Martène et Durand*, Thesaurus anecdotorum, t. II, p. 1295.
3. *Ordonn. de France*, t. XIII.

devants. Depuis le milieu du XIVe siècle, elle est vigilante et entre dans tous les détails, de la plus grande ou de la plus mince importance. Tantôt elle défend aux moines l'habit court et le port des armes [1]; tantôt elle condamne l'usage du beurre et du lait pendant le carême [2]. L'abstinence du samedi, non observée, même dans les monastères, est aussi tout naturellement méconnue par les séculiers. L'Église « exhorte » les ecclésiastiques et surtout les bénéficiers, obligés par leur état de donner bon exemple aux laïcs, à ne point manger de viande le samedi [3]; elle impose ensuite cette loi « par commandement » à tout bénéficier ecclésiastique, à toute personne engagée dans les ordres sacrés, sous peine de se voir interdire l'entrée du saint lieu autant de mois que ces individus auront péché de jours. Ces règlements n'atteignent pas les laïcs [4], mais ils « donnent le bon exemple. »

Afin de suivre la mode générale, les clercs s'avisaient, depuis longtemps, d'accroître le cordon de cheveux qui les distinguait, et qui bientôt cacha entièrement les oreilles. Par ce moyen, la couronne disparut, la tonsure seule resta, et ces deux noms furent confondus. Quelques prêtres, même, tentèrent d'abolir la tonsure, pour se rapprocher le plus possible des laïcs. En vain l'Église crut remédier à cet abus, en ordonnant de renouveler la tonsure tous les mois [5]. Les réfractaires parurent observer la loi; mais, en réalité, ils l'éludèrent, car s'ils conservèrent la tonsure, s'ils la renouvelèrent mensuellement, ils eurent la précaution de la rendre si petite qu'elle demeurait presque invisible. L'Église alors fixa la largeur de la tonsure qui, à l'avenir, dut occuper, sur

1. *Concile du prieuré du Pré, près de Rouen,* 3e *canon,* ann. 1335.
2. *Conc. d'Angers,* ann. 1365.
3. *Conc. de Béziers,* ann. 1351.
4. *Conc. de Lavaur,* ann. 1368; *Legrand d'Aussy,* Vie privée des Français, t. II, p. 116.
5. *Conc. d'Avignon,* ann. 1337.

chaque tête sacerdotale, un diamètre de quatre doigts[1].

Peut-être l'autorité royale, corroborant, dans presque toutes les circonstances, et notamment dans celle-ci, les règlements ecclésiastiques, voulait-elle bien établir une distinction visible entre les prêtres et les laïcs; peut-être, selon les apparences, voulait-elle avoir la haute main sur les questions de discipline qui intéressaient les mœurs générales. Elle défendit « à tous demeurant au cloître Notre-Dame, à Paris, de retirer avec soy femme quelconque[2], » et par là elle diminua les chances de scandale pour le clergé de Paris. Charles VI exigea, dans le même but, que les ecclésiastiques portassent de grandes tonsures et des habits simples, sans « collerettes » ni superfluités dans les manches, avec des chaperons et des chaussures « honnêtes, » chausses noires et souliers sans pointes ni découpures; il leur interdit d'aller par la ville avec des ceintures sur leurs robes, à la manière des laïques[3]. Il laissa le droit de chasse aux clercs (1393), mais à ceux qui en jouissaient par lignage ou par quelque autre titre.

Conséquemment, le parlement de Paris garda à vue le clergé, pour ainsi dire. Il n'épargna point les prélats, en redressant au besoin leurs torts. Son action protégea sans cesse les prérogatives royales, et, fort souvent aussi, ses propres priviléges. Il contrecarra les évêques, excédant leurs pouvoirs, ou confondant les droits religieux avec les droits civils. Il défendit (1408) à l'évêque du Puy, sous peine de saisie de son temporel et d'une amende de cinq cents marcs d'argent, d'exécuter une sentence par laquelle ce prélat excommuniait tous les gens qui n'allaient pas à la messe de paroisse, ou qui vendaient des marchandises les fêtes et dimanches. On ordonna aussi de saisir le temporel de l'évêque de Saintes, jusqu'à ce que

1. *Concile de* 1388.
2. *Ordonn. de* 1334.
3. *Histoire de la Sainte-Chapelle,* par le chanoine S. J. Morand.

celui-ci eût levé l'excommunication lancée contre le sire de Vivonne. Un an après, le parlement enjoignit à l'évêque d'Amiens et au curé d'Abbeville de faire inhumer les personnes qui mouraient *ab intestat*, celles qui n'avaient pas laissé un legs pieux à l'Église (V. t. III, p. 180 et 292).

Le résultat de ces prescriptions fut heureux. A mesure que certains usages scandaleux appelèrent des réformes, l'Église, le parlement et le roi frappèrent de bon accord. Un progrès sensible dans les habitudes religieuses se manifesta. Le concile tenu à Paris en 1429 contint quarante articles relatifs à la discipline et aux mœurs du clergé, condamna la « fête de l'âne » et celle « des fous » (V. plus bas, chap. VI). Cette dernière ne tarda pas à être supprimée [1]. Un autre concile abolit la coutume qui consistait à surprendre, le lendemain de Pâques, les clercs paresseux dans leurs lits, à les promener nus par les rues et à les porter en cet état à l'église où, après les avoir placés sur l'autel, on les arrosait largement d'eau bénite. Un autre condamna les mascarades qui avaient lieu dans les églises [2], et des règlements empêchèrent les prédicateurs de prononcer des discours sur les échafauds, au milieu des places publiques.

III

Chaque jour le parlement s'arrogeait de nouvelles attributions, et le sort des gens du tiers s'accordait avec le sien. Il convient de le remarquer, toutefois, la puissance des communes diminua d'autant plus que le parlement se dévoua davantage à la royauté, en remplissant un double rôle, politique et judiciaire. Pendant les règnes

1. *Lettres patentes*, du 17 avril 1444.
2. *Concile de Rouen*, 11e canon, ann. 1445.

de Philippe VI et de Jean, l'activité des états fut extraordinaire. Le 2 février 1346, ceux de la langue d'oil se tinrent à Paris; quinze jours après, ceux du Languedoc siégèrent à Toulouse. Le 8 janvier 1351, les états du Languedoc s'assemblèrent à Montpellier; le 6 février suivant, les états généraux opérèrent une sorte de révolution, complétée, achevée par ceux du 30 novembre 1355, de mars et d'octobre 1356; par ceux du 5 février 1357, qui eurent une nouvelle session en avril, en juillet et en novembre de la même année. Ces corps dirigèrent les mouvements populaires, ou les subirent, s'il est vrai qu'ils ressemblassent « à des girouettes poussées par le vent [1]. » Mais les états provinciaux de Champagne (9 avril 1358), ceux de 1367 en Languedoc, les états généraux de Paris (9 mai 1369 et 30 janvier 1413), les états de Bourges et de Carcassonne (1423) ne laissèrent que peu de traces. En 1428, les états généraux de Chinon accordèrent à Charles VII une aide de quatre cent mille livres.

La triste situation de ce prince le contraignit de réunir fréquemment les députés des bonnes villes, dont les travaux ne purent conjurer les malheurs du royaume.

De 1294 à 1363, c'est-à-dire en soixante-neuf années, on convoqua soixante-dix assemblées, soit générales, soit partielles, avec simultanéité [2]. Les résultats étonnent par leur faible importance, au point de vue général; mais il faut se rappeler que, au moyen âge, les villes qui n'avaient pas envoyé de députés aux états, ou dont les députés avaient voté contre un impôt, ne payaient pas l'impôt établi. Les Français n'admettaient pas le droit de majorité. De là une confusion perpétuelle dans les mesures administratives; de là le grand nombre d'impôts votés, mais non payés.

A Paris, et dans l'Ile-de-France, le résultat des assem-

1. *Religieux de Saint-Denis;* V. t. III, p. 450 et suiv.
2. *De Stadler,* cité par H. Martin.

blée avait été immense pendant les crises du règne de Jean. Les gens du tiers avaient dépassé l'audace de Pierre Flotte, chancelier de Philippe le Bel, voulant rendre la royauté indépendante de Rome au temporel (V. t. III, p. 236.) Étienne Marcel, prévôt de Paris, avait mis les états généraux au-dessus de la royauté. Il avait installé un gouvernement au nom de la « chose publique, » au nom d'une espèce d'oligarchie bourgeoise, aidée un jour par les paysans armés, par les *Jacques*.

Charles V craignit la démocratie municipale. Il voulut être un roi véritable, assez sage pour profiter des réformes populaires qui venaient d'être opérées, mais décidé à fortifier l'omnipotence monarchique. Il retira (1372) aux communes leur droit d'intervenir dans la nomination des agents des finances et dans le recouvrement des taxes, et substitua aux commissaires des états (V. t. III, p. 450) deux « élus royaux » pour l'assiette et le recouvrement des tailles. Il réduisit à quatre les généraux des finances. De là le nom de « Généralités, » et celui de « Pays d'élection, » par opposition aux « Pays d'états, » qui nommaient eux-mêmes les agents financiers. Les généraux des aides devinrent une institution centrale, qui se subdivisa : les « généraux de justice » formèrent la cour des aides; les « généraux pour le fait des aides, » chargés de la répartition des impôts dans toute la France, constituèrent plus tard les « bureaux des finances. »

La monarchie s'était engagée à ne plus altérer les monnaies, et à soumettre l'administration financière au contrôle des états[1]. Charles V, redoutant les états généraux, n'agit pas selon ces principes. Mais, à la fin de sa vie, il éprouva des remords, en pensant qu'il avait violé les anciennes franchises de la nation, qui exigeaient le consentement des états, pour l'établissement nouveau

1. *Ordonn. de France*, t. III, p. 221-232.

d'impôts. Il abolit les « fouages, » le jour même de sa mort[1].

Après lui, les gens du tiers reprirent leur force pour l'administration des finances et de la justice.

L'action de la chambre des comptes dépassait l'activité des assemblées; elle l'emportait aussi sur celle du parlement. Philippe de Valois, partant pour la guerre (1339), laissa les pouvoirs les plus étendus à la chambre des comptes : accorder des grâces, autoriser les villes à s'imposer pour les dépenses communales, rappeler les bannis, anoblir les bourgeois, légitimer les bâtards, etc. Elle exerça, en un mot, tous les droits régaliens[2].

Cette suprématie de la chambre des comptes s'explique aisément. D'abord, à une époque où les besoins pécuniaires des souverains étaient incessants, elle rendait des services continuels au gouvernement. Puis, c'était elle qui contrôlait tous les agents financiers du royaume. Enfin, présidée par le grand bouteiller seul[3], officier de la couronne, elle agissait toujours dans les vues de la royauté, sans se préoccuper autant que le parlement des mouvements populaires. On désignait parfois le « trésorier de France » par le nom « d'argentier du roi. »

La souveraineté de la chambre des comptes augmenta encore par sa séparation plus complète d'avec le parlement proprement dit, par la distinction établie entre l'administration et la juridiction.

En 1413, la cour des aides, dont l'origine remontait à l'ordonnance de 1355 (V. plus haut, p. 47), fut confirmée, mais réduite à un président et à deux conseillers, et dominée par la chambre des comptes. Elle apparut comme le tribunal supérieur des pays d'élection.

La chambre des comptes devait son importance plus grande que celle du parlement à un fait constitutif. Elle

1. *Ordonn. de France,* 16 septembre 1380.

2. *E. Pasquier,* Recherches; Ord. enregistrée le 7 juillet 1340.

3. *Le Canteur,* Dissert. sur la chambre des comptes, *Paris,* 1765; *A. Chéruel,* Hist. de l'adm. monarch, en France, t. Ier, p. 68.

siégeait toute l'année, tandis que les sessions du parlement étaient toujours temporaires. Dans le parlement, les nobles se trouvèrent pour longtemps en majorité, eux qui, encore moins versés dans les matières financières que dans les questions de procédure, s'éloignèrent de la chambre des comptes. Jusqu'au XVIIIe siècle, cette chambre a tenu ses comptes en chiffres romains, qu'elle nommait « français, » à cause d'une légère altération qu'ils avaient subie. Qu'on juge des difficultés à vaincre pour faire seulement une addition, et combien la noblesse d'épée était peu propre à ce genre de travail!

La chambre des comptes renferma la tête de l'aristocratie bourgeoise à sa naissance. Elle fut dévouée aux rois.

Dans le parlement, des modifications remarquables s'accomplirent. Les conseillers « jugeurs, » nobles de naissance, rappelant l'ancienne cour des barons, avaient été, jusqu'alors, distincts des conseillers « rapporteurs, » plébéiens, savants légistes, élucidant les questions, les procès et les lois, pour aider les nobles jugeurs. Vers 1341, les rapporteurs commencèrent de siéger à côté des barons qui, comprenant leur incapacité en jurisprudence, disparurent peu à peu du parlement[1].

Le parlement se composa surtout des membres de l'aristocratie bourgeoise, comme la chambre des comptes.

Comme celle-ci encore, le parlement, après Jean, servit d'autant plus les intérêts de la royauté, qu'il n'avait pas été satisfait de la manière dont Étienne Marcel et ses partisans l'avaient traité lui-même, qu'il n'oublia pas la remontrance des états de 1357, accusant les conseillers d'être paresseux. Des arrêts qui auraient dû être rendus depuis vingt ans, disait-elle, étaient encore à rendre. Les conseillers venaient tard, leurs dîners étaient longs, leurs après-dîners peu profitables. Elle exigeait que le grand conseil, le parlement et la chambre des comptes

1. *Hénault*, Abrégé chronol., ann. 1341; V. t. III, p. 237.

s'assemblassent au soleil levant. Elle fulminait par avance contre les membres qui ne viendraient pas « bien matin. » On s'était plaint de l'accumulation des procès, à cause des lenteurs du parlement, et l'on avait décidé[1] que, pendant l'intervalle des sessions, ayant lieu seulement deux fois l'an, les présidents expédieraient les affaires les plus urgentes.

C'était l'acheminement à une « chambre des vacations, » qui devait dater du règne de Charles VI (24 août 1405).

La main royale s'appesantit moins que le bras populaire sur les individus composant le parlement; mais elle étreignit davantage le corps entier, en lui donnant pourtant d'immenses prérogatives. Aussi, malgré tout, certaines luttes, à la vérité fort courtes, s'élevèrent entre la cour souveraine de justice et la royauté, sans enlever aux conseillers leur sentiment d'aristocratie bourgeoise. Bien que les légistes de Charles V fussent « de petit état, » comme on disait, ils se retranchaient çà et là dans leur valeur personnelle. Les Dormans, les Le Bègue de Vilaines, les Raoul de Presles, les Bureau de la Rivière, les Nicolas Oresme, etc., s'apercevaient que le monarque avait besoin d'eux. Par exemple, quelle que fût la confiance accordée par Charles V à ses frères les ducs d'Anjou, de Berri et de Bourgogne, il ne voulut point que ces princes eussent une juridiction indépendante dans leurs hôtels, à Paris, comme ils y prétendaient; il ordonna que les délinquants de leurs maisons fussent justiciables du prévôt[2].

Or, la prévôté de Paris ressortissait du parlement, et, depuis Charles VI, le prévôt de Paris était un haut personnage. Après la suppression du prévôt des marchands, il eut plus d'éclat que par le passé, posséda « honorable demeure et maison, » et logea avec sa famille dans

1. *Hénault*, Abrégé chronol., ann. 1359.
2. *Ordonn. de France*, t. V, p. 170.

toutes les « appartenances et dépendances » du Petit-Châtelet[1].

Le parlement se vit attribuer une part dans les amendes qu'il prononçait; et bientôt toutes les amendes furent appliquées aux gages des conseillers et à ceux des maîtres des requêtes[2]. Il élut ses membres lui-même [3]. Charles VII lui confirma le droit de présenter des candidats au roi, en cas de vacance.

Par contre, les conseillers ne purent accepter de pensions d'autres que du roi.

De plus en plus, l'unité judiciaire se concentra dans le parlement de Paris, dont les arrêts eurent parfois une solennité extraordinaire. Aussi, les prétentions grandirent. Les membres du parlement voulurent entrer de droit dans le grand conseil, conseil secret, conseil privé, œuvre de Philippe le Long (1318), assemblée qui jugeait les affaires d'état et certaines causes évoquées par le roi; qui expédiait les grâces et les requêtes. Jean établit qu'on les y appellerait nominativement. Le conseil cessa d'être composé exclusivement de nobles et de clercs. On vit les conseillers menacer la royauté de suspendre le cours de la justice, comme l'Université suspendait ses leçons, dans les moments où ils ne s'entendaient pas avec le pouvoir royal, et quand ils voulaient se venger de lui [4].

Les démêlés entre le parlement et le roi étaient rares. Le plus souvent l'un et l'autre s'entr'aidaient. Un arrêt prescrivit un duel judiciaire en 1386; et ce duel, accompli sous les yeux de la cour, fut le dernier qui ait eu lieu en vertu d'une sentence judiciaire. Le tournoi du *Pas de Sandricourt* (1393) se fit en dehors des actes du parlement, qui appuya de toute son influence la défense

1. *Lettres patentes du 27 janvier* 1382; *Ordonn. de France*, t. VI, p. 688, t. XII, p. 578.
2. *Ordonn. de France*, t. V, 24 janvier et 28 mai 1373.
3. *Ordonn. de France*, t. VII, p. 223-225.
4. *Coll. Isambert*, Anc. lois franç., t. IX, p. 114.

des guerres privées, sous peine de confiscation et d'emprisonnement [1]. Non-seulement il jugea les appels comme d'abus (V. plus haut, p. 54), mais, sous Charles VII, il surveilla l'Université qui, parfois, se déchaînait contre l'autorité royale [2].

Pendant la domination anglaise, il avait existé deux parlements, l'un, à Paris, tout dévoué aux Anglais, l'autre, à Poitiers, tout dévoué à Charles VII. Mais, en 1436, la veille de la Saint-André, on publia à son de trompe que ce dernier viendrait tenir ses séances dans la capitale[3]. Cette époque fut brillante pour la cour souveraine, dont Eugène IV avait rendu les « indults » perpétuels (1431). Le pape confirma aux conseillers le droit d'obtenir du roi des bénéfices ecclésiastiques vacants par décès. Plus de trois cents magistrats ou officiers de justice firent alors une recherche active et incessante des bénéfices vacants. Les religieux de Saint-Martin, la veille de la fête de leur patron, devaient offrir au premier président deux bonnets carrés, et au premier huissier du parlement une écritoire avec une paire de gants.

Telle était la force de ce corps judiciaire qu'un sergent brisa à coups de marteau la porte de la prison de Lille, pour en extraire un prisonnier qui avait appelé au parlement de Paris. Par une coutume étrange, qui disparut seulement sous la Ligue, lorsqu'un pair laïc avait procès à ce tribunal, et que son rôle était appelé, il présentait des magistrats[4]. La loi voulut que le parlement possédât, outre les trois anciennes chambres, une « chambre de la Tournelle[5], » ainsi nommée parce que les conseillers de la grand'chambre y siégèrent à tour de rôle. La chambre de la Tournelle jugeait les affaires criminelles,

1. *Ordonn. de France*, ann. 1413.
2. *Ordonn. de France*, t. XIII, p. 4 et suiv.
3. *E. Pasquier*, Recherches.
4. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Franç., t. II, p. 248 et 249.
5. *Ordonn. du 28 octobre* 1446.

excepté celles qui emportaient la peine capitale, dont la connaissance appartenait à la grande chambre. Charles VII détermina les droits et les devoirs des avocats et des procureurs, plus les détails de la procédure. Il recommanda aux magistrats la cause des indigents, « car la cour de parlement était ordonnée pour faire droit aussitôt au pauvre comme au riche[1]. » Le roi siégeait au parlement, quand bon lui semblait.

Le conseil souverain de Provence avait été établi (1415). Il devint le parlement d'Aix (1515). Dès 1442, il y eut un premier démembrement du parlement de Paris. On institua un parlement à Toulouse, pour le Languedoc et la Guyenne [2], avec autorité souveraine et sans appel. Cependant, « les présidents et les conseillers placés en chacun lieu durent être réputés unis comme faisant un même parlement[3]. » En même temps (1453), le parlement de Grenoble fut créé, pour remplacer le conseil delphinal.

IV

Une réforme judiciaire, entreprise au profit du parlement et de la royauté, s'étendit aux tribunaux inférieurs des sénéchaux et des baillis. Ceux-ci comparurent en personne devant la cour souveraine, pour rendre compte de leur gestion. La vénalité de leurs charges fut abolie, le cumul, interdit. L'élection pourvut aux charges de judicature. Défense de rien exiger pour l'administration de la justice. On choisit des hommes intègres, comme lieutenants des baillis, et le juge ne concourut plus à l'exécution de l'arrêt qu'il avait rendu[4].

1. *Ordonn. de France*, t. XIV, p. 294.
2. *Édit du 11 octobre 1442.*
3. *Lettres du 14 novembre 1454.*
4. *Ordonn. de France*, t. XIV, art. 124.

La plupart des réformes avaient été réclamées par les assemblées de 1357 et de 1413. L'initiative était venue des états généraux, et l'autorité royale réalisa les vœux populaires, avec un empressement qui montrait l'habileté de sa politique. Les résolutions des nouveaux réformateurs, rédigées sous la forme d'une ordonnance royale, lues devant le roi siégeant en son lit de justice, déclarées obligatoires et inviolables, assurèrent la centralisation de l'ordre financier, aboutissant tout entier à la chambre des comptes, et la centralisation de l'ordre judiciaire, aboutissant tout entier au parlement.

L'état de la législation générale dut ses modifications à l'accord, ou à l'émulation, ou peut-être surtout à la lutte du pouvoir monarchique et du mouvement opéré par la bourgeoisie.

Ainsi, les états généraux, convoqués après la bataille de Poitiers, purent seuls établir avec succès une prohibition générale et durable des guerres privées. Encore fallut-il rendre plus tard quelques ordonnances dans le même but[1], et contre les joûtes et faits d'armes. Depuis cette époque, les guerres privées cessèrent d'être considérées comme un droit. On défendit bientôt le port d'armes et les assemblées illicites, d'abord aux roturiers, puis aux gentilshommes. Les réunions de plus de cinq personnes étaient interdites, dès Philippe le Bel. Sous Charles VI, nulle assemblée, soit du peuple, soit des gens de guerre, ne put être réunie sans autorisation royale[2]. Mais, au milieu des factions, pendant la lutte des Armagnacs et des Bourguignons, par exemple, la royauté demeurait impuissante. Charles VI fut forcé de faire excommunier, par les évêques et par les papes, les compagnies et ceux qui les réunissaient[3]. Il ordonna aux

1. *Ordonnances de* 1367 *et de* 1401.
2. *Ordonnances de* 1405, 1408, 1410, 1413.
3. *M. C. Dareste de la Chavanne*, Hist. de l'admin. en France, t. Ier, p. 234.

hôteliers de Paris de faire connaître chaque jour au prévôt les noms des personnes logées chez eux (1407). Cet ordre, renouvelé un siècle après, fut étendu à toutes les villes. Les étrangers ne purent se loger que dans des hôtelleries, non dans des maisons particulières (1408). Il fallut une permission pour entrer armé dans Paris. Le prévôt de Paris avait reçu (1389) le pouvoir de poursuivre les malfaiteurs dans tout le royaume, en quelque juridiction qu'ils se trouvassent. Ce pouvoir fut confirmé plusieurs fois, en 1401, 1438 et 1447. Les ordonnances prévôtales, quant à l'approvisionnement de Paris, furent partout exécutoires. Cela créa une autorité centrale, supérieure, de la police.

Une juridiction, dite de l'amiral, existait dès 1350 en Normandie, en Picardie et en Aquitaine. Elle s'étendait sur toutes les affaires de la mer, au criminel comme au civil[1]; elle faisait la police maritime. Lorsqu'on attaquait les actes et les jugements de l'amiral ou de ses lieutenants, on s'adressait au roi en son conseil. Lorsqu'on appelait, un siége supérieur, connu sous le nom de « table de marbre, » au palais de justice, connaissait de la difficulté. L'organisation des amirautés ne date que du milieu du XIVe siècle. Vers le même temps, les « maîtres particuliers des eaux et forêts, » établis en diverses résidences, furent juges de première instance en matière forestière. Les parties appelaient de leurs jugements à la table de marbre, comme les justiciables de la juridiction dite « connétablie. » La connétablie connaissait des crimes et délits commis par les gens de guerre, soit au camp, soit dans les garnisons ou pendant les marches; des contestations survenues entre eux pour le partage du butin ou pour les rançons; des abus et malversations des officiers de guerre; en un mot, de ce qui avait rapport à la discipline militaire.

Tels sont les changements qui méritent d'être signalés

1. *Ordonn. du 7 décembre* 1373.

dans le droit public. Pour le droit civil, nous renvoyons au chapitre VI, § 5, du livre IV. Les coutumes, formant des lois particulières à chaque localité, modifiaient dans chaque province la grande législation des Romains. Les coutumes, que l'on avait commencé de rédiger sous Charles V, furent publiées en partie sous Charles VII. « Toutes les coutumes du royaume seront écrites et accordées par les praticiens de chaque pays, puis examinées et autorisées par le grand conseil et le parlement. » On enjoignit aux baillis, aux sénéchaux et autres juges de se conformer au texte publié, pour l'application des lois [1].

Certains progrès avaient lieu dans la législation générale. L'ordre s'efforçait de renaître.

Il était temps, car les populations souffraient, depuis Jean, par suite des calamités de toutes sortes qui accablaient la France.

Dans une foule de monuments législatifs, quelques-uns, trop rares, s'occupaient de droit civil. Toutes les obligations pour prêt, passées par des chrétiens au profit des juifs, furent retirées, déchirées et brûlées [2]. La loi refusa aux créanciers d'un mari tout droit sur les biens dotaux et paraphernaux de sa femme, lorsque celle-ci ne s'était point personnellement obligée à la dette [3]. Des lettres réglèrent les droits d'amortissement, défendirent, sous peine d'amende, aux acquéreurs des héritages relevant directement du roi, d'entrer en possession sans avoir, au préalable, payé les lods et ventes [4].

Mais le législateur rendait des ordonnances sur des objets spéciaux. Il ne suivait aucune idée générale. A vrai dire, le droit civil était aussi variable que le droit public. Longtemps la législation fut édictée en double

1. *Ordonn. de France*, t. XIV, art. 125.
2. *Ordonn. du 30 janvier* 1397.
3. *Ordonn. du 11 juillet* 1401.
4. *Lettres patentes*, octobre 1402 et 9 juillet 1407.

partie, par le roi national ou par l'usurpateur anglais, avec une émulation quelquefois profitable aux peuples. Les améliorations projetées par le « soi-disant roi de France, » le « soi-disant dauphin » les réalisait, et réciproquement. Un jour, Charles VII faisait droit aux réclamations qu'on lui adressait; un autre jour, Henri VI d'Angleterre imitait son compétiteur. Quand les Anglais eurent disparu, le Victorieux marcha dans sa voie, mais ne publia, en droit privé, qu'un règlement fixant à la dixième partie du produit des mines l'impôt du trésor perçu pour leur exploitation, et des lettres obligeant les notaires à conserver des registres ou protocoles des contrats passés chez eux[1].

Où donc trouver le droit civil proprement dit? Dans les coutumes, dans le style du parlement, dans les anciennes constitutions du Châtelet de Paris, dans plusieurs ouvrages de jurisprudence.

Sous le rapport de la procédure civile, la vaste ordonnance d'avril 1454 était « notre premier code, » dit Henrion de Pansey. L'instruction criminelle différait peu de celle qui florissait pendant l'époque féodale. Un témoignage isolé suffisait pour permettre au magistrat d'appliquer la question[2].

Ce mode de preuve variait selon les parlements. La question ne se donnait plus par le feu, mais par la « gesne. »

En Bretagne, le tourmenteur-juré liait le patient sur une chaise de fer, et lui approchait les jambes graduellement d'un brasier ardent. A Rouen, il lui serrait un pouce ou un doigt avec une machine en fer. Dans le cas de question extraordinaire, il lui serrait simultanément les deux pouces. A Autun, le « questionnaire » mettait à l'accusé des espèces de bottines ou brodequins, faits

1. *Ordonn. de France*, t. XIII, p. 236 et 429.

2. *Imbert*, en sa Pratique, liv III, ch. 14, n° 2; Masuer, in Pract. or. tit. 36, n° 10.

avec du baudrier ou cuir de vache spongieux. Ces bottines enveloppaient ses pieds et ses jambes jusqu'aux genoux. On le liait nu, en chemise, sur une table très-basse que l'on roulait près d'un grand feu de bois ou de charbon. Puis, le questionnaire lui versait sur les jambes et les pieds douze pintes d'huile bouillante qui, pénétrant à travers le cuir, brûlait et calcinait même parfois les membres du patient, au point de faire tomber les os des doigts de pied. Cela durait habituellement une heure et demie ou deux heures. Lorsqu'on approchait trop la table du brasier, le feu gagnait les brodequins du patient, et carbonisait ses jambes de façon à rendre l'amputation nécessaire. A Orléans, les deux mains du patient étaient liées avec force l'une sur l'autre, derrière le dos, après qu'on avait mis entre elles une clef de fer. Ensuite, au moyen d'une poulie et d'une corde fixée à la clef, le questionnaire élevait à un pied de terre le malheureux, portant un poids de 180 livres suspendu à son pied droit. Telle était la question ordinaire. Dans l'extraordinaire, le patient était enlevé jusqu'au plancher avec un poids de 250 livres. Puis il recevait trois secousses; hissé d'abord jusqu'auprès de la poulie, il retombait bientôt brusquement jusque près de terre. Voilà ce qui s'appelait l'*estrapade*, employée comme preuve ou comme châtiment. A Besançon, même sorte de question, avec cette seule différence que le poids était attaché aux orteils. A Toulouse, le patient était suspendu par une corde passée sous l'une de ses aisselles. Il avait une pierre énorme fixée à ses pieds. Derrière son dos étaient liées ses mains que, au moyen de bâtons introduits dans les liens, deux hommes serraient à volonté. A Avignon, la question ordinaire, peu usitée, consistait à suspendre l'accusé par les poignets, avec un boulet à chaque pied. La question extraordinaire ne pouvait guère être supportée. Elle se composait « d'un poteau dont la partie supérieure était taillée en forme de diamant; on liait l'accusé par les mains et par les pieds avec des cordes atta-

chées aux quatre murs, et on le suspendait sur ce poteau, de manière que l'extrémité inférieure de l'échine (l'apophyse du coccyx) supportât tout le poids du corps; le patient était lié de façon à ne faire aucun mouvement. Un médecin et un chirurgien avaient les doigts placés sur ses tempes, pour juger, par l'artère temporale, s'il pouvait continuer de supporter plus longtemps cette torture. Lorsque la faiblesse du pouls indiquait une prochaine défaillance, on le détachait, et il lui était administré des fortifiants; il était ensuite remis à la question. Le temps fixé pour cette torture était de six heures [1]. »

A Paris, la justice avait d'abord employé presque exclusivement la question « à l'eau. » Elle préféra ensuite la question « aux brodequins. » Dans la première, l'accusé était assis sur une espèce de tabouret de pierre, les deux poignets attachés à deux anneaux de fer distant l'un de l'autre, scellés dans le mur derrière lui, et les deux pieds à deux autres anneaux fixés au plancher devant lui. On tendait toutes les cordes avec force, et, lorsque le patient commençait à ne plus pouvoir s'étendre, on lui passait un tréteau de deux pieds de haut sous les reins. Cela fait, on tendait encore les cordes jusqu'à ce que le corps fût bien en extension. Ensuite, le questionnaire, aidé d'un homme qui tenait une corne de bœuf creuse, prenait le nez de l'accusé, et, le lui serrant pour le contraindre d'avaler, versait de l'eau dans la corne [2]. La question ordinaire se composait de quatre coquemars, de deux pintes et demie (neuf litres un tiers environ). La question extraordinaire était du double. En outre, lorsqu'on agissait à l'extraordinaire, on remplaçait le tréteau par un autre de trois pieds et demi de haut, qui serrait et étendait davantage le criminel. Çà et là, en

1. *M. Chambaud*, Notice sur l'organisation judiciaire, dans l'ancien Comtat Venaissin. Cité par M. de la Villegille.

2. *J. B. Denisart*, Collection de Jurisprudence, au mot *Question*, in-4°, *Paris*, 1771.

France, on avait compliqué les raffinements de ce genre de torture. Une fois l'exécution terminée, le patient était détaché et « mené chauffer dans la cuisine, » disent les anciens manuscrits. La question « aux brodequins » paraissait encore plus douloureuse. Le criminel s'asseyait, les bras attachés. On lui plaçait deux planches aux deux côtés de chaque jambe, au dedans et au dehors, et on les serrait en les liant sous le genou et au dessus de la cheville du pied. De fortes cordes liaient les jambes ensemble. A coups de maillet, on faisait entrer des coins de bois ou de fer entre les deux planches du milieu. Quatre coins pour la question ordinaire, huit pour l'extraordinaire. A mesure que l'on enfonçait les coins, les jambes se trouvaient comprimées d'une manière si terrible, que parfois les os éclataient, que la moelle en sortait.

Autre question aux *brodequins* : le patient mettait des espèces de bas en parchemin mouillé, qui, étant approchés du feu, se retiraient excessivement, serraient les jambes, et causaient des douleurs intolérables [1].

Le plus souvent, la question se donnait en présence de divers officiers de justice, assistés d'ecclésiastiques, de médecins, de chirurgiens. Ces hommes étaient là pour exercer leur ministère, dans le cas où le patient ne pourrait pas supporter la rigueur des tourments. Avant l'opération, les accusés restaient huit ou dix heures sans manger. On les rasait généralement, de crainte que, par l'effet d'un talisman, ils ne fussent insensibles à la douleur. Il faut dire que les tourmenteurs vendaient souvent aux individus qu'ils allaient questionner des recettes secrètes, de prétendus adoucissements [2]. Quand plusieurs accusés étaient « à mettre sur le banc pour le même cas, » le questionnaire commençait par ceux dont les juges espéraient tirer plus aisément une révélation. S'il y avait un homme et une femme à torturer, celle-ci, étant plus

1. *De la Villegille*, Pénalité, *Le Moyen âge et la Renaiss.*, t. III.
2. Bigarrures de des Accords, Faux sorciers et de leurs impostures.

faible et plus débile, subissait d'abord l'épreuve horrible. On appliquait le fils à la question en présence du père, « car naturellement le père craignait plus pour son fils que pour soi-même [1]. » C'est ainsi que les souffrances morales s'alliaient aux physiques.

La torture, atténuée dans les codes barbares, avait hideusement refleuri au XIV^e^ siècle, avec les légistes, avec les juges imbus des principes du droit romain. Les tribunaux devaient l'employer jusque sous le règne de Louis XVI. Lorsque les magistrats adoptaient de si cruels moyens pour arracher la vérité aux accusés, il n'est pas étonnant que les châtiments les plus inhumains aient frappé les coupables.

A peine quelques supplices des temps féodaux avaient disparu ou s'étaient modifiés. Les juges condamnaient au pilori (V. t. III, p. 257), à la mise en croix. L'usage était de noyer, — d'où l'expression « gens de sac et de corde; » de chatouiller, d'empaler, d'écorcher vif, etc. Mais, parmi ces supplices, beaucoup n'étaient que rarement infligés. La série des peines comprenait principalement le feu, l'épée, la fosse, l'écartèlement, la roue, la massole, l'étranglement. Les condamnés étaient aussi traînés, flagellés, emprisonnés.

Comment s'opérait le supplice du feu?

Un poteau, de sept ou huit pieds de haut, se dressait au milieu d'une place désignée. Autour du poteau, un bûcher, de forme carrée, s'élevant à peu près à la hauteur de la tête du patient, était composé de lits alternatifs de bûches et de paille. Une place était ménagée, près du poteau, pour un homme. Un passage conduisait à cette place. Le criminel, déshabillé, revêtu d'une chemise soufrée, était lié au poteau avec des cordes et une chaîne de fer qui lui embrassait le milieu du corps. Puis on

1. *Josse de Damboudère*, Practique et Enchiridion des causes criminelles, in-4°, *Louvain*, 1555; *De la Villegille*, Pénalité, *Le Moyen âge et la Renaiss.*, t. III, *passim*.

bouchait l'entrée du bûcher avec des fagots et de la paille. Personne ne voyait plus le patient. Enfin, la flamme brillait. Quelquefois, par atténuation du supplice, les exécuteurs frappaient promptement le condamné au cœur, avec le croc de batelier à deux pointes dont ils se servaient pour construire le bûcher. D'autres fois, les patients, étranglés d'abord, étaient ensuite livrés au feu. Souvent, la sentence portait que les cendres du supplicié seraient jetées au vent. Alors on lançait en l'air un peu de cendres, prises de l'intérieur du bûcher avec une pelle. Tantôt on brûlait des coupables morts avant l'heure du supplice [1]. Tantôt on faisait bouillir le malheureux dans de l'eau, dans de l'huile, ou dans un mélange d'eau et d'huile, contenu en une grande chaudière disposée sur un trépied assujetti par un massif de maçonnerie. Les faux-monnayeurs, généralement, étaient « boulus. » Le bourreau brûlait la main des parricides et des criminels de lèse-majesté. La peine du feu atteignait surtout les hérétiques ; le *sermon*, *l'auto da-fé* ou acte de foi, dans ce cas, précédait le supplice.

La décapitation, peine privilégiée de la noblesse [2], se faisait avec l'épée à *feuille*. Le patient, à genoux, les yeux bandés ou non, selon le jugement, ou selon sa volonté, appuyait sa tête sur un billot en bois. La plupart du temps, le bourreau tranchait la tête d'un seul coup. Dans certains cas, il se reprenait jusqu'à onze fois, ou l'épée se cassait. L'inhabileté du bourreau augmentait l'horreur du supplice.

La peine de la fosse existait surtout pour les femmes, que l'on enterrait vives. Perette, accusée de plusieurs vols et de recel, subit ce supplice en 1460, à Paris.

A la pensée de l'écartèlement, usité dans plusieurs circonstances, chacun frémit encore. On amenait le condamné nu en chemise dans un tombereau, et on le cou-

1. *R. Gaguin*, Chronique.
2. *Continuat. de Nangis ; Juvénal des Ursins.*

chait sur le dos au milieu d'un échafaud d'environ un mètre. Des liens de fer l'y attachaient. Un de ces liens lui entourait la poitrine vers le cou; l'autre entravait les hanches et le bas-ventre. Ce supplice était celui des régicides, auxquels on brûlait préalablement la main, en leur arrachant ensuite des lambeaux de chair avec des tenailles, aux mamelles, aux bras, aux cuisses et au gras des jambes; en versant sur les plaies un mélange de plomb fondu, d'huile bouillante, de poix-résine, de cire et de soufre. Après ces atroces préliminaires, les exécuteurs attachaient une corde à chaque membre du patient. Celles des jambes allaient des genoux aux pieds; celles des bras, depuis l'épaule jusqu'aux poignets. Le surplus de chaque corde était attaché au palonnier de chacun des quatre chevaux, qui tiraient d'abord par petites secousses, puis avec force et en tous sens, pour écarter tous les membres à la fois. Si les tendons résistaient, le bourreau pratiquait des entailles à chaque jointure, à petits coups de hache. L'écartèlement durait ordinairement deux heures.

Au moyen âge, la roue servait seulement à recevoir le corps d'un criminel précédemment rompu. Or, pour rompre, on attachait à plat, sur l'échafaud, une croix de Saint-André, faite avec deux solives assemblées dans leur milieu et se croisant obliquement. Deux entailles, distantes d'environ un pied l'une de l'autre, étaient pratiquées dans chacune des branches de la croix, sur laquelle on étendait le patient, nu en chemise, la face tournée vers le ciel. Après avoir relevé sa chemise aux bras et aux cuisses, le bourreau l'attachait avec des cordes à toutes les jointures du corps. Armé d'une barre de fer carrée, large d'un pouce et demi, arrondie à la poignée, terminée par un bouton, il donnait un vigoureux coup de cet instrument dans la partie des membres comprise entre les jointures, à l'endroit qui portait à faux sur chaque entaille pratiquée à la croix. Ce coup brisait les os deux fois à chaque membre. Quelques coups de barre

sur l'estomac achevaient l'homme. Après l'exécution, le corps était détaché. Alors on lui ployait les cuisses en dessous, de telle façon que ses talons touchaient le derrière de la tête. On le posait sur une roue de carrosse horizontalement placée sur un pivot, à l'un des bouts de l'échafaud. Là, le corps demeurait exposé. Par grâce spéciale, quelquefois, les magistrats ordonnaient d'étrangler le criminel avant de le rompre. Que d'épouvantables souffrances lui étaient épargnées!

La massole n'avait lieu qu'à Avignon. Frapper le condamné aux tempes avec un maillet; lui couper ensuite la tête, les bras et les cuisses; placer ses membres à des crochets fixés aux poteaux dressés sur l'échafaud, voilà ce qui constituait le supplice de la massole. Parfois on livrait les membres aux flammes, pour en jeter les cendres aux vents; parfois, on les attachait à des fourches patibulaires, et on les exposait sur les différentes portes d'Avignon; ou bien, on enfermait la tête dans une cage de fer, et on l'enchaînait dans une des tours de l'enceinte de la ville [1].

L'étranglement se pratiquait peu en France, où les juges préféraient la pendaison. Marguerite de Bourgogne périt étranglée dans sa prison avec une serviette. Ce supplice était réservé à la noblesse. La pendaison ou la *hart*, peine toute roturière, s'exécutait par la potence, composée d'un montant en bois portant à son sommet une autre pièce de bois horizontale, à l'extrémité de laquelle était attachée une corde. Le patient allait au supplice assis sur une charrette, le dos tourné au cheval. A côté de lui, un prêtre; derrière, le bourreau, qui montait le premier à l'échelle, appuyée et liée à la potence. Le bourreau montait à reculons, aidait le patient dans sa suprême ascension, le « lançait dans l'éternité, » mettait les pieds sur ses mains liées, et, se soutenant à la potence, achevait le supplice au moyen de coups de genoux donnés dans l'estomac du pendu.

1. *M. Chambaud*, Notice sur l'organisation judiciaire, etc.

Combien de pendaisons effectuées pendant le moyen âge ! Presque toujours, près des grandes villes, un gibet permanent s'appelait « justice » ou « fourches patibulaires. » Aujourd'hui, les éminences où les potences s'élevaient ont le nom de *buttes de justice* ou *justices*. Sur ces gibets, les cadavres restaient exposés à la vue des passants. Le gibet de Montfaucon apparaissait sur une hauteur, à six kilomètres au nord de Paris, près de la route d'Allemagne. Depuis trois ans déjà, le corps de Pierre des Essarts, décapité en 1413, y était attaché, quand sa famille obtint de lui faire donner la sépulture ecclésiastique. Le condamné qu'on allait pendre à Montfaucon passait devant le couvent des Filles-Dieu, rue Saint-Denis. Il entrait dans la cour, et recevait de l'eau bénite. Comme redevance, les religieuses lui présentaient un verre de vin et trois morceaux de pain. C'était « le dernier morceau du patient. »

Celui-ci était conduit au gibet à pied ou à cheval, ou traîné sur une claie. S'il s'agissait de pendre quelqu'un en effigie, un peintre reproduisait la figure du condamné absent, lequel faisait amende honorable. « Traisner consistait à mener les criminels ou leurs cadavres au gibet, sur une sorte d'échelle attachée derrière une charrette. Flageller ou fustiger, c'était donner le fouet, tantôt sous la « custode, » en prison, où le geôlier s'acquittait de cet office; tantôt publiquement, c'est-à-dire par la ville, où le criminel était promené, nu jusqu'à la ceinture. Sur chaque place, le bourreau lui administrait un certain nombre de coups sur les épaules [1]. Les militaires subissaient un châtiment analogue : on les « passait par les baguettes, » c'est-à-dire on les frappait avec des baguettes.

Jusqu'au règne de Charles VI, la confession avait été refusée aux condamnés. Mais, dès cette époque, ils purent recevoir le sacrement de Pénitence. L'Église con-

1. *De la Villegille*, Pénalité, etc.

tinua néanmoins de leur interdire la communion et de leur refuser la sépulture chrétienne.

La rigueur même des supplices usités en France peut expliquer toutes les difficultés que l'administration rencontrait pour remplacer un bourreau dont l'emploi devenait vacant. On prit le plus nouveau marié, parmi les membres du corps de ville. Le bourreau, « tourmenteur-juré du roi, » était le dernier des officiers de justice. Il recevait du souverain ses lettres de commission, que le parlement enregistrait. Mais quelle infamante profession! Quand les lettres étaient scellées, elles étaient, prétend-on, jetées sous la table. Puis, pourvu de son office, quelle vie menait le bourreau! Une seule maison, celle du pilori; pouvait être habitée par lui, dans une ville. En certaines localités, il devait se faire reconnaître par son extérieur, par un vêtement rouge et jaune. Sous saint Louis, les femmes avaient été bourreaux des femmes [1]. Mais il semble bien que cet usage n'a point persisté.

Quelles étaient les compensations des mépris dont la foule accablait le bourreau? Elles se traduisaient en priviléges. Le tourmenteur-juré du roi, à Paris, avait le droit de « havage, » c'est-à-dire qu'il prenait des grains exposés en vente sur les marchés, autant qu'en pouvait contenir la main. Ses préposés marquaient avec de la craie le dos ou le bras des gens qui s'étaient acquittés envers lui. Les abbés de Sainte-Geneviève s'étaient rachetés du havage, en payant au bourreau une rente annuelle de cinq sous, le 3 janvier. Pour exercer son droit, le bourreau, en raison de l'infamie attachée à son métier, se servait d'une cuiller de fer-blanc, comme mesure, de manière que sa main ne touchait pas le grain. Les religieux de Saint-Martin, à Paris, lui devaient par an cinq pains et cinq bouteilles de vin. Ceux de Saint-Germain des Prés lui donnaient une tête de porc, le jour de la fête de saint Vincent. Le bourreau touchait des droits sur les

1. *Ordonn. de France*, ann. 1264.

fruits, verjus, raisins, noix, noisettes, œufs et laines; sur les marchands forains, pendant deux mois; sur le passage du Petit-Pont; sur les chasse-marées; sur chaque malade de Saint-Ladre en la banlieue; sur les gâteaux de la veille de l'Épiphanie. Il avait cinq sous sur chaque pilorié; sur les vendeurs de cresson; sur la marée, les harengs; sur les cochons vaguant dans Paris, hors ceux de l'abbaye Saint-Antoine; sur les balais, le poisson d'eau douce, le chenevis, le sénevé. Quant aux suppliciés, tout ce qui se trouvait au-dessus de la ceinture, de quelque prix que ce fût[1], lui appartenait. Dans la suite, la dépouille entière du patient lui échut en partage. Au bourreau, enfin, le revenu des boutiques et échoppes qui entouraient le pilori, et où se faisait le commerce en détail du poisson.

Il en résultait pour lui, malgré tout, une certaine considération, celle que donne l'aisance aux yeux des pauvres diables. Le bourreau, en 1418, était capitaine de la milice bourgeoise de Paris.

Les horreurs de la question, que les légistes appelaient bien à tort « épreuve de vérité, » et les affreuses variétés de supplices, destinés à venger la société, selon le principe des vieux criminalistes, nous laissent deviner le sort des gens condamnés à l'emprisonnement. D'après certaines traditions, dans plus d'un château féodal se trouvaient des puits profonds garnis de lames tranchantes, où les seigneurs précipitaient leurs victimes. Les « oubliettes, » — ainsi appelait-on ces puits, — ne comptaient pas, assurément, au nombre des prisons légales. C'étaient des guet-apens, inventés par la tyrannie féodale, et dont se servirent peut-être quelques souverains.

Mais l'emprisonnement prononcé par les tribunaux de toutes sortes, même par les seigneurs ayant haute, moyenne et basse justice (V. t. III, p. 256 et suiv.),

1. *Ordonnances royaulx du Chastelet de Paris,* de l'an 1485; *De la Villegille,* Pénalité.

l'emprisonnement qui se faisait dans quatre-vingts à cent mille prisons seigneuriales, dans les prisons ecclésiastiques, dans les prisons municipales, exposait les condamnés à une captivité généralement dure, dont les prisons de Paris offraient le spectacle douloureux. Ces prisons ou geôles étaient étroites et malsaines : *geôle,* en vieux français, signifiait cage. Il y en avait plus de vingt-cinq, reconnues, parmi lesquelles on distinguait principalement celles du Grand et du Petit-Châtelet, de la Bastille, de la Conciergerie, du For-l'Évêque, grande prison ecclésiastique, etc.

Au Grand-Châtelet, ancienne prison qui en comprenait plusieurs, beaucoup de détenus étaient renfermés. Ils payaient, à leur entrée et à leur sortie, un droit de gîte ou de geôlage, dont le montant variait suivant la condition des personnes, et pour le payement duquel le geôlier pouvait retenir les prisonniers [1]. Aussi la charge de geôlier était-elle affermée, mais tarifée, pour qu'il ne rançonnât pas les prisonniers d'une manière odieuse. Afin d'éviter sa connivence avec les détenus pour dettes, prompts à s'échapper, il donnait caution à son entrée en charge [2].

Un comte, emprisonné au Châtelet, devait dix livres de geôlage; un chevalier banneret et un écuyer, vingt sous; un simple chevalier, cinq sous; un lombard, vingt-deux deniers; un juif, onze sous, et tous les autres prisonniers, huit deniers. On payait quatre deniers pour le lit, deux pour la place qu'il occupait. Les gens mis dans les cachots souterrains donnaient un denier par nuit [3]; mais le droit fut bien réduit par la suite. Il existait des prisons où les détenus ne payaient que six sous par an.

A son tour, le geôlier fournissait gratis le pain et l'eau des prisonniers, auxquels des personnes riches ou des

1. *Ordonn. du* 9 *mai* 1425.
2. *Lettres patentes,* du 20 juin 1383.
3. *Reglement de* 1425.

confréries pouvaient envoyer, d'ailleurs, des mets tout préparés [1]. Il ne devait placer que deux individus, trois au plus, dans un même lit. Toutefois, dans la « Chausse d'hypocras, » les prisonniers avaient perpétuellement les pieds dans l'eau et ne pouvaient se tenir « ni debout ni couchés. » Le cachot appelé « Fin d'aise, » plein d'ordures, fourmillait de reptiles. Aucun escalier n'aidait à descendre dans la « Fosse : » on se servait d'une « poulie de cuivre, pour y dévaler les prisonniers [2]. »

Remplis d'un limon infect, les cachots de la Bastille ne différaient en rien de ceux du Grand-Châtelet. Des cachots souterrains, sans air ni lumière. Et, lors d'une visite faite aux prisons du Petit-Châtelet, par ordre de Charles VI, en 1398, les enquesteurs constatèrent qu'ils y avaient vu des « chartres basses, » où les prisonniers, privés d'air, ne pouvaient vivre. Il y avait, dans la prison de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, un cachot creusé à trente pieds au dessous du sol. La voûte en était basse à ce point qu'un individu de moyenne taille s'y tenait difficilement debout. Il y régnait une si grande humidité, que l'eau en arrivait à soulever la paille servant de lit. La prison du prévôt des marchands et des échevins de Paris, située (1383) rue de l'Escorcherie, aujourd'hui de la Tannerie, était une « logette » de onze pieds de long sur sept de large.

L'homme qui se rendait coupable de « bris de prison, » était pendu. Puis la peine fut laissée à l'arbitraire du juge. La police des geôles se modifia, à mesure que le moyen âge adopta des mœurs plus douces, et par suite des visites fréquentes que les présidents du parlement faisaient au Châtelet [3]. On avait commencé, dans quelques prisons, par séparer les sexes et les complices d'un même

1. *Lettres patentes,* de juillet 1362.
2. *Comptes de l'ordinaire,* de l'année 1492.
3. *Ch. Desmaze,* Le Châtelet de Paris, p. 337.

crime, afin d'éviter les réponses concertées [1], par confier la garde des femmes à des « geôlières. » Ensuite, il fut défendu aux chépiers, touriers ou chefs de geôle, de mettre les prisonniers au cachot, aux fers ou au cep (chaînes), sans ordre du juge, sauf dans certains cas déterminés. Les femmes ne subirent même pas cette punition [2].

Sous la dénomination de « reclus » et de « recluses, » on rencontrait, à Paris et dans plusieurs villes, des gens séquestrés entre les murs de cellules étroites et basses. La plupart des cellules ne recevaient le jour que par de petites fenêtres donnant sur une église, et permettant à ces prisonniers d'espèce particulière d'entendre la messe ou de participer aux sacrements. Jeûnes, prières, mortifications incessantes, voilà ce que les reclus volontaires s'imposaient, après avoir reçu l'autorisation de l'évêque du lieu, qui bénissait préalablement leurs cellules. Quelques reclus, monomanes par piété excessive ou insurmontable chagrin, acquirent une réputation de sainteté. Des rois les visitaient. Saint Louis vint consulter (1254) un reclus qui habitait sur la côte Sainte-Catherine, près de Rouen. A Paris, Agnès de Rochier, fille d'un riche marchand de la rue Thibautodé, s'enferma dans une cellule proche de l'église Sainte-Opportune, le 4 octobre 1403, ayant à peine atteint sa dix-huitième année. Elle vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Presque tous les reclus agissaient volontairement, sous une inspiration personnelle. Mais il y en avait aussi qui étaient enfermés par autorité de justice. Telle Renée de Vendomois, veuve d'un écuyer. Condamnée (1485) à être brûlée pour adultère et pour meurtre de son mari, elle eut sa peine commuée. Le parlement la força « de demeurer perpétuellement recluse et emmurée, au cimetière des Saints-Innocents, à Paris, dans une petite maison

1 *Priviléges d'Aigues-Mortes*, art. 11 ; *Lettres patentes*, de février 1350, et du 21 décembre 1398.

2. *A. A. Monteil*, Hist. des Franç. des div. états, t. Ier, p. 38.

qui lui fut faite à ses dépens... pour icelle faire sa pénitence et finir ses jours. » On ferma la porte avec deux serrures. Les marguilliers des Innocents possédaient une des clés; l'autre restait déposée au greffe du parlement.

V

Les guerres civiles en Normandie et en Bretagne, les ravages des mercenaires et des Anglais dans toutes les provinces, les sacrifices d'hommes et d'argent exigés par la guerre de cent ans, les effrois de la Jacquerie (V. t. III, p. 465 et suiv.) se compliquèrent de soulèvements successifs, de la famine, de la peste et d'autres fléaux. Le XIV^e^ siècle, qui a fondé tant d'institutions encore debout, qui a fait germer tant d'idées fécondes, qui a préparé les populations à la Renaissance, s'est écoulé au milieu des larmes et du sang.

Un long martyrologe se déroule aux yeux de l'historien qui sonde les misères de nos ancêtres. La noblesse s'est effacée, le clergé a perdu aussi de son prestige politique, le tiers état a grandi, — les masses ont souffert. N'avions-nous pas raison de dire, dans notre introduction, que « le sang, rarement perdu, peut être une rosée nécessaire à l'épanouissement de l'humanité? »

Suivons donc, d'année en année, les désordres physiques et moraux qui ont agité la France. Événements si déplorables et si rapprochés que les peuples crurent encore à la prochaine fin du monde. En 1331, la Franche-Comté se révolta; en 1339 eut lieu le terrible incendie de la ville de Guise[1]; en 1346, non-seulement les villes de Caen, de Louviers et de Pont-de-l'Arche furent prises et pillées par les troupes anglaises, mais les flammes dévo-

1. *Froissart.*

rèrent Verneuil, Poissy, Saint-Germain, Nanterre, Saint-Cloud et Bourg-la-Reine; en 1348 éclata la peste noire ou de Florence.

Cette peste enleva plusieurs millions de Français. « Leur maladie durait rarement plus de deux ou trois jours, le plus souvent ils mouraient subitement, tandis qu'on les croyait encore sains. Celui qui était sain aujourd'hui, demain était porté à la fosse; un gonflement paraissait tout à coup aux aisselles ou à l'aisne, et dès qu'il se formait, c'était un signe infaillible de mort....[1] » Le mal semblait provenir « et de l'imagination et de la contagion, » car lorsqu'un sain visitait un infirme, il était bien rare qu'il échappât. Aussi, dans plusieurs villes et villages, les prêtres s'éloignaient pour ne pas administrer les mourants. Dans beaucoup de lieux, sur vingt hommes il n'en restait pas deux en vie. Dans l'Hôtel-Dieu de Paris, où les sœurs se dévouèrent, la mortalité fut telle que, pendant longtemps, on emporta chaque jour de cinq à six cents morts, dans des chars, au cimetière des Innocents. Suivant un rapport fait à Clément VI, Paris perdit 80,000 habitants; Marseille, 16,000; Avignon, 30,000; Strasbourg, 26,000; Lyon, 45,000; la Provence, 120,000; la Bourgogne, 80,000. Le jurisconsulte Henri Bohic, en son *Commentaire sur les Décrétales*, dit qu'il se hâte, dans la crainte que la mortalité générale qui, « pendant cette année, a désolé la France, et particulièrement Paris, ne lui fasse payer le tribut commun avant de l'avoir terminé. » Près d'Avignon, la célèbre Laure de Noves, immortalisée par les chants de Pétrarque, succomba à la peste. Sur douze consuls de Montpellier, dix périrent. A Narbonne, 30,000 personnes moururent. La ville ne s'est jamais relevée de ce coup. Elle demanda qu'on lui allégeât les contributions de guerre[2].

1. *Continuat. de Nangis.*
2. *D. Vaissète*, Hist. du Languedoc, t. IV, p. 231.

Les populations crurent à l'empoisonnement de l'air et des eaux par les Juifs, que l'on brûla. Des femmes juives précipitèrent elles-mêmes leurs enfants dans les flammes, pour qu'ils mourussent avant elles, sans avoir reçu le baptême[1]. La maladie ne s'en alla que vers la fin de 1349.

Le sentiment de la souffrance redoubla la cruauté du peuple, ou sa terreur se manifesta par des processions de pénitents, connus sous le nom de « Flagellants. » Ces pénitents se battaient de verges avec bâtons et aiguillons de fer, à ce point qu'ils déchiraient leur dos et leurs épaules. Ils portaient une croix rouge et chantaient des chansons piteuses, par exemple la *Nativité et les Souffrances de Jésus-Christ*. Voici le cantique que les Flagellants entonnaient d'ordinaire dans leurs cérémonies :

Or avant, entre nous tous frères
Battons nos charognes bien fort,
En remembrant la grant misère
De Dieu et sa piteuse mort,
Qui fut pris en la gent amère
Et vendus et trais (trahi) à tort,
Et battu sa char vierge et dère...
Au nom de ce, battons plus fort, etc. [2]

D'après leur ordonnance, ils ne pouvaient coucher plus d'une nuit dans une ville. Ils abandonnaient à jamais leurs demeures, et croyaient retrouver leur innocence baptismale par trente-trois jours de mortifications. Le roi repoussa les Flagellants, qui venaient d'Allemagne[3]. Il les fit d'abord condamner par la Sorbonne, puis par Clément VI, comme introduisant, de leur autorité privée, des pénitences nouvelles dans l'Église. Pour apaiser le ciel, il redoubla de sévérité contre les blasphéma-

1. D'après le Continuat. de Nangis et Froissart.
2. *M. Mazure*, cité par Michelet, Hist. de France, t. III, p. 345.
3. *A. Hugo*, France historique et monumentale.

teurs, auxquels on coupa d'abord une lèvre, puis l'autre, à chaque récidive, et enfin la langue. Ceux qui ne les avaient pas dénoncés, furent punis[1]. L'autorité pensa aux malheurs publics. Elle provoqua, ou du moins approuva un rapport sur l'épidémie de 1348. Un praticien de Montpellier composa un traité curieux, où il dissertait, à propos de la peste, sur la conjonction de Saturne, de Mars et de Jupiter. Charles V plaça dans sa librairie du Louvre le « Traittié de l'épidémie en prose. » On écrivit ces mots au catalogue : « Le roi l'a prins (pris) pour la mortalité. »

Sitôt que la peste noire eut cessé, « les hommes et les femmes qui restaient se marièrent à l'envi... On ne voyait en tous lieux que femmes enceintes... Le monde fut en quelque sorte renouvelé[2]. » La conséquence du mal avait été une augmentation du prix de travail. Une ordonnance y remédia, en soumettant profits et salaires à un maximum.

Les peuples se remettaient à peine d'une si épouvantable épreuve, lorsque, vers 1350, la maladie appelée *Danse de saint Guy* réveilla leurs terreurs. La danse de saint Guy avait cette singularité qu'elle n'était pas individuelle. Les malades, comme emportés d'un même courant galvanique, se saisissaient par la main, formaient des chaînes immenses, tournaient, tournaient à mourir[3].

Le Valois, dans sa partie du bassin de l'Oise, avait été inondé en 1348; l'intempérie des saisons et la submersion des champs avaient amené la peste et la famine[4]. En 1351, pendant la famine, le blé se vendit huit sous parisis le setier. Seize années durant, de 1342 à 1358, les inondations du Rhône et de la Durance envahirent toutes les plaines, détruisirent les récoltes, submergè-

1. *Ordonn. de France*, t. II, p. 282.
2. *Continuat. de Nangis.*
3. *J. Michelet*, La Sorcière.
4. *M. Champion*, Les Inondations en France, t. II, p. 160.

rent la presque totalité des rues d'Avignon, où l'on alla en bateau. En 1354, un tremblement de terre ruina Bâle. Tournai, inondé par l'Escaut, une année auparavant, vit les meubles flotter hors des maisons [1]; en 1357, Dunkerque souffrit par les inondations de la mer, au moment même où la Provence gémissait des ravages qu'exerçait l'archiprêtre Arnaud de Cervoles, lequel rançonna le pape dans Avignon; où les barons relâchés après la bataille de Poitiers, opprimant leurs paysans pour payer des rançons, saisissaient leurs meubles, leur bétail, leurs attelages, leur personne même, afin de prendre leur argent; où la Jacquerie, commencée chez les Picards, s'étendait dans toute l'Ile-de-France. L'hiver de 1358 fut affreux : les denrées se vendaient excessivement cher; on payait un tonneau de harengs 30 écus d'or.

La veille de la Toussaint 1358, Hugon, prieur de Brailet (diocèse de Sens), pendant que les Anglais, maîtres deChantecocq, pillaient tout le pays, s'était, avec d'autres fugitifs, construit une hutte dans les bois du seigneur de Villebéon, après n'avoir échappé à ces maudits que sous la tutelle de Dieu et de la sainte Vierge, la nuit, demi-nu, réduit à sa cotte et à son chaperon pour tout vêtement. Il traverse ensuite un étang par un froid glacial de décembre, et gagne la ville de Sens, où il est hébergé par un clerc, son parent. Mais là une lettre des pillards l'avertit qu'ils vont brûler son prieuré, s'il n'y revient avec le sauf-conduit qu'ils lui envoient. Il retourne donc chez lui, et il achète du capitaine des routiers une trêve de quatre mois... Des partisans français font le capitaine prisonnier. Ils mettent aussi la main sur le prieur lui-même, sans le connaître, et le laissent libre après l'avoir volé. Installés dans sa maison, ils lui boivent quatre queues de vin, emportent son avoine, emmènent ses chevaux, prennent par deux fois ce qui lui reste

1. *Hoverlant*, Essai chronologique pour servir à l'Histoire de Tournay, t. XIII, p. 29, in-12, *Tournay*, an XIII-1834.

d'argent, et célèbrent le temps pascal, la fête de saint Pierre et de saint Paul, aux dépens de tous les pigeons du colombier[1].

Les Anglais, l'année suivante, surprirent et pillèrent Auxerre. En 1360, ils s'acharnèrent contre la Champagne. Pierre d'Audley, aventurier anglais, Eustache d'Aubrecicourt du Hainaut, et un écuyer allemand, Albrecht, tenaient plus de soixante châteaux en Champagne et sur la Marne, avaient à leur solde plus de deux mille combattants. Dans la Bourgogne, le Perthois, les évêchés de Langres et de Verdun, d'autres capitaines se signalaient par leurs cruautés[2]. Pendant dix-sept mois, la compagnie de la Rose ravagea la Provence. Un Allemand, Franck Hennequin, traita le Laonnais avec une férocité sans exemple, tuant les hommes, les femmes et les enfants. En 1359, tous les aventuriers se rassemblèrent à Calais, pour y attendre Édouard et recommencer avec lui les pillages. La cruauté des soldats anglais força les Français de s'intéresser à la cause nationale. Les paysans se soulevèrent. Isabelle de Valois, mère du duc de Bourbon et de la reine de France, fut captive d'aventuriers anglais, dans le Bourbonnais (1369). Aubrecicourt la conduisit devant le duc de Bourbon, qui n'osa pas la délivrer.

Çà et là marchaient en dévastateurs les Grandes Compagnies, les Malandrins, les Tard-Venus, etc. « Si Dieu était soldat, disait Talbot, il se ferait pillard. » Sous Charles VI, des brigands soudoyés par les factions ou par des ennemis de l'État, et connus sous le nom de « boute-feux » ou d'incendiaires, parcoururent les provinces. A Paris, l'administration recommanda aux habitants de tenir un grand vase plein d'eau à leur porte et une lanterne à leurs fenêtres : c'était afin de parer aux accidents, quand elle craignait ces misérables[3].

1. Gardes d'un manuscrit in-f° de la Bibl. Sainte-Genev. CC. L. 1.
2. *Froissart.*
3. *De La Mare,* Ordonn. du prévôt, ann. 1371.

Raoul de Présles, dans son ouvrage *La Muse*, compare les Grandes Compagnies à « une armée de sauterelles malfaisantes. » Pour éviter leurs pilleries, les paysans imaginaient toutes sortes de moyens, d'ordinaire insuffisants. Les uns creusaient des fossés autour de leurs villages, en fortifiant leurs églises, où des guetteurs de nuit, placés dans le clocher, donnaient le signal de la défense, aussitôt qu'ils apercevaient une armure. Les autres passaient les nuits dans les îles de la Loire ou sur des bateaux, avec leurs femmes et leurs enfants : ils se mettaient à l'ancre au milieu du fleuve. Ceux de la Picardie cherchaient refuge au fond des souterrains jadis creusés par les Normands [1]. « Les céréales, les légumes, les vignes, ni l'herbe des prés ne réjouissaient plus les yeux des hommes : on ne voyait partout qu'orties et chardons; on ne voyait qu'églises croulantes, que ruines noircies par l'incendie; on n'entendait plus la voix sonore des cloches, sinon lorsque bondissait le sinistre tocsin; les plus belles et les plus riches abbayes étaient détruites ou occupées par les gens d'armes; le faste des prélats était grandement humilié, et tel qui n'allait devant qu'à grand'chevauchée, n'avait plus qu'un pauvre frère pour le servir; mais la misère universelle tombait principalement sur les peuples de la campagne; car leurs seigneurs leur arrachaient leur substance et leur pauvre vie sans les garantir du pillage; aussi fallait-il payer double tribut aux seigneurs et aux ennemis pour pouvoir cultiver les champs et les vignes [2]. »

Les chefs de bandes, que Duguesclin conduisit en Espagne, avaient fait mille pilleries.

> « Ils ont ars (brûlé) maint moutier, mainte belle maison,
> Occis femmes, enfants, à grand' destruction,
> Pucelles violées et dames de grand nom,

1. D'après le Contin. de Nangis, Secousse et les Mémoires de l'Acad. des inscr., t. XXVII.
2. *Continuat. de Nangis.*

Robé vaches, chevaux, et pillé maint chapon,
Et bu vin sans payer et robé maint mouton,
Et emblé (volé) maint joiel (joyau) à tort et sans raison,
Calices de moûtiers, argent, cuivre, laiton, etc. [1]

Au sein des compagnies, on ne trouvait pas seulement des brigands pauvrès, se battant par métier, mais des nobles, des chevaliers courant aux aventures, en dehors de la discipline que les rois voulaient leur imposer. Comme militaires, c'étaient des gens d'élite, plus habiles que les soldats des milices féodales. Il fallait de rudes assauts pour réduire ces hommes redoutables. Où trouver un seul lieu de paix, ailleurs que derrière les murailles fortifiées? Car « des champs, on n'en pouvait entendre parler sans effroi. » Toute la campagne semblait devenue comme une « mer, » où il ne règne d'autres lois que celles de la terreur, « où chacun n'a de seugnerie qu'à proportion qu'il a de force [2]. »

On appelait Tard-Venus les Brabançons et les Allemands, apparus sur les bords de la Meuse et en Champagne. Nom donné « parce qu'ils avaient encore peu pillé au royaume de France. » Mais ils s'en acquittèrent bien et regagnèrent le temps perdu. Les Malandrins, troupes mercenaires licenciées après la paix de Brétigny, faisaient partie des Grandes Compagnies, et ne le cédaient à aucune pour ravager les pays où ils passaient. Les Bourguignons étaient surnommés les « retondeurs, » parce qu'ils retondaient ce que les Écorcheurs avaient failli de happer et de prendre [3]. Juvénal des Ursins adressa une « complainte » à Charles VII, sur les misères que les gens de guerre faisaient endurer au peuple.

Un souffle d'insurrection agitait les populations les

1. *Chronique de Bertrand Du Guesclin*, par Cuvelier.
2. *Alain Chartier.*
3. *Olivier de la Marche.*

plus éloignées les unes des autres, et achevaient de désoler la France.

Dès le commencement de 1361, la peste noire avait reparu simultanément à Paris, à Avignon, dans beaucoup de provinces. En quelques jours moururent la reine et ses deux enfants du premier lit. Un an après, l'Anjou, le Poitou et la Bourgogne avaient été dévastés par le fléau, qui sévit plus effroyablement, en 1363, dans Paris et l'Ile-de-France. Les inondations attaquèrent tour à tour Besançon, Metz, Valenciennes, Chartres, Paris, Troyes, Montpellier, Dunkerque, Avignon, Nevers, Grenoble et Strasbourg[1]. Des pluies abondantes eurent lieu, en mars et en avril 1399 : débordements des rivières, champs inondés, récoltes pourries. Pendant tout l'été, une sorte de peste régna dans la capitale, et, pendant les deux années suivantes, elle ravagea le reste du royaume. Pour l'éviter, la cour se retira en Normandie, où la peste ne tarda pas à la rejoindre. Le peuple crut que c'était un châtiment de Dieu[2].

Les Nîmois, révoltés (1368), avaient été punis d'une façon terrible. En 1378, les Routiers accablèrent de maux l'Auvergne; puis, du midi au nord de la France, les soulèvements se succédèrent. C'étaient les habitants de Montpellier et de Clermont-Lodève qui s'insurgeaient, mis à bout par les exactions de leur duc d'Anjou (1379), tandis que les Blancs Chaperons, à Gand, tenaient tête au comte de Flandre. C'étaient les Maillotins de Paris (1380), entretenant bientôt des relations avec les insurgés gantois; les Tuchins, révoltés du Languedoc (1382); les Provençaux, se soulevant contre la famille du duc d'Anjou, abhorré même après sa mort (1384). Les contemporains ne tarissent pas sur les promenades et pilleries des Routiers (1389), auxquelles se

1. *M. Champion*, Les Inond. en France, t. I, II, III, IV et V, *passim*.
2. *Religieux de Saint-Denis*, liv. XIX, ch. II; *Sismondi*, Hist. des Franç., t. XII, p. 119.

joignaient toutes sortes de crimes odieux. Après 1391, le bruit se répandit qu'un complot avait été formé pour empoisonner les puits et les fontaines, pour faire périr tous les Français. On ajoutait que la poudre empoisonnée qui devait corrompre les fleuves et les ruisseaux, comme les moindres sources, était fabriquée avec de la chair de pendu, détrempée dans du sang de crapaud. L'autorité arrêta un grand nombre de moines mendiants, qu'elle traita d'empoisonneurs, et qui, torturés, finirent par s'avouer coupables[1].

L'histoire a recueilli les actes féroces de la faction des bouchers de Paris, des Cabochiens remplissant la capitale de leurs violences, gens si odieux que la bourgeoisie se leva contre eux (1413). Elle a redit les luttes des Armagnacs et des Bourguignons, avec le massacre des premiers (V. t. III, p. 495). Après avoir tué le connétable et le chancelier Henri de Marle, les égorgeurs découpèrent, sur le corps des deux victimes, une lanière de leur peau pour figurer l'écharpe des Armagnacs. Il en fut de même pour plusieurs cadavres. L'histoire a signalé l'apparition des Bohémiens en France (1427), et la foule des mendiants de profession, plaie hideuse, que l'on essaya bientôt de guérir en attribuant au prévôt de Paris la juridiction « sur tous les larrons, mendiants, espieux de chemins, ravisseurs de femmes, violeurs d'église, tireurs à l'oie, joueurs de faux dés, trompeurs, faux monnayeurs, malfaiteurs et leurs associés, récepteurs et complices... pour enquérir, par lui et ses commis, de leur vie et gouvernement; et si, par leurs confessions ou autrement, il ou ses commis les tiennent coupables ou crimineux, de les punir et faire exécuter, selon leurs démérites, en tels lieux et justices que bon leur semblera[2]. » Outre les *truands*, *caïmands* et *caïmandes*, il y avait beaucoup de vagabonds que l'autorité poursuivait : *ma-*

1. *Religieux de Saint-Denis*, liv. X, ch. v.
2. *Ordonn. du 6 octobre* 1447.

rauds, gens qui vivaient de rapines ; *bélitres*, soldats misérables que le dénuement conduisait au vol; *essorillés*, condamnés dont les oreilles avaient été coupées; *bohémiens*, vagabonds qui couraient le pays, disant la bonne aventure et dérobant avec adresse, fréquentant les tavernes et mauvais lieux, ravissant les jeunes filles, et les volant.

Les insurrections des paysans de la Normandie en 1434, ont été marquées par de sanglants épisodes, et les Écorcheurs se sont conduits en cannibales, pendant l'année suivante. Les Écorcheurs, « impies, mangeant chair en carême, fromage, lait et œufs, comme en autre temps, » ont acquis une odieuse célébrité. Des brigands, appelés « Faux-Visages, » ont exercé çà et là leurs déprédations (1444). Partout, dans la Guienne, les habitants se sont rangés du côté des Anglais, pendant que les Gantois ont refusé l'obéissance au duc de Bourgogne (1452).

Quelques-uns des puissants de l'époque rivalisèrent de crimes avec les brigands les plus redoutés. Le bâtard de Vauru, commandant à Meaux, ne songeait qu'à torturer les voyageurs, les marchands, les femmes et les enfants, pour leur arracher une forte rançon, et surtout pour s'amuser de leurs convulsions dernières. « L'orme de Vauru » soutenait des grappes de cadavres, pendus par les ordres du bâtard. Chacun, dans le pays, connaissait l'arbre funèbre. Gilles de Laval, maréchal de Retz, tua et brûla, en Bretagne, plus de cent quarante enfants, sacrifiés à certains démons qui devaient, prétendait-il, lui donner l'or et la science. Il avait la monomanie du crime, et méritait le surnom de « Barbe Bleue, » qu'il reçut bientôt. Vannes, Nantes, Machecoul et Chantocé avaient souffert de ses débauches et de ses meurtres secrets. Condamné au feu et grillé, ce fanatique horrible expira avec la persuasion qu'il irait tout droit en paradis, lui qui n'avait pas cessé de pratiquer la religion catholique. Le duc de Berri, s'étant pris de querelle avec le comte

de Flandre, tira un poignard et frappa la poitrine de son interlocuteur, qui mourut trois jours après [1]. Pierre de Giac fit empoisonner sa femme. Un jour, en plein conseil, devant Charles VII, Tannegui se disputa avec le comte Guichard Dauphin, et le tua sur la place à coups de poignard [2].

Les longues guerres à l'intérieur et à l'extérieur, la lâcheté des régents et des princes, l'absence de toute discipline militaire, l'avidité et la licence des hommes de guerre livrèrent le royaume à de grandes dévastations. De la Loire à la Seine, et même à la Somme, presque tous les champs restèrent longtemps sans culture. Tous les cultivateurs étaient morts ou en fuite [3]. « J'ai vu, dit Thomas Basin, les plaines de la Champagne, de la Beauce, de la Brie, du Gâtinais, des pays de Chartres et de Dreux, du Maine et du Perche, du Vexin français et normand, du Beauvoisis, du pays de Caux depuis la Seine jusqu'à Amiens et Abbeville, les contrées de Senlis, de Soissons et du Valois jusqu'à Laon et au delà vers le Hainaut, entièrement désertes, incultes, sans habitants, remplies de ronces et d'épines. On n'osait cultiver que les terres situées auprès des villes et des châteaux forts : la sentinelle placée au haut des tours agitait la cloche d'alarme ou sonnait du cor dès qu'elle apercevait au loin une troupe d'ennemis ; et aussitôt ceux qui travaillaient dans les champs ou dans les vignobles se hâtaient de chercher un asile derrière les murs des châteaux forts. »

Les voisins de la France regardaient la condition des Français comme la plus déplorable de toutes. Les gens de Valenciennes refusèrent absolument de se soumettre aux impositions et gabelles, que le duc de Bavière avait voulu établir dans cette ville. Ils disaient : « Si nous lais-

1. *J. Meyer*, Annales rerum Flandricarum, lib. III, f° 200.
2. *Barante*, Ducs de Bourgogne, t. V; *Registres du Parlement*.
3. *Thomas Basin* (Amelgard), Hist. Car. VII.

sons faire ici ce qui se fait à Paris et dans le reste de la France, nous serons réduits à la condition des esclaves, notre industrie sera perdue... [1]. »

L'organisation de la résistance aux étrangers, en Normandie, se ressentait de l'état désordonné où se trouvait notre pays. Il y avait, dans le Bocage normand, une société de joyeux compères qui s'appelaient les *Galants*, les *Compagnons galois* ou les *Gales-bontemps* (*gales*, *galois*, même sens que *galant*; du celtique *galoc'h*, brave, et, par extension, galant homme, bon compagnon ; puis galant à l'égard des femmes).

Vire était leur chef-lieu; leur dévotion avait pour objet la bouteille [2].

L'arrivée des Anglais changea le ton de leurs *Vaux de Vire*. Olivier Basselin, ancien matelot, appela le Bocage aux armes ; et il s'établit une sorte de chouannerie normande, dont il fut le capitaine, dont la résistance énergique se termina par une soumission forcée [3]. Sa chanson d'appel aux armes a été conservée :

I

Hé ! cuidez-vous que je me joue,
Et que je voulsisse (voulusse) aller
En Angleterre demeurer ?
Ils ont une longue coue (queue).
Entre vous, gens de village
Qui aimez le roi françois,
Prenez chacun bon courage,
Pour combattre les Anglois.

II

Prenez chacun une houe
Pour mieux les déraciner ;
S'ils ne s'en veulent aller,
Au moins faites-leur la moue.

1. *Continuateur de Nangis.*

2. *Leroux de Lincy*, Rec. de Chants hist. franç., 1re série, p. 297, in-12, *Paris*, 1841.

3. *Leroux de Lincy*, Rec. de Chants histor. franç., 1re série, p. 298.

Ne craignez point; allez battre
Ces godons (*goddem*), panches (ventres) à pois;
Car un de nous en vaut quatre;
Au moins en vaut-il bien trois.

III

Afin qu'on les ébafoue
Autant qu'en pourrez trouver,
Faites au gibet mener,
Et qu'en nous les y encroue (accroche).
Por Dieu! si je les empoigne,
Puis que j'en jure une fois,
Je leur montrerai sans boigne (barguigner)
De quel poisant (poids) sont mes doigts.
Ils n'ont laissé porc, ne oue (oie),
Ne guerne (aune), ne guernellier,
Tout entour notre quartier!
Dieu s'y met; mal en leur joue!

Basselin monta au gibet. Les Anglais le « mirent à fin, » comme dirent ses compagnons, dans l'oraison funèbre qu'ils lui composèrent. Mais la société du *Vau-de-Vire* survécut à son capitaine. Après la victoire de Richemont sur les Anglais, à Formigny (Calvados), le 15 avril 1450, les compagnons entonnèrent un chant de délivrance, où on lisait :

Et la dernière des batailles
Par leur trépas nous a vengiés.

Buvons tous! des jours de détresse
Jetons le record (souvenir) dans ce vin.
Ores ne me chault que liesse :
(Maintenant ne me soucie que de joie :)
Buvons tous du vêpre (soir) au matin.

Dans la Bretagne, les enfants, garçons et fillettes, avaient fait une chanson sur les ravages causés par les Anglais [1].

1. *Froissart.*

La première moitié du xv^e^ siècle, d'ailleurs, fut aussi tourmentée que la seconde moitié du xiv^e^ par les fléaux de l'ordre physique. Les Français qui échappaient aux gens de guerre, succombaient à la rigueur des frimas, aux famines, aux affections morbides. Dans l'hiver de 384, pluies excessives et inondations générales, qui se renouvelèrent presque exactement, de dix années en dix années, en 1394, 1404-5, et dont les dégâts donnèrent aux habitants des craintes réelles, suivies de terreurs imaginaires. Paris et ses environs, Troyes, Orléans, Avignon, Lyon, Mâcon et Strasbourg, éprouvèrent des dommages considérables. Les règnes de Charles VI et de Charles VII ne furent pas épargnés. L'année 1401, surnommée « l'an du grand hiver[1], » fut des plus rigoureuses. En 1404, une maladie contagieuse effraya beaucoup les Parisiens, et l'Université alla processionnellement à l'église Sainte-Catherine du Val, pour y faire célébrer une messe. Rude hiver encore, celui de 1408 ! Il gela deux mois et demi de suite, et, au dégel, les glaçons emportèrent deux ponts de Paris. Le parlement vaqua plusieurs jours[2] : la plupart des conseillers n'avaient pas osé passer la rivière, à cause des glaces. En 1420, récolte très-mauvaise. Peu de blé, encore moins de vin. Le setier de blé valait trente-deux francs ; un peu plus de seize onces à tout la paille, huit blancs ; la pinte de vin moyen, seize sous parisis ; un bœuf, deux cents francs. Le bois avait manqué, absolument, et l'on fut obligé de couper le bois de Vincennes. Dans les rues de Paris ce n'étaient que pauvres mourant de faim et de froid ; et pourtant les bourgeois avaient acheté quatre maisons où il se distribuait des potages tous les matins, où il y avait plus de cent soixante lits donnés par les bonnes gens[3]. Les esprits étaient aigris. Malgré les ordonnances, on entendait partout des jurements et des blasphèmes.

1. *Monstrelet.*
2. *Registres du Parlement.*
3. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, sous Charles VI.

Les praticiens constatèrent, en France, pendant l'année 1414, la présence d'un étrange rhumatisme nommé « la coqueluche, lequel tourmenta toutes sortes de personnes et leur rendit la voix enrouée, que le barreau et les colléges en furent muets [1]. » A nulle époque la misère et la dépopulation ne furent plus grandes qu'après la bataille des Harengs. En 1428, le parlement de Toulouse, chassé de cette ville par la peste, s'en alla tenir ses séances à Béziers. A Paris, en 1430-1431, le cours de la justice s'interrompit pendant plusieurs semaines. La régence anglaise ne payait plus les gages du parlement ; le greffier qui rédigeait les registres de ce corps suspendit son travail, parce qu'il manquait de parchemin [2]. Environ l'an 1433, les Parisiens se trouvaient en une telle détresse que, pour la première fois, l'on s'avisa de vendre les vieilles hardes qui ne pouvaient plus servir. Depuis lors, l'usage de trafiquer des vieux habits est resté ; avant cette époque on les portait à l'Hôtel-Dieu, où ils étaient distribués aux pauvres. Le haut prix des denrées, la cessation du travail, la misère et l'inquiétude avaient fait éclater une violente épidémie, une sorte de peste, qui, depuis mars 1433 jusqu'à la fin de ladite année, ravagea Paris, en emportant surtout les petits enfants [3].

En 1438, le setier de blé se vendait dix francs à Rouen ; sept, huit, neuf francs à Paris [4]. La famine enleva une foule de Parisiens. « Quand la mort se boutait dans une maison, elle en emportait la plus grande partie des gens, et spécialement des plus forts et des plus jeunes. » Cinq mille personnes environ moururent à l'Hôtel-Dieu, quarante-cinq mille environ dans toute la ville, que beaucoup de dignitaires voulurent quitter [5]. Les rues de la capitale étaient si désertes que l'on vit des loups y péné-

1. *Mézerai.*
2. *Registres du Parlement.*
3. *A. Mazas,* Vie d'Arthur de Bretagne, liv. IV.
4. *Journal d'un Bourgeois de Paris.*
5. *Journal d'un Bourgeois de Paris.*

trer [1]. Entrant par la rivière, ils venaient enlever des chiens, quelquefois même de petits enfants. Les bourgeois montaient la garde aux portes. Mais, les corps de garde étant probablement infectés, ils en revenaient presque tous atteints de la peste. En 1442, les intempéries des saisons occasionnèrent une disette alarmante : le roi rendit un édit qui prohibait l'exportation du blé et du vin. Quatre années après, les pluies continuelles causèrent une épidémie affreuse, qui enleva quarante mille personnes à Paris (août et septembre 1436). Louis XI, plus tard, s'avisa de repeupler la ville en y ouvrant un asile à tous les malfaiteurs.

Comme toujours, les impôts achevaient la ruine des populations. Loin de diminuer, ils s'aggravaient, en raison des mesures qu'il fallait prendre, soit pour la guerre, soit pour la sûreté intérieure du pays. De fait, les impôts indirects ordinaires furent permanents depuis Charles V. Il n'y eut plus que le Languedoc, le Dauphiné, et les provinces étrangères au domaine royal, qui suivirent cette règle de 1338 : « Les rois ne lèveront aucuns deniers extraordinaires sur le peuple, sans l'octroi des trois états; et ils en prêteront le serment à leur sacre. » Les pays « d'état, » aussi bien que les pays « d'élections, » n'échappèrent point aux nécessités financières. L'assemblée des états de 1330 accorda une imposition sur les boissons, qui varia de quatre à six deniers. Un siècle après, Jean sans Peur, le premier, mit un impôt sur le vin. « Cette damnable pratique, dit un chroniqueur, eut lieu environ la Toussaint 1419, » et le mécontentement suivit de près cette mesure. Dès septembre 1436, on établit un impôt sur la récolte des vins dans le Parisis, pour payer les soldats. Il était de quatre sous par queue (environ un muids et demi), avec exercice chez les propriétaires, c'est-à-dire estimation dans les celliers mêmes [2]. La ga-

1. *Robert Gaguin*, Chronique.
2. *Ordonn. de France*, t. XIII, p. 227.

belle, qui fit nommer par Édouard d'Angleterre « Philippe de Valois, auteur de la loi salique [1], » subsista. Le nom de gabelle s'appliqua à diverses sortes d'impôts.

On payait des droits pour aiguiser les socs de charrue : Charles V, de passage à Toulouse (1370), supprima ces droits. Ce prince ordonna de dresser avec exactitude les cadastres périodiques des terres domaniales. Il centralisa le produit des impôts au Trésor. Parmi ces impôts, on distingua ceux qui furent établis sur les terres à raison des personnes, « fouages, aides par formes de tailles, » et ceux qui furent perçus à la vente des objets de consommation, « aides proprement dites. » Ce qui équivalait à la distinction des impôts directs et indirects [2]. Charles VI en constitua sur le clergé, qui les votait lui-même. En général, les souverains mirent de l'ordre dans les impôts, mais ne les diminuèrent pas. Quelques jours après le couronnement d'Isabeau de Bavière, et les belles fêtes qui l'accompagnèrent, Charles VI accrut la gabelle et prohiba, sous peine de mort, la monnaie d'argent de douze et de quatre deniers, circulant depuis Charles V, afin de favoriser l'émission de nouvelles pièces. C'était un impôt déguisé. Le menu peuple ne se servait pour ainsi dire que de cette monnaie : il supporta la perte [3]. Ce prince, dès juillet 1389, autorisa néanmoins les habitants de Clermont-Ferrand à refuser la taille au duc de Berri [4]. Il mit à la charge des propriétaires l'établissement et l'entretien du pavé, à Paris [5]. Le règne des Anglais se fit sentir par les impôts. Ces vainqueurs ne se gênèrent pas pour s'emparer de tout l'argent de la France. L'ordonnance de Philippe le Bel qui prononçait la peine de corps et de biens contre l'usure excédant 20 p. 100, ne

1. *Hénault*, Abrégé chronol.
2. *C. Dareste de la Chavanne*, Hist. de l'adminis. en France, t. Ier, p. 21.
3. *Religieux de Saint-Denis*, liv. X, ch. VII.
4. *Ordonn. de France*, t. VII, p. 184.
5. *Ordonn. de France*, t. VIII, p. 319; *Ordre du 20 janvier 1402* (Collect. Walker).

les arrêta pas, et ne fut pas appliquée contre eux. Ils prêtèrent aux habitants, à des conditions fort dures. *Anglais* resta en France, au XVI^e^ siècle et longtemps après, comme synonyme d'usurier et d'exacteur. Non contents de percevoir leurs revenus ordinaires dans les villes conquises, les Anglais se firent payer des sommes assez rondes pour « leurs souliers et leurs bottes. » De là serait venu le dicton populaire : « A propos de bottes[1]. » La domination anglaise a pesé sur nous pendant plusieurs siècles, par ses actes et par les conséquences de ses actes.

Empruntons à Jean Gerson, parlant à Charles VI, la peinture des souffrances populaires : « Las! un povre homme aura-t-il payé son imposition, sa taille, sa gabelle, son touage, son quatriesme, les esprons du roi, la saincture de la royne, les treuaiges (tributs), les chaucées, les panaiges : peu lui demeure : puis viendra encore une taille qui sera créée, et sergens de venir et engager pots et pailles. Le povre homme n'aura pain à manger, sinon par adventure un peu de seigle ou d'orge ; sa povre fame gerra (sera en gesine), et auront quatre ou six petits enfants au fouyer, ou au four, qui par adventure sera chauld, demanderont du pain, crieront à la rage de faim. La povre mère si n'aura que bouter ès dens que un peu de pain où il y ait du sel[2]. »

Pilleries, fléaux, massacres, impôts, rien ne manquait à la Passion du peuple.

1. *P. M. Quitard*, Dictionnaire des Proverbes, in-8°, *Paris*, 1842.

2. *Remontrance, au nom de l'Université*, texte français, imprimé en 1560, à Paris.

CHAPITRE IV

I. Nouvelles bases de l'Université. Ses rapports avec les Anglais. Ses actes politiques. Fondations de collèges et de pédagogies. Universités provinciales.

II. Les théologiens des XIV^e^ et XV^e^ siècles. L'*Imitation de Jésus-Christ*. Sciences philosophiques. Les représentants de l'histoire. Historiens-poëtes. Poëtes. Travaux d'érudition. Études géographiques. Droit. Littérature d'État. Sermonnaires armagnacs et bourguignons. Orateurs du barreau. Romans de chevalerie et autres. Complaintes et chansons. Livres divers.

III. Confréries du théâtre. Mystères et miracles religieux. Confrères de la Passion. Salle de spectacle permanente : détails. Moralités des basochiens. Farces. Les *Enfants sans soucy*. Danse macabre.

IV. Sciences naturelles. L'alchimie. Médecine et chirurgie. Empiriques. Médecins célèbres. Progrès des sciences mathématiques. Superstitions à propos des comètes.

V. Beaux-Arts. Condition de l'artiste. Architecture; sculpture. Symbolisme dans la construction d'une église. Travaux de peinture. Écrivains-copistes. Gravure. La musique et les musiciens. Instrumentation musicale. Œuvres.

VI. Arts industriels : médailles, vitraux, tapisseries, horloges, cartes à jouer, imprimerie, les premiers livres, parchemin et papier.

VII. Industrie et commerce. La marine. Commerce extérieur. Les étrangers bien reçus en France. Commerce intérieur. Monopoles et priviléges. Boulangers, bouchers, meuniers; l'oisellerie. Actes protecteurs de Charles VII. Foires de Lyon et de Champagne.

I

Les époques affligées par les grandes guerres sont bien rarement favorables au développement intellectuel des populations. La lutte séculaire entre les Anglais et les Français n'arrêta pas, néanmoins, l'essor précédemment donné aux sciences, aux lettres et aux arts. En France, le progrès n'abdique jamais ; il s'exalte dans la prospé-

rité, il se retrempe dans les désastres. S'inspirant du moment, ainsi que nous l'avons dit, aux premières pages de ces *Mémoires*, le peuple français tire profit de tout pour produire des effets inattendus. Ses ennemis d'Angleterre veulent-ils l'étreindre et l'anéantir? Aussitôt son patriotisme, excité, lui arrache des paroles éloquentes? Alain Chartier écrit contre les Anglais (1449), au sujet de la prise de Fougères, une ballade dont les nombreux couplets se terminent par un des proverbes ruraux et vulgaires. Le marbrier Jean de Troyes brille comme orateur populaire. Au moment du grand schisme, ne voyons-nous pas Jean Gerson prononcer des harangues très-remarquables? De tous les chocs jaillissent des étincelles, et l'œuvre de la civilisation continue à marcher.

L'Université, organisée sur de nouvelles bases, a mérité d'être appelée « Concile permanent des Gaules, » car elle occupe la première place dans les assemblées de l'Église. Ses décisions sont souvent invoquées, presque toujours suivies, même dans les questions de gouvernement. « Elle a grande puissance. » Quand ses docteurs « se mettent la main en une besogne, il faut qu'ils en viennent à bout, et se veulent mêler du gouvernement du pape, du roi et de toutes autres choses[1]. » Philippe de Valois charge le prévôt de Paris de réparer tous les torts que les écoliers ou les maîtres prétendraient avoir reçus dans leurs personnes ou dans leurs biens. Il lui reconnaît le droit de rendre à cet égard des ordonnances exécutoires par tous les justiciers du royaume. Jean libère les universités des aides levées pour frais de guerre. Charles V dispense du droit d'entrée dans Paris les revenus en nature de l'Université; il exempte les professeurs et les écoliers des péages; il soustrait les causes civiles et criminelles des membres de l'Université aux tribunaux ordinaires, même au parlement, et les réserve

1. *G. Le Bouvier*, Chronique et Histoire de Charles VII, année 1408, in-f°, *Paris*, 1653-1661.

aux juges de l'Université[1]. Charles VI ne les astreint pas (1386) au demi-décime que le pape lui a octroyé sur les biens du clergé français. L'Université joue un rôle important dans la réforme cabochienne de 1413. Elle a pour orateurs Benoît Gentien, moine de Saint-Denis, et le carme Eustache de Pavilly, soit dans l'affaire du schisme, soit pour obtenir le soulagement des peuples.

Mais, peu à peu, au milieu de ses triomphes, l'Université de Paris perd son profond caractère ecclésiastique, après avoir brisé, comme l'Église de France, les liens qui l'attachaient au saint siége. Elle cesse d'être cosmopolite, parce que d'autres universités, semblables à elle, se forment dans la plupart des pays étrangers. En abordant la politique, ses docteurs négligent les études, naguère si calmes et si dignes.

Nombre d'entre eux se déshonorèrent, à propos de Jeanne d'Arc. Les gens de Sorbonne se montrèrent féroces à l'endroit de l'héroïne, qu'ils traitèrent en « sorcière. » Aussi vécurent-ils en très-bonne intelligence avec Henri VI d'Angleterre, qui, le jour même de son départ, confirma leurs priviléges. Leur indépendance diminua sensiblement, par le fait des Anglais d'abord, vers le temps où Bedford transportait à Londres (1425) la bibliothèque de Charles V, ensuite parce qu'ils soutinrent contre le parlement une lutte où celui-ci triompha. Ils lui furent soumis pour les causes civiles.

Sur la perte de sa vieille indépendance, l'Université se donna le change, en prétendant que la cour du parlement était « sa sœur, » non « sa maîtresse. » En réalité, les légistes la dominèrent. Charles VII, après avoir adjoint des commissaires laïques au légat du pape (1452) pour la réforme de l'Université, après une lutte de celle-ci à propos des aides (1459), lui défendit (1460) d'excommunier les généraux et officiers des aides, et restreignit

1. *Ordonn. de France*, t. IV, p. 710.

le privilége de scholarité[1]. L'Université comptait alors vingt-cinq mille élèves, dans les humanités, le droit et la médecine.

Nous avons énuméré les grades universitaires (V. t. III, p. 304 et 305). Rien n'était changé dans les usages suivis par les Facultés. Remarquons que les écoliers en médecine, le jour où ils prenaient le bonnet de docteur, devaient aux régents une redevance appelée « la pastillaire, » petits pâtés. Cela valait 10 sous à chaque examinateur. Les étudiants en philosophie et en théologie payaient deux soupers au président et huit banquets aux maîtres, outre les gants, les bonnets, le sucre et les dragées. Les licenciés en philosophie donnaient 25 sous pour le *feurre* ou paille du chancelier, et 5 pour le miton fourré du bedeau. Les bacheliers en médecine dépensaient, pour obtenir leur grade, quatre à cinq mille livres, soit pour les étuves, soit pour la tapisserie de saint Luc, soit pour la paille du quodlibétaire.

Toujours même solidarité entre le maître et les élèves. L'esprit de corps semblait avoir grandi en raison de l'influence politique acquise par l'Université.

Mais la puissance de ce corps avait trop éclaté, tantôt dans la querelle de Savoisy, premier chambellan du roi, avec lui (1404), tantôt lors de la destitution de Hugues Aubriot, prévôt de Paris, qui avait fait exécuter deux écoliers, voleurs de grands chemins. L'autorité dut mettre un frein aux prétentions croissantes des membres de l'Université.

Les fondations relatives à l'enseignement, d'ailleurs, ne cessaient pas. Sous ce rapport, la seconde moitié du XIV^e^ siècle valait bien la première (V. t. III, p. 320). Jeanne de Bourgogne, veuve de Philippe le Long, créa dans Paris (1332) le collége de Bourgogne, et, par son testament, voulut qu'on vendît son hôtel de Nesle (aujourd'hui l'École de Médecine). Le prix fut employé à

1. *Ordonn. de* 1459, 1460 *et* 1461.

loger vingt étudiants en philosophie. Le collége de Tours, rue Serpente, fut destiné (1334) à douze boursiers de la Touraine et de l'Anjou; celui de Lisieux fut fondé (1336) pour vingt-quatre écoliers pauvres. Suivirent le collége d'Autun ou du cardinal Bertrand (1337 et 1341), et celui de Hubaut ou de *l'Ave-Maria* (1339), pour six boursiers, élèves en grammaire. Ceux de Mignon, de Cambrai ou des Trois-Évêques, de Saint-Michel ou de Chanac, ou de Pompadour, de Maître-Clément ou de Hautefeuille, de Boncour, de Tournai et de Justice, s'élevèrent à Paris, de 1343 à 1354[1]. Puis, le collége de Boissi, rue du Cimetière Saint-André, ceux de Vendôme, rue de l'Éperon, de Lorris, de Dormans-Beauvais, rue du Clos-Bruneau, de maître Gervais-Chrétien, de Dainville, de Fortet, de Tulle, de Tonnerre, de Rhetel, d'Aubusson, ayant pour fondateurs des chanceliers de France, des clercs du roi, des médecins-physiciens, etc., prouvaient bien que l'éducation passait des mains des papes dans celles des rois.

En moins d'un siècle, successivement, l'université d'Angers, celle d'Aix (Provence), celle de Dôle, transférée à Besançon en 1480, celles de Poitiers, Cahors, Grenoble, Perpignan, Orange, Avignon, celle de Bordeaux, celle de Besançon, celle de Caen, celle de Valence (Dauphiné), celle de Nantes pour la Bretagne, et celle de Bourges, enfin, malgré les protestations de celle de Paris, dont le ressort se trouva diminué, furent fondées, et répandirent de plus en plus la haute instruction. Outre les colléges et les écoles publiques, il s'établit des *pédagogies* ou pensions particulières : Guillaume Veulet en dirigeait une (1392). Tifernas vint à Paris, sous Charles VII, donner, pour la première fois, de libres leçons de grec, autorisées par l'Université, quelques années avant la réforme du collége de Navarre, commencée par ce prince et terminée sous Louis XI. Ce collége, recevant alors des

1. *Hist. littéraire de la France*, t. XXIV, p. 245 et 246.

externes, devint une école publique, assurément moins religieuse que laïque.

L'amour des études n'avait pas disparu ; mais il s'était un peu transformé, secouait les langes de l'enseignement religieux, et promettait d'audacieux penseurs.

II

Les représentants de la théologie, de la philosophie, du droit, de l'histoire, de la littérature et de la poésie, cultivant d'ordinaire plusieurs genres, continuaient dignement la liste des écrivains dons nous avons parlé, en exposant l'époque féodale.

Suivant l'usage, honneur aux théologiens, placés avant tous autres écrivains! La théologie, morale, mystique, liturgique, canonique, parénétique ou de sermons, occupait toujours un grand nombre d'esprits.

Ancien boursier du collége de Navarre, auquel il légua ses livres et ses manuscrits, Pierre d'Ailly (1360-1420), « l'aigle des docteurs de la France, le Marteau des hérétiques, » composa des traités théologiques et un traité sur la réforme de l'Église. Ses sermons sur la Trinité firent une telle impression sur l'esprit de Benoît XIII, que ce pape institua la fête de la Trinité. Ses instances auprès de Boniface IX aboutirent à l'établissement des théologaux dans toutes les cathédrales du royaume. Pierre d'Ailly, homme de science véritable, croyait néanmoins à l'astrologie judiciaire. Il faisait coïncider les révolutions des religions et des empires avec les conjonctions des grandes planètes.

Formé à l'école de d'Ailly, Mathieu-Nicolas de Clamengis, Clémangis ou Clamenges, né vers 1360 dans le village de Clamenges, dont il prit le nom, « suivant la

coutume des gens de lettres issus de bas lieu [1], » mourut en 1435. Clamengis, appelé « le Cicéron de son siècle » par le religieux de Saint-Denis, rédigea en latin un factum contre la *Corruption de l'Église*, et réclama une réforme disciplinaire, intérieure, ne touchant point aux dogmes. Dans une harangue vigoureuse, il déclara le pape « sujet de l'Église, » et publia une pièce de vers sur le schisme d'Occident, plus un *Discours aux princes français contre la guerre civile.* Clamengis était en commerce de lettres avec les ministres et les souverains.

Son contemporain et ami, Jean Charlier de Gerson (1363-1429), le « docteur très-chrétien, » écrivit dans l'exil ses *Consolations de la Théologie,* en quatre livres, des traités sur la *Théologie mystique*, et un ouvrage où il élevait la puissance des conciles au-dessus de celle du pape. Gerson, d'opinions fort indécises, mais quelquefois éloquent, était généralement intempérant d'imagination et de langage. Son style inégal, négligé, mêlé d'expressions vicieuses, semé d'idiotismes et de locutions barbares, avait un certain caractère biblique, et parfois une onction telle qu'on a pu lui attribuer l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Que Gerson, Thomas à Kempis ou l'abbé Jean Gersen, aient composé ce livre si plein de mesure et de sagesse; que l'*Imitation* soit ou non un livre français, il n'importe: plus de trois siècles et près de cent cinquante ouvrages ont obscurci la question, au lieu de l'éclaircir. Mais il devait exercer son action en France, où les ruines inspiraient ici la résignation, et là le besoin de vaincre; ici, un clerc pour écrire ces pages sublimes; là, une vierge pour prendre l'épée et inculquer aux populations l'héroïsme de la résistance nationale. Longtemps les dissensions et les haines avaient occupé uniquement les dignitaires ecclésiastiques; longtemps la parole évangélique avait été étouffée sous les voix discordantes des docteurs. « Il fallait

1. *Mézerai.*

bien lire, écouter, penser tout seul, » a dit Michelet. Vers la fin du XIV^e^ siècle, ou au commencement du XV^e^, le livre théologique, mystique surtout, le livre par excellence de la résignation s'appelait l'*Imitation de Jésus-Christ*, dont on connaît au moins deux mille éditions latines et mille françaises. L'enthousiasme accueillit cette « Internelle consolation, » chef-d'œuvre d'onction et de grâce. Le succès de l'*Imitation* « n'était pas un signe favorable pour la société cléricale; il annonçait l'instant fatal où la société allait essayer de monter à Dieu sans passer par le prêtre [1]. »

L'*Imitation* n'a point été l'épopée de la vie monastique, comme l'a prétendu J.-J. Ampère. Elle a été plutôt un livre de pratique, sorti du sein des faits palpitants qui se pressaient autour de chaque individu, légiste ou moine, paysan ou soldat, marchand ou écolier. Elle a été la vie dans la mort et l'espérance dans la désolation. Elle a été le dialogue entre l'âme qui souffre et Dieu qu'elle implore, qu'elle veut imiter dans sa résignation. Elle a été un second Évangile, celui du moyen âge.

Les sciences philosophiques, côtoyant la théologie, avaient quelques représentants hors ligne. Quand Pierre d'Auriol, né à Toulouse, à peine mentionné par les historiens de la philosophie, était surnommé, dans l'Université de Paris, « le docteur abondant, *doctor facundus*, » et se montrait zélé défenseur de l'immaculée conception de la Vierge, Durand de Saint-Pourçain rendait de grands services aux esprits indépendants. Ce dominicain, philosophe scholastique, recevait le surnom de « Docteur très-résolu, *doctor resolutissimus*. » Il mourut en 1334.

La scholastique dépérissait; la libre pensée cherchait à se faire jour, et engendrait les hérésies.

En histoire, la liste des auteurs remarquables était longue. Plaçons-y tout d'abord Jean de Venette, né vers 1307, mort en 1369, carmélite à qui nous devons la

1. J. *Demogeot*, Hist. de la littérature franç., p. 184, in-12, *Paris*, 1864.

deuxième continuation de la chronique de Guillaume de Nangis, et une *Chronique des Carmélites* [1]. Chroniqueur et romancier, Jean de Venette a écrit les *Trois Maries*, roman en quarante mille vers [2]. On lui reproche sa partialité pour les moines, ses confrères; mais Jean de Venette, dans sa continuation de Nangis, allant de 1340 à 1398, a fait preuve d'un jugement sain, si son style se ressent de la barbarie des temps. Sans doute il jouissait d'une certaine réputation comme prédicateur, et ses *Trois Maries* contiennent des détails pris dans les mœurs et usages du XIV^e^ siècle.

Peu d'années après vient Jean Froissart (1337-1410), chroniqueur d'imagination, poëte facile, sachant écrire et peindre, mêlant avec grâce les anecdotes familières et les grands événements, racontant les faits de toute sorte. Peu scrupuleux sur la moralité des héros qu'il glorifie, pourvu que leurs actes le séduisent; voyageant de tous les côtés pour la composition de son histoire; recevant d'Amédée de Savoie une bonne cotte-hardie et, dans la bourse qui y est attachée, selon l'usage, vingt florins d'or [3], comme libéralité; ami des grands seigneurs, de cet excellent comte de Foix qui tua son fils; assez indifférent aux pillages et aux cruautés des Anglais; inexact sur les impôts, le commerce, les provisions de guerre, il décrit avec un style très-coloré les combats et les fêtes, les drapeaux et les devises, les aventures chevaleresques et les actions de cour. Froissart manquait d'un certain sens moral, d'une certaine chaleur d'humanité [4], d'une certaine horreur du mal, qui font de l'historien plus qu'un naïf, agréable et brillant conteur, comme il le fut, mais un philosophe épris du vrai, passant les actes des personnages historiques au crible de sa conscience, et

1. Imprimée dans le *Speculum Carmelitanum*, in-f°, *Venise*, 1507.
2. *La Curne de Sainte-Palaye*, Mém. de l'Acad. des Inscr., t. XI
3. *Mémoires de l'Acad. des Inscr.*, t. X.
4. *Villemain*, Littérature au moyen âge, t. II, p. 133.

n'ayant pas de faiblesse parce qu'il n'a pas de complaisance. Écrivain hors ligne, souvent homérique, Froissart intéresse sans convaincre, plus par la forme que par le fond. Il dit :

> Charle (V), le noble roi de France,
> Grans biens me fist en mon enfance;

et il ne l'oublie pas assez pour se montrer impartial, et ne pas sacrifier le menu peuple aux courtisans. Quoi qu'il en soit, il dit avec raison : « Car aussi, ay-je fait mainte histoire dont il sera parlé dans la postérité. »

Sa poésie est vraiment singulière, empreinte de naïveté, appropriée aux goûts chevaleresques. Jamais il ne retrace quelques douleurs du temps. Il ne veut que plaire aux nobles de cour, aux gentes châtelaines. « Amour et Cognoissance, dans tous les poëmes de Froissart, sont unis l'un à l'autre. Amour doit à Cognoissance sa doctrine chaste et pure; Cognoissance, à son tour, lui emprunte ces couleurs riantes et tendres qui ornent, sans les voiler, les préceptes les plus sévères. Heureux est celui qui écoute également ces deux voix qui s'associent pour le charmer et l'éclairer. Il pénètrera dans le somptueux palais où se conserve le *Trésor amoureux*. Sept tours protégent sa vaste enceinte. Elles sont gardées par sept dames qui se nomment : Bonté, Beauté, Honneur, Manière, Humilité, Attemprance et Courtoisie. Danger y est huissier ; Paour, concierge ; Grâce, trésorière ; Hardement, connétable ; Déduit, grand chambellan ; Espoir, amiral ; Franc-Vouloir, maître-d'hôtel ; Sentiment, échanson; Octroi, chancelier; Bon-Avis, grand écuyer; Bon-Renom, chevalier d'amour. Le secrétaire se nomme Bien-Céler ; Souvenir remplit les fonctions de panetier, Doulx-Regard, celles de maître des arbalétriers, et Beau-Parler, de maître des requêtes. »

Le talent multiple de Froissart nous invite à mêler ici quelques poëtes avec les historiens, puisque, pour notre

sujet, certains poëtes offrent de précieux matériaux, puisqu'ils servent autant que les historiens à la peinture morale du moyen âge, puisque, généralement, leur cœur saigne plus que les narrateurs officiels, à la vue des misères publiques.

Eustache Deschamps (vers 1350-1422), contrairement à Froissart, n'aimait guère la cour. Il en prenait ainsi congé :

« Adieu, court! *je* te lesse;
Trop m'as tenu, et pour conclusion,
Fols la poursuit, et saiges la délesse [1]. »

Ce Champenois, huissier d'armes de Charles V et de Charles VI, bailli de Senlis, a créé la ballade. Plein de patriotisme, de haine contre l'étranger, et de commisération pour les souffrances du peuple, il faisait des vœux ardents pour que le sol de la France fût purgé de la présence des Anglais, et même pour que, selon la prophétie de Merlin, la destruction de l'Angleterre s'accomplît.

Dans un apologue, où il symbolise les exactions des grands, spoliateurs, et la faiblesse des petits, spoliés, nous lisons :

La brebis s'est agenouillée,
Qui a respondu comme coye :
J'ay esté quatre fois plumée
Cest an-ci; point n'ai de monnoye :
Le buef et la vache se ploye,
Là se complaingnoit la jument,
Mais on leur respont toute voye :
Sà, de l'argent, sà, de l'argent [2].

Près d'Eustache Deschamps doit figurer Christine de Pisan (1363-1440), dont on estime quelques vers gracieux. Elle aussi ne doutait pas de l'expulsion des Anglais, « que

1. *Poésies d'Eustache Deschamps*, édit. Crapelet, p. 17, in-8°, *Paris*, 1832.
2. *Poésies d'Eustache Deschamps*, p. 198.

loups porraient bien dévourer (dévorer). » Son *Histoire de Charles V* a plus d'imperfections encore comme relation qu'au point de vue de la langue. Dans un ouvrage, elle demandait avec instance la guérison de Charles VI ; dans un autre, elle donnait d'excellents conseils au dauphin ; dans une lettre, elle rappelait à Isabeau de Bavière ses devoirs de reine et de mère. Quand les Armagnacs et les Bourguignons s'entretuaient, elle s'écriait : « Ha ! France ! France ! jadis si glorieux royaume ! Ne seras-tu pas accomparé de cy en avant aux estranges nacions, là où les frères germains, cousins et parens, par faulse envie et convoitise, s'entre occient comme chiens....[1] »

Enguerrand de Monstrelet (vers 1390-1453), prévôt de Cambrai et de Walincourt, continua la *Chronique* de Froissart, qui s'arrête à l'année 1400. Il donna une relation des guerres de France, d'Artois et de Picardie, pendant un demi-siècle. Son œuvre finit en 1453. Monstrelet ne semble pas avoir assisté aux événements qu'il raconte. Il n'a point de rôle politique, et ne parle que sur l'autorité d'autrui[2].

Dans un style incorrect et confus, Jacques Duclercq (1420 — après 1467) écrivit des *Mémoires*[3], qui paraissent continuer Monstrelet, et vont de l'année 1448 à l'année 1467. Point de couleur ni d'entraînement dans l'œuvre de Duclercq. Cet historien n'omet aucun prodige, s'empare de tout ce qu'on lui a conté, ramasse le moindre récit populaire, place les événements puérils à côté des faits les plus graves. Il ne faut voir dans ses *Mémoires* qu'une compilation assez impartiale, où se trouvent reproduits, sans fiel ni flatterie, des épisodes qu'on ne rencontre pas ailleurs.

Un des plus célèbres écrivains du temps, historien et

1. *Leroux de Lincy,* Chants historiques; *Le livre de paix: Thomassy,* Écrits politiques de Christine de Pisan; *Lamentation sur la guerre civile.*

2. *Sismondi.*

3. Edités par Reiffenberg et par Buchon. V. *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XLIII, p. 560, année 1775.

poëte, comme Froissart, c'était Alain Chartier (1386-1458), clerc, notaire et secrétaire des rois Charles VI et Charles VII. Ses « mots dorés » lui firent donner le surnom de « Père de l'éloquence. » Gracieux et énergique dans ses poésies, il passe pour avoir inventé le rondeau qu'on nomme déclinatif. Moraliste et critique, il gourmandait dans son *Curial* (courtisan) les vices de la cour de Charles VII, rappelait les prélats à l'accomplissement de leurs devoirs, et s'efforçait de conjurer les désastres de la monarchie [1]. « La cour, disait-il, est un couvent de gens, qui soubz faintise de bien commun, se rassemblent pour s'entre-tromper. » Il déplorait le sort de la France accablée par les Anglais, de la France « dolente et éplorée. » Dans son *Quadrilogue invectif*, les trois ordres se reprochaient leurs fautes et leurs trahisons. La France, personnifiée, suppliait le clergé, la chevalerie et le peuple, de s'unir pour sauver leur mère. Dans la *Complainte du pauvre commun et des pauvres laboureurs de France*, œuvre attribuée à Alain Chartier, ce vigoureux écrivain dépeignait les malheureux paysans mendiant leur pain de porte en porte, et repoussés par ceux dont ils « sont pourtant les frères en Dieu; » il parlait de leurs « visaiges piteux et pâles ; » il s'en prenait aux gens d'Église, qui les « voyaient nuds sans chemise; » il s'écriait enfin que, si les riches restaient indifférents, « sur eux tomberaient les maisons, les châteaux et les tènements. » En un mot, il cherchait à relever les dernières espérances de la France, en gardant le respect des vaincus, et en soupirant après un meilleur avenir.

Son frère puîné, Jean Chartier (mort vers 1462), bénédictin instruit, nommé historiographe de France, remplit une charge officielle, celle de continuer les annales de Saint-Denis, pour Charles VII. Sa Chronique ne possède ni élévation de pensée, ni indépendance de vues, ni

1. *A. de Puibusque*, Plutarque français, t. II, p. 59.

talent de style[1]. Il raconte les fables avec autant de sérieux que les vérités. Sa naïveté dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Ainsi, à propos de la liaison d'Agnès Sorel avec Charles VII, Jean Chartier déclare que, après avoir examiné par serment divers chevaliers, écuyers, physiciens, ou médecins, chirurgiens et autres, il a trouvé... « que... oncques ne la virent toucher par le roy au-dessus du menton[2]. »

En George Chastelain (1404-1474) nous retrouvons un poëte-historien. Ce Gantois, dont les *Épitaphes d'Hector et d'Achille*, ouvrage mêlé de prose et de vers, sont la production la plus singulière, accuse des qualités brillantes, mais trop d'emphase et de déclamation. Dans sa *Recollection des merveilles advenues en notre temps*, George Chastelain a laissé quelques curieux détails d'histoire[3]. Olivier de la Marche l'a appelé « la perle et l'étoile de tous les historiographes de son temps et de pieça. » George Chastelain introduisit dans notre langue un torrent de mots, d'idées nouvelles, de formes qui sentaient déjà la Renaissance.

Ce qui frappe, en lisant Juvénal ou Jouvenel des Ursins (1388-1473), c'est la netteté des narrations. Son *Histoire de Charles VI*[4] respire la probité du magistrat, la franchise de l'homme d'État, du citoyen convaincu. Elle comprend quarante-deux années d'un règne remarquablement malheureux, est écrite avec naïveté, et forme pour nous une source profitable, car Juvénal des Ursins rapporte des détails précieux sur les événement dont il a été le témoin, ou dont son père, le chancelier, lui a redit les péripéties diverses.

Machau de Romaincourt composait les *Mémoires du*

1. *Bibl. impér.* Manuscr. n° 8350.

2. *Biographie générale* de Didot, art. Jean Chartier; *Godefroy, Recueil de Ch. V.*

3. Publiés dans les *Faits et dits*, etc., de J. Molinet, *Paris*, 1531; par Buchon, *Panthéon littéraire*; par J. Quicherat, *Bibl. de l'École des chartes*, t. IV.

4. Publiée par Godefroy, in-4°, *Paris*, 1614.

sire de Boucicaut, sous les yeux de l'illustre maréchal, et un anonyme rédigeait la *Chronique de Bertrand du Guesclin*. Ces deux ouvrages, pleins de renseignements curieux, peuvent compter parmi les bons monuments spéciaux de notre histoire.

L'auteur d'un mémoire justificatif en faveur de Jeanne d'Arc, Thomas Basin (1412-1491), évêque de Lisieux, rédigeait en latin sa grande *Histoire de Charles VII et de Louis XI*, ouvrage fort intéressant, quelque peu satirique, et longtemps attribué à Amelgard, chargé par Charles VII de réviser le procès de la Pucelle. Thomas Basin, persécuté par Louis XI, se montra narrateur remarquable, mais très-partial.

Littérateur et poëte, Martial d'Auvergne (1440-1508), qui recueillait cinquante et un arrêts des cours d'amour, travaillait pour les historiens futurs, en composant les *Vigiles de la mort de Charles VII, à neuf psaumes et à neuf leçons*, en vers[1]. Les *Vigiles* décrivent, année par année, les principaux faits de la vie du monarque, mettent en scène les personnes et les choses. Martial d'Auvergne, procureur plein d'esprit, était l'homme de son siècle qui écrivait le mieux.

Les progrès de l'histoire, immenses, irrécusables, doivent sans doute beaucoup aux travaux d'érudition. Jean de Vignié a traduit, en 1333, « le passage de la Terre Sainte, ou Addresse de la conquête d'Oultremer, » et, en 1341, le *Roman d'Alexandre*. Pierre Berchoire, mort en 1362, a « translaté Tite Live du latin en français. » Il s'est montré théologien, physicien, anatomiste, géographe et astronome, dans une espèce d'encyclopédie qui contient des satires fort piquantes sur les mœurs du temps.

Ce que les études géographiques produisent, a moins de valeur que les travaux historiques. Les voyageurs sont encore crédules à l'excès, et leurs relations s'en ressen-

1. In-f°, *Paris*, 1490-1493.

tent. Sir John Mandeville, parti d'Angleterre en 1332, a visité la Terre Sainte, l'Égypte, la Chine et presque toute l'Asie. Il raconte, à son retour, nombre de merveilles sur les géants, les pygmées, les diables, les animaux monstrueux. Mais il doute cependant du miracle de la lampe se rallumant d'elle-même au saint Sépulcre ; il accuse les Sarrasins de l'avoir inventé pour en tirer profit. Le voyage de Mandeville a probablement été composé dans les trois langues française, anglaise et latine. Jean d'Ypres, moine de Saint-Bertin, compile les « Merveilles du monde. » Charles V possède un dessin très-informe du globe terrestre, dessin placé à la suite de la Chronique de Saint-Denis, où il a écrit son nom; plus, la grande carte catalane, rédigée en 1375 [1]. Ogier, seigneur d'Anglure, a écrit, en 1396, le « sainct voyage de Hiérusalem pour aller à Saincte-Catherine du mont Sinaï, etc. »

L'historien dédaigne moins le côté philosophique des choses. Parfois juriste, il discute les vastes questions de l'humanité. Le prieur Honoré Bonnor ou Bonnet écrit, par ordre de Charles V, et pour l'instruction du dauphin, l'*Arbre des batailles,* premier essai sur le droit de la paix et de la guerre, livre dont le titre est bizarre, mais qui traite sérieusement des maux de l'Église, de la destruction des quatre grandes monarchies, des duels et d'autres sujets curieux [2]. Jean Faber, Fabre ou Le Fèvre, surnommé « le père du droit français, » a commenté les Institutes et le Code de Justinien. Aucun légiste de son temps ne connaît mieux le droit romain, et ses ouvrages renferment les plus pures maximes de la jurisprudence française [3]. En 1400, Jean Boutillier, conseiller au parlement de Paris, appelle son livre *Somme rurale,* « parce qu'il est la mise en ordre, exécutée sans prétention, *ruralement*, des notes recueillies par un jurisconsulte de village, un *homme rural.* » Cette œuvre à la fois théo-

1. Aujourd'hui publiée et commentée.
2. *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. XVIII.
3. Selon Dumoulin et Bretonnier.

rique et pratique, à l'usage du parlement de Paris, a perdu presque tout son intérêt comme livre de droit, en gardant toute sa valeur au point de vue de l'histoire.

Déjà les sources de la vieille jurisprudence française jaillissent dans plusieurs localités. La science du jurisconsulte, nourrie des principes de la législation romaine, et comprenant les nécessités du monde nouveau, s'élève chaque jour davantage. Devant les juridictions des divers degrés, les hommes chargés de défendre les procès particuliers n'ont pas moins de connaissances en droit que les magistrats. On n'inscrit sur le rôle des avocats que ceux qui possèdent la capacité exigée. Les gens qui ne sont pas « idoines, » subissent la radiation. Nul n'est présumé capable d'exercer la profession d'avocat, s'il n'a pas étudié un temps suffisant, s'il n'a pas pris les diplômes nécessaires [1].

Sous l'inspiration de Charles V, il se forme une littérature d'État, que cultivent les légistes, et dont la force est incontestable. Cette littérature, toute bourgeoise, raisonneuse, libérale par instinct, hardie dans certaines occasions, combat contre la noblesse et le clergé au profit de la royauté. Nous savons le résultat des travaux des juristes.

Ces auxiliaires du pouvoir siégent dans les conseils privés du souverain. Le Normand Nicolas Oresme (vers 1320-1382), précepteur de Charles V, fait des traductions de la morale et de la politique d'Aristote. Il emploie le premier une foule d'expressions restées dans notre langue : aristocratie, démagogue, démocratie, despote, héros, économie, illégal, législateur, monarque, oligarchie, philanthrope, politique, potentat, prétoire, sacerdotal, sédition, tyrannie, etc. [2]. Le Picard Philippe de Maizières (1312-1405), conseiller et chevalier banneret du roi,

1. *Ordonn. du parlement*, du 11 mars 1344 ; Lettres sur la profession d'avocat.

2. *A. F. Gautier aîné*, Notice sur Christine de Pisan, p. 10, *Bordeaux*, 1844.

gouverneur du dauphin (Charles VI), écrit pour ce prince le *Songe du vieil pèlerin,* ouvrage curieux, véritable traité de morale ; peut-être il compose aussi le « *Songe du Vergier* (V. plus haut, p. 55 [1]). Raoul de Presles (1316-1383), fils naturel de l'ancien secrétaire de Philippe le Bel, « homme nouveau, » plébéien, comme il le dit lui-même, unit l'érudition à la politique, dans son ouvrage intitulé : *La Muse,* dans son traité sur la puissance du pape, et dans son *Compendium morale de Republica.* La peste, la famine, la guerre, excitent son indignation. Jehan de Brie, le « bon berger, » compose une œuvre pastorale et politique, sous ce titre : *Le Vray régime et gouvernement des Bergers et Bergères* [2]. Le vrai berger, selon lui, aime le salut et le bien de ses brebis, respecte le droit naturel, ramène à l'obéissance par une douce correction. Eustache de Pavilly, carme, docteur en théologie, harangueur politique, s'occupe de tous les trésoriers, gouverneurs des finances, et généraux des aides « qui mangeoient et déroboient le roi et le royaume, » pour leur compte et celui des grands (1413). Pierre Mauger, docteur en droit canon de l'Université de Paris, avocat de la partie civile, dans le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, parle d'une manière remarquable (1456). Il ose dire : « En ce qui concerne les articles de foi, nous sommes tenus de suivre le jugement de l'Église ; en autres choses, liberté est donnée de tenir la créance qu'il nous plaist... [3] »

Parmi les hommes politiques du temps, les légistes et les juristes ne figurent pas seuls. Quelques ecclésiastiques, séculiers ou réguliers, prennent la parole, apportent leur tribut à la littérature d'État. Les plus ardents sont les sermonnaires armagnacs et bourguignons, dignes précurseurs des prédicateurs de la Ligue. Entendons Jean de

1. *P. Pâris,* Mém. de l'Acad. des Inscr., 2e série, t. XV.
2. Composé au XIVe siècle, imprimé pour la première fois en 1530.
3. *Procès de Jeanne d'Arc,* t. III, p. 350.

Courte-Cuisse, docteur de l'école de Paris, évêque, auteur d'un traité intitulé : *De l'Église, du Souverain Pontife, et du Concile* [1], déclamer contre le pape, déclarer en chaire (1402) que le duc d'Orléans est le soutien des schismatiques. Entendons l'augustin Jacques Legrand prêcher (1405) devant Isabeau de Bavière, et lui dire : « Quittez pour un moment la pompe qui vous environne, cachez-vous sous des habits simples, promenez-vous dans Paris, et vous verrez ce que l'on pense de vous! » Il reproche à Charles VI d'être vêtu de la substance, des larmes et des gémissements du peuple. Guillaume Pepin, moine d'Évreux, ne craint pas de tracer ces lignes : « Est-ce chose sainte que la royauté? Qui l'a faite?... Le diable, le peuple et Dieu : Dieu, parce que rien ne se fait sans son bon vouloir; le diable, parce qu'il a soufflé l'ambition et l'orgueil au cœur de certains hommes; le peuple, parce qu'il s'est prêté à la servitude, qu'il a donné son sang, sa force, sa substance pour se donner un joug. Quelques hommes sortis de ses rangs se dévouèrent à la cause de l'ambition et de l'orgueil; de là l'origine de la noblesse, car les rois s'associèrent les instruments de leurs passions, les premiers nobles, comme Lucifer s'était associé les démons. Mais, nobles ou rois, quel usage ces maîtres ont-ils fait de leur pouvoir? Voyez les princes, les seigneurs : ils pressurent leurs vassaux et ruinent les marchands par les péages; ils volent, et les peuples useraient de représailles légitimes en refusant les impôts. Les rois valent-ils mieux?... Non, certes : ils sont prodigues, cruels; ils attentent à la liberté de leurs sujets et autorisent ainsi les révoltes, car les sujets ont pour eux le droit divin, qui créa la liberté. »

Mais la parole entraîne; mais les opinions varient. Souvent les mêmes prédicateurs attaquent ou soutiennent tour à tour les doctrines les plus opposées. Gerson, après avoir dit, comme Jean Petit, qu'il n'y a point de victime

1. Imprimé par Dupin, à la fin des *Œuvres de Gerson*.

plus agréable à Dieu qu'un tyran, proclame du haut de la chaire qu'il n'y a point de pouvoir pire que celui du peuple [1].

Aujourd'hui, un sermonnaire critique des faits et des personnages politiques; demain, il attaque un travers social, une mauvaise habitude, une mode extravagante. Chacun l'écoute. Quelques gens lui obéissent. Les anecdotes suivantes peuvent donner l'idée de l'influence des prédicateurs. A l'issue d'un sermon du cordelier Richard, les hommes allumèrent de grands feux dans les rues et vinrent y jeter des cartes, des billes, des dés, tout ce qui pouvait réveiller en eux la passion du jeu. Après un autre sermon, ce furent les femmes des bourgeois et les nobles demoiselles qui livrèrent publiquement aux flammes les pièces de cuir ou de baleine qui soutenaient leurs chaperons, les bourrelets qui donnaient du relief à leurs coiffures, les cornes en forme de croissant dont elles ornaient leur tête, et les grands voiles à queue qui s'en détachaient.

Avec plus de véhémence que de talent, les sermonnaires de l'époque produisaient leur effet, persuadaient ou effrayaient la foule. Leurs foudroyantes images saisissaient les imaginations.

Quant à l'emphase et à l'abus des citations, l'éloquence du barreau ne différait guère de celle de la chaire. Devant le juge comme dans l'église, les gens aimaient les longues périodes. « La lutte des orateurs du barreau était un spectacle intéressant dans un temps où il n'y en avait pas d'autres. L'auditoire était le foyer d'une nombreuse affluence des personnes les plus distinguées. Les seigneurs abandonnaient leurs châteaux et leurs chasses pour écouter les plaids. Le public se passionnait ou prenait parti pour tel ou tel orateur. L'avocat ne devait rien offrir aux regards du public, qui rabaissât l'importance

1. *Ch. Labitte et Ch. Louandre,* Éloquence sacrée. *Le Moyen âge et la Renaissance,* t. IV.

de sa cause; et lorsque l'orateur lançait au milieu du parquet le « gant du combat, » il fallait que la noblesse de sa personne fût en harmonie avec celle de l'action. Cette considération était si puissante qu'elle fit la matière d'un chapitre particulier dans le *style du parlement*[1]. »

Des procès civils, qui captivaient l'attention d'un grand nombre de gens, aux procès politiques, occupant tout le monde bourgeois, il n'y avait qu'un pas. Les avocats le franchirent. Ils se mêlèrent aux querelles des Armagnacs et des Bourguignons, pendant lesquelles naquit ce qu'on peut appeler le « plaidoyer politique. » Jean Petit, cordelier, avait fait l'apologie du duc de Bourgogne; Cousinot, avocat, répondit pour la duchesse d'Orléans.

Le rôle des avocats s'agrandit. Au xv^e^ siècle, Saint-Romain, Jacques Maréchal, puis de la Vacquerie, Antoine Duprat et Nicolas Bataille, ont été plutôt des jurisconsultes que des orateurs. Les amplifications, les exordes interminables, les divagations fréquentes, dans une cause judiciaire, disparurent quelque peu pour faire place aux arguments de droit. On ne constate guère plus le succès d'orateurs du barreau semblables à Jean d'Asnières, par exemple, qui, chargé de présenter les chefs d'accusation contre le concussionnaire Enguerrand de Marigny, commença ainsi son discours : « *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam*, Ne donne pas la gloire à nous, Seigneur, mais à ton nom. » Jean d'Asnières parla ensuite du sacrifice d'Abraham, et d'une multitude de serpents qui désolaient la France au temps de saint Hilaire, et avec lesquels il compara Marigny.

Il est impossible de regarder comme un morceau d'éloquence la première exhortation militaire dont notre histoire ait conservé un souvenir exact, — l'allocution de Philippe-Auguste à son armée, avant la bataille de Bouvines. Avec quelques paroles, aussi brèves qu'inspirées,

1. *J. F. Fournel*, Histoire des avocats au parlement et du barreau de Paris, in-8°, *Paris*, 1813.

Jeanne d'Arc électrisait ses compagnons. Bientôt pourtant, l'usage d'adresser des discours aux troupes, avant le combat, se propagea en France, sans doute par imitation de ceux que les historiens de l'antiquité placent dans la bouche de leurs héros.

Les productions de la littérature proprement dite, — romans, ouvrages divers, poésie, chansons populaires, étaient encore plus nombreuses que pendant l'époque précédente (V. t. III, p. 339 et suiv.). Leur forme s'était modifiée, depuis les troubadours et les trouvères. La prose détrônait la versification.

Depuis que les gentilshommes s'étaient accoutumés à supporter la lecture d'autrui, ou à lire eux-mêmes, les romans en vers avaient été jugés fatigants et monotones. Le grand travail des XIV^e^ et XV^e^ siècles fut de les traduire en prose et en langage plus moderne. Le roman de la *Fée Mélusine* fut dédié au roi Jean, avant 1350. Ceux de Huon de Bordeaux, d'Ogier le Danois, et des autres paladins de Charlemagne, furent écrits ou traduits pendant le règne de Charles VI, et sous Charles VII aussi, époque où l'on croit que les romans de la Table ronde furent écrits [1].

Combien ce genre plaisait aux femmes de haute condition ! Deux cent quarante-cinq romans de chevalerie furent imprimés de l'an 1462 à 1520 [2].

Parmi les écrivains d'imagination, plusieurs méritent d'être mentionnés : Guillaume de Guilleville (1295-1360), prieur de Chaalis, composait son roman des *Trois pèlerinaiges*, en vers de huit syllabes, imitant le roman de la Rose, mais moins lu que cet ouvrage. On y trouve assez d'intérêt, des descriptions agréables, des portraits finement tracés. Les principaux personnages sont : une belle dame, appelée Grâce-de-Dieu, une autre nommée Miséricorde, Satan, Envie et Trahison [3]. Martin Franc, mort

1. *Sismondi.*
2. *Villemain*, Littérature au moyen âge.
3. Imprimé à Paris, vers 1500, in-4°, gothique.

à Rome, vers 1460, écrivait le *Champion des Dames*, « livre plaisant, copieux et habondant en sentences, contenant la défense des dames, contre Malbouche, et ses consors, et victoires [1]; » il écrivait *Lestrif de fortune et de vertu* « desquelz est souverainement démonstré le poure et faible estat de fortune contre l'opinion commune [2]. » Antoine de la Sale, né en 1398, mort vers 1462, figurait dans le personnel de la cour du duc de Bourgogne, et fut au nombre des familiers du dauphin (depuis, Louis XI). Auteur du *Petit Jehan de Saintré*, roman daté de 1459, il avait de la verve, de l'originalité, et peut passer pour un des meilleurs prosateurs du XV^e^ siècle. Les mœurs du temps du roi Jean y sont fidèlement dépeintes. *La Salade*, « laquelle fait mention de tous les pays du monde, etc., » du même auteur, est un mélange de morale, d'histoire, de géographie et de politique; une espèce de manuel des princes et seigneurs, divisé en chapitres, sous les titres de : *Dévotion, Humilité, Pitié, Justice, Discipline et Mariage* [3]. Pierre Michault, mort vers 1467, Franc-Comtois, à qui nous devons le *Doctrinal du temps présent,* ou *Doctrinal de court*, « par lequel lon peult estre clerc sans aller à l'escole [4], » et la *Dance aux Aveugles*, espèce de drame satirique en prose et en vers [5], personnifiait aussi, dans ses œuvres, la Vertu, l'Orgueil, la Fausseté, la Fortune, l'Amour, la Mort, etc.

Sur la table où ces romans étaient placés, pour courir de mains en mains, se voyaient encore des ouvrages divers, parvenus jusqu'à nous. L'auteur inconnu du *Livre du roy Modus* avait compulsé les règles de la vénerie pour toutes les bêtes, depuis le cerf jusqu'au lièvre. Gace de la Bigne, Normand, premier chapelain de Jean, dans son *Romant des Oyseaulx* (1359) citait Denis le Grand,

1. Imprimé en MDXXX, petit in-8°, fig. en bois, rare.
2. In-folio, goth. Extrêmement rare. Bibl. Sainte-Geneviève.
3. In-f°, avec figures, *Paris*, 1521.
4. Petit in-f°, sans date, caractères gothiques, très-rare.
5. In-4°, *Paris*, gothique.

évêque de Senlis, et Philippe de Victri, évêque de Meaux, comme auteurs de traités sur la fauconnerie. Gaston Phœbus, dans son *Phébus des déduiz de la chasse des bestes sauvaiges et des oyseaux de proye* (1387), indiquait les différentes espèces de chasse, les ruses employées par les animaux pour éviter la poursuite de l'homme, etc.[1]. Hardouin, seigneur de Fontaine-Guerin, composait son poëme : *Trésor de Vénerie* (1394)[2]. Guillaume Taillevent, probablement cuisinier de Charles V, obtenait un succès immense avec son *Viandier*, le premier livre de cuisine écrit en français[3].

La poésie populaire ne faisait pas défaut, depuis les chansons et les complaintes, jusqu'aux chants royaux, ballades, rondeaux et pastorales, « qui commençaient d'avoir cours, » dit Pasquier. Si Charles d'Orléans (1391-1465), dont la poésie, « la dernière et la plus délicate fleur de l'esprit chevaleresque, » ne trouvait ni une larme sur la mort de sa mère Valentine, ni un gémissement patriotique au souvenir d'Azincourt, ni un mouvement de pitié pour le supplice de Jeanne d'Arc[4], Olivier Basselin (xv^e^ siècle), lui, n'oubliait pas qu'il se devait à sa patrie.

D'abord, au moment où partout se déchaînaient les fureurs de la guerre civile et étrangère, Olivier Basselin, le verre en main, avait improvisé des couplets de table, répétés dans les tavernes des vallons de Vire. Ses *Vaux-de-Vire*, dont certains étymologistes ont tiré le mot de *vaudeville*, regardaient le vin comme une joie et une consolation suprême, préférable à l'amour, à la paix du ménage, à la fortune, à la gloire militaire. Le cliquetis qu'Olivier Basselin aimait, était « celui des bouteilles ; » les pipes étaient « ses gros canons ; » il estimait que le

1. Imprimé à Paris, in-f°, sans date.

2. Publié pour la première fois, avec notes, par J. Pichon, avec gravures de F. Villot, in-8°, *Paris*, 1855.

3. *Bulletin du Bibliophile*, 1843, p. 253, art. J. Pichon.

4. *E. Géruzez*, Hist. de la littérature franç., t. I^er^. p. 279.

nez « est mieux assuré dans un grant verre qu'en ung casque de guerre; » et

que les gens sont bien bestes,
Qui ne se font plus tost au vin rompre les testes [1].

Puis il avait secoué le manteau d'Épicure, il avait entonné des chants d'appel aux armes, il avait combattu, il était mort pour la délivrance de son pays.

Plus d'un soldat, sous la jaque ou l'armure, s'exaltait déjà en répétant des rimes nationales. Il redisait les nombreuses complaintes faites sur les batailles de Poitiers et d'Azincourt. Nous lisons dans une d'elles :

Grant douleur me contraint de faire ma compleinte
De l'host devant Poitiers, là où personne mainte
Fut morte et le roy pris.

Quand les Anglais investirent Caudebec, assiégeants et assiégés échangèrent pendant six mois des défis versifiés.

« .... On mettra vos peaux en perche,
Si longuement vous persistez
Et promptement ne vous rendez, »

écrivaient les Anglais aux gens qui défendaient la ville. Et les poëtes caudebecquais répliquaient :

« Votre grand orgueil abattrons,
Soyez-en sûrs comme de mort,
Et bien les peaux fourbirons [2]. »

Dans ses misères, le peuple se consolait par des chansons. Il reste des chansons françaises sur les monnaies, sur la ligue des nobles, sur les querelles de l'Université avec Hugues Aubriot. Cette dernière, complainte en vingt-deux couplets, était redite par les écoliers, dans tous les coins, carrefours et cabarets de la capitale, peut-être dans toutes les villes où il existait des écoles.

1. *Les Vaux-de-Vire,* d'Olivier Basselin, édit. J. Travers, in-18, *Paris,* 1833.

2. *L'abbé Miette,* Histoire manuscrite de Caudebec.

III

Leçons publiques des professeurs, chaires des prédicateurs en vogue, luttes du barreau, vers patriotiques ou malins, toutes ces façons de manifester la pensée qui s'émancipait, devaient s'amoindrir devant une tribune bien autrement féconde en propagande. Le théâtre parlait aux yeux et à l'esprit; sous forme agréable, il pouvait publier de dures vérités, et s'adressait directement aux masses pour leur ouvrir ou leur monter l'esprit. Le théâtre, c'était la pensée en action, la vie reproduite par un miroir plus ou moins fidèle, la Muse en chair et en os.

Perdu au milieu des tempêtes, ennuyé de sa pauvreté intellectuelle, n'ayant plus de larmes à verser, le Français cherche dans le plaisir un remède, une diversion pour ses maux. Il se livre à la gaîté, à une gaîté parfois frénétique, comme il arrive aux gens qui ont éprouvé de profondes douleurs et qui veulent s'étourdir.

Les germes du théâtre étaient contenus dans le beau et divin spectacle du culte catholique, longtemps offert en pleine cathédrale à tout un peuple de fidèles. Mais ces représentations religieuses, mêlées avec les jeux scéniques, dont le goût nous venait des anciens, mais les personnages profanes, et parfois les marionnettes, introduits dans les *miracles* et les *mystères*, contribuaient à faire sortir le drame des églises.

Dans plus d'une composition, le mélange du sacré et du profane, et l'imitation des anciens, avaient ouvert des voies nouvelles au théâtre. Le *Christus patiens* (la Pas-

sion du Christ), œuvre écrite en grec, « chrétienne par le sujet, mais toute païenne par les matériaux et les détails, » selon Charles Magnin, servait de modèle aux auteurs de mystères, depuis plusieurs siècles. La religieuse allemande Hroswitha, « la rose blanche, la voix retentissante, » qui vivait dans la dernière moitié du x^e^ siècle, avait composé un théâtre latin, imité de Térence, dans le genre de la tragi-comédie, du drame légendaire et de la tragédie chrétienne. Dans une de ses pièces, une jeune courtisane donnait accès dans sa maison à un ermite caché sous l'habit de cavalier; dans une autre, un pieux solitaire venait dans un lieu de débauche chercher sa nièce qui s'était envolée de sa cellule pour mener la vie de libertinage. Hroswitha faisait apparaître Dieu sous la forme d'un très-beau jeune homme. Partout, elle montrait l'instinct des passions humaines [1].

On vit des joueurs de mystères parcourir les campagnes, en traînant dans des voitures leurs décorations, — limbes, purgatoire, enfer et paradis tout doré. Un curé dirigeait la troupe. Dans l'occasion, elle faisait une montre ou parade à travers les rues d'une ville. Aux fêtes patronales, elle jouait les mystères des patrons ou d'autres saints. Des diables y figuraient, vêtus de peaux de bêtes, agitant des sonnettes, criant, hurlant, lançant des pétards [2]. Il y avait de grands frais de décorations, de machines et de costumes, pour ces troupes ambulantes, qui allaient offrir des spectacles pieux à Paris, à Metz, à Angers, à Poitiers, à Rouen, à Limoges et à d'autres villes. Des mécaniciens représentaient la création, le déluge, la destruction de Sodome, etc. [3].

Des seigneurs ou des bénéficiers prêtaient leurs tapisseries pour orner le théâtre, leurs chapes pour servir de

1. D'après Ch. Magnin, Philarète Chasles et Saint-Marc-Girardin.

2. *Rabelais*, Pantagruel, liv. IV, ch. XIII.

3. *A. A. Monteil*, Hist. des Franç. des div. états, t. II, p. 13 des *notes*. Bibl. imp., *Mystère du vieil Testament*.

costumes. Tantôt une salle capitulaire quelconque se changeait en théâtre, tantôt les représentations avaient lieu dans des monuments antiques, où les Gallo-Romains jouaient des pièces latines, et que certains arrangements provisoires rendaient propres à tenir lieu encore de scènes. Le clergé de l'endroit prenait part à la fête. Des processions accompagnaient les acteurs, ou tout au moins faisaient le tour du théâtre improvisé. Quelque chose du service divin persistait à régner sur l'ensemble des représentations qui rendaient palpables les récits évangéliques.

Une nouvelle ère théâtrale commença bientôt. L'art dramatique se sécularisa, si l'on peut dire ainsi. Des confréries laïques s'établirent pour jouer des ouvrages composés par des laïcs. « L'art s'efforça, dit un écrivain moderne, de suppléer à l'affaiblissement des impressions religieuses : la carrière s'agrandit quand les murs du sanctuaire n'en tracèrent plus les limites. Au lieu de quelques scènes dramatiques données par l'Écriture sainte, comme la mort du Christ, les plaintes de Marie, la Résurrection, il se forma de vastes compositions cycliques qui embrassèrent toute la vie de Jésus-Christ ou même toute l'histoire religieuse de l'homme, depuis la création jusqu'au jugement dernier [1]. »

Peu à peu, aux jongleurs, aux trouvères, aux ménestrels appartint, comme nous l'avons dit (V. t. III, p. 371 et suiv.), une bonne partie des choses du théâtre, et l'Église se renferma de plus en plus dans les cérémonies brillantes, mais strictement religieuses. Les représentations théâtrales servirent à augmenter l'éclat des fêtes, à célébrer l'entrée d'un roi, la naissance ou le mariage d'un prince, la présence d'un souverain étranger. Aussi certaines villes faisaient-elles copier à leurs frais les textes des *Mystères*, enfermés à trois clefs dans les archives municipales; aussi fournissaient-elles aux acteurs

1. *J. Demogeot*, Hist. de la littér. franç., p. 227.

une subvention pour les dépenses de costumes, et leur accordaient-elles une somme « pour aller boire et se réjouir » ensemble, après les représentations. Tout le monde jouait d'abord dans ces représentations solennelles, et l'on n'y voyait guère d'acteurs de profession, selon ce qu'il paraît. Peut-être la foule était-elle seulement dirigée par quelques habiles, imaginant les pantomimes et faisant fonctionner des machines. Un peu plus tard, des groupes se formèrent, et des compagnies laïques, spécialement occupées de « donner spectacle, » cultivèrent le théâtre ambulant, et obtinrent quelque réputation.

A Rouen, en 1367, une troupe de jongleurs ayant représenté un mystère devant Charles V, ce roi leur fit distribuer deux cents francs d'or. Cet encouragement stimula le zèle de ces « acteurs » laïques. En 1378, à Paris, lors d'un repas donné en l'honneur de Charles IV, oncle de Charles V, on mit en scène, par manière « d'entremets, » Godefroi de Bouillon s'embarquant pour la croisade. Un vaisseau peint de mille couleurs avait « châtel devant et derrière. » Pierre l'Ermite, en costume de moine, était à la proue. Ce vaisseau, par le moyen des machines, se mut et se plaça devant Jérusalem, figurée avec ses tours, son temple et ses murailles, que défendaient nombre de Sarrasins. Les chrétiens donnèrent l'assaut et s'emparèrent de la ville. Ce fut une pantomime à grand spectacle. En 1390, le *Jeu de la Résurrection*, interprété par les clercs de la Sainte-Chapelle de Paris, se produisit devant Charles VI.

De pieux acteurs ouvrirent (1398) un théâtre au bourg de Saint-Maur-les-Fossés, près Vincennes. Ils y ouèrent la *Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ*, en imitant les chants et les cantiques psalmodiés ou mimés, en l'honneur des saints et des martyrs, par les fidèles qui se trouvaient rassemblés en ce lieu de pèlerinage et de plaisirs, tout à la fois, pour les Parisiens de l'époque. Chaque spectateur payait un droit d'entrée. La foule s'y porta.

Charles VI, la reine et la cour assistèrent souvent aux mystères périodiquement représentés à Saint-Maur[1].

Ces comédiens érigèrent leur société en confrérie, sous le titre de « Confrérie de la Passion. » Quoique les moins anciennement groupés en association théâtrale, ils étaient cependant les plus célèbres. La confrérie, fondée par des bourgeois de Paris, maîtres maçons, menuisiers, serruriers et autres, — que le roi honorait du titre de : « chers et bien-aimés confrères, » — excita des jalousies. Le prévôt de Paris entrava quelque temps ses exhibitions. Alors elle s'adressa à Charles VI, et obtint[2] de s'établir dans la capitale, pour y représenter des *Mystères*. Il fut permis « aux maîtres et gouverneurs de la Passion et résurrection de Notre-Seigneur, de faire et de jouer quelque mystère que ce fût, soit de ladite Passion ou Résurrection, ou autre quelconque, tant de saints que de saintes, toutes et quantes fois qu'il leur plaira, » tant dans la ville de Paris que dans la banlieue, devant le roi ou devant le peuple[3]. Les confrères purent se montrer à travers les rues, vêtus de leur costume théâtral.

La capitale possédait désormais une scène permanente, et la confrérie religieuse de la Passion divorçait évidemment d'avec l'Église, comme les autres associations de jongleurs, ménétriers et maçons. Aussi l'Église, après avoir d'abord favorisé l'établissement nouveau, en avançant l'office des vêpres les jours de spectacles, ne tarda pas à frapper d'anathème les représentations scéniques, dont quelques-unes faisaient concurrence à ses plus fastueuses cérémonies. Cette circonstance, jointe au désordre ultérieur des mœurs théâtrales, a sans doute déterminé la longue haine du clergé contre les comédies et les comédiens, haine qui commença de se manifester par l'opposition des ordres religieux à l'établissement des spec-

1. D'après De La Mare, les frères Parfait et A. A. Monteil.
2. *Lettres patentes de* 1402.
3. *Ordonn. de France*, t. VIII, p. 555.

tacles réglés. Le clergé craignait que les rois ne fissent composer des comédies contre les papes ou les conciles.

Le spectacle des mystères avait été fondé par la confrérie de la Passion dans l'hôpital de la Trinité, rue Saint-Denis, près de la rue Greneta. On trouve encore quelques constructions de ce premier théâtre fermé qu'ait possédé Paris, et qui, placé sous la « sauvegarde royale,» donnait des représentations auxquelles assistaient des sergents nommés par le prévôt de Paris. Les places coûtaient deux sous. Par la suite, ce spectacle fut transporté successivement à l'hôtel de Flandre, et de cet hôtel dans une dépendance de l'hôtel de Bourgogne[1].

Une salle louée par les confrères aux religieux Prémontrés, longue de vingt et une toises et large de six, s'élevait sur un rez-de-chaussée. Elle était soutenue par des arcades. A l'une des extrémités, le théâtre était construit de la même manière que ceux de notre temps; mais le fond en était différent : plusieurs échafauds, trois selon M. Paulin Pâris, le remplissaient. Ces échafauds supportaient diverses décorations représentant le Paradis, la maison de la Vierge Marie, ou tout autre lieu qui, par ses rapports avec le sujet de la pièce, formait une partie nécessaire de la composition de celle-ci. Des gradins en forme de chaises occupaient les deux côtés du théâtre. Les acteurs s'y asseyaient pour attendre leur tour de parler, ou lorsqu'ils avaient achevé leurs rôles. A l'endroit où l'on place à présent une trappe pour descendre sous le théâtre, l'enfer était représenté par la gueule d'un dragon, laquelle s'ouvrait pour donner passage aux diables qui en sortaient, et se fermait sous eux lorsqu'ils y rentraient. Rien n'indique qu'il y eût des coulisses. Rien ne nous donne des renseignements précis sur la mise en scène; mais on peut croire que, parmi les décorations, les unes étaient peintes et formaient les diverses cloisons des compartiments scéniques, les autres

1. *Hist. du Théâtre Français*, t. Ier, ch. Ier; *Dubreuil* et *Sauval*.

ressemblaient à des plans en relief. Dans une espèce de prologue, l'auteur expliquait l'arrangement de la scène aux spectateurs[1] ; cette explication était fournie par le « meneur du jeu, » directeur de la troupe.

Les rôles ne devaient être joués que par des hommes. Dans le *Mystère de sainte Catherine*, le rôle de la sainte fut rempli par un notaire, nommé Jean Didier[2].

Une journée ne suffisait pas toujours pour une représentation. L'action se continuait le dimanche suivant, pendant un mois parfois, et même pendant plusieurs mois. Les spectateurs n'écoutaient pas avec moins de zèle que les acteurs n'en mettaient pour jouer. Dans un *Jeu de la Passion*, selon une chronique, « fut Dieu un sire appelé Nicole, lequel était curé de Saint-Victor de Metz, lequel fut presque mort en la croix pour parfaire le personnage du crucifiement. » Et Judas « fut presque mort en pendant : car le cœur lui faillit, et fut hâtivement dépendu et porté en voie (emporté)[3]. » Les longs poëmes dramatiques de l'Allemagne moderne nous reportent un peu à ces œuvres patiemment entendues.

Les *Mystères* de l'ancien et du nouveau Testament constituaient, avec les *miracles* des saints, un théâtre religieux où l'élément hiératique l'emportait de beaucoup sur le drame humain. Mais l'esprit public, se modifiant, modifia aussi le théâtre, et les *moralités*, ou pièces allégoriques, plurent singulièrement à la classe lettrée. Les clercs de la Basoche (V. t. III, p. 253), déjà connus par leurs « montres » et leurs cavalcades, réunis en corporations comme les confrères de la Passion, et même depuis plus longtemps que ceux-ci, ne doutèrent pas d'amuser les gens, lorsque des manants, illettrés pour la plupart, y parvenaient en jouant des mystères. Leur émulation fut

1. *Fr. Michel et de Montmerqué*, Théâtre français au moyen âge, in-8°, *Paris*, 1839.

2. *Mystère de Sainte-Catherine*, année 1434.

3. Cité par M. J. Demogeot.

excitée d'abord par le succès, ensuite par la décadence du théâtre religieux. Le goût des spectacles se propageait; l'amour de l'imitation s'emparait de nombreuses intelligences. Les basochiens, clercs habiles, fins diseurs, se mêlèrent d'édifier ou d'égayer la foule[1]. A la fois auteurs et acteurs, ils composèrent de savantes moralités, personnifiant les vertus et les vices du genre humain, et parlant le beau langage des lettrés. Outre les représentations extraordinaires qu'ils donnaient dans les réjouissances publiques, les basochiens jouèrent régulièrement, trois fois par an, le jeudi avant ou après la fête des Rois, le jour de la plantation de l'arbre de Mai, et dans la réunion générale de tous les confrères[2]. Leur scène était la table de marbre du palais.

Du roman, l'allégorie monta sur le théâtre, où les basochiens placèrent des dialogues entre *Bien-Avisé* et *Mal-Avisé*, *Bonne-Fin* et *Male-Fin*. Les personnages des moralités portèrent les noms les plus singuliers : *Honte-de-dire-ses-Péchés*, *Désespérance-de-Pardon*, *Limon-de-la-Terre*, *Sang-d'Abel*, etc.; ou bien, en latin : *Caro* (la chair), *Mundus* (le Monde) et *Dæmonia* (la Diablesse). Le sujet comportait une vérité morale, quelquefois grave, quelquefois badine. Comme exemple de moralité comique, citons l'invitation faite par *Gros-Banquet* à *Mange-Tout*, à *Lascif*, à *Friandise*, à *Gourmandise* et à *Luxure*. La table est mise. Mais *la Colique*, *la Goutte*, *l'Esquinancie* et *l'Hydropisie* s'élancent sur les convives, qui se jettent dans les bras de *Sobriété*. Celle-ci réclame les secours de *Remède*. *Expérience* juge *Gros-Banquet*, le condamne à mort; et la sentence est exécutée par *la Diète*. Dans certaines pièces figuraient des personnages tout à fait ridicules : *Fromage*, *Farine* et *Tartelette*[3]. Philippe de Vitry avait « moralisé » les Métamorphoses d'Ovide, qu'il

1. *Sainte-Beuve*, Hist. de la Littérature au XVIe siècle.
2. *Ch. Louandre*, Théâtre, *Le Moyen âge et la Renaissance*, t. IV.
3. *Onésyme Leroy*, Études sur les Mystères, p. 276.

expliqua chrétiennement, en soixante-douze mille vers[1]. Chaque divinité de la Fable y prit une forme quasi-chrétienne et un habit presque orthodoxe.

Cependant les longs mystères avaient cessé d'attirer le public. Le nombre des acteurs de ces saints ouvrages ne s'élevait pas à plus de cinq cents, jouant sur six ou huit théâtres. Le *Mystère du siége d'Orléans*, que l'on représenta dans cette ville,[2] contenait vingt-cinq mille vers. Quoique cet ouvrage émût la fibre nationale, il paraissait interminable et fastidieux. Les moralités aussi semblaient souvent monotones, ennuyeuses. Les drames sérieux, les raisonnements à perte de vue, les allégories froidement ingénieuses eurent le sort des mystères. Le peuple français ne voulait plus tant pleurer. L'élément comique, rencontré çà et là dans ces pièces, prit le dessus. Peut-être le public tourna-t-il en ridicule certaines actions de spectacles, telles que celle où paraissait la personne de Notre-Seigneur, mangeant des pommes avec sa mère, et disant des « patenôtres. » Dans tous les cas, le besoin de rire à gorge déployée devint irrésistible. Le caractère français se montra par une invention, — les farces « joyeuses, récréatives, histrioniques, facétieuses, enfarinées, etc. »

Et la farce eut son chef-d'œuvre dans l'*Avocat Patelin*, qui semble dater de l'année 1459 environ, et qui nous amuse encore aujourd'hui. La farce, appropriée au goût de la multitude, commença, chez les basochiens, par être une parodie de ce qui se passait tous les jours au Palais de Justice. Elle engendra la comédie, comme le mélange de la *farce* avec la *moralité* fit naître la *sottie*, genre intermédiaire, éminemment satirique. Farces, moralités et sotties se parèrent de titres bizarres, pour allécher le spectateur, en lui promettant, non plus de la malice gauloise, mais des grossièretés et des obscénités. Depuis la *Farce nouvelle du débat d'un jeune moine et d'un vieil*

1. *E. Cartier*, Du Symbolisme chrétien dans l'art, p. 37.
2. Publié dans les *Documents inédits sur l'Hist. de France.*

gendarme par devant Cupidon pour une fille ; depuis la *Farce des hommes qui font saler leurs femmes parce qu'elles sont trop douces*, jusqu'à la pièce : « de l'évêque que l'arcediacre murtrit (tua) pour estre évesque[1], » le nombre était grand des ouvrages où les satires virulentes et les gaillardises impossibles abondaient; d'autant plus que, dans ces diverses compositions, jouées par peu d'individus, la mise en scène n'approchait pas de celle des mystères, joués par tout le monde. Ce laisser-aller des farces et des moralités se retrouvait çà et là au fond des mystères mêmes, dans lesquels beaucoup d'auteurs plaçaient des blasphèmes terribles et des scènes d'accouchement, ou que parfois ils finissaient par une « chanson plaisante ou amoureuse[2]. » Le goût des crudités s'emparait des spectateurs.

Une troupe nouvelle, celle des *Enfants sans soucy*, réunion joyeuse de jeunes bourgeois parisiens, devint aussitôt la rivale des basochiens. Charles VI lui accorda la permission de représenter les *sotties* sur des échafauds, au milieu de la place des Halles. Le chef des enfants s'intitulait : « Prince des sots. » Aristophane sembla être leur patron, car ils n'épargnèrent ni leurs personnes, ni le prochain, en attaquant à la fois les actes politiques, sociaux ou religieux. Le *prince* faisait entendre son « cry » ou « ban, » afin de convoquer les sots, ses sujets. Et toute la société accourait; et chacun coiffait le bonnet d'âne, pour se livrer à une prodigieuse intempérance de langue.

Entre les basochiens et les Enfants sans soucy, une entente fraternelle s'établit. Chaque troupe eut la permission de jouer les pièces de la troupe voisine. La farce et la sottie grandirent comme deux sœurs jumelles[3] ; elles envahirent le théâtre, en chassèrent le drame religieux, les exhibitions chevaleresques, et créèrent la comédie burlesque. La

1. *Bibl. imp.*, Manuscrit 72084 A. 4 B.
2. *Alf. de Martonne*, La Piété du moyen âge, p. 14, in-8°, *Paris*, 1855.
3. *G. Lenient*, La Satire en France, p. 342.

farce et le mystère s'étaient d'abord mêlés, et le genre dit « Jeux de pois pilés, » avait eu quelque vogue; mais bientôt les confrères de la Passion ne se recrutèrent plus que très-difficillement, quand les acteurs de comédies burlesques pullulèrent. Vers la fin du xv^e^ siècle, plus de cinq mille personnes jouaient des pièces profanes[1]. Aussi, quand le mélange du sacré et du profane déplut au parlement, qui interdit ce genre, le goût public l'avait déjà délaissé.

Il faut dire que les sociétés de la Basoche et des Enfants sans soucy n'étaient pas seules en possession du théâtre. Dans presque tous les colléges on jouait la comédie, et les clercs des parlements de province imitaient ceux du parlement de Paris. N'y avait-il pas les associations de l'Empereur de Galilée, du Roi de l'Épinette, du Prince des Nouveaux-Mariés, du Recteur des Fous, de l'Abbé de l'Escole et du Prince de l'Étrille? Manquait-il de comédiens ambulants, de farceurs et de thériacleurs? Les acteurs comiques captivaient la foule par la brièveté de leurs sotties, qui ne comprenaient pas plus de cinq cents vers, tandis que les moralités allaient jusqu'à mille vers[2]. La farce et la sottie touchaient à tout, comme les anciens fabliaux (V. t. III, p. 355). Dans une sottie, *Sot-Dissolu* paraissait en costume ecclésiastique; *Sot-Glorieux* avait l'habit de l'homme d'armes, *Sot-Trompeur*, celui du marchand. *Dame-Pragmatique* combattait le légat du pape, et la *Mère-Sotte* revêtait la robe d'Église. La sanglante querelle des Armagnacs et des Bourguignons faisait dresser tréteaux contre tréteaux, aussi bien que chaire contre chaire, trône contre trône[3], et quel nombre de satires improvisées, dont il ne nous reste aucun lambeau, durent émouvoir les passions populaires!

Au lieu de se formuler par des scènes sculptées sur les

1. *A. A. Monteil*, Hist. des Français, etc., t. II, *notes*, p. 14 et 15.
2. Bibliothèque d'Antoine Duverdier, in-f°, *Lyon*, 1585.
3. *C. Lenient*, La Satire en France, p. 344.

murailles des cathédrales, comme aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, les idées critiques parurent désormais sur les théâtres, personnifiées, agissantes, grimaçantes, provoquant le rire par tous les moyens possibles. Un mot agita une foule, un geste la désarma. Voilà des enthousiasmes! voilà des fureurs! Du bon sens parfois, de la gaîté toujours. Si bien que la comédie, châtiant les mœurs en riant, ou éveillant le plaisir aux dépens de la morale, ou lançant un trait mordant au maître, vit sa liberté d'allures fréquemment réprimée par les rois et les parlements.

La danse fit partie du théâtre; ce qui ne pouvait être autrement, puisqu'elle existait dans plusieurs églises, à certaines époques de l'année. La danse sacerdotale devait amener la danse théâtrale, et le drame religieux, joint aux superstitions populaires, donna sans doute l'idée de la « danse macabre. » Quelquefois, en effet, une troupe de comédiens ne craignait pas de jouer dans les cimetières.

Selon toute probabilité, la danse macabre tire son nom de saint Macaire, solitaire de l'Égypte, figurant comme principal personnage d'une légende populaire, reproduite par Orcagna dans le Campo-Santo de Pise. Ou bien le mot macabre est le mot arabe corrompu *magbarah,* cimetière [1], qui se rapporte à l'usage étrange de danser dans les cimetières, près des charniers placés aux portes des églises.

Quelle que soit l'étymologie du nom, la danse macabre, grotesque et philosophique, avait tous les caractères d'un mystère. C'était une mascarade, une parodie, qui prit naissance à la suite des sarabandes et des galops commencés dans le chœur, continués dans la nef, et terminés dans les parvis ou les cimetières [2]. On dansa sur les tombes, d'abord ; puis, des personnages jouèrent la danse des morts, que les peintres, enfin, représentèrent en

1. *J. B. B. Van-Praët,* Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibl. du roi, t. IV, p. 71.

2. *E. Demogeot,* Hist. de la Littér. franç., p. 220.

tableaux : Holbein, dans le cloître des Dominicains, à Bâle, et un artiste inconnu, dans l'admirable église de la Chaise-Dieu (Auvergne). Rouen, Strasbourg et le charnier des Innocents, à Paris, eurent la danse des morts sculptée ou peinte à fresque.

Ils dansaient, ce pape, cet empereur, ces cardinaux, ces évêques, ces princes, etc. ; leurs conditions devenaient égales devant la mort qui venait les saisir ; il n'y avait ni distinction d'âge, ni distinction de sexes. N'était-ce pas là un moyen de conversion par la terreur? N'était-ce pas une frénésie dans le désespoir, au milieu des misères générales?

Pendant six à sept mois, d'août 1424 au carême de 1425, on ne cessa de représenter, au charnier du cimetière des Innocents, la *danse macabre*, ou *maratre*, danse de la Mort [1]. Le prince, la grande dame, le mendiant, entrèrent tour à tour dans une sarabande dont la mort, squelette humain, était le coryphée.

Affamée de spectacles, la foule se porta aux charniers des Innocents, où se trouvaient d'innombrables sépultures bourgeoises. Elle s'amusait de la danse macabre, elle se familiarisait avec la vue de la mort, qu'elle craignait tant au moyen âge, à cause de l'enfer et de ses tortures. Les Parisiens « marchaient sans regarder sur les os de leurs pères, sur les fosses béantes qu'ils allaient remplir eux-mêmes [2]. » Ils recherchaient l'émotion lugubre, à côté du rire effréné.

La première édition connue de la danse macabre (1485) est en français [3]. La prose et la poésie s'emparèrent de ce sujet si souvent reproduit dans les pantomimes et les jeux scéniques.

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris.*
2. *J. Michelet,* Hist. de France, t. IV, p. 410 et suiv.
3. Imprimée par Guy Marchant, petit in-f°, goth.

IV

Quelque lumière se faisait dans le chaos des sciences naturelles. Pourtant, au commencement du XIV^e^ siècle, l'histoire naturelle proprement dite, confondue tantôt avec l'alchimie, tantôt avec la toxicologie, la matière médicale ou l'hygiène, n'osait s'affranchir encore de cette tutelle incommode. On en trouve des fragments épars, notamment dans Guy de Chauliac, qui herborisait en allant voir ses malades; dans Valescus de Tarente, médecin de la faculté de Montpellier, et dans la pharmacologie de Christophe George *de Honestis*.

Nicolas Flamel, mort en 1413, avait été le héros de l'alchimie sur les bords de la Seine. On le regarda comme l'inventeur de la pierre philosophale qui « n'estoit ny aigue, ny obscure, mais polie, douce au toucher, aucunement molle, ny dure, ny aspre au goust, souefvre au flaire, aggréable à la vue, amiable et plaisante à l'oreille, réjouissante au cœur et à la pensée. » Longtemps la foule alla visiter la peinture à fresque de Flamel et de Pernelle, sa femme, au charnier des Innocents.

Cet alchimiste avait tout simplement gagné beaucoup d'argent, avec son métier d'écrivain-libraire juré en l'Université, et surtout par son peu de délicatesse en affaires. Voilà la pierre philosophale qu'il avait découverte. Bien des gens ne l'imitèrent que dans ses prétendues recherches. Faire de l'or, telle était la « fièvre du siècle. »

Un proverbe disait : « Tout alchimiste est médecin ou savonnier; il enrichit de paroles les oreilles de chacun et vide en même temps la bourse. » Les alchimistes de bas étage allaient de foire en foire, dit Agrippa, « amasser quelque peu d'argent, par céruse, vermillon, antimoine,

savons et autres drogues servant à farder les femmes, peindre et emplastrer les vieilles, drogues que l'Écriture appelle onguents de paillardise.... C'était *gibier de potence.* » Ces empiriques obtinrent assez de succès, en trompant le public, pour que les amis de la vraie science s'élevassent contre leur réputation de sorciers. Dans la réponse de Serisi, bénédictin, abbé de Saint-Fiacre, à Jean Petit, on lit ces phrases : « C'est erreur de croire que sorceries soient autre chose que mensonges et produisent aucun effet. Plus grande foi est à être ajoutée à la Faculté de médecine en cette matière qu'au dit du maître en théologie prononcé sottement... Telles sciences abusives ne sont pas seulement défendues parce qu'elles sont contre l'honneur de Dieu, mais parce qu'elles ne contiennent rien de vérité ou d'effet [1]. »

Mais le vulgaire ajoutait plus de foi aux préceptes d'alchimie qu'aux raisonnements les mieux déduits, qu'à l'expérience des savants praticiens.

La médecine et la chirurgie demeuraient distinctes. A peine celle-ci comptait-elle comme science. On avait fait du barbier du roi un riche et puissant personnage, ayant le droit de donner ou de refuser la permission d'exercer le métier de barbier dans tout le royaume, de juger par ses députés de l'habileté des barbiers, de veiller sur leurs mœurs, et sur leur régularité à observer les ordonnances de police [2]. Raser, saigner, panser les blessures, constituaient une seule profession. La santé de tous les sujets devait souffrir du monopole attribué au barbier du roi [3].

Quelque effet qu'eussent produit Lanfranc de Milan, en venant professer la chirurgie à Paris, et Guy de Chauliac, médecin de Clément VI, d'Innocent VI et d'Urbain V, en publiant son livre de la *Grande chirurgie,* qui

1. *Monstrelet,* liv. I, ch. XLVII.
2. *Ordonn. de France,* juin 1427.
3. *Sismondi,* Hist. des Franç., t. XIII, p. 80.

resta pendant trois siècles un ouvrage classique, une loi, un *Guidon* pour l'école. la chirurgie rencontrait beaucoup d'obstacles à surmonter. Les cataplasmes, le vin, les emplâtres et les onguents étaient presque les seules ressources employées contre les maux qui demandent l'opération manuelle. Jacques Desparts ou De Partibus, auteur d'un commentaire sur Avicenne [1], a laissé à la postérité une rapsodie, où l'on trouve des subtilités dignes d'un scholastique ignorant. La considération dont il jouissait, venait sans doute de ce qu'il avait successivement fait présent à la Faculté de Paris (1410) d'une masse d'argent, coûtant trente-six livres, pour être portée par le bedeau, et d'une autre (1455), bien plus riche, estimée soixante écus d'or à la couronne. La Faculté reconnaissante statua que tous les ans, du vivant de son bienfaiteur, elle ferait célébrer une messe du Saint-Esprit, et, après sa mort, un obit avec vigile, à perpétuité. Jacques Desparts conseillait aux magistrats de fermer, en temps de peste, les bains chauds et les étuves, ainsi que les spectacles, parce qu'il craignait la chaleur, la raréfaction de l'air, l'ouverture des pores de la peau et les assemblées nombreuses. Les étuvistes, ne trouvant pas leur compte à ce système, voulurent attenter à sa vie.

Entre les chirurgiens et les barbiers, une lutte aussi déplorable que prolongée coïncida avec la nomination d'un « prévôt des chirurgiens [2]. » L'empirisme ne s'éteignit pas. Loin de là, au XIV^e^ siècle, alors qu'il n'était fait aucune mention encore de la chirurgie militaire proprement dite, malgré le besoin des temps, les armées renfermaient des gens « idoines aux pansements, » moines, clercs ou empiriques. Jusqu'au XVI^e^ siècle, les apothicaires, chirurgiens et barbiers, furent confondus sous le nom de « pharmacopoles, » et présentés comme « ministres des

1. 4 volumes in-f°, *Lyon*, 1498.
2. *Arrêt du Parlement*, 25 février 1355.

médecins, » chargés exclusivement de préparer, puis d'administrer les remèdes [1]. Or, au moyen âge, et jusqu'à une époque rapprochée de la nôtre, les « boutiques pharmaceutiques » demeuraient ouvertes dans toute la largeur de l'ogive qui encadrait leur devanture. On y voyait des réchauds, des drogues placées sur des planches étagées, dans des espèces d'amphores en terre cuite, et de petites caisses en bois blanc, étiquetées. Une niche, au fond de la boutique, avec la statue de Jésus, ou de saint Christophe, ou de saint Côme, ou de la Vierge. Les apothicaires calvinistes s'avisèrent, plus tard, d'y placer Mercure. Les catholiques crièrent au scandale [2].

Les lents progrès de la médecine étaient un fait incontestable. Huit à neuf ouvrages composaient, au début, la bibliothèque de l'École de Paris. L'autorité, pourtant, avait déjà enjoint aux magistrats de Montpellier de délivrer tous les ans à l'École de médecine le corps d'un criminel condamné à mort, injonction confirmée par Charles VI [3], dont le père avait fondé à Paris un collége d'astronomie et de médecine. Le temps n'était plus, où la dissection des cadavres s'appelait crime, où Boniface VIII anathématisait les dissections anatomiques [4].

Pendant tout le moyen âge, à Paris, les médecins ou « mires » n'avaient point, généralement, une position bien relevée. Ils s'annonçaient eux-mêmes par des cris. Comme les ventouses étaient un des remèdes les plus répandus à cette époque, ces humbles praticiens criaient : « Ventouses à ventouses! » Ils portaient sans cesse sur eux leurs remèdes et leurs instruments, avec de la charpie. Ils menaient à leur suite des femmes chargées des accouchements et des saignées. Ces femmes s'appelaient indistinctement « saineresses, ventrières » ou « matrones. »

1. *Bégin*, Pharmacie, *Le Moyen âge et la Renaissance*, t. II.
2. *Bégin*, Pharmacie, *Le Moyen âge et la Renaissance*, t. II.
3. *Ordonn. de France*, t. VIII, p. 73.
4. *Hist. littér. de la France*, t. XVI, p. 98.

Pétrarque, au sujet de la maladie du pape Clément VI, épuisa ses invectives cicéroniennes contre les médecins et les remèdes; le chancelier Gerson reprocha aux médecins de Montpellier bien des jongleries superstitieuses. A plus forte raison fallait-il s'élever contre les charlatans fieffés, bien plus nombreux que les ignorants de bonne foi. Un enfant du village de Pomponne s'avisa (1329) de prescrire des remèdes ridicules aux malades, qu'il guérissait d'un mot, assurait-on. L'évêque de Paris, Hugues de Besançon, menaça d'anathème ces cures prétendues merveilleuses. Pendant la maladie de Charles VI, les médecins de pareille sorte auraient afflué, si le gouvernement n'y eût mis ordre. En 1398, deux moines augustins, envoyés par le maréchal de Sancerre pour guérir Charles VI, étaient encore au château de la Bastille, occupés de leurs opérations magiques. Mais, depuis leur médication, Charles VI n'avait plus joui que de rares moments lucides. L'évêque de Paris les dégrada sur la place de Grève. Il les livra ensuite au prévôt de Paris, qui leur fit trancher la tête. On partagea leurs corps en quartiers, pour être exposés aux principales portes de la capitale[1]. Deux hommes de Dijon n'en offrirent pas moins de rendre la santé au roi, pourvu que l'entourage exécutât tout ce qu'ils ordonneraient. Ils élevèrent dans une forêt un grand cercle de fer posé sur douze colonnes, et mirent à l'entour douze chaînes de fer. Ils demandèrent ensuite que douze personnes entrassent dans le cercle, et se laissassent attacher à ces chaînes. Onze se sentirent de bonne volonté, le douzième manqua. Le bailli de Dijon se présenta gracieusement, en jurant de faire mourir les sorciers si le roi ne se portait pas mieux. Nos mires s'acquittèrent alors de toutes leurs conjurations, qui durèrent plusieurs semaines, mais fort inutilement. Le bailli sortit du cercle en fort bonne santé, et il

1. *Religieux de Saint-Denis*, liv. XVIII, ch. VIII; *Juvénal des Ursins*.

ordonna de saisir les deux prétendus sorciers, qui furent brûlés l'un après l'autre [1].

La superstition, à l'endroit des remèdes, résistait aux conseils de la raison. De plus, elle bravait les châtiments. Des gens s'en allaient chez le bourreau, par exemple, afin de lui acheter de la graisse de pendu, infaillible curatif. L'adresse de cet homme pour remettre les membres luxés était, et est encore proverbiale.

N'oublions pas quelques personnages distingués, dont les travaux servirent au développement de la science médicale. C'était Evrart de Coussy, médecin de Charles V, traducteur des problèmes d'Aristote; c'était Gervais Chrétien, médecin, « physicien » de Charles V et de Charles VI; c'était Jean Corbichon, qui traduisit le livre des *Propriétés des choses*. On racontait qu'un jeune Grec, nommé Angel, physicien, « très-grant clerc, parlant bel latin et moult argumentatif, » avait été chargé par Charles le Mauvais de s'insinuer près de Charles V pour l'empoisonner (1371). Mais Angel préféra s'enfuir plutôt que d'obéir au Navarrais; celui-ci fit noyer le Grec. Il paraît que le nombre des médecins de Charles VI malade était de vingt-deux, non compris deux chirurgiens et un apothicaire. Arnaud Guilhem, venu (1393) de Languedoc à Paris, pour le guérir, prétendait posséder le livre appelé *Smagorad*, livre qu'Adam avait reçu de Dieu même, à titre de consolation.

Aux nombreux mires, empiriques, praticiens, barbiers, charlatans de toutes sortes, vivant de l'art de guérir les maux les plus violents ou les plus bénins, nous ne pouvons joindre encore les dentistes, car, au commencement du XIV^e^ siècle, Paris, semble-t-il, n'en possédait qu'un seul, Martin le Lombart, « qui trait les dents [2]. »

Le développement des sciences mathématiques offrait des résultats peu remarquables. L'arithmétique, ensei-

1. *Raynaldi*, Ann. Eccles., ann. 1404; *Religieux de St-Denis*; *Juv. des Ursins.*
2. *Livre de la taille de* 1313.

gnée souvent en français, faisait partie de l'éducation des filles. Elle se propageait en raison des besoins commerciaux. La géométrie n'était pas encore clairement définie. Quant aux sciences qui en dépendent, constatons qu'il existait, parmi les livres du Louvre, une Perspective latine, réunie à un traité latin : *De l'Aimant*. Selon la remarque de Jean de Janden, l'invention des besicles (*specula pro oculis*) datait d'environ l'année 1323. Aucun ouvrage spécial ne s'occupait de l'algèbre ou de la mécanique. Le Végèce de Jean de Meung, en français, et quelques pages extraites de Frontin, par Christine de Pisan, représentaient les théories d'art militaire.

Toujours dominée par l'astrologie, l'astronomie n'avait guère pour vulgarisateurs que des computistes, faiseurs de calendriers calculés pour plusieurs années. Une grande partie de ces calendriers, avant et pendant le XIV^e^ siècle, se plaçait en tête des livres d'heures, des martyrologes et des obituaires. En juillet 1337, une comète apparut. Elle prédit, assura-t-on, « faussetés, fraudes, mensonges, larcins, guerres, convoitises, extorsions, rancunes, haines, machinations, inobediences, misères de cour, morts, rumeurs espoentables, et paours, et pluseurs autres choses. » « Maistre Jeuffroi de Meaux, » mathématicien, se trouva mêlé à ces prophéties. En avril 1338, une comète fit moins d'effet. On constata seulement qu'elle était « claire et ronde, et sans cheveux. » Celle de 1340 persista à prédire des tribulations, des guerres, des fléaux. Celle de 1346, dite *comète noire* «cometa nigra,» se montra quand déjà sévissait la peste noire. Celle de 1360, en Anjou et en Touraine, celles de 1368 et de 1378, ne dissipèrent pas toute peur. Une éclipse de soleil (16 juin 1406) causa une panique telle que les populations se retirèrent dans les églises, en croyant que le monde allait finir[1].

Mais, à la fin du XIV^e^ siècle, les connaissances astro-

1. *Juvénal des Ursins.*

nomiques se répandirent, plus exactes et plus complètes. De toutes les billevesées qui passaient par la tête des astrologues, il se dégagea une science réelle, destinée à prendre un rang supérieur dans le domaine de l'intelligence.

V

Le mouvement des beaux-arts ne s'inspire plus autant que par le passé, du sentiment poétique et religieux. Les créations nouvelles semblent rompre avec la tradition. « A partir du roi Jean et surtout de Charles V, il est vrai.... l'artiste devient le favori, le commensal, souvent l'agent secret et le confident des princes; l'architecte a le titre de sergent d'armes; le peintre, de valet de chambre. Ils entrent dans la domesticité, à côté de familiers d'un ordre inférieur (épiciers, tailleurs d'habits, etc.), et ces charges n'étaient pas de vains titres. Le miniaturiste Piètre André, était huissier de salle chez le duc d'Orléans.... Girart d'Orléans, Colart de Laon, nous apparaissent comme des valets adroits, bons à toutes sortes de services.... En même temps on voit des princes commencer à cultiver des arts qu'ils favorisent.... Charles V prenait une part réelle aux travaux de Raymond du Temple; des princes du sang et les plus grands seigneurs étaient musiciens[1]. » L'architecture monastique cède le pas aux monuments militaires et civils, dont nous parlerons bientôt, en esquissant la vie privée au XV^e^ siècle.

Pour la construction des édifices religieux, les artistes s'imprégnent encore du symbolisme indiqué par un sermonaire. « Les trois portes dans une église signifient la Trinité; le jour sombre de la nef signifie le mystère qui

1. *E. Renan*, État des Beaux-Arts au XIV^e^ siècle.

enveloppe, aux yeux des hommes, les choses de la foi. Le sanctuaire est tourné au midi; c'est la sphère lumineuse du ciel, la sphère ardente d'où la chaleur descend : ainsi, la lumière de l'amour divin doit tomber du sanctuaire dans le cœur de l'homme. La colombe qui couronne la coquille du baptistère, ou qui plane au-dessus des tombeaux, c'est l'innocence recouvrée dans l'eau du baptême, c'est l'âme, à qui la mort a rendu ses ailes, qui s'envole aux cieux. La tour et la flèche de l'église, c'est la contemplation et l'élan du cœur vers Dieu; la hauteur de la voûte, c'est l'espérance qui s'élève des choses de ce monde aux choses du ciel, du visible à l'invisible, du temps à l'éternité. Les rayons du soleil qui passent à travers les vitraux, c'est la grâce, rayon du soleil divin. La cloche, c'est la voix du prédicateur; la blancheur des murailles, la candeur; le mortier qui unit les pierres, la charité; le pavé, l'humilité; les degrés de l'autel, le détachement des biens de la terre[1]. »

Mais les pensées mondaines gâtent la grande idée qui a créé et soutenu l'architecture gothique. Elles finissent même par remplacer le sentiment religieux, dont la sculpture, au contraire, garde la belle empreinte, pour parfaire, dans tous les genres, des œuvres de plus en plus remarquables. Les architectes ont entrepris de construire peu de grandes églises; ils ont achevé beaucoup de celles que le XIII^e^ siècle a commencées. Parmi les créations de goût nouveau, s'accommodant encore avec les plans anciens, ils produisent les cathédrales de Toul, de Metz, de Rhodez, les églises de Tréguier, du prieuré de Sainte-Gauburge (Orne), de la Chaise-Dieu, de Saint-Ouen de Rouen, et de Saint-Séverin de Paris; la nef de la cathédrale de Troyes, le grand portail de celle de Bayeux, la porte rouge de celle de Notre-Dame

1. *Hugues de Saint-Victor* (XII^e^ siècle), cité par Ch. Labitte et Ch. Louandre, *Éloquence sacrée*, dans *Le Moyen âge et la Renaissance*, t. IV.

de Paris; la tour de Saint-Pierre de Caen, et la Sainte-Chapelle du château de Vincennes.

Le style flamboyant, en pleine vogue, a multiplié les ogives, les entrelacs, les découpures, qui se trouvent au sommet des arcs, aux balustres, aux clefs de voûte, aux pendentifs, aux roses et rosaces, aux calottes des niches et des dais. Les broderies de pierre foisonnent dans Saint-Nizier de Lyon, dans Saint-Wulfran d'Abbeville, dans l'église et l'abbaye de Saint-Riquier, dans Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Gervais et Saint-Jacques la Boucherie, à Paris, dans la tour Saint-André de Bordeaux, dans la cathédrale, Saint-Ouen, Saint-Maclou et Saint-Vincent de Rouen, dans l'église de Notre-Dame de l'Épine, près Châlons, et dans quelques autres monuments religieux déjà cités. Mais les grandes cathédrales appartenant au style flamboyant sont rares en France.

Autant l'ensemble architectural s'est amoindri sous la foule des détails extérieurs, autant les détails de l'intérieur des églises, — autels, contre-rétables, crédences, chaires, fonts baptismaux, jubés, tombeaux, tabernacles, etc., — sont dignes d'admiration. Là, les broderies de bois rivalisent avec celles de pierre. « C'est à peine si, traversant le XIV^e^ siècle, dit un historien-artiste, c'est à peine si, entourés d'objets merveilleux qui nous captivent, nous osons faire un choix et désigner les sculptures polychromes de Chartres, de Saint-Remi de Reims, de Saint-Martin de Laon, de Saint-Yves de Braine, de Saint-Jean des Vignes de Soissons, des Chartreux de Dijon. Dans cette ville ducale, nous rencontrons, en 1357, un sculpteur célèbre, Guy le Maçon; à Bourges, vers le même temps, un autre sculpteur, Aguillon de Droues; à Montpellier, entre 1331 et 1360, les deux Alaman, Jehan et Henri; à Troyes, Denizot et Drouin de Mantes; à Sens, Jacques des Stalles, ainsi nommé de l'œuvre majeure qu'il sculpta dans la chapelle Saint-Laurent de cette ville; à Paris, Jehan de Saint-Romain et Jehan Lebraellier, sculpteurs de Charles V; à Orléans, Girart, qui

fait « pour le roy ung tableaux de bois de quatre pièces. » Hors de France, des sculpteurs français sont célèbres : Mathias d'Arras jette les fondements de la cathédrale de Prague, en 1343, et Pierre de Boulogne, fils de l'architecte-sculpteur Arter, achève cet édifice en 1386 [1]. »

Les artistes normands et rhénans se distinguent. Le chanoine Polet, mort le 23 septembre 1353, est magnifiquement enterré « pour ses mérites d'artiste, » dans la cathédrale de Metz ; Pierre Pérat, constructeur de trois cathédrales, un des plus grands maîtres dont la France doive s'honorer, rend l'âme en 1400. On dresse son effigie à côté du chanoine Polet.

Au XV^e^ siècle, Thury exécute les tombeaux de Charles VI et d'Isabeau de Bavière ; l'alsacien Claux Sluter, valet de chambre de Philippe le Hardi, sculpte à Dijon les admirables figures du puits de Moïse, travaille au tombeau de son souverain, en se faisant aider par son neveu Claux de Vousonne, dit *Claux de Verne,* et Jacques de la Barre. R. Walch enrichit l'Alsace de remarquables travaux. En Lorraine, nous trouvons les œuvres de Jean Robert (de Tarascon), de Nicolas Goberti, d'Étienne Le Bourgeois, etc.; dans le pays Messin, celles de Henri de Ranconval, de son fils Jehan de Ranconval, et de Clausse. Dans la Touraine et pays limitrophes, Michel Columb et sa famille exécutent le tombeau de François II, duc de Bretagne. La Normandie abonde en maîtres huchiers [2]. Philibert Viart, maître huchier de Rouen, a commencé en 1457 les stalles de la cathédrale.

Parmi les spécimens de sculpture qui nous sont restés, il faut citer un polyptique, un dyptique en ivoire, du XIV^e^ siècle [3]; une cheminée et un retable en pierre, travail exécuté à Troyes; le tympan de la cathédrale d'Autun; la Présentation au temple, groupe en marbre blanc;

1. *Jean du Seigneur*, Sculpture, *Le Moyen âge et la Renaissance*, t. V.
2. *Jean du Seigneur*, Sculpture, *Le Moyen âge et la Renaissance* t. V.
3. Ancienne collection Soltykoff, et Bibl. de Rouen.

la Salutation angélique et l'Adoration de la Vierge[1]; une statue de marbre blanc que Jeanne d'Évreux, veuve de Charles le Bel, fit placer (1340) dans la chapelle de Notre-Dame la Blanche, à Saint-Denis; une tablette à écrire en ivoire, le *Bon Dieu* de la chapelle du charnier des Innocents, à Paris, œuvres du xv^e^ siècle[2]. La vie de la Vierge, sculptée autour du chœur de Notre-Dame de Paris, par Jean Ravi et Jean Bouteiller, son neveu, et terminée en 1351, a coûté vingt-six années de travail.

Parmi les spécimens de numismatique, on possède une médaille en or, de 1451, commémorative de l'expulsion des Anglais. Elle a 82 millimètres de diamètre, et contient ces quatre vers en légende circulaire :

Quand je fus faict, sans différance,
Au prudent roi de Dieu
On obéissait partout, en France,
Fort à Calais, qui est fort lieu[3].

Probablement, les efforts des peintres furent plus persévérants encore que ceux des sculpteurs. Ils eurent pourtant des succès moins appréciables pour les historiens. Le temps et les pillages ont détruit bien des tableaux de l'école française. Les peintures murales de Saint-Savin (Vienne) n'ont guère été dépassées. C'est dans les verreries et dans les manuscrits surtout que l'art progresse. Nous connaissons des noms de peintres, sans qu'aucune de leurs œuvres soit parvenue jusqu'à nous. Jean Coste, peintre favori du roi Jean, travailla au château de Vaudreuil ou Val-de-Rueil, près du Pont-de-l'Arche. Il peignit dans la grande salle l'histoire de César, avec des bêtes et des images au-dessous, et, dans la galerie qui précédait cette grande salle, il exécuta une chasse. Sur les murs de la chapelle, il interpréta avec le

1. *Du Sommerard*, Les Arts au Moyen âge, t. V, p. 89 et suiv.
2. *Musée de Cluni.*
3. *Bibl. imp.*, Cabinet des méd., Reprod. par H. Bordier et É. Charton.

pinceau les histoires de Notre-Dame, de sainte Anne et de la Passion. Au-dessus de l'autel, il plaça un tableau à trois compartiments, — la Trinité, saint Nicolas, saint Louis. Dans l'oratoire, il acheva un couronnement de la Vierge et une Annonciation. Il coloria des statues, badigeonna, marbra des murailles ou des poutres avec « de fines couleurs à huile. » Colart d'Orléans fit diverses peintures pour la « librairie » royale de la rue de la Poterne, et des tableaux pour la chapelle des Célestins. François d'Orléans « historia » les appartements de la reine à l'hôtel Saint-Pol (1365). Jean d'Orléans entreprit des peintures importantes (V. t. III, p. 384). Jean de Blois décora l'Hôtel de Ville de Paris. Un « Christ descendu de la croix, » qui se voit au Louvre, paraît dater de la seconde moitié du XIV^e^ siècle [1]; et cette galerie renferme un portrait du roi Jean, certainement authentique, attribué à Girart d'Orléans. Il reste un bon nombre de portraits de Charles V, qui aimait fort ce genre de peinture. Son image existe en tête de presque tous les livres qu'on lui a dédiés. Il possédait un tableau de quatre pièces présentant quatre portraits : le sien, celui de l'empereur son oncle, celui de Jean son père, et celui d'Édouard d'Angleterre. Charles VI, voulant se marier, envoya un peintre habile successivement en Lorraine, en Bavière et en Autriche, pour reproduire les traits des princesses entre lesquelles il voulait faire un choix. Le portrait d'Isabeau qui se voit au Louvre justifie la passion qu'il inspira. Louis d'Orléans avait, dit-on, une galerie composée des images peintes de ses maîtresses. Il est tel manuscrit du temps de Charles VI dont presque tous les personnages sont des portraits [2]. Enfin nous avons les portraits de Jean Juvénal des Ursins et des membres de sa famille [3].

1. *De Clarac*, Musée de sculpture, t. I, p. 243.
2. *E. Renan*, État des Beaux-Arts au XIV^e^ siècle.
3. *Musée du Louvre.*

La période pendant laquelle Charles V occupa le trône est une de celles qui ont produit les plus beaux monuments de peinture et de paléographie. Ce roi fonda l'académie de Saint-Luc, dont le prévôt de Paris fit dresser les statuts (1391). Bien que rien ne prouve le talent de saint Luc pour la peinture, les peintres le regardaient comme leur patron. Des jurés visitaient l'académie, examinaient ses ouvrages et pouvaient empêcher de travailler tous les gens qui ne faisaient pas partie de la communauté. Composée d'abord de peintres en bâtiments et de peintres industriels, l'académie de Saint-Luc se tourna bientôt vers l'art plus relevé. Elle obtint la protection de Charles VII, qui exempta les peintres de toutes tailles, subsides, garde et guets [1]. Il est fait mention, en date de 1413, d'un peintre qui prenait sur le trésor cent trente-six livres tournois.

Un prince rivalisait seul avec Charles V par ses largesses envers les habiles artistes du temps. Ce protecteur du talent, cet homme passionné pour les bâtiments, les bijoux, les reliques et les objets d'art, c'était le duc Jean de Berri, frère du roi. Sa *librairie* avait une grande réputation. Dès le XIV^e^ siècle, la maison royale décernait toutes sortes d'encouragements aux arts et aux lettres. Charles VI et Louis d'Orléans, son frère, partageaient les sympathies de leurs ancêtres pour les sept arts libéraux. Les livres du dernier se reconnaissent encore facilement dans nos bibliothèques, soit par le portrait du prince placé en tête de quelques-uns, soit par ses armes, ayant deux loups pour support. Isabeau de Bavière aimait les beaux livres. Elle possédait « un coffre de bois, couvert de cuir, fermant à clef, ferré et cloué, pour mettre et porter en chariot les livres et romans. »

Les innovations et les perfectionnements ne pouvaient manquer d'éclore, de se développer, de se répandre.

1. *P. Clément*, Jacques Cœur, t. II, p. 59.

Jean Van Eyck, dit Jean de Bruges, avait découvert[1] une huile siccative, ce qui le fait regarder comme l'inventeur de la peinture à l'huile. Les peintures à la détrempe, à la fresque, à la gomme, à la colle, au blanc d'œuf, n'étaient plus uniquement pratiquées. On ne négligeait plus le desséchement des couleurs broyées avec de l'huile, comme on l'avait fait naguère, sous prétexte que ce travail était « long et ennuyeux.» Le roi René, qui aimait « d'un amour passionné la peinture, » la cultivait[2] sans y réussir remarquablement, quand au premier rang de nos peintres se plaçait Jean Fouquet, auquel est attribué le portrait d'Agnès Sorel, si souvent reproduit.

De 1418 date la plus ancienne gravure sur bois que nous connaissions[3]. Puis un saint Christophe, d'origine allemande, porte le millésime de 1423. Un saint Bernard, probablement gravé en France par Bernard Milnet, date de 1445. Mais, chez nous, la gravure sur bois ne devint commune que vers la fin du xv^e^ siècle, vers le temps où l'on découvrait la gravure à l'eau forte, et après l'année 1452, où l'orfèvre florentin, Maso Finiguerra, trouva moyen de reproduire les images par l'impression de la gravure sur métal.

L'art de la peinture sur verre se maintint pendant les xiv^e^ et xv^e^ siècles. La fabrication, de plus en plus habile, permit de négliger le travail du dessin pour chercher des effets de décoration. L'emploi des vitraux s'étendit des églises aux grandes salles des hôpitaux, aux appartements des châteaux, aux demeures bourgeoises. Les plus précieuses peintures sur verre furent des portraits, — celui qui, dans la cathédrale du Mans, représente Louis II, roi de Naples et de Sicile, duc d'Anjou, avec sa femme, Yolande d'Aragon, et celui qui représente en pied Jeanne d'Arc sur les fenêtres de l'église Saint-

1. De 1420 à 1430.
2. *Nostradamus*, Hist. de Provence.
3. Exposée en 1845 au Congrès archéologique de Lille.

Paul, à Paris, œuvre d'Henri Mellein, peintre de Bourges. Ajoutez les verrières de Saint-Vincent de Rouen, des cathédrales de Metz, de Tours, de Beauvais, de Narbonne, de Lyon, d'Aix, de Limoges, de Bourges, de la Sainte-Chapelle de Riom et de Notre-Dame de Semur. Les vitres des chapelles de Charles V, au Louvre, exécutées d'après les dessins du fameux sculpteur Jean Saint-Romain[1], étaient aussi fort remarquables, et prouvaient qu'il y avait toujours d'excellents artistes verriers. Les sujets devenaient plus variés. Un vitrail du xv^e^ siècle, à la cathédrale de Tournai, reproduit l'animation d'un marché.

Pour les verriers, comme pour les peintres, des priviléges furent créés par nos rois. Charles V et Charles VI les déclarèrent « francs, quittes et exempts de toutes tailles, aides et subsides, garde de porte, guet, arrière-guet et autres subventions quelconques. » Charles VII confirma ces priviléges en la personne de Henri Mellein, « et dans celles de tous autres de sa condition, tant dans ladite ville de Bourges qu'autres lieux de son royaume. »

A la façon dont étaient renommés les émailleurs de Montpellier et de Limoges, travaillant sur or et argent, confectionnant des plats, des flambeaux, et autres objets de luxe, on voit que les progrès de la peinture sur émail équivalaient à ceux de la peinture sur verre. Les tapisseries arrivaient aux mêmes perfectionnements. Les trésors de plus d'une église, les châteaux et hôtels de riches seigneurs en renfermaient de fort remarquables, depuis le xiii^e^ siècle, depuis que les manufactures de Flandre étaient déjà célèbres. Nul ne contestait la supériorité des magnifiques produits d'Arras, partout admirés. A l'heure où nous écrivons, les Italiens disent encore *arrazi*, pour signifier de belles tapisseries. Aux xiii^e^ et xiv^e^ siècles, non-seulement on les employait pour tendre les appartements et en faire disparaître la nudité, mais l'usage était de les déployer dans les occasions solennelles, par les

1. *Sauval*, Antiquités de Paris.

rues et sur les places publiques, lorsque les rois faisaient leurs entrées. De superbes tapisseries décoraient les salles des repas [1]. Les *ymaiges* qu'elles reproduisaient, étaient parfois très-compliquées. Elles représentaient des sujets d'histoire ancienne, sacrée ou profane, — la Passion, le Saint-Graal, les sept péchés mortels, les neuf Preux, Godefroi de Bouillon, etc. [2].

Cependant l'art calligraphique acquérait un fini de plus en plus remarquable, mais confectionnait des manuscrits de formes moins naïves.

Les copistes parisiens, soit clercs, soit laïques, étaient renommés pour leur habileté. Guillebert de Metz comptait (1400), parmi les personnages notables de la capitale, « Gobert, le souverain escripvain, qui composa l'art d'escripre et de taillier plumes, et ses disciples qui par leur bien escripre furent retenus des princes. »

La lettre parisienne était estimée par-dessus toutes les autres. Mais l'écriture, en général, imitait l'architecture, et, tombant dans l'affectation, devenant lourde et recherchée, se gâtait par trop d'enjolivements. Le prix moyen d'un livre ordinaire s'élevait à environ 500 francs de notre monnaie. Celui d'un riche volume pouvait monter jusqu'à 80,000 francs [3], sans compter la matière première ni la reliure. Les Heures de Louis, duc d'Anjou, le psautier du duc de Berri, les Heures latines de la bibliothèque Sainte-Geneviève, le Missel parisien et le Térence de la bibliothèque de l'Arsenal, avec quelques merveilles de la Bibliothèque impériale, représentent les écoles calligraphiques de l'Italie et de la France.

Le plus ancien nom de marchand de livres français paraît être celui d'Herneis le Romanceur. On trouve nombre de relieurs, relieresses, broderesses, dans les

1. *Ach. Jubinal*, Anc. tapisseries historiques, in-f°, *Paris*, 1837.
2. *Bibliothèque impér.*, Manuscrit n° 8356.
3. *Évaluation de la Bible historiée de la Biblioth. imp.*, Man. n° 6829.
4. *F. Denis*, Hist. de l'Ornementation des manuscrits, p. 84.

comptes du temps. L'art brillait chaque jour davantage sur les couvertures de manuscrits, et les ornements des fermeils de cuivre, des bourdons, s'harmonisaient avec les clous de Rouen, les clous de laiton et d'argent, les soies de plusieurs couleurs, etc. [1]. La richesse des reliures se devine, quand on voit que le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, paya (1386) à Martin Lhuillier, libraire, 16 francs (114 francs 15 c.) pour couvrir huit livres. Sur les planches formant la couverture, on mettait du cuir fauve, du rouge, du blanc, pour les livres ordinaires; du cuir de cerf, du chamois coloré, de l'étoffe de soie, pour les livres riches.

Le lecteur sait que l'Université assurait des priviléges aux artistes enlumineurs, écrivains, parcheminiers, relieurs et autres. Il sait aussi que les musiciens existaient en association (V. t. III, p. 368 et suiv.) Les statuts de la « Confrérie de Saint-Julien des Ménestriers » furent enregistrés au Châtelet, le 23 novembre 1331. Les confrères obtinrent la permission de faire construire une chapelle, placée sous l'invocation des patrons de leur hospice, pour l'entretien duquel chaque ménestrier recueillait, aux fêtes et aux noces, ce que l'on appelait « l'aumône de saint Julien. » Le « droit des pauvres » actuel tire probablement de là son origine [2]. Le chef des confrères porta le titre de « roi des ménestriers. » Louis XIV devait régler, trois siècles plus tard, les droits du « roi des violons, » qui ne souffrait pas qu'on jouât d'un instrument en France, sans lui payer une redevance. Ce privilége motiva bien des procès. Mais, nonobstant la tyrannie du roi des violons et les jalousies de ses sujets, la royauté des ménestriers vécut jusqu'en 1773, époque où le souverain se démit lui-même de sa charge. La confrérie de Saint-Julien des Ménestriers poussa son existence jusqu'à 1789. Sa principale fête était celle de Saint-

1. *Inventaires des Ducs de Bourgogne.*
2. *G. Kastner*, Parémiologie musicale, p. 653.

Julien, le 27 janvier, que l'on célébrait par des promenades nocturnes, au son des instruments qui parcouraient la capitale en exécutant des airs joyeux composés pour la circonstance.

De hautes protections favorisèrent les musiciens. Ceux du roi, chargés d'égayer la cour, avaient droit à une distribution de vêtements, avec une part de pain, de vin et de viande dans les principales fêtes [1]. « Ils avaient droit à la bouche. » Leur position jetait de l'éclat sur leur art, qui les distinguait parmi les courtisans. Le roi Jean oubliait presque son royaume dans la compagnie de ses musiciens. Charles V, à l'exemple de David, « instrumens bas oyoit volontiers à la fin de ses mangiers [2]. » Isabeau, amateur de musique, pensionnait entre autres une ménestrelle d'Espagne, Graciosa Alègre ; par ses soins, Charles VI était bercé au son de la harpe. Il avait, comme disait Philippe de Maizières, « des ménestrels à bas instrumens pour aucune récréation, faisant bonne digestion de sa personne royale après les consauls (conseils) et travaulx. » Les bourgeois murmuraient d'entendre toute la nuit les orgues et les enfants de chœur du premier dauphin. Quand les bouchers entrèrent chez lui, leur première victime fut Courtebotte, son musicien. Un avant-portail avait été pratiqué exprès dans la grande salle du Louvre pour recevoir ses orgues et ses joueurs d'instruments. Il jouait de la harpe et de l'épinette ; Isabeau et Valentine jouaient de la harpe [3].

Dans la maison de Jacques Cœur, à Bourges, il y avait une tribune réservée aux musiciens qui jouaient pendant les repas. Pareilles tribunes se trouvaient dans les palais, dans les châteaux, et même dans quelques habitations bourgeoises, chez Jacques Duchié, par exemple. La maison de ce bourgeois de Paris était pourvue « d'une salle

1. *B. Bernard*, Rech. sur l'Hist. de la corporation des ménétriers, etc. ; *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1re série, t. III.

2. *Christine de Pisan*.

3. *E. Renan*, État des Beaux-Arts au XIVe siècle.

remplie de toutes manières d'instruments, harpes, orgues, vielles, guiternes, psalterions et autres [1].

Les traités de paix se criaient avec accompagnements de violons et de trompes. Charles VI entra dans Reims (1380), « bien escorté de noblesse, de seigneurs et de ménestrandies ; et par espécial il avait plus de trente trompettes devant lui qui sonnaient si clair que merveilles.» On chassait avec escorte de musiciens. Nombreuse était la musique des chasseurs ; l'art des « cornures, » déjà compliqué, avait de grands raffinements [2].

Que la liste des instruments de musique ne se soit pas fort allongée, depuis la période précédente (V. t. III, p. 364 et suiv.), c'est ce qui semble à peu près certain. Mais le perfectionnement de ces instruments semble plus certain encore, d'après les progrès de l'industrie. Les *bas instruments* étaient sans doute les luths, les harpes, les instruments à corde. L'instrumentation musicale se modifia, au XIVe siècle, en perdant la monotonie que nous avons déjà signalée. D'après un compte de 1385, les musiciens de Charles VI se divisent en ménétriers hauts et bas, ce qui prouve qu'à cette époque les instruments se divisent en dessus et en basses. La même division se retrouve dans une ordonnance de 1407, modifiant les statuts de la corporation des ménétriers. Cela prouve une organisation plus régulière et des progrès dans la théorie.

En somme, l'harmonie avait fait de grands pas. Il existe une sorte de contre-point, appelé « faux-bourdon, » ordinairement à trois voix, qui a pris naissance à une époque non précisée. Ce faux-bourdon consiste en une suite d'accords de sixtes pratiqués le plus souvent au-dessus de la mélodie du plain-chant [3]. Les recueils de chansons notées des XIVe et XVe siècles contiennent de vrais petits

1. *P. Clément*, Jacques Cœur et Charles VII, t. II, p. 74.

2. *Hardouin de Fontaine-Guérin*, Trésor de Vénerie, publié par Michelant, in-8°, *Metz*, 1856.

3. *E. de Coussemaker*, Hist. de l'Harmonie au moyen âge, p. 68.

chefs-d'œuvre de rhythme gracieux et léger. Plusieurs des airs qui ont eu le privilége de charmer tous les pays, datent de cette époque [1].

Dans la composition, la théorie et la pratique se sont entr'aidées. Réunissant dans un ordre méthodique, et développant les procédés employés par les musiciens de son temps, Jean des Murs, chanoine de Paris, a donné (1338) des figures aux notes, pour marquer les rapports de durée entre elles. Il a indiqué des signes de mesure, introduit de notables modifications dans la manière d'écrire la musique [2], expliqué la *maxime*, la *longue*, la *brève*, la *semi-brève* et la *minime*, sans lesquelles on n'eût pu parvenir à l'organisation du système moderne. Son « Art du déchant, » sur la musique harmonique et mesurée de l'époque, est une des œuvres les plus intéressantes du XIV^e^ siècle. Engelbert, bénédictin, abbé d'Aumont, et Philippe de Vitry, évêque de Meaux, lui ont frayé la route, en écrivant des traités de musique. Philippe de Vitry a parlé du contre-point et de la musique mesurée, non-seulement des notes minimes, mais encore des semi-minimes [3]. Il existait alors en France, comme aujourd'hui à Oxford, des docteurs ès-art musical [4]. L'application à l'étude de la musique est devenue plus générale; elle se propagera encore, aussitôt après l'invention de l'imprimerie. En 1364, le poëte-musicien Guillaume de Machault a composé, pour le sacre de Charles V, une messe à quatre voix [5].

1. *Bottée de Toulmon*, Annales de la société de l'Histoire de France, 1837, p. 212, 220; *E. Renan*, État des Beaux-Arts au XIV^e^ siècle.
2. *Ad. Ledhuy et H. Bertini*, Encycl. pittor. de la musique.
3. *Danjou*, Revue de musique religieuse, t. III, p. 199.
4. *Hist. Littér. de la France*, t, XXIV, p. 482 et 483.
5. Mise en partition et traduite en notation moderne, par Perne.

VI

Dans ses rapports avec l'industrie, l'art se manifestait encore plus puissamment que par ses créations idéales. Après les fléaux des règnes de Jean et de Charles V, la main-d'œuvre augmenta rapidement de prix (vers 1366). Les plus pauvres furent les premiers à retrouver des jours plus heureux. La richesse commença à renaître par l'industrie. Il fallait secouer cette torpeur dans laquelle plus d'une intelligence dépérissait. Chacun avait hâte de mener une vie moins troublée, plus confortable et plus douce. Vers 1400, « grant chose estoit de Paris... quant y conversoient maistre Lorens de Premierfaict, le poëte; le theologien Alemant, qui jouait sur la vielle; Guillemin Dancel et Perrin de Sens, souverains harpeurs; Cresceques, joueur à la rebec; Chynenudy, le bon corneur à la turlurette et aux fleutes; Bacon, qui jouoit chansons sur la siphonie et tragedies, etc. Item, plusieurs artificieux ouvriers, comme Herman, qui polissoient dyamans de diverses formes; Willelmus, l'orfèvre; Andry, qui ouvroit de laiton et de cuivre doré et argenté, etc. [1]. »

C'est à l'horlogerie qu'il convient de donner la première place, chronologiquement, dans la série des arts industriels du moyen âge. Parmi les plus belles horloges faites au XIV[e] siècle, époque où l'on fabriqua les grandes horloges des villes à puissants mouvements et à sonneries [2], nous devons citer celle de la cathédrale de Dijon, que Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, dit Froissart, enleva

1. *Guillebert de Metz.*
2. *Buchon,* Notes sur Froissart.

à la ville de Courtrai, après la bataille de Rosebecq. Cette horloge était surmontée, comme elle l'est encore aujourd'hui, de deux automates en fer (l'homme et la femme) qui frappaient les heures sur la cloche. Les deux personnages étaient appelés *Jacquemarts*. L'horloge que Charles V fit construire, en 1370, la première qu'ait possédée Paris, était l'œuvre de l'ouvrier allemand Henri de Vic, à qui le roi assigna six sous parisis par jour, sur les revenus de la ville, et un logement particulier dans la tour du palais de Justice. Là fut placée cette horloge, qui devait sonner la Saint-Barthélemy, et qui subsista jusqu'à Henri III, sans avoir besoin de réparations. Charles V régla le premier, en France, la sonnerie des horloges. « Le page Savinien, dit Golein, traducteur du *Rational de Guillaume*, ordena que on sonast les cloches aux XII heures du jour par les eglises. Et ce a ordené le roi Charles, premier à Paris, les cloches qui à chascune heure sonent par points, à manière d'horloge; si comme il apiert en son palais et au boys et à saint Pol [1]. » L'horloge du château de Montargis, par Jean Jouvence, date de 1380, comme celles de Sens et d'Auxerre. Quatre années plus tard, Angers fit construire la sienne par Pierre Merlin, de Paris, « horloger du roi [2]. » Le XV^e^ siècle produisit de belles pièces d'horlogerie : horloges portatives élégantes, bien sculptées et gravées, représentant surtout des sujets religieux. Sous Charles VII eut lieu l'invention du « ressort spiral » et du « réveille-matin. » L'Artois était le pays des horloges, longtemps mieux faites en Allemagne qu'en France.

Il n'est pas douteux que plusieurs arts industriels, déjà existants, n'aient reçu des perfectionnements dignes d'être signalés.

Les cartes à jouer, connues dès le temps de Philippe de Valois, ne devinrent populaires que sous Charles VI.

1. *P. Pâris*, Manuscrits franç., t. II, p. 65.
2. *Revue archéologique*, t XI, p. 174, 453.

Les noms des personnages, selon H. Martin, furent tirés en partie de l'histoire, en partie des romans de chevalerie. L'invention première est probablement italienne [1]. Elle passa en France du XIVe au XVe siècle. Les cartes furent d'abord de précieuses miniatures, un objet de grand luxe. Puis on les imprima.

Si l'on ne saurait admettre que les cartes à jouer ont été « inventées » de 1369 à 1397, il faut néanmoins reconnaître qu'elles ont été perfectionnées à cette époque. En effet, la maladie de Charles VI détermina quelques hommes intelligents à peindre des cartes à jouer, à la détrempe, sur cartons épais d'un millimètre. Dans un compte de l'argentier Poupart, conservé autrefois dans es archives de la Chambre des comptes de Paris, on lisait, sous l'année 1392 : « Donné à Jacquemin Gringonner, peintre, pour trois jeux de cartes à or et à diverses couleurs, ornés de plusieurs devises, pour porter devant le seigneur roy pour son esbattement, cinquante sous parisis. » Les cartes du malheureux prince étaient l'*Écuyer*, la *Justice*, le *Soleil*, la *Lune*, la *Mort*, la *Potence*, l'*Ermite*, la *Fortune*, la *Maison de Dieu* ou la *Tour*, l'*Amour*, le *Char*, la *Tempérance*, le *Pape*, l'*Empereur*, le *Fou*, la *Force* ou la *Foi*, et le *Jugement dernier*. En tout dix-sept types, ingénieusement composés, d'un dessin correct et plein de caractère, brillamment enluminés, rehaussés d'or et d'argent [2].

Ces jeux se répandirent bientôt parmi la bourgeoisie française, et même parmi le peuple de Paris, puisque le prévôt défendit aux gens de métier — de jouer à la paume, à la boule, aux dés, aux *cartes* et aux quilles, excepté les jours de fête [3] ; puisque l'Église interdit le jeu de cartes aux ecclésiastiques [4].

1. *R. Merlin*, Origine des cartes à jouer, *Revue archéol.*, juillet et août 1859.
2. *Le père Ménestrier*, Bibliothèque curieuse et instructive, t. II, p. 174 et suiv., in-12, *Trévoux*, 1704.
3. *Ordonn. du 22 janvier* 1397.
4. *Synode de Langres*, ann. 1404.

Aux Français appartint le coloriage au patron, et probablement aussi le lissage de la carte, tandis que les Allemands appliquèrent la gravure à la multiplication des cartes [1]. Aussi peut-on raisonnablement rapporter à Étienne Chevalier, secrétaire et trésorier du roi Charles VII, l'invention des cartes françaises, de ces cartes dont Villon parla ainsi :

> Trois des plombez de bonne quarte,
> Et un beau joly jeu de quarte [2].

Peut-être les cartes, multipliées par la gravure, étaient-elles une transition à la véritable *imprimerie* [3], dont l'invention « semblait être plus divine qu'humaine, » selon Louis XII [4]. De 1438 à 1440, Jean Gensfleich de Sulgeloch, dit Guttemberg, Mayençais, fit à Strasbourg ses premiers essais d'imprimerie. Une dizaine d'années après, en 1458, Charles VII donna à un habile graveur de la monnaie, nommé Nicolas Jenson, la mission d'aller étudier la typographie à Mayence [5]; et ce fut sur la fin de 1459 que deux membres éminents de l'Université de Paris, Guillaume Fichet et Jean Heynlin, dit de la Pierre, firent venir en France trois ouvriers qui avaient fait leur apprentissage à l'imprimerie de Mayence. Ces trois ouvriers s'appelaient Ulric Gering, Michel Friburger et Martin Crantz. On les installa avec leurs instruments de travail dans les bâtiments de la Sorbonne. Ulric Gering a été plus tard le bienfaiteur du collége de Montaigu, et de cette Sorbonne où il avait accompli ses travaux. Le premier livre imprimé par cette association, au commencement

1. *R. Merlin*, Origine des cartes à jouer.
2. *Testament de Villon.*
3. *J. Michelet*, Hist. de France, t. IV, p. 87.
4. *Ordonn. de France*, ann. 1513.
5. Manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, armoire de fer; *Aug. Bernard*, De l'Origine et des débuts de l'imprimerie en Europe, deuxième partie, t. II, ch. III, in-8°, *Paris*, 1853.

de 1470, paraît être un petit volume in-4°, de 236 pages, à vingt-deux lignes par page, contenant les lettres de Gasparin de Bergame, *Gasparini Bergamensis, clarissimi oratoris, epistolarum liber* [1]. Mais le plus ancien livre français, imprimé avec date certaine, est l'*Histoire de Troyes*, par Raoul Le Fèvre, chapelain de Philippe le Bon. La date, non indiquée, est antérieure à 1467. Le premier livre avec date indiquée (1476) a été publié par le libraire Pâquier Bonhomme : *Les grandes chroniques de France*.

De la Sorbonne, l'imprimerie française se transporta dans la rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Soleil d'or. Puis celle de Pierre Cœsaris et Jean Stoll s'établit dans la même rue, à l'enseigne du Soufflet vert. En 1476, et les années suivantes, survinrent celles de Pâquier Bonhomme, Guillaume Maynyal, Antoine Vérard, Henri Estienne, etc.

Les livres que commença de produire l'imprimerie, furent d'abord une contrefaçon des manuscrits. Ils en affectèrent la forme, les caractères, les ornements et la matière. Les Bibles, que Jean Fust apporta en 1462 à Paris, s'imprimaient sur vélin, avec initiales peintes en bleu, pourpre et or. Il les vendit comme manuscrits au prix de 60 écus d'or (550 fr. environ) l'exemplaire, jusqu'à ce qu'on se fût aperçu de la fraude commise par l'illustre faussaire. Dès cette époque, le parchemin avait en quelque sorte fixé le format des livres. La dimension de la peau entière de l'animal, taillée carrément, pliée en deux, représentait l'in-folio, qui variait à proportion en hauteur et en largeur. Cette même peau, pliée en quatre, donnait l'in-quarto ; en huit, l'in-octavo. On a tout lieu de penser que le papier, dès son origine, prit également la dimension ordinaire du parchemin [2].

1. *J. C. Brunet*, Manuel du libraire, etc., 5e édit., t. II, p. 1498, gr., in-8°, *Paris*, 1861. Le buste de Gering, restitué par M. Daumas, est destiné à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

2. *Gabriel Peignot*, Parchemin, *Le Moyen âge et la Renaiss.*, t. II.

Au surplus, vers le temps où l'imprimerie naissait, le nombre des parcheminiers diminuait, à mesure que croissait celui des papetiers. Le papier chiffon de chanvre, en usage depuis le XIIIe siècle, se substituait peu à peu au parchemin. Les chiffons coupés, et trempés tour à tour, étaient réduits en pâte, qu'un instrument fait en claire-voie de fil d'airain réduisait en feuilles. Ces feuilles, on les collait avec de la gomme [1]. Des papeteries importantes existaient en France, dès Philippe de Valois, notamment celles de Troyes et d'Essonne. Le papier de ces fabriques offrait, dans la pâte, différentes sortes de filigranes, — la tête de bœuf, la croix, le serpent, la rose, l'étoile, la hache, la couronne, etc. Cela dépendait de la destination du papier. Toutes les papeteries de l'Europe, d'ailleurs, usaient des mêmes filigranes, au XIVe siècle. A partir de 1350 environ, il y eut, dans les archives et bibliothèques publiques, un assez grand nombre de documents écrits sur papier chiffon [2].

Les horloges et les cartes à jouer, la typographie et la fabrication du papier marchaient à la tête de l'industrie aidée par l'art. D'autres remarquables produits attestaient le développement industriel en général. Dans les armures, le jeu des lames et des charnières était merveilleux. Les armes exerçaient le talent du forgeron, du coutelier, du fourbisseur, du layetier et de l'orfèvre. Celles de Paris, de Toulouse et de Poitiers, rivalisaient de qualité avec celles du Milanais et de l'Allemagne, et, malgré leur confection plus soignée, leur prix n'avait pas sensiblement augmenté [3]. La coutellerie, fort en progrès depuis les croisades, brillait dans tous les genres, à Périgueux et à Toulouse, depuis le couteau à manche de bois et à lame de fer, jusqu'au couteau à manche

1. *Mabillon*, De re diplomatica, lib. VIII; *Hist. de l'Acad. des Inscr.*, t. VI, art. Monfaucon; *Hieronimi Cardani de Subtilitate*, lib. XVII.

2. *G. Peignot*, Parchemin, *M. A. et R.*, t. II.

3. *A. A. Monteil*, Hist. des Franç. des div. états, t. I, p. 293, et *en note*.

d'ivoire, de jaspe ou d'émail, à lame d'acier fourré [1]. La beauté des orfévreries allait croissant. Charrues, haches, bêches, outils de labourage, simples et solides, imitaient les instruments de l'antiquité. On vantait surtout, avec raison, le travail des serruriers, forgeant des grilles, fabriquant des verroux et des serrures vraiment magnifiques, dont quelques pièces figurent encore dans nos musées. D'habiles tireurs de fil de fer étaient organisés en confrérie [2], et se distinguaient surtout dans les villes normandes. Les épingliers, coupant les fils de fer ou de cuivre, les redressant, les affutant, contribuaient pour leur part à la toilette des femmes.

Ce qui concernait l'industrie des étoffes, suivait la marche ascendante du luxe. Les broderies à plusieurs couleurs, avec or, argent ou perles, faisaient honneur à Lyon. Les chasubliers couvraient les habits sacerdotaux d'ornements artistiques. Les tailleurs avaient fort à faire : ils se multipliaient, à mesure que la mode étendait son empire. L'art du fourreur devenait d'autant plus remarquable que la mode des fourrures était plus répandue ; celui du gantier consistait à bien tailler, coudre et broder la peau de chien, ou de chevrotin, ou de chamois, comme celui du mégissier à assouplir les peaux de mouton et d'agneau, après avoir auparavant vu la bête, car l'autorité craignait qu'on ne communiquât la maladie aux hommes par le contact d'un cuir infecté [3]. On tannait habilement toutes les peaux, et l'on savait les teindre, presqu'aussi bien que les laines tissées ou filées. La cordonnerie fournissait des bottines et des souliers de diverses couleurs, feutrés ou dorés, aux formes les plus singulières. Les selliers faisaient des caparaçons et des housses, beaucoup de selles riches, peu de communes, et des fauteuils de cuir ou de velours, garnis de fer-blanc

1. *Inventaire des biens de Pierre Fortet*, ann. 1397. Manuscrit.
2. *Statuts des tireurs de fil de fer de la Normandie*, ann. 1382.
3. *Lettres patentes de mai* 1407.

et cloués de cuivre, sur lesquels s'asseyaient seuls les maîtres d'une maison [1].

Outre le tissage des toiles, des boucrans, des boucassins, des futaines, du coutil et du linge ouvré, les industriels perfectionnaient beaucoup celui de la soie ; mais les Levantins seuls s'occupaient du coton. Dans les industries diverses, la boisselerie n'allait guère plus loin que de faire les pelles, les écuelles, les cuillers, les plats de bois. La chandelerie, de suif et de cire, employait des procédés assez complexes, qui se retrouvent encore dans nos campagnes, et qui donnaient aux chandelles de cire du Mans une grande renommée. Il fallait six années d'apprentissage pour devenir chandelier-cirier-huilier [2]. La distillation s'opérait avec l'eau-de-vie et l'esprit de vin. Les raffineurs de sucre, en nombre très-limité, ne fabriquaient du sucre, jaune ou blanc, que comme remède médicinal. L'art du savonnier était encore primitif, soit pour les blanchissages, soit pour la toilette, dont la parfumerie complétait les ornements, et dont les fabricants de peignes du Limousin étaient les aides naturels.

Lorsque nous traiterons de la nourriture, quelques industries, spéciales sur ce point, nous occuperont. Jusque-là, étendons-nous sur les travaux manuels, relatifs au bâtiment. On connaissait les « charpentiers de la grande cognée, » et ceux « de la petite cognée, » c'est-à-dire de la menuiserie. Les premiers travaillaient le gros bois : ils se distinguèrent, lors des préparatifs d'une descente en Angleterre, et en jetant un pont de bois sur la Seine, à Paris. Les menuisiers produisaient toutes sortes de boiseries fort bien disposées pour la sculpture en bois, des escaliers, des plafonds et autres objets nécessaires aux habitations. D'eux s'étaient séparés les huchiers, bahutiers, coffretiers et layetiers, déjà nom-

1. *Compte des dépenses de l'hôtel de Charles VI*, ann. 1404, manuscrit cité par A. A. Monteil.

2. *Ancienne coutume d'Anjou et Maine.*

breux. On vantait le travail des tourneurs en bancs et en chaises de Paris. Les charrons n'avaient pas franchi les bornes de l'art rudimentaire, des voitures sans ressorts. Les maréchaux ferrants, les paveurs, les plâtriers, les chaufourniers, les plombiers, les potiers de terre et d'étain, les tuiliers, les maçons se répandaient par toute la France, et y prospéraient. Les charbons de terre, introduits depuis peu en Europe [1], n'étaient que d'un mince usage, en comparaison des charbons de bois. La chaudronnerie, dans laquelle excellaient, au nord les gens de Dinant, au centre les habitants de l'Auvergne, multipliait ses produits les plus variés. Plus d'un fondeur habile, notamment à Limoges, savait fabriquer non-seulement les cloches, mais des croix, des chandeliers et des ornements. Il se servait du fer normand, bourguignon, dauphinois et languedocien; de l'or, de l'argent et du cuivre, extraits par les mineurs du Cantal et des Cévennes; enfin, du plomb que recélaient les entrailles des montagnes du Beaujolais.

Les verriers et les vitriers fabriquaient en verre de fougère une foule d'ustensiles, et les vitres en verre blanc; les miroitiers savaient appliquer une feuille d'étain derrière le verre, pour confectionner des miroirs [2]; les doreurs faisaient merveille, en passant sur des boiseries une légère couche d'apprêt, un peu de mercure et une parcelle d'or, car, depuis l'invention de la peinture à l'huile, la dorure avait subi d'heureuses modifications [3].

1. *Glossaire de Du Cange,* au mot *Carbones ferrei.*
2. *Arnaldi Villanovani opera,* De regimine sanitatis.
3. *De Proprietatibus rerum,* lib. XVI, cap. VIII; *A. A. Monteil,* Hist. des Franç., etc., t. I, p. 68 des notes.

VII

Après l'industrie venaient la navigation et le commerce, qui écoulent les produits manufacturés. Sans doute la piraterie, malgré les codes maritimes, ne cessa pas de troubler les expéditions commerciales. Aussi les négociants du moyen âge mettaient-ils leurs places de commerce « à l'intérieur et non au pourtour des côtes, pour les pouvoir mieux défendre des pirates, comme le seigneur plaçait son manoir, non dans la plaine, mais aux flancs des monts [1]. » A tout instant, des bâtiments français risquaient d'être pillés par les Aragonais ou les Génois. La France délivrait des lettres de marque ou de représailles à des corsaires, lettres que devaient accorder le roi ou le parlement. Mais les pirates se passaient souvent de l'autorisation. Ils infestaient les mers. On organisa en France, pour avoir des hommes de mer, la « presse des rameurs » parmi les vagabonds et hommes de mauvaise vie. Cette presse, autorisée par le roi, subsista jusqu'à la révolution de 89.

La marine, en voie de prospérité, faisait d'audacieuses expéditions, dont les résultats n'étaient pas toujours aussi profitables à notre commerce qu'on le pourrait croire. Les Dieppois avaient envoyé deux vaisseaux à la côte de Guinée. Ils y fondèrent des colonies, ainsi qu'au Sénégal (1364-1365). Un Dieppois, Robert de Braquemont, amiral de Castille, au service de Jean Ier, fut chargé (1392) de reconnaître les côtes extrêmes du Maroc. Il devint plus tard conseiller-chambellan de Charles VI, et amiral de France. Rouen dirigea un vaisseau vers la

1. *V. Duruy*, Introd. génér. à l'hist. de France, p. 93.

côte de Guinée (1380), où les Dieppois avaient formé des établissements. Ce navire revint richement chargé : « ce fut lui qui commença à faire fleurir le commerce de Rouen[1]. » Enfin Jean de Béthencourt, Normand, parent de Robert de Braquemont, comme lui chambellan de Charles VI, et héritant de la principauté des îles Fortunées (Canaries), partit de la Rochelle, le 1er mai 1402, à la tête de quelques chevaliers et d'une « armée de cent cinquante hommes. » Il reparut en Normandie, quinze ans après, avec soixante-cinq personnes montées sur deux petits bâtiments qui débarquèrent à Harfleur. Les Normands l'accueillirent en triomphateur, en roi. Jean de Béthencourt, poursuivant son idée, remmena cent soixante vassaux et amis, dont vingt-trois avec femmes et enfants, pour revenir, au bout de huit ans encore, rendre en France son dernier soupir. Jacques Cœur, de son côté, fit le commerce en Syrie. Plus de trois cents facteurs trafiquèrent pour lui sur la côte d'Afrique et jusque dans les Indes, d'où il tira des draps d'or et de soie, des fourrures et des marchandises précieuses de l'Orient.

Abandonnée sous le roi Jean, la marine s'était relevée sous Charles V. Non-seulement elle commença de protéger le commerce extérieur, non-seulement une flotte fut équipée sur les côtes de Normandie[2], mais la plus ancienne ordonnance promulguée sur la marine, en 1373, servit quelque peu les intérêts du négoce d'outre-mer, comme, en 1415, une ordonnance sur la navigation des rivières, gênées par les barrages artificiels dont la féodalité les avait couvertes, améliora le commerce intérieur. Charles VII envoya un ambassadeur au soudan d'Égypte, qui s'engagea à veiller sur les marchands français dans tous les ports de ses États. Il encouragea aussi les expéditions maritimes pour la côte d'Afrique, conformément

1. *Relation de Bellefonds*, 1666.
2. *Ordonn. de France*, t. VI, p. 218.

aux entreprises de Jacques Cœur. Le groupe intéressant des hommes de mer s'élargit, à mesure que l'autorité s'occupa avec zèle de réglementer leur profession. Marins et pêcheurs obéirent à des lois fixes. Le roi René créa (1452) le plus ancien tribunal des prud'hommes pêcheurs, celui de Marseille. Cette juridiction des gens du métier sur la police de la pêche maritime, successivement confirmée par Louis XII, François Ier, Charles IX, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, n'a pas cessé d'exister. Le second tribunal, par ancienneté, fut celui de Toulon, créé au commencement du XVIIe siècle [1]. A Paris, une confrérie des Pêcheurs à engins s'était établie à Saint-Leufroy [2].

Malgré les quelques encouragements donnés aux expéditions maritimes, il est certain que la législation se proposait pour but d'attirer les étrangers en France, plutôt que de favoriser les entreprises des marchands à l'extérieur [3]. Vers la fin du règne de Charles V, les portes des bourgeoisies commencèrent à s'ouvrir pour les étrangers établis dans le royaume. Des étrangers obtinrent (1378) de résider pendant plusieurs années à Amiens, à Abbeville et à Meaux, pour y former des maisons de commerce et de banque. Ils ne furent soumis qu'à la justice royale, et ne payèrent qu'un simple cens aux seigneurs dont ils habitaient la terre. Exempts d'impôts, — à l'exception des impôts de guerre, — ils jouissaient d'un bénéfice exclusif; et, quand ils quittaient la France avant le terme expiré, ils pouvaient présenter à la chambre des comptes d'autres personnes subrogées à leurs priviléges. Des autorisations semblables furent données à beaucoup d'étrangers, de 1380 à 1406, pour résider dans différentes villes, — Rouen, Noyon, où se trouvaient des Lombards, Troyes, Amiens, Laon et Mouzon. Peu à peu, on assimila les étrangers aux nationaux. Les marchands

1. *Walker.*
2. *De La Mare.*
3. *Dareste de la Chavanne.*

castillans eurent en France des priviléges attestant l'étendue de leurs relations commerciales avec ce pays [1].

Sur la fin du xv[e] siècle, la Rochelle obtint le droit de commercer avec les étrangers, même en temps de guerre. Mais, en général, l'exportation ne progressait point. Rouen seule entretenait négoce avec l'Espagne. Bordeaux commerçait toujours, pour les vins, avec l'Angleterre. En 1372, on vit arriver de ce pays à Bordeaux « toutes d'une flotte bien deux cents voiles et nefs de marchands qui allaient aux vins [2]. »

Dans le principe, la loi défendait de conclure des affaires commerciales avec les étrangers ennemis de la foi. Mais une dérogation à cette règle eut lieu, quand Charles VI signa (1403) avec Tamerlan un de nos plus anciens traités de commerce, par lequel les deux souverains s'engagèrent à garantir réciproquement les droits des sujets français ou tartares qui trafiquaient dans leurs États. Point de négoce avec les étrangers ennemis du royaume! Aucune dérogation n'enfreignait la défense faite (1406) de rien transporter dans le pays où résidait Pierre de Luna, que la France avait cessé de reconnaître comme pape. Aucune exception ne fut admise à la loi qui interdisait (1443) tout commerce avec les provinces françaises encore au pouvoir des Anglais.

Les relations commerciales à l'intérieur trouvaient plus de protection dans l'autorité, bien que des monopoles et priviléges entravassent toujours leur essor. Philippe VI avait constitué un monopole des laines du Languedoc. Aussitôt, les propriétaires des moutons réclamèrent contre, tandis que les fabricants se prononcèrent pour. Afin de se décider, le roi demanda à ceux-ci combien ils lui donneraient s'ils conservait l'établissement du monopole des laines de la province, et à ceux-là combien ils lui donneraient pour sa suppression. Comme les fabri-

1. *Ordonn. de France*, t. VI, p. 421.
2. *J. Froissart.*

cants offraient seulement cinquante mille livres, et les propriétaires, cent cinquante mille, payables en cinq années, le monopole cessa [1].

Avec le temps, le commerce intérieur prospéra momentanément, grâce à Charles V. « Ce prince avait résolu de faire fossoyer la terre de tel large et profondeur, et en telle adrece que la rivière de Loire peut prendre son cours en la rivière de la Seine, et porter navires qui vinssent à Paris [2]. » Cent mille livres étaient préparées pour ce travail. Mais la mort de Charles V empêcha de l'exécuter; le commerce et l'industrie sommeillèrent pendant le malheureux règne de son successeur.

Quoiqu'il en fût, le besoin de protéger les fabricants et les marchands se fit sentir durant la domination anglaise. Bedford rendit, en faveur des fabricants de drap de Beauvais et de ceux de Rouen, des ordonnances qui semblent avoir pour but d'échapper à un monopole trop étroit, et d'admettre dans les corps de métiers de plus nombreux apprentis. D'autres, publiées par le même, au profit des chaussetiers, des drapiers et des bouchers d'Évreux, sont encore empreintes de l'esprit de privilége [3], comme celles de Charles VII, en faveur du commerce de la Rochelle.

Bedford et Charles VII, désireux de ranimer l'industrie française, appelèrent des marchands étrangers dans les ports de mer. Le premier assura des franchises aux Portugais établis à Harfleur; le second ne se montra pas moins hospitalier envers les Castillans, alliés des Anglais : il les appelait à la Rochelle.

Certains usages s'établirent ou se modifièrent, relativement à la faculté de commercer. Ils concernaient surtout la meunerie, la boulangerie et la boucherie, que

1. *D. Vaissète*, Hist. du Languedoc, liv. XXX, ch. xxxv; *Ordonn. de France*, t. II, p. 89.
2. *Christine de Pisan*.
3. *Ordonn. de France*, t. XIII, p. 52, 55, 68, 77 et 81.

l'autorité continuait de surveiller (V. t. III, p. 403 et suiv.). Une formule, ayant place dans toutes les anciennes coutumes, voulait que la personne arrivée la première au moulin, fut aussi la première à moudre. La coutume de Marsal admettait pourtant une exception en faveur de la ménagère qui allaitait.

Les boulangers avaient seuls le droit de vendre le dimanche [1], usage qui dura jusque vers le milieu du XVI[e] siècle. Alors il leur fut défendu d'étaler ce jour-là en place publique; mais on leur permit de vendre chez eux, boutique fermée et porte ouverte [2].

Tout boucher qui se faisait recevoir maître à Paris, était obligé de donner un « aboivrement, » c'est-à-dire de faire boire, de désaltérer, d'abreuver. Il devait donner aussi un « past » ou festin. Pour l'aboivrement, le nouveau maître offrait au chef de la communauté un cierge d'une livre et demie et un gâteau pétri aux œufs; à la femme de celui-ci, quatre pièces à prendre dans chaque plat; au prévôt de Paris, un setier de vin, et quatre gâteaux « de maille à maille; » au voyer de Paris, au prévôt du four l'Évêque, aux cellerier et concierge du parlement, un demi-setier de vin pour chacun, et deux gâteaux de maille à maille. Pour le *past*, il offrait au chef de la communauté un cierge d'une livre, une bougie roulée, deux pains, un demi-chapon, et trente livres et demie de viande; à la femme du chef, douze pains, deux setiers de vin, et quatre pièces à prendre dans chaque plat; au prévôt, un setier de vin, quatre gâteaux, un chapon, et soixante et une livres de viande, tant en porc qu'en bœuf; enfin au voyer de Paris, au prévôt du four l'Évêque, ou cellérier du parlement, un demi-chapon pour chacun, deux gâteaux, et trente livres et demie, plus demi-quarteron de bœuf et de porc. Les différentes personnes qui avaient droit à ces rétributions, étaient obli-

1. *Règlement du prévôt de Paris*, ann. 1366.
2. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Français, t. I[er], p. 99.

gées, quand elles les envoyaient prendre, de payer un ou deux deniers au ménétrier qui jouait des instruments dans la salle [1].

Parmi les professions privilégiées, il en est une, l'oiselleric, dont on s'explique difficilement l'existence. Les oiseliers avaient le droit de vendre leurs oiseaux à Paris, sur le pont au Change, chargé de deux rangs de maisons qu'occupaient les orfévres et les changeurs. Ils pouvaient accrocher leurs cages contre les boutiques, sans la permission des locataires. Les changeurs et orfévres réclamèrent, à propos de ces privileges accordés (1402) par Charles VI; mais le parlement donna raison aux oiseliers. Ceux-ci prétendirent au droit exclusif non-seulement de vendre les oiseaux, mais de les faire multiplier en captivité. Les bourgeois s'élevèrent plus tard contre cette prétention. Ils disaient. « Ce serait un plaisir pour nous et pour nos femmes et filles d'élever des serins à qui nous apprendrions mille gentillesses et joyeusetez, tandis que ceux achetez au pont aux Changeurs sont difficiles à instruire, étant trop vieux. » Une sentence de la Table de Marbre permit aux bourgeois de faire couver des serins des Canaries.

Aucun changement ne s'était produit, d'ailleurs, dans l'exercice des professions alimentaires ou de quelques autres, telles que la reliure, l'enluminure, la librairie, soumises à des redevances ou à des lois de police assez sévères (V. t. III, p. 401 à 414).

La guerre de cent ans avait tout troublé, et mis bien des choses en question. Charles VII, reprenant son autorité, répara les désastres. Après avoir aboli les péages illicites qui arrêtaient les voyages des marchands [2], d'une ville à une autre, il affecta des fonds spéciaux pour l'entretien des ponts et chaussées [3]. Il n'épargna rien pour

1. *Legrand d'Aussy*. Vie privée des Franç., t. Ier, p. 305 et 306.
2. *Ordonn. de France*, t. XIII, p. 306.
3. *Ordonn. de France*, t. XIV, p. 367.

redonner quelque vigueur à l'agriculture, et il rétablit le commerce entre Rouen et l'Ile-de-France. Les halles, les marchés et les foires, longtemps délaissés, s'animèrent remarquablement. Le roi accorda à Lyon trois foires franches qui se tinrent d'abord deux et trois fois l'an, puis quatre fois, à partir du règne de Louis XI [1]. On y admit tous les étrangers, excepté les Anglais, « nos ennemis anciens. » Les foires de Champagne, autrefois célèbres, mais abandonnées complétement, furent rétablies le 19 juin 1445, avec une franchise de dix jours pour chaque foire, l'une d'hiver et l'autre d'été, en faveur de tous les marchands forains chrétiens ou mécréants qui les fréquenteraient [2]. Dans ces rendez-vous de négociants, les gens qui concluaient un marché, finissaient par un « pot de vin, » qu'ils buvaient ensemble [3].

Nous n'avons pas la prétention d'avoir donné des détails complets sur l'industrie et le commerce de l'époque. Nous avons indiqué seulement les plus saillants, et montré que ces sources de la prospérité publique, loin de tarir, s'étaient augmentées, après les années de désastres. Notre appréciation des choses fondées, conservées, développées ou abolies pendant les règnes de Philippe VI, de Jean, de Charles V, de Charles VI et de Charles VII, étant terminée, passons au complément général de notre travail, et, dans « la France à vol d'oiseau pendant le moyen âge, » retraçons la vie privée des populations, depuis l'avènement de la troisième race jusqu'à Louis XI.

1. *Priviléges de* 1420, 1444 *et* 1463.
2. *Ordonn. de France*, t. XIII, p. 431; V. t. III, p. 425.
3. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Franç. t, III, p. 57.

CHAPITRE V

I. « La France à vol d'oiseau pendant le moyen âge » : Ile-de-France; Paris. Sa renommée, ses splendeurs, ses faces hideuses. Côté moral et physique. La Cité, la Ville, l'Université. Promenade à travers les rues. Villes, bourgs et villages environnants.

II. Voyage en Picardie : Amiens, sa cathédrale et son beffroi. Villes diverses. Les draps de Vervins. Les archers de Guise. La « Cité des mayeurs. » La « Tour de la reine. » « Li cheitifs » de Senlis, etc. Artois : la sainte manne d'Arras. Plaines d'Azincourt, etc. Flandre : droit de l' « arsin, » à Lille. Les « blancs drapiers » de Douai. Le « fauconnier de Dunkerque. » Champagne : Troyes. Abbaye de Clairvaux. Langres « la pucelle. » La « diablerie de Chaumont, » etc. L'« avouerie » de Sedan.

III. Normandie : à Rouen, « fête des Normands. » Harfleur, « souverain port. » Harengs de Fécamp. Royauté d'Yvetot. A Dieppe, « mitouries de la mi-aoust. » A Gisors, le « champ de l'ormeteau ferré. » Lisieux et ses « ménagers. » A Coutances, « le procureur des fontaines. » La grande machine de Cherbourg. La « cité des livres, » etc. Bretagne : La « mi-voie. » Les « Renouessenelles. » Gaîté de Morlaix. Sires de Brest. La bougie de Quimper; etc. Angoumois : Angers « la savante. » Château-Gontier « la cléricale. » Le monastère de Fontevrault, etc. Poitou : La vieille ville Les gens de Saint-Maixent. « Monsieur de Bressuire, » etc. Saintonge : la cloche de Saintes. Cordeliers de Barbezieux. Aunis et Angoumois : le pont de Taillebourg. La Rochelle et Rochefort. La « mezée » d'Angoulême.

IV. Touraine : Tours et le Plessis. Loches la terrible. A Amboise, « la race de Mars, » etc. Orléanais : Le « nombril de Loyre. » La tour de César. Montargis-le-Franc. Clochers de Chartres. La « sainte larme » de Vendôme. A Romorantin, le grenier à sel, etc. Bourbonnais, Berri et Nivernais : couvents de Moulins; forteresse de Bourbon-l'Archambault; monastère de Souvigny. Vichy et ses eaux. Les « chevaux fugs, » à Montluçon. A Nevers, « joyeuses entrées. » Auvergne : Clermont-Ferrand. La charte d'Aigueperse. Issoire, « bonne ville. » Danse macabre, à la Chaise-Dieu. Noblesse de Saint-Flour, etc. Limousin : les boursiers de Limoges. La pierre de Maulmont. Les « Indépendants, » à Brives. « Préceptorerie » de Bourganeuf, etc.

V. Guienne et Gascogne : « Républiques d'Auch et de Lectoure. L'« admirable. » A Tarbes, nul serf. Priviléges de Foix. Le « port du bourg. » Les « serfs questaux » de Lesparre. Municipalité de Bergerac. Bayonne, « amie

des Anglais. » L'abbé-chevalier de Moissac. Montauban et ses consuls. Béarn : Pau et Orthez. Roussillon : sa capitale. Languedoc : la « vieille » Toulouse. Narbonne, déchue. « M. l'évêque de Lodève. » Béziers-paradis. Carcassonne-labyrinthe. A Mende, les « évêques-comtes de Gévaudan. « A Viviers, l'« évêque-baron de France. » Reliques d'Albi. Foire de Beaucaire. Les deux maîtres d'Uzès. Nîmes, ville-musée, etc.

VI. Provence : la colonie des eaux, la république, la cité phocéenne. Grasse « en deuil. » Castellane la Vaillante. *Concathédrale* de Forcalquier. Nice. Comtat-Venaissin : La ville des papes. Fontaine de Vaucluse. « Prince d'Orange, par la grâce de Dieu, » etc. Dauphiné : Grenoble, la Grande-Chartreuse. Les insurgés d'Embrun. A Gap, tremblements de terre. La « Métropole de la Gaule, » etc. Savoie : Seigneurie de Chambéry, etc.

VII. Lyonnais : Le « comte de Lyon. » A Feurs, Commanderie de Saint-Antoine. Les *Sarrasins* de Montbrison. Saint-Étienne de Furan. A Roanne, le « cimetière des Anglais. » Manoir de Belli-Jocus. L'auberge du Mouton, à Villefranche. Bourgogne et Franche-Comté : Jacquemart de Dijon. L'offrande des pièces de mariage, à Selongey. Villes de bons vins. La pelote d'Auxerre. Bar-sur-Seine. Forte-Épice, à Avallon. Les Barbares de Semur et les Fous de Montbard. Juiverie de Bourg. La ville aux beaux clochers. Prudhommes de Mâcon. Traité d'association, à Besançon. Les *maîtres-bourgeois*, à Montbéliard. La ville des « mieux bâties. » « Le plus notable lieu du comté de Bourgogne, » etc. Alsace : Strasbourg et sa cathédrale. La « clé de l'Alsace. » Compère Thoms, à Colmar. Villes diverses. Trois-Évêchés : Maître-échevin de Metz. La *Gloriette* de Toul. Verdun. Lorraine : Pas d'armes, à Nancy. « C'est la joie de Marsal. » A Épinal, le « petit prince. » A Saint-Dié, le « buffet de la pierre hardie. » Plombières. « Blanquette » de Bar-le-Duc. Château-Haut, Château-Bas. Le « mande-guerre » de Preny.

I

Comme l'oiseau qui parcourt l'espace à tire-d'aile, ici voletant, là se fixant sur l'objet qui l'attire, visitons les quatre coins de la France, où Jacques Cœur comptait dix-sept cent mille clochers, chiffre certainement exagéré.

Tout ce qui frappera notre vue, dans cette course à vol d'oiseau, tout ce qui méritera d'être décrit, nous le signalerons rapidement. Nous achèverons ainsi de peindre la France au moyen âge. L'aspect général des populations s'offrira à nos regards dans un immense panorama, et nous permettra d'écrire en quelque sorte nos impressions de voyage à travers notre pays.

Notre visite, effectuée pendant toute l'époque féodale et pendant les XIV^e^ et XV^e^ siècles, tout ensemble, se prolongera parfois jusqu'après la Renaissance pour les choses très-intimement liées les unes aux autres. Souvent elle nous servira à comprendre la physionomie des temps modernes, dans ce qu'ils doivent au passé, aux actes de la vieille monarchie, aux travaux qui ont préparé les splendeurs actuelles.

Chaque jour, les traces physiques du moyen âge s'en vont; mais ses traces morales disparaissent moins vite. Nos villes et nos campagnes ont gardé bien des mœurs, des usages et des superstitions qui remontent à cette époque d'enfantement, comme elles ont gardé, dans une mesure minime, les souvenirs de la Gaule celtique et romaine.

A diverses reprises, nos édiles, plus implacables que le temps, ont abattu et abattent encore les maisons, les quartiers, les cités où l'on retrouvait naguère la configuration matérielle de la France ancienne, si imparfaite, mais si intéressante. Avant quelques années, par exemple, le Parisien n'aura plus la moindre idée du pilier des halles, ni des abords populeux de l'hôtel de ville, ni des sombres rues de la Cité. Une métamorphose s'est opérée partout au nom du progrès, de l'hygiène, des besoins stratégiques. L'ordre existe, l'air circule, les voies de communication s'élargissent.

Une tâche difficile échoit donc à l'historien : il doit reconstituer les vieux centres de population. Les descriptions sont plus laborieuses, car rien ou presque rien ne reste debout pour les inspirer.

Dans l'Ile-de-France, — départements de la Seine, de Seine-et-Oise, de l'Oise, de Seine-et-Marne et de l'Aisne, — dans cette province qui a tant contribué au développement unitaire de la nation (V. t. III, p. 4 et suiv.), combien de choses générales nous rencontrons! De Paris, mille bras s'étendent vers les extrémités du pays, et sur cette capitale se modèlent une bonne partie des

villes de France, dès que la monarchie est fondée. Quoi qu'on dise et prétende, quelque jalousie qu'on en ait, Paris est le centre, le symbole, le cœur. Là se trouve le creuset où les intelligences provinciales entrent en lutte, se combinent, s'épurent. Paris a une influence absolue. Qui niera la force créatrice d'une ville où le gouvernement politique, judiciaire, administratif et militaire a établi son siége?

Cette vérité d'aujourd'hui était déjà patente au moyen âge. « Paris, dit Eustache Deschamps,

> C'est la cité sur toutes couronnée,
> Fontaine et puis de sens et de clergie...
> Tuit estrangier l'ament et ameront,
> Car pour déduit, et pour estre joli,
> Jamais cité tele ne trouveront;
> Rien ne se peut comparer à Paris [1]. »

Peu à peu, par l'agglomération des maisons et des monuments contenus dans une enceinte agrandie, le Paris de Philippe-Auguste ne ressembla plus à celui de Charles V.

En 1364, il était méconnaissable aux yeux de l'étranger qui l'avait vu quelques années auparavant, quand les guerres anglaises et les luttes civiles ne l'avaient pas encore abîmé en certaines parties.

« A peine ai-je reconnu quelque chose du passé, dit Pétrarque, en voyant ce royaume très-riche converti en cendres, presque aucune maison debout, si elle n'était ceinte de murailles... Où est cette ville de Paris, qui sans aucun doute fut une grande chose? Où les luttes des scholastiques? Où l'ardeur pour l'étude? Ici maintenant on entend le bruit des combattants, qui à peine sont en sûreté dans les villes elles-mêmes [2]. »

Le fils de Jean travailla à l'embellissement de la capi-

1. *Poésies d'Eustache Deschamps*, p. 25, in-8°, *Paris*, 1832.
2. *Lettres de Pétrarque*, liv. X, 11e lettre.

tale; mais le règne de son successeur fut déplorable pour les Parisiens. Telle fondation toute récente demeura inachevée; telle autre, plus ancienne, disparut. Et pourtant, malgré ses épreuves douloureuses, Paris garda sa supériorité, dont nous pouvons juger en nous reportant à la fin du règne de Charles VII, après l'expulsion des Anglais.

Jean de Bohême, père de l'empereur Charles IV, qui logeait au palais « dans la belle chambre faite de bois d'Irlande, » avait raison quand il déclarait ne pouvoir vivre qu'à Paris, « le séjour le plus chevaleresque du monde. » Que l'on allât dans la Ville proprement dite, sur la rive droite du fleuve, ou dans la Cité, qu'il entoure, ou dans l'Université qui s'étend au midi, les monuments abondaient. Antérieurement au XV^e^ siècle, la capitale n'avait que des ponts en bois, — le pont Saint-Michel, commencé en 1378, et le pont aux Meuniers. Mais on venait de construire en pierre le pont Notre-Dame, sous Charles VI, le pont au Change et le Petit-Pont. Aux murailles, douze portes remarquables donnaient sur la campagne et correspondaient à des routes déjà pavées en grès, dans les environs de Paris [1], qui comptait à peu près trois cent mille habitants [2], et se divisait, vers la fin du XIV^e^ siècle, en seize quartiers placés sous la surveillance et l'autorité d'un fonctionnaire de police. Charles V l'avait entouré « de murs neufs et de belles, grosses et haultes tours. »

Quatre grandes rues, deux perpendiculaires à la Seine, et deux parallèles au fleuve, se grossissaient d'une foule de petites rues ou ruelles, aussi populeuses que les rues-artères communiquant de l'Université avec la Cité, de la Cité avec la Ville, par des ponts qui ne faisaient point solution de continuité, à cause des maisons dont ils étaient chargés. Les habitations se construisaient géné-

1. D'après un formulaire de la Chambre des Comptes.
2. D'après l'évaluation de Dureau de la Malle.

ralement en bois. Quelques-unes, en moellons et en pierres de taille, quelques autres où l'on avait disposé les briques par bandes, remontaient à l'époque carlovingienne. Dans ces maisons, les portes étaient carrées. On en voyait à plates-bandes, surmontées alors d'un cintre de décharge en pierres d'appareil. Les fenêtres offraient une simple ouverture cintrée, ou bien un double cintre, avec une colonnette commune, centrale ou carrée. Dans ce dernier cas, une ou deux colonnettes divisaient l'ouverture en deux ou quatre baies. D'autres ouvertures décrivaient un demi-cercle.

Dans le plan des maisons, le plus souvent rectangulaire, comme dans toutes les provinces du nord, il y avait un pignon aigu, élevé, tandis que, dans le midi, le toit était bas, recouvert de tuiles creuses. L'ogive introduit dans les édifices religieux se généralisait aussi dans les constructions privées; mais les moulures reproduisaient toujours le style romano-byzantin. Aux portes des maisons, se trouvait l'arcade pointue de décharge, coupée par un linteau monolithe fixé sur des impostes, de telle façon que l'entrée restait carrée. Ce linteau, qu'on peut regarder comme une architrave, exista longtemps dans le midi, après avoir disparu dans l'ouest de la France. Les fenêtres étaient à plein-cintre ou à ogives, tantôt simples, tantôt trilobées. Les cheminées, dont l'usage devenait général, affectaient la forme cylindrique ou se rétrécissaient à leur sommet, les unes hexagones, les autres décorées de colonnes fuselées [1]. Paris, rendez-vous de gens nés dans les différentes provinces, voyait s'élever des habitations à la mode de tous les pays.

Les maisons construites pendant le XIV^e^ siècle se terminaient par un pignon à angle aigu, dont la saillie, supportée par deux pièces de bois formant ogive, abritait les étages inférieurs, dans lesquels la charpente apparente constituait le seul motif de décoration. Ces pièces

1. *L. Batissier*, Elém. d'archéol. nationale.

de bois étaient ordinairement peintes et souvent recouvertes d'ardoises ou de petites planches de bois appelées *essentes,* simulant l'ardoise, afin d'assurer leur conservation : le seul ornement qu'on y trouvât quelquefois consistait dans la sculpture des poteaux corniers et de quelques autres des pans de bois. Le rez-de-chaussée était occupé par des boutiques, et une étroite entrée donnait accès dans l'intérieur [1].

Si l'aspect et la construction demeuraient à peu près les mêmes au xv[e] siècle, les étages étaient généralement établis en encorbellement. De cette façon, les pièces du premier, en débordant, surplombaient celles du rez-de-chaussée, et ainsi de suite.

Quiconque pénétrait dans l'intérieur, apercevait très-fréquemment un rez-de-chaussée voûté, servant de magasin et d'habitation pour les personnes attachées au service de la maison. Les appartements étaient distribués à l'étage supérieur. Des colonnes et des arcades, soutenant le plancher, opéraient la division des salles. Mais peu à peu les maisons se haussèrent, mirent étages sur étages [2]. On voulait de l'air; on espérait échapper à l'insalubrité d'un sol fangeux. La coutume de Paris obligeait tous les propriétaires à pratiquer des fosses d'aisance dans leurs habitations. Beaucoup les construisaient sans aucuns soins d'hygiène.

Du reste, la circulation était obstruée dans les rues par des auvents, des enseignes, des comptoirs, des étalages, des tentes et des serpillières. Çà et là, des « tueries » qui, placées dans l'intérieur de la ville, étaient de véritables cloaques. Des coins sales, infects, protégés par les encombrements de mille sortes, répandaient les fièvres aux alentours, ou éternisaient les contagions. La Seine, en ses inondations, déposait sur ses rives des mares boueuses, que l'on traversait sur des planches (rue de la

1. *De Laguerrière,* Anciennes maisons de Rouen.
2. *De La Marre,* Ordonn. du prévôt, ann. 1374.

Planche-Mibray,) au carrefour des rues de la Vannerie et de la Coutellerie.

> .... Où fut jadis la planche de Mibray;
> Tel nom portait pour la vague et le bray,
> Getté de Seyne en une creuse tranche,
> Entre le pont que l'on passait à planche,
> Et on l'ostoit pour estre en seureté [1].

Vers le milieu du XIV^e^ siècle, les Parisiens dont la demeure avoisinait une place publique, y déposaient les immondices de leur ménage, pour éviter la peine de les faire porter hors la ville, ou pour se soustraire à la dépense d'un nettoiement régulier. La place Maubert, par exemple, était devenue presque inaccessible. Les émanations malsaines y infectaient les denrées. L'autorité chercha à opérer le nettoiement des rues par contribution [2]. Vaines mesures, à cause de la mauvaise volonté des habitants. Alors on essaya le nettoiement de Paris au moyen de voituriers particuliers. Les halles et marchés furent appropriés par des balayeurs ou placiers, commis à cet effet.

Il fallut que la police s'occupât sérieusement de l'ordre, des approvisionnements et de la propreté générale. Les porteurs de grains dans les greniers publics s'organisèrent en confréries sous Charles VI, et les localités affectées au dépôt de ces grains, après leur débarquement, s'appelèrent la place de Grève, le port Saint-Paul, l'arche Beaufils, les Célestins, la Tournelle, le port Saint-Bernard et Saint-Landry. Le port au Blé occupait seul deux sections [3].

Le premier acte législatif qui reconnaisse au magistrat de police le droit d'intervenir dans la conservation des égoûts date de 1388 [4]. Au commencement du XV^e^ siècle,

1. *Le moine René Macé,* dans le *Bon prince*, poëme.
2. *De La Marre,* Ordonn. du prévôt, ann. 1374.
3. *De La Marre,* t. II, p. 127-128.
4. *Ordonn. du 1^er^ mars* 1388.

on exigea que les écorcheurs de chevaux ou d'autres animaux conduisissent ces bêtes à « l'écorcherie aux chevaux, » dont l'emplacement était situé au-dessous du « Chastel du Louvre [1]. » En même temps l'administration créa deux maîtres des ponts à Paris pour surveiller la navigation. Elle défendit de naviguer avant le lever et après le coucher du soleil, les jours de brouillard ou par des vents contraires. La police de la rivière appartint au prévôt des marchands [2].

Afin de pourvoir à la sûreté de la capitale, l'autorité défendit à un marchand de vin de donner à boire dans sa taverne après l'heure du couvre-feu [3]. Les taverniers ne devaient pas souffrir que, chez eux, les musiciens tirassent des sons de leurs instruments passé l'heure fixée. Ceux-ci ne pouvaient jouer dans les rues pendant la nuit, pour ne pas favoriser par des attroupements les tentatives de vol [4]. Les maîtres des garnis inscrivaient sur un registre les noms et prénoms des locataires qu'ils recevaient dans leurs établissements, ainsi que les lieux d'où ceux-ci venaient, et ils transmettaient ces renseignements aux commissaires de leurs quartiers. Ils fermaient les portes de l'hôtellerie à l'heure ordinaire, — le couvre-feu, que l'on sonnait, en 1425, à l'église de Saint-Séverin. Ils ne pouvaient les ouvrir le lendemain qu'après avoir demandé à leurs hôtes s'il ne leur manquait rien. Sinon, ils répondaient des objets volés aux locataires [5].

Paris moral laissait beaucoup à désirer, tant la police était mal faite. Un chevalier du guet, nommé Gauthier Rallard, avait coutume (1418), lorsqu'il parcourait Paris, de faire marcher devant lui quatre ou cinq ménestriers jouant de hauts instruments. Le peuple en murmurait,

1. *Régl. de police du* 28 *juin* 1404, dans De La Marre.
2. *Ordonn. de France*, février 1415, t. X.
3. *Reg. du Châtelet*, Ordonn. du 29 mars 1372.
4. *Registres du Châtelet*, Ord. du 27 octobre 1372.
5. *Collection Lamoignon*. Ord. de police, 12 février 1367 et 16 août 1371.

parce que le chevalier semblait dire aux malfaiteurs : « Fuyez-vous-en, car je viens [1]. »

Soit par les enseignes, soit par les détails extérieurs, les maisons se faisaient reconnaître. Telle affichait la gravité du magistrat qui l'habitait. Les notaires de Paris étaient autorisés à mettre des panonceaux à leur porte [2], et les notaires de province profitèrent de l'autorisation. Telle autre maison affichait la folle gaîté des écoliers; telle aussi, la honteuse prostitution qui, d'ailleurs, était parquée dans certaines rues spéciales, ayant des noms d'une obscénité révoltante et généralement désignées sous le nom de « rues chaudes. »

Rue des Francs-Bourgeois demeuraient les mendiants valides ou mauvais pauvres. On leur avait donné par dérision ce nom de « francs-bourgeois, » parce que leur condition misérable les rendait exempts de toutes charges publiques. La rue des Francs-Bourgeois, comme celle de la Truanderie, devint une sorte de repaire. Les mendiants qui ne pouvaient payer leur gîte de nuit, étaient admis dans des maisons de secours, à titre d'hospitalité. Plus tard, par suite des désordres des mauvais pauvres, on décida qu'ils n'auraient plus accès qu'une fois dans les hôpitaux. Après, les portes leur étaient fermées. Ajoutons que, pour ces gens, les mesures de répression s'aggravaient suivant le nombre des récidives. Premier délit : quatre jours d'emprisonnement, au pain et à l'eau. Oisiveté du mendiant sorti comme auparavant : condamnation au pilori. Seconde récidive : marqué au front d'un fer chaud, banni de la ville [3].

Trop souvent les rôdeurs de nuit, qui criaient les heures par les rues, avant l'établissement des horloges, dépouillaient le passant, au lieu de le protéger. Que de

1. *J. A. Dulaure,* Singularités historiques, p. 181.
2. *Lettre du roi,* du 25 avril 1411.
3. *Ordonn. de France,* ann, 1350; *Collect. Isambert,* Ord. du 7 mai 1526 *Sauval,* t. I, p. 510.

meurtres impunis ! que d'attaques nocturnes ! Foyers d'infection, désordres, vols, sang versé, voilà le Paris des temps féodaux et du moyen âge.

Mais Paris monumental offrait de si merveilleuses beautés d'art, que des siècles s'écoulèrent sans qu'on le pût oublier, sans qu'on cessât d'en parler avec admiration.

Plusieurs souverains ayant pris à tâche d'embellir la capitale, et quelques grands personnages ayant suivi ce louable exemple, son aspect pittoresque avait redoublé de charme. Une foule de monuments, religieux, civils et militaires, contentaient les regards du passant.

Dans la Cité, où se trouvaient trente-six rues, au XIV^e^ siècle [1], dans cette antique mère de Paris, on contemplait Notre-Dame, pour l'achèvement de laquelle Charles VII donna des sommes immenses, et le cloître Notre-Dame qui enfermait l'église de Saint-Jean-le-Rond; on saluait l'image de Saint-Christophe, faite par l'ordre d'Antoine des Essarts (1413), dont la représentation était jointe à l'image ; [2] on visitait l'Hôtel-Dieu, et, parmi les vingt et une églises de la Cité, Saint-Denis du Pas, Saint-Pierre aux Bœufs, Saint-Germain-le-Vieux, Saint-Landry, et le Palais-de-Justice, où Charles V plaça le grand cerf qui marquait l'endroit jusqu'où les députés du parlement allaient au-devant des princes. Le Palais de Justice ou royal « durait dès le Grand-Pont où est l'orologe jusques à Pont-Neuf, » avec une vaste salle de cent vingt pieds de long et cinquante de large, sa table de marbre à neuf pièces, etc. [3]. Sous Charles VI, la conciergerie devenait une prison [4]; la Sainte-Chapelle, dont la flèche était un modèle de grâce aérienne, paraissait à Sauval « une des merveilles du monde. »

1. *Guillot,* Le Dit des rues de Paris.
2. *Félibien.*
3. *Guillebert de Metz.*
4. *Registres de la Tournelle,* au 23 décembre 1392.

Dans l'Outre-Grand-Pont ou la Ville qui, au XIVe siècle, contenait cent quatre-vingt-quatorze rues [1], se succédaient les hôtels de Jouy, de Barbeau, avec le logis de la Reine et l'hôtel Saint-Pol. Les douze premiers rois capétiens résidèrent continuellement au Palais de Justice, agrandi par Philippe de Valois, et dont Charles V fit longtemps son séjour, en lui préférant, néanmoins, « l'hôtel des grands esbattements [2]. » L'enceinte de l'hôtel Saint-Pol était immense. Charles V, grand fondateur de châteaux et d'églises, prince à qui l'on doit le château de Boisy, un des plus formidables du Forez, entretenait des fous dans ses maisons royales (V. t. III, p. 481). On y nourrissait diverses espèces d'animaux : tourterelles, lions, lices, paons, oiseaux de basse-cour, chapons de Flandre, etc. Il fit exécuter pour un perroquet une cage en fil d'archal, que l'on appelait « la cage au papegaut du roi. » Des maisons étaient construites pour les sangliers, pour les grands lions, pour les petits lions, et autres bêtes féroces. D'immenees volières ornaient le palais, le Louvre, l'hôtel Saint-Pol. Dans tous les appartements, il y avait des cages peintes en vert et treillissées de fil d'archal, destinées à mettre des oiseaux, pour « empêcher les pigeons de faire leurs ordures dans les chambres. » La reine Jeanne de Bourbon plaçait aussi dans deux chambres ses chiens et ses tourterelles [3]. L'hôtel Saint-Pol, où résida toujours Charles VI, était une réunion de demeures pour les princes et les grands personnages qui se groupaient autour du roi. Elle comprenait six préaux, douze galeries, sept ou huit grands jardins, une foule de cours, avec des distributions séparées. Aux bâtiments principaux, on voyait de hautes cheminées, que surmontaient les statues des douze apôtres. Une des cours, celle dite « des joutes, » servait aux tournois. Puis,

1. *Guillot,* Le Dit des rues de Paris.
2. *Lettres patentes* de juillet 1364.
3. *E. Renan,* Discours sur l'état des beaux-arts, etc.

une foule de basses-cours faisaient en réalité de l'hôtel Saint-Pol une vaste métairie de plus de trente arpens, dans l'espace compris aujourd'hui entre les rues Saint-Antoine, Saint-Paul, le quai des Célestins et la place de la Bastille. Les douze galeries réunissaient, sans plan, les hôtels du Petit-Musc, du Pont-Perrin, Beautreillis, de la Reine, d'Étampes, de Saint-Maur, de Sens, du Roi et des Lions, près de la Seine, enfin l'hôtel neuf d'Orléans. Il y avait des bâtiments pour la conciergerie, la lingerie, la pelleterie, la fruiterie, les forges pour l'artillerie, les écuries, etc. Malheureusement, on y respirait un air fétide. Détruit et vendu sous François Ier, l'hôtel Saint-Pol devint tout un quartier neuf.

A peu de distance, on rencontrait l'hôtel des Tournelles, bâti par le chancelier d'Orgemont (1390), acheté par Charles VI de Philippotte, veuve du sire Bertrand des Landes [1]. Il était situé sur les terrains de la place Royale actuelle et des rues adjacentes, presque en face de l'hôtel Saint-Pol. Devenu propriété de la couronne (1417,) après avoir appartenu aux ducs de Berri et d'Orléans, il fut préféré à l'hôtel Saint-Pol par Charles VII, qui abandonna (1436) la résidence habituelle de son père, lorsqu'il avait abandonné, cinq ans auparavant, le Palais de Justice. Dans le jardin de l'hôtel des Tournelles, le *Dédalus* ou labyrinthe était cité comme une des charmantes curiosités de Paris ; et pourtant cette résidence n'acquit toute son importance qu'environ un siècle plus tard.

A Charles V on devait l'église de Saint-Paul rebâtie, et celle de Saint-Antoine, achevée en 1368 ; plus les Célestins, près de l'arsenal. Les Célestins étaient devenus chers à ce roi, qui leur fit de riches présents. Le jour de la consécration de l'église, il présenta à l'offrande une grande croix d'argent doré. La reine Jeanne de Bourbon, qui plus tard fut inhumée aux Célestins, donna une image de la Vierge, aussi en argent doré. On voyait le portrait

1. *Gilles Corrozet*, Thrésor, etc.

de Charles V et de sa femme, avec titres de fondateurs, sur le portail de l'église, au côté droit de laquelle le duc d'Orléans fonda une chapelle, en expiation du fameux ballet des sauvages ; chapelle où il fut enterré, avec Valentine de Milan et ses deux fils. La mode des tombeaux seigneuriaux étant à son apogée, cette chapelle, avec celles de Rostaing et de Gesvres, ressemblèrent, sous ce rapport, à une sorte de musée du XIVe siècle. « Il n'y eut pas lieu dans le royaume plus digne de la curiosité des amateurs de beaux-arts, et les chefs-d'œuvre de la sculpture y furent, pour ainsi dire, entassés [1]. »

En descendant vers l'ouest, on remarquait la sombre prison du Châtelet, qui tombait en ruines, proche le Pont au Change, et, à côté, l'église de Saint-Jacques la Boucherie, élevée pierre à pierre, comme le charnier des Innocents, par la bourgeoisie parisienne. Elle tirait son surnom de la grande boucherie de la ville. La tour que nous voyons encore n'était pas bâtie. Puis, la Maison-aux-Piliers, ainsi appelée parce que les édifices « proéminents en la Grève, et soutenus par des piliers de bois, faisaient au-dessous une rue couverte [2], » était nommée aussi « Maison-aux-Dauphins, » parce qu'elle avait appartenu aux dauphins de Viennois. Elle comptait deux cours, un poulailler, des cuisines hautes et basses, grandes et petites, des étuves, une chambre de parade, une d'audience ou « plaidoyer, » une salle couverte d'ardoises, longue de cinq toises, large de trois, avec « plusieurs autres commodités [3]. » La Maison-aux-Piliers demandait à être remplacée, car nos rois y avaient toujours trouvé « un asseuré refuge et recours dans leurs urgentes affaires. »

Venaient ensuite Saint-Gervais, l'église la plus ancienne du nord de Paris, reconstruite en 1212 et 1420; Saint-Merry, qui renfermait les tombeaux d'Odon le Faulconier,

1. *Piganiol de la Force.*
2. *J. Dubreuil.*
3. *Sauval.*

son bienfaiteur, de Jourdain de l'Isle, seigneur gascon, « exécuté au commun patibulaire, » pour meurtres et brigandages, et du savant Raoul de Presles (V. plus haut, p. 122); enfin l'église de Saint-Jean, et son « cimetière Vert, » disposés sur l'emplacement de l'hôtel de Pierre de Craon, l'assassin de Clisson [1].

En s'éloignant un peu vers le nord, on passait devant l'église des Innocents et son charnier, foyer d'infection, mauvais lieu, rendez-vous de mendiants et de voleurs, pillant parfois ou profanant les tombeaux, « se chauffant des ossements des morts [2]. » Dans sa partie peu fréquentée, les chiens venaient déterrer les cadavres. Il n'en était pas moins choisi pour les assemblées publiques, les prédications et les représentations théâtrales. Le charnier des Innocents se recommandait aux artistes et aux penseurs par les « images des trois vifs et des trois morts, » par « peintures notables de la danse macabre et autres. » A la vue du Pilori des Halles, où chacun « allait, » dit Gilles Corrozet, le cœur du Parisien se serrait, car dans cette tour octogone, avec un rez-de-chaussée et un seul étage au-dessus, il y avait une roue, cercle de fer percé de trous, où l'on faisait passer la tête et les bras des gens condamnés au pilori. Pendant trois jours de marché consécutifs, deux heures chaque jour, et de demi-heure en demi-heure, ils « tournaient au pilori, » exposés aux insultes de la multitude. Il fallait enfin donner un coup d'œil attentif à Sainte-Catherine, église fondée par les sergents d'armes de la garde de Philippe-Auguste, en mémoire de la bataille de Bouvines, et achevée en 1229. Sur le portail, on voyait l'effigie de Saint-Louis entre deux archers. Les sergents d'armes avaient fait de Sainte-Catherine le siége de leur corporation; presque tous y étaient inhumés. On appendait aux voûtes de l'église l'écu et la masse de chaque défunt. La grosse tour du Temple

1. *Lettres d'amortissement*, du 16 mai 1393; V. t. III, p. 489.
2. *Rabelais.*

offrait aux regards un aspect effrayant; le vaste enclos (marais dit Culture du Temple) situé à côté, servait d'asile aux criminels, aux débiteurs, aux banqueroutiers, et aux ouvriers qui travaillaient sans maîtrise. L'église Saint-Martin des Champs, dont le portail date de 1420, était la paroisse de « Symon franque (Simon-le-Franc,) de la Plastrière, des Estuves, des Jugléeurs, de Brianbourg, du Temple, de Quinquempoist (Quincampoix), de la rue où l'on cuit les oës (rue aux Oues, aux Ours [1].) » A l'ombre du prieuré, ayant tribunal et geôle, se groupait un village, placé sous la juridiction temporelle des religieux de Saint-Martin, dont l'officier ou maire (de là, la rue au Maire, Aumaire) rendait la justice, et dont le prieur possédait un revenu de 45,000 livres.

Après avoir un moment examiné l'hôpital de la Trinité, dont la grande salle servait de théâtre aux joueurs de mystères (V. plus haut, p. 135), le couvent des Filles-Dieu, fondé pour « retirer des pécheresses qui, pendant toute leur vie, avaient abusé de leur corps et à la fin estoient en mendicité, » et l'église Saint-Sauveur, où saint Louis, dit-on, faisait ordinairement une station lorsqu'il allait à Saint-Denis, le voyageur dans Paris devait redescendre du côté du Louvre de Philippe-Auguste, rebâti par Charles V, des hôtels d'Alençon et du Petit-Bourbon, pour passer la Seine et entrer dans l'Université. Le Petit-Bourbon, bâti sur l'emplacement de la maison d'Enguerrand de Marigny, a été détruit, au XVIIe siècle, afin de faire place à la colonnade du Louvre. Quant au Louvre, « moult notable et bel édifice [2], » divisé en un grand nombre d'appartements, il renfermait un arsenal, des chambres où se gardaient les armes de luxe, une fonderie. Certaines pièces étaient destinées aux différents services de l'État. La grosse tour du centre fut longtemps célèbre comme trésor et prison. Les jardins

1. *Livre des Tailles de* 1292.
2. *Christine de Pisan.*

étaient fort petits; aussi Charles V n'eut-il pas de peine à renfermer le Louvre dans l'enceinte de Paris.

L'Outre-Petit-Pont, ou l'Université, qui comptait quatre-vingts rues, abondait en colléges et en églises. Après avoir vu les hôtels de Nesle et de Nevers, et surtout celui de Cluni, bâti par l'abbé Pierre de Chaslus, après avoir considéré le monument dit les Thermes de Julien, l'étranger ne manquait pas de visiter le couvent des Bernardins, situé près des fossés creusés le long des murs de la nouvelle enceinte, au sud-est, — celui des Mathurins, où les marbres les plus beaux avaient été employés, — ceux des Augustins et des Cordeliers. Il venait prier dans le monastère des Carmes, où Jeanne d'Évreux avait fait exécuter de belles peintures; dans le cloître de Saint-Benoist, dont l'église a été tranformée en théâtre du Panthéon sous Louis-Philippe, et est maintenant complétement démolie ; dans l'église Saint-Julien le Pauvre, où se rassemblaient les confréries de Notre-Dame des Vertus, des couvreurs, des marchands papetiers et des fondeurs; dans celle de Saint-Séverin, remarquable par sa gracieuse architecture, et par cette inscription qu'on lisait sur la pierre :

« Bonnes gens qui par cy passez,
Priez Dieu pour les trespassez. »

Bien d'autres monuments religieux se rencontraient aux environs. Des bâtiments de la Sorbonne, on pouvait aller promptement jusqu'à la tour de Sainte-Geneviève, abbaye où chacun s'agenouillait devant la belle châsse exécutée, de 1240 à 1242, par le sieur Bonnard, orfévre parisien.

Le « vaissellement » des églises de la capitale « valait ensemble un grant royaume, » observe Guillebert de Metz.

Aux environs de Paris, non-seulement en dehors des

murs de Philippe-Auguste, mais au-delà de l'enceinte due à Charles V, il y avait nombre d'endroits curieux à ne pas oublier. Dans l'enclos Saint-Lazare s'élevait un petit bâtiment appelé « le logis du roi, » où se rendaient d'ordinaire les rois et les reines, pour recevoir le serment de fidélité des Parisiens, avant de faire leur entrée dans la capitale. Là aussi étaient déposés leurs cercueils, avant la translation à Saint-Denis. De distance en distance, des clochers attiraient de nouveau les regards : Saint-Laurent et Saint-Antoine des Champs.

Tout près de Saint-Antoine se dressait la Bastille, fondée le 22 avril 1370, achevée en 1383. Appelée d'abord « la Bastide du château Saint-Antoine, » elle possédait un portail flanqué de tours, construit par Étienne Marcel, comme la Bastide Saint-Denis. On avait édifié la Bastille pour mettre la capitale à l'abri des attaques des Bourguignons ; mais, quand les craintes furent dissipées, elle servit de prison d'État. Successivement, les rois ajoutèrent des tours nouvelles aux deux primitives.

De la rive droite de la Seine, les gens passaient en bac sur la rive gauche, à la hauteur du pont d'Austerlitz actuel. Ils traversaient le bourg Saint-Victor, en apercevant sa célèbre abbaye. Ils longeaient la muraille, au midi, et trouvaient sur leur chemin l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, le prieuré de Notre-Dame des Champs, le monastère des Chartreux, et enfin l'antique et superbe abbaye de Saint-Germain des Prés, qu'entourait la foire Saint-Germain, formant en partie le marché d'aujourd'hui. En raison de l'*estuage* du port de Milly, les maréchaux de France recevaient des religieux et de l'abbé, le 28 mai, jour de la fête de Saint-Germain, douze pains, douze setiers de vin et douze sols parisis. De leur côté, pendant la procession et la messe, les maréchaux devaient marcher devant l'abbé, un bâtou blanc à la main. Les abbés de Saint-Germain avaient une juridiction fort étendue ; leur pilori était situé près de l'abbaye, à l'endroit où s'éleva plus tard une prison militaire.

Pour peu qu'on s'éloignât de l'enceinte, des bourgs et des villages apparaissaient : Issy, Vanvres, Vaugirard, Montrouge, Bicêtre, Conflans, Vincennes, Saint-Cloud et Saint-Denis. A Bicêtre, le château qu'avait fait construire l'évêque de Vinchester fut habité et embelli par le duc de Berri, possesseur de l'hôtel de Nesle, ayant en outre un palais à Bourges et un château à Mehun-sur-Yèvre. En général, les princes du sang tenaient à résider près du roi. Ils se créaient, soit à Paris, soit aux environs, plusieurs hôtels ou résidences luxueuses. Vers la fin du XIVe siècle, quelques-uns comptèrent jusqu'à onze hôtels dans la capitale. Philippe, duc de Touraine, frère du roi Jean, avait acheté le fief dit des Créneaux, pour y faire sa demeure. Louis d'Orléans possédait à Paris l'hôtel de Bohême, que lui donna Charles V (1388), avec un autre près de Saint-Paul, plus son petit hôtel du faubourg Saint-Marceau, et un aussi à Chaillot. Jean de Montaigu, qui avait bâti en deux ans et demi le charmant château de Marcoussis, comptait quatre hôtels magnifiques : Barbette, du Porc-Épic, la grande et petite Savoie, du faubourg Saint-Victor.

Dans le bois de Vincennes, on trouvait le nouveau château, immense parallélogramme régulier, commencé par Philippe de Valois, et un moment interrompu. Mais les travaux avaient été repris par Jean et achevés par Charles V, qui entreprit d'y construire une Sainte-Chapelle, terminée seulement pendant la Renaissance. Tout près s'élevait le château de Beauté-sur-Marne, dû au même souverain.

L'abbaye de Saint-Denis, fortifiée, quand la ville ne l'était qu'en partie[1], étonnait par une rare splendeur. On y voyait la vie de Moïse et l'Apocalypse, magnifiques vitraux du temps de Suger. La renommée de l'abbaye contribuait à la fortune de la localité. Nulle part, plus qu'à Saint-Denis, le commerce de draperie, teinturerie et

1. *Lebeuf*, Hist. de Paris et de tout le diocèse de Paris.

soierie, n'était développé. Les Français disaient proverbialement : « Soye de Saint-Denis. »

Une sorte de forteresse, placée sur le pont de Saint-Cloud, dominait le cours de la Seine. Elle souffrit beaucoup des guerres entre Armagnacs et Bourguignons. Les archevêques de Paris étaient seigneurs suzerains de Saint-Cloud. A Sèvres, dont l'église ne datait que du XIII^e^ siècle, époque où commencèrent seulement les seigneurs de ce joli bourg, un lourd château, construit vers 1250, ayant fossés et donjon, était prêté au grand prévôt, qui y renfermait, chaque fois qu'une reine entrait dans Paris, tous les prisonniers auxquels on ne voulait pas donner la liberté, et qui, par le fait de cette solennité, auraient été de plein droit graciés. Une léproserie existait à Versailles. Une léproserie! dans ce pays destiné à connaître les plus splendides magnificences, mais qui n'était encore qu'un prieuré assez considérable! Dreux possédait son église Saint-Pierre, dont les belles sculptures ont été mutilées, et sa tour grise fondée par Robert III. Rambouillet, qu'environnait une forêt très-grande, montrait son « chêne de Carloman, » âgé de plusieurs siècles, arbre sous lequel était mort Carloman, frère de Louis III, blessé involontairement par un de ses compagnons d'armes. Vers la fin du IX^e^ siècle, Brie-Comte-Robert s'enorgueillissait de son église, de son Hôtel-Dieu et de son château « très-fort [1]. » Ses seigneurs comptaient comme vassaux des évêques de Paris. Melun, ce « Versailles des premiers Capétiens, » était une belle maison royale, dont Charles V avait construit le château.

Qui eût pu croire que les comtes de Corbeil donnassent de l'inquiétude à la royauté! Suger qualifia l'un d'eux de « superbissime comte. » Les rois de France « venaient courre la chasse » en la forêt de Bière, au lieu dit Fontainebleau, dont Isabeau voulait « réédifier tout à neuf » l'important hôtel, œuvre de Charles V, et

1. *Monstrelet.*

qu'elle habita longtemps. La prospérité croissante de Pontoise, ville toute monacale, dont les bourgeois avaient fondé l'hôpital Saint-Jacques, disparut avec l'arrivée des Anglais, qui la saccagèrent et rasèrent le couvent des Cordeliers. Mantes la Jolie, devenue malheureusement le quartier général des routiers, fut fortifiée par Charles V, qui bâtit tout près le couvent de Limay (1376), pour les Célestins. Meulan se ressentait encore des combats et des pillages qu'elle avait subis. Elle s'élevait en amphithéâtre sur les bords de la Seine. Poissy possédait dans son église, fondée par Philippe le Bel et terminée par Philippe de Valois, le cœur de son royal fondateur. Saint-Germain, naguère « copieux butin » pour les Anglais, brillait par un « chastel notablement réédifié » par Charles V[1], après l'incendie de celui que construisit Louis le Gros, et dans lequel Jean Ier avait institué l'ordre de l'Étoile (V. plus haut, p. 3 et 4).

II

Que si l'on se rendait en Picardie, province limitrophe de l'Ile-de-France, on s'extasiait, à Amiens, devant la cathédrale, restée l'un des plus beaux monuments de la piété du moyen âge, et accompagnée de plusieurs églises, de nombreux couvents et de l'hôpital Saint-Jacques. A Amiens, les rois frappaient monnaie. Un beffroi existait, dont le gardien « pour le plaisir du peuple de la cité, pipait d'une pipette » à la dernière et à la première cloche du jour. L'édifice communal, appelé d'abord la « Malmaison, » fut remplacé ensuite par « l'hôtel des Cloquiers, » où s'accomplirent les plus sérieux actes de la vie politique des Amiénois. La petite ville de Doullens

1. *Christine de Pisan.*

jouissait d'une grande renommée comme « bonne ville de draperie. » Les ouvriers en draps y formaient une « bannière des tisserands, » une véritable aristocratie industrielle ; et, dans sa rue de « l'Arbre amoureux » se réunissaient les poëtes et les chanteurs du pays. Trois maisons religieuses florissaient à Doullens, outre ses trois antiques paroisses. Sous tous les rapports, Saint-Quentin était plus considérable : six portes, seize quartiers. Elle s'enrichissait avec sa foire de la *Saint-Denis*, instituée par Philippe le Long (1320), et, voisine des Flandres, avec ses manufactures de draps et de *sayettes*, espèce de ratines. Elle avait un collége des « Bons-Enfants. » Le roi était premier chanoine de Saint-Quentin. Cette ville était fière de son église, dont le double transept, chose très-rare, lui donnait la figure d'une croix archiépiscopale.

Le beffroi de Péronne lançait sa flèche dans les airs, et cela produisait un bel effet. C'était une tour carrée, se terminant en saillie, ayant une tourelle à chaque angle. Tout près, selon un usage féodal, une pierre de grès était érigée en fief. Le tenancier de Péronne y devait faire ferrer avec des fers d'argent le cheval de son suzerain, quand celui-ci entrait dans la ville. La cause de la ville de Montdidier était toujours commune avec celle de Péronne. Montdidier, clef de l'ancien Santerre, éprouva pourtant, en particulier, de cruels désastres. Son maire exerçait haute, moyenne et basse justice. Elle avait un sceau représentant un homme à cheval qui tenait une épée nue, et, de l'autre côté, un mouton surmonté d'une croix. A peu de distance de cette ville, Roye venait d'être détruite de fond en comble par les Anglais [1], puis reconstruite, puis de nouveau démantelée. Vervins, cité très-ancienne, possédait d'importantes fabriques de draps, dont la rue des Foulons (bas quartier) rappelle encore l'existence. Braine gardait quelques traces du sé-

1. *Trésor des chartes*, registres 105 et 109.

jour des rois mérovingiens (V. t. II, p. 37), et Guise était célèbre pour ses archers. Abbeville, capitale du Ponthieu, ne manquait ni de grandeur, ni d'élégance, ni de force [1] sur la Somme, qui la coupait en deux. Cette cité des Mayeurs jouissait d'une grande prospérité : ateliers d'armes, chantiers de construction, fabriques de draps, tanneries, teintureries. Dans ses environs, l'abbaye de Saint-Riquier recevait des offrandes immenses. L'abbé distribuait chaque jour aux mendiants cinq sous d'or; il nourrissait trois cents pauvres, cent cinquante veuves et soixante clercs.

Un palais, construit par les successeurs de Hugues Capet, à Montreuil-sur-Mer, avait été la prison de la reine Berthe, qui passa ses derniers jours dans la « tour de la Reine. » Les dames de la ville lui prêtèrent secours. Chaque année, les jours de Pâques, en souvenir de Berthe, les jeunes filles parcouraient Montreuil en implorant la pitié publique avec un chant monotone : « Donnez, donnez à la reine, etc. » Une tradition prétendait que la ville avait été nommée ainsi d'un monstre établi sur son emplacement. Des marins de Saint-Valéry et du Crotoy avaient accompagné le Normand Jean de Béthencourt, dans ses expéditions lointaines (V. plus haut, p. 174). Saint-Valéry offrait, comme curiosité, un souterrain du XI^e^ siècle; le Crotoy présentait quelques traces d'anciennes villes recouvertes par les sables. Quant à Boulogne-sur-Mer et à Calais, la domination anglaise en éloignait nos nationaux. La cathédrale de Saint-Pierre, malheureusement encore inachevée, attirait à Beauvais une foule de voyageurs qui venaient assister à la cérémonie burlesque de la « fête de l'Ane. »

Clermont en Beauvoisis avait donné naissance au roi des Jacques, à Jacques Bonhomme [2], dont le vrai nom

1. *Jodoci Sinceri* Itinerarium Galliæ, trad. par *Thalès Bernard*, p. 320, n-12, *Paris et Lyon*, 1859.

2. *Froissart*: V. t. III, p. 465 à 467.

était Guillaume Caillet. Ce roi des paysans avait été défait et pris au lieu dit « Champ de bataille, » où les Clermontois conduisaient les étrangers curieux. Les gens de Senlis étaient surnommés « li cheitifs, » et pourtant ils firent souvent preuve de bravoure. Dans cette ville, assez riche en monuments, les habitants plaçaient en haute estime l'exercice de l'arc. L'admirable château de Pierrefonds, datant de 1390, dominait le paysage et tenait en respect les vassaux du duc d'Orléans.

Quelques hommes voulaient pieusement visiter, à Compiègne, l'église Saint-Jacques, où communia Jeanne d'Arc, le jour de la fatale sortie pendant laquelle elle fut prise. Compiègne méritait, par l'énergie de ses habitants, la devise glorieuse que Philippe-Auguste lui avait donnée : *Regno et regi fidelissima*, très-fidèle au royaume et au roi. Soissons, capitale mérovingienne, où Pépin fut élu, où mourut Louis d'Outre-Mer, montrait avec orgueil son église de Saint-Médard, dont il ne reste plus que quelques débris, avec une crypte dévastée; Noyon montrait sa Notre-Dame, admirable basilique, pleine de sculptures et de pierres tombales. Laon, si renommée pour sa commune, ville dont la cathédrale appartenait à la grande architecture gothique, était perchée sur une montagne. On a détruit sa royale tour en 1832. Laon était surtout visitée à cause du pèlerinage de Notre-Dame de Liesse, située à seize kilomètres de ses murs, et fondée en 1141. Les fidèles y affluaient pendant les mois de mai, juin et juillet.

L'Artois, appelé dans une charte « terre d'Atrébatie, » formait comté-pairie. Son présent d'hommage au roi de France était un épervier. Aussi portait-elle le nom de « fief de l'épervier. »

En 1373, à Arras, on posa la première pierre de la superbe tour de la cathédrale. A ce sujet, Charles V fit remise d'une somme de cent cinquante livres que la ville lui octroyait chaque année sur le *tonlieu*. La *sainte manne,* déposée dans un vase d'or enrichi de pierreries,

appartenant à la cathédrale, fut promenée par toute la province, et la quête produisit des sommes considérables [1]. Arras passait pour le centre de la république des lettres; la rue et la porte Maître-Adam y existaient en mémoire d'Adam de la Halle (V. t. III, p. 373). Bapaume et Saint-Omer jouèrent un rôle important pendant les longues guerres des XIVe et XVe siècles. A quelques lieues de Saint-Pol et de Hesdin s'étendaient les plaines d'Azincourt, où trois fosses, « bénies et closes-haies, » renfermaient les corps de cinq mille huit cents cadavres. Plus d'un vieux gentilhomme vint pleurer là sa lignée détruite.

Dans la Flandre, Lille figurait en tête des grands centres manufacturiers. Les Lillois jouissaient de priviléges commerciaux, du droit de « l'arsin, » coutume barbare, qui consistait à brûler juridiquement, dans le ressort de la châtellenie, l'habitation de l'homme qui avait offensé un bourgeois de la ville. Les étrangers venaient voir à Lille la fête du roi de l'Épinette, dont il sera parlé plus tard. A Douai florissaient les « blancs-drapiers; » leur commerce était européen. Bientôt, à la fin du XVe siècle, cette ville allait posséder ce bel hôtel de ville que nous admirons encore, et qui est si bien conservé.

Celui de Valenciennes, bâti en 1237, avait une tour du beffroi, haute de cent soixante-dix pieds [2]. Les négociants valenciennois exportaient de riches tapisseries, des étoffes de soie, de laine et de fil. Lorsqu'un bourgeois de leur ville avait été offensé, il faisait valoir le droit « d'abattis de maisons. » On jugeait la cause, et la troupe des *francs-d'office* ruinait de fond en comble la maison de l'offenseur. Cambrai, poste militaire depuis les Mérovingiens, cité habituée aux luttes, vit achever en 1472 le magnifique vaisseau de sa cathédrale, dont la flèche dentelée émerveillait les regards. Autour d'une petite église, dédiée à saint Éloi (église des Dunes),

1. *Art. de M. Paulin Pâris*, Arras, dans l'*Hist. des villes de France.*
2. Écroulée en 1843.

s'était formée Dunkerque, dont la maison commune, le « Fauconnier, » renfermait le « magistrat, » c'est-à-dire vingt-et-un officiers municipaux, investis de la police de la ville. Les confréries de Saint-George, de Saint-Sébastien et de Sainte-Barbe, à Dunkerque, comprenaient des arbalestriers, des tireurs d'arc et des arquebusiers. Cette cité avait un château, des fortifications et un large port à deux jetées.

La capitale de la Champagne était Troyes, où Marie de France assembla une fameuse cour d'amour; Troyes, si renommée pour ses foires, *chaude et froide,* pour ses *grands jours*, pour le honteux traité qui détermina, sous Charles VI, la fatale alliance de la France et de l'Angleterre. Troyes, où l'on battait monnaie, possédait une foule d'églises (vingt-deux avant la Révolution), la plupart détruites; mais elle a gardé le jubé de Sainte-Madeleine, élégant travail du XVI^e^ siècle. Les anciens murs de cette ville étaient construits avec des débris de monuments romains. L'église de Saint-Urbain, bâtie par Urbain II, fils d'un cordonnier de Troyes, semblait curieuse, à cause d'une tapisserie sur laquelle ce pape avait fait représenter son père, confectionnant des souliers. Pendant le carême, à Troyes, treize femmes devaient venir, tous les jours, verser un flacon d'eau rose sur les mains des chanoines[1]. Après les croisades, quand l'usage d'avoir des fous s'introduisit chez toutes les puissances de l'Europe, la France seule érigea leur emploi en titre d'office. Troyes, paraît-il, les fournissait au roi.

Pourvue d'une foire franche, Bar-sur-Aube était située dans une campagne charmante. Elle entretenait remparts et citadelle. Tout le monde s'arrêtait devant la chapelle élevée sur le pont par les amis du bâtard de Bourbon, « condamné à être rué et jeté dans un sac à la

1. *Topographie historique de Troyes.*

rivière [1], » pour cause de rebellion contre Charles VII. Tout près de Bar-sur-Aube, dans une belle vallée, se trouvait la célèbre abbaye de Clairvaux, immense solitude sanctifiée par le travail et la prière, ayant son « maître des forges, » son « maître des fours, » son « maître des eaux et forêts, » etc. A Clairvaux régnait le silence, « excepté le bruit du travail ou des louanges de Dieu, quand les moines chantaient l'office, » dit l'abbé Fleury. Pendant plusieurs siècles, un grand nombre de cisterciens y vécurent. L'abbaye percevait encore, au temps de la Révolution, 150,000 francs de revenus. Aujourd'hui, c'est une maison centrale de détention. Des repris de justice ont remplacé les moines. Châlons-sur-Marne, réunie à la couronne sous le roi Jean, comptait treize portes et treize ponts; ville d'importance, dont les habitant pouvaient s'assembler en corps-de-ville sans la permission de l'évêque. Entre Châlons-sur-Marne et Méry-sur-Seine, une vaste plaine antique (champs Catalauniens) rappelait aux voyageurs la terrible défaite d'Attila (V. t. I, p. 442 et 443).

Les comtes de Champagne avaient à Meaux un château très-fort, dominant la cité. Meaux, ancienne capitale d'un petit peuple gaulois, naguère assiégée deux fois par les Normands, prise en 1420 par les Anglais, reprise par Richemont dix-huit années après, formait le chef-lieu de la Brie. Outre la cathédrale, récemment terminée, il existait, à Meaux, un hôpital pour vingt-cinq aveugles et dix pauvres enfants, avec douze lits pour les voyageurs malheureux. Un simple bourgeois, Jean Rose, avait institué (1356) cet établissement de charité.

Les villes de Château-Thierry, Provins, Vitry le Brûlé, Saint-Dizier, méritaient d'être vues, surtout la première, pour sa tour Balhan, et la seconde, pour ses antiquités romaines et pour ses foires très-suivies. Sens avait sa magnifique cathédrale, nombre d'établissements reli-

1. *Monstrelet.*

gieux et d'antiques ruines. Tonnerre comptait quatre hôpitaux pour les pèlerins, pour les lépreux, pour les vieillards.

Une de nos plus anciennes villes, duché-pairie, Langres, s'appelait « la Pucelle. » Elle avait résisté aux Anglais, grâce au courage de ses habitants et à sa position sur un plateau excessivement élevé. En France comme en Allemagne, selon l'usage général, lorsqu'on recevait un personnage de distinction, il fallait lui offrir des *vins de la ville*. A Langres, par exemple, ces vins étaient renfermés dans quatre vases d'étain nommés *cimaises*, qui se conservent encore à la maison commune. On les appelait : vin de *lion*, vin de *singe*, vin de *mouton*, vin de *cochon*. Ces dénominations symboliques exprimaient les divers degrés ou les divers caractères de l'ivresse produite par le fruit de la vigne, c'est-à-dire le courage (lion), la malice (singe), la débonnaireté (mouton), et la bestialité (cochon) [1].

Bourbonne-les-Bains florissait, à cause de ses eaux thermales, dont les « admirables vertus » étaient déjà proclamées. Chaumont se développait autour d'une maison de plaisance des comtes de Champagne. On y remarquait la tour de Hautefeuille et la chapelle du roi. Il était divertissant d'assister à la procession dite « la diablerie de Chaumont, » sur laquelle nous reviendrons.

A Reims, une merveilleuse cathédrale, au portail orné de plus de six cents statues, à l'intérieur éclairé par quatre vingts verrières et dix roses, s'embellissait encore pour le sacre d'un roi de France. Charles VII y avait reçu l'onction divine. La sainte ampoule était venue achever l'œuvre de Jeanne d'Arc. Les voyageurs admiraient aussi, à Reims, l'église déjà ancienne de Saint-Remi, où dormaient, pour l'éternité, des rois et des archevêques. La milice de la ville était nombreuse; son commerce de toiles et de vins grandissait; sa confrérie

1. *Vallet de Viriville.*

d'étudiants, des *bons enfants*, portant pour vêtement la cape grise, récitait chaque jour l'office de la Vierge et se donnait chaque nuit la discipline. Cette étrangeté formait le principal point de leur règle. Il fallait, après la visite à Reims, passer rapidement de ville en ville. Sedan n'était qu'une « avouerie, » un hameau, avant le xv^e^ siècle. Il dépendait des abbés de Mouzon, dont le monastère semblait un chef-d'œuvre d'architecture, avec ses trois belles tours, dont une a disparu. On venait de fonder à Mézières l'hôpital et l'église de Notre-Dame ; avec son enceinte, avec ses compagnies bourgeoises, cette ville allait devenir une des places les plus fortes de la frontière de Champagne.

III

Celui qui aimait les monuments gothiques devait se diriger vers la Normandie, dont les opulentes villes ou les bourgades modestes offraient, presque partout, quelque curiosité de choix. L'antique Rouen n'était-elle pas cette cité religieuse et féodale, dont on retrouve aujourd'hui tant de restes superbes? Notre-Dame, Saint-Ouen, en construction déjà avancée, Saint-Maclou, charmant spécimen de l'architecture fleurie au xiv^e^ siècle, le palais de justice, monument unique en son genre, la tour du beffroi ou de la grosse horloge, élevée en 1389, et une foule d'églises, en faisaient un vaste musée. Ses bourgeois frémissaient encore au souvenir du supplice de la Pucelle, et ils avaient chassé l'Anglais avec une énergie remarquable. Il paraît que les Rouennais tenaient en grande estime la vierge Marie, et qu'ils célébraient la Conception immaculée, fête appelée depuis « la fête aux Normands. » Rouen comptait de quatre-vingts à cent mille habitants. Henri V y avait établi l'unité des poids et mesures. Les religieux céles-

tins (ordre de saint Benoît) de Rouen étaient exempts de payer l'entrée de leur boisson, mais à la charge par un des frères de leur couvent de précéder la première des charrettes sur lesquelles on transportait cette boisson, et de sauter et danser en passant devant l'hôtel du gouverneur de la ville. Un historien ajoute qu'il devait aussi jouer du flageolet.

La jolie église de Caudebec avoisinait le monastère bénédictin de Saint-Wandrille, dont il ne reste que des ruines, et l'abbaye de Jumièges, bénédictine aussi, où se voyait le tombeau des *Énervés* (V. t. I^er^, p. 485), où la « gente » Agnès Sorel mourut, laissa son cœur, elle qui habitait une petite maison sise à Mesnil-sous-Jumiéges, quand Charles VII résidait à Jumiéges. Harfleur, « souverain port » de la Normandie, ne marquait pas avant le XIV^e^ siècle, et son clocher avait été bâti par les Anglais, qui rendirent les clés de la ville à Charles VII, le 1^er^ janvier 1450. De là une fête de la délivrance d'Harfleur, longtemps célébrée, interrompue, puis rétablie. Fécamp fourmillait de pêcheurs : les « harengs de Fécamp » avaient une grande réputation. Son abbaye était considérable. L'abbé, exempt de la juridiction de l'archevêque de Rouen, nommait le gouverneeur de la ville. Le petit royaume d'Yvetot florissait. Des franchises souveraines étaient attachées à cette terre seigneuriale, que Louis XI n'allait pas tarder à reconnaître officiellement. Un acte de l'échiquier de Normandie (1392) donnait au seigneur d'Yvetot le titre de roi; mais il n'indiquait pas le motif d'une telle qualification. A Dieppe, port prospère sous Charles VI, et déchu sous la domination anglaise, on allait visiter l'église Saint-Jacques, vantée pour sa statue de la Mère de Dieu, grande comme nature et de pur argent. Charles VII l'offrit, en mémoire de la délivrance de la ville. Les Anglais avaient été battus le 14 août 1443. Une confrérie de la Mi-Aoust venait d'être fondée à Dieppe, pour célébrer, la veille, le lendemain et le jour de l'Assomption, cette délivrance mémorable. Ces

jeux et ces cérémonies s'appelaient « les mitouries de la Mi-Aoust. »

Sur l'Epte, la Troëne et le Réveillon, à Gisors, le « champ de l'Ormeteau ferré » rappelait les fréquents rendez-vous que les rois de France et d'Angleterre s'étaient donnés dans le cours du XII^e^ siècle. Louis le Gros et Henri I^er^ s'étaient disputé la possession de cette ville fortifiée. Évreux, longtemps troublée, renfermait une belle cathédrale, plus l'abbaye de Saint-Taurin, plus une tour de l'Horloge nouvellement bâtie par les Anglais. La châsse de saint Taurin était peut-être l'œuvre de Pierre de Montereau. On citait Louviers comme « une des villes de la Normandie où l'on faisait la plus grande planté de draperies: et c'étoit une ville grosse, riche et moult marchande [1], » avec une maison de Templiers, des fortifications et une belle église. Non loin de Lisieux, au manoir de Capoménil, avait eu lieu l'attentat qui amena le fameux duel judiciaire de Jean de Carrouges et de Jacques le Gris. L'évêque Thomas Basin, dont nous avons plus haut reconnu les talents, officiait, à Lisieux, dans la cathédrale de Saint-Pierre, où Cauchon, un des juges de Jeanne d'Arc, avait aussi officié. Charles VII venait de prendre Lisieux aux Anglais, et, en 1447, les « ménagers de la ville » administraient les revenus sous la direction du sous-sénéchal de l'évêque. Honfleur avait amélioré son port, et chacun vantait ses matelots, « maîtres experts du métier de la mer [2]. » La ville d'Alençon, bien défendue, rivalisait avec Séez, remarquable par sa porte de Sagori, flanquée de quatre grosses tours [3], et par son gothique château d'O, bâti au milieu d'un étang par Isabeau de Bavière, dit-on, qui y fut retenue captive après l'expulsion des Anglais. Argentan et son château plaisaient par leur heureuse situation sur l'Orne, au con-

1. *J. Froissart.*
2. *Le grand routier en pilotage de la mer*, 1483.
3. Démolie en 1724.

fluent de l'Ure. Guillaume le Conquérant avait transformé Caen en ville forte, possédant les monuments que nous admirons encore, Saint-Sauveur, Notre-Dame, Saint-Étienne, Saint-Pierre, etc. Henri V d'Angleterre, assiégeant Caen (1417), détruisit par son artillerie un grand nombre de maisons alors en pierre, et lorsqu'il eut pris la ville, il donna aux Anglais l'emplacement des maisons détruites, afin que ceux-ci les réédifiassent pour eux. Mais, en même temps, il déclara réunir à son domaine les carrières de Caen et en réserver le produit pour les édifices d'Angleterre. L'abbaye de Westminster est en pierres de Caen. Les nouveaux propriétaires recoururent au bois, et pendant trente-trois ans que dura la domination anglaise s'élevèrent probablement toutes ces maisons en bois qui datent du xv^e^ siècle. Les états d'Orléans, en 1560, ordonnèrent de bâtir en pierre la façade des maisons; mais le parlement de Rouen décida que c'était seulement pour les constructions nouvelles. Et encore, après cet édit, beaucoup d'autres maisons en bois s'achevèrent [1].

A Falaise, Henri V d'Angleterre avait reconstruit à neuf la chapelle du château, et Girard Desquay, vicomte de Falaise, avait complétement réparé la forteresse. Au faubourg de Guibray se tenait une foire instituée au xi^e^ siècle, la plus considérable de France après celle de Beaucaire. Bayeux, qui compta longtemps dix-sept paroisses, ou tout au moins quatorze, était visitée à cause de la fameuse tapisserie où la reine Mathilde avait représenté la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard, son époux. Mais, cessant d'avoir dans ses murs les ducs de Normandie, Bayeux ne paraissait plus qu'un corps sans âme. Notre-Dame de Coutances, bâtie sur une élévation de terrain, servait de point de reconnaissance aux marins. Elle attirait les regards, non moins que l'aqueduc des Piliers, auquel veillait un officier nommé « procureur des fontaines. » La tradition a re-

1. *Revue du Calvados*, Anciens usages à Caen.

porté l'origine de cet aqueduc à la domination romaine, et pourtant il ne datait probablement que d'un siècle [1].

Granville, pourvue d'une forteresse par nos ennemis d'Outre-Manche, était isolée du côté de la terre par une tranchée, dite « aux Anglais. » Saint-Lô, industrieuse, renfermait une « quantité de bourgeois » enrichis par « une grosse manufacture de draperies. » La bannière de la corporation des apothicaires de Saint-Lô avait une seringue pour emblème, comme celle de Caen. Les curieux ne manquaient pas de visiter, à Cherbourg, une vaste machine, inventée en 1450 par le bourgeois Jean Aubert. Cette machine représentait, à l'aide de plusieurs personnages mus par des roues, l'assomption et le couronnement de la Vierge dans le ciel. Elle a disparu en 1789 seulement. L'abbaye du mont Saint-Michel méritait son surnom de « cité des livres, » en raison de sa riche collection de manuscrits. Avec quelle joie les voyageurs français y examinaient deux énormes canons, appelés « les Michelettes, » trophées enlevés aux troupes anglaises, lors de leur dernière attaque contre le mont Saint-Michel! Avec quel intérêt ils allaient contempler une modeste maison construite par Du Guesclin pour sa femme! Enfin, avec quelle admiration ils parcouraient les diverses parties de l'abbaye! Alors comme aujourd'hui, ce mont, dont les marées font une île, semblait une merveilleuse apparition.

Aussitôt s'opérait l'entrée en Bretagne, province qui poussait le cri : « Bretagne et Saint-Yves! »

Un historien a dit : « Si l'on pouvait planer à vol d'oiseau au-dessus de la France, on verrait à l'ouest une vaste péninsule se détacher de son territoire et dessiner sur le fond bleu de l'Océan un triangle dont les flots ont profondément rongé les côtés et déchiré la pointe. Cette presqu'île, longue de soixante-dix lieues, ou de quatre mille mètres, de la Guerche au Conquet, est comme

1. D'après l'opinion de M. L. Quénault.

isolée du reste du monde. [1] » Voilà bien la Bretagne, où la plupart des villes étaient, sont encore jalonnées sur les côtes. Là se trouvait le mouvement. Au centre, les villes gardaient davantage l'esprit armoricain antique. Rennes, souvent dévastée par le fer et la flamme, s'était relevée rapidement depuis le XII[e] siècle. Elle avait été dotée de plusieurs monuments intéressants, aujourd'hui disparus.

Fougères, baronnie, et Vitré, qui venait de voir naître Pierre Landais, se distinguaient par le sentiment religieux de leurs habitants. Les Malouins, appelés du temps des Croisades « les troupes légères de la mer, » devenaient presque tous marchands et marins. Leur ville de Saint-Malo faisait envie aux Anglais, contre lesquels ils nourrissaient une antipathie profonde. Administrée pendant plusieurs siècles par une race illustre de vicomtes, Dinan passait pour la seconde place de la province. Son château (converti aujourd'hui en prison), masse énorme flanquée de deux tours, avait été habité quelquefois par les ducs de Bretagne. De Ploërmel à Josselin, le voyageur rencontrait une vaste lande, « la Mi-Voie, » pleine des souvenirs du combat des Trente (V. t. III, p. 448). La cathédrale de Dol, « grand et noble édifice qui ferait honneur à une ville beaucoup plus importante [2], » réunissait presque tous les caractères distinctifs du premier style gothique.

Celle de Saint-Brieuc n'avait pas la même valeur d'art. Dans cette ville, un droit singulier existait pour les seigneurs spirituels et temporels. Le jour de la Saint-Jean, à l'heure des vêpres, un des propriétaires de la rue l'Allée-Menault était tenu de sortir de sa maison. Un bâton à la main, il disait trois fois : « Renouessenelles (grenouilles), taisez-vous; monsieur dort, laissez dormir monsieur. » Le droit d'asile était attaché à tout le minihy de Tréguier, qui s'élevait en amphithéâtre sur un

1. *A. Guilbert*, Hist. des villes de France. t. I, p. 1.
2. *P. Mérimée.*

territoire de seize kilomètres d'étendue. Rien n'égalait le goût des habitants de Morlaix pour le plaisir, — exercices militaires, tournois, courses de bagues, comédies, naumachies, fêtes particulières des corps de métiers.

« N'est pas duc de Bretagne qui n'est pas sire de Brest. » Cette ville possédait un château très-ancien, où la comtesse de Montfort déposa ses trésors après la mort de son mari. Brest, malgré ses défenses, ne faisait encore que promettre pour l'avenir. Elle a tenu ses promesses. Dans la chapelle de Notre-Dame du Guéodet, en grande vénération à Quimper, on conservait une bougie continuellement allumée depuis le désastre de la ville d'Is ; et cette bougie, en s'éteignant, devait exposer la cité au même sort que la capitale du roi Gradlon. Les habitants de Quimperlé allaient prier devant le tombeau de Montfort, enterré sous le grand autel des Jacobins en 1345. Ils étaient déjà enthousiastes à juste titre de leur charmante église de Sainte-Croix, en style byzantin. Édouard III avait déclaré que la cité de Vannes était « la meillour ville de Bretaigne après la ville de Nauntes. » Il s'y trouvait le château de l'Hermine, « très-bel et très-fort. »

La première des cités bretonnes, donc, c'était Nantes, où la citadelle du Bouffay servait à contenir les sujets du duc. La cathédrale, de style gothique fleuri, avait été commencée en 1434. L'église de Saint-Nicolas renfermait les plus beaux vitraux qui fussent en France, peut-être. La collégiale de Guérande s'enorgueillissait d'être la plus ancienne du diocèse. Clisson avait sa forteresse, la *Tour du Connétable*, avec des murailles dont il reste d'imposants débris.

Il en coûtait peu pour passer de Bretagne en Anjou, et personne n'eût reculé devant une excursion dans cet Anjou qui, à cause de ses ducs, acquit une célébrité européenne. Sous le rapport pittoresque, la province avait des mérites réels. L'hôtel de ses puissants maîtres était magnifique, à Angers, où pullulaient les professeurs illustres et les élèves distingués. René d'Anjou y convoquait les

grands jours. La prospérité d'Angers croissait depuis longtemps, et le voyageur remarquait avec intérêt l'aspect singulier de cette « ville noire, » appelée ainsi pour ses maisons construites en pierres d'ardoises ou en pans de bois plaqués d'ardoises sur les façades. A propos d'Angers, un proverbe disait: « Basse ville, hauts clochers, riches prostituées, pauvres escholiers [1]. » Près de là, sur le Couesnon, la municipalité de Beaufort était aussi fortement constituée sur ses bases politiques que le château de Beaugé, s'élevant au centre d'un plateau étendu, l'était sur ses fondements de pierre. On y admirait principalement un escalier en encorbellement, couronné par un palmier à nervures aux écussons d'Anjou-Sicile. Le château de la Flèche, au contraire, se dressait dans la vallée du Loir. Château-Gonthier, ville toute cléricale, se développait en amphithéâtre sur les bords de la Mayenne. Le bourg actuel de Châteauneuf, autrefois Château-Seronne, était une des métropoles de l'Anjou, la seconde ville de cette province. Les comtes et ducs d'Anjou occupaient toujours comme poste militaire les Ponts-de-Cé, passage établi sur la Loire entre Blois et Nantes. Ils croyaient garder ainsi la clef d'Angers.

Saumur, résidence aimée de René, avait vu, en 1447, un grand tournoi, — « l'emprise de la joyeuse garde, » auquel assistèrent les membres les plus illustres de la noblesse d'alors. A seize kilomètres de cette ville, dans une forêt, le monastère aristocratique de Fontevrault, situé dans un isolement presque absolu, renfermait des tombeaux de la famille des Plantagenets. La grande nef de son église s'appelait « le Cimetière des Rois. » Aujourd'hui, des prisonniers remplissent les préaux et les dortoirs de la vieille abbaye qui jeta tant d'éclat pendant le moyen âge.

D'une peuplade celtique, des Aulerces-Cénomans, la province du Maine tirait son nom. Depuis un siècle et

1. *Jodoci Sinceri* Itinerarium, p. 124.

demi, elle était soumise à des maîtres divers, notamment aux Anglais. Le Mans, avec ses vieilles murailles bâties en briques rouges, devint une forte ville de communes. Il s'y trouvait des restes d'amphithéâtre romain et de bains antiques. Peu de monuments approchaient de sa cathédrale majestueuse, gigantesque construction, où les statues du portail offraient un des modèles les plus anciens de la sculpture française. Mamers, Beaumont-sur-Sarthe et Sablé soutinrent des luttes très-vives contre les Anglais. Quant à Laval, ses sires tranchaient du souverain dans ses rues tortueuses et étroites, où s'élevaient une foule de couvents. Charles VII érigea cette ville en comté. A Mortagne, la collégiale de la Toussaint; près de Mortagne, la chartreuse de Val-Dieu et la Trappe, étaient les seuls endroits qui méritassent d'être visités sur les confins du Maine et de la Normandie.

De distance en distance, dans le Poitou, on rencontrait des champs de bataille. A Voulon, souvenirs de Clovis battant Alarik II; dans les plaines du vieux Poitiers, souvenirs de Charles Martel, triomphant des Sarrasins; dans la lande de Maupertuis de Beauvoir, souvenirs de la défaite du roi Jean par le Prince Noir.

La vieille ville de Poitiers avait vu se réunir plusieurs conciles. Son parlement était célèbre. Un maire, élu chaque année, gouvernait la cité. A l'occasion de l'élection, le jour de saint Cyprien, on convoquait solennellement le conseil de la ville, plus les femmes et les filles de distinction, et l'on faisait un grand festin, mêlé de chants et de danses. La cathédrale de Poitiers, Sainte-Radegonde, Saint-Hilaire et quelques couvents offraient des parties intéressantes, que l'archéologue devait plus tard étudier avec soin. Au bord de la Vienne, Châtellerault était le centre d'une viguerie. Elle avait une certaine valeur comme ville manufacturière, pour les couteaux, les ciseaux et ustensiles semblables. Loudun était une cité riche et bien fortifiée, selon les chroniqueurs.

Moncontour semblait avoir une origine romaine. La prise

de Niort par Du Guesclin détermina la conquête de tout le Poitou par Charles V, car la situation de la ville de Niort, sur deux collines, en faisait un point d'une grande importance militaire. Aux environs, les gens de Saint-Maixent combattirent si vaillamment contre les rebelles de la *Praguerie* que Charles VII, sorti de péril, les combla de ses bienfaits, et mit dans leurs armoiries « trois fleurs de lys, entourées d'une couronne d'or. » Parthenay renfermait quelques belles églises. Thouars possédait un château, regardé comme un des plus remarquables monuments de la France.

A la fin de la lutte anglo-française, les seigneurs de Bressuire acquirent promptement de la puissance et des richesses. Louis XI allait pouvoir écrire : « Monsieur de Bressuire, mon ami. » Le monastère de Luçon, dont l'église était dédiée à la Vierge, n'avait eu que des abbés peu marquants ; mais il s'était enrichi au moyen de plusieurs donations. Une horrible célébrité s'attachait au château de Gilles de Retz, à Tiffauges. Dans l'île de Noirmoutier, au contraire, une abbaye de bénédictins servait d'asile au travail.

Voyageant en Saintonge, il fallait entendre, à Saintes, où le pouvoir épiscopal était fort limité, le son de la cloche convoquant les pairs et les échevins. Quand les nabitants eurent à se défendre contre les Anglais, le maire de Saintes dirigea cette milice locale. L'abbaye de Saintes comptait Marennes au nombre de ses terres. A trente-six kilomètres de la capitale de la Saintonge, la jolie petite ville de Barbezieux, défendue par des murailles et par un château fort, comprenait un couvent de cordeliers et un prieuré de l'ordre de Cluni. La châtellenie de Royan, commandant l'embouchure de la Charente, passait pour une très-bonne position militaire. Aux portes de Saint-Jean d'Angely, dans l'oratoire de la Fayole, Philippe le Bel et Bertrand de Goth eurent cette entrevue mémorable qui aboutit à un pacte entre la tiare et la couronne de France. Ce fut au pont de Taillebourg, près d'un

rocher escarpé, que saint Louis tailla les Anglais en pièces. Les Français venaient souvent visiter ce lieu historique, et cette visite réchauffait leur patriotisme.

De pauvres pêcheurs avaient fondé la Rochelle, au IXe siècle. Au XIVe, tout, dans cette ville maritime, attestait une remarquable prospérité. Les Rochellais s'étaient signalés dans la défense du royaume, après la funeste bataille d'Azincourt. A Rochefort, port très-bien situé, où entraient les plus gros navires, les châtelains possédaient forêts et garennes, haute et basse justice, droit de percevoir certains péages sur les bateaux chargés qui descendaient ou remontaient la Charente.

Angoulême, capitale de l'Angoumois, florissait seule parmi quelques cités répandues sur ce petit territoire. Elle s'était embellie par sa cathédrale de Saint-Pierre, d'architecture romane. Elle avait une municipalité, dont les membres tenaient leur « mezée » ou assemblée générale dans un vaste bâtiment, aujourd'hui disparu. Dans Angoulême, « toute femme convaincue d'être chicaneuse et médisante était liée par une corde sous les bras, et plongée trois fois dans l'eau. » Auprès de cette ville, la forêt de Braconne, mesurant plus de quinze cents arpens, procurait une délicieuse promenade aux voyageurs, qui se transportaient dans plusieurs châteaux, bourgs et villages curieux, avant de pénétrer, en remontant vers le nord, dans le « jardin de la France. »

IV

Cette province au climat si doux, ce « paradis délicieux de la Touraine[1], » relevait du parlement et de la cour des aides de Paris. Elle était régie par une coutume particulière, rédigée, en 1416, à Langeais. Sa capitale,

1. *Le P. Martin Marteau.*

dont l'histoire résumait presque les annales de la monarchie, abondait en souvenirs de toutes sortes. Tours battait monnaie. Son patron avait longtemps protégé la France. Sa cathédrale était miraculeuse. Saint-Gratien, Saint-Saturnin, Notre-Dame la Riche, etc., pouvaient passer pour de belles églises. Hors de la ville, Louis XI, encore dauphin, fit bâtir sur la terre de Montils, achetée par lui en 1463, le château de Plessis-lès-Tours. Chinon avait acquis une grande notoriété dans les premières années du règne de Charles VII. C'était la seule place forte à peu près qui lui restât. Il n'abandonna pas, au temps de sa prospérité, cette petite cité où l'on avait, pour la première fois, conduit Jeanne d'Arc devant lui.

Un mot d'Azay-le-Rideau, prise par les Bourguignons, sous Charles VI. Comme le dauphin passait sous les murs de la ville, les vainqueurs l'apostrophèrent, lui et ses soldats : « Allez, criaient-ils, restes des petits pâtés de Paris. » Le dauphin s'empara d'Azay, fit trancher la tête du gouverneur, et pendit les soldats de la garnison. Un mot de Loches aussi, dont le château était prison d'État. Les Français en parlaient avec autant de terreur que s'il se fût agi de Vincennes. Agnès Sorel se retira à Beaulieu, sur la rive gauche de l'Indre, en quittant la cour. Quelques amis la venaient voir dans sa maison de plaisance, dont il reste des débris.

Quoique son château eût été récemment agrandi et fortifié, Amboise n'avait pas encore pris tout son développement; mais la famille de ses seigneurs était surnommée « la race de Mars. » A Montbazon, Charles VII avait reçu l'hommage du duc de Bretagne (1450).

L'Orléanais, refuge de la mauvaise fortune de Charles VII et premier théâtre des succès de Jeanne d'Arc, tirait son nom d'Orléans, que son heureuse situation faisait appeler « le nombril de Loyre [1]. » De curieux épisodes s'y étaient passés dans le cours des XII^e^ et XIII^e^ siè-

1. *Lion Trippault.*

cles. Ses écoles rivalisaient avec celles de Paris. Le souvenir de la Pucelle y excitait des transports d'enthousiasme, et les braves Orléanais aimaient à rendre hommage au courage de leurs ancêtres qui, assiégés étroitement, envoyaient des violons aux Anglais, « pour désennuyer ceux-ci pendant l'hiver, » disaient-ils [1]. Le jour même de la délivrance d'Orléans, en 1429, on organisa spontanément une procession solennelle, dans laquelle figurèrent la Pucelle, le Bâtard d'Orléans, les autres seigneurs ou capitaines qui avaient concouru à la défense de la ville, le clergé, les bourgeois, le peuple. Depuis lors, la fête commémorative de cet événement fut ainsi célébrée chaque année, le 8 mai. Tous les habitants, invités à se joindre à la procession, devaient porter un cierge allumé. Les douze procureurs de la ville y assistaient, et le cierge qu'ils tenaient était garni d'écussons aux armes d'Orléans. Le clergé promenait les châsses des saints protecteurs de la cité. Le cardinal d'Estouteville autorisa (1452) par l'octroi d'indulgences la célébration annuelle de la fête de la Délivrance. Pour rendre la cérémonie plus complète, en ajoutant à la fête religieuse un spectacle et des divertissements d'un autre caractère, on joua le *Mystère du siége d'Orléans* [2]. Enfin un monument, un groupe de bronze, élevé sur le pont de la Loire à la Pucelle réhabilitée, représentait l'héroïne agenouillée devant Notre-Dame, entre deux anges. Ce monument fut brisé pendant les guerres de religion, puis restauré, puis déplacé au XVIII[e] siècle. Il disparut en 1792. On le fondit pour faire des canons, dont un devait porter le nom de *Jeanne d'Arc*.

Délivrée des Anglais la même année qu'Orléans l'avait été, Beaugenci possédait une abbaye, deux paroisses, deux couvents, un prieuré, cinq chapelles, un hôpital, une enceinte fortifiée percée de sept portes. La tour de César

1. *Journal du siège d'Orléans*, p. 12.

2. *Le Mystère du siége d'Orléans*, publié par F. Guessard et E. de Certain; *Coll. des Doc. inéd. sur l'Hist. de France.*

existe encore bien conservée dans cette ville, où les maisons ont l'aspect féodal. Pithiviers se défendait par son château formidable, contre lequel échouèrent tour à tour les bandes des Pastoureaux et les Anglais. Celui de Montargis, fondé par Charles V, avait été habité deux fois par Philippe le Bel, et l'on y avait mis en sûreté le dauphin, depuis Charles VII, après l'entrée des Bourguignons et des Anglais à Paris. Ce prince la déclara « ville franche. » D'où le nom de « Montargis-le-Franc. » En mémoire de la délivrance de leur ville assiégée par l'armée anglaise, les habitants promenaient chaque année le drapeau de Warwick. Cette fête triomphale devait durer jusqu'à la Révolution. Située plus au midi qu'Orléans et Montargis, Gien avait été la première ville qui reçut dans ses murs le « roi de Bourges. » Le roi la donna au bâtard Jean de Dunois.

Avec sa cathédrale digne de vénération, monument où les papes, les rois, les seigneurs, les moines, les populations entières venaient en pèlerinage, Chartres n'admettait pour ainsi dire aucune rivale. Saint Bernard y prêcha la croisade; Philippe le Bel y déposa son armure. La beauté des clochers de Chartres était proverbiale :

Clocher de Chartres, nef d'Amiens,
Chœur de Beauvais, portail de Reims.

Dans la crypte de cette merveilleuse cathédrale, un gardien montrait le puits où Quirinus, proconsul de la Gaule, fit précipiter un grand nombre de chrétiens. On conservait aussi dans l'église la « chemise de la Vierge. »

Après Chartres, que dire d'Étampes, nouvellement érigée en comté? Cette ville eût joui d'une tranquillité parfaite sans des querelles entre les chanoines de Saint-Martin et les moines du couvent de Morigny, sis tout près de ses murs. La rivalité des Armagnacs et des Bourguignons fit couler des ruisseaux de sang aux pieds de

l'antique tour de la Guinette, où jadis Philippe-Auguste avait enfermé sa femme Ingeburge. Châteaudun possédait une admirable chapelle, élevée en 1465, à côté de son vieux donjon, de sa tour de Thibaut le Tricheur.

Mais si Chartres se réjouissait de posséder la chemise de la Vierge, à Vendôme, l'abbaye de la Trinité (caserne aujourd'hui), qui ne relevait que du pape, étalait dans trois coffres d'or enrichis de pierreries la précieuse relique appelée « la sainte larme, » — larme versée, disait-on, par Jésus-Christ sur le tombeau de Lazare. Les comtes de Vendôme s'étaient élevés à un haut degré de puissance et d'illustration, et pourtant les abbés balançaient souvent leur pouvoir. La ville avait une industrie florissante en draps, serges, broderies, cuirs, etc. Romorantin, capitale de la Sologne, n'offrait guère aux voyageurs, en curiosité, que son grenier à sel, le plus ancien peut-être du royaume, car il remontait à saint Louis. Tout près, Orchaise, au dire de ses habitants, avait servi de grenier à Jules César [1].

La pittoresque Blois, jouissant du titre de comté, sur la rive droite de la Loire, possédait un château dont la colonnade de la salle des États représentait l'architecture du XIII^e^ siècle, et la galerie des ducs d'Orléans, celle du XIV^e^. Sa fondation primitive remontait, disait-on, à Gédéon, parent de Rollon, premier duc de Normandie. Un souvenir plus réel, celui de Valentine de Milan pleurant Louis d'Orléans assassiné, et mourant là de « courroux et deuil [2], » ne quittait pas les gens de Blois, qui se rappelaient aussi l'entrée de Jeanne d'Arc dans leur ville vers la fin d'avril 1429. Car tout l'Orléanais avait vu la jeune héroïne.

Capitale du Bourbonnais, Moulins, ainsi nommée, sans doute, à cause de nombreux moulins échelonnés sur l'Allier, était riche en couvents, aujourd'hui détruits ou

1. *Jodoci Sinceri* Itinerarium, p. 103.
2. *Juvénal des Ursins.*

détournés de leur destination. L'église collégiale, succursale de Souvigny, commençait à s'élever, pour rester une cathédrale inachevée, sans clocher ni basse nef. Des hôpitaux et un beffroi méritaient d'être distingués, ainsi que le château datant en partie du x^e^ siècle, et dont il ne reste qu'une tour — la *Mal Coiffée*, — qui sert de prison.

Non loin de Moulins, à Bourbon-l'Archambault, se dressait une immense forteresse ayant vingt-quatre tours, parmi lesquelles deux énormes, — l'*Amirale* et la *Qui-qu'en-grogne*. A douze kilomètres de Moulins, le monastère de Souvigny, un des premiers de l'ordre des bénédictins, offrait aux regards un magnifique monument de l'architecture du moyen âge. Vichy était peu visitée, malgré ses eaux thermales. Sur le Cher, dans le faubourg de la Presle, Montluçon venait d'infliger aux Anglais une défaite, dont une cérémonie bizarre, dite des « Chevaux fugs » conservait le souvenir, et dura jusqu'à la révolution de 1789. La confrérie des Chevaux fugs célébrait cette cérémonie chaque année, à la Pentecôte. Vêtus en hommes d'armes du XIV^e^ siècle, ils exécutaient une sorte de danse pyrrhique; ils entrelaçaient leurs épées en cadence. Les uns tombaient à terre, comme blessés mortellement, les autres prenaient la fuite. D'autres encore, qui semblaient montés sur des chevaux de carton attachés à leur ceinture, simulaient des charges de cavalerie; puis, musique en tête, ils parcouraient les rues de Montluçon, en s'arrêtant successivement chez le premier magistrat, chez les Cordeliers, qui les régalaient, à l'entrée du faubourg de Presle, et sur la place du château [1].

Cette célébrité que Néris avait atteinte à cause de ses établissements thermaux, pendant l'époque gallo-romaine (V. t. I, p. 367), le temps l'avait fait disparaître. Plus de camp romain, ni de théâtre, si ce n'était en débris, que des fouilles bien dirigées eussent mis à découvert.

En remontant le Bourbonnais, vers le nord, on trou-

1. *Alf. de Nore,* Cont., mythes et trad. des prov. de France, p. 282.

vait le Berri, province divisée par le Cher en parties haute et basse. Au milieu de ses coteaux à pente douce, l'antique Bourges resplendissait : aux yeux des uns, parce qu'elle avait été le dernier refuge de Charles VII, pendant l'invasion anglaise; aux yeux des autres, par la beauté de sa nouvelle cathédrale, commencée au XIII^e^ siècle, et remplie de merveilleux détails de sculpture. Jacques Cœur avait doté cette cité d'un beau monument, de l'hôtel qui porte son nom et est devenu l'hôtel de ville. Sur un plateau peu éloigné de Bourges, la ville et seigneurie de Sancerre formait une place si importante que Charles VII s'y retira, en y rassemblant, pour sa défense, « environ vingt mille combattants de divers pays[1]. » Les vieilles murailles de cette place n'existent plus. Saint-Amand, récemment fondée et fortifiée, n'avait pourtant pu résister au chef de bandes Rodrigues de Villandrando.

Abondante en pâturages, arrosée par la Nièvre, d'où le nom de comté de Nivernais, — car le Nivernais n'était pas encore érigé en duché, — une province des plus centrales avait pour capitale Nevers, fameuse par ses catastrophes, famines, incendies et pestes. Jusqu'à 1305, Nevers ne contenait guère que des maisons en bois, dominées par la cathédrale de Saint-Cyr, par l'église de Saint-Étienne, par l'ancien château des comtes de Nevers. L'hôtel de ville a été construit seulement en 1436. Les étrangers accouraient dans cette cité, afin d'assister à l'entrée de quelque nouveau comte. En cette circonstance, les bourgeois de Nevers, faisant cortége, accompagnaient l'arrivant, comte ou comtesse, jusqu'à l'une des portes où était appendu le blason des armoiries de France et de celles du comté. Les échevins lui présentaient les clefs de la ville, et les priviléges qu'il jurait d'observer. Puis le comte se rendait au château, au milieu des vivats, au son des violons et des hautbois, au bruit de l'artillerie.

1. *Monstrelet.*

Pendant toute la journée, des représentations dramatiques se succédaient. Lorsqu'entra Bonne, seconde femme de Philippe de Bourgogne, « un ange habillé de plumes de paon (lequel courait sur une corde de quatre-vingts toises), lui mit sur la tête, à elle et à son fils Charles de Bourgogne, un chapeau de fleurs artistement travaillé[1]. »

Nevers faisait le commerce des vins du pays, vins de qualité, puisqu'ils figuraient avec honneur, disait-on, sur la table des rois de France. La Charité, ville formée autour d'un prieuré de l'ordre de Cluni, pouvait intercepter la navigation de la Loire. Château-Chinon, située au milieu des monts du Morvan, était aussi une forte position militaire. Dans une île de la Loire, Decize, « ville bien assise, à sept lieues de sept villes, » dit le proverbe, possédait un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. Un château des comtes de Nevers surveillait Decize.

Les montagnes de l'Auvergne expliquaient le caractère des habitants de cette province. Nous savons ce que furent les Arvernes devant César (V. t. Ier, p. 45 et 46). « La campagne entrait de toutes parts dans la ville de Clermont-Ferrand[2], » capitale, la ville aux conciles, qui possédait quatre églises et un grand nombre de communautés d'hommes ou de femmes. Le couvent de Saint-Allyre ressemblait à une citadelle, — porte de fer, meurtrières et machicoulis. Jean, duc de Berri, frère de Charles V, habitait parfois, à Riom, un palais (aujourd'hui palais de justice) où se réunissait une cour brillante, et auquel attenait une admirable Sainte-Chapelle. Riom avait une école publique et des hôpitaux. Un article de la charte d'Aigueperse, près de Riom, contraignait par corps et par biens ceux qui avaient été élus consuls à s'acquitter de leurs fonctions. C'était une réminiscence de la curie romaine. Presque au confluent de

1. *Inventaire des Archives communales de Nevers.*
2. *Châteaubriand.*

la Couze et de l'Allier, Issoire comptait parmi les sept bonnes villes de la basse Auvergne. Les princes de la maison comtale se la disputaient depuis longtemps. Dans les environs s'élevait « le beau, le merveilleux château de Nonette, » comme disaient les paysans, et le château d'Usson, qu'ils nommaient « le fort, le terrible. » Usson, ancienne résidence des comtes d'Auvergne, était placée sur un roc, « autour duquel, selon Scaliger, s'étageaient trois villes l'une sur l'autre en forme de bonnet du pape. »

La ville de Thiers, sur le penchant d'une montagne, était petite, pauvre, inconnue. Seguin de Badefol, « le roi des compagnies, » venait de quitter Brioude, dont il était resté maître pendant trois ans. La magnifique église de la Chaise-Dieu conservait la tasse dont le chanoine Robert, son fondateur, se servait durant sa vie. On voyait, on voit encore, dans le chœur de cette abbaye bénédictine, une très-curieuse danse macabre. Aurillac, ville propre, car des eaux courantes en nettoyaient les rues, se glorifiait d'avoir donné le jour à Gerbert, pape sous le nom de Sylvestre II. Saint-Flour, cité principale de la haute Auvergne, avait une position qui la mettait à l'abri d'un coup de main. Sa noblesse, marchant sous une seule bannière, fournissait un contingent de deux cents cavaliers. Au pittoresque château de Murat se trouvaient des tours qui, la nuit, ressemblaient à des animaux : c'étaient la tour du Dragon, la tour du Rat, la tour du Lion et la tour de l'Épervier.

Vicomté divisée en haut et bas pays, le Limousin abondait en mamelons, au point d'avoir reçu le nom de « Suisse intérieure. » Il présentait en première ligne aux voyageurs sa ville de Limoges, très-commerçante et très-peuplée, située sur la rive droite de la Vienne. Limoges, aux maisons de bois, fourmillait d'églises, d'abbayes, de couvents, de colléges. Les boursiers du collége de Saint-Martial étaient barons d'une petite ville voisine de Toulouse, et quand l'un d'eux mourait, on portait sur sa bière un chapeau orné d'un plumet, une épée et des

bottes fortes : les consuls, suivis de leurs valets en grands crêpes, accompagnaient le corps[1]. Les foires de Limoges étaient célèbres ; ses porcelaines excitaient l'admiration des amateurs. On voyait, au château de Chalu, la pierre de Maulmont, sur laquelle Richard Cœur de Lion avait été frappé.

La peste noire (V. plus haut, p. 87) avait désolé Tulle. Par suite d'un ex-voto, les habitants faisaient avec pompe, et souvent pieds-nus, la veille de saint Jean, une procession qui s'appelait « le tour de la Lunade. » Selon la légende, un prêtre, en disant la messe, avait entendu une voix annoncer que le fléau disparaîtrait le jour où les gens de Tulle porteraient solennellement l'image de saint Jean autour de leur ville. La procession eut lieu, et la peste noire cessa. Le seigneur de Laguenne, à cinq kilomètres de là, réunissait chaque année ses tenanciers sur la place du village, où l'on plantait un mai, au haut duquel un roitelet était attaché. Ce baron, montrant alors le petit oiseau, déclarait solennellement que, si quelque vilain l'atteignait d'un coup de flèche, il aurait remise de sa rente annuelle. En général, les tireurs d'arc payaient.

Dans la commerçante Brives, dite la Gaillarde, peut-être à cause de son aspect excessivement gai, les ravages d'un fléau destructeur inspirèrent aux habitants un acte d'indépendance. Pour échapper le plus possible au redoutable mal, ils fermèrent leurs sept portes et braquèrent cinq canons, sur les remparts. Uzerche, perchée tout au haut d'une roche escarpée, semblait imprenable. D'où le proverbe : « Qui a maison à Uzerche, a château en Limousin. »

Un comté de peu d'étendue, la Marche limousine, n'intéressait que par deux villes, Guéret et Bourganeuf. A Guéret, Charles VII poursuivant le dauphin, son fils,

1. *Arist. Guilbert et Maurice Ardant*, Limoges, dans l'*Hist. des villes de France*, t. VI, p. 249.

en rebellion ouverte contre lui, avait résidé, pendant un mois, dans une maison probablement construite par Jacques de Bourbon; élégant édifice, dont la façade ressemblait à celle de l'hôtel de Cluni. A Bourganeuf, près de la rive gauche du Taurion, l'église portait le nom de « préceptorerie, » ayant pour curé un abbé appelé « pater. »

Le nom de Marche voulait dire ici que l'on était sur la frontière de France et d'Aquitaine.

V

Par conséquent, le voyageur pouvait, en quelques heures, se transporter dans la Guienne et la Gascogne, s'il traversait Limoges.

Ces provinces, à peine françaises, car l'Angleterre venait seulement d'en être chassée, comptaient des villes remarquables à plusieurs titres. Auch, « république, » avait des « citoyens, » ou plutôt elle conservait le régime municipal. On y gardait « une arche ou coffre où étaient mis tous les livres et papiers des sieurs consuls et citoyens de ladite ville, relatifs à toutes les affaires et ordonnances municipales [1]. » La magnifique cathédrale d'Auch, dont les vitraux étaient hors ligne, attirait une foule de fidèles.

A Lectoure, « vieille république, » émule d'Auch, on avait vécu pendant le XIII^e^ siècle comme au V^e^; puis les Armagnacs avaient pesé sur la population. La ville de Mirande, « l'admirable, » datait de 1289 seulement. Centule, troisième comte d'Astarac, l'avait bâtie. Attachée de cœur à Charles VII, elle défendit la cause de ce prince avec acharnement. Tarbes, sur l'Adour, capitale du comté de

1. *Chronique d'Auch.*

Bigorre, avait une charte dans laquelle le mot de serf ne fut jamais prononcé. Des foires et marchés considérables rassemblaient dans cette ville la population des montagnes. Cauterets, Barèges et Bagnères, célèbres par leurs eaux thermales; Foix, dont les priviléges étaient certainement moins remarquables que les mœurs, la langue et l'aspect des populations; Pamiers, ville-abbaye; Mirepoix et ses larges fossés, et ses murailles percées seulement de quatre portes; Mazères, où Charles VI avait visité Gaston Phœbus; Saint-Bertrand de Comminges, avec son église à la voûte hardie, purement romane, jusqu'à nos jours si bien conservée; Condom, enfin, mise en « brèse » par les pillards de Charles de Valois, — tels étaient les endroits les plus fréquentés de la Gascogne.

Une des cités qui recommandaient la Guienne aux voyageurs, c'était Bordeaux, « le port du Bourg, » antique métropole des Bituriges, maintenant ville commerçante par excellence, où les meilleurs fers de lame étaient forgés. Depuis les temps les plus reculés, tous les habitants qui voulaient exporter du vin de Bordeaux, ne pouvaient le faire avant d'avoir reçu des magistrats de la ville une branche de cyprès, pour laquelle chaque navire payait un drachme et deux septièmes [1]. Personne ne devenait citoyen de Bordeaux, sans posséder dans cette ville une maison et un établissement. Les Anglais l'avaient choisie pour capitale de leurs provinces en France. Ils y pullulaient. Les richesses architecturales de cette cité, se déployant en arc de cercle, suivant la courbure de la Garonne, étaient nombreuses. Il y avait les murs carrés, restes du Bordeaux d'Ausone, avec les ruines d'un amphithéâtre et d'un palais romain.

Lorsqu'on passait à Bordeaux le 1er mai, on assistait à une charmante fête. Les garçons de chaque rue plantaient un beau mai orné de guirlandes et surmonté d'une grande

1. *Elie Vinet*, Discours sur l'antiquité de Bordeaux et de Bourg-sur-mer, n-4°, *Bordeaux*, 1565.

couronne. Tout le mois, le soir, filles et garçons dansaient, chantaient autour de ce mai, avec une gaîté folle, qu'excitaient les fréquentes rasades de vin bordelais.

Sur la rive droite de la Gironde, Blaye, ancienne station militaire des Romains, fut comblée de faveurs par les souverains de l'Angleterre, maîtres de la Guienne. Les érudits y trouvaient les tombeaux de Caribert et du fameux Roland. Cette ville jouissait de franchises; elle avait des jurats électifs. Jusqu'au milieu du XIII^e^ siècle, les habitants de Lesparre, « serfs questaux, » appartenaient au seigneur comme une chose, ne pouvaient disposer ni de leurs personnes ni de leurs biens, étaient complétement attachés à la terre. Une peste horrible les décima. Ils se distinguèrent par leur fidélité aux Anglais.

Bazas, malheureuse par suite des guerres civiles, était si déchue, vers 1460, que le prévôt ne pouvait pénétrer dans le palais de justice en ruines, et qu'il se voyait forcé de tenir ses assises au pied d'un antique ormeau du forail. La Réole s'était groupée autour d'une abbaye, dite *Regula* (la Règle). D'où le mot la *Réoulo*, la Réole. Ses habitants, d'abord soumis au pouvoir de l'abbaye, avaient ensuite obtenu une charte de commune, au XIII^e^ siècle. Ils figurèrent tantôt sous les drapeaux anglais, tantôt dans l'armée française, pendant les guerres de la nationalité. La ville épiscopale de Périgueux était une des plus anciennes de France. Certaines gens la disaient fondée par les descendants de Noë, lorsqu'ils arrivèrent dans les Gaules. Cette capitale du Périgord plaisait aux étrangers, soit par sa tour de Vésone, construite par les Romains en petites pierres carrées, soit par sa cathédrale de Saint-Front.

Heureux de résider dans Bergerac, qu'ils prirent plusieurs fois, les Anglais lui avaient donné une organisation municipale. Avec ses habitants pouvaient commercer ceux de Sarlat, ville malsaine, aux rues étroites et tortueuses. Bayonne, « bonne baie, » aimait les Anglais. « Ses gens allaient courir les mers pour chercher

leurs ennemis et les combattre. » Elle resta trois cents années en leur pouvoir. Les Bayonnais adoptèrent pour cri d'alerte *biahore,* comme les Normands avaient *haro.*

D'après la physionomie toute militaire de Saint-Sever, nul ne s'étonnait des luttes qu'elle avait soutenues, avant et pendant la domination anglaise. Dax, visitée à cause de ses *Bains de César* et de sa fontaine d'eau chaude, obéissait à des comtes particuliers, dont elle obtint quelques franchises. Il fallait surtout voir célébrer, à Dax, la fête militaire appelée « le siége du port. » C'était une imitation des fêtes antiques. Au milieu de l'Adour, on élevait en charpente une sorte de forteresse, où se tenaient deux hommes portant cuirasse, ayant le casque en tête, et se garantissant avec la rondache. Huit guerriers en bateau, armés jusques aux dents, venaient les assiéger. La défense consistait à jeter des pots de terre sur les assaillants, qui ripostaient de leur mieux, — plus tard, à coups de mousquets, chargés de grenades de terre cuite. Cela durait deux heures et se renouvelait trois fois le jour, en présence de la garde bourgeoise armée et d'une foule de spectateurs qui, sur l'une et l'autre rive, applaudissaient les combattants.

On eût pu appeler le territoire agenais « la graine de la France[1]. » A Agen, par ordre de Philippe de Valois, une citadelle avait été bâtie. Elle se dressait non loin de la cathédrale, dédiée à saint Étienne, et de l'église collégiale, dédiée à saint Caprais. Le seul monument remarquable de Cahors était sa cathédrale de Saint-Étienne, probablement d'origine romaine. A Figeac, on remarquait l'église de Notre-Dame du Puy, un ancien monastère, et le grand château féodal de la Baleine, aujourd'hui le palais de justice. L'abbé-chevalier de Moissac, sur la rive gauche du Tarn, avait une grande influence, quant au temporel des territoires environnant l'abbaye, admirable monument, un des plus vastes de la France.

1. *Jodoci Sinceri* Itinerarium, p. 172.

Deux traîtres venaient de livrer Rhodez au fils de Charles VII, et les comtes de Rhodez avaient cessé d'exister, eux dont le chef remontait à l'an 820. Pour sa cathédrale et son couvent des Cordeliers, Rhodez méritait une visite. Le 8 avril 1443, Charles VII se rendit dans la fidèle cité de Villefranche, dont les consuls lui offrirent respectueusement quatre torches en cire, cent sacs d'avoine, cent quintaux de foin et huit pipes ou doubles tonneaux de vin. Entourée de hautes montagnes, située au confluent de l'Alezon et de l'Aveyron, Villefranche de Rouergue était fondée depuis un siècle et demi seulement. Milhau, vicomté, avait fourni quarante servants pour la guerre nationale contre les Anglais. Cette ville, au printemps, était un séjour délicieux, assez pittoresque à l'intérieur, renfermant des tanneries, des chamoiseries et des mégisseries renommées.

Comme Milhau, Montauban était assise sur une rive du Tarn. Les malheurs de la guerre des Anglais avaient tellement accablé cette ville qu'elle devint trop pauvre pour payer les consuls. Voilà où en était réduite une cité déjà bien éprouvée autrefois pour ses opinions albigeoises, et dont Richelieu devait un jour raser les fortifications, afin d'abattre un des principaux boulevards du protestantisme.

Au x^e^ siècle, les princes de Béarn avaient construit un château fort sur le gave de Pau. La ville de ce nom lui devait son origine. Trois pieux délimitaient le territoire et figuraient dans les armes des princes. Hors la forteresse, souvenir effrayant de Gaston Phœbus, Pau ne présentait rien de bien curieux, mais elle était fort agréable à habiter. Dans Orthez, on trouvait non-seulement le château Moncade, mais deux remarquables églises.

A l'extrémité méridionale de la France, le Roussillon était fier de Perpignan, sa capitale, qui, en 1332, se composait de cinq mille feux, et comptait trois cent quarante-neuf maîtres drapiers. Perpignan commençait sa cathédrale. Elle avait un château fort, le *Castillet*, ré-

cemment terminé. A Elne, ancienne *Illiberis*, s'était exhalé le dernier soupir du royaume de Majorque. Port-Vendres avait eu le meilleur rang parmi les ports du Roussillon. Rien à y visiter. Mais la Méditerranée y semblait si belle!

Chacun reconnaissait que le Languedoc était une des plus grandes et des plus riches provinces du royaume. L'aide s'y appelait « l'équivalent. » C'était l'impôt sur la viande, le poisson et le vin en détail. Les guerres avaient tellement dévasté le Languedoc, qu'il avait perdu la moitié de sa population[1].

Chacun voulait se promener plusieurs jours dans Toulouse, sa capitale, ville extrêmement ancienne. Les monuments religieux y abondaient, — les églises du Taur et de Saint-Sernin, de la Daurade; la métropole de Saint-Étienne; les couvents de Bernardins, de Bénédictins, de Chartreux, de Franciscains, de Carmes et de Grands-Augustins.

Aux yeux des amateurs de belle poésie, Toulouse rayonnait par son Académie du *gay sçavoir* (V. t. II, p. 358); aux yeux des hommes politiques, son parlement la rendait illustre. Et puis, combien de souvenirs historiques! Raymond de Saint-Gilles était sorti de cette ville, à la tête de cent mille vassaux, pour aller conquérir le Saint-Sépulcre; elle avait résisté à Louis le Jeune; sous Raymond VI et Raymond VII, pendant la croisade des Albigeois, elle avait horriblement souffert. La domination anglaise, enfin, s'était durement imposée à Toulouse, qui aimait Charles VI. Dans un voyage que ce prince fit dans cette cité, en 1389, il provoqua la sympathie des Toulousains. « Par où il passait, les tables étaient mises, où toutes manières de gens buvaient et mangeaient en passant[2]. » Il supprima les marques infamantes imposées aux filles de joie de la maison de prostitution, — dite la Grande-Abbaye, et

1. *Ordonn. de France*, t. IV, p. 486.
2. *Dorronville*, ch. LXX, cité dans l'*Ancien Bourbonnais*, d'Ach. Allier.

permit à ces malheureuses de s'habiller à leur fantaisie[1].

Nulle part, ailleurs qu'à Toulouse, les gens ne se livraient plus follement à la gaîté. Il fallait se trouver là quand on célébrait le *Ramelet*, fête fondée en l'honneur de Constance, fille de Louis le Jeune, et femme de Raymond V, comte de Toulouse, prince si estimé que les Toulousains disaient proverbialement, pour indiquer qu'une chose était juste : « *Acoscoumté Ramoun*, — c'est comte Raymond. » Les plus belles filles de la ville étaient réunies, et, gracieusement costumées, elles portaient des cerceaux recouverts de violettes et de roses, pour danser le *Ramelet*, c'est-à-dire exécuter en perfection des pas et des passes chorégraphiques. Cette danse se répandit par tout le Languedoc.

Comme place de guerre, Castel-Sarrasin ne manquait pas de valeur. De plus, elle s'enrichissait de « trois foires l'année[2]. » Narbonne, dont le commerce avait été naguère si florissant, était bien déchue de sa splendeur. Quoique l'on pût voir encore en elle la ville la plus illustre, la plus grande, la plus peuplée de la viguerie de Béziers, de la sénéchaussée de Carcassonne; quoiqu'elle fût toujours cité métropolitaine, tête d'une et de plusieurs provinces[3], elle ne vivait plus guère que sur son passé. Des causes multiples et diverses, — la chute successive des principautés franques en Orient, la guerre des Albigeois et l'agrandissement de villes voisines, avaient causé sa décadence[4]. Son port s'ensablait tous les jours. Ses antiquités romaines, seules, attiraient les voyageurs. Hélas! son dernier vicomte, Guillaume III, s'en alla périr sous les murs d'Ivry! De toutes les marchandises qui avaient autrefois jonché Narbonne, que restait-il? Un miel excellent, fort renommé, apprécié par les gourmets.

1. *Ordonn. de France.* t. VII, p. 523.
2. *Lettres patentes* du Puy-en-Velay, mai 1420.
3. *Lettres royaux de* 1364.
4. *Célestin Port,* Essai sur l'Hist. marit. de Narbonne, p. 162.

« Monsieur l'évêque de Lodève » était assujetti à une redevance militaire; mais il touchait des droits régaliens sur tout le diocèse. Lodève était située au pied des Cévennes. Elle avait des vicomtes. Un proverbe disait que « si Dieu voulait habiter la terre, il choisirait Béziers. » Cette ville saignait encore des guerres albigeoises. Lorsque les voyageurs y arrivaient, trois ou quatre jeunes filles, des meilleures familles, venaient les prier, au nom des pauvres, de leur faire une aumône. Les habitants d'Agde, jaloux d'Aigues-Mortes, avaient essayé, sous Charles VI, de construire un port sur la plage, à cinq kilomètres de l'embouchure de l'Hérault. Mais il leur fut défendu de continuer les travaux (1396). Néanmoins, bientôt un port spacieux devait s'établir sous le cap d'Agde.

L'histoire de Montpellier, commençant comme un conte de fées, donnait de l'intérêt à cette cité. Quelques gens disaient qu'elle tirait son nom de ses filles, célèbres par leur beauté, — *mons puellarum*, montagne des jeunes filles; d'autres voulaient que ce nom lui vînt de deux filles de la maison des comtes de Substantion, qui cédèrent à Ricuin, évêque de Maguelonne, l'emplacement où Montpellier s'éleva. Sa prospérité était due à son beau ciel, à son doux climat. Puis elle possédait un évêché. Sa position, près de la mer, la rendait propre au commerce [1]. Elle communiquait avec la Méditerranée par un canal. Le port était à Lattes, que Cette a détrôné.

Montpellier n'obéissait qu'à un seigneur; elle avait des priviléges, coutumes et franchises, où les principes de liberté étaient reconnus, et dont se rit l'infâme duc d'Anjou. L'école de médecine était très-fréquentée. Beaucoups de hauts personnages étaient accourus, en divers temps, à Montpellier, pour s'y faire traiter. En 1257, c'était l'évêque Pierre d'Herford, affligé d'un polype; au commencement du XIV^e^ siècle, c'était le roi Jean de Bo-

1. *Benjamin de Tudèle.*

hême, malade des yeux, et tant d'autres qui entreprenaient de longs voyages pour consulter les praticiens montpelliérains.

Les danses de *las tréïas* (des treilles) et de *lou chivalet* égayaient les fêtes publiques de Montpellier. Pour la première, les danseurs tenant des cerceaux ornés de guirlandes, dont les courbes imitaient les treilles, exécutaient des passes semblables à celles du *Ramelet* de Toulouse. Dans la seconde, un danseur faisait mouvoir un cheval de carton attaché à sa ceinture, et dont le caparaçon cachait ses jambes; un autre danseur voltigeait autour de lui et cherchait à présenter de l'avoine au cheval, sans recevoir trop de ruades. Une troupe de danseurs, vêtus de blanc, ornés de fleurs et de rubans, environnaient les gens qui exécutaient *lou chivalet*.

Un nombre invraisemblable de moulins à vent s'agitaient autour de Castelnaudary. Cette ville, aux fastes malheureux, était la patrie du légat Pierre de Castelnau, acteur dans la sanglante tragédie des Albigeois (V. t. III, p. 205 et 206.) Capitale du Lauraguais, assiégée pendant la croisade, elle avait été, moins d'un siècle après, prise et brûlée par le Prince Noir. Les hommes de guerre la considéraient, à bon droit, comme une des meilleures places de la province, avec Lavaur, ville très-fortifiée, saccagée par Simon de Montfort, et ensuite pourvue d'un évêché. A Lavaur s'assemblèrent les états de Languedoc, pour aviser aux moyens de défense contre les Anglais.

Le premier parlement de Languedoc avait tenu ses séances, en 1273, dans l'abbaye de Sorèze, dite « abbaye de la Paix. » Carcassonne, « close de murs et de fossés, » se divisait en haute et basse ville. Les états y avaient offert au roi captif, à Jean, « les corps, les biens et les familles de tous les habitants de la province pour sa délivrance. » Carcassonne présentait l'aspect d'une masse imposante à l'extérieur. On ne pouvait entrer dans la *cité* que par une seule porte, et après avoir préalablement déposé ses armes. A l'intérieur, toute la ville était un

labyrinthe inextricable de rues affreusement sales et étroites. Louis IX s'était autrefois arrêté plusieurs jours à Alais, cité industrieuse, mais où rien ne retenait le voyageur, qui préférait Mende, dont l'église gothique était surtout remarquable par un de ses clochers. Les évêques de Mende, investis d'une puissance temporelle peu commune, s'intitulaient « comtes de Gévaudan. » Tout près de Mende, les gens pieux se dirigeaient vers l'ermitage de Saint-Privat, taillé dans le roc. Château-Neuf de Randon n'avait point de monument rappelant la mort de Du Guesclin (V. t. III, p. 479) : on en a érigé un, bien simple, en 1820, dans le hameau de la Bitarelle. L'église de Notre-Dame du Puy, ville bâtie en amphithéâtre sur le versant méridional du mont Anis, brillait par un grand renom de sainteté. Plusieurs rois de France y vinrent en pèlerinage, depuis Robert jusqu'à Charles VII. Les entrailles de Du Guesclin étaient déposées dans l'église de Saint-Laurent.

Située entre un rocher escarpé, sur lequel s'élevait sa cathédrale, et la rive du Rhône, la ville de Viviers était capitale du Vivarais. « Baron de France, » l'évêque de Viviers frappait monnaie; mais bientôt il ne lui resta plus que le prestige du passé. Le pays d'Albi avait donné naissance au plus grave mouvement religieux du moyen âge. On gardait les reliques de saint Salvi dans l'abbaye de ce nom, et la cathédrale d'Albi, dédiée à sainte Cécile et non terminée, apparaissait comme le plus vaste édifice en briques de la France [1].

Peu de cités éprouvèrent autant de vicissitudes qu'Albi. Castres, comté, était la seconde ville de l'Albigeois ; mais celle de Beaucaire, vis-à-vis de Tarascon, la primait singulièrement. Tarascon s'abritait derrière un château construit par le roi René. Selon la tradition, dès le premier siècle de l'ère chrétienne, un monstre, — *la Tarasque*, — ravageait les bords du Rhône. Mais sainte Marthe en-

1. *Alex. Dumège.*

chaîna le monstre avec sa ceinture, et devint la patronne de Tarascon où, chaque année, le jour de la Pentecôte, une procession rappelait ce miracle.

Selon le proverbe,

> Entre Beaucaire et Tarascon,
> Ne repaist brebis ne oison,
> Non plus qu'entre Tain et Tournon.

Donc, lorsqu'il y avait foire à Beaucaire, les habitants de Tarascon s'en ressentaient.

Tous les ans, le jour de la sainte Madeleine, la foire de Beaucaire s'ouvrait. Les marchands y accouraient en foule, et l'enceinte de la ville, dont les murs dataient de 1355, pouvait à peine contenir les milliers d'acheteurs de toutes les nations qui s'y donnaient rendez-vous, pour y rivaliser de faste extravagant. Les femmes de mauvaise vie, assure-t-on, célébraient la Sainte-Madeleine, à cette foire, en faisant la course ; et la plus habile d'entre elles gagnait un paquet d'aiguillettes, ce qui aurait fait naître l'expression « courir l'aiguillette. »

Au XII^e^ siècle, déjà, quand le midi « délirait à la veille de sa ruine [1], » la fête commerçante de Beaucaire dépassait l'imagination. Chose étrange et rare, sa vogue a triomphé du temps.

Près de l'Auzon, Uzès avait deux maîtres particuliers, le duc et le prélat, celui-ci plus puissant peut-être que celui-là. La ville comptait deux mille cinq cent soixante-cinq feux, que dirigeaient des consuls. Aigues-Mortes, de forme quadrangulaire, était munie d'un rempart de pierres carrées, dans lequel se trouvaient enclavées quinze tours. La seizième, la « tour de Constance, « permettait d'entrer dans Aigues-Mortes au moyen d'un pont levis, et servait de phare. Cette ville s'était maintenue

1. *J. Michelet.*

en prospérité jusque vers le milieu du XIVe siècle. Elle déclinait.

Quant à Nîmes, c'était la cité-musée des antiquités romaines, la gardienne fidèle des choses les plus précieuses. On y voyait la *tour Magne*, que certaines gens appelaient la *tour Mille*, parce qu'elle était, prétendaient-ils, une des mille tours qui, autrefois, ceignaient la ville; les *arènes*, ruinées par les Anglais; la *maison carrée*, et bien d'autres monuments que nous admirons encore. Aux environs de Nîmes, le *pont du Gard*, étonnant produit de l'industrie humaine, passait au-dessus du Gardon.

Nîmes entière semblait une émanation de l'empire romain, et, après l'avoir vue, on se sentait désireux d'aller vers le midi, du côté de la Méditerranée et de l'Italie.

VI

Lorsque les Phocéens abordèrent sur les côtes méridionales de la Gaule, ils renouvelèrent les pays qui, devenus plus tard la province romaine, devaient être la Provence, cette belle partie de la France actuelle, encore étrangère, pour ainsi dire, aux Français du moyen âge. Nos Provençaux appellent toujours les Dauphinois « les Franciaux [1]. »

Nous l'avons dit, un élément oriental, auquel s'était joint l'élément latin, faisait de la Provence un territoire à part, un pays très-exceptionnel vers la fin du règne de Charles VII. La vieille Aix, capitale, colonie des eaux, cité des eaux, était ornée de monuments romains, estimés sans doute autant par les curieux que les nombreuses

1. *J. Michelet*, Hist. de France, t. II, p. 71.

communautés religieuses; que la cathédrale de Saint-Sauveur, encore sans portail; que l'église Saint-Jean, avec sa belle flèche de pierre. A Aix naquirent la langue d'oc et la littérature provençale. Depuis 1413, il y avait une université. Arles, capitale de l'éphémère *royaume d'Arles*, renfermait mille traces du paganisme, et offrait le spectacle d'une république. Elle se modelait sur l'ancienne Rome; seulement, elle était souvent obligée de demander la protection des empereurs d'Allemagne. Les comtes de Provence prétendaient certains droits sur Arles, qui capitula avec Charles d'Anjou. Ce prince, selon un troubadour contemporain, infesta toute la Provence de conseillers et d'avocats. Le bon roi René affectionnait les Arlésiens, et plus encore les Arlésiennes. Il établit dans leur ville deux foires libres. Les monuments classiques s'appuyaient aux religieux, dans Arles. Certains voyageurs s'arrêtaient devant Saint-Trophime et aimaient à parcourir le cloître de l'église métropolitaine; d'autres se plaisaient à contempler la Maison carrée et plus d'une ruine romaine, comme à Fréjus et comme à Nîmes, surtout. Au mois d'août, la fête des *Décales*, consistant en combats sur le Rhône et en courses de taureaux, faisait venir à Arles les populations voisines.

Malgré son antiquité, Marseille ne possédait aucun monument intéressant, car Notre-Dame du Mont-Carmel et Saint-Victor ne comptaient guère au point de vue de l'art. La vieille cité, s'étageant du côté du nord, tirait de son port tous ses avantages. Elle commerçait avec la plupart des villes de la Méditerranée. Au moyen d'une barque, il était facile de visiter les navires accumulés dans son port, dont plusieurs gros canons défendaient l'entrée, fermée en outre par une chaîne. Dans le voisinage, les pèlerins affluaient à l'église de Notre-Dame de la Garde. Marseille était toujours l'opulente ville que nous savons (V. t. I, p. 28, 77 et suiv.), orgueilleuse de son passé et confiante dans ses ressources futures.

Les Marseillais conservaient le goût des fêtes antiques,

à en juger par le *branle de saint Elme*, danse célébrée parmi eux la veille de saint Lazare. Les plus beaux garçons, les plus belles filles, magnifiquement habillés, représentant les dieux de l'Olympe et les différentes nations, parcouraient les rues en sautant au son des instruments. Le *branle de saint Elme* était réputé fête très-amusante.

Il s'en fallait de beaucoup encore que l'on eût compris l'importance militaire de la situation de Toulon, port où bien des navires marchands venaient déposer leur cargaison, au lieu de se rendre à Marseille. Ils apercevaient de loin en mer la cathédrale de Sainte-Marie-Majeure. Draguignan, chef-lieu d'une viguerie, renfermait au moins dix communautés religieuses. Le port d'Antibes était fréquenté; mais le siége de l'évêché avait été transporté à Grasse. Dans la ville se voyaient les vestiges d'un grand théâtre romain, disparus il y a un siècle à peine.

Grasse se plaignait toujours, non-seulement au souvenir des pillages exercés dans ses murs par les Sarrasins, mais à cause d'une plus récente catastrophe. Au XIV^e^ siècle, des corsaires de Barbarie avaient emmené une partie de ses habitants en esclavage. Très-pittoresquement posée au pied des Alpes, Castellane, baronnie, devait son nom à ses belles et puissantes fortifications, qui lui valurent le surnom de « vaillante, » et qui aujourd'hui tombent en ruines. Forcalquier était comté; son église était *concathédrale*, c'est-à-dire, en style liturgique, l'égale de celle de Sisteron, qui avait un évêché, qui conservait son régime municipal et ses consuls. Barcelonnette, appartenant aux comtes de Savoie, n'allait pas tarder à être reconquise par René d'Anjou. Elle s'élevait au centre d'une ravissante vallée où Raymond-Bérenger, comte de Provence, de la maison de Barcelone, se plut à la fonder et à lui donner son nom : Barcelonnette ou petite Barcelone. Déjà le doux climat de Nice, capitale d'un comté, et port sur la Méditerranée, séduisait tous les étrangers, principalement les valétudinaires. Nice dépen-

dait de la maison de Savoie, dont elle était le plus gracieux joyau.

Quiconque désirait prendre une idée des mœurs de Rome catholique, sans traverser les Alpes, pouvait se contenter d'une excursion dans le Comtat-Venaissin, possession des souverains pontifes, territoire que Clément V appelait « l'enclos de ses délices. » Avignon, la ville des papes, était, après le départ des papes pour Rome, la résidence d'un vice-légat apostolique, changé tous les trois ans, et ayant une garde attachée à sa personne. Le séjour du Saint-Père dans cette ville y avait amené une pléiade d'artistes italiens. Ceux-ci y développèrent des œuvres toutes particulières, qui n'eurent, pour ainsi dire, aucune relation avec l'art français du moyen âge, du XIVe siècle surtout. Ils y restèrent jusqu'au moment où Avignon fut réunie à la France. Le palais papal n'était-il pas un morceau italien? L'hôtel de ville ne rappelait-il pas un peu le Palais-Vieux de Florence? Notre-Dame des Doms, l'église Saint-Pierre, l'Hôtel-Dieu, un couvent des Célestins, fondé par Charles VI, etc., faisaient d'Avignon une cité monumentale, pleine de caractère et de majesté.

Les admirateurs de Pétrarque ne pouvaient se refuser la noble jouissance d'aller à la fontaine de Vaucluse, où l'illustre poëte italien se livrait à ses méditations philosophiques. Une source aux eaux très-limpides, environnée de roches, occupait le fond d'une caverne. Mais ce qu'on appelait « le château de Pétrarque » était simplement une maison de plaisance appartenant à un évêque de Cavaillon. De cet endroit, si fréquenté, l'on se rendait à Pertuis, petite ville ayant château et fortifications, où, chaque année, le soir de l'Épiphanie, se célébrait la fête de « la belle Étoile. » On promenait dans les rues un chariot plein de combustibles enflammés. Derrière marchaient, aux sons de la musique, trois jeunes gens, richement vêtus, figurant les trois Mages. A Monteux, le jour de la fête de saint Gen, des jeunes gens portaient, au pas de course, la statue du saint jusqu'à un ermitage,

situé à dix kilomètres de la ville. De distance en distance, ils se relevaient, sans pouvoir jamais s'arrêter. Une foule considérable les accompagnait à cheval, à âne ou à mulet. Les habitants de Monteux riaient plus qu'ils ne priaient, peut-être, en célébrant la fête de saint Gen.

D'où venait donc le nom d'Orange, que portait la capitale de la principauté contiguë au Comtat-Venaissin? Un proverbe disait : « En Orange, il n'y a point d'oranges. » Quoi qu'il en soit, le seigneur s'intitulait : « Prince d'Orange, par la grâce de Dieu; » et, au commencement du XVIII^e^ siècle, la maison de Nassau abandonna ce territoire, réuni au Dauphiné. Elle devait, régnant en Hollande, donner le titre de « prince d'Orange » à l'héritier présomptif de la couronne. Un ancien théâtre romain, dont la façade était d'une simplicité grandiose, et un arc de triomphe, le plus complet monument de ce genre qu'il y ait en France, se voyaient à Orange, où les édifices religieux ne rivalisaient point avec les restes de l'art païen.

A Carpentras, qui avait servi de résidence au pape Clément V, et qu'Innocent IV avait fortifié, les antiquités ne manquaient pas non plus. De même à Vaison, où l'étranger s'extasiait devant un pont en pierre, jeté par les Romains sur l'Ouvèze, pont ayant une seule arche, de vingt mètres d'ouverture. Quelques heures suffisaient pour voir Cavaillon et sa basilique romane; l'Isle et sa chapelle de Saint-Pancrace, but annuel de pèlerinage; Valréas et son prieuré des *Clastres*.

On se trouvait aux portes du Dauphiné.

Ce Dauphiné, coupé dans tous les sens par de hautes montagnes, arrosé et fertilisé par beaucoup de rivières ou de torrents, avait obéi à trois races de souverains ou dauphins. Le dernier des dauphins viennois pressura ses sujets tant qu'il vécut. Trente personnes composaient sa maison. Mais il affranchit tous ses vassaux, à condition que ceux-ci feraient de même à l'égard de leurs propres hommes. Plusieurs de ces seigneurs, continuant d'exercer le droit de main-morte sur les gens

de leurs seigneuries, décédèrent sans postérité. Nos rois, successeurs des dauphins (V. t. III, p. 446), traitèrent ces seigneurs comme des mainmortables; ils s'emparèrent de leurs fiefs, au préjudice de leurs parents collatéraux et de leurs légataires. De là, dans le Dauphiné, une assimilation presque complète entre les fiefs et les mainmortes[1]. De là des haines vivaces, des luttes particulières, éternisées par la configuration du pays, où les beautés naturelles l'emportaient sur les monuments. Les montagnes y sont des ramifications des Alpes françaises. Le Dauphiné soutint une guerre interminable contre les ducs de Savoie. On appela sa noblesse « l'écarlate des gentilshommes. »

Grenoble était le siége du parlement dauphinois; mais la valeur de cette cité, comme position militaire, frappait surtout les hommes spéciaux. L'Isère et le Drac menaçaient Grenoble :

Le serpent (l'Isère) et le dragon (le Drac)
Mettront Grenoble en savon,

disait un proverbe. Après avoir jeté un coup d'œil à l'église Saint-Laurent et à la cathédrale, on se dirigeait bien vite vers la Grande-Chartreuse, située près de Grenoble, dans des gorges sauvages, et fondée par saint Bruno. Le saint s'était retiré dans cette solitude avec six disciples, et chacun avait bâti une cellule. En 1134, le couvent s'éleva tout près. La Grande-Chartreuse était l'un des quatre chefs-d'ordre du Dauphiné. On visitait le château de Voiron, habité, selon une légende, par « quelques esprits, qui prenaient souvent plaisir de se rendre visibles aux hommes[2]. » Briançon, « petite ville et grand renom, » où avait lieu la fête du Bacchuber, où les habitants baisaient naguère, en signe de leur fran-

1. *B. Guérard*, Condit. des personnes et des terres; V. liv. V, ch. III, § 2.
2. *Chorier*, Histoire du Dauphiné.

chise, « le dessus de la main ou le chaton de l'anneau de leur souverain, » ce qui leur donnait un rang intermédiaire entre les nobles et les vilains ; — et Embrun, dont le nom signifie *élévation*, ville de physionomie imposante et grandiose, quand on l'apercevait de loin, mais triste et sombre dans l'intérieur, percée de rues tortueuses et sales. Ses habitants avaient perdu leurs priviléges, pour s'être insurgés contre leur archevêque Aimar (depuis, cardinal d'Ostie). Louis XI manifesta une dévotion particulière pour Notre-Dame d'Embrun, cathédrale aux voûtes et aux fenêtres construites en pierres de diverses couleurs.

Peu de vestiges du passé dans l'antique ville de Gap, bâtie au centre de la vallée de la Luye. Un tremblement de terre (1282) l'avait sans doute ruinée. Elle devait en éprouver d'autres, non moins désastreux. Les barons de Montauban avaient fait de Nyons, une petite ville située sur l'Aigues, la capitale de leur seigneurie ; mais les comtes de Provence et de Forcalquier la soumirent à leur « domaine supérieur. » Vienne, la « belle » Vienne, au confluent de la Gère et du Rhône, capitale du Bas-Dauphiné, était, religieusement parlant, « la métropole de la Gaule. » Il y avait eu, entre ses archevêques et le chapitre de la belle église de Saint-Maurice, des discussions interminables. Les chanoines avaient battu monnaie et exercé une juridiction sur certains quartiers de la ville, appelés le *Ban des cloîtres*. Vienne célébrait la fête « des Noircis. » Chaque année, le 1er mai, l'abbesse de Saint-André fournissait une reine grotesque, qui faisait compagnie au roi du même genre, nommé par l'archevêque[1]. Vienne avait longtemps rivalisé avec Arles, sous le rapport de l'influence politique. Le royaume de Bourgogne s'appelait quelquefois « royaume de Vienne. » Mais Arles eut le dessus.

1. *A. de Martonne*, La piété du moyen âge, p. 83, *en note*.

C'est à Vienne, dans la salle des Clémentines du palais archiépiscopal, qu'un concile œcuménique abolit l'ordre des Templiers.

En s'arrêtant à La Tour-du-Pin, on voyait pour ainsi dire le chef-lieu de toute la « juiverie » dauphinoise. Bourgoin était célèbre, par suite d'un fait très-grave. Ses habitants avaient saccagé le château voisin de Méobu, et égorgé le châtelain, coupable à leurs yeux de s'être soumis au comte de Savoie (1301). Valence, capitale du Valentinois, avait vu trois conciles nationaux s'assembler dans ses murs. Ses évêques déclaraient souvent la guerre aux seigneurs temporels, et ces luttes acharnées ne cessèrent que quand Charles VII reçut le serment de fidélité des Valentinois. Valence, duché, évêché, université, possédait quelques belles églises. Ainsi que l'indiquait l'étymologie de son nom, Romans (*abbatia romana*, abbaye romaine), sur la rive droite de l'Isère, devait sa prospérité à un monastère fondé par saint Bernard. Elle comptait plus de dix mille habitants, et faisait un grand commerce de draperies. Hélas! les guerres de religion et la peste la ruinèrent plus tard. Saint-Marcellin, Montélimar et Dié, évêché, valaient à peine l'honneur d'une promenade à travers leurs rues. Le dernier des prélats souverains de Saint-Paul-Trois-Châteaux s'était reconnu (1407) vassal de la France. Ces seigneurs clercs laissaient après eux d'excellents souvenirs. Jouissant des droits régaliens, ils avaient toujours brillé par leur modération et leur justice.

Si, traversant les montagnes, le voyageur voulait prendre un avant-goût de la beauté des chaînes alpestres de la Savoie, pays nouvellement érigé en duché, il ne pouvait guère séjourner qu'à Chambéry, chef-lieu d'une seigneurie particulière, où les ducs de Savoie bâtirent un château remarquable.

De là, par des routes assez bien tracées, on pénétrait dans le Lyonnais, dont le Rhône impétueux faisait la fortune, en portant ses produits jusqu'à la Méditerranée,

de même que la Saône tranquille lui amenait les produits de l'Allemagne.

VII

Les anciens comtes de Lyon, après avoir abandonné leur titre à l'archevêque et au chapitre de cette ville, s'intitulèrent comtes de Forez, nom emprunté à l'antique *Forum Segusianorum* (Feurs), capitale du comté de Forez jusqu'en 1441. Dans la ville de Lyon, le pouvoir temporel de l'Église s'éteignit au commencement du xv^e^ siècle, quand déjà la *Fête des merveilles*, établie en commémoration du martyre de saint Pothin, disparaissait supprimée par Charles VI. Qu'on se figure une procession en bateaux, sur la Saône. Après cette cérémonie, de jeunes taureaux, tout vivants, étaient jetés dans la rivière, et des hommes vigoureux combattaient à outrance ces animaux, que l'on traînait ensuite dans la rue *Écorche-Bœuf*, pour y être abattus. Des feux de joie et des festins terminaient la fête.

Gerson voulut mourir à Lyon, où l'on commença d'enseigner le dogme de l'Immaculée Conception[1].

Double cité, Lyon renfermait dans son enceinte deux collines; elle occupait les rives de deux fleuves navigables, se réunissant au lieu dit *la Mulatière*. Sur le haut de la colline appelée aujourd'hui Fourvières, se trouvait l'église collégiale de Saint-Thomas d'Aquin. Un monastère et d'autres monuments religieux embellissaient l'île Barbe. La cathédrale, Saint-Nizier, les Minimes, et une foule d'édifices militaires ou civils, donnaient à Lyon proprement dite un aspect imposant. Ses six portes, ses deux ponts en pierre, ses nombreuses places, ses faubourgs populeux, s'animaient aux jours de fête, quand

1. *Du Boulay.*

les confréries lyonnaises parcouraient la ville. Comme on sentait bien que là se rassemblait une population active, destinée à devenir un grand centre manufacturier!

Toutefois, autant Lyon s'agite et grandit, autant Feurs reste stationnaire, dépérit même, pour ne plus se distinguer que par sa commanderie de Saint-Antoine, hôpital des gens atteints du « feu Saint-Antoine, » sorte d'érésipèle qui brûle et dessèche les corps. Montbrison, elle aussi, dont la cathédrale ne manque pas de style, voit les jours de décadence succéder à une prospérité longtemps croissante. La désignation de « les Sarrasins » donnée par le peuple à son vieux palais, rappelle les mécréants dévastateurs. Dans cette ville vient de se marier le dauphin Louis (Louis XI). Saint-Étienne commence à se transformer de bourg en cité pourvue d'un mur d'enceinte, avec deux grandes portes et deux petites. Elle s'appelle *Saint-Étienne de Furan*, ou Saint-Étienne en Forez. Roanne, simple châtellenie, est célèbre par le « cimetière des Anglais, » lieu proche, où les ennemis de la France ont éprouvé, selon la tradition, une défaite exemplaire. Beaujeu tire son nom du manoir de Beaujeu (*Belli Jocus*, jeu de guerre), par suite de luttes légendaires entre Ganelon et ses voisins, sous Charles le Simple. Chacun répète encore que le cruel Ganelon fut jadis enfermé vivant dans un tonneau garni de pointes de fer, et précipité du haut d'un rocher; chacun se rend au village des Ardillats, pour méditer sur la justice divine, devant le prétendu tombeau élevé à Ganelon, en mémoire de ses crimes et de sa punition. Par politique, les seigneurs de Beaujeu ont toujours respecté les priviléges de Villefranche sur la Saône, fondée par Humbert IV; et l'*Auberge du Mouton* est très-connue dans cette ville, parce que là le seigneur Édouard II a juré solennellement de faire observer un véritable code de libertés municipales.

Gouvernée par des princes énergiques, la Bourgogne

semblait digne de captiver l'attention des voyageurs. En quittant la Basse-Bourgogne, il était facile d'aller explorer, à l'est, la Franche-Comté, nommée aussi Haute-Bourgogne, et réunie à la France sous Louis XIV seulement. Ces deux provinces avaient entre elles plusieurs points de contact. Leur territoire accidenté les défendait contre les expéditions militaires.

Le proverbe dit, à propos des nobles Bourguignons :

Riche de Chalons,
Noble de Vienne,
Preux de Vergy,
Fin de Neufchâtel,
Et la maison de Beaufremont,
D'où sont sortis les hauts barons.

La Bourgogne était la dernière grande province féodale qui fit encore trembler les rois de France.

Les ducs de ce pays, hommes de violence, s'appuyaient surtout sur la soldatesque ; et leur despotisme ne s'arrêtait devant rien. «En ce temps (1459-1461), par tous les pays du duc de Bourgogne, sitôt qu'il advenait qu'aucun marchand, laboureur, bourgeois ou officier trépassait de ce siècle, riche et délaissant femme riche, tantôt le duc Philippe, son fils ou autres seigneurs de ce pays, voulaient marier lesdites veuves à leurs archers ou autres de leurs serviteurs... Et fallait que lesdites veuves obéissent ou se rachetassent par force d'argent... Et pareillement, quand un homme était riche, et qu'il avait une fille à marier, s'il ne la mariait bien jeune, il était travaillé (tourmenté) comme est dit ci-dessus[1]. »

A l'époque où nous plaçons ce voyage à travers la France, la maison de Bourgogne, dite *maison de Valois*[2], avait pour chef Philippe le Bon. Elle allait être représen-

1. *Jacques Duclercq*, liv. III, ch. XXVII.
2. *De Barante*, Hist. des ducs de Bourgogne; V. t. III, p. 470.

tée par Charles le Téméraire. Réunissant un nombre immense de fiefs, elle s'entourait, à Dijon, sa capitale, de la cour la plus brillante.

C'était donc avec plaisir que l'on passait quelques jours à Dijon, ville située au confluent de l'Ouche et du Suzon, au pied des collines que l'excellence de leurs vins a fait surnommer « la Côte d'or. » On y battait monnaie; l'ordre de la Toison d'or y avait son chef-lieu (V. plus haut, p. 6.) Nous y pouvons compulser encore les riches *archives de Bourgogne*. Philippe le Bon déposa dans Dijon l'hostie miraculeuse dont le pape Eugène avait payé ses éminents services : on prétendait que, percée d'un coup de couteau par un juif, cette hostie versa du sang, et que les taches en étaient encore visibles. Là s'assemblait la fameuse société de la *Mère folle*, dont nous aurons occasion de parler. Là, enfin, des écoles supérieures florissaient; car Dijon protégeait les lettres et les arts. La cathédrale, ancienne abbaye de Cisterciens de Saint-Bénigne, était surmontée d'une très-haute flèche; l'église de Notre-Dame, avec son portail divisé en trois étages, avec ses deux tourelles, était un beau travail gothique, datant du XIII^e^ siècle. Le vieux château tombait en ruines; bientôt Louis XI devait en bâtir un près de la porte Guillaume. Le monument le plus populaire de Dijon était le *Jacquemart* de l'horloge Notre-Dame (V. plus haut, p. 165.) La chartreuse de Champmol, peu éloignée de la ville, s'achevait à peine.

Quoique les fortifications d'Auxonne, capitale de l'Auxonnois, fussent aussi à peine terminées, la noblesse de Bourgogne avait tenu séance dans cette ville, afin d'arrêter les ravages des grandes compagnies. Un incendie la consuma presque entièrement, sans toutefois détruire son hôpital et sa belle église de Notre-Dame. Selongey, aujourd'hui de si mince importance, était une baronnie, avec enceinte bien fortifiée et percée de quatre portes. Un ancien usage, observé jusqu'en 1789, voulait que chaque mariée, avant la bénédiction nuptiale, offrît

au prévôt, sous le porche de l'église, vingt deniers, une pinte de vin et un plat de viande. Le prévôt embrassait la fiancée, à laquelle il rendait dix deniers. Il gardait le reste [1].

Les villes de bons vins, Beaune, Pomard, Nuits, etc., étaient généralement sillonnées de châteaux-forts, sans doute parce que les riches seigneurs de ces localités et des petits pays voisins tenaient à faire respecter leurs récoltes vinicoles, dont quelques-unes avaient déjà inspiré plus d'un poëte. Beaune ne se distinguait pas seulement par ses vins : Nicolas Rollin venait d'y fonder un bel hôpital, en grande partie construit en bois, si riant d'aspect que cela pouvait donner envie de tomber malade à Beaune [2]. L'église collégiale, celle de Saint-Nicolas et la chapelle des Templiers, où Jacques de Molay avait été admis à faire partie de l'ordre, étaient remarquables. La ville de Saint-Jean de Losne avait subi un siége célèbre (1273), mais ses habitants, en récompense des services rendus par eux aux ducs de Bourgogne, avaient été, en plusieurs circonstances, placés au-dessus des lois communes. Ils jouissaient d'énormes franchises.

Auxerre, capitale du comté de l'Auxerrois, possédait une cathédrale gothique, au chœur du plus beau style ogival; l'église de Saint-Germain, dont les deux chapelles souterraines renfermaient les tombeaux des anciens évêques, et celle de Saint-Étienne, où, après plusieurs années de guerres civiles, les Armagnacs et les Bourguignons se réconcilièrent en présence du roi (août 1412). L'usage des chanoines d'Auxerre, ville irrévocablement réunie à la couronne sous Charles V, était de jouer à la pelote ou au ballon (*pilota*) dans la nef de la cathédrale, le jour de Pâques. Le dernier chanoine fournissait la balle, qu'il donnait au doyen. Tous jouaient pendant plusieurs

1. *Em. Jolibois*, Fontaine-Française et Selongey, *Hist. des villes de France*, t. V.

2. *Viollet-le-Duc*.

heures; puis ils dansaient, banquetaient au chapitre. Cet usage a disparu en 1538 [1].

Récemment, Charles VII avait cédé Bar-sur-Seine au duc de Bourgogne. Mais Froissart avait dit, à cause des fortifications de cette cité, alors si enviée pour sa position, aujourd'hui si dédaignée :

> La grande ville de Bar-sur-Sayne,
> Close de palès et de saignes,
> A fait trembler Troyes en Champaigne;

et Louis XI ne tarda pas à la reprendre.

Le souvenir du capitaine Jacques d'Epailly, dit *Forte-Épice*, chargé par Charles VII de défendre Avallon, restait gravé dans toutes les mémoires. Quand le duc Philippe le Bon assiégea la ville, *Forte-Épice* trompa les habitants en affectant la plus grande confiance. Il donna un bal la veille du jour où la place capitula, se montra insolent envers les dames, quitta secrètement la fête et s'échappa par une fausse porte. Avallon se rendit, et l'on pensa que *Forte-Épice* était d'intelligence avec les Bourguignons. La ville, élevée sur un rocher de granit, ne se recommandait guère, d'ailleurs, que par sa situation très-pittoresque. Semur, comme Avallon, était haut perchée, avec l'Armançon coulant à ses pieds. Capitale de l'Auxois, elle renfermait une remarquable église et un couvent de carmes. Les Écorcheurs et les Retondeurs y avaient exercé de déplorables excès, presque au moment où la peste y sévissait cruellement. Malgré leur douceur connue, les Semurois recevaient de leurs voisins, les Montbardais, le surnom de Barbares. D'autre part, la gaîté des habitants de Montbard, ville située à douze kilomètres de Semur, passait en proverbe; on disait : « les Fous de Montbard. » Les malins ne manquaient pas de prétendre

1. *A. L. Millin*, Voyage dans le midi de la France, t, I, in-8°, *Paris*, 1807-11.

qu'ils devaient cette appellation peu gracieuse à leur conduite généralement folle. Tout près de Semur se rencontraient l'abbaye de Moutier-Saint-Jean et celle de Rougemont, aujourd'hui détruite, comme le château du même nom.

Le délicieux bijou architectural de Bourg-en-Bresse, où il existait une *juiverie*, un quartier habité presque exclusivement par des juifs, c'était l'église de Notre-Dame, non terminée. Celle de Brou, située hors des murs de la ville, n'existait pas encore. Elle devait être l'un des plus parfaits monuments gothiques. Trois voies, se croisant près d'une localité qui ressemblait à un amphithéâtre, avaient été l'origine de la ville de Trévoux, ceinte de murailles, flanquée de tours, où l'on voyait plusieurs beaux édifices, dont il ne reste plus que des vestiges insignifiants. Autun, cité antique, la « sœur de Rome, » la « Rome de la Celtique, » ayant dans ses armes le serpent druidique et le porc, n'abandonnait pas ses usages immémoriaux et son *vierg* (V. t. Ier, p. 103). L'évêque d'Autun était de droit président des États de Bourgogne.

Cette ville, après les souffrances que les grandes compagnies lui avaient infligées, gémissait sous le despotisme sauvage du bailli Robert de Martimpuis, surnommé « Robert le Diable » par les Autunois. Ce bailli riait de la juridiction épiscopale, pillait les établissements religieux et commettait dans les couvents d'indignes violences. Jean de la Porte, grand chantre de l'église d'Autun, entendit, en 1365, les témoins sur un des crimes les plus graves reprochés à Robert de Martimpuis [1]. Ville savante, ville d'enseignement, Autun que, dans une visite, François Ier appela « la Rome française, » n'a point changé de caractère moral et a peu modifié son aspect physique. Selon Paradin, « on y trouvait à chaque pas des ruines de statues, de colonnes, d'aqueducs, de pyramides, de théâtres, de voûtes et d'autres monuments anciens. On

1. *Alfr. Nettement*, Autun, dans l'Hist. des villes de France, t. V.

retirait aussi de la terre, chaque année, pour ainsi dire, des vases pleins d'or et d'argent. »

Deux choses avaient rendu Vézelay célèbre : son abbaye et sa commune. Mais, quand les franchises disparaissaient, l'église de l'abbaye, construite sur le sommet de la montagne, et dominant toutes les maisons de la ville, se remplissait toujours, aux fêtes solennelles, de pèlerins accourus pour voir les reliques authentiques de sainte Madeleine. Les maisons et les cloîtres ne pouvaient contenir tant de monde. Pour leur argent, ces visiteurs n'obtenaient que le droit de bivouaquer dans les rues, couvertes de paille en cette occasion[1].

Châlon, sur la Saône, effrayait à cause de la malpropreté de ses rues et des eaux stagnantes qui y entretenaient continuellement un air très-malsain. Deux fêtes, — la Danse des Chanoines et le Gaillardon, — amusaient fort les habitants. La cathédrale, de style gothique, offrait aux regards de remarquables détails. Bien des gens surnommaient Châlon « la ville aux hauts clochers. »

Ce que l'on cherchait, dans Mâcon, c'était un couvent de Dominicains, élevé par saint Louis. Depuis Philippe de Valois, les Mâconnais, n'ayant « ni corps ni commune », élisaient six *prudhommes* ou magistrats chargés d'administrer la ville, de concert avec le bailli. La population de Mâcon, pieuse entre toutes, avait, la première, observé la solennité du dimanche. D'après une vieille tradition, un comte de cette ville, nommé Guillaume, coupable de mauvais traitements envers les moines de Cluni, avait été enlevé un jour, au milieu d'un festin, par un personnage inconnu.

Ces moines de Cluni, dirigés d'abord par « l'abbé des abbés, » puis par un « archi-abbé », voyaient leurs richesses mobilières et immobilières augmenter sans cesse. Leur opulence donna naissance à ce dicton :

En tout pays où le vent vente,
L'abbé de Cluni a rente.

1. *P. Mérimée*; V. t. III, liv. V, ch. IV.

Il reçut une fois le pape, le roi de France et nombre de seigneurs, sans que ses moines eussent à se déranger. Mais l'heure de la décadence avait sonné pour Cluni, au XV^e^ siècle. Les relâchements de discipline, et deux incendies qui consumèrent en partie le palais abbatial et le cloître, enlevèrent beaucoup de prestige aux abbés. Ceux-ci avaient longtemps porté le titre d' « arbitres des rois. »

Ils exerçaient autorité sur trois mille deux cent cinquante-deux monastères; et les moines de Cluni, au XIII^e^ siècle, avaient fondé les ordres militaires d'Espagne.

Le roc de Besançon occupait le plateau et le versant septentrional d'une montagne escarpée autour de laquelle le Doubs se développait en forme de fer à cheval. En outre, la rive droite du fleuve se couvrait d'habitations. Besançon, ville impériale, capitale de la Franche-Comté, très-bien fortifiée, était liée au duc de Bourgogne par un « traité d'association » qui lui accordait la moitié des gabelles et amendes, plus le droit d'avoir dans la ville un juge assistant au conseil, et un capitaine commandant les troupes. Besançon montrait une cathédrale dédiée à saint Etienne, où l'on conservait le suaire du Christ, objet que les prêtres promenaient processionnellement, le jour de l'Ascencion et à la Fête-Dieu. Il y fallait visiter l'antique Porte-Noire et les restes d'un canal, la cathédrale et Sainte-Marie-Madeleine, où s'exécutait « la Bergerette, » à Pâques. La Bergerette consistait en rondes dans le cloître, en collation au chapitre, avec du vin rouge, du vin clairet et des pommes appelées vulgairement des *carpendus*[1]. Cette danse a disparu en 1738. L'abbaye de Saint-Paul rendait la haute, moyenne et basse justice.

Neuf « maîtres-bourgeois » formaient le conseil de commune à Montbéliard ; un « maître-bourgeois en chef » le présidait. Point d'édifice à mentionner. Cette ville

1. *Rituel de Sainte-Marie Madeleine,* cité dans le *Guide de l'étranger à Besançon,* par A. Delacroix et A. Castan, in-12, *Besançon,* 1860.

était le chef-lieu d'une petite principauté appartenant depuis 1397 à la maison de Wurtemberg. Les bourgeois de Pontarlier portaient le titre de *barons*. Ils se gouvernaient librement, sous la protection des ducs de Bourgogne et des sires de Salins et de Joux. Poligny, près des sources de la Glantine, passant pour une ville « bien bâtie », confiait la gestion de ses deniers municipaux à un « chef de la bourgeoisie » choisi parmi quatre candidats que présentait le collége des « chefs d'hôtel », ou principaux. Habitation princière, le fort de Grimont contenait les titres de la maison de Bourgogne. Arbois, localité considérable, baissait néanmoins pavillon devant Salins, que Jean-sans-Peur désignait dans ses chartes comme « le plus notable lieu » de son duché.

Ainsi que la Franche-Comté, l'Alsace était destinée à rester longtemps étrangère à la France monarchique.

Cette province se divisait en Haute et Basse-Alsace, fréquentées par beaucoup de Français, qui aimaient Strasbourg et sa cathédrale, un morceau unique, réunissant à peu près tous les styles de l'époque. Plusieurs autres églises présentaient quelques beautés. Les savants allaient rendre visite à l'hôtellerie Thiergarten, maison où Guttemberg avait fait ses essais d'imprimerie, et dans laquelle il venait d'établir une presse. Dans Strasbourg se trouvait, depuis 1358, le premier *Kaufhaus*, vaste magasin, entrepôt des marchandises étrangères. Elle se gouvernait comme une petite république. On avait surnommé Saverne « la clef de l'Alsace, » eu égard à sa position au pied d'une haute montagne, sur un point où une voie romaine traversait les Vosges. Près de là, un défilé conduisait d'Alsace en Lorraine. Colmar, au bas des Vosges, était citée pour sa fameuse expédition dirigée par le *compère Thoms*, tavernier de village, contre les juifs. Dans la première moitié du XIV^e^ siècle, le compère Thoms prétendait avoir reçu de Dieu la mission d'exterminer tous les juifs de la chrétienté. Beaucoup de partisans, paysans armés de gourdins, de faux, de haches et

de fléaux, le suivirent aveuglément. Par allusion aux bracelets en cuir qu'il portait comme signe de distinction, il se faisait appeler « le roi Armleder. » Il existait un lieu dit « la Fosse-aux-Juifs » à Colmar qui, après bien des luttes contre l'Empire, conquit enfin le titre et les droits de ville impériale. Huningue était un village dévasté. Mulhouse manquait de monuments, et ne pesait guère dans la balance politique, quoiqu'on l'eût érigée en ville impériale. Altkirch, Belfort, Ferrette, appartenaient à de puissants seigneurs. Ces cités formaient le comté de Ferrette, avec Thann, Delle et de Rougemont.

Par la Lorraine et les Trois-Évêchés, on revenait vers l'Ile-de-France, vers le centre de notre pays. On avait admiré la cathédrale de Metz, délicate et hardie, aux vitraux magnifiques, Saint-Maximin, Saint-Martin, l'oratoire des Templiers, et quelques maisons encore debout aujourd'hui. L'ancienne capitale du royaume d'Austrasie était une ville-république, en même temps qu'une ville d'Empire. Un maître-échevin la gouvernait, et avait pour conseillers vingt échevins. La dignité du maître-échevin, lequel nommait ou révoquait les officiers civils et militaires, en dirigeant toutes les affaires, semblait si relevée que les habitants de Metz souhaitaient à leur fils nouveau-né « d'être un jour maître-échevin ou, au moins, roi de France. » La bourgeoisie messine était fort aristocratique. L'hôpital Saint-Nicolas jouissait, à Metz, d'une singulière prérogative : il prélevait sur l'héritage de tout défunt son plus bel habillement complet; mais, en revanche, il devait entretenir en bon état le premier pont bâti sur la Moselle, — le « Pont des Morts [1]. »

Quelques esprits anti-cléricaux se délectaient devant la *Gloriette* ou *Qui-qu'en-grogne,* tour fort élevée, dominant un palais épiscopal; forteresse que les bourgeois de Toul avaient construite pour se moquer de leur évêque. Ces bourgeois tenaient une banque, dont ils ti-

1. *De Saulcy,* Metz, dans l'Hist. des villes de France, t. IV.

raient des profits considérables. A Toul, l'enterrement de l'*Alleluia,* fête qui avait lieu avec le jeu de la Toupie, faisait passer quelques bons moments aux visiteurs [1]. Sur la Meuse, Verdun connaissait parmi ses habitants bien des gens disposés à la rébellion contre l'évêque-seigneur, qui dut faire, à plusieurs reprises, d'immenses concessions politiques, et accorder des libertés communales.

Le vieux royaume de Lothaire, royaume plus ou moins modifié, avait déjà adopté le nom de Lorraine. La descendance directe de Gérard d'Alsace y régnait. Nancy, résidence des ducs, en était la capitale. Dans cette grande et belle ville, on avait assisté (juin 1456) à un mémorable pas d'armes, ordonné par Jean de Calabre, duc de Lorraine. Ce combat dura quinze jours. Nancy comptait de nombreuses paroisses, communautés, confréries et congrégations. Ses merciers, — car cette ville était commerçante, — organisaient une confrérie « en la révérence et remembrance de monsieur saint George, » et dont le chef portait le titre de *roi.* Ses fabriques de draps étaient connues sous le nom de Saint-Jean, de Saint-Thiébaut et de la Verrerie.

Quelques gentilshommes lorrains s'introduisirent un jour (1369), en costume de paysans, dans la petite ville fortifiée de Marsal, près de la Seille. Ils la pillèrent. Mais Thierry de Boppart, évêque de Metz, tailla bientôt les Lorrains en pièces, et reprit Marsal. Le triomphe des Lorrains n'avait pas duré longtemps; et le dicton « C'est la joie de Marsal » rappela cette affaire, en indiquant une joie éphémère. Les cités de Thionville et de Château-Salins, vraiment insignifiantes, malgré les salines de cette dernière, n'arrêtaient point les pas du voyageur qui s'élançait à travers les riantes montagnes des Vosges, aux croupes molles et onduleuses.

Toujours des luttes entre les évêques et les bourgeois, dans Épinal, sur la Moselle, ville où l'on avait vu un

1. *Mercure de France,* février 1726, p. 218; V. plus bas, ch. VI, § 3.

boucher, nommé Jean Born, surnommé le « petit prince, » s'ériger en chef de parti. Il commandait les habitants qui voulaient secouer le joug du pouvoir temporel. Les évêques de Metz avaient droit de monnayage à Épinal, dont Charles le Téméraire s'empara bientôt. Le chapitre de Saint-Dié, — c'est-à-dire vingt ou trente membres ne reconnaissant pour supérieurs que l'Empereur et le Pape, — ressemblait presque à un sénat républicain. Il exerçait sa juridiction dans le « Buffet de la pierre hardie, » assemblée ainsi nommée à cause d'une énorme pierre sur laquelle s'exécutaient les sentences du chapitre, et qui était placée devant l'église.

Le double monastère de Remiremont, où les religieuses étaient soumises à une abbesse, les religieux à un abbé, avait non-seulement la souveraineté, mais la jouissance des droits régaliens. Chaque année, les empereurs venaient en ce lieu, porter sur leurs épaules la châsse de saint Romaric, et renouveler le serment de protéger les droits de l'abbaye. Ils signaient de leur main ce serment, transporté sur un volume in-folio en vélin, couvert de plaques d'or, doré sur tranche. L'abbesse était princesse d'Empire. Les dames chanoinesses de Remiremont possédaient, sous la souveraineté des ducs de Lorraine, la seigneurie de Plombières, dont les eaux thermales étaient déjà renommées.

Pour qui descendait des montagnes boisées des Vosges, le pays de Bar-le-Duc offrait un mince intérêt. La nature n'y étalait aucunes merveilles; les productions de l'art y étaient peu nombreuses. Tour à tour comté ou duché, le Barrois avait été réuni à la Lorraine par René d'Anjou. Une monnaie particulière circulait dans ce duché. On frappait à Bar-le-Duc, à Saint-Mihiel, à Clermont et à Étain des pièces blanches, dites *planquets* ou *blanquettes*. La seigneurie de Commercy, relevant des évêques de Metz, jouissait d'une charte de commune. Il existait des seigneurs du Château-Haut et des seigneurs du Château-Bas : c'étaient donc deux petits états séparés, capables

de se faire la guerre, dans l'occasion. Au reste, la Lorraine abondait en châteaux forts, dont les ruines valent encore des visites. Celui de Preny servait de cri de guerre aux Lorrains : *Preny! Preny! aide au bon duc Ferry* Dans le donjon se trouvait le « mande-guerre, » cloche d'alarme dont le battant ne s'ébranlait que le jour où le duc de Lorraine entrait en hostilité avec quelque voisin.

On ne voyageait pas encore en France ; mais Paris n'était pas loin, car une moitié du Barrois, le Barrois mouvant, ressortissait de son parlement.

Après avoir parcouru tout le territoire comprenant notre patrie, et les provinces limitrophes, depuis annexées, on revenait au centre, on rentrait dans la capitale. Chacun pouvait avoir conçu une haute idée du pays, sous le rapport de son aspect physique, de ses beautés pittoresques. « La France à vol d'oiseau pendant le moyen âge » était si pourvue de choses splendides, que ses habitants devaient s'en montrer fiers. Quelle nation lui eût disputé la palme! La plupart des merveilles architecturales, par nous succinctement décrites, n'ont pas été surpassées depuis. Nos yeux voient encore ces édifices qui déjà ravissaient nos ancêtres. Certaines ruines, même, comme animées par les souvenirs, conservent l'heureux privilége de commander l'admiration.

Ce que le temps a amélioré, chez nous, au point de vue de l'hygiène, du confortable, de la propreté, est immense. Mais l'art du moyen âge, avec ses créations gigantesques, avec ses délicatesses pleines de caractère, avec ses naïvetés étranges, ne le cède pas à l'art présent. Certes, le tableau que nous venons de tracer fourmille d'imperfections et de lacunes. Il suffit, néanmoins, ce nous semble, avec les détails qui vont suivre, pour éveiller nos méditations. Si les siècles n'ont pas anéanti complétement la France monumentale, telle qu'elle exista depuis Clovis jusqu'à Louis XI, le lecteur verra qu'ils n'ont guère plus effacé certains usages, certaines façons de vivre, et certaines superstitions, seulement modifiées ou déplacées.

CHAPITRE VI

I. Aspect moral de toute la France. Vie extérieure des populations. Réjouissances publiques. Entrées de rois dans les villes; cérémonial ordinaire; cortéges; manifestations populaires; présents de la ville; festins; théâtres et musique. Entrées de grands feudataires et de seigneurs dans leurs domaines. Solennelles entrées de prélats.

II. Fêtes militaires et civiles. Tournois chevaleresques : veille du combat; entrée en lice; faveurs des dames; les « diseurs. » Pas d'armes, castilles, « behours. » La « petite guerre de Châlon. » Pas d'armes du sire de Charny, et autres. Jeux sanglants. « Combats à la barrière. » Tournois bourgeois ou *tupineis*. Petits tournois. Combats singuliers, duels sérieux : le gant jeté; les parrains; le serment; les maréchaux du camp. Le vaincu. Exercices d'adresse : la bague, la « quintaine, » l' « exercice de la chicane. » Le « jeu du pourcel, » les mâts de Cocagne, « la soulle, » « les sautriaux. »

III. Fêtes religieuses, demi-profanes, divertissantes. Façons de célébrer la Pentecôte. Le « mouton cornu, lainu et dentu. » Les grandes joies de la « fête des fous; » la « liberté de décembre; » danses et mascarades. La « fête de l'âne; » la prose; la « messe sèche. » Fête de l'âne à Autun, à Beauvais et à Rouen. La fête et les évêques des Innocents, dans diverses localités. Fêtes bouffonnes, en l'honneur de quelques saints. Fêtes du mois de mai. Le « may » des orfévres parisiens. Le 1er mai à Vienne. Les « fous de Rameru. » La fête du « Vert. » Société de la *Mère-Folle*, de Dijon. La compagnie des « Conards, » à Rouen et à Évreux. Goût des processions et cavalcades. Le Saint-Sacrement, les châsses, les pardons, les anniversaires. Procession du Renard, à Paris. Procession du Hareng, à Reims. Le dimanche des brandons. L'enterrement de l'*Alleluia*, à Toul. Confréries. La Sainte-Chandelle d'Arras. Fêtes de différentes espèces. Fêtes tout à fait locales. La *Gargouille*, les *Rois de l'Épinette*, le *Gaïant*, etc., etc.

I

Paris, l'Ile-de-France, le royaume entier, n'intéressaient pas moins au moral qu'au physique. Ce qui se passait dans la capitale et ses environs, était commun à toutes les régions, à l'exception de quelques singularités spécialement propres aux autres provinces. Les mœurs

de Paris et de l'Ile-de-France se répandaient au loin; leurs coutumes se généralisaient; leur exemple entraînait les populations. Personne ne négligeait les occasions de plaisir; chacun les demandait aux choses de la politique et de la religion. Il fallait bien se réjouir lorsque d'heureux événements succédaient aux sombres jours; il fallait, par des explosions de gaieté, signaler les avantages du présent et les espérances de l'avenir.

La vie parisienne, soit à l'époque féodale, soit au moyen âge, connaissait autant de distractions officielles, de divertissements publics, de fêtes populaires, de magnificences en tous genres, que la vie parisienne d'aujourd'hui en recherche encore. Aussi, d'après des témoignages contemporains, lors du mariage d'Isabelle, fille du roi, avec Richard d'Angleterre (1396), on trouva que nul pays n'égalait la France pour la pompe et les superfluités.

Que manquait-il aux badauds de l'époque? Outre les fêtes religieuses, généralement célébrées avec éclat, le nombre des solennités politiques, militaires ou municipales, nous paraît encore très-considérable, à nous qui avons fait du plaisir une habitude, un besoin, presque une seconde nature.

La petite lanterne qui surmontait la tour de l'horloge du Palais, à Paris, était occupée par une cloche appelée « Tocsin du Palais ». Cette cloche sonnait les réjouissances publiques. Elle sonna plus tard le massacre de la Saint-Barthélemy.

Obéissons à son signal pour retracer les réjouissances publiques.

Parmi ces fêtes se trouvaient, au premier rang, celles qui accompagnaient les naissances de princes, les baptêmes, les mariages, les entrées des rois et des reines dans la capitale.

Pour la première fois, en 1187, l'histoire fait mention d'une fête motivée par la naissance d'un héritier du trône, — par celle d'un fils de Philippe-Auguste. Moins de trente ans après, en mémoire de Bouvines, le roi voulut offrir aux Parisiens le spectacle d'une entrée

triomphale [1]. Puis Louis VIII, à peine sacré, avait été magnifiquement reçu par le peuple de Paris. On vit alors la foule encombrer les places et les rues, le riche et le pauvre manger et boire en commun. Les temples étaient garnis de guirlandes, les autels entourés de pierreries. « Le parfum des aromates s'unissait à l'odorante fumée de l'encens. Autour des rues et des vastes carrefours, des jeunes gens joyeux, des jeunes filles timides formaient des chœurs de danse. Des chanteurs paraissaient, entonnant des chants d'allégresse; des mimes accouraient, faisant résonner la vielle aux sons pleins de de douceur. Les instruments retentissaient de toutes parts. Ici le sistre, là les timbales, ailleurs le psaltérion, les guitares; tous accordaient leurs voix et chantaient pour le roi d'aimables chansons...

« Alors aussi étaient suspendus et les procès, et les travaux, et les études; Thémis ne jugeait plus; Aristote ne parlait plus; Platon ne présentait plus de problèmes, n'offrait plus d'énigmes à résoudre; les réjouissances publiques avaient fait cesser toute espèce de travail.

» Le chemin par où Louis VIII s'avançait était jonché de fleurs. Le roi entrait joyeusement dans son palais et se plaçait sur son trône entouré de sès grands... En face de lui prenaient place ceux à qui leur âge avait donné une longue expérience, les grands qui pouvaient convenablement gouverner le royaume et traiter des grandes affaires; plus loin s'arrêtaient les jeunes gens, d'une valeur indomptable à la guerre, et qui réunissaient la vigueur, le courage et la fierté...

» Voilà que de magnifiques citoyens entraient dans le palais apportant de beaux présents, de riches vêtements ornés de diverses figures en broderie, et, fléchissant les genoux en les offrant au roi, le saluaient du doux nom de Père de la patrie... Louis VIII, ayant reçu ces riches

1. *J. A. Dulaure*, Hist. de Paris, t. I, p. 326; t. II, p. 445.

dons, remerciait les envoyés de Paris, et rendant honneur pour honneur, donnait aux serfs la liberté, et renvoyait absous les coupables, excepté ceux qui, par une trahison criminelle, avaient tourné leurs armes contre son père, et qui demeuraient enfermés dans une prison, juste punition de leurs crimes... Lorsque les citoyens étaient sortis du palais, lorsque la nuit était survenue, la demeure royale brillait de mille feux, et on préparait une fête publique [1]... »

Pendant les XIV^e^ et XV^e^ siècles, les entrées des rois présentèrent encore plus d'apparat. On suivit un cérémonial officiel, et les réjouissances publiques prouvèrent chaque jour davantage que les souverains recherchaient la popularité, sans craindre d'avilir les masses par ces largesses dont la fierté humaine s'indigne à bon droit.

A Paris, le prévôt des marchands et les échevins, comme représentants de la cité, avaient le droit de recevoir le roi et la reine au moment de leur entrée. Ils offraient au souverain les clefs de la ville, en signe de la soumission et de l'obéissance des habitants. Ils y ajoutaient du vin, des épices, et d'autres présents. Après la réception, les ordres mendiants et les communautés figuraient en tête du cortége, le clergé des paroisses et l'université marchaient à la file des deux côtés de la rue. Puis venaient les officiers de ville attachés par leur charge à certaines branches de commerce, les arbalétriers, les archers et les arquebusiers composant la garde municipale, le guet royal, le prévôt des marchands et le corps de ville, le prévôt et le Châtelet, les trésoriers des finances, les généraux et les conseillers des diverses justices, la chambre des comptes et le parlement.

Le roi, accompagné par les princes et les grands seigneurs de sa cour, marchait au milieu du cortége, sous un dais porté par les échevins et par les jurés des six

1. Extrait du poëme *Les faits et gestes de Louis VIII*, par Nicolas, évêque de Bray.

corps de marchands revêtus de leur costume. La reine faisait son entrée dans une litière découverte, chargée d'ornements, portée par des chevaux richement caparaçonnés. Les princes de la famille royale suivaient à cheval. Les princesses paraissaient ensuite, ou dans des litières, ou montées sur leur palefroi. Dans des chars tendus de brillantes étoffes se trouvaient les dames et les demoiselles d'honneur. A côté des princesses caracolaient les seigneurs d'un rang plus ou moins élevé.

Diverses tentures décoraient les maisons bordant les rues où le cortége devait passer. Des corps de musique, stationnant d'espace en espace, faisaient entendre des sons harmonieux. *Noël! Noël!* criait la foule.

On représentait sur le passage du roi quelques mystères ou quelques pièces allégoriques. Des fontaines de vin et de lait coulaient, pour que chacun pût en prendre à sa volonté. Quelquefois, au lieu de fontaines, l'autotorité plaçait çà et là des tables, auxquelles on venait s'asseoir, ou des cocagnes (cuisines) dans lesquelles des préposés distribuaient au peuple de quoi boire et manger [1].

A l'entrée de Charles V dans Paris, « il y avait dessous l'échafaud une fontaine jetant hypocras, et trois syrènes dedans; et étoit ledit hypocras abandonné à chacun. » A l'entrée d'Isabeau de Bavière (1389), Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, tous les anges du paradis, étaient représentés dans les rues, tapissées de draps de soie. « Au plain d'un châtel, charpenté de bois et de guérites, contenant grand espace, avoit une garenne et grand foison de ramée, et dedans grand foison de lièvres, de conils et d'oisillons, qui voloient hors et y revoloient à sauf garant, pour la doute du peuple qu'ils véoient. Et de ce bois et ramée, du côté où les dames vinrent, issit un grand blanc cerf; d'autre part issirent hors du bois et de la ramée un lion et un aigle faits

1. *Chronique de Monstrelet; Grandes Chron. de France.*

très-proprement, et approchoient fièrement ce cerf. Lors issirent hors du bois et de la ramée jeunes pucelles environ douze, très-richement parées en chapelets d'or, tenant espées toutes nues en leurs mains, et se mirent entre le cerf et l'aigle et le lion, et montrèrent qu'à l'espée vouloient garder le cerf [1]. » Un Génois tendit une corde fixée à la cîme d'une tour de la cathédrale, et à une maison du pont Notre-Dame. Il descendit pendant la nuit sur cette corde, en dansant, avec un flambeau à la main. Au moment où Isabeau passait sur le pont, ce funambule vint lui poser une couronne sur la tête, et aussitôt après, il remonta à l'endroit d'où il était parti.

Partout des litières peintes et dorées, des tentures de draps de soie, de camelots et de cendal (taffetas), des échafauds pour les bateleurs, des théâtres magnifiquement décorés, des fontaines de lait et de vin aromatisé. Rue Saint-Denis, des jeunes filles, belles et parées, versaient à boire aux passants dans des coupes de prix. De petits anges posèrent une couronne sur la tête de la reine [2]. Des joûtes brillantes eurent lieu. Elles sont reproduites par une miniature des Chroniques de Froissart [3].

Selon l'antique usage, lors d'une entrée royale, des oiseaux étaient lâchés sur le Pont-au-Change (V. t. II, p. 17). Les oiseliers laissaient prendre l'essor à deux cents douzaines de ces innocents animaux, auxquels ils ouvraient la porte de leur prison [4].

Le jour même, ou le lendemain d'une entrée, le prévôt des marchands et les échevins se rendaient au palais du roi et de la reine pour présenter les dons de la ville. Le corps de ville des Parisiens mit aux pieds d'Isabeau, comme redevances, douze lampes, deux bassins d'argent

1. *Froissart.*
2. *L'abbé de Choisy*, Hist. de Charles VI.
3. *Biblioth. impér.*, XV^e^ siècle.
4. *Sainte-Foix*, Essais historiques sur Paris.

avec une nef, deux grands flacons, autant de drageoirs et de salières, six pots, six plats et six trempoirs, valant ensemble trois cents marcs d'argent. Le trésor de nos rois se composait en grande partie des cadeaux magnifiques donnés en pareille circonstance. Ils étaient ordinairement étalés sur des dressoirs, dans la salle des festins de la cour [1].

Pour les cérémonies d'entrées, aussi bien que pour toutes les autres, les questions de préséance importaient, et le parlement, suprême juge, les tranchait toujours avec beaucoup de fermeté [2]. La charge de grand maître des cérémonies n'existait pas encore.

Les pompes des fêtes populaires se développèrent d'année en année. Lorsque, le 6 février 1390, Isabeau de Bavière accoucha d'un garçon, les Parisiens se complurent à organiser des réjouissances tout à fait extraordinaires. Leur ville parut en feu pendant plusieurs jours. Chaque bourgeois dressa une table de festin devant sa porte, en obligeant les passants à boire. On dansa dans les carrefours, au son d'une musique bruyante.

Mais, revenant aux entrées solennelles, disons combien celle de Charles VII dans Paris, après l'expulsion des Anglais, fut brillante et agréable au monarque. Tous les princes, tous les seigneurs se couvrirent d'or et de broderies. Les pages et les guerriers, revêtus d'armes éclatantes, marchèrent au milieu des étendards flottants. Une cavalcade composée des sept vertus théologales et cardinales, et des sept péchés capitaux, se promena par la ville. Sur la route du cortége, les meilleurs auteurs jouèrent des mystères tirés de l'Écriture sainte. Peu après (12 mars 1443), la femme de ce prince, arrivant à Toulouse, fut émerveillée des honneurs qu'on lui prodigua. Elle trouva, hors de la porte Matabiau, les huit capitouls qui l'attendaient en grand costume, avec un

1. D'après J. Froissart, Juvénal des Ursins et Jean de Troyes.
2. *Archives de l'Histoire de France*, t. II, p. 61.

magnifique dais d'azur orné de fleurs de lis d'or. La reine était portée en croupe par le dauphin sur un cheval blanc. Une foule innombrable admirait sa robe bleue, doublée d'hermine, et son chapeau de gaze relevé sur le front en forme de croissant. On lui demanda ce qu'elle préférait, « pour présents de joyeuse entrée, » — cinquante marcs d'argent ou une pièce d'orfévrerie. Elle choisit des tasses ou coupes de vermeil. « Mais les bourgeois délibérèrent qu'il valait mieux donner cinq cents livres à la reine [1]. » Cela leur revenait à meilleur marché.

Une autre entrée, celle de Charles VII à Caen (1450), dans cette ville normande qui avait fait graver sur sa maison commune la devise : UNE FOI, UN ROI, UNE LOI, adoptée par plusieurs familles, laissa de longs souvenirs parmi les Caenais, que le prince avait « reçus très-bénignement [2]. »

S'il s'agissait d'entrer dans une ville prise, et qu'il voulait châtier, le souverain y pénétrait par une brèche. Les bourgeois, pieds nus, se prosternaient sur son passage et imploraient sa merci.

La « joyeuse entrée » n'avait pas lieu selement pour les têtes couronnées. Certains grands feudataires, arrivant dans leurs domaines, ordonnaient aussi des réjouissances publiques, et se permettaient des largesses quasi royales [3], sans négliger de se faire apporter des présents. Qu'on se rappelle les entrées des comtes de Nevers (V. plus haut, p. 225). Les Français s'entretinrent longtemps des superbes fêtes données par Philippe de Bourgogne à Frédéric III, roi des Romains, dans la ville de Besançon (1442).

De même, les princes de l'Église s'attribuaient le droit de joyeuse entrée. Leur présence motivait des fêtes po-

1. *Archives du Capitole*, liv. X, *Annales*.
2. *Monstrelet*.
3. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Franç., t. III, p. 57 et 58.

pulaires. La première entrée des archevêques de Rouen, Tours, Bordeaux, et celle des évêques de Paris, Orléans, Clermont, Autun, Nantes, Quimper, Rennes, Léon, Saint-Brieuc, etc., réunissaient les usages pratiqués en Italie à certaines particularités variables.

Dans un grand nombre de diocèses, l'évêque, lors de sa venue, s'arrêtait à une station, située le plus souvent hors sa ville épiscopale. Il y passait une nuit, comme pour y accomplir, à l'instar des chevaliers, une sorte de veillée des armes... Le lendemain, quatre seigneurs, vassaux de l'évêché, venaient « lever » le prélat, le portaient sur leurs épaules jusque dans la cathédrale, et acquittaient auprès de lui le même office que les grands officiers de la couronne auprès de la personne royale. Le premier servait de sénéchal; le second, d'échanson; le troisième, de pannetier, et le quatrième, d'écuyer. Ces seigneurs étaient appelés « barons de la crosse, barons chrétiens, » ou « premiers barons de la chrétienté. » Le mot « chrétienté » voulait dire ici « diocèse. »

I

Depuis longtemps, les entrées solennelles des rois, des reines, des princes et ambassadeurs, occupaient l'attention des masses. Mais, en général, dans les réjouissances publiques, ce qui attirait surtout la foule, c'étaient les tournois, dont Geoffroy de Preuilli, au xi^e^ siècle, avait formulé le code. A Paris, le Palais, le Louvre, l'hôtel Saint-Pol, les Tournelles, les hôtels des ducs d'Orléans et de Berri, contenaient des lices. On fréquentait beaucoup aussi celles de la Grève, de la rue Saint-Antoine, de la rue Culture-Sainte-Catherine, de la rue des Francs-Bourgeois, etc.

Plus les autorités avaient cherché à faire disparaître

ces jeux chevaleresques et dangereux, plus ces plaisirs semblaient s'accorder avec le goût des populations. Un Anglais [1] avait qualifié les tournois de conflits français (*conflictus gallici*), en ajoutant que le roi d'Angleterre Richard nous les emprunta pour les introduire dans son pays. Nulle part, en effet, les tournois n'obtenaient autant de succès qu'en France. L'envoyé d'une puissance étrangère assistant, sous Charles VII, à un tournoi, disait : « Si c'est tout de bon, ce n'est pas assez ; si c'est un jeu, c'est trop ». Ces critiques restaient sans résultat. Chez nous, les rois eux-mêmes depuis longtemps se plaisaient à voir des combattants dans la lice. Philippe III invita au « tournoi de Paris » tous les chevaliers du royaume et des pays voisins. Le pape Nicolas III avait fulminé contre ce tournoi, en imposant une pénitence expiatoire au souverain et à tous les chevaliers (avril 1279). Mais rien ne pouvait s'opposer à un plaisir qui puisait son intérêt dans le caractère national.

Quel spectacle varié, intéressant, splendide, que celui d'un tournoi ! On suspend, durant plusieurs jours, sur les murailles des cloîtres et des monastères voisins, les écus armoriés des chevaliers qui aspirent à entrer dans les lices. Ces écus, les châtelaines et demoiselles viennent les examiner. Si une dame prétend avoir à se plaindre d'un futur joûteur, elle touche l'écu de ce félon, « recommande » le coupable aux juges du tournoi, et requiert justice. Si la faute est prouvée, le châtiment ne se fait pas attendre.

La veille du combat, les essais ou éprouves (épreuves) ont lieu, et les « vèpres du tournoi, » et les « escrémies » (escrimes), auxquelles parfois les dames assistent, ainsi qu'au « grand tournoi, » à la « haute journée, » à la « forte journée, » au « maître tournoi, » à la « maîtresse éprouve. » Dans ces préludes, il arrive souvent que les écuyers remarqués pour leur bravoure obtiennent l'ordre

1. *Mathieu Pâris.*

de chevalerie, et conséquemment le droit de figurer dans le tournoi.

Au fond de la lice, des échafauds se dressent, généralement couverts, tantôt carrés, tantôt en forme de tours, avec loges et gradins. La décoration en est magnifique : tapis orientaux, pavillons dorés, bannières, banderolles, écussons, armoiries. La foule des spectateurs s'y presse, depuis les rois jusqu'aux chevaliers, avec les conseillers, les maréchaux du camp et les juges spéciaux. En dedans comme en dehors de l'arène, stationnent les rois d'armes, les héros ou poursuivants d'armes, observant les actes des combattants pour en rendre un compte fidèle, ou criant aux chevaliers qui débutent dans la lice : « Souviens-toi de qui tu es fils ! Ne forligne pas ! » Sur des estrades séparées se tiennent les ménétriers, prêts à annoncer l'arrivée des chevaliers par leurs fanfares. Puis, çà et là, des écuyers, des varlets ou *sergents*. Enfin, les flots de spectateurs émus.

Sous le regard des dames, les chevaliers, s'intitulant *esclaves*, *serviteurs* de la beauté, s'élancent au combat, pour mériter la gloire et l'amour :

> Servants d'amour, regardez doucement
> Aux échaffauts, anges de paradis :
> Lors jouterez fort et joyeusement,
> Et vous serez honorés et chéris.

Quelques-uns, dit un poëte du temps de Charles VI, se font conduire dans la lice, littéralement enchaînés.

Plus d'une châtelaine donne à son servant une *faveur*, un *joyau*, appelé aussi *noblesse*, *nobloy* ou *enseigne*. Elle lui accorde quelque pièce détachée de son habillement, — écharpe, voile, coiffe, bracelet, etc. S'il perd son gage en combattant, aussitôt elle s'empresse d'en délivrer un autre à l'ardent joûteur. On raconte que, à la fin d'un tournoi français, les dames qui avaient distribué avec profusion les « enseignes, » demeurèrent en « purchef, »

c'est-à-dire tête nue, les cheveux flottants sur leurs épaules. Et de rire, toutes; car toutes avaient agi de grand cœur, sans s'apercevoir de leur « dénuement et dévêtement. »

Après le combat, les dames allaient chercher le vainqueur, qu'elles conduisaient triomphalement au palais, avec force vivats chaleureux, gracieux sourires, serments d'amour éternel.

Tout se passait, dans chaque tournoi, le plus courtoisement, le plus régulièrement possible. Des diseurs ou juges du camp, choisis par la fleur des chevaliers, réglaient les contestations des rivaux, examinaient leur noblesse et décernaient les prix.

Personne ne confondait les joûtes avec les tournois. Dans les premières, les chevaliers combattaient seul à seul; dans les seconds, ils marchaient par escadrons [1]. Parfois, le tournoi se compliquait. Il devenait un « pas d'armes, » simulant un combat engagé pour défendre des défilés ou des passages difficiles. De là l'expression proverbiale « sortir d'un mauvais pas. » Le tournoi se pouvait changer encore en une « castille, » simulant la défense d'une forteresse ou d'une place. L'expression « avoir castille » tire de là son origine. Enfin, les siéges soutenus à cheval, la lance au poing, de même que les courses de cavaliers, s'appelaient « behours » ou « behourdis. »

C'était un pas d'armes que le comte de Châlon-sur-Saône avait offert à Édouard I[er] d'Angleterre, vers 1273. Un certain temps s'était écoulé entre la proclamation du tournoi et le jour désigné; le roi Édouard, à l'ouverture de la lice, se trouva entouré d'un millier de ses sujets, tant chevaliers qu'archers et arbalétriers, accourus de Gascogne et même d'Angleterre. Le comte de Châlon avait avec lui beaucoup de gens des communes, outre les chevaliers français et bourguignons. Le « pas

1. *Caseneuve*, à la fin du *Dict. étym.* de Ménage.

d'armes, » entre les « tenants » commandés par le roi d'Angleterre et les « assaillants » dirigés par le comte de Châlon, fut aussi courtois que brillant : l'avantage demeura au roi Édouard et aux « tenants; » mais à peine les nobles hommes s'étaient-ils retirés du champ clos, que les autres Anglais et les « communiers » bourguignons, excités par la jalousie nationale, s'attaquèrent avec fureur. Les Anglais, aguerris par les luttes civiles de leur patrie, et mieux armés que leurs rivaux, mirent en déroute les Bourguignons, bien que ceux-ci eussent l'avantage du nombre, et ils en tuèrent beaucoup ; « mais, dit Mathieu de Westminster, comme c'étoient des gens de condition vile, on se soucia fort peu de leur mort. » Ce pas d'armes, à cause de son issue sanglante, fut appelé «la petite guerre de Châlon [1]. »

Les amateurs ne s'effrayaient ni du danger ni des prohibitions. Le temps n'avait pas modifié leurs fantaisies encore barbares. Ils citaient avec joie le récent pas d'armes du sire de Charny, avec douze chevaliers qui s'engagèrent à combattre, sous l'arbre de Charlemagne, près de Dijon, tous ceux qui oseraient les défier à pied et à cheval, depuis le 1er juillet 1443, jusqu'à la mi-août; — le pas d'armes tenu à Arras (avril 1446) par Galeotti Baldaccino, chevalier milanais, contre le seigneur de Ternant; — le combat de Jacques de Lalain contre Jean Bonifacio, autre seigneur milanais, au chapitre de la Toison d'or, à Gand (6 novembre 1446).

Dans ces combats de la cour de Bourgogne, personne ne fut tué ni blessé.

Mais, à la cour de France, les jeux chevaleresques avaient tourné au tragique. Messire de Champion périt d'un coup de lance qu'il reçut à Saumur, dans un pas d'armes tenu devant Charles VII et René (printemps de 1446). Durant l'automne de la même année, Louis de Bueil fut tué à Tours par un Anglais, également sous

1. *H. Martin*, Hist. de France, t. IV, p. 351, *en note*.

les yeux du roi qui, fort attristé, s'abstint pendant quelque temps de divertissements si dangereux [1].

Lorsque deux troupes de chevaliers se mesuraient à pied avec la hache, le sabre et la masse d'armes, il y avait « combat à la barrière. » Il fallait que l'un des deux partis fût repoussé par l'autre au delà de la barrière qui fermait la lice. Les combats à la barrière manquaient du prestige qui environnait les tournois. Cela s'explique. En luttant ainsi à pied, d'après les préjugés nobiliaires, les chevaliers se mettaient au niveau des vilains.

Dans le principe, les tournois ne subsistaient que pour la chevalerie. Mais le moment vint où les guerriers n'en conservèrent pas le privilége. Il se fit des tournois bourgeois, appelés *tupineis* (de *tupin*, pot, en Touraine), combats mi-sérieux, mi-grotesques, indignes de chevaliers. Ceux-ci pourtant y prirent part, malgré les ordonnances de Philippe le Bel, qui avait cherché à les en détourner. D'autres luttes, ou « petits tournois, » mettaient aux prises de jeunes combattants, armés de longs bâtons rouges, et montés sur des ânons [2]. Tout cela semblait dégénérer en spectacles comiques, en plaisanteries populaires, en véritables enfantillages. Ou bien la manie chevaleresque exagéra les formes gracieuses de la galanterie française. On tomba dans la fade pastorale. Un tournoi fut célébré à Tarascon, sous le roi René. Philippe de Lenoncourt et Philibert de Laigne avaient défié tous les chevaliers, à vingt lieues à la ronde. Une noble dame, déguisée en bergère, fut l'arbitre des coups. Ce tournoi dura trois jours, et la bergère décerna le prix, — un baiser et un bouquet.

Outre les tournois et les pas d'armes, les combats singuliers, au grand soleil, en présence du roi, des princes, de la cour entière, fournissaient au public des régals merveilleux.

1. *Olivier de la Marche*, t. VII; *Mathieu de Coussy*, ch. XIII et XVI.
2. *Chronique de Godefroi de Paris*, année 1313.

Les duels solennels, où fréquemment un des champions expirait, avaient lieu selon la coutume suivie vers le temps de saint Louis, pour les défis entre particuliers[1]. Les deux adversaires se présentaient devant le comte ou seigneur. Le plaignant exposait ses griefs; il jetait son gant ou gantelet, que son rival ramassait et échangeait contre le sien.

C'était l'acceptation du défi. On conduisait les contestants dans la prison seigneuriale, où ils restaient jusqu'au jour « assis à faire bataille, » à moins que « des gens de bien, » répondant d'eux, ne promissent de les garder. Cela s'appelait « la vive prison. » Au jour dit, ils entraient en lice, accompagnés d'un prêtre, de leurs parrains ou répondants, à cheval, « glaives au poing, épées et dagues ceintes. » Ils s'agenouillaient, tenaient leurs mains entrelacées, juraient sur la croix et le *Te igitur* que le bon droit était de leur côté, et qu'ils ne possédaient ni charmes ni sortiléges. Aussitôt on ordonnait à tous les spectateurs de rester assis, de garder le silence, de ne proférer aucun cri pour encourager les champions. Les parents des parties se retiraient. Le maréchal du camp mesurait à chacun également « le champ, le vent et le soleil. » Par trois fois, il criait : « Laissez-les aller! »

Le combat s'engageait d'ordinaire à midi; il ne pouvait durer que « jusqu'à ce que les étoiles apparussent au ciel. » Quand le défendeur avait résisté jusqu'à cette heure, il obtenait gain de cause. Le chevalier, mort ou blessé, était traîné hors du camp. On lui coupait ses aiguillettes; on jetait son harnais pièce à pièce parmi les lices. Son cheval et ses armes appartenaient au maréchal et aux juges du camp.

En Normandie, suivant la coutume scandinave, on brûlait ou pendait le vaincu[2].

1. *Coutumier de Normandie.*
2. *Cérémonies des gages de batailles.* Bibl. imp., manus. du xv^e^ siècle.

Avec quelques variantes, les duels solennels se maintinrent pendant tout le moyen âge, et même durant la Renaissance. Seulement, grâce aux progrès de la civilisation, le vaincu ne subit aucune peine, autre que la honte d'avoir été surpassé en habileté ou en bravoure.

Tantôt affolée de tournois sérieux et de duels, la foule courait avec enthousiasme du côté des lices; tantôt elle se contentait d'exercices de pure adresse, la plupart du temps organisés dans les carrefours ou sur les places. Elle allait voir les hommes d'épée courir la bague, et l'enlever au galop, à la pointe de leur lance, ou, comme dans la « quintaine, » abattre une tête de bois à coups de javelots. Elle assistait volontiers aussi à « l'exercice de la chicane, » jeu de paume à cheval, dans lequel les chevaliers prouvaient leur talent d'équitation, autant que leur dextérité pour recevoir et renvoyer la balle [1].

Plus tard, le jeu de la bague devint populaire. Il y eut, à Château-sur-Loir (Orléanais), une fête du « Roi de la bague, » dans laquelle, durant le carnaval, les jeunes gens montaient à cheval pour courir la bague, et proclamaient roi le vainqueur. Celui-ci choisissait une reine, à laquelle on rendait hommage, et qui donnait le bal pour terminer la fête.

Afin de divertir les Parisiens, sous la domination anglaise, des jeux nouveaux furent introduits dans la capitale. Des gens plaçaient dans un champ clos quatre aveugles, couverts d'une armure et munis de bâtons. Ces aveugles devaient se battre contre un fort cochon, — donné en prix au joueur qui parvenait à le tuer. Souvent, en voulant atteindre l'animal, les combattants se distribuaient, à leur insu, de très-rudes horions. Beaucoup, sans leur armure, auraient succombé avant la victoire. Ce divertissement cruel et grossier, dit « le jeu

1. *Du Cange*, VIII[e] Dissertation sur Joinville.

du pourcel, » ne réussit guère. Il disparut en même temps que l'Anglais [1].

Au contraire, le mât de cocagne, qui date sans doute de la même époque, a traversé les siècles. Bedford fit planter (1429) sur les ponts de la Seine, et sur les places, des mâts de cocagne au bout desquels on attachait un panier contenant quelques pièces de monnaie. Et les habiles de grimper, ou de redescendre, de remonter, de saisir enfin le panier convoité.

Bedford propageait, en l'introduisant dans les divertissements officiels, un jeu déjà connu des Parisiens. En effet, le jour de la Saint-Leu et Saint-Gilles, les habitants de cette paroisse proposèrent de « faire esbattement nouveau. » Ils plantèrent dans la rue aux Ours (aux Oies), en face de la rue Quincampoix, une perche d'environ six toises. Ils attachèrent à la cime un panier, renfermant une oie grasse et six blancs de monnaie. Ensuite, ils oignirent cette perche, dressée perpendiculairement, en promettant l'oie, l'argent, le panier et la perche à quiconque monterait jusqu'au haut. Cet exercice dura longtemps : les concurrents les plus vigoureux ne pouvaient atteindre le but, surtout à cause de la graisse dont la perche était frottée. Enfin, on adjugea l'oie à celui qui avait le mieux grimpé; mais on ne lui donna ni la perche, ni les six blancs, ni le panier [2].

Assurément, plusieurs autres jeux publics étaient en usage parmi les Français, soit à Paris, soit dans les provinces. Celui de la « soulle » consistait à se disputer une soulle, un ballon en morceaux d'étoffe, qu'ornaient des rubans de toutes couleurs. Aux environs de Caen avait lieu cette lutte, à la suite de laquelle certains joûteurs demeuraient blessés. Les vainqueurs, exposant la soulle les jours de marché, aux yeux des vaincus, criaient par dérision : « A la bouillie! » Ce divertissement,

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, t. III.
2. *J. A. Dulaure*, Singularités historiques.

que Charles V avait autorisé [1], fut défendu en 1770.

Les jeunes gens de Verberie (Oise), où des rois mérovingiens résidèrent, jouaient aux « sautriaux » ou aux « tombereaux. » Leur dextérité éclatait, alors qu'ils se laissaient couler du haut d'une colline, en entrelaçant si bien leur tête, leurs jambes et leurs bras, que leurs corps prenaient la forme d'une boule. Parfois, deux sautriaux plaçaient chacun la tête entre les jambes de l'autre, et roulaient unis, sans se faire mal. Cette habileté de clowns enchantait la multitude, et l'on ne peut s'étonner que, plus tard, des sautriaux en troupes aient parcouru la France, pour exploiter leurs exercices. Dignes émules des danseurs de corde, ils rivalisaient avec les gens qui, aux jours de réjouissance publique, faisaient encore combattre des coqs ou des animaux féroces, plaisirs recherchés par la foule jusqu'au XVIII[e] siècle [2], et dont on a pu la déshabituer en imaginant les représentations dramatiques gratuites.

III

Les réjouissances offertes au peuple par les autorités le cédaient, en nombre, aux fêtes religieuses qui prenaient un caractère de divertissement public, ou que leur étrangeté transformait en abominables cohues.

La plupart de ces fêtes nous venaient de l'antiquité. Nous en avons déjà indiqué quelques-unes, dans les volumes précédents. Complétons cette partie si curieuse de l'histoire des mœurs. Retournons aux temps où le clergé se mêlait au peuple, dans des récréations souvent inconvenantes; où le bâton pastoral se croisait avec la marotte de Momus [3].

1. *Ordonn.*, ann. 1370.
2. *Mercure de France*, ann. 1735, p. 264.
3. *C. Leber*, Monnaies des évêques des fous.

A la messe de la Pentecôte, ou à Pâque des roses, fêtes célébrées très-solennellement, dans plusieurs églises on sonnait tout à coup de la trompette pendant le *Veni sancte Spiritus*, afin d'imiter le grand bruit qu'entendirent les apôtres, lorsque le Saint-Esprit descendit sur eux. Alors, à Notre-Dame de Paris, comme dans d'autres lieux sacrés, l'usage était de jeter, du haut des voûtes, sur l'assemblée chrétienne, des pigeons, des oiseaux, des fleurs et des étoupes enflammées. Au *Gloria in Excelsis*, on lâchait des oiseaux, qui avaient des nieulles attachées aux pattes. Cette cérémonie, successivement abolie dans tous les diocèses, subsistait encore à Amiens, en 1715, et dans plusieurs villes de France.

Tous les ans, les portes de Notre-Dame de Condé s'ouvraient, et l'on voyait entrer un mouton « cornu, lainu et dentu de quatre dents, » que les laboureurs des neuf héritages devaient présenter au chœur de l'église [1].

Nos lecteurs savent (V. t. 1[er] p. 186 à 190) les détails relatifs aux cérémonies dont les Druides usaient pour honorer la grande nature, et la manière dont le christianisme continua ces solennités. Noël donna lieu à toutes sortes de coutumes plus ou moins touchantes, plus ou moins singulières. Les Provençaux s'assemblaient, le 24 décembre, pour faire un repas de famille. C'était la *calène* ou *calenos*. A Caen, les enfants parcouraient les rues avec des torches allumées, ou avec des lanternes peintes de diverses couleurs. Ils criaient : « Adieu, Noël! Noël s'en va! » Dans l'Orne, le trefouet, ou bûche de Noël, aspergé d'eau bénite, devait durer trois jours. En Bourgogne, pendant que brûlait la « suche » ou bûche de Noël, la famille entière chantait des noëls, et le plus petit des enfants priait Dieu, pour que la suche « donnât des bonbons. » Partout Noël était grandement célébré, sous le rapport religieux ou d'après les usages civils.

1. *Cartulaire de Notre-Dame de Condé.*

On verra combien d'idées superstitieuses se rattachaient à la solennité de Noël, qui avait remplacé celle d'Ioule ou du Soleil.

De même, à la Saint-Jean, qui correspondait à l'antique Beïltin, ou fête druidique du solstice d'été, ainsi que nous l'avons dit (V. t. 1er, p. 186), la France entière s'animait. Existait-il une cité, un bourg, un hameau, où ne brillât le feu de la Saint-Jean? Généralement, les autorités allumaient le bûcher, au son des cloches, au bruit des chants et des danses. A Dunkerque, la Saint-Jean coïncidait avec les *folies;* dans presque tous les pays de la Flandre, c'était avec les *kermesses*. A Paris, la cérémonie se faisait sur la place de Grève, où le roi, depuis Charles VII ou Louis XI, mettait le feu à un mât d'une vingtaine de mètres. Ce mât avait des traverses de bois. On y attachait des cotrets, des bourrées; on plaçait du gros bois et de la paille au pied.

La Toussaint et le jour des Morts, célébrés à la même époque que le *Samh-in*, par lequel les Druides inauguraient l'hiver [1], inspiraient aux populations les tristes recueillements.

Les Rogations, ayant lieu pendant les trois jours qui précédent l'Ascension, donnaient à cette fête un grand retentissement dans les campagnes [2]. A Paris, aux processions des Rogations, le clergé de Notre-Dame faisait porter un mannequin en osier, figurant un grand dragon à gueule béante, pour dévorer les fruits et les gâteaux que lui lançait le populaire.

En Auvergne et en Limousin, les *vôtes* ou fêtes religieuses attiraient les masses. Pour y assister de bonne heure, les gens passaient la nuit à la belle étoile ou dans les cabarets.

L'Épiphanie, établie en l'honneur des rois Mages, était, chez les premiers fidèles, un jour de jeûne. Mais le

1. V. t. Ier, p. 188.
2. V. t. Ier, p. 279, et t. II, p. 85.

jeûne, adouci au XI^e siècle, supprimé au XII^e, se changea en festin au XIV^e. Les ecclésiastiques organisèrent une collation; les laïques, imitant cet usage, firent des réunions de famille, et tirèrent le « gâteau des rois. » La Purification, commençant le carnaval, devint le point de départ de toutes les folies et mascarades, comme la semaine sainte fut l'époque des gaies promenades sur le champ de la foire aux jambons.

Certainement, pour beaucoup de Français, les solennités religieuses étaient surtout matière à chômage et à divertissements. Le plaisir y trouvait son compte, comme la piété. Après les offices, on s'amusait bruyamment. Les grandes fêtes étaient accompagnées de grands marchés, où la foule prenait les plus désopilantes distractions, devant les bateleurs et les vendeurs de recettes.

A plus forte raison devait-elle s'émanciper, au point de vue moral, lorsque le clergé se livrait à des rites excentriques, ou tolérait des cérémonies à la fois religieuses et profanes. Comment eût-elle gardé son sang-froid, en assistant à la « fête des fous, » appelée aussi « fête des calendes » et « fête des sous-diacres , » parce que les diacres s'y trouvaient *saouls* [1] !

Cette solennité, burlesque par excellence, commençait à Noël. Les clercs et les moines criaient : Noël! Noël! Le lendemain, les diacres élisaient un pape ou patriarche des fous, un évêque ou archevêque des innocents, un abbé des sots. Le jour suivant, les diacres se mettaient à danser en l'honneur de saint Jean, et, le quatrième jour, les enfants de chœur et les clercs subalternes acclamaient le pape, l'évêque ou l'abbé élu.

Celui-ci entrait triomphalement dans l'église, à la Circoncision. Il y siégeait pontificalement jusqu'à l'Épiphanie. Règne joyeux, accompagné de mascarades, de faits grotesques, de scènes comiques, de plaisanteries ordurières, d'orgies bizarres ! Salmigondis de débauches

1. *Du Cange.*

incroyables! On allait jusqu'à battre les prêtres, jusqu'à dépendre les cloches [1].

Donc, depuis le 25 décembre, — car la fête des fous était appelée par un écrivain «la liberté de décembre [2],» — jusqu'au 6 janvier, les clercs, diacres et sous-diacres officiaient à la place des prêtres qui, eux, dansaient, jouaient aux dés, à la paume, à différents jeux, en face de l'autel. Dans les stalles des chanoines se pavanaient les enfants de chœur, masqués et portant la chape. La veille des Innocents, ces masques élisaient un évêque ou un pape, le revêtaient du costume officiel, le sacraient et le promenaient en procession par les rues, au son assourdissant des cloches et des instruments.

Quatre danses étaient particulières à la fête des fous, celle des lévites ou des diacres, celle des prêtres, celle des enfants ou clercs, celle des sous-diacres. Le 1[er] janvier, à Paris, une foule de gens masqués profanaient la cathédrale, commettaient toutes sortes de sacriléges. Le cardinal Pierre de Capoue, envoyé en France par Innocent III (1198-1200), défendit la fête des fous pendant son séjour à Paris. Plus de vingt conciles, des mandements et des lettres pastorales tentèrent vainement de faire disparaître ces excès, où les gens d'église, en costume de femmes, d'animaux, de fous et d'histrions, revêtaient les habits épiscopaux. psalmodiaient les leçons des matines travesties, mangeaient et buvaient sur l'autel, encensaient l'officiant avec la fumée de vieux cuirs et de matières puantes, et chantaient des chansons obscènes pendant une messe dérisoire [3]. Les plus calmes jouaient aux dés dans un coin. A la fin de l'office, l'aumônier criait: « Silence! silence! » Le chœur répondait : « Deo gratias. » L'officiant, après l'*adjutorium*, donnait la bé-

1. *A. de Martonne*, La Piété du moyen âge, p. 56.

2. *Beletus*, Lib. de Divin. offic., cap. LXXII et CXX, cité par Du Cange.

3. *Lettre de la Faculté de Théologie*, dans le *Traité des Masques*, de Savaron.

nédiction; et l'aumônier, le premier jour, prononçait cette formule, que nous traduisons, et qui accordait de bien singulières indulgences : « De par monseigneur l'évêque, que Dieu vous donne un fort grand mal de foie avec une pleine pannerée de pardons, etc. » Le second jour, l'aumônier disait : « Monseigneur, qui est ici présent, vous donne vingt pannerées de mal de dents ajoute aux autres présents qu'il vous a faits, celui d'une queue de rosse. »

La parodie et la profanation ne pouvaient aller plus loin. Charles VII voulut abolir la fête des fous, « détestable reste de l'idolâtrie des païens et du culte de l'infâme Janus. » Mais, hors de Paris, le blâme des autorités ne produisit que peu ou point d'effet.

A Troyes, à Autun, à Sens, et ailleurs, sous des dénominations variées, ces honteux divertissements continuèrent. Il fallut, pour désenchanter les populations, des circonstances fortuites, telles que l'impérieuse nécessité qui contraignit une jeune fille représentant la Vierge de descendre de sa monture, et de suspendre une fois la marche triomphale de la « fête des douze vierges, » à Sens [1].

Dans cette ville, la fête des fous se confondait avec celle de l'âne ou des ânes, que Rouen, Autun, Beauvais, et d'autres villes célébraient aussi, — en l'honneur de l'ânesse qui se trouvait dans l'étable où naquit Jésus, et de la bête que le Sauveur montait en entrant dans Jérusalem, le jour des Rameaux. A cette fête, le préchantre triomphait. Chantres et clercs, après l'office, se livraient à des libations copieuses.

On choisissait un superbe âne, bientôt couvert d'une chape sacerdotale. Le clergé venait en chantant à sa rencontre, puis l'introduisait dans la cathédrale, pour qu'il assistât à la messe. Le *sire* âne était conduit soit du côté de l'épître, soit du côté de l'évangile, et présenté

1. *Du Sommerard*, Les Arts au moyen âge.

devant l'autel, Les fidèles chantaient, avec accompagnement d'orgues et d'instruments, cette prose naïve :

Orientis partibus,
Adventavit Asinus
Pulcher et fortissimus,
Sarcinis aptissimus.
Hé, sire Ane, hé !

Hic in collibus Sichen
Enutritus sub Ruben,
Transiit per Jordanem,
Saliit in Bethléem.
Hé, sire Ane, hé !

Saltu vincit hirculos,
Dagmas et capreolos,
Super dromedarios,
Velox madianœos.
Hé, sire Ane, hé !

Aurum de Arabia,
Thus et myrrham de Saba,
Tulit in ecclesiâ
Virtus asinaria.
Hé, sire Ane, hé !

Dum trahit vehicula
Multa cum sarcinula,
Illius mandibula
Dura terit pabula.
Hé, sire Ane, hé !

Cum aristis hordeum
Comedit et carduum,
Triticum a palea
Segregat in area.
Hé, sire Ane, hé !

Amen dicas, Asine,
Jam satur ex gramine,
Amen, amen itera
Aspernare vetera.
Hé, sire Ane, hé !

Le refrain, selon la remarque d'un érudit moderne [1], était assurément une imitation consonnante de *l'Évohé*

1. *P. Lacroix*, La Fête des fous, Curiosités de l'Hist. de France, in-12, *Paris*, 1858.

Bacche ! que répétaient les adorateurs du dieu du vin. Quelques souvenirs des fêtes de Bacchus et de l'âne de Silène se mêlaient probablement à la fête chrétienne.

La messe de l'âne, messe *sèche*, sans consécration, se terminait par une procession solennelle du grand-chantre. Les assistants, qui avaient répété *alleluia!* et chanté en chœur : *Ia, ia, hian, hian*, le conduisaient à table.

Lors de la fête des fous, à Autun, on amenait aussi à l'office un âne en chasuble. Des clercs, vêtus d'habits grotesques, récitaient la prose *hé, sire Ane, hé*[1] !

A Beauvais, cette étrange cérémonie offrait beaucoup d'analogie avec celle de Sens. Les chanoines se rendaient, bouteille et verre en mains, au-devant de l'âne, à la porte de l'église. Selon ce qu'il semble, on encensait, ce jour-là, avec des boudins et des saucisses. L'âne reparaissait dans une procession, le 14 janvier. Il portait sur son dos une jeune fille et un enfant, — représentation de la fuite en Égypte. A Rouen, la fête se bornait à introduire l'ânesse de Balaam, arrêtée par un ange, dans une procession de personnages empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament.

La fête de l'âne fut complétée par celle du bœuf, le jour de saint Jean l'Évangéliste.

Cependant, la fête des fous subsista moins longtemps que celle des innocents (28 décembre.) L'élection du pape des fous sembla injurieuse pour la papauté, avant que l'élection d'un évêque des innocents semblât injurieuse contre l'épiscopat. On rencontrait des évêques des innocents simultanément en Provence, en Normandie, en Lorraine, en Flandre, et surtout en Picardie.

Les papes et les patriarches des fous, comme les évêques et les archevêques des innocents, frappaient monnaie à leur effigie. Sur la plupart de ces monnaies se trouvait une devise joyeuse, en latin ou en français,

1. *Registres de la cathédrale d'Autun*, de 1411 à 1416; cité par P. Lacroix.

avec des attributs de la folie. On lisait : — *Vous vees le temps tel qu'il est.* — *Guerre cause maintz hélas.* — *La paix est sous la main de Dieu.* — *Stulti aliquando sapientes* (les fous sont quelquefois les sages). — *Bene vivere et lætari;* etc. [1]. Les monnaies des innocents ressemblaient étonnamment aux cachets des saturnales romaines.

Dans Amiens, il y avait une fête des innocents très-remarquable, et aussi un pape des fous. A Laon, les chanoines assistaient aux innocents, et l'on élisait l'évêque, la veille de la Saint-Nicolas. A Noyon, un chanoine de la cathédrale était évêque des innocents en 1416, et un roi des fous, « nommé roi des vicaires, » portait la couronne royale à l'office de la Circoncision. A Péronne, la fête et l'épiscopat des innocents finirent par n'être plus qu'un souper des chanoines et des enfants de chœur.

Galas et mascarades se succédaient, pendant la fête des innocents, à Reims, à Roye, à Corbie, à Toul, à Bayeux. A Vienne (Dauphiné), dès le 15 décembre, l'évêque des innocents était élu dans la sacristie de la cathédrale. Il officiait pontificalement, présidait le dîner du bas clergé, distribuait les bénédictions et ordonnait des processions publiques. L'archevêque de Vienne lui comptait, comme redevance, trois florins d'or, une mesure de vin, deux charges de bois. A Châlon-sur-Saône, l'évêque des fous se promenait sur un âne, avec une escorte de clergé en bande joyeuse. Il faisait en public, sur une estrade dressée en face de la cathédrale, un dîner qui s'effectuait au milieu des cris, des chants et des grimaces. A Viviers, l'évêque fou, ayant crosse et mitre, était mené processionnellement jusqu'à la chaire épiscopale. Il entendait l'office durant trois jours et bénissait les assistants. Son aumônier, revêtu d'une chape, la tête couverte d'un coussin, accordait les indulgences les plus bouffonnes, telles que celles dont

1. Monnaies publiées par le docteur Rigollot.

nous avons parlé. A Aix (Provence), le chapitre fournissait les mitres, chapes et autres ornements de la fête des fous, supprimée plus tard (1543) dans cette ville, en raison des insolences et des obscénités qui s'y commettaient, mais perpétuée à Antibes pendant un siècle.

Là, les acteurs de la fête, célébrée dans l'église des Franciscains, ressemblaient à des fous furieux. C'était pitié de les voir, chargés d'ornements sacerdotaux mis à l'envers et déchirés, se prélasser dans les stalles du chœur de l'église; tenir à rebours des livres d'heures, dans lesquels ils avaient l'air de lire, au moyen de lunettes dont les verres étaient remplacés par des écorces d'orange; s'encenser avec de la cendre et de la farine; marmotter des mots confus; pousser des cris comparables à des grognements de porcs ou à des hurlements de bêtes féroces [1] !

Au fond des couvents des deux sexes, le même jour avaient lieu des divertissements qui s'éloignaient de toute convenance. Ici les religieuses, déguisées en hommes, chantaient des farcitures, nommaient une « petite abbesse » burlesque; ou bien les religieuses, habillées en pensionnaires, obéissaient aux pensionnaires travesties en professes. Là, les moines élisaient un abbé des sots ou un abbé des cosnards, qui se permettaient toutes sortes de licences [2]. Au diocèse de Rouen, « les vierges consacrées au Seigneur se livraient à des plaisirs indécents pendant la fête des Innocents, celles de saint Jean et de la Madeleine, » dansaient avec des laïques, chantaient des chansons gaillardes, des farces, des motets [3].

Quand l'autorité ecclésiastique de France, d'après l'esprit de la Pragmatique-Sanction, quand les docteurs de Sorbonne eurent purgé (1444) les lieux saints de ces pro-

1. *Gabriel Naudé*, Lettre à Gassendi; *P. Lacroix*.
2. *Alf. de Nore*, Cout., mythes et trad., p. 36.
3. *Rigollot et Leber*, Monnaies des fous.

fanes momeries, les fêtes mi-païennes, mi-chrétiennes, prirent les porches des églises et les cimetières pour lieux de réunions. Puis, les laïques s'emparèrent de la « liberté de décembre, » et formèrent des associations pour la mise en scène des mystères, ainsi que nous l'avons montré précédemment.

Malgré toutes les admonitions et défenses des évêques, des conciles, des capitulaires, les fêtes bouffonnes de saints étaient demeurées en vigueur, aussi excentriques que celles des fous et des innocents, sinon aussi générales. Le soir de saint Ursin, le 29 décembre, les chanoines de Lisieux, couverts d'habits grotesques, organisaient une cavalcade, précédée de tambours et de hautbois. La confrérie de Saint-Nicolas, à Alençon, promenait par la ville, le 6 décembre, un enfant-évêque. Les écoliers fêtèrent saint Nicolas, leur patron, jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle, par une mascarade en tête de laquelle marchait toujours un évêque burlesque. Les chapelains, les chantres, les enfants de chœur de Notre-Dame se déguisaient aussi. Ils faisaient monter une femme sur un cheval, et la conduisaient à travers les rues de Paris. Des diables, bien laids, bien crochus, ne cessaient de la tourmenter.

Les clercs et les laïques accompagnaient d'accessoires comiques la célébration des fêtes de saint Martin, de sainte Catherine, de saint Lazare, de saint Éloi, etc. A Provins, le jour de la Saint-Thibaut, patron de la contrée, les jeunes gens des deux sexes commençaient une danse devant l'église, pour la continuer jusqu'au palais des comtes. Chacun d'eux recevait du pain, des cerises et une tarte [1]. Dans la même ville, à la Nativité, l'église se métamorphosait en salle de bal. Dans le chœur s'exécutait la « danse de Saint-Quiriace, » et cela coûtait au chapitre environ quatorze pintes de vin [2]. Le

1. Cette coutume n'a cessé qu'en 1670.
2. D'après un compte de l'an 1436.

vicaire perpétuel de la paroisse de Saint-Quiriace choisissait la plus belle fille parmi les ouailles; il la conduisait, parée de blanc, jusqu'à une place d'honneur dans le chœur. Quand la jeune fille était assise, il la saluait, en entonnant l'*Ave Regina;* puis, après l'antienne, il la couvrait de sa chape, et s'en allait exécuter avec elle, devant le portail de Saint-Quiriace, une danse qui se terminait dans l'intérieur [1]. A Doullens, la veille du premier dimanche d'octobre, on promenait un saint grotesque.

Les joyeusetés qui signalaient la Saint-Martin, à Amiens, étaient appelées « martinales [2]. » Les Rameaux, l'Ascension, les Rogations, et la Fête-Dieu elle-même, devenaient matière à scènes fort triviales. Comme le dragon des Rogations, à Notre-Dame de Paris (V. plus haut, p. 281), le « dragon et la lézarde, » à Provins, donnaient lieu à de singuliers actes. Le sonneur de Saint-Quiriace portait un dragon en bois peint placé au bout d'un bâton; le sonneur de l'église Notre-Dame portait un animal appelé lézarde. A la rencontre des deux processions, quel combat entre les deux monstres! Les sonneurs faisaient mouvoir les mâchoires du dragon et de la lézarde, qui s'arrachaient les guirlandes de fleurs dont on les avait parés. Le monstre le plus vite dépouillé de ses fleurs, était vaincu. Cette lutte durait encore en 1760. Elle fut abolie pour cause de scandale.

Une foule de diables excessivement laids, affreusement cornus, ouvraient, à Marseille, la procession de la Fête-Dieu. Ces diables ne cessèrent de jouer leur rôle qu'au XVII[e] siècle. Ailleurs, en Provence, un roi de la pioche (*Rey de l'Eyssado*) portait une pioche en manière de sceptre, et était précédé, pendant la procession, par des laboureurs brandissant des épées nues. La Fête-Dieu

1. Coutume abolie en 1710 seulement.

2. *Mém. de l'Acad. d'Amiens,* 1835, *sur une monnaie représentant une coupe.*

d'Aix, enfin, avait pour présidents de la cérémonie des dignitaires assez singuliers : le *prince d'amour*, choisi dans la noblesse; le *roi de la basoche*, fourni par le barreau, et l'*abbé de la jeunesse*, élu dans le corps des métiers. Dans le cortége figuraient des bâtonniers, des tambours, des violons, des trompettes, nombre de personnages grotesques : Momus et ses grelots, la Nuit, Pluton et Proserpine à cheval, et une foule de dieux de l'Olympe.

En beaucoup d'endroits, les prêtres dansaient publiquement avec des femmes, le jour de leur première messe, ou bien ils se rendaient dans les couvents de religieuses pour y danser le jour et la nuit [1].

Évidemment, ces bouffonneries, dont nous pourrions encore multiplier les exemples, « sentaient plutôt le paganisme que la modestie chrétienne [2]. » Quelquefois il y avait, dans les solennités, un mélange de poésie et d'obscénité, de catholicisme et de panthéisme curieux.

Les fêtes de mai rappelaient les Lupercales et les cérémonies rustiques de l'antiquité.

La plantation d'un arbre, le premier mai, se faisait avec une pompe triomphale. Ainsi, en 1449, « *aucuns notables personnages*, maistres orfévres de Paris, eurent dévotion de présenter le premier jour de may à heure de minuict tous les ans devant le maistre portail de Notre-Dame un may. Et éleurent un Prince pour un an qui aurait la charge de faire les frais de ce may [3]. » Chaque année, le 1[er] mai, la communauté des orfévres était obligée de donner un tableau à l'église Notre-Dame. Ces présents en tableaux ont cessé en 1708 environ. Le 1[er] mai, en Bretagne, les uns plantaient un arbre à la porte du chef d'une famille; les autres attachaient une couronne à la porte des maisons où habitaient les femmes qu'ils

1. *Alf. de Marlonne*, La Piété du moyen âge, p. 80.
2. *Paul Lacroix.*
3. *J. Dubreuil.*

aimaient. Les rues étaient traversées de longues guirlandes. A Vienne (Dauphiné), quatre hommes nus et noircis sortaient du palais archiépiscopal, le matin du 1er mai. Courant par les rues, ils convoquaient les meuniers et les boulangers. Ceux-ci, bien montés et armés, se rendaient à l'archevêché, où ils acclamaient un roi nommé par l'archevêque, qu'ils menaient, précédés par les quatre noircis, à l'hôpital Saint-Paul. Un des gardes du roi frappait à la porte de l'hôpital qui était fermée. Il demandait saint Paul. On lui répondait en premier lieu : «Il dit ses heures,» en second lieu : «Il monte à cheval;» et enfin : « Véez le ci tout prêt. » Alors saint Paul se montrait, en costume d'ermite, à cheval, portant un baril de vin; un pain, un jambon. Sa poche était remplie de cendres, qu'il jetait au nez des passants. Après avoir juré de ramener saint Paul sans encombre à l'hôpital, le roi et son cortége allaient au couvent des dames de Saint-André, lesquelles présentaient une abbesse burlesque, promenée dans la ville avec le roi, au milieu des rires et des cris sans fin [1]. A Pernes, et dans plusieurs localités du Comtat-Venaissin, le 1er mai, une trentaine de mulets étaient attelés au *carri*, charrette ornée de rubans et de branches de peupliers, portant des musiciens, avec un roi et son lieutenant. Une cavalcade nombreuse précédait le *carri*. Un cavalier promenait un guidon sur lequel étaient placés les emblèmes de l'agriculture.

Tous les ans, le 1er mai, vingt habitants de Rameru (Ramerupt, Aube) se rendaient, en chassant sur la route, au hameau de Saint-Remi, qui dépendait de cette petite ville. C'étaient les *fous de Rameru*. Le plus fou menait la bande. Ceux de Saint-Remi devaient les recevoir gratuitement, eux, leurs chevaux et leurs chiens ; leur faire dire la messe, et souffrir toutes les folies du capitaine. Ils devaient leur fournir, en outre, un « bélier beau et

1. *Ordonn. du synode de Cambrai*. ann. 1565.

bien cornu, » que l'on ramenait en triomphe. De retour à Rameru, les fous saluaient de coups de feu ou d'artifices, lorsque la poudre fut en usage, la porte du curé, du bailli, du procureur fiscal; puis, on se rendait sur la place de la Halle, et l'on dansait autour du bélier couronné de rubans [1]. » Dans la Flandre, le 1er mai, presque partout on attachait des branches d'arbres à la fenêtre et au toit des veuves et des filles. Dans une localité, on jetait, du haut du balcon de la maison communale, des nieulles de toutes couleurs sur les enfants qui s'entrebattaient pour les ramasser, et que l'on aspergeait d'eau. Dans un autre endroit, on environnait avec des branches de bouleau la maison des jeunes filles qui avaient la réputation d'être sages.

Cependant, les confrères de la Basoche, formant la compagnie de la Mère-Sotte, s'attribuèrent peu à peu le droit de la plantation du *mai*, et organisèrent à ce propos des *montres* ou revues magnifiques, — par la cohue et les excentricités. Cette fête du mai se rapportait à celle des fous. Lorsque les fèves fleurissent, l'invasion de la folie a lieu, selon le préjugé populaire. Le vert devenait l'emblème de la folie, et, conséquemment, de la Basoche.

A la fête du « Vert, » la Mère-Sotte faisait appel à tous ses suppôts laïques, comme les papes, évêques ou abbés des fous et des innocents à leurs consorts et serviteurs ecclésiastiques. Les clercs de la Basoche avaient donné asile à la *folie* ou *sottise*. Ils devinrent ainsi rivaux des confrères de la Passion (V. plus haut, p. 136 et 137).

La société de la *Mère-Folle*, à Dijon, avait été instituée par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, pour remplacer la fête des fous. Elle comprenait plus de cinq cents membres, magistrats, avocats, procureurs, marchands, bourgeois, etc. Il y avait deux bandes, infanterie et cavalerie, portant toutes deux le bonnet de fou et les cos-

1. *Vallet de Viriville.*

tumes bizarres aux couleurs jaune, rouge et vert. Le chef s'appelait *Mère-Folle ;* il tenait ses assemblées dans la salle du jeu de paume de la Poissonnerie. Il faisait des montres étranges ; il rendait des jugements facétieux, exécutés par son « procureur fiscal vert. » La *société des ménestriers*, d'Auxonne, s'était organisée à peu près de la même manière que la Mère-Folle de Dijon. Le *roi de la pie*, à Dôle, et la *danse des sabots*, à Langres, lui ressemblaient aussi. Enfin, la *compagnie des sots de Ham* (Picardie), ayant pour chef un « Prince des sots, » se livrait à mille extravagances.

En même temps se forma, dans la Normandie, la « compagnie des Cosnards, » c'est-à-dire des sots ou des facétieux, constituée vers le milieu du XIV^e^ siècle, à Évreux et à Rouen. Chaque année, les gens de *Conardie*, confrères de saint Barnabé, choisissaient un chef, abbé des Cosnards, qui, juché sur un âne, coiffé du coquelu-chon vert à houppes, marotte en main, escorté de sa cour *conardante* et *conardisante*, chantait des farcies en mémoire de la fête de l'âne [1]. L'abbé prêchait à ses sujets l'*Évangile des Connoilles*, gros mots salés et facéties malhonnêtes. Il rendait des jugements, dans les causes *grasses* plaidées devant lui.

Cet usage se pratiquait aussi, le 1^er^ mai, au palais de justice de Paris. Parmi d'autres fêtes plus spéciales pour chaque localité, signalons encore le lundi du *Parjuré*, à Douai, où saint Loza, considéré comme le patron des paresseux, recevait hommage par des réjouissances publiques, le lendemain de la Trinité ; — le *Loup vert,* de Jumiéges ; — les fêtes de l'*abbé de Maugouverne*, à Poitiers, mascarade dans laquelle un personnage représentant l'abbé se dépouillait en dansant de toutes les pièces de son vêtement, se rhabillait, se déshabillait de nouveau ; — la fête de Saint-Caprais, à Toulouse, peu après les vendanges, cérémonie dans laquelle paraissait un Si-

1. *P. Lacroix.*

lène, qu'accompagnaient des buveurs armés de bouteilles, et des gens portant la barbe et les cornes d'un bouc, sur lesquels on jetait du vin.

Et nous n'en aurons pas fini, sans avoir parlé des processions usitées dans beaucoup de solennités religieuses ou civiles.

Avant et après la naissance du théâtre, les réunions, les fêtes publiques plurent aux populations d'une manière toute particulière. Le goût des processions ne cessait de croître, depuis plusieurs siècles, depuis le temps (1224) où le neveu de Philippe-Auguste, la reine de Jérusalem et Blanche de Castille, emportés par leur zèle pieux, parurent dans une procession

> De gens privés et d'estranges
> Par Paris, nus piez et en langes,
> Que nule des trois n'ot (n'eut) chemise.

Les processions religieuses et les cavalcades plus ou moins singulières devinrent probablement, dans une foule de villes, des compensations à la fête des fous que l'on empêchait, mais qui trouvait des apologistes, et dont Gerson disait : « Elle est autant approuvée de Dieu que celle de la Vierge Marie [1]. »

Les exhibitions d'apparat, l'éclat incomparable, la splendeur des accessoires, dans les cérémonies, s'accordaient, il faut le dire, avec les mœurs. Le spiritualisme ne se dégageait pas encore des formes apparentes.

Depuis longtemps déjà, l'exposition et la procession du Saint-Sacrement avaient lieu [2]. Des prélats assemblés déclarèrent [3] que les gens qui accompagneraient le Saint-Sacrement porté aux malades, gagneraient dix jours d'indulgences, et trente jours, s'ils l'accompagnaient de

1. *Gersonii opera*, part. IV, n° 10, lettre N.
2. *Concile de Sens*, ann. 1320.
3. *Concile d'Avignon*, ann. 1326.

nuit avec un luminaire. La Fête-Dieu, qu'on appelait aussi « Fête du corps du Christ et du précieux corps de Dieu, » motivait, par toutes les provinces, des processions solennelles.

Au même temps, ou postérieurement, les processions se multiplièrent en France, comme dans les autres pays catholiques. De 1444 à 1449, il s'en fit un grand nombre, soit pour promener des châsses et des reliques, soit pour recueillir les pieuses contributions du peuple. Une année, c'étaient les châsses de saint Sébastien et de saint Quentin qui venaient à Paris ; une autre année, il s'agissait du clou et de la couronne de saint Denis.

Ou bien, depuis la fondation de la Sainte-Chapelle, des processions lugubres se faisaient[1], dans la nuit du jeudi au vendredi-saint, quand la vraie croix était exposée. A Maubeuge, procession en l'honneur de sainte Aldegonde, patronne de la ville, le mardi de la Pentecôte. Les populations invoquaient la sainte, pour qu'elle guérît toutes sortes de maux. Six hommes en cape bleue portaient ses reliques, et un géant paraissait dans le cortége. La même ville, le troisième jour de septembre, voyait défiler la « Procession du saint sang de miracle, » organisée par les confrères du saint sang de miracle, vêtus d'un manteau écarlate. Cette cérémonie rappelait un événement miraculeux arrivé, disait-on, pendant le XIV^e^ siècle. Un chapelain de la Ladrerie de Maubeuge en était arrivé à ce point d'incrédulité, qu'il concevait des doutes sur la vérité du sacrifice de la messe. Or, un jour qu'il officiait, à l'instant où il prononçait les paroles sacrées, le sang de Jésus bouillonna, déborda du calice, et teignit le corporal.

Grande procession, à Lille, en l'honneur de Notre-Dame de la Treille[2], avec châsses, avec géant et géante, avec personnages mimant l'histoire des rois, des princes

1. *Hist. de la Sainte-Chapelle,* par le chan. Sauveur Jérôme Morand.
2. Fondée en 1270.

et des ducs dont la ville gardait bon souvenir. Grande procession, à Cambrai, avec toutes les reliques des Cambraisiens, avec cavalcades, chars, personnages emblématiques.

Puis, un *pardon* avait lieu à Pontoise, pour la nativité de Notre-Dame; puis un autre pardon animait annuellement le Mont-Saint-Michel[1]. Enfin, des anniversaires religioso-patriotiques étaient célébrés dans plusieurs cités, avec un nombreux concours de clercs. Orléans avait la procession de Jeanne d'Arc; Beauvais, celle de Jeanne Hachette.

Par ordre du roi et du parlement, la châsse de sainte Geneviève sortait de Paris, à l'occasion de quelque grave événement. Le clergé de Notre-Dame la réclamait. Alors les Parisiens tapissaient les rues, ornaient les croisées, tenaient des fleurs toutes prêtes, et s'endimanchaient.

Le corps de saint Marcel avait été préalablement porté à l'église de Sainte-Geneviève, car, disait le proverbe, « sainte Geneviève ne se bougerait, si saint Marcel ne la venait requérir. » Après des cérémonies nombreuses, la procession de la châsse commençait à défiler. L'abbé de Sainte-Geneviève marchait la crosse en main, mitré, ayant à sa gauche l'évêque de Paris. Au Petit-Pont, on entonnait une hymne à sainte Geneviève et à la Vierge Marie.

La châsse entrait dans Notre-Dame. Messe et sermon; *Salve Regina;* oraison dite par l'abbé de Sainte-Geneviève. Après, la châsse sortait de la cathédrale, pour aller à l'église des Ardents; puis, une partie du clergé revenait à Notre-Dame, tandis que l'autre remontait vers Sainte-Geneviève. Les moines Augustins reconduisaient la châsse jusqu'au Petit-Pont; les Cordeliers, jusqu'à la place Maubert; les Carmes, jusqu'à leur église; les Jacobins, jusqu'à destination.

Faite pour conjurer quelque malheur public, la pro-

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris.*

cession de la châsse de sainte Geneviève prenait un caractère officiel. La ville fournissait le luminaire, les cierges et les torches. Le lieutenant criminel, le procureur du roi, les commissaires et autres officiers de justice y assistaient. Trop souvent, hélas! ce cortége dut sortir, pour rassurer les populations désespérées.

D'autres processions pompeuses, d'un aspect sévère et digne, parce que des causes graves les motivaient, réunissaient les fidèles des provinces. Telle était celle qui venait commencer ou clore « l'ostension de saint Martial, » à Limoges (V. t. II, p. 457 et 458). Telles étaient celles que les religieux organisaient dans les villes, quand un fléau détruisait la population.

Pendant les processions, comme pendant les fêtes, souvent les plus singuliers mélanges s'opéraient. Le civil s'alliait au religieux, le burlesque aux actions sérieuses. Les prières s'accommodaient avec les danses, et l'on trouvait un peu de tout dans les diverses exhibitions qui se produisaient d'un bout à l'autre de la France.

Quoi de plus étrange à voir que la « Procession du renard, » en usage dans Paris! Au milieu du clergé, un renard, vêtu d'une espèce de surplis fait à sa taille, avait sur sa tête la mitre et la tiare. On plaçait à ses côtés de la volaille, sur laquelle il se jetait parfois devant les assistants. Et personne ne murmurait contre cette barbarie. Quoi de plus inouï encore que la « Procession du hareng, » dans Reims! Rangés sur deux files, les chanoines traînaient tous un hareng qu'ils tenaient attaché par un ruban. Chacun d'eux s'occupait exclusivement du soin de marcher sur le hareng qui le précédait, et de sauver le sien des surprises du chanoine qui le suivait [1].

Le jour de la Nativité (8 septembre), à Valenciennes, une procession était faite, en reconnaissance du *cordon* précieux dont la sainte Vierge avait entouré la ville, croyait-

1. *Roux-Ferrand*, Hist. de la civilisation.

on, afin de la délivrer de la peste (1008). Les *Royés*, ou membres de la confrérie du saint Cordon, s'y trouvaient avec le clergé séculier et régulier, portant des châsses; avec les magistrats, les corps de métiers, montrant leurs insignes; avec les pauvres des hospices; avec les compagnies bourgeoises, ayant chacune un fou, grotesquement habillé, en jaquette, coiffé d'un bonnet à grelots, monté sur un cheval marin en carton. Des garçons, gambadant à travers des cerceaux, représentaient les sept planètes se mouvant dans leur orbite. D'autres individus figuraient Jésus chargé de sa croix. Le tout était accompagné de rafraîchissements, de réjouissances civiles, de jeux de balles, de courses, etc.

A mesure qu'on creuse plus profondément ce sujet relatif aux fêtes et aux solennités de toutes sortes qui récréèrent nos ancêtres, on s'aperçoit qu'il serait difficile d'en fermer définitivement la liste. Ne convient-il pas d'en ajouter quelques-unes, sans prétendre à épuiser la matière?

Par exemple, faut-il passer sous silence le *Cortége du Bœuf gras,* le *Convoi de Carême prenant,* avec ses analogues, l'*Enterrement d'Alleluia,* et les autres cérémonies dont quelques villes donnaient le spectacle?

Le cortége du *Bœuf gras*, qui a éprouvé tant de variations, pour arriver jusqu'à nos jours, rappelait le culte que les habitants de l'antique Lutèce rendaient au taureau zodiacal. Il assurait au carnaval une pompe extraordinaire, de mauvais aloi sans doute, mais dont le peuple s'exagérait le mérite. Quels cris! quels festins! quelle ivresse! quels excès en tous genres, à l'approche du carême! Il semblait nécessaire de se gorger de nourriture et de boisson, parce que les jours d'abstinence arrivaient. Les bruyantes mascarades, les insolences permises, les obscénités sans pareilles mettaient Paris dans un désordre immense, dont, heureusement, nous ne sommes plus les témoins.

Au sortir de l'orgie carnavalesque, on cherchait à pro-

longer de quelques heures, de quelques jours même, le temps des fêtes. En Provence avait lieu le *Caramantran* (carême entrant), le mercredi des cendres. Des gens portaient sur un brancard un mannequin bizarrement costumé, qu'accompagnait une foule joyeuse. Un personnage burlesque, — le Carême, — marchait à la tête du cortége. Tous pleuraient ironiquement sur le sort de Caramantran, accusé, jugé par un tribunal de fantaisie, condamné à mort, lapidé, et trouvant pour tombeau la mer ou la rivière.

De même, le mercredi des cendres, des Bretons promenaient par les villes un gros homme de paille, couvert de haillons. *Mardi Gras*, vêtu de sardines et de queues de morue, le suivait. Finalement, l'homme de paille était brûlé. A Châlons-sur-Marne, ce jour-là encore, un immense fantôme de paille, vêtu d'habits funèbres, était déposé à l'endroit où l'on plaçait d'ordinaire la bière d'un chanoine décédé. Des gens feignaient de dire une messe de *Requiem*. Un seul cierge était allumé, au milieu du sanctuaire. L'officiant avait l'étole derrière le dos, sa chasuble à l'envers, repliée en deux; les diacres et sous-diacres avaient leur dalmatique retournée. On comptait six chantres, avec de prétendus chanoines en longues robes noires, visage voilé, excepté lorsqu'ils allaient à l'offrande.

Depuis le x^e^ siècle, le premier dimanche de carême s'appelait le « dimanche des brandons ou des flambeaux. »

Alors, les jeunes gens qui avaient commis des excès pendant le carnaval, se rendaient à l'église avec des torches à la main, pour faire réparation publique. Des constitutions et des décrets frappèrent d'anathème les danses des brandons. C'étaient des flambeaux de paille, que les festoyeurs allumaient, qu'ils portaient de côté et d'autre, « pour chasser le mauvais air[1]. » Dans l'Orléanais aussi, des jeunes gens, munis de flambeaux, couraient

1. *Hist. de la Sainte-Chapelle*, par le chan. Sauveur Jérôme Morand.

à travers les champs ensemencés, « pour chasser les mulots. » Ailleurs, dans quelques localités normandes, les brandons avaient lieu la veille de l'Épiphanie. On parcourait les campagnes avec des flambeaux de paille, « pour éloigner les taupes et les mulots des poiriers et des pommiers. » Cette fête se nommait « les Coulines. » A Valenciennes, le premier dimanche de carême, les enfants allumaient des torches, dites « bouhours, » et s'en allaient par les rues, chantants, riants, dansants.

Vers le XV^e^ siècle, « l'Enterrement de l'Alleluia » se faisait très-solennellement, dans la cathédrale de Toul [1], entre nones et vêpres, en présence du chapitre entier. Les enfants de chœur officiaient. Ils portaient une espèce de bière, qui représentait l'*Alleluia* décédé, et qui était accompagnée des torches, des croix, de l'eau bénite et de l'encens. Ces enfants et le cortége simulaient des larmes, des plaintes, des lamentations extrêmes, jusqu'au cloître où une fosse était prête pour l'inhumation. En Bourgogne, le samedi de la Septuagésime, on faisait mourir, on ensevelissait et on ressuscitait l'*Alleluia*. L'enterrement avait lieu comme à Toul. Dans quelques diocèses, le même jour, l'usage était de « fouetter l'*Alleluia*. » Un enfant de chœur lançait dans l'église une toupie, autour de laquelle brillait le mot *Alleluia*, écrit en lettres d'or. Fouet en main, il la dirigeait le long du pavé, jusqu'à ce qu'elle fût complétement dehors. D'où l'expression « fouetter l'*Alleluia*. » A Langres, la *Flagellation de l'Alleluia* consistait dans des cérémonies semblables. Le mot *Alleluia* était écrit en lettres d'or sur une toupie, que l'on plaçait au milieu de la cathédrale, et que les enfants de chœur, avec croix et bannière, faisaient pirouetter à coups de fouet, en chantant des psaumes et des cantiques. Ils lançaient ensuite la toupie hors de l'église, en lui souhaitant bon voyage jusqu'à la prochaine fête des Pâques.

1. V. plus haut, p. 259.

Nous serions surpris, assurément, si les nombreuses confréries n'avaient pas établi des fêtes en l'honneur de leurs patrons, ou pour se signaler à l'attention publique. Sans nous arrêter à celles des *Badins*, des *Turlupins*, des *Basochiens* et des *Enfants sans souci*, sociétés dont le but était de divertir les gens, rappelons quelques solennités des confréries de l'*Arquebuse*, des *Archers*, des *Arbalestriers*, du *Pape-gai*, de *Saint-George*, etc.

La confrérie de la Sainte-Chandelle d'Arras tirait son origine de deux ménétriers à qui la Vierge apparut durant une peste (mal des Ardents, XI^e^ siècle). De grands seigneurs, de hauts personnages ecclésiastiques ne dédaignaient point d'entrer dans cette société. La sainte Chandelle que la Vierge avait apportée, et dont les gouttes de cire communiquaient à l'eau des vertus curatives, était confiée à la garde de deux jongleurs. Un riche étui d'orfévrerie renfermait ce cierge, et une église fut bâtie au XIII^e^ siècle pour renfermer l'étui et la relique. Il est probable que la confrérie tomba en décadence au XIV^e^ siècle[1].

En Flandre, les confréries d'archers s'appelaient « serments. » Drapeau déployé, musique en tête, les serments allaient à la fête du patron, avec un marqueur, le *sot-seurits*, bouffon au costume bariolé, parfois monté sur un cheval de carton. Les arbalestriers de Paris, ayant un roi ou grand maître, un connétable et des officiers, paraissaient dans des revues officielles ; de même que les archers parisiens, ayant aussi un roi et un connétable, se « montraient » en l'honneur de Dieu, de la Vierge et de saint Sébastien. A Aix, pendant la *Bravade*, un perroquet réel ou peint, exposé dans un champ, servait de but aux plus habiles tireurs. C'était le *pape-gai* ou *père-gai*, le bavard. Celui qui l'abattait d'un coup d'arbalète, devenait roi de la fête, de par les magistrats ; et il assistait, avec le parlement, au feu de la Saint-Jean.

1. *E. Renan*, Discours sur les Beaux-Arts.

Une myriade de fêtes de corps et de communautés, de fêtes patronales, — les « dukasses » de la Flandre et les « dédicaces » des Ardennes, — s'ajoutaient aux fêtes naturelles des *Moissons*, des *Vendanges*, des *Behours*, des *Bourres*, des *Brandons*, des *Champs-Golot* d'Épinal, ou à d'autres analogues. Chaque localité avait sa fête. Citons celles des *Laboureurs*, à Montélimar ; du *Guy-de-l'an-neuf*, en Anjou ; des *Fontaines*, en Bretagne ; de la *Gerbe*, du *Printemps*, des *Roses*, etc. Certains titres laissaient deviner les cérémonies étranges, observées aux fêtes du *Prince de Plaisance*, à Valenciennes, où paraissaient le prince de Plaisance, la compagnie de l'Étrille et le roi des Porteurs-au-Sac ; de l'*Empereur de la Jeunesse*, à Lille ; de l'*Abbé de Liesse*, à Arras ; du *Gaillardon*, à Châ-lon-sur-Saône ; du dragon *Bailla*, à Reims ; de *Bonne-Sainte-Vermine* ou de *sainte Radegonde*, et de la *Grande-Gueule*. à Poitiers ; de la *Malebeste*, à Toulouse ; de *saint Loup* ou de la *Chair-Salée*, à Troyes ; de la *Compagnie de Dame-Oiseuse*, à Bouchain ; du *Graouilli*, à Metz ; de *Lucia* et de la *Pamperruque*, à Bayonne ; de la *Diablerie* et des *Trois-Maries*, à Chaumont ; du géant *Reuss*, à Dunkerque ; de *Gaïant*, à Douai, à Cambrai, etc. ; de la *Papoire*, à Amiens ; du *Guet de Saint-Maxime*, à Riez (Provence) ; de *Papezuch*, à Béziers ; de la *Gargouille*, à Rouen ; des *Mitouries* et du *Gringalet*, à Dieppe [1] ; de la *Course du cheval de Saint-Victor*, à Marseille ; de la *Chevauchée de l'Ane*, à Lyon, etc.

De ces fêtes, tout à fait locales, quelques-unes méritent d'être décrites, car leur renommée s'étendait par toute la Francè.

Rouen célébrait la « fête de la Gargouille, » ou la « Fierte de Saint-Romain, » solennité dont on ignore la véritable origine. Le jour de l'Ascension, l'image du dragon *la Gargouille* était portée en grande pompe par les rues de la ville. Le chapitre de Notre-Dame condui-

1. *Vallet de Viriville* ; V. plus haut, p. 210 et 211.

sait processionnellement un des criminels condamnés à mort sur le premier palier de la chapelle de Saint-Romain, à l'entrée des halles. Là se trouvait la châsse ou fierte du saint, que le meurtrier soulevait en signe de grâce ou de délivrance. Selon la tradition populaire, cette fête avait été instituée pour rappeler la victoire de saint Romain sur un terrible dragon qui ravageait les environs de Rouen. En réalité, c'était un symbole relatif à la conversion du pays au christianisme. Le dragon représentait l'erreur.

Mais pourquoi ce nom de Gargouille? Le mot, en vieux français, signifiait gouttière; et les gouttières de Rouen étaient généralement faites en forme de dragon.

Les rois de France confirmèrent le privilége de la fierte de saint Romain, en excluant toutefois de la grâce les incendiaires, les empoisonneurs, les duellistes et les faux monnayeurs.

Lille se réjouissait, quand arrivait la fête du « Roi de l'Épinette, » consacrant le souvenir de la couronne de Baudouin, et celui de la sainte Épine, que Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, avait donnée aux Dominicains de Lille. Le roi de l'Épinette, dit « sire de Joie, » portant une branche d'épines en guise de sceptre, régnait un an. Il se montrait aux joûtes, à cheval, et vêtu d'un surtout de satin blanc. Entré en lice, il combattait contre tout venant, en l'honneur des dames. Il allait honorer la sainte Épine au couvent des Dominicains, où il séjournait six jours, entouré de tous ses courtisans, avec obligation ou privilége, comme on voudra, d'entendre le sermon de la Passion.

Épervier d'or offert au roi de l'Épinette par les dames, ruban d'or avec lequel quatre belles demoiselles le tenaient, festin splendide donné par les magistrats lillois, tout cela coûtait beaucoup; et Charles V suspendit la fête, par motif d'économie [1]. La ville fournissait aux dé-

1. *L. de Rosny*, Histoire de Lille.

penses ; elle dut s'imposer, à cet effet, des contributions que Philippe le Bon autorisa, car les ducs de Bourgogne, tenant à garder une institution qui attirait nombre d'étrangers dans leurs États, accordèrent même la noblesse aux rois de l'Épinette. Cette fête, à laquelle Jean sans Peur assista, en 1416, fut supprimée quarante années plus tard.

Le jour des Rameaux, à Chaumont (V. plus haut, p. 208), douze hommes habillés en diables, ayant une robe noire parsemée de flammes, avec un masque à hideux visage et surmonté de cornes, suivaient la procession. Ils chantaient l'hymne *Quis est iste Rex gloriæ*. Sortis de l'église, ils mettaient à contribution les gens qui venaient à la fête. Le jour de la Nativité de saint Jean, on jouait sur différents théâtres les principaux épisodes de la vie du saint; on coupait une tête postiche à l'homme qui le représentait, et l'on jetait dans la chaudière infernale l'âme d'Hérode, figurée par une poupée suspendue au clocher de l'horloge. D'autres miracles, où la Vierge et le diable étaient les principaux acteurs, un sermon, une procession pour rentrer à l'église, et enfin un *Te Deum* solennel, achevaient la diablerie de Chaumont, qui durait neuf jours, et dont la réputation était immense dans toute la Champagne.

D'après une légende, le *Gaïant*, à Douai, personnifiait le patriotisme douaisien. Gaïant aurait été, selon elle, un héros national, à qui la ville devait sa délivrance, lors de l'invasion des Sarrasins. La fête de Gaïant, célébrée le dimanche le plus voisin du 6 juin, consistait dans la promenade d'un gigantesque mannequin d'osier, accompagné d'autres mannequins immenses, formant son honorable famille, composée de sa femme et de ses trois enfants : Jacot, Fillion et Binbin. Près de ceux-ci caracolait une espèce de fou. Gaïant était recouvert d'une riche armure du XIII^e^ siècle. Pourfendeur invincible, il parcourait les rues de Douai, la lance au poing, l'épée au côté, l'écu au cou, le casque en tête. Plusieurs hommes, cachés

sous sa cotte de mailles, faisaient mouvoir l'armure.

On a surnommé avec raison Provins « la ville des fêtes, » et le même surnom eût pu s'appliquer à Châlon-sur-Saône, à Valenciennes, à Douai. Paris, en sa qualité de capitale, ne leur cédait rien sous ce rapport. Paris avait aussi des solennités qui n'appartenaient qu'à lui. Le *Le Géant de la rue aux Ours* était un mannequin que les habitants de cette populeuse artère de la vieille Ville promenaient, le 3 juillet de chaque année, en mémoire du sacrilége d'un Suisse qui avait, en 1418, frappé d'un coup de couteau une statue de la Vierge placée au coin de la rue Salle-au-Comte. Ce Suisse, pour son crime, avait subi le supplice du feu. Le mannequin, haut de six mètres, tenait un poignard. Après l'avoir conduit plusieurs jours dans tout Paris, on le brûlait, au milieu des imprécations de la foule.

Paris seul avait la *Montre des officiers du Châtelet*, cavalcade qui s'ouvrait par une musique guerrière, et dans laquelle figuraient les attributs de la justice militaire. Les personnages de la montre portaient ces attributs, qui un casque, qui une cuirasse, qui un bouclier, qui des gantelets, qui un bâton de commandement, qui une main de justice. Et des huissiers! et des sergents! et des commissaires au Châtelet! et des greffiers! C'était à n'en plus finir. Assurément, quoique les villes de parlement, Toulouse surtout, connussent ces montres judiciaires, aucune ne pouvait lutter avec la grande cavalcade des officiers du Châtelet.

Le nombre des réjouissances publiques prouve que la vie extérieure du Français de cette époque se passait au milieu des distractions les plus animées.

CHAPITRE VII

I. Tableaux d'intérieur : Palais et hôtels; jardins et appartements de l'hôtel Saint-Pol. Manoirs, maisons de bourgeois, logis de l'artisan et du pauvre. L'hôtel de maître Jacques Duchié. Progrès du temps. Décoration des appartements; ameublement en général. Ustensiles de ménage.

II. Façons de vivre. Réceptions intimes. Noms de famille; surnoms. Titres et qualifications. Conversations. Les patois des provinces de France. Plaisirs ordinaires dans les familles. Une veillée au XV^e^ siècle. Les jeux les plus connus.

III. Les repas royaux ou particuliers, splendides ou modestes. Ornements de table et vaisselle. Grands festins au XIV^e^ siècle. Repas disposé par Taillevent. Repas donné par le comte de Foix. Liste détaillée pour les mets en usage. Soupes; viande de boucherie; poisson; légumes; desserts; fruits de toutes sortes. Pains, vins et liqueurs. Les fantaisies d'un gastronome au moyen âge.

IV. Variations du costume français, de la mode et du luxe. Les longues chevelures. Coiffure, chez les hommes, chez les femmes. Barbe. Ornements de tête. Toupets. Mortiers, chaperons, cornettes ou *hennins*. Croisade contre les hennins. Étoffes et vêtements, pour les classes laborieuses, pour les bourgeois, pour les nobles. Modes des femmes. Divers objets de parure. Les diamants. Question de deuil. Luxe et lois somptuaires. Extravagances dans le costume. Moralité chez les grands, chez les bourgeois et chez le populaire.

I

La vie extérieure, depuis le X^e^ siècle jusqu'à la fin du XV^e^, était aussi curieuse à analyser que l'existence au grand jour. Entrons donc dans les demeures et les appartements. Assistons aux fêtes privées, aux réunions intimes, soit à la cour, soit chez les grands personnages, soit au sein des familles de toutes positions. Franchissons

le seuil d'un palais, d'un manoir, d'une maison bourgeoise, d'une habitation de pauvres gens.

L'architecture générale de l'hôtel Saint-Pol nous est connue [1]. Examinons-le en détail. Décrivons-en l'ameublement. Restituons-en les mille accessoires, appropriés à la vie domestique.

Dans cet hôtel, on voyait, outre les différentes chambres non spéciales, celles des bains, des tourterelles, des étuves, appelées *chauffe-doux*. Quand les hôtes royaux avaient assez visité leur ménagerie et leurs volières, quand ils avaient caressé leurs animaux favoris, ils pouvaient aller se divertir autrement, sans mettre le pied hors de leur résidence. Un jeu de longue paume était là, qui leur permettait un exercice salutaire. Ils n'avaient pas besoin non plus de sortir, s'ils voulaient prier. Deux chapelles touchaient presque à leurs appartements.

Dignes de leur renommée, les jardins de l'hôtel Saint-Pol étaient des préaux, sillonnés de tonnelles, haies couvertes de treillis losangés, avec pavillons de treillage aux extrémités. Les haies convergeaient vers un pavillon central; elles divisaient chaque jardin en compartiments réguliers. Les promeneurs, pour échapper aux ardeurs du soleil, se plaçaient sous ces tonnelles pourvues, à l'intérieur, de bancs de gazon. Les treillages formaient des dessins; un tabernacle surmonté d'un globe, d'où sortait une girouette, les terminait. Tout cela plaisait à l'œil. Les espaces libres, simples prés que l'on fauchait, ou précieuses cultures de vignes, laissaient l'air circuler largement. Au centre, parfois une fontaine entretenait de la fraîcheur : un lion versait l'eau dans un bassin de pierre.

Les plantes choisies pour orner ces jardins royaux, étaient celles de nos potagers actuels. Nos princes se contentaient de pourpiers, de poirées, de giroflées, de romaines, etc. Il y avait là une cerisaie, que Charles V aimait beaucoup, et dont une rue (de la Cerisaie) con-

1. V. plus haut, p. 192 et 193.

serve encore le souvenir. « Charles VI fit de même planter, dans son jardin du Champ-à-Plâtre, trois cents gerbes de rosiers blancs et rouges, trois cents oignons de lis, cent quinze poiriers, un millier de cerisiers, cent cinquante pruniers et huit lauriers verts, achetés sur le pont au Change. Les tonnelles du jardin des Célestins étaient si touffues de feuilles et de grappes, qu'elles étaient célèbres dans tout Paris [1]. »

A l'heure des réceptions simples ou du repos, les hôtes se retiraient dans les chambres, non-seulement lambrissées de bois d'Irlande, mais ornées de nattes au-dessus des lambris. Leurs pieds foulaient des planchers de bois, ou pavés de carreaux de pierre blanche et noire, de marbre ou de terre cuite, verte et jaune. Des fleurs de lis d'étain doré enrichissaient les poutres et les solives. Les murailles étaient peintes en couleur de brique; les fenêtres étaient treillissées de fil d'archal avec des barreaux de fer. Aux vitres brillaient des images de saints et de saintes, ou bien des devises du roi et de la reine.

Peu de chambres sans cheminées ou poëles. Sur la cheminée de la chambre du roi, on admirait de grands chevaux de pierre; et les chenets, de fer ouvré, pesaient cent quatre-vingt-dix-huit livres [2]. Tel prince dormait dans une « couche, » — lit de dix à douze pieds carrés; tel autre, dans une « couchette, » — lit d'environ six pieds carrés. Ces lits étaient montés sur des marches, couvertes de riches tapis; ils étaient garnis, au dedans, d'étoffes précieuses, d'or ou de soie. Les buffets, de formes assez lourdes, étonnaient par leurs peintures et leurs sculptures. Des prie-Dieu, plus ou moins ornés, se trouvaient dans les chambres à coucher des châtelaines, comme dans leurs chapelles et leurs oratoires.

A l'hôtel de Bohême, habité par Louis d'Orléans et Valentine de Milan, il existait des chambres tendues de

1. *E. Renan*, Discours sur l'état des Beaux-Arts.
2. *L'abbé de Choisy*, Hist. de Charles VI.

drap d'or à roses, brodé de velours vermeil, de satin vermeil brodé d'arbalètes, de drap d'or brodé de moulins.

Ailleurs, d'aussi brillantes choses garnissaient les intérieurs ; car « ce fut au XIVe siècle que la France commença à se couvrir de résidences royales ou aristocratiques empreintes d'une grâce sévère, que la Renaissance ne fit souvent qu'imiter, et que les temps modernes n'ont pas toujours su égaler [1]. »

Que de soins dans les ouvrages de fine menuiserie ! Comme l'artisan prodiguait partout la peinture ! Quelle richesse et quelle naïveté dans l'ameublement ! Sous Charles VI, la reine seule pouvait avoir des chaises de bois, pliantes, à bras, avec un siége de courdouan vermeil, et des franges que des clous dorés attachaient. Le roi s'asseyait sur des chaises à bras, de bois peint de roses rehaussées d'or sur un fond rouge : le siége était de cuir rouge, garni de franges de soie attachées par des clous dorés, à peu près comme celui de la reine. Quant aux escabeaux communs, ils étaient pleins, ressemblant à des coffres. Ils coûtaient trois sous. Les plus beaux, par exemple ceux « de la fabrique de Paris, » soutenus par des colonnettes, coûtaient quatre sous. Quelques-uns avaient des panneaux peints ou sculptés, des tapis, des moulures, des blasons émaillés. Charles V, lui si économe, s'assit sur un fauteuil d'argent et de cristal, enjolivé par des pierreries, avec pièces d'enluminures, perles et devises [2]. Des chaises garnies en paille, des pliants en forme d'X, des fauteuils à bras rembourrés, en chêne ou en bois blanc, servaient aux grands personnages. Les siéges seigneuriaux étaient appelés aussi « siéges à dosserets » et « falsiditoires. » Les autres siéges, pour les « gens de moyen état, » étaient des tréteaux, des formes, des bancs. Pendant le XIIIe siècle, on s'assit sur des

1. *E. Renan*, Discours sur les Beaux-Arts.
2. *Comptes d'Étienne de La Fontaine, argentier du roi de France*, en 1352.

tapis, à la mode orientale; mais, sans doute, cette mode exceptionnelle fut de très-courte durée.

A table, point de siége à part pour le roi ni pour la reine. Tous les convives prenaient place sur un ou plusieurs bancs à colonnes, longs de vingt pieds, et surmontés d'un dais large de trois pieds. On tendait sur le dossier et sur le siége une pièce d'étoffe, dite le « banquier, » avec des coussins nommés « carreaux. » Les tables, lors d'un dîner de cour, où mangeaient les grands dignitaires, étaient élevées sur des gradins couverts de tapisseries et d'étoffes de velours. Nous en reparlerons, à propos des repas.

Au fur et à mesure des besoins qu'amenait la civilisation, dans les palais des rois et des princes, dans les hôtels des grands, dans les riches maisons bourgeoises, les cheminées devenaient nombreuses. On les construisait à hauteur d'homme : les chenets étaient en fer. Dans les pièces sans foyer, des poëles étaient allumés. Enfin, on se servait de chaufferettes.

Vers la fin du moyen âge, les habitations royales et celles des seigneurs furent pourvues de décorations qui attribuaient à chaque partie de l'édifice des ornements distincts et caractéristiques. Les architectes pavèrent les appartements de carreaux de terre vernissée ou de mastic coloré. Le fond de ces pavages était semé de fleurs artificielles, ou relevé par d'autres dessins dont les motifs variaient à l'infini et formaient une élégante diaprure. Au temps d'hiver, le carreau des planchers se couvrait de riches tapis de couleurs ornés de feuillages, d'oiseaux ou d'animaux. Tapisseries de cuirs dorés, tapisseries fleuries, tentures d'étoffes éclatantes, voilà ce qui distrayait les regards.

Le soliveau apparent des plafonds se déguisa sous le revêtement de peintures à plat ou de reliefs ciselés et coloriés, — rosaces, étoiles, arabesques, ornements courants, en or ou en couleur, se détachant sur des fonds d'azur ou diversement colorés.

Les salles de réception étaient éclairées par des lampadaires suspendus au plafond et garnis de bougies ou de godets semblables, pour l'effet, aux verres de couleur employés aujourd'hui dans les illuminations publiques [1]. Ceux qui avaient la forme de cercles, entourés de flambeaux, s'appelaient « couronnes. » Des lampadaires éclairaient la plupart des chambres principales.

On ne commença de placer des horloges dans les appartements, que vers 1380. Les horloges à roues, peu communes pendant les XII^e^ et XIII^e^ siècles, se multiplièrent au XIV^e^. Il s'en établit de plusieurs sortes. L'horloge à piédestal, l'appareil le plus remarquable, était long, creux, pareil à celui où sont encadrées nos anciennes pendules armées de leur grand balancier. On se servait d'horloges à zodiaque et d'heuriers en cuivre peint. Ces horloges figuraient, suivant leurs dimensions, dans les grandes salles de cérémonie, dans les chambres à coucher ou dans les cabinets d'étude.

Les miroirs de verre étamé, apparus au XV^e^ siècle, étincelaient à côté de ceux de métal. Ordinairement, ils étaient de forme ronde et de petite grandeur, fixes ou portatifs. Le miroir portatif était incrusté dans une boîte d'ivoire ou dans une gaîne de cristal ciselé. Il comptait parmi les meubles qui occupaient le premier rang dans le trousseau d'une jeune mariée. Un miroir de poche du XIII^e^ siècle représente la prise du château d'Amour. Une dame défend la porte du château à deux chevaliers, qui la pressent de leur en donner l'entrée; et, plus haut, sur une des tours, la même châtelaine accolle un des mêmes seigneurs, après capitulation [2]. Point de grandes glaces encore; elles ne furent livrées au commerce que durant le XVI^e^ siècle [3]. Des escarcelles, des

1. *Willemin*, Monuments français inédits, t. II, *passim*.
2. Objet du Musée de Cluni, à Paris.
3. *Inventaire de Richard Pique*, archev. de Reims, faisant partie des publications de la Société des Bibliophiles de cette ville.

boîtes pour contenir les bijoux, des sceaux [1], des quenouilles sculptées, des clavendiers portant une agrafe, et d'autres objets servant à la toilette, prenaient place sur des étagères.

Dans les habitations importantes, princières ou bourgeoises, car, depuis une loi somptuaire inexécutée [2], aucun règlement de ce genre ne paraît avoir limité les dépenses de la bourgeoisie, le luxe atteignait de hautes proportions. Souvent le côté des maisons qui donnait sur la rue, était triste ; mais le côté du jardin ou de la cour fourmillait presque toujours d'ornements remarquables, ce qui égayait les demeures et invitait le possesseur à rester davantage dans le nid gracieux qu'il s'était préparé, ou qu'il tenait de ses pères.

Sous l'influence de l'art religieux parvenu à son apogée, les maisons privées affectaient les frontons triangulaires, les pignons aigus et les tourelles. « Les étages, au nombre de trois, faisaient saillie les uns sur les autres. Les croisées imitaient celles des églises ; les escaliers étaient étroits et en limaçon; les gouttières, en forme de monstres, s'avançaient sur la rue. Les pignons étaient peints ou couverts d'ardoises. Les extrémités des poutres, se projetant en dehors, offraient des images bizarres ou obscènes. Les tourelles hors d'œuvre étaient un des motifs favoris des architectes de ce temps : elles servaient à loger les chapelles ou oratoires, les escaliers, la garderobe et autres accessoires. Chaque appartement avait sa chapelle, une voûte retombant sur un pilier central en était le trait le plus commun. »

« La tourelle, l'oratoire, les girouettes ou pennons, les crêtes ou épis s'élevant comme une dentelle de plomb sur les pignons et les combles, furent d'abord réservés à la noblesse. Mais, dès le XIVe siècle, la bourgeoisie s'en était emparée. Les barrières extérieures et la cour inté-

1. *Trésor de la cathédrale de Troyes;* V. plus bas, § IV.
2. *Loi somptuaire de* 1294.

rieure carrée restèrent plus longtemps les signes d'une maison noble. Les maisons de campagne (bastides, mesnils, folies) égalaient déjà en agrément les casins les plus élégants de la Renaissance [1]. » Près des villages, il y avait des « folies [2], » souvent richement construites et meublées avec luxe.

Peu de demeures, appartenant à des gens aisés, manquaient de jardin. « Mais li Franchois font maisons, grans et planiers et paintes, et chambres lées por avoir joie et delit sans noise et sans guerre. Et por ce sevent mielz faire praelles et vergiers et pomiers autour lour habitacle que autre gent; car c'est chose qui valt moult à delit donner [3]. » Ces jardins, attenant aux habitations que l'on possédait au sein des grandes villes elles-mêmes, prêtaient au recueillement. Les agglomérations de constructions les firent disparaître de siècle en siècle.

Au dedans, l'élégance et la somptuosité des maisons suivaient les progrès de l'art, de l'industrie et du commerce. Lisez la description, faite par un contemporain, de « l'hôtel de maître Jacques Duchié, rue des Prouvelles, » où l'on entrait par une porte « entaillée de art merveilleux, » et dont la cour était peuplée « à plaisance» de paons et divers oiseaux. « La première salle étoit embellie de divers tableaux et escriptures d'enseignemens, atachiés et pendus au parois. Une autre salle étoit remplie de toutes manières d'instruments, harpes, orgues, vielles, guiternes, psalterions et autres, desquels ledit maître Jacques savoit jouer de tous. Une autre salle étoit garnie de jeux d'eschez, de tables et d'autres diverses manières de jeux, à grand nombre. » Une belle chapelle. Un « estude où les parois estoient couverts de pierres précieuses et d'espices de souefve odeur. » Une chambre où estoient des fourrures; plusieurs chambres à lits. D'autres, où il

1. *E. Renan*, Discours sur les Beaux-Arts.
2. *Du Cange*, Glossaire, au mot *Foleya*.
3. *Brunetto Latini*, Trésor, man. 7056, f° 65, v°.

y avait des armes. Par-dessus tout l'hôtel une chambre carrée, « où estoient fenestres de tous costés par dessus la ville. » On montait les vins et les viandes, pour manger, au moyen d'une poulie. « Belles ymages dorées » par-dessus les pignacles de l'hôtel [1]. »

Bien plus, Christine de Pisan nous a laissé des détails vraiment surprenants sur la demeure d'une marchande de Paris, qu'elle alla visiter. Elle nous parle de tapisseries de Chypre rehaussées d'or, de tissus de soie et d'argent, de tapis somptueux, de riches bijoux, en un mot de tout ce qui constitue un intérieur luxueux. Enfin, les maisons que Nicolas Flamel fit bâtir, étaient chargées de devises composées par lui. Il figurait d'ordinaire, dans les bas-reliefs, au milieu des anges et des saints. Sa demeure de la rue des Écrivains, construite vers 1372, portait pour devise :

Chacun soit content de ses biens;
Qui n'a suffisance, il n'a riens.

Une autre de ses maisons, qui date de 1407, existe encore rue de Montmorenci.

Quiconque avait acquis une fortune, ou seulement une certaine aisance, bâtissait une résidence selon ses goûts. Quelquefois, il y étalait, par vanité, toutes sortes de magnificences au-dessus de ses moyens.

En général, peu à peu les meubles, confectionnés en chêne ou en bois blanc, reçurent des formes relativement élégantes, furent d'un travail assez achevé. La chaire ou le fauteuil en bois, à dos sculpté, s'arrondit en voûte à son extrémité supérieure. Certains bancs façonnés, ressemblant presque à nos canapés, eurent le dos recouvert d'une simple pièce d'étoffe ; leurs bras servirent d'appui à des coussins rebondis. Le dos de plusieurs de ces bancs se terminèrent en dais sculpté. Il se fit des buffets à dos-

1. *Guillebert de Metz*, Descript., p. 67, 68.

sier, richement travaillés; de jolies tables à pied, semblables à nos tables à thé, couvertes de tapis ou de touailles (serviettes) en soie et plus souvent en toile fine ouvragée. Sur ces touailles étaient épars drageoirs, aiguières, hanaps, écuelles et gobelets de verre à filets d'émail. Sur des dressoirs, sortes de buffets ouverts, taillés en gradins, on plaçait de la vaisselle, des coffrets et d'autres objets précieux, — ivoireries, bronzes, cuivres émaillés, chandeliers, monnaies et médailles, figurines, reliquaires, bagues en argent doré ou en or [1], couteaux d'écuyer tranchant, à manche en cuivre [2], etc.

Il y avait des dressoirs à vin, des dressoirs à pots, et des dressoirs à vaisselle blanche, que l'on servait continuellement [3]. Les bahuts, coffres-forts de bois qui, primitivement, étaient tout à la fois siéges, coffres-forts et garde-robe, se rencontraient dans les palais, dans les maisons opulentes, et dans les habitations plus simples. Ils différaient entre eux par le fini des sculptures.

Au fond des cabinets d'étude, où les tableaux devaient être d'une excessive rareté, la chaire à écrire ne faisait qu'un avec la table. Bien avant l'imprimerie parurent les bibliothèques, de diverses grandeurs. Parmi les siéges nouveaux, on distingua le pliant, orné de sa garniture en belle étoffe et faisant l'office de nos chaises courantes. Le lit, que l'on orna avec assez de recherche, s'entoura de courtines tombantes ou relevées, et fut surmonté d'un ciel tendu sur un châssis. Ces courtines, ainsi que le ciel, étaient de la même étoffe que le *couvertoir* (couvre-pied). Les draps s'appelèrent *linceux*. Contre le traversin se dressa l'oreiller de coutil blanc, fendu d'un côté et paré aux quatre coins de houppes pendantes [4].

Pour achever de décrire l'aspect que présentait l'in-

1. *Musée de Cluni.*
2. *Musée du Louvre.*
3. *Grandes Chroniques de Saint-Denis.*
4. *Willemin*, t. II, et Inventaire de l'archev. de Reims.

térieur des manoirs au moyen âge, extrayons le passage suivant d'un vieux écrivain français. « Dedans la salle du logis, dit-il, (car en avoir deux, cela tient du grand), la corne du cerf ferrée et attachée au plancher, où pendaient bonnets, chapeaux, gresliers, couples et liesses pour les chiens, et le gros chapelet de patenôtres pour le commun, et sur le dressouër ou buffet à deux étages, la *Saincte-Bible*, de la traduction commandée par le roi Charles V, il y a plus de deux cents ans ; les *Quatre fils Aymon*, *Oger le Danois*, *Mélusine*, le *Calendrier des Bergers*, la *Légende dorée*, et le *Roman de la Rose*. Derrière la grand'porte, force longues et grandes gaules de gibier, et en bas de la salle, sur bois cousus et entravez dans la muraille, demi-douzaine d'arcs avec leurs carquois et flesches, deux bonnes et grandes rondelles avec deux espées courtes et larges, deux halebardes, deux piques de vingt-deux pieds de long, deux ou trois cottes ou chemises de maille dans le petit coffret plein de son, deux fortes arbalestres de passe avec leurs bandages et garrots dedans, et en la grande fenestre sur la cheminée trois haquebutes (c'est pitié : il faut dire à ceste heure harquebuses), et enjoignant la perche pour l'épervier, et plus bas à cottes les tonnelles, esclotueres, rets, filets, pantierres, et autres engins de chasse, et sous le grand bac de la salle, large de trois pieds, la belle paille fresche pour coucher les chiens, lesquels pour ouyr et sentir leur maître près d'eux en sont meilleurs et plus vigoureux, deux assez bonnes chambres pour les estrangers, et en la cheminée de beaux gros bois vert lardé d'un ou deux fagots secs qui rendent un feu de longue durée[1]. »

Ce n'était point chez le pauvre que tous ces meubles et ustensiles pouvaient se rencontrer. Son habitation n'avait pour ainsi dire pas changé depuis plusieurs siècles. Ses maisons, chaumières et clozeaux, étaient toujours

1. *Propos rustiques... d'Eutrapel*, par N. Du Fail, éd. Guichard, p. 284, in-12, *Paris*, 1842.

à peu près semblables. Il n'y possédait que le strict nécessaire; encore manquait-il souvent du confortable que l'hygiène demande. L'air et l'espace lui étaient trop parcimonieusement accordés. Il grelottait parfois devant sa cheminée fumeuse, et la propreté de son grabat, de son lit de bois, laissait à desirer. Dans les cours intérieures de l'habitation, on voyait la paille, le fumier, les flaques d'eau infectes. Les jardins ou courtils du paysan ne contenaient guère que des laitues, des choux et des raves. L'escalier des maisons, montant au grenier, était placé en dehors, et il fallait affronter le froid rigoureux ou la chaleur excessive, pour vaquer aux soins domestiques les plus pressants.

Néanmoins, une amélioration véritable se remarquait dans le mobilier et les ustensiles de ménage. L'homme de « moyen et de bas état » possédait marmites, poëles, chaudrons blancs ou noirs et chaudières; pots et cloches de cuivre, hastes en fer, chenets, landiers, pelles, pinces et trépieds; lampes de fer ou de verre, chandeliers de fer, de cuivre ou de bois; lits à quenouilles, beaux lits d'ange matelassés, garnis de coëtes de plumes contrepointées, de couvertures de laine blanches, vertes, bleues; arches à blé, coffres à sel, coffres forts; tables rondes, carrées ou longues; bancs à perches, escabelles, selles, sellettes, chaises; berceaux de bois et d'osier; linge de corps, de lit et de table; serviettes et touailles, plats, tranchoirs, saucières de bois, pince-maille; gobelets, cornes, tasses d'étain et de bois, etc [1].

II

Ainsi logés et meublés, les Français nécessairement progressèrent dans leurs façons de vivre. Plus leur inté-

1. *A. A. Monteil*, Hist. des Franç. des divers états, t. I, p. 114.

rieur domestique était agréable, plus ils devaient s'y attacher et s'y complaire. Le jour où leur patriotisme éclata, où leur amour du pays et leur haine contre l'étranger envahisseur se manifestèrent nettement, leur foyer intime se développa, sous bien des rapports. Toutes les révolutions politiques, accomplies pendant la féodalité et le moyen âge ; toutes les agitations sociales que nous avons constatées ; tous les malheurs qui ont attristé ces générations ; toutes les innovations, les modifications, les abolitions de coutumes ; en un mot, tous les pas que la civilisation a faits, et que des événements malheureux ont retardés parfois, non arrêtés, inculquèrent des goûts nouveaux aux populations.

L'habitude de vivre chez soi, non plus sur la place publique ou dans les tavernes, entre le vin et la cervoise, gagna beaucoup de terrain. Après les luttes civiles, quand le beffroi avait cessé de retentir, les Français de la capitale et des provinces se livraient aux jouissances domestiques. Ils se réunissaient en famille, à certains jours, pour solenniser une date chère à tous, pour honorer un patron, pour manger le mets favori. Ou bien, le soir d'une grande fête religieuse, après les offices, le soir d'une réjouissance civile, d'un baptême, d'une première communion, d'un mariage, d'un enterrement même, ils se recevaient réciproquement. En face de l'âtre enflammé, ils oubliaient volontiers les rigueurs des temps, et si l'urbanité moderne ne régnait pas encore parmi eux, du moins se débarrassaient-ils insensiblement de ces formes brutales que l'histoire a eu trop souvent l'occasion de déplorer.

Aux réceptions officielles, déjà décrites, ajoutons les réceptions intimes. Disons en peu de mots ce qu'était alors une réunion privée. Mais, avant toute chose, établissons ce qui se passait, à propos des liens de parenté ; des égards que chacun se devait, en raison de sa position sociale ; des noms, surnoms, titres et qualités dont on se servait pour désigner les personnes avec lesquelles on se mettait en rapport.

C'était par le droit civil, par le mariage, par la puissance paternelle, par le testament et la succession légale, que la famille avait resserré ses nœuds. En perdant son caractère de clientèle, elle avait gagné, au point de vue de l'affection des membres qui la composaient. Les liens du sang possédaient maintenant une force inconnue aux générations mérovingiennes et carlovingiennes. Des épreuves supportées en commun avivaient la tendresse réciproque. Le mot famille était moins large, mais plus complet, en ce qui concernait le cœur.

A quoi se reconnaissaient les parents ? Les chartriers et obituaires constataient la parenté des nobles, en l'absence d'actes de l'état civil, créés plus tard. Pour les bourgeois et le menu peuple, dans l'impossibilité où l'on se trouvait d'authentiquer les naissances, les mariages et les décès, il fallait se contenter de la preuve testimoniale, très-incertaine, et se guider aussi, dans les recherches, au moyen des noms, des surnoms, des titres et qualités.

Dès que la famille féodale se fut constituée et que la société du moyen âge eut pris son développement, c'est-à-dire au XII^e^ siècle environ, les noms de famille reparurent en France. Au nom propre ou de baptême s'adjoignit un surnom (*cognomen*) héréditaire ; « tantôt un nom de baptême répété durant plusieurs générations, et qui, de nom, devint alors *surnom ;* tantôt un nom de qualité physique ou morale, tantôt un nom de lieu. L'esprit féodal finit par faire dominer exclusivement, dans la noblesse, le nom de lieu, le nom de terre.

« La bourgeoisie suivit, dans des conditions analogues, du XII^e^ au XIII^e^ siècle, après qu'elle se fut, elle aussi, constituée et fixée par les libertés municipales. Là, les noms des lieux furent, au contraire, l'exception, surtout dans les premiers temps ; les noms de baptême perpétués, les noms de qualités, ceux de profession, eurent de beaucoup la prépondérance... « Les paysans vinrent les derniers, par suite de la transformation du servage et du

vilenage en roture... Leurs noms finirent par prendre le même caractère que ceux des bourgeois, et les ordonnances du XVI^e^ siècle régularisèrent l'état des choses par l'interdiction de changer de nom sans autorisation royale, et par la création des registres de baptême où les noms de famille furent constatés avec les noms de baptême [1]. »

Suivant une hypothèse admissible, les serfs s'étant successivement affranchis, chacun d'eux conquit une individualité plus distincte; chacun, s'initiant à la liberté personnelle, et détachant sa famille de l'arbre seigneurial, cessa peu à peu d'être désigné uniquement sous un nom de baptême ou sous celui de son seigneur.

Voilà comment la famille s'attacha par des liens plus étroits, lorsque, vers la fin du règne de Philippe-Auguste, les gens du même sang commencèrent à avoir des noms fixes et héréditaires [2]. Peut-être les noms contribuèrent-ils à déterminer plus fortement les membres des castes ; mais, dans telle ou telle caste, les familles se sentirent par là plus incitées à former de petits centres, pour ainsi dire des caravanes, afin d'accomplir le voyage de la vie.

Il semble qu'on puisse diviser en cinq classes distinctes les noms nouveaux, choisis ou imposés par les premières générations de nos chefs de famille libres. Parmi les personnes assises à un foyer, se trouvaient : 1° des affranchis industriels, gardant le nom de leurs métiers, — Ferrier, Chaussier, Pelletier, Serrurier, Fabre (Fèvre ou Lefébure); 2° des affranchis agricoles, — Dupré, Delavigne, Duval, Duchêne, Delorme, Dumas, Dupuy, De la Fontaine; 3° des affranchis nommés à des fonctions municipales, bourgeoises ou mercenaires même, — Ledoyen, Leprévôt, Lemaire, Le Sénéchal ; 4° des gens que l'on désignait d'après leur caractère ou leur forme physique, parce qu'ils n'exerçaient aucune industrie et ne possédaient point de terre, — Lecourt, Legrand, Le-

1. *H. Martin, Hist. de France*, t. VI, *aux Éclaircissements.*
2. *Mézerai.*

courbe, Ledoux, Lecamus ; 5° enfin, des individus qui conservaient leur nom chrétien et de baptême, par eux transmis à leurs enfants, — Pierre, Paul, Jacques, etc.

Si à une réunion du foyer se mêlaient des seigneurs et des gentilshommes, leurs noms étaient ceux de leurs terres. Si l'on y admettait des gens de lettres, des érudits, et d'autres personnes ayant des professions libérales, les noms de ces individus avaient une signification assez précise, car ils se tiraient du lieu de la naissance. Ainsi l'auteur du *Roman de la Rose*, né à Mehun, s'appelait *Jean de Mehun*, *Meun* ou *Meung*.

Jean de Meung [1] avait également un surnom, celui de *Clopinel*, parce qu'il était boiteux. On voyait, en effet, dans tous les actes, le surnom joint au nom : Jehan le bossu, Bernard le danseur, Ragonde la fileuse, Margot la joie, etc. Pour les gens de guerre, ces surnoms devinrent souvent des noms propres. C'étaient Montgascon et Dunois, du nom de seigneuries ; l'Aragonais, Navarrot, le Barrois, du nom des pays où ces guerriers avaient pris naissance.

En saluant un visiteur, il fallait ne pas oublier ses titres et qualités. Les rois, princes, ducs et duchesses, ceux-là seulement qui étaient *seigneurs* et *dames du pays*, devaient entre eux s'appeler *monsieur* et *madame*, en joignant à ces mots leurs noms de baptême ou de terre. Lorsque le supérieur parlait à ses inférieurs ou leur écrivait, il pouvait ajouter à leurs titres de parenté celui de *beau* et *belle* : mon *bel oncle*, ma *belle cousine*. Mais les gens de moindre état ne devaient pas s'appeler *monsieur Jean*, ma *belle tante ;* ils disaient simplement *Jean* et ma *tante*.

Les rois, reines, et autres grands personnages, se faisaient servir par des *dames* et des *damoiselles d'honneur ;* la gouvernante s'appelait la *mère des filles* [2].

Le titre de damoiselle (*domicella*, diminutif de dame)

1. Voir t. III, p. 351 et 352.
2. *Vallet de Viriville*, Cérémonial, *Le Moyen âge et la Renaissance*, t. III.

se donnait à toutes les bourgeoises, mariées ou non; le titre de dame, aux femmes nobles, exclusivement. *Damp* diminutif de *dominus,* était un titre attribué à quelques prélats et aux membres de certains ordres religieux [1]. On disait indifféremment aux rois : « Votre Sérénité, Votre Grandeur, Votre Excellence, Votre Grâce ; » quelquefois aussi, mais rarement : « Votre Majesté, [2] » car les souverains avaient abandonné ce titre, qui reparut sous Louis XI. Les formules de civilité ne terminaient pas les lettres; elles les commençaient, au contraire. Lorsqu'une personne écrivait à une autre, elle plaçait en premier celui des deux noms auquel appartenait la prééminence [3]. Nous avons énuméré ailleurs la série des titres féodaux, ayant chacun leur importance dans les relations sociales (V. t. III, ch. 2, § 3.)

Le nom, le surnom, et parfois le titre d'un invité, suffisaient pour révéler son origine, pour apprendre aux autres s'il venait du midi ou du nord. La révélation était plus manifeste encore, lorsque cet individu prenait la parole. Son accent et son patois le trahissaient bien vite.

C'était chose curieuse que d'entendre les gens de plusieurs provinces converser entre eux dans une salle de réception. Les patois se croisaient, correlatifs ou tout à fait distincts; et souvent les causeurs se comprenaient avec difficulté. Les natifs de l'Ile-de-France s'exprimaient en un langage à terminaison sourde, ayant l'*e* muet, une couleur terne et froide, avec le dégagement du latin, d'ailleurs peu différent des patois du midi. Les Dauphinois s'exprimaient en un langage ayant les mêmes teintes françaises que le bordelais, avec l'*e* muet pour terminaison, mélangé de celtique, de grec, de latin, de mots barbares, sans règles grammaticales. D'où son nom de rustique [4]. Les Proven-

1. *Remarques de Buchon sur Froissart.*
2. *Velly.*
3. *H. Martin,* Hist. de France, t. III, p. 448, *en note.*
4. *Du Cange,* Glossaire, t. I.

çaux avaient un patois de couleur hellénique, avec prononciation gutturale et esprits rudes. Celui des Languedociens se distinguait par les allures vives, aux terminaisons romaines, et par sa remarquable clarté. Celui du Bas-Quercy et de la partie de l'Albigeois située sur la rive droite du Tarn, était essentiellement latin, excessivement clair, régulier dans ses formes grammaticales, riche en diminutifs et en augmentatifs. L'Auvergnat parlait d'une façon peu douce, peu flexible, peu harmonieuse, mais vigoureusement et correctement. Il émettait à profusion les voyelles, dans son patois rempli d'élisions, et employant souvent le *z* reproductif du dzêta des Grecs ; il adoucissait les consonnes fortes. On s'apercevait bien vite qu'un Gascon discourait : son patois, teint d'une couleur septentrionale, un peu gourmé chez les grands, mais gentil et naïf chez les hommes du peuple, se ressentait de la souveraineté anglaise dans la Guienne et dans la Gascogne. Quoi de plus suave que le langage propre au pays béarnais ! Nombre, harmonie, mollesse, douceur poétique, rien ne lui manquait [1].

Au demeurant, la langue française était comprise un peu par les étrangers, assez généralement par les Anglais, chez lesquels on s'en était servi, dans les actes publics, jusqu'au règne de Philippe de Valois, époque où Edouard en interdit l'usage. Nos voisins d'Outre-Manche l'apprenaient en Guienne et en Gascogne.

Beaucoup de causeurs avaient la manie des phrases toutes faites, des dictons, des proverbes, des opinions aussi tranchées que faiblement appuyées par l'expérience. Sur une maladie, chacun, comme autrefois, exposait la panacée en vogue. A entendre tel invité, les habitants de la Basse-Bretagne non-seulement parlaient une langue étrangère, mais avaient des mœurs féroces et barbares, plus une certaine inclination au vol ; ceux de la Haute-Bretagne possédaient la politesse et l'urbanité françaises.

1. *Mary-Lafon*, Patois, *Le Moyen âge et la Renaissance*, t. II.

A entendre tel autre, les mœurs des provinces intérieures du royaume étaient plus douces que celles du nord, du midi et de l'ouest [1]. Vous devinez ce bourgeois qui, parlant de la découverte du médecin Arnaud de Villeneuve, et de la distillation de l'eau-de-vie, par exemple, prononçait tout simplement le nom de sorcier à l'adresse de l'inventeur, et prétendait que c'était de l' « eau de feu, » de l'« eau de mort. » Après lui un Parisien déclarait : « Les plus renieurs sont en Bourgogne, » parce que les gens de cette province avaient surtout dans la bouche ces mots : « Je renie Dieu, si je ne dis vrai. » De par tel concile, un très-croyant personnage anathématisait l'acte du voisin. Au nom du roi, un officier de cour déclarait illicite une franchise municipale. Un ignorant fieffé se moquait de quelque lettré célèbre.

Ainsi discourait la masse non éclairée, anti-progressiste, celle qui, sincèrement ou par calcul, admettait les préjugés sans discussion, et trouvait tout parfaitement disposé en France. Mais une minorité, plus digne en ses passe-temps, discutait, cherchait à s'instruire, étudiait les raisons des choses.

Pour celle-ci, les thèmes à conversation abondaient chaque jour davantage. Les sujets sérieux aiguisaient l'esprit des classes déjà intelligentes, qui préparaient les questions les plus intéressantes pour l'avenir. Des faits purement politiques, appréciés par chacun, les invités passaient à l'examen rapide de tel sermon éloquent, prononcé par un prélat, de tel plaidoyer retentissant, dû à un légiste, de telle opinion audacieuse soutenue en Sorbonne, de telle lutte existante entre la royauté, la noblesse, le clergé et le tiers état. Et la puissance papale ! Et l'église gallicane ! Et les communes ! Et les terreurs motivées par les fléaux publics ! Et les croisades ! Et les templiers, les Juifs, les Lombards ! Et les procès au parlement ! Et les premières assemblées des États Généraux !

1. *Bruyerin-Champier*, De re cibraria, etc., in-8°, *Lyon*, 1560.

Une foule de discussions à l'ordre du jour surexcitaient les passions, au milieu des cercles privés.

Les hommes qui aimaient la littérature et se targuaient de sens critique, commençaient de trouver matière à la louange et au blâme. Toutes les branches des lettres, des sciences et des arts, étaient maintenant en état d'éclosion. Il y avait le mystère nouveau à raconter et à juger; le concours poétique à connaître ; l'innovation scientifique à commenter; la chanson maligne à répandre. La fête d'hier ou de demain préoccupait, sous le rapport commercial. Est-ce que beaucoup de monde avait assisté à la dernière foire du Landit? La confrérie des orfévres avait-elle offert un beau mai? Les chefs-d'œuvres des métiers valaient-ils, cette année, ceux de l'année précédente? L'achèvement de la cathédrale était-il définitif? Le condamné au pilori, pour insolence envers un grand seigneur, s'était-il comporté bravement devant le public? Et puis, le gentilhomme récemment promu méritait-il d'être chevalier de l'Étoile? Ne faiblissait-il pas dans les joûtes et tournois? N'avait-il pas, en réalité, forfait à l'honneur dans une circonstance grave?

Non, certes, les sujets de conversation sérieuse ou badine ne tarissaient pas aussi promptement qu'aux siècles passés.

En outre, pour les hommes légers et pour les dames, il y avait moyen de parler longtemps sur les galanteries du chevalier en renom, sur les modes préférées, sur les sévérités excentriques du sermonnaire de l'Avent, sur les amours d'un parent ou d'une amie, sur les mille riens qui, aujourd'hui encore, captivent les futiles esprits.

A la ville, de même que dans les campagnes, on se réunissait le soir pour se distraire; pour entendre une compagnie d'habiles ménétriers, un concert de trompe, de trompette, de chalumeau, de tambour, de harpes, de luths, de cimbales, de sonnettes et de rebec; pour s'intéresser à des légendes bien racontées par un trouvère ou un troubadour. Dans une veillée, dans une *veillerie*, sui-

vant l'expression normande, les femmes s'assemblaient pour filer, et les jeunes gens pour passer une soirée auprès d'elles. Les femmes et les filles travaillaient. L'une cardait, l'autre dévidait; une autre peignait du lin. « Pendant ce temps, toutes chantaient, ou parlaient de leurs amours. Si quelque fillette, en filant, laissait tomber son fuseau, et qu'un garçon pût le ramasser avant elle, il avait le droit de l'embrasser. Le premier et le dernier jour de la semaine, les femmes apportaient du beurre, du fromage, de la farine et des œufs. Elles faisaient, sur le feu, des ratons, des tartes, des gâteaux, pains ferrés et autres friandises semblables. Chacune mangeait; après quoi on dansait au son de la cornemuse; puis on faisait des contes, on jouait à souffler au charbon... [1]. » Un des plaisirs ordinaires des veillées, au xv^e^ siècle, était de manger des pâtisseries. Chaque paysanne régalait à son tour l'assemblée. Quand retentissait la voix criarde d'un vendeur d'oublies, passant par les rues, c'était avec enthousiasme, au dire d'un poëte, qu'on appelait l'oublieux, pour lui acheter ses marchandises [2].

Toute réunion de famille noble, bourgeoise ou roturière, se plaisait aux récits merveilleux. Mais la verve des conteurs de profession, et celle des invités à qui le don de narrer permettait de lutter avec les premiers, s'épuisaient après de longues improvisations. On regardait alors le beau missel enluminé du curé, ou le livre d'heures de la maîtresse de la maison. Les enfants se gaudissaient devant les petits livres d'images confectionnés exprès pour eux [3]. Quelquefois des jeunes filles ou des damoiseaux saisissaient leurs luths, et exécutaient quelques morceaux de musique.

Les jeux, les jeux surtout augmentaient les plaisirs de la réunion. Dans les châteaux, pages, écuyers, piqueurs,

1. *Roman de Jean d'Avesnes*, xi^e^ siècle.
2. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Franç., t. II, p. 297, 298.
3. *Sauval*, sur l'hôtel de Bohême.

fous et nains, pagegais et singes, étaient chargés d'égayer les invités. Après avoir joué, le jour, aux barres, aux quilles et aux palets, ce personnel organisait, le soir, les jeux de hasard, à l'encontre des règlements et des conciles [1]. Les dés figurèrent au nombre des amusements de famille ; puis les cartes furent en honneur, au moins dans les grandes maisons, où elles régnèrent absolument ; enfin le trictac [2], jeu des tables (tables et autres jeux où s'employait un échiquier ou un *tablier*), récréa les personnes de tous rangs.

Depuis plusieurs siècles, la plaie de la société désœuvrée, c'était le jeu de hasard. Les dés, et leurs équivalents, se voyaient principalement chez les courtisans, que trop de dépenses forçait à chercher la richesse dans le jeu, et qui, pour la plupart, s'y ruinaient. Ils risquaient une fortune à *pair ou non*, comme sur un coup d'osselets.

Jeu et blasphème s'engendraient. Ceux que la male chance accablait, prononçaient toutes sortes de vilains serments contre Dieu, la Vierge et les Saints.

III

Être à table constituait le suprême plaisir des gens de toutes les conditions. Les repas, splendides ou modestes, formaient le principal divertissement du foyer.

Avant d'en donner par approximation la carte, il convient d'indiquer les préliminaires des festins, de décrire les ornements de table, et de détailler les diverses vaisselles.

Que notre imagination vienne ici à notre aide ; qu'elle retire un peu de sécheresse à la nomenclature d'une foule d'accessoires.

1. *Concile de Béziers*, ann. 1256; *Règlements de* 1260.
2. *Ordonn. de* 1319.

Vous et moi, lecteurs, nous sommes chez le roi, chez un prince ou un grand seigneur. Le son du cor annonce le repas. On « corne l'assiette, » comme auparavant on « cornait l'eau [1], » pour se laver les mains, au moment de prendre place à table, ou aussitôt après être sorti de la salle à manger.

Jusqu'au xv[e] siècle, à la cour, cinq repas ont lieu : le déjeuner, ou « non-jeûner; » le repas de dix heures « decim-heures, » ou dîner ; le « decimer, » ou deuxième dîner; le souper, et, dans la nuit enfin, la collation. La coutume générale est de souper de très-bonne heure. Mais, par la suite, les heures des repas, et les usages qui s'y rapportent, varieront souvent chez les souverains.

Nous avons notre place à table. Sous la chevalerie, on s'est avisé de ranger les gens par couple, homme et femme, — pour banqueter. A chaque couple, une seule coupe. C'est ce que rappelle la locution « manger à la même écuelle. » Des pages et des écuyers offrent aux dames, dans un bassin d'argent, de l'eau aromatisée, surtout de l'eau rose.

Les roses ne couvrent pas seulement le plancher et la nappe ; elles couronnent les coupes, les hanaps et les verres. Les convives eux-mêmes mettent des roses à leur front [2]. Dans certains festins d'apparat, par extraordinaire, des servants armés de toutes pièces ou vêtus de casaques armoriées, et montés sur des chevaux caparaçonnés, viennent apporter les plats. Malgré l'invention des « chandelles de cire » et des chandeliers, les seigneurs ont encore recours aux torches allumées, pour l'éclairage, afin d'étaler ainsi un grand luxe de valets et de livrée [3].

Bientôt on organise de véritables décorations avec des fleurs. Bientôt on imagine un ornement nouveau, en exécutant avec des pâtes de sucre, des fruits confits ou

1. *J. Froissart.*
2. XII[e] et XIII[e] siècles.
3. *F. Séré,* Nourriture et Cuisine, le Moyen âge et la Renais., t. I.

du plâtre coloré, quelques armoiries, quelques hommes, et d'autres figures de fantaisie, auxquelles la Renaissance va substituer des sujets allégoriques, empruntés soit à l'histoire, soit à la mythologie [1]. Bientôt une pièce d'argenterie, une « fontaine jaillissante, » aux formes les plus variées, apparaît sur les tables, pour fournir aux convives le vin, l'hypocras et les liqueurs ; pour jeter en même temps une eau odorante, qui parfume la salle. Dans un festin donné par Philippe le Bon, à Lille (1453), nous apercevons une forteresse, du haut de laquelle tombe une pluie d'orangeade ; une statue de femme, dont les mamelles jettent de l'hypocras, et un enfant, qui « pisse de l'eau rose. » Ce système, nous le savons, s'applique en grand aux réjouissances publiques (Voir plus haut, p. 266).

Quelquefois, du plafond entr'ouvert des machines descendent dans la salle à manger les plats, et même la table entièrement garnie. C'est la féerie mêlée à la réalité.

Les convives ont des serviettes, grandes ou petites [2], et des fourchettes [3]. Chez les princes et les puissants, une nef contient la salière, la serviette, et d'autres pièces de service. Ordinairement, cette nef est supportée par des syrènes, des lions, des chimères, ou simplement par des pieds. Charles V en possède une qui se termine, à chaque angle, par une tête de serpent, et une autre qui figure un château avec des tourelles, etc. Le goût de ce prince pour la vaisselle d'or et d'argent a amené, dans l'histoire de l'orfévrerie, un progrès décisif. Ses courtisans lui connaissent 437 pièces de vaisselle d'argent, 448 d'argent doré, 289 d'or. Plusieurs sont des morceaux précieux, placés sur les buffets, parfois entourés de barrières qui en défendent l'approche aux nombreuses personnes autorisées à voir les souverains manger [4].

1. XIVe et XVe siècles.
2. Dès le XIVe siècle ; *Ménagier de Paris.*
3. *Invent. de l'argenterie de Charles V,* en 1379.
4. *Frégier,* Hist. de l'Administ. de la police.

La physionomie d'un grand repas, sous ce règne, est en effet vraiment curieuse à voir. Les « queux » et les « écuyers de cuisine » ont préparé tout. Les mets, avant d'être servis, sont posés par les aides des écuyers sur un dressoir, dans la cuisine. De là, on les porte sur les tables de la vaste salle à manger, tendue de tapisseries et d'étoffes brillantes.

« Les tables sont recouvertes de nappes à franges, jonchées d'herbes (odoriférantes?); une d'entre elles, dite *grande table*, est destinée aux personnes les plus notables. Les convives sont conduits à leurs places par deux maîtres d'hôtel, qui leur apportent à laver. La grande table est garnie, par un maître d'hôtel, de salières d'argent, de gobelets couverts dorés, pour les plus grands personnages; de cuillers et de *quartes* (vases contenant une quarte ou deux pintes de vin) d'argent. Les convives mangent (au moins certains mets) sur des *tranchoirs* ou grandes tartines de gros pain, jetés ensuite dans des vases dits *coulouères* (vases à *couler*, à *passer*, passoires). Pour les autres tables, le sel est placé dans des morceaux de pain creusés à cet effet par des officiers dits *porte-chappes*. Dans la salle est un dressoir garni de vaisselle et de différentes espèces de vins; deux écuyers, placés auprès de ce dressoir, donnent aux convives des cuillers propres, leur versent le vin qu'ils demandent, et retirent de la table la vaisselle salie; deux autres écuyers font porter les vins au dressoir de salle : un valet, placé sous leurs ordres, est uniquement occupé à tirer le vin des tonneaux (à cette époque, le vin n'était pas mis en bouteille : on prenait directement au tonneau le vin nécessaire à la consommation journalière). Les plats, formant trois, quatre, cinq ou même six services, dits *mets* ou *assiettes*, sont apportés par des valets et deux écuyers *des plus honnêtes* (dans certains repas de noces, le marié marchait devant, avec eux). Les plats sont posés sur les tables par un asséeur (placeur, poseur, d'*asseoir*, *poser*), assisté de deux serviteurs. Ces derniers enlèvent les restes et les

remettent aux écuyers de cuisine, qui doivent les conserver. Après les mets ou *assiettes*, les tables sont couvertes de nouvelles nappes, et l'entremets est alors apporté. Ce service, le plus brillant du repas (ce mot désigne ordinairement, dans les récits de festins princiers, une espèce de représentation théâtrale), se compose de plats sucrés, de gelées de couleur avec armoiries, etc. ; puis, d'un cygne, de paons ou de faisans revêtus de leur plumes, ayant le bec et les pattes dorés, et placés au milieu de la table, sur une sorte d'estrade. A l'entremets, qui ne figure pas dans tous les menus, et, à son défaut, au dernier mets ou service, succède la *desserte* (compotes, fruits, *dessert*), l'*issue* ou sortie de table, composée le plus souvent d'hypocras et d'une sorte d'oublie, dite *mestier*, ou, en été, l'hypocras étant hors de saison à cause de sa force, de pommes, de fromages, et quelquefois encore d'autres pâtisseries ou sucreries. Le *boute-hors* (vin et épices) termine le repas ; on se lave les mains, on dit les grâces, puis on passe dans la *chambre de parement* ou salon. Les domestiques succèdent alors aux maîtres et dînent après eux. On apporte ensuite aux convives du vin et les *épices de chambre*, et chacun se retire chez soi [1]. »

En résumé, les premiers services se nomment *mets* ou *assiettes*, et les derniers « entremès, doreures, desserte, yssue de table et boutehors. »

Au festin splendide du duc de Bourgogne, déjà mentionné, nous remarquons des choses merveilleuses. Un pâté gigantesque renferme vingt-huit personnages, qui tour à tour en sortent pour chanter et danser. « Et après, au pasté, fut fait une chasse qui glapissait en manière de petits chiens, et à la fin en manière de levriers, et houoient valets de chiens et braconniers qui sonnoient de trompe en icelui pasté, comme s'ils eussent esté dans une forest [2]. »

1. *Ménagier de Paris*, Introd., par Jérôme Pichon.
2. *Mathieu de Coussy*, Hist. de Charles VII.

Non moins remarquable est le repas ordonné par Taillevent (1455), queux de Charles VII, pour le comte d'Anjou, prince du sang. La table, garnie d'un dormant représentant une pelouse verte, offre, sur les bords de son pourtour, de grandes plumes de paon et des rameaux verts fleuris, auxquels sont attachées des violettes et d'autres fleurs odorantes. Du milieu de la pelouse s'élève une tour argentée, avec ses créneaux, creuse, en manière de volière, pleine de divers oiseaux vivants, à la huppe et aux pattes dorées. Son donjon, doré aussi, porte trois bannières, l'une aux armes du comte, les deux autres pour mesdemoiselles de Châteaubrun et de Villequier, héroïnes de la fête [1].

Enfin, le somptueux festin du comte de Foix, vers 1458, montre combien le luxe de la table va loin, parmi les sommités sociales. « Dans la grande salle de Saint-Julien de Tours sont dressées douze tables, chacune ayant sept aulnes de long et deux et demy de large. A la première table est assis le Roy et les premiers princes du sang, la Royne et les filles de France. Aux autres sont les autres princes, tant du sang que des estranges provinces, et les principaux seigneurs de France, selon leur rang et dignité ; et les princesses et les grandes dames de même. Les maistres d'hôtel sont le comte Gaston de Foix, le comte de Dunois, le comte de La Marche et le grand sénéchal de Normandie. Le premier service est d'hypocras blanc et de rosties. Le deuxième est de grands pâtés de chapons à haute graisse, avec jambons de sanglier, accompagnez de sept sortes de potages. Tous les services sont en plats d'argent ; et faut audit service, pour chaque table, 140 plats d'argent... Le septième service est d'espiceries et confitures, faites en façon de lyons, cygnes, cerfs et autres sortes ; et en chacune pièce sont les armes et devise du Roy [2]. »

1. *Legrand d'Aussy*, t. III, p. 273. D'après le récit de Taillevent.
1. *André Favyn*, Histoire de Navarre, etc., in-f°, *Paris*, 1622.

En allant du palais à la maison bourgeoise, un autre spectacle frappe nos regards. Tout nous le prouve, de telles somptuosités ne sont que l'exception. Dans les familles de robe et de finance, chez les officiers de l'administration, et parmi les gens du tiers état, la vie domestique étonne par sa simplicité. Lorsqu'un chef de maison traite ses parents, l'usage veut que chacun de ceux-ci apporte son plat [1].

Nous ne pouvons nous méprendre sur le goût des habitants des provinces pour les plaisirs de la table. Ce goût, qui leur est particulier encore, tient au petit nombre d'autres distractions dont jouissent les provinciaux, tandis que Paris en est saturé. Les Bourguignons passent pour les hommes les plus gourmands de toute la France. Chez eux, ce proverbe existe : « Mieux vaut bon repas que bel habit. » Aussi dit-on qu'un Bourguignon « a les boyaux de soie [2]. » La sobriété des Auvergnats, des Périgourdins et des Limousins, forme contraste.

Mais les proverbes, qui sont la manie des gens du moyen âge, ne disent pas toujours la vérité.

Sans nous y arrêter, dressons le menu des repas en général, — menu accompagné de notes historiques.

L'usage de la bouillie, en manière de potage, fleurit surtout en Normandie. Cela fait donner le nom de « bouillieux » aux habitants de cette province, qui en mangent sans cesse. Avec de la farine de millet et du froment, les cuisiniers confectionnent des bouillies et potages : potages à la purée, au lard, aux légumes et au gruau [3] ; dans le midi, potages aux amandes et à l'huile d'olive. Ou bien on nous offre la soupe au vin. Quand Du Guesclin alla combattre Guillaume de Blanchbourg, il mangea trois soupes au vin, « en l'honneur des trois personnes de la sainte Trinité. » Quelquefois, on présente

1. XIV^e, XV^e, et même XVI^e siècles; *Mém. de Sully*, t. II.
2. *Champier*.
3. XII^e et XIII^e siècles.

cinq à six soupes différentes [1], des soupes saupoudrées [2], et d'autres à la moutarde et au chénevis. Le bouillon de viande, connu, apprécié depuis longtemps, paraît sur les tables, où nous allons voir successivement figurer les pièces de résistance.

Un peu moins prisée qu'aujourd'hui, la viande de boucherie était la nourriture des gens aisés. Seulement, l'autorité civile ne tarda pas à défendre de vendre de la viande pendant le carême [3]. L'abattage des bestiaux se faisait souvent dans l'intérieur des boucheries, au milieu de la ville. Les bouchers tuaient selon les besoins du jour. Pendant le XIV^e^ siècle, à la porte de Paris, — espace compris dans ce que nous nommons place du Châtelet, — dix-neuf bouchers vendaient par semaine 1900 moutons, 400 bœufs, 400 pourceaux et 200 veaux ; à Sainte-Geneviève, ils débitaient 500 moutons, 16 bœufs, 16 porcs et 16 veaux. Au parvis Notre-Dame, c'étaient 30 moutons, 10 bœufs, 10 veaux et 8 porcs. A Saint-Germain (faubourg), treize bouchers découpaient 200 moutons, 30 bœufs, 30 veaux et 50 porcs ; au Temple, deux bouchers dépeçaient 200 moutons, 24 bœufs, 28 veaux et 32 porcs ; enfin, à Saint-Martin des Champs, il s'achetait par semaine 250 moutons, 32 bœufs, 32 veaux et 22 porcs [4].

Ces animaux venaient de la Normandie, renommée pour ses troupeaux et ses pâturages. Les moutons du Languedoc, estimés à cause de leur laine, avaient une chair moins bonne que ceux du Limousin et du Berri. La Provence consommait peu de viande, excepté dans les montagnes et le long des côtes méditerranéennes, où le chevreau servait de nourriture. Les provinces intérieures, au contraire, qui vivaient d'une manière à peu près uni-

1. Livre de *Modus et Ratio*, 1342.
2. *Roman du Petit Jehan de Saintré.*
3. *Ordonn. de* 1363.
4. *Ménagier de Paris.*

forme, préféraient le bœuf et le mouton [1]. Des divers points de la France, les viandes affluaient à Paris, non sans des difficultés sérieuses.

Aux boucheries, les consommateurs achetaient « chair sur taille, » c'est-à-dire en marquant sur une taille, par des crans ou des coches, la quantité de viande prise chaque fois, comme cela se passe encore chez les boulangers.

Nos Français, depuis longtemps, estimaient fort les langues de bœuf. Dans plusieurs chartes du XII[e] siècle, les seigneurs exigent une redevance des bouchers domiciliés sur leurs terres : ce sont « toutes langues des bœufs que ceux-ci tueront. » Depuis longtemps aussi, les bouchers avaient vendu le porc cru. Puis certains débitants, « saucissiers » ou « chaircuitiers, » le débitèrent cuit, en saucisses. On limita le nombre des charcutiers, et l'on interdit l'exercice de cette profession, devenue très-lucrative, aux chandeliers et aux corroyeurs, « gens dont le métier n'est pas assez propre pour l'apprêt des viandes [2]. » Enfin les charcutiers se réunirent en communauté (1475).

C'était le vendredi-saint, appelé aussi « vendredi absolut, » qu'il se vendait le plus de porc salé. A Noël et à la Saint-Martin, jours de réjouissance domestique, les personnes de quelque aisance tuaient un cochon et le salaient, pour les provisions de l'année. Quand Humbert, dauphin de Viennois, fixa dans un règlement (1345) la maison de la dauphine sa femme à trente personnes, il assigna pour celles-ci un cochon frais par semaine, et trente cochons salés par an [3]. Les pauvres, associés pour saler du porc, partageaient entre eux. Chacun faisait des boudins et des saucisses, mangés en famille.

Le goût pour la viande de porc était presque universel.

1. *Champier, passim.*
2. *Règlement de* 1419.
3. *Legrand d'Aussy,* Vie privée des Franç., t. I[er], p. 310 et 311.

Les Artésiens engraissaient facilement ces animaux. Les Provençaux et les habitants de l'intérieur vivaient beaucoup de porc frais ou salé. L'usage de cette viande s'était répandu de jour en jour. Aussi les religieux de Saint-Antoine, qui, en vertu du privilége accordé à leur patron, avaient seuls le droit de laisser vaguer leurs porcs à travers les rues de la capitale, ne se dessaisirent pas de ce privilége, malgré les désordres qu'il occasionnait. Il y avait des repas *baconiques* (du vieux mot *bacon*, porc,) où l'on ne servait que du cochon, apprêté de différentes manières. Ainsi banquetait solennellement le chapitre de Notre-Dame, aux fêtes de Noël, de l'Épiphanie, etc. La foire aux jambons qui se tenait, le jeudi de la semaine sainte, au parvis Notre-Dame, à Paris, tire peut-être son origine des repas baconiques. On y recherchait le cochon d'Angleterre, qui avait une grande renommée au XIII^e^ siècle ; au XVI^e^, le meilleur vint de Châlon-sur-Saône.

Sur les tables bien fournies, seules, des pâtés de viande figuraient. La première recette pour faire un pâté ne remonte pas au-delà du XIV^e^ siècle. On employa alors de la viande hachée, et, à la même époque, parurent de nombreux rôtis et ragoûts, les grillades de bœuf, de mouton, et surtout de cochon gras, les sauces bouillies et non bouillies.

Des volailles et des pièces de gibier remplaçaient ou accompagnaient la viande de boucherie, dans quelques repas. Les rois, princes et seigneurs, donnaient peu de grands festins sans qu'on y servît le paon rôti, entier, avec tous ses membres et ses plumes. La plus belle dame mettait le paon sur la table. Elle entrait dans la salle, portant en main le plat d'or ou d'argent dans lequel était l'oiseau, et, au bruit des fanfares, elle le déposait devant l'amphytrion ou devant le plus illustre des convives. Souvent le favorisé, excité par tant de gloire, se levait, étendait la main sur le paon, faisait à haute voix un vœu d'audace ou d'amour, capable d'augmenter encore l'admiration qu'on avait pour ses exploits. C'était

le *vœu du paon*[1]. Ensuite il découpait l'oiseau, de manière que tous les convives pussent en avoir, et il le distribuait aussitôt [2].

Peu d'aliments aussi estimés que le paon, « noble oiseau, » « viande des preux, nourriture des amants. » Un poëte écrivait que « les fripons ont autant de goût pour le mensonge qu'un affamé en a pour la chair de paon. » Les basses-cours foisonnaient en oiseaux de cette sorte, engraissés. Mais, vers 1520, le paon fut à peu près remplacé sur les tables par le dindon ou le faisan.

Les gourmets prisaient fort le héron, la grue, la corneille, la cigogne, le cygne, le cormoran et le butor. Beaucoup mangeaient les oiseaux de proie, excepté ceux qui vivent de charogne. Quelques-uns vantaient la chair des cygnes, très-communs dans la capitale : de là le nom d'*île des Cygnes*, au-dessous de Paris. D'autres préféraient les faisans engraissés, les gélinottes, les pluviers, les alouettes, les grives, les étourneaux, les tourterelles, les becfigues, les coucous. « En Auvergne, on ne trouvait personne qui, dans l'hyver, ne mangeât d'une sorte d'aigle nommée boudrée ou goiran [3]. » Mais en Provence, il y avait des repas où ne se montrait, pour volatile, que le becfigue, accommodé de diverses façons.

Partout on se repaissait de lapins élevés dans les villes, en estimant principalement ceux de garenne, les lapereaux renommés de Vincennes. Les cerfs, les chevreuils, les hérissons, les écureuils, les ours, etc., trouvaient des amateurs. Le gibier a toujours été un mets dont les uns sont très-friands, et les autres très-dédaigneux. Qui n'eût pas découpé avec plaisir les perdrix rouges de Provence, fort grandes, d'excellent fumet?

Le goût de la volaille était plus répandu. Les cages les plus célèbres, où l'on engraissait des poulets et *aultres*

1. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Franç., t. I, p. 365 et 366.
2. *La Curne de Sainte-Palaye*, Mém. sur la cheval., t. I, p. 159.
3. *P. Belon*, L'Histoire de la nature des oiseaux, etc., in-f°, *Paris*, 1555.

oyseaulx, que l'on y faisait aussi pondre et couver, étaient la *cage de Hesdin*, au château d'Hesdin, ville d'Artois ; la *cage du roy de l'hôtel Saint-Pol*, à Paris ; la *cage de messire Hugues Aubriot*, prévôt de Paris, et la *cage Charlot*, appartenant sans doute à un bourgeois de ce nom. Les chapons les plus renommés étaient ceux de Laon, ceux du Mans, de Saint-Geny et de Loudun [1]. Ils se faisandaient ainsi que les poules [2], attendries avant d'être apprêtées par le queux.

Notre appétit ne s'effraie pas. Des excitants savent d'ailleurs l'aiguiser, et la variété des plats nous porte à commettre des excès culinaires.

Après la volaille et le gibier, place au poisson d'eau douce, dont la chair est délicate, et au poisson de mer, propre à satisfaire les forts mangeurs. Défilez donc, tour à tour, gros brochets appelés *lux*, moyens ou brochets, petits ou *lancerons!* Défilez, anguilles du Maine, barbeaux de Saint-Florentin, brochets de Châlons, lamproies de l'ouest, loches de Bar-sur-Seine, pimperneaux d'Eure, saumons de Loire, truites d'Andely, vaudoises d'Aise ! Défilez, lamproies de Nantes, expédiées en poste dans des tonneaux, arrivées fraîches à Paris ; barbeaux de la Somme, du Rhône et de la Loire, peu recherchés, et qui justifiez le proverbe : « Il ressemble au barbeau, lequel n'est bon ni à rôtir ni à bouillir ! » Défilez, carpes succulentes de la Loire, de la Charente, du Rhône, de la Saône et de la Seine ; ables, aloses, fuites, gardons, perches, rosses et tanches [3].

Longue est aussi la kyrielle des poissons de mer. Étalez-vous dans les plats à mille formes, marsouins, baleines, chiens de mer, dauphins, rougets, plies, saumons, merlans, esturgeons de Blaye, sèches de Coutances, barbues, bars, harengs de Fécamp, morues, moulles,

1. D'après Champier, Belon et Olivier de Serres.
2. XIVe siècle.
3. Selon Champier, Ch. Estienne et le *Ménagier de Paris*.

sardines, maquereaux, saumons de Loire, aloses de Bordeaux, etc.

Beaucoup, à noms étranges, nous sont actuellement inconnus. Nos ancêtres estimaient le congre de la Rochelle ; mais la plupart s'en privaient, croyant que ce poisson donnait la lèpre. La Normandie et la Bretagne, la Provence et la Guienne se nourrissaient, en grande partie, de poisson de mer et de rivière.

Le poisson une fois achevé, un service très-différent suivait, composé surtout de coquillages, et dans lequel se succédaient les plats de fantaisie.

Pendant le carême, la consommation de grenouilles et d'escargots décuplait. Les gentilshommes et les bourgeois avaient des *escargotières*, et les Lorrains mangeaient des escargots toute l'année. Les morilles étaient fort en vogue, avant que les champignons ne commençassent à prendre le dessus. On lit dans la légende de saint Pardoux : Un paysan, ayant trouvé des morilles, voulut les offrir au saint. Mais un grand seigneur, Racagnaire, le rencontra, lui prit ses morilles, et se les fit servir à dîner. Survinrent des coliques effrayantes, dont Racagnaire ne guérit qu'en avalant de l'huile bénite par saint Pardoux. Presque toutes les morilles arrivaient à Paris de Narbonne et des environs du Rhône.

Pour assaisonnements, les queux adoptaient les mousserons, les champignons, le verjus, le vinaigre, la moutarde, les aulx, les olives, les anchois, la boutargue, le caviar, le safran et les huiles de toutes provenances. Au XIV^e^ siècle, les plantes aromatiques, affectées encore à cet usage, étaient : « marjolaine, sennevé, coriande, karvi, sauge, lavande, coq (coste), mente, toutebonne (orvale), sarriette, giroflée, fanoil (fenouil), violette de karesme et violette d'Arménie, bazeille coq (basilic), ysope, pivoine, serpentine, roses et romarin. »

Les plantes potagères étaient : « choulx, choulx romains, choulx pommés, choulx blancs, choulx cabus, choulx pasquerés (du temps de Pâques), perrecin (persil), fèves

des marais, panoit (panais), ozeille, porées, espic (épinards), bettes, laictues, laictues d'Avignon, courges, bourraches, arraches (appelées aussi *Follette* et *Bonne-Dame*), pois, pois gercés, oignons, aulx, eschaloigne, poreaux, raves, navets, garroittes (carottes), potirons, pompons (melons) et rafle (radis noir) [1]. » Elles portaient le nom général d'*aigrun*, au XIIIe siècle, « à savoir les *aulx*, les *ongnons* et les *eschalongnes*. » Corbeil fournissait les meilleurs oignons, Étampes les meilleures échalottes. Tous les Gascons, selon Champier, hommes et femmes, nobles et roturiers, pauvres et riches, mangeaient de l'ail et de l'oignon. Ils en mettaient dans tous leurs aliments. En Provence, beaucoup d'olives préparées et de câpres.

Au nombre des plantes potagères figurait le *chardon* [2]. N'était-ce pas l'artichaut, importé d'Italie sous Louis XII? Il paraît qu'on en servait sur la table des grands [3]. En temps de disette, les Français se contentaient, faute de mieux, du chardon des campagnes : « N'avoient que manger, et alloyent cueillir les chardons aux champs, et les broyoient en un mortier, et la farine ils détrempoyent et en faisoyent une forme de paste. » Ils usaient des racines de chervi (ou girole), en temps de carême.

Les sommités de la mauve, du houblon et de la brione, se mettaient en salade [4]. Herbes et légumes formaient le principal, dans la nourriture des pauvres et des religieux. Bureau de la Rivière avait apporté d'Avignon à Paris (1389) les laitues à graine blanche ou les romaines [5].

Quoique recherché, le concombre sauvage passait pour un aliment malsain. Les habitants du Forez, qui en absorbaient beaucoup, disait-on, étaient sujets à des fièvres périodiques. Chacun se défiait aussi des lentilles.

1. *Ménagier de Paris.*
2. *Platine.*
3. *Champier.*
4. *Champier.*
5. *Ménagier de Paris*, t. II, p. 46.

Les Parisiens affectionnaient les petites fèves, dont ils se régalaient quand s'organisait la foire du Landit, ce qui motivait l'expression : « fèves du Landit. » Beaucoup mangeaient les pois avec du porc salé. Les pois au lard plaisaient aux gens les plus riches, affolés parfois de navets. Les moines de Cîteaux, selon saint Bernard, ne connaissaient pas d'autres aliments que les fèves, les herbages, la bouillie, le pain et l'eau.

De même, la nourriture commune des montagnards du Lyonnais et du Limousin était la véritable grosse rave gauloise, qu'ils conservaient l'hiver enfoncée au fond de la terre. Dans les mauvaises années où la rave manquait, on disait que les Limousins mouraient de faim. Cette rave atteignait une grosseur extraordinaire; on la rôtissait, on la faisait bouillir ou cuire sous les cendres. Les Périgourdins, les Limousins et les gens du Lyonnais considéraient comme un mets comparable au meilleur pain les châtaignes et les raves. Les habitants des Cévennes, auxquels le pain n'était possible que les dimanches et fêtes, « se nourrissaient de châtaignes, qu'ils desséchaient à la fumée, afin de les conserver, et qu'ils mangeaient fricassées avec du cochon [1]. »

Il est probable que l'Espagne nous apprit l'usage des truffes vers le XIV^e^ siècle. Le poëte Eustache Deschamps se vengea des truffes qui l'avaient incommodé, en écrivant une ballade contre elles. Mais il ne paraît pas que cet aliment eût conquis tout d'abord la renommée qui s'y est attachée par la suite, et qu'il conserve parmi nos gastronomes.

Le beurre, généralement employé pour les sauces, était défendu en carême. Mais plusieurs provinces, manquant d'huile, si abondante en Provence, sollicitèrent du pape la permission de manger du beurre en carême et les jours de jeûne. Ce que le saint Père accorda, sous condition de prières et d'aumônes. Les églises eurent « des

1. *Champier, passim Charles Estienne.*

troncs pour le beurre, » comme il en existe aujourd'hui encore dans la Belgique. Le beurre et le laitage étaient la nourriture ordinaire des Artésiens.

Naturellement, le lait, le fromage et les œufs suivirent les destinées du beurre. On avait recours à l'huile. La proscription des œufs en carême donna naissance aux *œufs de Pâques*, bénits le vendredi saint, mangés à Pâques. La vente journalière du lait, dans les villes, se faisait, dès le XIV^e^ siècle, par des femmes qui mettaient de l'eau dans leur marchandise [1]. A Paris, il y avait la place *Pierre-au-Lait*.

Ne négligeons pas la question des fromages. Ils ont eu des fanatiques. Alors, comme aujourd'hui, nos pères tenaient en grande estime les fromages de Brie et de Champagne. Si vous en croyez le satirique Eustache Deschamps, le fromage était « la seule bonne chose qui vînt de la Brie. » La renommée vantait ceux de Chauny (Picardie), de Bréhémont (Touraine), de la Grande-Chartreuse (Dauphiné), de l'Épine et de Rosanois (Bourgogne). Elle ne vantait pas moins ceux de Craponne (Auvergne), de Béthune (Flandre), les *angelots* de Normandie, les *fromages de crême frais* de Montreuil et de Vincennes, les *rougerets* de Lyon, les fromages de Brienne, de Bresse, de Sens, de Limoges, et surtout de l'Auvergne; ceux d'Entigny, près Dijon; ceux de Bresse, appelés *têtes-de-morts* ou *têtes-de-moines*, à cause de leur forme ronde ou ovale; enfin les *petits fromageons* ou *baux* de Provence [2]. De toute antiquité, le fromage était la principale production de l'Auvergne, l'aliment principal de ses habitants [3].

Nul dîner, nous assure-t-on, ne semble digne d'éloges, lorsqu'il y a lieu de critiquer son dessert, lorsque les pâtisseries, pour lesquelles la levure de bière est réservée,

1. *Ménagier de Paris.*
2. Selon Platine, Ch. Estienne, Champier, Chasseneux, Olivier de Serres.
3. *Champier*, De re cibraria, lib. XII; V. t. I^er^, p. 67.

ne lui donnent pas un aspect agréable, lorsque les fruits savoureux n'y provoquent pas les suprêmes efforts de l'appétit rassasié. Oui, les pâtisseries de l'Artois et du Hainaut, excellemment diversifiées, contribuent pour beaucoup à l'honneur des tables [1]. Quoi de plus délicieux au goût qne les tartes de Dourlens et les flans de Chartres? Ne choisirons-nous pas facilement, entre les tartes aux raves, aux coings, aux courges, à la fleur de sureau, au riz, au gruau d'avoine, au millet, aux châtaignes, aux cerises, aux dattes, aux herbes de mai, aux roses et à la crême? Résisterons-nous à ces gâteaux « feuillés » ou « feuilletés [2]? » Notre estomac se refusera-t-il à digérer les « fouasses, fouaches, fouées, fougasses » de la Normandie, de la Picardie et du Poitou? Rien de meilleur que les pains d'épice et biscuits de Reims, déjà renommés; que les biscuits anisés, venus d'Italie; que les darioles, les talmouses, les échaudés et les gaufres, si légèrement préparées. Ce qui nous scandalise, c'est d'entendre crûment appeler par leurs noms, du x^e^ au xiv^e^ siècle, des pâtisseries ayant les formes les plus obscènes.

Tout le monde use d'épices, dans le cours de la journée comme aux repas. Les gens en ont plein leurs « drageoirs. » Ils en offrent aux princes, aux magistrats (V. t. III, p. 260). Chacun adopte des préjugés sur leurs vertus et leurs effets. Une question singulière s'agite parmi les casuistes : Est-il permis d'user d'épices, hors de table, les jours de jeûne? La réponse est généralement affirmative. Au nombre des officiers domestiques, à la cour, nous en distinguons un qui, confectionnant les épices, porte le nom « d'épicier [3]. » Haute origine d'une profession aujourd'hui modeste! Vingt-huit épiciers seulement se comptent à Paris, en 1292 : ils se confondaient primitivement avec les apothicaires, les confiseurs, les ciriers, etc [4].

1. *Champier.*
2. *Charte de Robert de Fouilloy,* évêque de Chartres, 1311.
3. *Legrand d'Aussy,* Vie privée des Franç., t. II, p. 311, 314 et 315.
4. *Livre de la taille de Paris,* ann. 1292.

Nous n'irons pas jusqu'à donner au lecteur le catalogue des épices connues, outre l'anis, le fenouil et la coriandre confits au sucre. Mais notons que le sucre blanc s'appelait « caffetin, » et que ce mot se trouve dans une ordonnance du roi Jean [1].

O doux parfum des fruits! Combien Humbert, dauphin de Viennois, a eu raison de consacrer une somme à des transplantations d'orangers [2] ! Que la Provence est privilégiée, puisqu'on sert sur ses tables des figues, des raisins frais, des oranges, des citrons et des poncires!

Chaque pays exporte ses fruits, crus ou cuits. Il en résulte que le nombre et la variété des mets semblent tout à fait extraordinaires. Un prince, un riche seigneur, un bourgeois aisé, peuvent accumuler devant leurs convives les productions en fruits des provinces.

La Normandie leur a envoyé, pour nous, des poires et des pommes. Ils nous présentent des poires très-estimées au XIV^e^ siècle : le *hativeau,* sorte de petite poire précoce; le *caillou* ou *chaillou,* venant de Caillaux, en Bourgogne; le *saint-rigle,* poire d'automne, et l'*angoisse,* ainsi surnommée à cause de son âcreté, qui ne disparait qu'à la cuisson [3].

Au XVI^e^ siècle, les poires les plus estimées étaient, à Lyon, la *cuisse-madame* ou *cuisse-dame* et le *forêt ;* à Tours, le *bon-chrétien ;* à Autun et en Lorraine, le *saint-rigle* et la *bergamote ;* à Paris, l'*à-deux-têtes*, l'*à-trois-têtes*, le *bon-chrétien*, la *musquée*, le *certau*, le *damien*, la *bergamote*, la *tout-bonne*, et surtout le *caillou-rosat.*

Ces belles pommes, que les convives se partagent avec un si vif empressement, sont de variétés bien remarquables. Les plus renommées s'appellent le « blandureau d'Auvergne » (calville blanc), le « rousseau » (calville rouge), le « paradis » de Provence, et les

1. *Ordonnance de* 1353.
2. *Compte des dépenses de la maison de Humbert II,* ann. 1333.
3. *F. Séré,* Nourriture et cuisine, *le Moyen âge et la Ren.*, t. 1.

pommes rouges [1]. L'odeur de ce fruit constitue un parfum. Plus tard, les femmes renfermeront dans leurs armoires des pommes de « paradis, » de « capendu » ou « court pendu, » pour parfumer leurs robes [2].

Préférez-vous les fruits à noyaux? Voici des prunes, ou des pruneaux de Tours, justement renommés; ou des pruneaux de Reims, recherchés à cause de leur « petit goût aigrelet et fort agréable. »

Quant aux espèces de pêches, on regarde comme les meilleures l'*alberge*, la *duracine* et l'*auberi*. Celle-ci est fort commune en Languedoc. La duracine croît en Bretagne; juteuse, assez grosse pour remplir la main d'un homme, elle a un noyau adhérent.

La France ne cultive encore que quatre espèces de figues, rouges, pourpres, blanches et noires. Mais les figues de Marseille circulent dans toutes les provinces; celles de Malte sont criées dans les rues de Paris, comme les raisins d'outre-mer [3]. Les grenades se tirent du Languedoc ou de la Provence.

Il y a d'appétissantes cerises, et l'on fait assez de cas des merises ou cerises sauvages. Les Français aiment le coing, et voient en lui le plus utile des fruits. Sa culture est générale dans le pays. Il sert d'assaisonnement de cuisine; il se transforme en cotignac. Beaucoup de coins viennent d'Orléans, ville dont le cotignac a conquis une réputation proverbiale. Le jour où les rois, reines, princes et princesses, font leur entrée solennelle dans une ville, l'usage est de leur présenter du cotignac.

Dans des plats énormes, nous pouvons choisir parmi une masse de fruits secs, provenant de France ou des pays étrangers. Les raisins de Corinthe, les figues de Mélille et d'Algarve [4] rivalisent avec les avelines de Pro-

1. XIII^e siècle, *Dict. des crieries de Paris.*
2. Au XVI^e siècle, selon *Champier.*
3. *Dictionn. des crieries de Paris.*
4. *Roman du Petit Jehan de Saintré.*

vence, avec les « nois de coudre » ou noisettes, avec les « marrons » du Lyonnais, que l'on mange en compote, ou assaisonnés avec de l'eau rose, ou rôtis [1]. Les marrons ne déparent pas la table des rois.

Par fantaisie, peut-être, l'amphytrion nous offre des cornouilles, usitées d'ordinaire chez les paysans seuls. Les cornouilles s'emploient en médecine, et l'on en fait des confitures. Le territoire de Langres en fournit beaucoup : elles forment un de ses meilleurs revenus. Les forêts de la France abondent en cormièrs, dont le fruit est si peu estimé que les gens d'Orléans s'écrient, quand un individu laisse échapper une bêtise : « Il a mangé des cormes [2]. »

Au total, la nourriture et la cuisine étaient, du x^e^ au xiv^e^ siècle, à peu près ce qu'on les voit aujourd'hui. Elles avaient même des raffinements que nous ignorons. Parmi les mets recherchés d'alors, quelques-uns nous sont inconnus, — le dellegrout, le maupigyrnum, le karumpie [3].

Afin de clore le menu des repas du moyen âge, occupons-nous du pain, des vins et des liqueurs.

Quelle sorte de pains pouvait-on prendre? Du « pain primor, » du « pain de Pape, » du « pain de cour, » du « pain de la Bouche, » du « pain de chevalier, » du « pain d'écuyer, » du « pain de Chanoine, » du « pain de salle pour les hôtes, » du « pain de pairs, » du « pain moyen, » du « pain de servant, » du « pain de valet, » du « pain truset, » du « pain tribolet, » du « pain ferez, » du « pain Maillan, » du « pain de mail, » du « pain choesne, » du « pain chonol, » du « pain denain, » du « pain Salignon, » du « pain Simenian [4]? » Les uns se contentaient du pain d'orge et du pain d'avoine, ordonnés par mortification ;

1. *Champier.*
2. *Champier.*
3. *A. Hugo,* France hist. et monumentale.
4. *Du Cange,* Glossaire, au mot *Panis.*

les autres aimaient surtout le « pain d'oubliau ou d'oublel, » le « pain pote, » le « pain bourgeois » ou « pain de ménage, » le « pain coquille » ou bis-blanc, le pain bis, appelé aussi « pain faitis, « ou « pain de « brode [1]. »

Par exception, le pain de *millet* et le pain de *panis* se mangeaient avec du lait et dans du bouillon de viande. Les Périgourdins le fricassaient dans de l'huile ou dans du beurre, et les habitants des montagnes y joignaient du fromage ou du petit lait salé. A Paris, on criait par les rues : *Pain de millet tout chaud!* Il sortait du four.

Le pain de Chilly, village situé à quatre lieues de la capitale, avait acquis une grande réputation [2]. C'était le « pain blanc. » Sans doute, le blé ou l'eau de Chilly étaient de qualité supérieure, ou bien les habitants employaient de meilleurs procédés pour faire leur pain.

Ce qu'on nommait *pain de table*, offert aux gens de qualité, suffisait, pendant le repas, à un homme de bon appétit, « même en ôtant la croûte, qne l'on donnait aux dames pour tremper le bouillon qui leur était servi. » Chez les grands, ces pains de table s'appelaient *pains de bouche* ou de *courtisans*. Un peu salés, d'une pâte bien travaillée, bien levée, remplis d'yeux, ils avaient un excellent goût. Pour les domestiques ou gens attachés à la maison, un *pain de commun* [3] était en usage. Bientôt ce fut le pain de seigle.

Le dauphin Humbert ordonna (1336) qu'on lui servît tous les jours sur sa table des *pains blancs de bouche*, et quatre petits pains, pour servir de *tranchoirs*, c'est-à-dire en guise de plats et d'assiettes, où les convives posaient et coupaient les aliments [4].

Il se faisait des *pains matinaux*, pour le déjeûner ; des *pains du Saint-Esprit*, ainsi nommés parce qu'on les don-

1. *Statuts de la Communauté des boulangers.*
2. XIVe siècle.
3. *F. Séré*, Nourrit. et cuisine, *Le Moyen âge et la Renaiss.*, t. I.
4. *Martial d'Auvergne*, Les Vigiles de Charles VII ; *Ménagier de Paris.*

nait aux pauvres dans la semaine de la Pentecôte ; des *pains d'étrennes*, offerts par les paroissiens à leur curé, vers Noël ; enfin des *pains de Noël,* sorte de redevance que, dans certains pays, les vassaux devaient, le 25 décembre, à leur seigneur. Les pains payés aux seigneurs, à une autre époque de l'année, étaient dits *pains féodaux*[1]. On appelait *tourte* et *tourteau* le pain ordinaire [2].

A la table des rois ou des grands, les pains *tranchoirs* furent d'un usage journalier, et, du temps de Froissart, ces pains s'appelèrent tailloirs. Cependant, les médecins remarquèrent ce qui se passait en Auvergne, dans le Lyonnais et le Forez, où les paysans ne mangeaient que du pain de seigle pur. Les femmes de ces provinces étaient plus belles et plus fraîches qu'ailleurs. Les Lyonnaises adoptaient le seigle, pour se procurer un beau teint. Les médecins ne tardèrent pas à prescrire aux rois et aux princes un pain mi-partie de seigle et de froment, « pour en user à l'entrée des repas, principalement en été, pour avoir le ventre lâche [3]. »

La forme donnée au pain était celle d'une boule ; d'où le mot « boulanger. » L'usage de faire lever le pain n'existait pas encore généralement au XVI^e^ siècle. Pourtant, l'art de faire le pain s'était amélioré, depuis le XIII^e^.

Les blés réputés les meilleurs, ceux de la Beauce, de l'Ile-de-France, de la Brie, de la Champagne et du Bassigny, produisaient du pain excellent, grâce à une manutention convenable. Avec le blé brun du Dauphiné, rempli d'ivraie et d'une masse de graines nuisibles, on obtenait un pain qui causait des vertiges, et si mauvais que des poules connues pour en avoir mangé, se vendaient moins cher que les autres [4].

Bientôt, dans quelques provinces, on allait saupoudrer

1. *Legrand d'Aussy,* Vie privée des Franç., t. I, p. 100.
2. Poésies manuscrites du XIII^e^ siècle.
3. *Champier.*
4. *Champier.*

d'anis pulvérisé le dessous du pain, avant de le mettre au four. Les Languedociens jetèrent dans la pâte même de la poudre de marjolaine. Dans le pain de ménage, on mêla de la poudre de cormes cueillies avant leur maturité, et séchées au four ou au soleil. Les paysans provençaux chauffèrent leur four avec des bourrées de thym, de romarin et d'autres plantes aromatiques, afin de donner au pain une odeur agréable. On sala généralement le pain, mais seulement celui des riches, à cause de la cherté du sel, dans Paris et dans certains cantons.

Ce n'était pas toujours avec du blé que le pain se faisait. La faîne du hêtre, dans le Perthois (Champagne), passait pour une nourriture très-délicate [1]. Mais on réservait généralement le gland pour les disettes. Plus tard, quand du Bellay, évêque du Mans, vint (1548) représenter à François Ier la pénurie affreuse de son diocèse, il apprit au roi qu'en beaucoup d'endroits le peuple était réduit à vivre de « pains de glands [2]. »

A toutes les époques, et dans tous les pays, le manger et le boire ont figuré sur la même ligne; et quelquefois la nourriture a été primée par la boisson. Bacchus avait des dévots plus fanatiques et plus nombreux que ceux de Momus. Dans l'Artois et dans le Hainaut, l'ivrognerie était presque admise : les hommes et les femmes se faisaient gloire de boire beaucoup. Les gens du midi et de l'ouest se montraient plus sobres.

Pour nous, en comparaison des variétés de plats connues, les boissons n'exigent qu'un court inventaire.

Bière : Après avoir disparu sous saint Louis, les brasseurs renaissent à Paris, en 1428. La misère du règne de Charles VI les a ramenés. Il y a une telle consommation de bière qu'elle produit, en droits, deux tiers plus que le vin [3]. La bière estimée par-dessus toutes, au

1. *Ch. Estienne*, Prædium rusticum.
2. *F. Séré*. Nourriture et cuisine, *Le Moyen âge et la Renaissance*, t. I.
3. *Journal d'un Bourgeois de Paris*; *Leçr. d'Aussy*, t. II, p. 349.

XIII^e^ siècle, est celle de Cambrai. Au reste, on boit la cervoise et la godale (bonne bière, peut-être ?) De godale est est venu le mot « godailler. »

Cidre : Avec leurs pommes et leurs poires, les Normands se font une boisson très-renommée. Ils vantent le cidre de la vallée d'Auge, du Cotentin, du pays de Caux, de Bessin et de Morsalines, près de la Hogue. En Picardie, en Bretagne, le cidre est aussi la boisson commune.

Vins : L'excellence des vins français n'a pas de contradicteurs. Du IX^e^ au XIII^e^ siècle, ceux de Mâcon, de Cahors, de Dijon, de Reims, de la rivière de Marne, de Choisy, de Montargis, de Saint-Césaire, de Meulan et d'Orléans, jouissent d'une grande réputation. Celui de Saint-Pourçain surtout obtient la vogue :

> ... Le Saint-Pourçain
> Que l'on met en son sein pour sain [1].

Les vins de la Provence, forts et vigoureux, plaisent à quelques gens. Viennent ensuite les vins de Bourgogne, de Champagne et de Bordeaux, regardés comme extras. Enfin, le fabliau de « la bataille des vins » en énumère bien d'autres [2], que la bonne culture des vignes a multipliés. Ces liquides gagnent en fumet, sans doute, quand ils remplissent des tonneaux signés par un tonnelier de Soissons [3].

Malgré la supériorité reconnue des vins nationaux, les Français recherchent, comme ils l'ont fait depuis, les vins importés de l'étranger.

Non-seulement, dans chaque province, on fabrique des vins de pays ; non-seulement, sous les noms de *buvande bibenda*), ou *dépense* [4] une certaine piquette, destinée

1. *Jean Bruyant*, Chemin de povreté et de richesse, poëme, 1342.
2. *Henri d'Andely*, XIII^e^ siècle.
3. *Lettres de* 1468.
4. *Ordonn. de* 1307.

aux domestiques, s'obtient en jetant de l'eau sur le marc, et se vend sur les marchés publics ; mais, dans les grands repas, des vins artificiels, notamment l'hypocras, remplacent avec avantage, pour certains convives, les vins les plus naturels. A côté des vins de cerises, de framboises, etc., se place le « moré, » vin confectionné avec des mûres.

Boissons diverses : Les paysans emploient les baies pour se faire une boisson [1] ; ou ils adoptent des infusions de houblon, de l'eau d'orge, et d'autres liquides, pour suppléer, tant bien que mal, le vin, le cidre et la bière. Nécessité les y force, la plupart du temps, quand les vignes et les pommiers ont gelé.

Liqueurs : Eau d'or, de couleur jaune, dans laquelle on met bientôt des parcelles d'or, qui doivent, assure-t-on, prolonger la vie. Eau clairette, cannelle infusée dans de l'eau-de-vie, avec sucre et eau rose ; *buvrages* d'avelines, de lait d'amandes, de noisettes ; *orengeat*, boisson froide ; sirops de diverses espèces, etc., — voilà ce qui termine les festins.

Les convives passent dans les salles de réception, y causent quelques instants, et sortent pour regagner leurs demeures. Ils vont par les rues ; ils se mêlent à la foule. Le bon moment est venu pour nous de faire, à propos de leurs vêtements, ce que nous avons fait à propos des mets servis sur leur table ; de décrire les toilettes d'hommes et de femmes, comme nous avons décrit les repas de l'époque.

IV

Le costume, la mode et le luxe, ont éprouvé de fréquentes variations, depuis l'avénement des Capétiens. Le goût français, stimulé par les importations étrangères,

1. *Champier.*

s'est épuré et développé. Toutes les classes de la nation ont successivement modifié leur manière de se vêtir. Sur ce point, elles ont rompu avec les habitudes du frank-carlovingien, dont le vêtement rudimentaire continuait à peu près celui du mérovingien [1].

On n'exagère pas en disant que chaque génération a vu augmenter la recherche dans la parure des hommes et des femmes ; que les caprices de la mode ont commencé de déployer ces excentricités dont nous nous moquons encore ; que le luxe, conséquemment, a régné en maître, malgré toutes les entraves de l'autorité.

Il serait superflu de revenir sur le costume chevaleresque et sur l'armure des chevaliers, dont nous avons parlé en traitant de l'époque féodale. Nous avons indiqué aussi, à propos de l'armée permanente, certaines particularités d'habillement et d'équipement, que nos lecteurs doivent se rappeler [2].

Dans l'habit ecclésiastique, rien ou presque rien n'a changé, hormis la chevelure. L'Église a réglé les choses, et les siècles passent sans ajouter un détail, pour ainsi dire, au vêtement du prêtre.

Occupons-nous donc du costume civil, de ses caractères distincts, selon les diverses classes ; de ses transformations, suivant les modes, et de ses conséquences, par rapport aux mœurs publiques.

Dès la première moitié du XI^e^ siècle, un notable changement de costume s'était opéré chez les Français du nord, où les innovations méridionales laissèrent des traces profondes. La critique s'en émut. Retrouvez les plaintes du jour dans ces lignes de Raoul Glaber :

« Quand le roi Robert eut épousé Constance, princesse d'Aquitaine, la faveur de la reine ouvrit l'entrée de la France et de la Bourgogne aux naturels de l'Auvergne et de l'Aquitaine. Ces hommes vains et légers étaient

1. Voir t. II, p. 460 à 463.
2. V. t. III, p. 45 et suiv ; p. 169 à 181 ; et plus haut, ch. II.

aussi affectés dans leurs mœurs que dans leurs costumes. Leurs armes et les harnais de leurs chevaux étaient également négligés. Leurs cheveux ne descendaient qu'à mi-tête, ils se « rasaient la barbe comme des histrions, » portaient des bottes et des chaussures indécentes ; enfin, il n'en fallait attendre ni sûreté ni foi dans les alliances. Hélas ! cette nation des Franks, autrefois la plus honnête, et les peuples mêmes de la Bourgogne, suivirent avidement ces exemples criminels, et bientôt ils ne retracèrent que trop fidèlement toute la perversité et l'infamie de leurs modèles [1]. »

Tant d'acrimonie ne put arrêter le torrent. Les Auvergnats et les Aquitains, d'autres nouveaux venus, encore, excitèrent la mobilité des goûts français.

Les longues chevelures, longtemps adoptées par les hommes, passèrent de mode. Les prélats de France et d'Angleterre rédigèrent de terribles réglements, à propos de la coupe des cheveux.

Ratbod, évêque de Noyon et de Tournai, profita de la peste qui régnait (1092) dans la dernière de ces deux villes pour s'élever contre les têtes chevelues. Il monta en chaire et donna pour cause à la malignité du fléau les déréglements qui inondaient la terre. A la tête des crimes provoquant la colère céleste, il plaça la nouvelle manie des longues chevelures. Le public eut peur. Les cheveux longs furent abattus.

Quatre ans après, Guillaume, archevêque de Rouen, assembla les évêques de sa province et leur exposa les progrès de la mode des longs cheveux. Il leur déclara qu'il avait résolu de l'arrêter. Les prélats, approuvant son zèle, statuèrent que tout homme portant de longs cheveux serait exclu de l'Église pendant sa vie, et que nul ecclésiastique ne prierait Dieu pour lui, quand il trépasserait.

Yves de Chartres condamna les cheveux longs, pour les deux sexes également, en s'élevant surtout contre les

1. *Raoul Glaber*, Satire en vers héroïques.

cheveux artificiels, aussi violemment que contre les grandes chaussures.

Serlon, évêque de Séez, prononça un discours, le samedi de Pâques 1104, à Carentan, devant Henri Ier d'Angleterre, sa cour et son armée... Il dit qu'aux seuls enfants de Bélial il appartenait de chérir les longues chevelures; qu'une tête garnie de cheveux révoltait la nature, humiliait le christianisme, dégradait la raison. Adressant ensuite la parole au monarque, il le conjura, dans les termes les plus forts, de ne pas souffrir désormais sur sa tête cette pierre de scandale, et de donner à ses sujets un exemple que la religion avait droit d'attendre du meilleur et du plus grand des rois. Ému, hors de lui-même, Henri se laissa toucher. L'adroit prélat avait prévu l'impression que ferait son discours, et s'était muni de tout ce qui pourrait contribuer à son triomphe. A peine Serlon eut-il cessé de parler que, paraissant avec des ciseaux en mains, il s'avança vers le monarque, qui penchait modestement la tête, et consentit au sacrifice de ses cheveux. Tous les courtisans et les soldats suivirent l'exemple du roi [1].

Est-ce que la guerre déclarée aux longues chevelures se déchaîna en même temps contre les longues barbes? Nous ne pouvons l'attester. Il paraît d'ailleurs que, au XIIe siècle, la barbe régnait en France. Pointue d'abord et placée à l'extrémité du menton, elle se modifia, fut réunie aux moustaches par quelques-uns, ou portée en forme de toupet. Louis VII ne conserva pas la barbe longue. Grégoire VII la défendait; les dévots obéirent. Le roi se fit raser publiquement par Pierre Lombard, évêque de Paris; et les courtisans l'imitèrent. Mais Louis VII, sans barbe, garda les cheveux plats, probablement parce qu'il ne persévéra pas dans sa pieuse obéissance, parce que les usages du plus grand nombre donnaient raison aux longues chevelures. Quoi qu'on fît, les hommes « avaient

1. *Orderic Vital*, lib. X et XI; *Wil. Malmesbury*, lib. V.

la tête rase par devant comme des voleurs, observe Orderic Vital, et par derrière une longue chevelure, comme les femmes. »

Cependant, ces questions de mode n'occupèrent bientôt plus l'Église que par exception. Philippe-Auguste et Louis VIII se proclamèrent les protecteurs des belles chevelures. Dans ces futilités, même, sa fantaisie fit loi, et chacun « se nourrit » les cheveux, pour les laisser tomber sur les épaules. Quiconque voulait injurier très-gravement un homme, n'avait qu'à l'appeler « tête tondue » ou « tête rasée. » L'Église, sous saint Louis, ne parvint qu'à faire un peu rogner les cheveux.

Tout le monde s'habitua à agir selon ce que faisaient les rois et les grands seigneurs. La coiffure distinguait les classes. Le bonnet fut porté par Charles le Bon, comte de Flandre, et par Geoffroi le Bel, comte du Maine. Celui du premier de ces princes avait une pointe, à laquelle faisait suite une longue queue venant se nouer autour du bonnet, et munie d'un retroussis par devant [1]. Celui du second, à peu près semblable, était sans queue, avec la pointe tournée vers la gauche. Saint Louis, qui possédait peu de cheveux, se couvrit la tête, lui aussi, d'un bonnet de velours cramoisi, orné d'un gland d'or.

Vers son temps, les Français coupèrent simplement les cheveux en rond, de manière qu'ils ne passassent point, en général, le milieu du cou. Ils essayèrent ensuite de se friser ; mais la tentative ne fut point heureuse, et les frisures ne tardèrent pas à disparaître.

Avec les changements survenus dans les chevelures, la toilette se simplifia. Quelques coups de peigne y suffirent. Ainsi, rien n'était plus commode que la coiffure dite « en écuelle, » alors que les cheveux étaient taillés en rond.

Depuis Louis VII, la barbe avait été abolie. Philippe de Valois la restaura. Les hommes de son règne poussè-

1. *Montfaucon*, Monum. de la Monarchie française.

rent le luxe jusqu'à la parfumer, jusqu'à l'orner de paillettes d'or, jusqu'à la galonner en y suspendant des glands dorés, nommés « galands. » Les dames se plaisaient, nous dit-on, à caresser des barbes si bien arrangées, si richement galonnées. Nous serions tentés de croire que le mot galanterie vient de cette mode tout amoureuse, dont les châtelaines et les chevaliers durent se réjouir.

Déjà le chaperon succédait à la chape [1], dont il était un diminutif, ou plutôt dont il faisait partie. Il avait paru en France, vraisemblablement vers la fin du XII^e^ siècle ; et les hommes s'habituèrent peu à peu à se couvrir la tête, au XIII^e^, d'une aumusse, d'une coiffe, ou d'un chaperon.

L'aumusse était un bonnet de peau d'agneau avec le poil, par dessus lequel se portait la chape. L'aumusse ou chapel de Philippe-Auguste, fourré de gris, valait quatre sous [2]. Ce bonnet descendit plus tard sur les épaules, et jusque sur les reins.

La coiffe enveloppait entièrement la tête, s'attachait sous le menton, et cachait le bas du visage, chose si agréable et si commode que les ecclésiastiques essayèrent de prendre la coiffe.

Les chaperons eurent beaucoup plus de succès ; ils durèrent jusqu'à Charles VII. Les Français en adoptèrent de toutes sortes, selon leur rang. Plus ils étaient élevés en dignités, plus leur chaperon était ample et garni de fourrures. Son usage devint très-général, et les gens disaient proverbialement : « Deux têtes dans un chaperon [3]. » Pour saluer, ils reculaient leur chaperon, comme font les moines. En marque de deuil, ils portaient le chaperon ravalé ou rabattu, sans aucune fourrure.

Certes, la vogue du chaperon avait longtemps persisté. Vers 1458, on remplaçait ceux de drap et d'étoffe par

1. V. plus bas, p. 368.
2. *Comptes de la maison de Philippe-Auguste,* ann. 1202.
3. *Roman de la Rose.*

des chapeaux et des bonnets de *bièvre* [1] (castor) ou d'autre feutre. Ainsi se coiffa souvent Louis XI. Le chapeau, qui avait été en usage à la campagne sous Charles VI, parut dans les villes sous Charles VII, mais seulement en temps de pluie. On ornait primitivement les chapeaux d'or ou d'étain doré, après les avoir préalablement argentés. On les recouvrait parfois de plumes de paon, de fleurs naturelles, ou d'*orfroy*, broderie d'or ou de perles :

> Et un chapeau d'orfroy eut neuf,
> Le plus beau fut de dix et neuf.
> Jamais nul jour vu ne n'avoye
> Chapeau si bien ouvré de soye [2].

Déjà, à son entrée dans Rouen (1449), Charles VII avait sur sa tête un chapeau de castor, le premier que mentionne l'histoire, chapeau doublé de velours rouge et surmonté d'une houppe de fil d'or.

Un autre ornement de tête, — la cornette, — presque toujours attachée au chaperon, était une espèce de béguin de toile, uni ou découpé, long d'environ un demi-mètre. Elle servait à serrer le chaperon autour de la tête, en l'assujétissant soit sur le bonnet, soit sur le « mortier. »

Le mortier! Voilà encore une des coiffures adoptées par les hommes. Il ressemblait au bonnet dont se servait saint Louis. Les grands et tout le peuple en firent d'abord usage. Puis, sa forme changea ; les ducs, les barons, les présidents du parlement le conservèrent seuls dans son intégrité : bonnet rond de velours noir, et bordé de galons d'or.

Le mortier, le chaperon et la cornette, ne semblaient bons et commodes, d'ailleurs, que pour l'hiver. Pendant l'été, ils étaient remplacés par des couronnes, des chapels ou chapelets.

1. *Le roman du Petit Jehan de Saintré.*
2. *Roman de la Rose.*

La calotte [1] fit négliger la coiffe, dont elle était un diminutif. Dans l'origine, la calotte était un petit bonnet de toile, de laine, de soie et d'autre étoffe, couvrant entièrement le derrière de la tête. Ainsi que la coiffe, elle se nouait sous le menton, et devait être de couleur semblable au chaperon ou au chapel. Les cheveux plats et tombant sur le cou, avec la calotte, devinrent à la mode quand Charles VII se fit couper les cheveux et imposa à ses sujets l'obligation de céder, comme lui, aux instances de l'Église. O bizarrerie! Dunois, La Hire, La Trémoille, et bien d'autres preux guerriers, se piquant de coquetterie, de succès auprès des dames, se montrèrent la tête pelée, couverte d'une large calotte de moine, et « superbement encasquée, » selon l'expression d'un vieux écrivain.

La mitre, ayant à peu près la même forme que celles de nos jours, couvrait la tête des prélats [2]. La mitre simple était de soie et même de toile blanche, ou de bougran, avec bandelettes rouges. La seconde espèce était de soie blanche brochée ou de toile d'or. La mitre précieuse, décorée de lames d'or et d'argent, avec pierres fines, ne semble pas avoir été en vogue pendant le XIV^e^ siècle.

Plus tard, le mot mitre désigna aussi un haut bonnet de papier que l'on mettait sur la tête des individus condamnés au carcan, et qui portait en gros caractères leurs noms et prénoms, avec les motifs de leur condamnation. De là l'expression « mitrer, » condamner à la mitre.

Quoique la plupart des monuments paraissent indiquer que nos ancêtres s'accoutumèrent à couvrir leurs cheveux, vers le milieu du XIV^e^ siècle, une foule d'entre eux les laissèrent descendre sur leurs épaules, ou les séparèrent sur le sommet de la tête, et les rejetèrent des deux côtés, à la mode mérovingienne.

1. Parue au XIV^e^ siècle.
2. *Procès manuscrit de Robert d'Artois;* V. la miniature.

Au commencement du même siècle, en outre, on donna une nouvelle forme aux toupets, jusqu'alors cachés. Dans la miniature du procès manuscrit de Robert d'Artois, tous les personnages, à l'exception des ecclésiastiques, sont représentés avec des cheveux redressés sur le haut du front. Nous y voyons pour la première fois le toupet relevé. Ce n'était qu'une petite touffe de cheveux s'élevant au milieu du front, et imitant ces langues de feu que les peintres placent sur la tête des génies. Cette mode dura peu; les toupets cachés, moins incommodes, furent rappelés. Seulement on leur donna des formes plus agréables que celles d'autrefois, et successivement parurent les toupets ronds, les toupets ouverts, et les toupets pointus.

Dans la coiffure des femmes, les variations avaient été aussi nombreuses, sinon plus que dans celle des hommes. Au XII^e^ siècle, beaucoup de femmes avaient entouré leur tête d'un simple ruban, garni de fleurs ou de fleurons pour les dames de la cour qui portaient, en outre, les unes une espèce de mentonnière encadrant le visage, les autres un claque-oreille, chapeau aux bords pendants. Les filles du peuple se coiffaient avec un voile ou avec un chaperon de drap. Les dames de qualité se distinguaient par un chaperon de velours.

Ces ornements de tête seyaient à nos Françaises, qui les modifièrent très-légèrement. Au XIII^e^ siècle, néanmoins, elles partageaient leurs cheveux au milieu du front, et formaient une raie nommée grève. Elles avaient un voile, rigoureusement exigé par l'Église, puisqu'un prêtre ne pouvait entendre en confession une femme non voilée [1]. Au XIV^e^ siècle, elles quittèrent les voiles pour les cornettes, espèces de coiffes ou béguins. Leur chapeau s'appela « couvre-chef. » Qu'on se représente une carcasse de parchemin, recouverte de drap fin, de soie ou de velours. Cela sentait la fantaisie. Mais l'usage du cou-

1. *Concil, de Salisbury*, ann. 1217.

vre-chef ne se prolongea pas au delà de 1310. Les femmes allaient tomber dans les excentricités très-coûteuses.

Sous Charles VI, les béguins se changèrent en hennins.

Toute autre que l'ornement de tête portant le même nom, et adopté par les hommes, la « cornette » des femmes, dite aussi « hennin, » était une espèce de bonnet à deux cornes très-élevées, dont l'introduction fut due à Isabeau de Bavière. Alors les dames s'empressèrent d'imiter la reine, et ce fut à qui aurait les hennins les plus riches, les cornes les plus élevées. De ces cornes descendaient, en flottant sur les épaules, des crêpes, des franges, et d'autres ornements. Comme une pareille coiffure coûtait fort cher, les maris s'en plaignaient beaucoup. Les dames et les demoiselles « faisaient grand excès en états, et portaient des cornes merveilleusement hautes et larges, ayant de chaque côté deux grandes oreilles si larges, que quand elles voulaient passer par un huis, il leur était impossible d'y passer [1]. » Seulement, pour marque de deuil, la cornette se roulait autour du cou, et se rejetait par derrière.

Les confesseurs, les moines surtout, joignirent leurs plaintes à celles des maris. Ils traitèrent le hennin d'invention diabolique.

Une véritable croisade s'organisa contre la pyramidale coiffure. Un moine breton, carme, Thomas Connecte, prêcha en 1428 dans la Flandre, l'Artois, la Picardie et les provinces voisines. Il allait de ville en ville, monté sur un petit mulet, et suivi de nombreux disciples à pied. Dès qu'il arrivait quelque part, il disait une messe sur un échafaud exprès dressé pour lui. Ensuite il prêchait contre les prêtres incontinents, contre les *hennins* des grandes dames, contre les joueurs auxquels il demandait de brûler damiers, échiquiers, cartes, quilles et dés. Il

1. *Juvénal des Ursins.*

appelait à son aide les enfants, et leur donnait souvent l'exemple de crier *au hennin*, quand il voyait paraître dans les rues quelque femme à haute coiffure. Lorsque celle-ci ne trouvait pas bien vite un refuge dans une maison, elle était couverte de boue, traînée dans le ruisseau, quelquefois dangereusement blessée. Le peuple regardait Connecte comme un réformateur admirable des mœurs. Plus tard, pourtant, ce carme fut brûlé par l'inquisition de Rome, comme hérétique [1].

Il a été parlé (V. plus haut, p. 124) de l'influence des prédicateurs, notamment des résultats obtenus par le frère Richard. Ce cordelier commença, le 16 avril 1429, de prêcher à Sainte-Geneviève, et il continua chacun des jours suivants jusqu'au 26 avril, montant en chaire à cinq heures du matin, et l'occupant jusqu'à dix ou onze heures. Il voulait réformer la toilette des femmes, les grandes coiffures. Cela fit un peu de tumulte. Le gouverneur de Paris renvoya frère Richard, après son dixième sermon. Le cordelier embrassa aussitôt la cause de Charles VII [2].

Partout où ces religieux élevaient la voix, les hennins cessaient de paraître. Mais la disparition n'était que temporaire. « Les dames, dit Paradin, faisaient comme les limaçons, lesquels retirent et resserrent tant bellement leurs cornes; mais, le bruit passé, soudain les relèvent plus que devant : ainsi les dames, car les hennins ne furent jamais plus pompeux qu'après le partement du frère Thomas Connecte. »

En définitive, soit que les maris parlassent au nom de l'économie, soit que les religieux invoquassent les saints décrets, la victoire resta aux femmes. Elles n'abandonnèrent la mode du hennin que par caprice semblable au caprice qui le leur avait fait adopter.

De la chevelure, de la barbe, et des ornements de tête, passons à l'habillement général des hommes et des femmes.

1. *Monstrelet*; *Lobineau*, Hist. de Bretagne, liv. XVI.
2. *Journal d'un Bourgeois de Paris.*

Ce principe qu'un homme devait se vêtir selon sa condition était, depuis plusieurs siècles, en pleine vigueur. Les bourgeois de Paris l'invoquèrent plus tard (1407) dans une supplique à Charles VII. Pour sauvegarder ce principe, autant que pour prévenir la corruption des mœurs, nos rois avaient établi des lois somptuaires, relatives à l'habillement général, et portant des défenses pareilles à celles que nous avons citées à propos des ornements de tête, sous Louis IX. On en verra les minces résultats. Plus le sentiment du beau se répandait, plus les masses voulaient participer aux innovations qui rendaient la vie agréable. Elles prétendaient se vêtir selon leur goût. Mais cette prétention froissait les classes aristocratiques. Elle n'était point admise. De même que les hauts personnages ne frayaient pas avec leurs inférieurs, de même ceux-ci demeuraient parqués au milieu de la société, non-seulement parce qu'ils ne possédaient point l'égalité devant la loi, mais encore parce qu'on leur interdisait l'égalité devant le costume.

Aussi la variété des toilettes, au moyen âge, offre-t-elle un côté pittoresque, dont les miniatures du temps, les sceaux, les vitraux, et les objets d'art en général, témoignent incessamment.

Lorsque le seigneur féodal quittait sa lourde armure, il revêtait une longue robe, — la cotte hardie, — serrée à la taille par une ceinture, et descendant jusqu'aux pieds. Ce vêtement brillant, léger et commode, le reposait de ses fatigues. Il était commun aux deux sexes, et dissimulait les détails du costume de dessous, — du juste au corps, » de la tunique courte, sous Louis VII ; — du « pourpoint » à larges manches tombantes ou à manches courtes, sous Philippe-Auguste et Louis VIII. Le pourpoint, serré à la taille par une ceinture dorée, orné au bas et sur le bord des manches de broderies, de franges ou de passementeries, descendait à mi-cuisse. Le haut-de-chausses, pantalon collant et à pieds, presque toujours en étoffe de soie, dessinait les formes de la jambe.

Retenu par une ceinture mobile, son nom lui venait de ce qu'il s'attachait au haut-de-chausses ou bas.

Pour le bourgeois, la longue tunique à manches fendues, donnant passage aux bras, avec manteau par dessus, était le vêtement ordinaire, jusqu'au XIII^e^ siècle.

On remarquait au côté des gens une aumônière [1] ou escarcelle (*scarcella*, *bourse*, en italien), sac de cuir suspendu à la ceinture par des ganses, des courroies ou des chaînettes, parfois richement orné, parfois garni de grelots et clochettes d'argent, parfois enrichi de broderies d'or et de pierres précieuses. C'était sans doute, la plupart du temps, une « bourse de velours vermeil, un bourselot clocheté d'argent [2].»

Un surcot ou une surcotte, dit aussi colobe [3], recouvrait la cotte hardie du seigneur. C'était une sorte de tunique sans manches ou à manches courtes, que les gens de loi portaient spécialement, et qui rappelait d'une façon complète l'antique *colobium* du gallo-romain (V. t. I^er^, p. 382).

Le seigneur jetait enfin sur ses épaules un long manteau d'étoffe plus ou moins précieuse, que garnissaient l'hermine ou le « menu-vair. » Sa chaussure, de couleur noire, serrée au-dessus du cou-de-pied, était d'une grande simplicité.

Bientôt les fantaisies de toilette poussées à l'extrême s'accordèrent avec les exagérations du luxe, dont plusieurs lois somptuaires ne purent avoir raison. Saint Louis déclara : « On se doit assemer en robes et en armes en telle manière, que les prudhommes de ce siècle ne disent qu'on en fasse trop, ne les jeunes gens de ce siècle ne disent qu'on en fasse prou. »

Mais, dans sa jeunesse, ce prince avait été fastueux. Il ajoutait à ses armes des atours brodés, du prix de huit cents

1. *Livre des métiers;* Romans *de Berte, du Renart et de la Rose.*
2. *Du Cange,* Gloss., suppl. de D. Carpentier, au mot *Bursa.*
3. *Du Cange,* Gloss., au mot *Colobium.*

livres parisis ; il avait, pour une cour plénière qu'il tint à Saumur (1241), revêtu une cotte de samitynde, un surcot et mantel de samit vermeil fourré d'hermine, et un chapel de coton[1].

Sa suite l'avait imité, dépassé, dans ses goûts luxueux, à en juger par le costume des grands seigneurs qui chassaient aux sangliers : chemise, pourpoint fourré de gris, robe courte et verte serrée avec une ceinture de cuir d'Irlande, couteau de chasse appelé « quenivet, » pierre servant à l'aiguiser, désignée sous le nom de *fusil*, arc et flèches ; chaussure étroite et bien cirée qui fait briller la beauté des jambes et la forme élégante des pieds, chaussettes, bas, bottes fortes, éperons sans or ni argent, cornet d'ivoire pendant au cou[2].

Lorsque, revenu d'outre-mer, saint Louis ne voulut plus porter de menu vair, ni gris, ni « estoilette ; » lorsque ses robes furent de camelin ou de pers (bleu foncé), et ses fourrures de garnites ou de jambes de lièvre [3] ; lorsqu'il n'admit plus les éperons d'or, ni les étriers, ni les selles dorées, ses courtisans, la bourgeoisie, et le pauvre peuple, même, ne se mortifièrent pas aussi complétement.

Le costume masculin devint cependant plus sévère et prit une forme presque religieuse. Il consista en une longue tunique descendant jusqu'à terre, en un manteau court, surmonté du « capuce, » qu'on vit aux capucins. Sous Philippe III, il se rapprocha de l'habit monacal, dont la couleur seule le distingua.

Mais le penchant pour les habits éclatants ne pouvait se perdre, car il répondait au caractère national. On ne changea ni la coupe ni la façon du costume féodal, qui était comme une réminiscence de l'antiquité, à cause de son ampleur et de ses larges plis ; on se contenta de le surcharger de doublures, de fourrures, de galons, de bro-

1. *É. de la Bédollière*, Hist. de la Mode en France, p. 32, in-32, *Paris*, 1858.

2. *La Curne de Sainte-Palaye*, d'après les poésies du XIII^e siècle.

3. D'après Joinville et Guillaume de Nangis.

deries, de mille accessoires ajoutant encore du prix aux étoffes plus rares et plus fines, aux draps précieux, aux velours d'Orient, aux soies damassées. Les braies, les chausses, les souliers, la cotte, le surcot, formant l'habillement, à la fin du XIII^e^ siècle, furent accompagnés, chez les élégants, de la chemise, vêtement de propreté, et du manteau, vêtement d'apparat.

Sur les manteaux s'étalèrent toutes les splendeurs du luxe. Elles étaient d'un goût sérieux sur le « manteau à la royale, » enveloppant le corps comme une cloche, fendu sur le côté droit, se retroussant sur le bras gauche, accompagné d'un collet de fourrure en forme de pélerine, faisant partie du costume des rois, et encore porté sous le nom de toge et d'épitoge par nos magistrats supérieurs. Elles étaient plus futiles dans le manteau ordinaire, ouvert par devant, tombant sur le dos, fixé sur la poitrine par une bride. Pour l'un et l'autre, on employait de superbes étoffes, — la soie brochée d'Alexandrie, richement brodée d'or, — les rosaces brodées en or sur le velours, — la soie, la martre et le petit gris [1].

Des Gaulois les Français tenaient les *brayes* ou *brages* (V. t. I^er^, p. 80 et 81), caleçon de tricot, de laine, de soie, ou même de peau, ne descendant qu'au jarret, ceinte sur les hanches par le « braïer » ou ceinturon à demeure. Chacun disait d'un chevalier pourfendu en combattant : « Il est tranché dusqu'al neu del braïer. » Les *chausses* étaient tout simplement des bas, sur lesquels on rabattait la partie inférieure des braies, auxquelles un cordon les attachait. Les surcots se faisaient avec du drap écarlate ou vermeil (cramoisi) de Bruxelles, du drap pers de Rouen et de Montivilliers, tanné (rouge saumon) de Louvain, camelin d'Estanford (long poil anglais), marbré de Flandre (drap analogue à nos fantaisies chinées et moirées), etc., etc. [2].

1. Romans de *Garin le Loherain* et de *la Violette*.
2. *Magasin pittoresque*, Hist. du cost. en France, ann. 1846, p. 52.

Ce mélange des vieilles modes et des nouvelles idées luxueuses s'opéra, tout à la fois, sur l'habit, la chaussure et la coiffure des hommes.

Les souliers, confectionnés en basane, cuir commun, ou en cuir de Cordoue, dit « cordouan, » blanc, pourpre ou doré, furent souvent galonnés avec art. Pour les gens les plus coquets, il fallut des espèces de brodequins, nommés « estiviaux, » en étoffes de soie, en velours ou en brocart, dont ils se chaussaient pendant l'été, comme l'indique le nom d'estiviaux (en latin *æstivales*, d'été).

Ces élégants, sous Philippe le Bel, époque où les extravagances de la mode se produisirent d'une manière sensible, donnèrent à leur chaperon la forme d'une toque. Ils le montèrent sur un bourrelet, et disposèrent les plis de la coiffe en bouillons, en fraises, en crêtes de coq ou *coquarde* (cocarde). Le populaire les appela « coquards, » c'est-à-dire dandys, de nos jours. Les élégants « demandèrent novelleté et novias chapias de plusieurs diverses guises, » des chapeaux de paon ; des chapeaux de fleurs pour le bal et le festin, » à la mode antique ; « des fronteaux, » ou diadèmes en galons de soie, d'argent ou d'or, avec des rosaces de perles et de pierreries.

Où le besoin des distinctions allait-il se nicher ? Les souliers à la pouline ou à la poulaine [1] (on dit que leur inventeur se nommait Poulain) finissaient en pointe plus ou moins longue, selon la qualité des personnes. Cette pointe était de deux pieds pour les princes et les grands seigneurs, d'un pied pour les riches, et d'un demi-pied pour les gens du commun. « Sur quel pied est-il ? Il est sur un bon pied, » dit-on proverbialement. Parfois on ornait la pointe de cornes ou de griffes, ou de quelque autre figure grotesque.

Quel succès ! Les gens de petit état se mirent à chausser les souliers à la poulaine réservés aux grands. Philippe le Bel crut alors devoir régler le costume d'après les

1. *Juvénal des Ursins;* Voir t. II, p. 461.

rangs, et promulguer une loi somptuaire dont nous extrairons plus bas quelques détails.

Jusqu'alors les classes inférieures, en général, n'avaient guère modifié leur costume. Fait logique, puisque les sommités sociales n'en avaient, pour ainsi dire, modifié que les accessoires.

Aux heures du repos comme aux heures du travail, le laboureur du XII^e^ siècle revêtait le sayon qui ne passait pas les genoux. Il mettait par-dessus un surtout ample et court, de différentes formes, ressemblant au bardocucul ou à la casula des gallo-romains. Le vilain du XIII^e^ siècle ne quittait pas l'habillement court et serré, les braies tannées, les manteaux d'étoffe brune et grossière, la tunique retenue par une ceinture où appendaient l'escarcelle, le couteau et la cognée.

Hommes et femmes s'enveloppaient, l'hiver, dans une « cape » ou « chape, » long manteau surmonté d'un capuchon qui se rabattait aux jours de pluie. Combien la chape était indispensable, surtout à qui voyageait!

On ne connaissait ni les voitures commodes ni les parapluies, et la « chape de pluie, » au tissu imperméable, rendait des services excellents. Le riche chargeait de sa chape le domestique marchant derrière lui. C'était le « porte-chape. » Cinq de ces valets se trouvaient à la cour de Philippe le Bel. L'homme du commun, pèlerin ou commerçant en voyage, portait lui-même sa chape en bandoulière; il la pliait pour la mettre sous le bras.

Dans le genre de la cape, il y avait encore le modeste « balandran » ou « balandras, » manteau de campagne doublé sur les épaules et la poitrine; il y avait le « bureau » manteau d'étoffe grossière, qui inspirait à Villon ces vers :

> Mieux vaut vivre *sous gros bureaux*
> Pauvre, qu'avoir été seigneur
> Et pourrir sous riches tombeaux.

Des « heuses » ou « housseaux, » grandes bottes en cuir, parachevaient ce costume séculaire.

Au contraire, vers la fin du XIV^e^ siècle et pendant le XV^e^, quelques changements survinrent dans l'habillement des roturiers. Le chaperon fut remplacé par un ample camail, sur lequel s'enfonçait un chapel de feutre. Les braies, vêtement peu commun à la campagne, formèrent une partie nécessaire de l'habillement à la ville, par décence. Bien des hommes de peine, pourtant, avaient encore les cuisses nues, les chausses dépourvues de semelles et d'empeignes. Ils marchaient nu-pieds [1]. Peut-être la plupart allaient ainsi parce ce que leur misère était profonde.

Le surcot se raccourcit et devint le pourpoint rembourré de laine piquée; la jaque, pourpoint à basques, se généralisa : elle doit être regardée comme le point de départ de l'habit moderne, de même que le haut-de-chausses, venant des *trousses* ou *grègues*, sous lesquelles on cacha d'abord la partie supérieure des chausses, fut l'origine de la culotte.

Alors, le bourgeois porta la robe longue, plissée à gros tuyaux par devant et par derrière, plate sur les flancs. Cette robe à manches larges, pleines ou fendues, était serrée sur les hanches par une ceinture étroite à laquelle pendait l'escarcelle ou le bougequin. Les coiffures usitées furent le haut bonnet légèrement conique, le chapeau à bec enrichi d'une torsade ou d'une chaîne d'or, et le chaperon à bourrelet et à longue cornette pendant jusqu'à terre. On attacha à cette dernière espèce de coiffure un certain caractère d'importance et de gravité qui en faisait le signe distinctif des professions libérales ou de l'aisance et de la propriété [2].

Aux bourgeois plurent singulièrement les habits « mipartis, » adoptés d'abord par les seigneurs et leurs hommes d'armes. Ces habits étaient bicolores : tout un côté du corps, de la tête aux pieds, était d'une couleur, jaune

1. *Willemin*, t. II, pl. 170 et 172.
2. *Willemin*, t. II, p. 169.

ou bleu, par exemple ; l'autre côté, blanc ou écarlate. Une foule ainsi vêtue présentait le plus étrange bariolage, auquel se mêlait souvent l'effet bizarre des habits armoriés.

A l'entrée de l'empereur Henri IV dans Paris (1377), le prévôt des marchands et les échevins coururent à sa rencontre. Avec eux se trouvaient cinq cents bourgeois vêtus de robes mi-parties de blanc et violet. Après eux venait le roi, coiffé d'un chapeau à bec bordé de perles, vêtu d'une cotte hardie d'écarlate vermeille, au-dessus de laquelle brillait un manteau semé de fleurs de lis d'or. Après le roi marchaient les courtisans, en habits mi-partis de leurs livrées [1].

Le costume du noble se composa généralement d'un vêtement recouvert d'un ample surcot à manches fendues et traînantes. Ce dernier fut fortement échancré en pointe par derrière, pour laisser voir une riche doublure d'étoffe ou le vêtement de dessous. Les manches de ce vêtement, collantes, étaient seules vraiment utiles. Aussi appelait-on les premières des manches perdues, autorisées seulement par les caprices bizarres de la mode. Parfois les manches faisaient des plis assez gracieux, et retombaient sur la main comme un parement rabattu, appelé une « mouffle. » La cornette du chaperon qui servait de coiffure fut disposée en éventail, ou bien elle fut penchée simplement sur le côté [2].

Chez les nobles et les bourgeois, la mode des mi-partis dura longtemps. On vit même des houppelandes à deux couleurs, ainsi que des chaperons. La houppelande avait tout à fait la forme de notre redingote, ou mieux, de notre douillette actuelle, ouatée, longue, non ajustée, à manches et à col plat. Le sire de Montaigu, condamné à la peine capitale, fut conduit du Châtelet aux Halles, haut assis dans une charrette, vêtu d'une houppelande

1. *É. de la Bédollière,* Hist. de la Mode, p. 42.
2. *Willemin,* t. II, p. 166; *Magasin pittoresque,* t. XIV.

mi-partie de rouge et de blanc, avec le chaperon bicolore et les éperons dorés [1].

Le succès des houppelandes gagna jusqu'aux campagnes. Elles étaient courtes ou longues ; elles étaient plaines (unies) de drap de laine ou de soie, ou entaillées (brodées à jour), ou à raies obliques, ou à raies verticales, etc. [2]. On les doubla de fourrures ; mais les fourrures étant devenues presque introuvables, on se rabattit sur les broderies à jour dont on couvrit extérieurement les houppelandes.

Sous Charles VI, les personnes de distinction gardèrent les manches étroites de la robe. Elles adaptèrent à la cotte hardie, ou espèce de tunique serrée par la taille, une autre paire de manches « à la bombarde, » se découpant en dents de loup ou en feuilles de chêne. Fendues pour laisser passer tout l'avant-bras, les bombardes flottaient à vide jusqu'à terre. Ces secondes manches, coûtant plus cher que les véritables, ont donné naissance au proverbe : « C'est une autre paire de manches [3]. »

Vers ce temps, la noblesse quitta le long manteau et le mortier. Ce vêtement et cette coiffure ne se retrouvèrent plus que dans la magistrature et l'université. Princes, seigneurs, gens élégants, tous préférèrent les vêtements courts, serrés à la taille, de couleur éclatante, richement ornés et brodés.

Déjà, aux environs de 1340, « les hommes, particulièrement les nobles, les écuyers et leur suite, quelques bourgeois et tous leurs serviteurs, commencèrent à changer de costume et d'habits, dit un historien. Ils prirent des robes si courtes et si étroites qu'elles laissaient apercevoir ce que la pudeur ordonne de cacher... Ce fut pour le peuple une chose très-étonnante que de voir ainsi vêtues des personnes qui auparavant ne se montraient que d'une

1. *Journ. d'un Bourgeois de Paris, sous Charles V.*
2. Selon un inventaire de 1394.
3. *L. A. de Marchangy*, Tristan le Voyageur, in-8°, *Paris*, 1826.

manière honnête [1]. » Ici, les caprices de la mode faisaient échec à la moralité.

Briller par le costume, afficher sur ses habits sa fortune et son rang, se singulariser à force de coquetterie, occuper de soi la foule, plaire aux femmes affolées de toilette, voilà le but que les grands seigneurs poursuivaient. Ils ne craignirent pas d'étaler un luxe tout à fait inconvenant, pendant les règnes les plus malheureux, au moment où de cruelles défaites affligeaient la France.

Ces vaniteux, dès le milieu du XIV^e^ siècle, se vêtirent de soie, car la soie était l'étoffe belle entre les plus belles, la plus recherchée. Le drap de soie, le pou-de-soie, le satin, la moire, ainsi que les étoffes moirées, aucun tissu ne leur sembla trop coûteux, pourvu qu'ils eussent de magnifiques habits. L'or et l'argent rehaussèrent encore, à leur gré, l'éclat des tissus de soie [2].

Leurs vêtements resplendirent de perles et de pierreries. De lourdes chaînes d'or pendaient à leur cou. Louis II, de Bourbon, envoyé comme otage en Angleterre pour garantir le payement de la rançon du roi Jean, put vendre pour cinq mille deux cents écus d'or « à Jean Donat, bourgeois et espicier à Londres, » une cotte d'apparat, littéralement couverte de perles, de rubis balais et de saphirs [3]. Le duc d'Orléans, frère de Charles VI, porta des robes garnies de perles. « Sur une des manches était écrit en broderie tout au long le dit de la chanson : *Ma dame, je suis plus joyeux,* et noté tout au long sur chacune des deux manches; cinq cent soixante-huit perles servaient à former les notes de la chanson [4]. » Pour la fourrure d'une seule robe de chambre, on employa deux mille sept cent quatre-vingt-dix-sept peaux de petit-gris. Quelques grands personnages placèrent sur leurs

1. *Second Continuateur de Nangis.*
2. *Invent. de l'archevêque de Reims.*
3. *Bibl. de l'École des chartes,* 3^e^ série, t. II, p. 260.
4. Cité par Chéruel, *Dict. hist. des instit.*, au mot *Habillement.*

vêtements, sur ceux de leurs écuyers et varlets, et sur les housses de leurs chevaux, des figures d'animaux et des armoiries brodées. Sans voir le visage d'un homme, on savait son nom et sa famille, en jetant les yeux sur son habit. Telle robe du roi était ornée d'hirondelles d'orfévrerie, tenant dans leur bec un bassin d'or. Il y avait quatorze cents de ces bassins suspendus aux diverses pièces du costume [1].

De règne en règne, l'habit français accusait plus de grâce. Si son trop de luxe le rendait quelquefois incommode ou singulier, comme par l'introduction (1385) des camisoles étroites, ornées, de « maheustres » (fausses épaules), souvent il lui ajoutait des agréments nouveaux, où l'art apparaissait. Certains brocarts du temps de Charles VII ont des mérites que nos fabricants modernes n'ont pu dépasser. Sous ce prince, l'habillement des hommes se composa d'une « soubre-veste » ample et plissée. Cette soubre-veste s'arrêtait à mi-corps ; une ceinture servait à la fixer. Les manches, serrées au poignet, donnaient passage à de petites manchettes, ornées de dentelles, dont la délicatesse l'emportait sur tous les accessoires employés précédemment.

Comme plusieurs de ses aïeux, Charles VII voulut que la mode lui obéît. Il avait, dit-on, les jambes courtes, disproportionnées avec le torse. Vite, afin de dissimuler une si grande imperfection, il fit revenir l'usage de l'habit long. On se conforma aux volontés du monarque. Mais ce changement ne fut qu'éphémère. La soubre-veste, vêtement de dépense, resplendit bientôt à nouveau sous les énormes colliers tombant sur la poitrine.

Les chemises, les braies, les gippons (jupons), les chausses, les souliers à haute semelle lacés par dehors, les robes écourtées à la hauteur du genou, les houseaux et bottes collantes, les longs éperons, les tabards et les surtouts fendus sur les flancs, etc., composèrent la grande

1. *Vallet de Viriville*, Isabeau de Bavière, p. 31 et 32.

et la petite tenue d'un gentilhomme[1]. Tout cela fut accompagné d'un bon nombre d'affiquets, d'ornements d'orfévrerie et de joaillerie.

Du reste, les jeunes nobles luttaient à qui dépenserait le plus en matière de modes. Ils changeaient de mise chaque jour, aujourd'hui en bleu, demain en blanc, après demain en gris. Ils passaient tout à coup des robes longues aux pièces étroites et rognées, des souliers ronds aux souliers à bec pointu, de ceux de cordouan à ceux de basane, des empeignes couvertes aux empeignes découpées[2]. En un mot, ils pratiquaient la « variance en habits »

Personne ne s'attendra à trouver les Françaises plus constantes ou moins prodigues que leurs maris, dans la question de toilette.

Longtemps on avait vu les femmes revêtir un costume à peu près semblable à celui des hommes, porter la cotte hardie et le surcot, en se couvrant la tête d'un bonnet en pointe d'où pendait un voile, entourant leurs épaules et leur cou, comme une guimpe de religieuse. Les surcots ne tardèrent pas à être pourvus de manches gigantesques et volantes, ce qui leur enleva un peu de leur aspect sévère.

D'après des bas-reliefs d'ivoire [3], au XII^e^ siècle, la reine portait une robe boutonnée par devant, avec manches boutonnées aussi depuis le coude jusqu'à la main; un manteau ouvert par les côtés, pour pouvoir y passer les bras, avec un grand collet laissant découvert le haut de la poitrine, et terminé par deux pointes. Les autres femmes étaient vêtues de robes non ouvertes par devant, et parfois ayant une double manche. La manche supérieure s'élargissait en descendant, pour se terminer au haut de l'avant-bras.

1. Art. 12 du réquisitoire dressé contre Jeanne d'Arc.
2. *Michault, poète.* Cité dans l'Hist. des cost., *Magasin pittor.*, t XIV.
3. *Mém. de l'Acad. des Insc.*, t. XVIII, art. Lévesque de la Ravalière.

Chez les princesses et les dames nobles, tantôt la robe à longue queue, à collet renversé, dont les manches étaient étroites et fermées, s'ouvrait et descendait jusqu'à terre; tantôt elle était fermée par devant, recouverte d'un manteau, garnie de boutons. Une guimpe cachait le bas du visage et le cou. Souvent, les femmes adoptaient la « gauzape » ou robe sans manches, armoriée, traînante, ornée d'hermine, ce qui les distinguaient des roturières. Presque toujours elles avaient l'aumônière, le chaperon riche ou la couronne de perles.

Le costume féminin fut d'abord luxueux, pendant le XIII^e^ siècle, lorsque les nobles dames et les riches bourgeoises, aux cheveux longs, ayant dans leur port quelque chose de la prêtresse grecque ou de la matrone romaine, prirent la robe juste au corps, souvent ornée d'une belle ceinture de rubans de soie ou d'étoffe dorée, avec le surcot et le mantel fourré. Un voile, attaché au sommet de leur tête, flottait sur leurs épaules. Parfois leur robe s'ouvrait sur la poitrine, et laissait voir une manière de collerette brodée.

Sous l'influence des croisades, et d'après les vœux de saint Louis, ce costume emprunta beaucoup à la sévérité de l'habit masculin. Sous Louis VIII, le manteau avait été la marque distinctive des femmes mariées [1]. Il en fut de même sous son successeur. On prétend que les filles de saint Louis, ayant les jambes et les pieds mal faits, s'ingénièrent pour porter des robes longues, afin de dissimuler leur difformité. Une fois la robe longue introduite, elle résista à bien des essais contraires. Sous Philippe III, les femmes, cachant leur poitrine avec une guimpe, ressemblèrent presque à nos sœurs de charité. Il paraît que cette mode du frac et de la guimpe fut l'œuvre de Marie, seconde femme du roi, qui avait le cou trop long et la gorge absolument plate.

Entraînées, ou tout au moins dominées par l'esprit re-

1. D'après Montfaucon, Sainte-Foix, et d'autres écrivains.

ligieux qui enflammait alors tant d'imaginations, les dames de la cour s'habillèrent d'une façon modeste, à quelques exceptions près. Si leur blason éclata, à côté de l'écusson de leur mari et des armes de leur famille, ce fut sur des robes justes et montantes. Elles conservèrent, en l'embellissant, le voile ordonné par les décrets ecclésiastiques [1]. La reine Marguerite de Provence, dont la robe « à corsage serré, » évasé aux manches, avait des manches longues et étroites, dont le manteau fleurdelisé à longues manches fendues était bordé d'hermine, portait un voile plié, une bande passant sous le menton, sans être adhérente au visage.

C'était trop d'abnégation. La beauté réclamait ses droits; la coquetterie mordillait le cœur des femmes françaises, désireuses de plaire.

Elles succombèrent au doux péché. Quittant leur costume du XII^e^ siècle, et laissant à découvert une partie de la poitrine, elles se coiffèrent [2] de bourrelets à cornes, de bonnets gigantesques, de hennins, comme on sait, de pièces d'étoffes découpées et appliquées les unes sur les autres, ainsi que les pétales d'une fleur. Jeanne de Bourbon, femme de Charles V, se vêtit « d'habits royaux larges et flottants, en sambucs pontificales, qu'ils appellent chapes, ou manteaux d'or ou de soye couverts de pierreries. » Les baronnes eurent « d'oultrageuses poulaines, des pendants d'oreilles, et semblaient cousues en leurs robes trop estraintes [3]. »

Cette expression « trop estraintes » se rapportait sans doute à la mantille que la reine Jeanne ajouta au costume, et qu'on appelait « corset. » Elle descendait par devant et par derrière jusqu'à la taille. Faite de pelleterie en hiver, de drap ou de soie en été, garnie d'une sorte de busc, enfermé dans un galon d'or, elle était appareillée

1. *É. de la Bédollière*, Hist. de la Mode en France, p. 29.
2. Fin du XIV^e^ siècle, et XV^e^.
3. *Christine de Pisan.*

aux bordures du surcot, et rompait la monotonie des lignes autant que l'uniformité des couleurs [1].

Les dames, ayant la jupe du surcot traînante, la tinrent retroussée pour pouvoir marcher [2]. Pour la coiffure, elles passèrent de la tête nue aux crépines, aux coiffes, avec étouppes dessous et rembourrées, à l' « escoffion, » sorte de béret rembourré. Chaque jour, les accessoires les plus absurdes se produisaient, et faisaient dire à Eustache Deschamps :

> Atournez-vous, mesdames, autrement,
> Sans emprunter tant de barribouras, etc.

D'extravagances en extravagances, sous Charles-VI, où la houppelande fut la toilette fondamentale des femmes, celles-ci en arrivèrent néanmoins au point d'adopter la fantaisie la plus bizarre. « Elles faisaient valoir le ventre et semblaient toutes enceintes (admirable moyen de cacher les grossesses.) Elles y tinrent ; cette mode dura quarante années [3]. » L'usage des bracelets et des colliers remonte à ce règne, pendant lequel Isabeau développa la mode des robes très-longues, à queue, et des manteaux à queue, que portaient aussi des suivantes ou des pages. Cette mode n'a point disparu à la cour, non plus que celle des livrées ou couleurs distinctives signalant tous les gens attachés à un puissant seigneur. Les livrées, existant depuis plusieurs siècles, se répandirent singulièrement sous le règne de Charles VI, époque où, malgré les défenses, peu de femmes et de filles abandonnèrent « grand'foison de leurs pompes. »

Leur cotte hardie était traînante et flottante. Seulement elle ceignait le milieu du corps, et, se rétrécissant, elle en marquait quelque peu le contour. Une riche fourrure

1. *Statue de Jeanne de Bourbon*, anciennement aux Célestins.
2. *Du Cange*, Glossaire, au mot *Surcotium*.
3. *J. Michelet*, La Sorcière, p. 175.

la doublait. Comme le surcot cachait partout la cotte, excepté aux manches, les femmes retroussaient excessivement ces manches, pour laisser voir leur cotte hardie d'étoffe précieuse ; elles fendaient le surcot, pour laisser voir leur ceinture ; et ces fentes, les prédicateurs les appelaient « fenêtres d'enfer, » par où se montraient les démons de la coquetterie [1].

Isabeau, arbitre souveraine de la mode, ne manqua pas de caprices, dont les châtelaines se firent une loi, tantôt pour la coiffure et tantôt pour la toilette. Successivement, les *tripes*, toques très-légères faites d'une espèce de tricot de soie, les *atours* bourrés de filasse, les coiffures telles qu'on dut rehausser les portes des appartements au château de Vincennes pour faciliter la circulation des dames, occupèrent les esprits féminins. Le costume de « folie » devint celui de toute la cour.

Il fallait être belle, attirer les regards, émerveiller les amants, déployer tous les appareils propres à prouver qu'on cherchait à mériter les hommages. La française entassa bijoux sur bijoux.

L'usage des beaux livres d'heures, presque général, fit pour ainsi dire partie de la parure féminine :

> Heures me fault de Nostre Dame,
> Si comme il appartient à fame
> Venue de noble paraige,
> Qui soient de soutil ouvraige,
> D'or et d'azur, riches et cointes,
> Bien ordenées et bien pointes,
> De fin drap d'or très bien couvertes;
> Et quand elles seront ouvertes,
> Deux fermaux d'or qui fermeront, etc. [2].

Aussitôt que la France eut repris son existence normale, sous Charles VII, la cour étala un faste dont le roi donna l'exemple, quand il entra dans Rouen, montant un

1. *Magas. pittoresque*, Hist. du cost. en France, t. XIV, p. 83.
2. *Eustache Deschamps.*

palefroi caparaçonné d'une housse de velours bleu, semée de fleurs de lis d'or, quand le chanfrein était rehaussé de plaques d'or massif et de plumes d'autruche.

La gente Agnès Sorel, maîtresse-reine, aimait pour le moins autant le luxe qu'Isabeau, reine adultère. De minimes changements s'opérèrent dans la toilette des femmes. Robes traînantes et à queue, hautes coiffures, attifets nombreux, étoffes précieuses, dentelles, gants, presque tout cela se retrouvait, vers le milieu du xv[e] siècle, avec certaines innovations plus luxueuses encore, avec les bonnets coniques dont nos cauchoises ont conservé la forme.

Jouant le rôle de souveraine, Agnès Sorel, dit un chroniqueur contemporain, « portait queues un tiers plus longues que nulle princesse du royaume ; plus hauts atours, plus nombreuses robes et plus coûteuses... se découvrait les épaules et le sein par devant jusqu'au milieu de la poitrine. » Un peintre du temps l'a représentée en robe de velours noir, le sein totalement découvert [1].

Les modes introduites par « la dame de beauté » ne furent pas immodestes seulement parce qu'elle engagèrent les femmes à se découvrir le sein et les épaules. L'excès du luxe ne connut plus de bornes, sous l'inspiration d'Agnès qui, la première, a porté des diamants dans sa chevelure, assure-t-on ; qui, la première aussi, aurait cherché le moyen de tailler les diamants à facettes [2].

Beaucoup de dames de qualité, à cette époque, tenaient à la main de petites cannes, légères, en bois rare, et dont la pomme était ordinairement ornée de la figure de quelque oiseau. La reine de France étonna les Parisiens, quand elle se promena parmi eux, sur un « chàr branlant et moult riche, » qu'elle avait reçu en cadeau (1457) du roi de Hongrie. Elle fut la seule à en avoir pendant longtemps.

1. *Musée de Versailles*, Galerie des portraits, 2[e] étage.
2. *Art de vérifier les dates*, t. I[er], p 619

Désormais, les femmes devaient se diriger dans leur toilette, selon les modèles offerts par la cour. Conséquemment, quelques-unes y devaient conformer aussi leurs mœurs.

A peine avons-nous indiqué, dans certains cas, les modifications que le deuil imposait au costume masculin et féminin. Revenons, pour un moment, à cette question, avant de revenir à celle du luxe et des lois somptuaires.

Au moyen âge, le roi, eut-il perdu son père, ne portait jamais le deuil en noir, mais en rouge ou en violet. La reine le portait en blanc, lors d'un veuvage; elle devait garder tel quel pendant une année l'intérieur de ses appartements, dont les diverses salles étaient selon l'usage tendues de noir. Ce costume de deuil en blanc faisait donner aux reines veuves le nom de « reines blanches. » Aussi, dans plusieurs endroits, existait-il des « maisons de reine blanche, » où l'on a cru faussement que Blanche de Castille avait habité.

En grand deuil, comme de mari ou de père, on ne mettait ni gants, ni joyaux, ni soie. La tête était couverte de coiffures noires, basses et à barbes traînantes, nommées *chaperons*, *barbettes*, *couvre-chefs et tourets*. Les duchesses et banneresses gardaient la chambre six semaines. Pendant tout ce temps, les premières, lorsqu'il s'agissait d'un grand deuil, restaient couchées, le jour, sur un lit couvert de draps blancs; les secondes, au bout de neuf jours, se levaient, et, jusqu'au terme commun, devaient se tenir assises devant le lit, sur un drap noir.

Les dames n'allaient point aux services funèbres de leurs maris, mais elles assistaient à ceux de leurs père et mère. Pour un frère aîné, on portait le même deuil que pour le père, mais on ne se couchait point [1].

En dessinant le costume des princes, des nobles, des bourgeois et des vilains, nus n'avons pas essayé de signaler les nombreuses variantes des vêtements adoptés

1. *Vallet de Viriville*, Cérémonial, *Le Moyen âge et la Ren.* t. III.

par certains groupes d'individus. Que l'on consulte les manuscrits ; que l'on examine les statues, les bas-reliefs et les vitraux des églises ; que l'on visite nos musées nationaux. Les particularités de l'habillement français, au moyen âge, y éclatent çà et là, dans toute leur originalité, dans leurs intéressantes exceptions.

Chaque province n'avait-elle pas ses variétés de costume comme ses variétés de coutumes et de langage? Le Breton s'habillait-il à la mode du Provençal, le Flamand, à la mode du Gascon? Par les distinctions qu'il nous est permis d'établir encore, malgré le niveau qui a passé sur le vêtement français, ne pouvons-nous pas faire revivre en partie, par la pensée, les mille et une étrangetés inventées par la fantaisie des populatious?

Dans une même localité, les gens des métiers, en habit de cérémonie, se faisaient remarquer par tel ou tel accessoire spécial, par tel attribut de leur industrie; l'écolier affectait certaines toilettes excentriques, plaisant aux femmes; le légiste de toutes les catégories portait des vêtements de couleur foncée, la plupart du temps noirs ; le médecin se reconnaissait aussi à son costume sévère; le ménestrier, à ses ajustements singuliers ; le bohémien, à son habillement mélangé de choses françaises et étrangères; le juif, à certains signes que la loi exigeait.

L'artisan et le petit marchand qui vendaient leurs travaux manuels et leurs denrées dans les rues, s'affublaient à leur guise, de manière à attirer les regards. La boutiquière, assise en son comptoir, se rendait gracieuse par le costume, et, très-souvent, coquette plus que de raison, faisait fortune aux dépens de sa réputation. Le démon la tentait. Un petit galon d'or produisait si bon effet sur son humble cornette! La fille du peuple, belle par nature, oubliait son rang infime et doublait sa beauté par les artifices de l'art.

Parmi les hautes classes, les entraînements suivaient la même progression, et les excentricités ne devaient pas être moins nombreuses. Ce chevalier, plus brave que

riche, éblouissait néanmoins par son armure éclatante, qui lui coûtait de trop grosses sommes. Ce petit prince rivalisait avec le roi. Cet ecclésiastique s'avisait de porter une cornette [1], malgré les conciles. Cette châtelaine, d'origine bourgeoise, imitait sans scrupule les dames du rang le plus élevé. En bas, cette « fileresse de soie » oubliait qu'elle ne pouvait se vêtir avec l'étoffe dont elle maniait la matière première. Ce vilain osait s'envelopper dans une huque, huyke ou houppelande, pareille à celle de son noble maître.

Il n'était pas étonnant que, au fur et à mesure de l'aisance croissante, le luxe aidé par la richesse, ou visant à l'argent, tombât dans des excès déplorables, quand le nombre des étoffes précieuses se multipliait, par suite des rapports de la France avec l'Europe et l'Orient; quand, au XIII[e] siècle, malgré les idées religieuses du temps, la mode avait pour desservants une foule innombrable d'artisans et d'ouvrières : drapiers ou tisserands de langes, tailleurs de robes, dorlotiers ou rubaniers, crespiniers de fil ou de soie, qui fabriquaient des franges; chevanaciers, qui tissaient la grosse toile de chanvre appelée canevas; pierriers ou joailliers; orfèvres; batteurs d'or et d'argent; fileresses de soie à grands fuseaux; fileresses de soie à petits fuseaux; teinturiers; fondeurs de boucles et d'agrafes; fourreurs; boutonniers d'archal, de cuivre ou de laiton; gantiers, qui employaient dans leur fabrique la basane, le vair, le gris, la peau de cerf; chapeliers de feutre; tisserandes de couvre-chefs de soie; chapeliers de fleurs; faiseresses de chapeaux d'orfroy; chapeliers de coton; chapeliers de paon; chaussiers, fabricants de chausses en drap, en toile ou en soie; baudroyeurs ou corroyeurs; cordonniers, etc.

Celui ou celle que l'envie de briller tourmentait, n'avait qu'à choisir parmi les tissus les plus divers, le cen-

1. *Synode de Rouen*, ann. 1343.

dal [1] ou soie légère, taffetas ; le samil, variété du cendal ; le pers, drap bleu ; le camelin [2], étoffe fabriquée avec les poils du chameau ; le barracan, variété du camelin, appelé depuis bourracan ; l'isambrun, drap teint en couleur brune ; le velours de toutes nuances ; le molequin, étoffe de lin ; la brunette, étoffe de laine, fine, presque noire [3] ; la bonnette, ou drap vert [4] ; la serge, croisé de laine ; l'étamine, petite étoffe mince, non croisée, de laine ou de soie [5] ; et le galebrun, drap de couleur brune. Chez les orfèvres foisonnaient les jolies agrafes, les bracelets, les colliers, et autres pièces ; chez les tabletiers, on voyait de beaux peignes ; chez les tailleurs, de riches habits étaient confectionnés. Quelques miroitiers tenaient boutique et fabriquaient des objets charmants, tels qu'un miroir dont la plaque d'ivoire représentait les fiançailles de deux amants [6].

Pour ramener chacun au respect de l'inégalité des rangs, établie en principe, pour empêcher celui-ci de revêtir le costume exclusivement réservé à celui-là, pour éviter la corruption des mœurs, disait-on, les rois promulguaient des lois somptuaires, pareilles à celle de saint Louis, dont nous avons rapporté quelques dispositions.

Par l'énoncé des défenses relatives aux habits, on pénètre plus avant dans la question des mœurs. « Nulle bourgeoise ne peut « avoir charriot. » Nul bourgeois ne bourgeoise, déclare Philippe le Bel, ne portera vair, ne gris, ne hermines... et ne porteront ni pourront porter or, ne pierres précieuses, ne ceintures d'or, ne à perles... Nul clerc, s'il n'est prélat, ou estably en personnage, ou en dignité, ne pourra porter vair, ne gris,

1. *Joinville ; Froissart.*
2. *Rutebeuf ; Joinville.*
3. *Roman de la Rose.*
4. *Guillaume de Nangis.*
5. *Roman de Rou ; Roman de la Rose.*
6. *Hennin,* Les Monuments de l'Hist. de France, t. IV, p. 366.

ne hermines, fors en leurs chaperons tant seulement...

« Les ducs, les comtes, les barons de six mille livres de rente, ou de plus, pourront faire faire quatre paires de robbes par an, et non plus, et à leurs femmes autant. Tous prélats auront tant seulement deux paires de robbes par an. Tous chevaliers n'auront que deux paires de robbes tant seulement, ne par don, ne par achept (achat), ne par autre manière. Le chevalier qui aura trois mille livres de rente, ou plus, et bannière, pourra avoir trois paires de robbes par an, et non plus, et faire l'une de ses trois paires de robbes pour esté. Nul escuyer n'aura que deux paires de robbes par don, ne par achept, ne en nulle autre manière. Garçons n'auront qu'une paire de robbes par an.

« Nulle damoiselle, s'elle n'est chastelaine ou dame de deux mille livres de rente, ou de plus, n'aura qu'une paire de robbes par an, et s'elle l'est, en aura deux paires, et non plus.

« Nul bourgeois, ne bourgeoise, ne escuyer, ne clerc, s'il n'est en prélation, en personnage, ou en greigneur (plus grand) estat, n'aura torche de cire...

« Il est ordonné par déclaration de ce que dessus est dit des robbes, que nuls prélats, ou barons, tant soient grands, ne puissent avoir robbes pour leur corps de plus de vingt-cinq sous tournois l'aune de Paris. Les femmes des barons de même. Les comtes, les barons ne pourront donner robbes à leurs compagnons de plus de dix-huit sous l'aune de Paris. Les bannerets et les chastelains ne pourront avoir robbes pour leur corps de plus de dix-huit sols l'aune de Paris, et leurs femmes de même, et leurs compagnons de quinze sols l'aune. Les escuyers, fils de barons, bannerets et chastelains ne pourront avoir des robbes de plus grand prix que de quinze sols l'aune de Paris.

« Prélats, comtes, bannerets et chastelains ne donneront robbes à leurs escuyers de plus de sept ou huit sols tournois l'aune de Paris. Les autres escuyers, qui ne

sont en mesnage, et se vestent de leur propre, ne pourront faire robbes de plus de dix sous l'aune. Clercs qui font robbes du leur ne pourront faire robbes de plus de douze sols six deniers tournois l'aune, et, s'ils sont chanoines d'église cathédrale, de quinze sols, et non plus. Bourgeois qui auront la valeur de deux mille livres tournois, et au-dessus, ne pourront faire robbes de plus de douze sols neuf deniers l'aune de Paris, et leurs femmes de seize sols au plus [1]. »

Ainsi, dans l'échelle sociale, les écuyers domestiques étaient fort inférieurs aux compagnons, et au-dessous des écuyers [2]. Remarquez aussi les expressions : « baron... bourgeois... dame de six mille livres de rente. » Elles montrent que la richesse donnait quelque indépendance.

Cette loi somptuaire ne réglementait pas seulement le costume et le droit « d'avoir torche de cire. » Elle s'attaquait à la nourriture : « Nul ne donra au grand manger que deux mets, et un potage au lard sans fraude, et au petit manger un mets et deux entremets ; et, s'il est jeûne, il pourra donner deux potages aux harengs et deux mets, et ne mettra en une escuelle qu'une manière de chair, une pièce tant seulement, et une manière de poisson; et n'y fera autre fraude. Et sera contée grosse chair pour mets, et n'entendons pas que formage soit mets, s'il n'est en paste, ou cuit à l'eau. »

Pas plus que les gourmets, les élégants ne se dispensèrent de « fraudes. » Le luxe avait pour tous des attraits sans pareils, et l'ordonnance n'empêcha pas de faire venir à grands frais dès « siglatons » de Lucques, — manteaux ronds, en étoffe de soie, ornés d'une bordure de pourpre ou d'or, — au lieu de reprendre les simples surcots et « garnaches, » — vêtements amples, fendus sur un côté, et sans manches.

Malgré l'autorité, les dépenses folles pour la toilette

1. *Ordonn. de France*, ann. 1294.
2. *Du Buat*, Origines, t. II, p. 95.

allèrent leur train, quand la grande majorité des Français criait misère. Les états de Languedoc furent forcés, en 1356, d'interdire les riches habits jusqu'à la délivrance du roi Jean. De grands seigneurs et de grandes dames insultèrent par leurs prodigalités aux malheurs de la nation. Colliers d'or, ceinturons dorés, boucles d'oreilles fines, bracelets de diamants et de rubis [1], s'étalèrent aux yeux de la multitude. Les autres classes ne restèrent pas au-dessous de ces folies coupables. L'assaut des vêtements de prix continua entre le noble, le bourgeois et l'artisan, entre le riche et le pauvre, entre la châtelaine et l'artisane.

C'est pourquoi les bourgeois de Paris remontrèrent (1427) à Charles VII « que de toutes les nations de la terre habitable, il n'y en a point de si difformée, variable, outrageuse, excessive, inconstante en vêtements et habits que la nation française ; en sorte qu'on ne connaît l'état des gens, soit princes, nobles hommes, bourgeois, marchands et artisans ; parce qu'on tolère à chacun de se vêtir et habiller à son plaisir, fût homme ou femme, de drap d'or, d'argent ou de soie. »

Charles VII rendit une ordonnance somptuaire, tout aussi inutile que les précédentes. Au même instant, Agnès Sorel donnait l'exemple des excès de coquetterie, et de la rebellion contre les priviléges du rang, en cette matière.

Si le démon du luxe n'était parvenu qu'à blesser les prétentions nobiliaires, les hommes sensés en auraient facilement pris leur parti. Mais, fait plus grave, il soufflait à l'oreille des femmes l'oubli des devoirs, et, depuis les reines jusqu'aux plus misérables artisanes, depuis l'hôtel Saint-Pol jusqu'aux bouges de la Cité, partout le goût excessif de la toilette s'alliait avec l'immoralité, et très-souvent la faisait naître.

Du temps de Charles V, on avait cité peu de scandales

1. *Roman du petit Jehan de Saintré*, ch. VII.

à la cour, parce que le roi se montrait sévère sur le chapitre des mœurs. « Si aucun de ses gens avait déshonoré femme, il le chassoit et plus ne le vouloit voir... Mais onc ne volt (voulut) donner licence à homme, pour méfait de corps, qu'il murât sa femme à pénitence perpétuelle... » Il punissait inflexiblement de mort l'homme coupable de viol [1].

Ce souverain rigide ne fut point imité par ses successeurs. Sous Charles VI, « au château de Vincennes, où Isabeau tenoit son état, se faisoient, disait-on, maintes choses déshonnêtes, et y fréquentoient les seigneurs de la Trimouille (la Trémoille), de Giac, Bourrodon (Bois-Bourdon)... Les dames et damoiselles menoient grands et excessifs états, et portoient cornes merveilleuses, hautes et larges, et avoient de chacun côté, en lieu de bourrelets, deux grandes oreilles si larges que, quand elles vouloient passer l'huis d'une chambre, il fallait qu'elles se tournassent de côté et se baissassent : la chose déplaisoit fort aux gens de bien [2]. » Mais les gens de bien n'avaient ni l'influence ni l'énergie requises pour commander aux goûts du jour.

Luxe et débauche s'entr'aidèrent, quoique certaines mesures assurassent un peu la bonne tenue des courtisans. Aux noces de Charles VII et de Marie d'Anjou (1413), « il n'y eut oncques tant de princes ne de grandes dames qu'il y avoit là. » Mais au banquet, toutes les dames dinèrent avec la reine, « et nuls hommes n'y estoient admis [3]. » Ainsi, les deux sexes n'étaient pas encore confondus dans les divers actes de la vie intérieure des cours. L'immixtion n'eut lieu que sous François Ier. Elle influa sur la politique et les affaires publiques.

C'était par les hommes d'armes que les faciles amours

1. *Christine de Pisan.*
2. *Juvénal des Ursins.*
3. *Les Honneurs de la cour*, Journal par Mme de Namur.

et la prostitution s'étaient glissées près du trône. Dès avant saint Louis, au temps où les courtisans portaient presque tous l'armure guerrière, des prostituées accompagnaient l'armée. Le pieux roi fut obligé de fermer les yeux sur les désordres qui se généralisaient, sous ce rapport, parmi ses courtisans.

Pourtant une circonstance avait déterminé l'autorité, sous Louis VIII, à réfréner les allures de ces femmes, qu'on appelait des « courtisanes » parce que leurs mauvaises mœurs n'étaient pas sans quelque élégance.

A l'église, depuis le VIII^e^ siècle, le baiser de paix se donnait entre les assistants, lorsque le prêtre prononçait ces paroles : « Que le Seigneur soit avec vous. » La reine Marguerite, femme de saint Louis, donna un jour le baiser de paix à une courtisane décemment habillée, qu'elle prit pour une femme mariée. Instruite bientôt de sa méprise, Marguerite se plaignit à son époux, qui défendit aux femmes de mœurs déréglées de porter la chape, la robe à collet renversé et à queue, avec la ceinture dorée [1]. Il voulait que l'on pût, à Paris, facilement distinguer les courtisanes, et ne pas être exposé à les confondre avec les femmes légitimement mariées.

Une pareille ordonnance ne devait guère être sérieusement exécutée, car il eût fallu d'abord s'attaquer aux mauvaises mœurs des gens qui vivaient dans l'intimité des princes. Or, tout fait croire que, à partir de Charles VI, une troupe de « filles folles, » de « filles de joie, » suivaient la cour dans ses voyages, et qu'elles étaient gouvernées par le Roi des Ribauds, dont elles devaient faire le lit, au mois de mai.

Plus tard, le parlement renouvela (1420) l'ordonnance, sans aucun succès. Les prostituées, courtisanes ou filles folles de moindre élégance, se livrèrent aux extravagances de toilette. On prétend que les femmes honnêtes s'en consolèrent alors, en disant : « Bonne renommée vaut

1. *Chronic. Gaufredi prioris Vosiensis; Ét. Pasquier,* Recherches.

mieux que ceinture dorée. » Vrai ou bien trouvé, ce mot a passé en proverbe.

Trente-cinq années après la tentative du parlement, la cour n'était pas purgée des femmes de mauvaise vie, à en juger par un article des comptes de l'argenterie, ainsi conçu : 26 juin 1455, à frère Jehan Rousseau, cordelier, pour le restituer de semblable somme qu'il avait prêtée comptant le 1er de mai passé, pour bailler aux « filles joyeuses suivant la cour, » lesquelles vinrent devers la dite dame la roine demander le mai, en 3 écus d'or 4 livres 2 sous 6 deniers tournois [1].

Que se passait-il donc parmi les classes moins élevées? Faut-il croire, d'après certains auteurs, que la bourgeoisie accaparait pour elle la pureté des mœurs et les qualités de la vie intime?

Lisez, par exemple, l'idylle qui suit : « Et pour ce que aux hommes est la cure et soing des besongnes du dehors, et en doivent les mains soingner, aler, venir et racourir de ça de là, par pluies, par vens, par nesges, par gresles, une fois mouillé, autre fois sec, une fois suant, autre fois tremblant, mal peu, mal hebergié, mal chauffé, mal couchié; et tout ne lui fait mal pour ce qu'il est reconforté de l'espérance qu'il a aux cures que sa femme prendra de lui à son retour, aux aises, aux joies et aux plaisirs qu'elle lui fera ou fera faire devant elle; d'estre deschaux à bon feu, d'estre lavé les pieds, avoir chausses et soulers frais, bien peu, bien abreuvé, bien servi, bien seignouri, bien couchié en blans draps et cueuvrechiefs blans, bien couvert de bonnes fourrures, et assouvi des autres joies et esbatemens, privetés, amours et secrets dont je me tais; et l'endemain, robes linges et vestements nouveaux [2]. »

Voilà des bourgeois, des boutiquiers aisés fort soignés, bien intentionnés, très-émus par les joies du

1. *Vallet de Viriville*, Notice sur Agnès Sorel.
2. *Ménagier de Paris*, p. 168, 169.

foyer, n'est-ce pas? Mais ne prenons point trop au pied de la lettre cette citation, car il paraît certain que des maisons de débauche existaient « en tous lieux et en très-grand nombre, » hantées par toutes les classes de la société [1]. Saint Louis, revenu de Palestine, s'en aperçut promptement. Il sévit contre les femmes publiques répandues par la ville, et il espéra réussir mieux que contre celles dont la cour était pourvue.

La chose fut radicale. Toute femme ou fille adonnée à la prostitution devait renoncer à sa vie scandaleuse. Si la malheureuse désobéissait, on la dépouillait des hardes qu'elle avait sur le corps, « voire jusqu'à la cotte et au polisson (surtout de fourrure) », et la maison où elle demeurait était saisie et vendue au profit du fisc.

En cas de récidive, on la bannissait des villes, des villages, même du royaume [2]. Afin d'obtenir un résultat positif, le roi accorda au couvent des Filles-Dieu des fonds nécessaires pour recevoir deux cents filles repentantes.

Au lieu de disparaître, les désordres s'aggravèrent. Les prostituées ne se repentirent pas, mais agirent comme les courtisanes. Quittant leur costume réglementaire, l'aiguillette sur l'épaule gauche, elles prirent celui des femmes honnêtes; et celles-ci, alors, furent journellement insultées dans les rues par des écoliers, par des soldats, par des gens qui ne pouvaient plus distinguer la vertu d'avec le vice.

Une seconde ordonnance, révoquant en quelque sorte la première, permit aux prostituées de rester dans la ville, et d'y exercer leur métier dans des endroits spéciaux, entièrement séparés des maisons particulières. Autre inconvénient. Bien des femmes non publiques, des bourgeoises, des artisanes mariées, se rendirent secrète-

1 *De La Marre*, Traité de la police, t. Ier, p. 489.
2. *Ordonnance de* 1254.

ment, la nuit, dans les mauvais lieux qu'il fallut fermer à six heures du soir.

Quoiqu'un concile eût défendu de souffrir ni femme ni fille de mauvaise vie, soit dans les campagnes, soit dans les villes [1], la tolérance, en fait de prostitution, prévalut sur les efforts à tenter pour détruire ce mal, que déjà bien des esprits estimaient nécessaire. La corruption croissait avec le luxe, inévitablement. En vain une belle demoiselle anglaise était passée en France vers 1307, dit-on, pour prêcher la rédemption des femmes, dont elle se croyait le Messie [2]. Le nombre et l'audace des prostituées avaient forcé d'assigner certains lieux à ces créatures errantes en beaucoup de villes. A Paris, elles eurent un « clapier » rue du Champfleuri [3], et la rue de Glatigny (Cité), nommée le « Val d'amour », fut affectée à la débauche [4]. Chaque année, les filles, femmes amoureuses, folles de leurs corps, faisaient une procession solennelle, le jour de la Madeleine, pour fêter la sainte repentie. Elles formaient donc une corporation.

Cette habitude de parquer les prostituées dans des rues désignées, — rues Mâcon, Froidmantel, Tyron, Robert, Baillchoi (Bailleul), de Glatigny, de la Boucherie, du Grand, du Petit et du Moyen-Hurleux, etc., — n'empêcha aucunement les désordres. Elle n'aboutit qu'à agglomérer les agents du libertinage. Pourvues de bijoux, de riches vêtements, de parures brillantes [5], les filles folles parcouraient toute la ville. Des seigneurs, des bourgeois, des écoliers les accablaient de cadeaux.

Combien de pauvres artisanes se livraient à la débauche, par désir d'être aussi luxueusement habillées

1. *Concile de Béziers*, ann. 1256.
2. *J. Michelet*, La Sorcière, p. 145.
3. *Sainte-Foix*, Essais sur Paris.
4. *H. A. Jaillot*, Recherches critiques sur Paris, etc., in-8°, *Paris*. 1772-1775.
5. *De La Mare*, Traité de la police, t. I, p. 490.

que les courtisanes! Combien passaient sur le pont aux Meuniers, si mal famé, et, y perdant toute pudeur, « jetaient leur cornette par dessus les moulins » selon le dicton [1]!

Pour remédier au mal, on interdit à ces femmes l'usage de nombreuses parures [2]; on leur prescrivit de rentrer dans leurs « bordeaux », dès six heures du soir [3]. L'autorité vendit tous les objets saisis chez elles, en contravention avec les lois somptuaires, robes de soie, bijoux, ceintures, clous d'or et d'argent, fourrures de petit gris, etc. [4].

Autant les filles de joie de Paris étaient traquées dans leurs demeures, et pour leurs vêtements, autant celles de Toulouse étaient exemptes de surveillance (V. plus haut, p. 234 et 235). Jeanne de Naples avait organisé solennellement (1347) à Avignon un lieu de débauche, où les femmes publiques jouissaient de leurs aises. Celles d'Aix ne pouvaient paraître au dehors que le visage voilé; celles de Somloire avaient permission de porter de belles robes, à condition d'en donner la manche droite au juge. En Dauphiné, elles avaient les cheveux brûlés, lorsqu'elles entretenaient des hommes chez elles. Elles vivaient indépendantes, à Dijon, dans la maison que la municipalité leur louait toute meublée; à Beaucaire, dans la maison que leur affermait le fisc. Les prostituées de Montluçon payaient un tribut de quatre deniers, et celles de Troyes acquittaient une humiliante redevance de cinq sous entre les mains du bourreau [5].

Dans l'histoire du vice, les courtisanes devaient consti-

1. *A. de Ponthieu,* Les légendes du vieux Paris, p. 18, in-18°, *Paris,* 1867.
2. *Règlement de* 1360; *Parent-Duchâtelet,* De la Prostitution dans la ville de Paris, t. II, p. 459, 2e éd., in-8°, *Paris,* 1837.
3. *Ordonn. de police,* du 17 mars 1374; *Arrêté du prévôt,* du 13 juin 1395.
4. *N. L. Désessarts,* Dictionnaire universel de police, p. 583, in-8°, *Paris,* 1786-1790.
5. *A. A. Monteil,* Hist. des Franç. des divers états, t. II, p. 303 et 304.

tuer une aristocratie. « N'est pas courtisane qui veut, » dit le proverbe. Les prostituées de bas étage, arrivées au dernier degré de l'échelle sociale, étaient destinées au rôle affreux qu'elles jouent encore, sous l'œil de la police, qui les tolère. La passion de la coquetterie, autant que la paresse, incitèrent les unes et les autres à la débauche.

CHAPITRE VIII

I. Généralité des superstitions. Idées superstitieuses à propos des naissances. La destinée. Baptêmes des enfants. Baptêmes d'animaux. Baptême d'une cloche. Invocations, exorcismes; défenses de l'Église. Femmes enceintes; stérilité et fécondité. Horoscopes. Superstitions relatives à la confirmation. Les vertus du chrême. Superstitions relatives à la pénitence et à l'eucharistie; animaux guéris; effets du *Sanctus*, du *Pater*, de l'*Ave*, du pain bénit.

II. Superstitions dans l'amour, les fiançailles et le mariage. Philtres amoureux. Aspersion des fiancés. La divination. Jours fastes et néfastes. Mois mauvais pour le mariage. La « rate blanche. » Vilaines rencontres; bonnes rencontres. Échecs aux maléfices. Le « nœud de l'aiguillette. » Mots cabalistiques. Les « noueurs d'aiguillette. » Autres sortiléges de même sorte. Comment on dénouait l'aiguillette. Petites pratiques. Maris donnés au diable. Mariages surnaturels et unions mystiques.

III. L'extrême-onction, la mort, les apprêts funèbres, et la superstition. Effets des saintes huiles. La rencontre du viatique. Veillée des morts. Terreurs, présages, hallucinations. Mesures prises à l'égard des défunts. Revenants. Prières des trépassés.

IV. Crédulité extrême : superstitions diverses, religieuses ou civiles. « La confrérie et les indulgences de l'Araignée. » Miracles et choses miraculeuses. Moyens de réussite, préservatifs. Procédés superstitieux contre les maladies. Les saints guérisseurs. Saints populaires. L'effroi des imaginations. Légendes du Juif errant, — de Prêtre-Jean, — de l'Antechrist, — de Merlin l'enchanteur, etc. Visions et songes. Visionnaires condamnés.

V. Les maléfices : envoûtement, chevillement, sagittaires, sigillums, kabbale. Certains héros de la magie, féerie, etc. Personnel. Le diable et ses acolytes. Sorciers et sorcières. Cours des miracles. Le *Pré des Gueux*. Les bohémiens. Le grand Coesre; ses officiers, ses sujets. Procédures contre les devins, les enchanteurs, les nécromanciens, les animaux ensorcelés. Talisman contre les rats.

I

Ce qui domine, dans l'examen des mœurs, coutumes, mythes et traditions du moyen âge, ce n'est pas seulement l'étrangeté de certains usages pour ainsi dire in-

compatibles avec la saine morale, comme on a pu s'en convaincre; c'est aussi la foule des superstitions répandues sur le sol français, superstitions tenaces, dont nous ressentons l'influence aujourd'hui, et qui troublent encore les progrès de la civilisation. « Superstitieux comme un Anglais, » disait-on, sous Charles VII et Louis XI, quand les Français, au contraire, passaient pour peu crédules. Ce mot, après ce qu'on va lire, donnerait une pauvre idée de l'Angleterre. Elle était donc bien arriérée sous le rapport du bon sens!

Mettre les petites pratiques avant les actes de raison; sacrifier les vérités expérimentées à la crédulité puérile; se conduire d'après les préjugés que rien ne justifie; se créer des peurs factices, des obligations inutiles, des chagrins sans cause, des joies sans résultat, telle fut l'imperfection grave des Français, aux premiers siècles de notre histoire

Villes, campagnes, greves de la mer, recoins de montagnes presque inaccessibles, aucun lieu n'a échappé aux superstitions, soit au jour de la naissance des enfants, soit dans l'amour et dans le mariage, soit pour avoir la santé, soit aux approches de la mort.

Avant donc que de retracer certains usages légendaires, religieux ou autres, la plupart locaux, qui achèvent de peindre l'époque, abordons résolument les superstitions, dont la diffusion était plus générale.

Commençons par celles dont les naissances étaient l'objet, qui se rapportaient aux baptêmes, aux soins exigés par le premier âge, aux horoscopes que l'on tirait.

Dès qu'un Français était né, et même avant qu'il eût reçu le jour, ses parents se préoccupaient de sa destinée future. C'étaient présages sur présages, prophéties sur prophéties, illusions sur illusions. Cher nouveau-né, que deviendras-tu?

Le père interrogeait les astres, se réjouissait ou se désolait, selon la constellation sous laquelle son enfant avait vu la lumière. Dans la Montagne Noire, malheur à

celui qui était né le jour d'un fait d'armes : il devenait fatalement sorcier, sous le nom de « masque. » Quelques gens du Roussillon jetaient du froment et des pièces de monnaie par la croisée, lorsqu'il naissait un enfant, parce que, croyaient-ils, cette offrande devait être favorable à son existence. En Bretagne, la mère attachait au cou de son nouveau-né un morceau de pain noir, signe d'une humble position; car, disait-elle, les mauvais esprits verront bien qu'il n'est pas un heureux, et ils ne lui jetteront pas de mauvais sort. En Normandie, si une veine paraissait près du nez d'un enfant, on assurait qu'il avait « la bière, » qu'il mourrait prochainement.

Les gens des Basses-Alpes se gardaient bien de choisir un parrain et une marraine infirmes, physiquement ou moralement, par crainte que le filleul ne fût affligé, lui aussi, d'infirmités pareilles. Les Normands pensaient que si une femme grosse servait de marraine, elle ou son filleul trépasseraient dans l'année.

Pour mener le marmot à l'église, les habitants de Dourgne (Languedoc) ne prenaient pas le chemin suivi par ceux qui y portaient un mort; ils ne coupaient point les ongles aux petits enfants, de peur que chez ceux-ci le penchant au vol ne se déclarât. Dans beaucoup de localités, on se figurait que le chéri deviendrait sourd et muet, si l'on négligeait de sonner les cloches à son baptême; que sa santé dépendait des libations plus ou moins copieuses qui avaient accompagné la réception du premier sacrement.

Peut-on expliquer pourquoi nombre de parents ne baptisaient un garçon que quarante jours après sa naissance, une fille, que quatre-vingts jours après? Il fallait, presque partout, que l'eau baptismale fût véritable et bénite; et quelques gens voulaient que l'on conférât ce sacrement même à des enfants morts-nés, à des avortons, à des monstres non viables.

Des sorciers prétendaient baptiser des animaux morts ou vifs, des images de cire, des livres magiques, des

phylactères, des talismans. Un prêtre de Soissons, d'après le conseil d'une sorcière, baptisa (1460) un crapaud sous le nom de Jean, et lui fit manger une hostie. Puis, il composa, avec la chair de ce crapaud, un poison à l'aide duquel il fit mourir ses ennemis [1]. La cérémonie que l'on nomme encore « baptême d'une cloche. » est une simple bénédiction que l'Église a prise sous sa surveillance, afin d'empêcher que le peuple y mêlât des pratiques trop superstitieuses. Il semble qu'elle date du XIV^e^ siècle. On ne baptisait pas, mais on bénissait les maisons, les temples et les vaisseaux [2].

L'Église tolérait les invocations et les dévotions à sainte Marguerite, patronne des femmes en couche; la ceinture et le cierge de cette sainte; les exorcismes sur les femmes en mal d'enfant. Mais elle blâmait ceux qui trempaient dans l'eau froide les pieds et les mains du nouveau-né, pour l'empêcher d'être sensible au froid; qui lui frottaient les lèvres avec une pièce d'or, pour les lui rendre vermeilles; qui imprimaient avec un fer chaud le signe de la croix sur son corps; qui prenaient pour parrains et marraines les premiers pauvres que le hasard amenait au carrefour du chemin ou au seuil de la porte; qui paraient magnifiquement l'enfant à baptiser; qui le conduisaient aux fonts baptismaux avec des instruments de musique ou au son des cloches; qui lui imposaient un nom superstitieux, profane, ridicule ou diabolique; qui lui faisaient boire du vin bénit; qui se livraient à des festins déréglés le jour du baptême; qui le portaient sur un autel ou dans un cabaret, pour le faire racheter à prix d'argent par ses parrain et marraine [3].

A propos de la grossesse, de la stérilité, de la fécondité des femmes, à propos du lait des nourrices, les

1. *Rosier historial.*

2. *P. Lacroix,* Superstitions, croyances populaires, *Le Moyen âge et la Ren.*, t. I.

3. *P. Lacroix,* Superst., croy. popul.

superstitions ne manquaient pas. Ici [1], quand le chant d'une chouette se faisait entendre pendant le jour, cela indiquait qu'il y avait une femme grosse dans le voisinage; là [2], les épouses invoquaient un bon génie, et cessaient d'être stériles; ailleurs [3], une petite source, — la *Sagne canine*, — donnait aussi la fécondité.

En Flandre, le son des cloches opérait la délivrance des femmes en couches. Puis, près du château de Ramondens, si l'on brûlait du bois de figuier dans une maison où se trouvait une nourrice, le lait de celle-ci se tarissait ou devenait pernicieux; tandis que les Périgourdins adressaient des prières à sainte Anne, laquelle faisait venir du lait aux nourrices et aux bêtes.

Tout ce qui se rapportait à la naissance et au premier sacrement ne constituait pas beaucoup de superstitions autres que les bons et les mauvais présages. Les croyances populaires du paganisme n'avaient point entièrement disparu, quand le mysticisme et le surnaturel du christianisme, poussés à l'excès, avaient importé de nouvelles aberrations. Aussi, en mille endroits, où les unes et les autres se mêlaient, se complètaient, se succédaient, les idées les plus étranges, les plus absurdes, ou assurément les plus illogiques, s'emparaient des esprits.

Après le baptême, le sacrement de confirmation était conféré.

Quelques superstitions se propagèrent, touchant les saintes huiles, et les sorciers se servirent du chrême pour leurs maléfices. La superstition lui attribuait un pouvoir surnaturel. On frotta de chrême un criminel et on lui en fit boire quelques gouttes, pour le forcer à avouer son crime. Les saintes huiles furent employées à des profanations... Voilà pourquoi les prêtres ne devaient ni en vendre, ni en distribuer hors du sanctuaire.

1. Dans la Montagne Noire.
2. A l'entrée de la vallée d'Aspe.
3. Dans la forêt de Ramondens.

L'Église ordonna de couper le poignet à ceux qui commettraient un pareil sacrilége [1].

Au sacrement de pénitence et à celui de l'eucharistie se rattachaient une foule de sottes croyances, prenant leur source dans les terreurs religieuses, ou simplement dans les folies de l'imagination.

Plus d'un individu s'imaginait que, en vertu d'un miracle, les défunts pouvaient se confesser d'un péché mortel, lequel leur interdisait l'entrée du paradis. Selon plusieurs chroniqueurs du XIV^e^ siècle, un certain chanoine de Notre-Dame de Paris, inhumé dans le chœur de la cathédrale, fut, durant plusieurs nuits consécutives, rejeté hors de sa sépulture, jusqu'à ce qu'il eût trouvé un confesseur pour l'absoudre d'un péché mortel. Le malheureux se voyait privé de reposer en terre bénie, faute d'absolution.

Par le sacrifice de la messe, sérieusement célébré, ou détourné du cérémonial ordinaire, il semblait que tout fût possible, dans le monde des hommes, des animaux et des choses. Il paraît qu'en 1273 une femme se servit de l'eucharistie pour se faire agréer de son mari qui avait cessé de l'aimer [2].

Quelques gens menaient leurs chiens et leurs chevaux malades à l'église, pour qu'on lût des évangiles sur leur tête. D'autres faisaient dire des évangiles pour eux-mêmes, tantôt en tenant un cierge éteint, tantôt en levant le pied droit en l'air ou en se cachant le menton dans la main droite, tantôt à certaines heures du soir et du matin, pour se délivrer de la gale ou de la dyssenterie, pour guérir un enfant ou une personne absente, etc. Un jour, l'homme crédule mettait sur l'autel, pendant la messe, les clous de cheval qui devaient empêcher ces animaux encloués de rester boiteux. Un autre jour, le prêtre bénissait un agneau devant l'autel, à

1. *Concile de Tours*, ann. 812.
2. *T. Bossius*, l. XIV, *de Notis eccles.*, c. VII.

l'offertoire, pendant la messe de Pâques. Quelquefois, on donnait en offrande du miel, du lait, du cidre, des confitures, des volailles, du gibier, des fruits ou des légumes.

Puis, celui-ci ramassait à terre, pendant le *sanctus*, des rameaux de buis bénit, et les faisait infuser dans de l'eau, pour guérir la colique ou le mal d'estomac; celui-là tenait la bouche ouverte, pendant le *sanctus* de la messe des morts, et se préservait ainsi des chiens enragés. L'homme qui portait sur lui le *sanctus* écrit sur du parchemin vierge, était heureux à la pêche; s'il mettait deux fétus en croix, au *sanctus*, il retrouvait la chose par lui perdue.

Dire le *Pater* à rebours pendant l'élévation, cela guérissait le mal de dents. Le moyen d'éviter les mauvais rêves et les visions nocturnes, c'était de répéter trois *Ave*, entre l'élévation du corps et celle du sang de Jésus-Christ. Contre le mal de gorge ou le flux de sang, il suffisait d'enterrer trois épingles ou aiguilles pendant l'élévation; contre la fièvre, il fallait se suspendre au cou un os de mort, aussitôt après l'élévation. En restant assis pendant l'élévation, le joueur se croyait assuré de gagner aux jeux de hasard.

Au retour de la messe de minuit, chacun guérissait les chevaux et les bestiaux, ou chacun les préservait de maladies, en les faisant boire. L'homme qui avait sur lui un morceau de pain bénit à cette messe, n'était jamais mordu par un chien enragé, et le berger qui s'y présentait le premier à l'offrande, engraissait, pendant l'année, les plus beaux agneaux de l'endroit.

II

Avec l'amour, les fiançailles et le mariage, le chapitre des superstitions s'allonge étrangement.

Comment se faire aimer? Comment, sans être beau ni aimable, sans posséder des cheveux frisant naturellement, — ce qui plaisait d'une manière irrésistible, assurait-on, — comment éveiller l'amour chez une autre personne? N'existait-il pas divers moyens d'attacher les cœurs rebelles? Pourquoi ne pas user de charmes, sacrés ou profanes, de pratiques secrètes, d'artifices ingénieux?

Les gens habiles, devins, nécromanciens, sorciers, ne savaient-ils pas composer des philtres de toute espèce? Les sortiléges admirables, les magiques invocations manquaient-elles? Puis, si le diable faisait peur aux jeunes filles ou aux garçons timides, tous avaient une ressource qui ne nuisait pas au salut de leurs âmes : ne pouvaient-ils recourir aux prières, aux messes et aux jeûnes?

Que de sottises et de folies traversaient le cerveau des individus qui voulaient inspirer de l'amour! Les talismans, les philtres abondaient; les maléfices surpassaient tout ce que l'on saurait imaginer.

Parmi les amoureux qui cherchaient à être payés de retour, celui-ci mettait une bague de jonc ou de paille au doigt d'une jeune fille, et celui-là lui faisait forger un anneau avec un vieux fer de cheval; un autre portait un ruban dont elle s'était parée, ou une boucle de ses cheveux; un autre oignait de chrême ses lèvres, pour lui inspirer de l'amour; un autre, selon l'usage païen, considérait comme un philtre les rognures des ongles de la bien-aimée, dans la boisson de laquelle il jetait, à l'occasion, de la poudre de pouliot sauvage, plante aromatique du genre des menthes. L'aimant broyé était également mêlé à des breuvages amoureux, très-employés par les deux sexes.

A Roscoff (Finistère), les femmes, après la messe, balaient encore la poussière de la chapelle de la Sainte-Union, et la soufflent du côté par lequel leurs époux ou préférés doivent revenir. Elles pensent fixer ainsi le cœur de

ceux qu'elles aiment [1]. A Bar-sur-Aube, aux environs, et dans plusieurs autres localités, des jeunes filles se rendent, à certains jours de l'année, sur la colline de Sainte-Germaine, sur le lieu où, selon la tradition, cette martyre fut ensevelie, pendant le cinquième siècle de l'ère chrétienne. Là, elles enfouissent en terre des épingles, car elles espèrent obtenir, par ce sacrifice, et par l'intercession de sainte Germaine, un mari selon leur gré. Ailleurs, on enchaîne amoureusement un indifférent en s'attachant au cou les mots suivants, séparés par des croix : *Autos* † *à Aorto*, † *Noxio* † *Bay* † *Gloy* † *Aperet*.

Tous les ans, le jour de la Nativité de la Vierge, on publiait dans l'église du village de Charelles, près Soissons, trois branles à danser pour les amoureux, à tant de livres de cire pour l'entretien du luminaire. Chacun était reçu à son enchère. A chaque enchère, le curé et le chœur chantaient, sur le ton des vêpres du Saint-Sacrement, le verset *Deposuit potentes de sede*. Tous les garçons et toutes les filles se persuadaient que leur amour ne pouvait réussir, s'ils n'avaient pas renchéri, si l'Église n'avait pas ainsi chanté pour eux [2].

Depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, les amoureux ont voulu être aimés, dussent-ils pour cela contracter un pacte avec le diable.

Aux innocents moyens se joignaient parfois des breuvages où entraient des ingrédients trop efficaces et souvent malfaisants, qui rappelaient les invocations infernales de la Grèce et de Rome.

Certaines gens ne craignaient pas non plus de composer des breuvages d'amour qui contenaient tout ensemble des herbes, des poissons, des os de mort pulvérisés, des reliques, des hosties consacrées, des fragments d'ornements d'église, des cierges, des rameaux bénits, des

1. J. Cambry, *Voyage dans le Finistère*, etc. In-8°, Paris, 1799.
2. *De Marchangy*, Tristan le voyageur, t. I, p. 379, *aux notes*.

minéraux précieux ou des perles magiques, de l'eau bénite, du saint chrême ou des saintes huiles. Aussitôt les cœurs froids s'enflammaient, les natures calmes devenaient passionnées. Que de fois, hélas ! les malheureux qui buvaient ces drogues, en mouraient ! On raconte qu'un Lyonnais, voulant être aimé de sa femme, qui le repoussait, lui fit avaler quatre cantharides pulvérisées dans un verre de vin du Rhône. Il s'attendait à être heureux; il fut veuf le lendemain [1].

Quand un accord s'était établi entre les âmes, des fiançailles précédaient ordinairement le mariage. Après les arrhes données, après l'échange des anneaux, après les cérémonies accoutumées, lorsque les fiancés sortaient de l'église, on les aspergeait d'eau bénite. D'autres fois, sans doute pour leur former le caractère, la foule se plaisait à les battre ou à les empêcher de mettre les pieds dans la rue, avant qu'ils eussent payé rançon. Ou bien encore leurs amis les entraînaient, bon gré mal gré, au cabaret; et, en cas de résistance, ils les poursuivaient de huées, les accueillaient avec des charivaris.

Jusque-là, rien ne ressemblait à de mauvais présages.

Mais quel sinistre avenir menaçait le fiancé qui laissait tomber son chapeau à terre ! Tout portait à croire que son mariage manquerait, comme manquerait celui de la fiancée dont quelqu'un touchait la main droite avec la main gauche, et sur le pied droit de laquelle on marchait.

Pour le mariage, surtout, l'art de la divination éclatait. Il suffisait à une jeune fille de remuer, avec sa main, l'eau d'un seau tiré du puits et d'y jeter des œufs cassés sur la tête d'un individu quelconque, pour que la pauvrette pût voir dans cette eau l'image de l'homme qu'elle était destinée à épouser. Il y a plus : selon *l'Évangile des quenouilles*, « fille qui vouloit sçavoir le nom

1. *Collin de Plancy*, Dictionnaire infernal, au mot *Amour*. In-8°, *Paris*, 1825.

de son mari advenir devoit tendre devant son huys (porte) le premier fil qu'elle filloit celuy jour. » Elle demandait le nom du premier homme qui passait, et tenait pour certain que son mari porterait ce même nom.

En Bretagne, la belle qui avait grande envie de se marier dansait tout simplement autour des feux de la Saint-Jean, cette réminiscence de la fête druidique du solstice d'été. Elle pouvait aussi enfoncer des épingles dans la couronne qu'une de ses amies lui avait donnée. Enfin, elle jetait des épingles dans une fontaine; et si une de ces épingles surnageait, le mariage de l'impatiente jeune fille était proche.

Inutile de dire que bien des Bretonnes, à l'heure où nous écrivons, ne dédaignent pas ces pratiques superstitieuses.

L'idée antique de jours fastes et néfastes survivait aux doctrines de l'Église chrétienne. Donc, ne pas se marier à la fête de saint Joseph, jour férié, mais redouté de tous les maris, car des esprits malicieux avaient irrévérencieusement transformé l'époux de la Vierge en patron des maris trompés. Ne pas prendre femme pendant le carême, ni les dimanches, ni les principales fêtes chômées, temps inapte au mariage, sauf quelques exceptions; ni les jours de jeûne, quatre-temps et vigiles, car un synode (Besançon, 1573) déclarait que, dans ce cas, les époux seraient forcés de coucher seuls. Il fallait que l'Église s'élevât contre la blâmable conduite des gens qui se mariaient de grand matin avec des habits sales ou négligés, et qu'elle interdît l'usage d'offrir des étrennes ou des présents à la mariée devant l'autel même.

Dans la Montagne Noire, le mois de mai tout entier était complétement réprouvé par les jeunes filles, quant au mariage. « Chose inconvenante, prétendaient-elles, et disent-elles aujourd'hui encore, que de se marier à une époque où les ânes sont amoureux! » En Normandie, le mois d'août méritait réprobation; les époux qui le choi-

sissaient devaient toujours devenir jaloux. Ajoutons que, chez les Normands, épouser un homme veuf de plusieurs femmes paraissait une action fort dangereuse : cet homme, croyaient-ils, avait la *rate blanche*, comme toute femme veuve de plusieurs maris.

Selon les superstitions populaires, lorsque les époux rencontraient, en se rendant à leur paroisse, une femme grosse ou échevelée, un moine, un prêtre, un passant borgne, boiteux ou aveugle, un chien, un chat, un serpent, un lézard, et bien d'autres objets réputés fatals, leur union devait être malheureuse. De même, lorsque, chemin faisant, ils entendaient le cri d'un animal de mauvais augure; de même si quelque importun s'avisait de retenir la future mariée par sa robe, ou le futur époux par son manteau. Dans la Montagne Noire, si l'on voulait avoir des enfants, il ne fallait pas se marier un vendredi.

Les fiancés rencontraient-ils une courtisane, un loup, une araignée, un crapaud? sortaient-ils de leur demeure au bruit du tonnerre? saignaient-ils de la narine droite, ou leur oreille droite venait-elle à tinter? Ces faits-là et d'autres qu'il serait trop long de citer, mais ayant d'ailleurs aussi peu de valeur, portaient la joie au cœur de chacun, car ils présageaient un heureux mariage. En général, les époux qui voulaient s'assurer un avenir fortuné s'attachaient sur la tête, le jour de la bénédiction nuptiale, des amulettes d'or ou d'argent [1]. Le chant du grillon, au foyer, portait bonheur au ménage de l'Auvergnat.

Souvent, pour rendre le mariage plus heureux, on allait se marier dès l'aube du matin en habits ordinaires, et trois ou quatre jours après, on retournait à l'église, en grande cérémonie. Cette pratique fut sévèrement prohibée [2].

1. *Conciles de Labbe*, t. VIII, p. 562.
2. *Rituels d'Évreux; rituels de Paris*, en 1615 et en 1630.

L'usage suivant existait, existe encore parmi les Périgourdins. Toute jeune fille qui allait recevoir le sacrement de mariage remplissait de millet sa poche droite, afin de n'éprouver aucun sort fatal la première nuit de ses noces. Le mauvais génie qui voudrait lui nuire, pensait-elle, serait obligé de prononcer autant de mystiques paroles que sa poche contiendrait de grains de millet. Or, comment le méchant connaîtrait-il le nombre de ces grains?

Afin d'éloigner tous maléfices, les jeunes époux du Périgord plaçaient une pièce de monnaie au fond de leurs souliers, quand sonnait l'heure de la célébration du mariage. En outre, ils n'oubliaient pas d'inviter les sorciers à la cérémonie, pour que ceux-ci ne cherchassent pas à les poursuivre de leur maligne influence. On les prenait par le sentiment.

Le maléfice le plus redouté, le plaisant épouvantail de nos pères, selon l'expression de Paul Lacroix, consistait dans le « nœud de l'aiguillette. » Par ces mots « nouer l'aiguillette » on désignait, d'une manière figurée, une opération magique ayant pour objet, et souvent pour résultat, d'empêcher la consommation du mariage. Les jaloux implacables et les amantes délaissées avaient recours à ce moyen contre tel nouvel époux dont le bonheur faisait leur propre supplice.

L'usage de lier l'aiguillette remontait à l'antiquité la plus reculée. Il florissait avec épanouissement au moyen âge, car un savant comptait plus de cinquante façons d'agir à cet égard [1]. Nous le retrouvons, de nos jours, dans certains pays où n'a pas disparu la croyance aux sorciers et aux magiciens.

Un ou plusieurs nœuds formés à une bandelette, à une corde, à un ruban, à une courroie, même à un cheveu, opéraient le maléfice, pourvu que celui qui employait ce procédé eût soin de choisir le moment où l'on célébrait le mariage; pourvu qu'il récitât des formules magiques,

1. J. Bodin, *Démonomanie*, In-4°, Paris, 1581.

qu'il débitât à rebours, par exemple, un des versets du psaume *Miserere mei, Deus*, en répétant trois fois les noms et surnoms des époux. Ou bien le noueur d'aiguillette se contentait de prendre un cordon, d'y faire un premier nœud et un signe de croix, en disant : *Tibald;* — un second nœud et un second signe de croix, en disant : *Nobal;* — un troisième nœud et un troisième signe de croix, en disant : *Vanarbi.* Ces mots cabalistiques formaient le charme pendant qu'on unissait les époux.

L'efficacité du procédé devenait plus grande, lorsque les formules étaient prononcées sur un tombeau ou dans un lieu consacré. Ici l'aiguillette était nouée pour un jour, là pour un mois, ailleurs pour un an.

Combien le jeune époux tremblait à l'idée du nœud de l'aiguillette ! Il arrivait parfois que la peur du mal lui donnât le mal de la peur. L'influence de l'imagination, chez quelques sujets ignorants et crédules, produisait la réalité. A force de croire qu'on leur avait noué l'aiguillette, ces maris étaient frappés d'une véritable impuissance.

Il paraît que des enfants vivaient du métier malhonnête de noueur d'aiguillette. On les y avait dressés. Ce talent rapportait de grosses sommes aux sorciers, sorcières, charmeurs et charmeresses. Le parlement de Bordeaux punit encore les « noueurs d'aiguillette, » au commencement du XVIII^e^ siècle. Il condamna à être brûlé vif un malheureux « convaincu d'avoir lié » non-seulement un seigneur de bonne maison, mais son épouse, sa femme de chambre et ses servantes [1].

D'autres sortiléges, analogues du nœud de l'aiguillette, tendaient au même but. Pendant la cérémonie nuptiale, pour porter malheur à l'amoureux, au moment où celui-ci présentait l'anneau à sa femme, il suffisait à un

1. Pierre de Lancre, *l'Incrédulité et mécréance du sortilége pleinement convaincue*, In-4°, Paris, 1622.

assistant de tourner les mains en dehors et d'enlacer les doigts les uns dans les autres; — de lier la queue d'un loup, en prononçant les noms des mariés; — d'attacher certains billets ou morceaux d'étoffe à leurs habits; — de les toucher avec un certain bâton confectionné avec un certain bois; — de leur administrer certains coups dans certaines parties du corps; — de les regarder en débitant certaines paroles; — de faire certains signes avec les doigts, les mains, la bouche, les pieds, etc.

L'Église excommunia les auteurs de ces sortiléges détestables. La superstition du nœud de l'aiguillette triompha, sous toutes ses formes. Avec le temps, le nombre des peureux ne diminua guère. Les conciles, synodes et rituels, durent s'opposer aussi aux procédés employés contre le maléfice.

Leurs décrets ne dissuadèrent pas les populations de combattre le nœud de l'aiguillette. Une coutume, fort répandue encore en Europe, consistait dans le chaudeau, sorte de brouet ou de bouillon chaud, appelé aussi soupe, pâté, ou fricassée de la mariée. Philtre destiné à empêcher les époux de dormir, au lieu de déjouer les tours malins du démon. On apportait processionnellement le chaudeau à la mariée, avec accompagnement d'instruments et de chansons, pendant la première nuit des noces.

De nombreuses superstitions avaient pour but de dénouer l'aiguillette, et, malgré l'intervention de l'Église, elles s'étaient propagées par toute la France. Leur singularité égalait celle des procédés qui servaient à opérer le redoutable maléfice. Il n'y a qu'à choisir parmi ces superstitions diverses, il n'y a qu'à indiquer les plus communes.

Tel mari, par prudence, mettait deux chemises à l'envers le jour de ses noces, passait trois fois sous le crucifix sans le saluer, remplissait sa poche de sel, plaçait des sous marqués dans sa chaussure; tel autre avait soin de faire bénir plusieurs anneaux destinés à l'épouse,

ou bien il recommandait à celle-ci de laisser tomber la bague qu'on lui présenterait; tel autre, d'après le conseil de quelque mauvais plaisant, baisait l'orteil du pied gauche de sa femme qui, à son tour, lui baisait l'orteil du pied gauche. Après quoi ils faisaient tous deux le signe de croix avec leurs talons et marmottaient une prière quelconque. On voyait des gens placer une bague sous les pieds de l'époux qu'ils voulaient préserver, pendant la cérémonie nuptiale. D'autres lisaient l'Évangile de saint Jean *In principio*, avant la célébration de la messe du mariage. D'autres prononçaient trois fois *Yémon* avant le lever du soleil. D'autres écrivaient sept fois sur un parchemin vierge le psaume *Eripe me de inimicis meis,* et liaient ce phylactère sur la cuisse du mari[1]; ou, se contentant d'écrire sur un parchemin, dès l'aube, le mot *Avigazirtor*, ils s'en remettaient aux secours du ciel. D'autres, enfin, portaient un anneau dans lequel était enchâssé l'œil droit d'une belette.

Bien que l'archevêque Hincmar eût conseillé la confession aux époux maléficiés du nouement d'aiguillette, bien que différents prélats eussent ordonné, pour ce cas, des jeûnes et des aumônes, les imaginations malades préféraient les moyens magiques, énumérés par nous. Le surnaturel régnait, au moyen âge.

Et combien de cérémonies plus étranges encore que les formules précitées, plus païennes, plus vilaines, plus impures, plus sales, accomplies avec l'anneau sacramentel, et entremêlées grotesquement d'oraisons spéciales! « Bénite aiguillette! je te délie, » disait l'exorciseur en commençant. Tantôt un bien avisé frottait de graisse de loup les montants de la chambre nuptiale; tantôt, obéissant aux prescriptions d'un empirique, notre maléficié mangeait un pivert rôti avec du sel bénit, ou respirait la fumée de la dent d'un mort jetée dans un réchaud;

1. J. Wierius, *De præstigiis dæmonium*, etc., Lib. V, cap. 26. In-4°, Bâle, 1577.

tantôt un bon vivant perçait un tonneau de vin blanc, dont il faisait couler le premier jet dans l'anneau symbolique. Dans certains cas, les crédules s'imaginaient d'uriner dans le trou de la serrure de l'église où le mariage avait été célébré, et très-souvent ils frappaient avec des bâtons la tête et la plante des pieds du marié, à moins qu'ils ne préférassent déshabiller les époux, afin de les coucher tout nus par terre.

Le remède le plus simple, soit contre le nœud de l'aiguillette, soit contre les procédés magiques employés pour le délier, chacun le devine et les hommes sensés l'adoptaient. Il consistait à faire célébrer les épousailles la nuit, en cachette, dans quelque chapelle basse et bien fermée aux regards indiscrets. De la sorte, le jeune époux échappait aux mille méchancetés du diable.

Nous n'en avons pas fini avec les superstitions relatives au mariage. La matière était presque aussi vaste que celle des superstitions relatives à la mort. Sous certains rapports, les unes se confondaient avec les autres, et le « plus beau jour de la vie » était trop fréquemment attristé par de sinistres présages.

Les Bretons croyaient que des deux cierges placés devant le mari et la femme, celui qui répandait la lumière la moins brillante indiquait le conjoint destiné à précéder l'autre au tombeau. Dans l'Orléanais, le même sort attendait l'époux dont le cierge coulait le plus vite. Selon cet ordre d'idées, enfin, quand plusieurs mariages étaient célébrés avec une seule messe, aux environs de Limoges, personne ne doutait que le dernier conjoint sorti de l'église ne dût mourir le premier.

Le point essentiel consistant, pour la plupart des gens, à commander en ménage, tout prétendu Limousin se mettait à genoux sur la robe de sa femme pendant la cérémonie. Cela lui assurait le rôle de maître. D'un autre côté, dans plusieurs localités du Languedoc, les habitants décoraient de guirlandes de myrte et de laurier, surmontées d'une couronne de fleurs, l'habitation des

nouveaux époux. Et il fallait voir la mariée arriver là, en s'appliquant à franchir d'un pied léger le seuil de la porte ! Elle se figurait que, par une telle pratique, elle deviendrait certainement maîtresse dans le ménage. Cet usage n'a pas disparu.

En Sologne, pendant la célébration du mariage, on piquait le marié et la mariée jusqu'au sang. D'après le plus ou moins de sensibilité qu'ils témoignaient, l'assistance croyait savoir lequel des deux serait le plus jaloux.

Au surplus, certaines femmes s'imaginaient posséder le droit de donner leurs maris au diable ; certains maris revendiquaient la même faveur contre leurs moitiés, ainsi qu'on le voit dans un livre : « Au diable faict promesse de lui bailler sa femme [1]. »

A l'imitation des mariages réels, entourés de superstitions, des mariages surnaturels se contractaient avec la consécration du sabbat, pour les sorciers qui s'alliaient avec le diable ou ses représentants, — le bouc, la chèvre, le chien et le porc. Il y avait aussi des unions mystiques que cimentait, pour plus d'un illuminé, un contrat dûment signé par-devant notaire. Dans les couvents, quelquefois un moine épousait la sainte Vierge ou une sainte ; quelquefois une religieuse épousait Jésus-Christ ou un saint. Doux fanatisme qui compensait peut-être, pour quelques âmes abîmées dans la solitude, une inclination brisée, et qui les consolait d'une passion humaine par l'amour divin.

III

Mais l'âge arrive. Adieu les rires et les amours ! Il faut penser au sacrement de l'extrême-onction, à la mort, aux apprêts funèbres. Ample matière à superstitions,

1. *Heures de Rouen*, Simon Vostre, au bas d'une gravure, 1508 ; A.-A. Monteil, *Hist. des Franç. des divers états*, t. II, p. 170.

depuis la danse macabre [1] jusqu'aux breuvages prolongeant la vie. Logiquement, les préjugés superstitieux les plus répandus étaient ceux que motivait le passage de vie à trépas.

Des malades, en recevant le dernier sacrement, l'extrême-onction, se figuraient que les onctions, faites aux yeux, aux oreilles, aux mains et aux pieds, les rendraient sourds, aveugles ou paralytiques, dans le cas où ils guériraient de leur présente maladie. Ils pensaient qu'elles n'auraient aucun effet devant Dieu, à moins qu'on ne lavât préalablement leur visage ; à moins qu'on n'eût allumé treize cierges autour de leur lit, pendant la cérémonie.

Une fois l'extrême-onction reçue, il semblait impossible que l'on pût accomplir le devoir conjugal, manger de la chair, marcher pieds nus. Évidemment, croyait-on, l'extrême-onction entraînait la mort, d'une manière inévitable. Elle empêchait la guérison. La chaleur naturelle de celui qui l'avait reçue, diminuait. L'homme muni de ce sacrement perdait ses cheveux, et devenait plus accessible au péché qu'avant, s'il retrouvait la santé ; et, sous peine de mourir, il devait s'abstenir de danser pendant un an. D'ailleurs, les remèdes pris par lui, après la confession et la communion, demeuraient inefficaces.

A une lieue de la maison où le prêtre administrait les saintes huiles, les abeilles périssaient. Chacun évitait de se trouver sur le passage du viatique, quand il sortait de l'église, précédé d'un porte-croix, et annoncé par le son d'une cloche ou d'une crécelle. Pour éloigner une mort prochaine, les gens se renfermaient dans leurs maisons. Quiconque n'échappait point à la rencontre du viatique, s'agenouillait et allait aussitôt prier dans une église, pour se préserver d'un trépas soudain.

Que de funestes présages, d'avertissements redoutés,

1. Voir plus haut, p. 141 et 142.
2. *P. Lacroix*, Superstitions, croyances, populaires, *passim*.

d'actions fatales, se rapportant à la mort! L'appréhension de l'enfer, pour les uns, et l'espoir extatique de contempler la majesté du souverain juge pour les autres, troublaient également les âmes.

Tel avait vu des feux follets qui lui annonçaient la fin d'un parent. La pie qui croassait, le chien qui aboyait la nuit, la chouette qui criait, le vautour qui planait au-dessus d'une maison, ou la pie qui volait à l'entour, treize convives à table, etc., voilà des signes avant-coureurs de la mort. Si deux personnes expiraient dans la même semaine [1], cela portait malheur aux malades, car un troisième moribond allait fatalement succomber. Quiconque mettait une chemise blanche le vendredi, était destiné à mourir dedans. Le Breton de Morlaix entendait sans cesse le bruit de la roue du *Carrick au naukou* (brouette de la mort), lorsque quelqu'un était sur le point de rendre l'âme. Quand l'œil gauche d'un mort ne se fermait point, un de ses parents devait bientôt le suivre. L'individu en bonne santé qui, dans un songe, voyait un médecin, ne tardait pas à descendre dans la tombe. Lorsque la chemise d'un enfant enfonçait dans l'eau de certaines sources, le pauvre petit ne passait point l'année; mais si elle flottait, il vivait longtemps. Lorsqu'une mère, ayant son enfant malade, jetait un voile blanc dans une fontaine, le malade sûrement ne périssait pas, pourvu que le voile surnageât.

Un Breton n'avait qu'à réciter quotidiennement l'oraison de sainte Brigitte, pour savoir, par révélation, d'une manière exacte, le jour et l'heure de sa mort. Il croyait, depuis plusieurs siècles, que quand un grand criminel cessait de vivre, la terre et les mers s'agitaient avec violence. Il plaçait un bénitier sur chaque tombe, afin de chasser les mauvais génies qui troublent le repos des trépassés. Ceux-ci, pensait-il, ouvrent la paupière à minuit.

1. En Normandie.

Un Languedocien se figurait que, en éteignant la lumière placée près d'un cadavre, il s'exposait à mourir dans l'année.

Un habitant de la Montagne Noire ne faisait pas conduire un corps au cimetière par des chevaux ou par des bœufs, car ces animaux eussent péri le lendemain.

Un Périgourdin qui lessivait pendant la semaine sainte, expirait dans l'année. Il jetait du sel dans le feu, lorsque quelqu'un agonisait, pour que le diable ne saisît pas l'âme du moribond. Après le dernier soupir de celui-ci, il vidait soigneusement tous les vases qui avaient été exprès remplis d'eau, et dans lesquels l'âme sortie du corps expiré s'était baignée avant de monter au ciel.

D'autres Français n'oubliaient point de couvrir d'un voile noir les ruches à miel, au moment du trépas de leur maître, pour que les mouches ne mourussent pas comme lui. Ils ne laissaient aucun vase plein d'eau dans la maison où se trouvait un cadavre, de peur que son âme n'allât s'y baigner. Ils n'osaient toucher la main d'un sorcier à l'agonie, par crainte de devenir sorciers eux-mêmes ; et ils faisaient mourir leur ennemi, au moyen d'une messe dite devant une image de cire [1], superstition que punissaient en vain la hart ou le bûcher. Ils pensaient que les visions pronostiquaient une mort prochaine, et que voir une étoile filer, cela annonçait le trépas de quelqu'un. Au même instant son âme montait au ciel.

Pourquoi un Normand veillait-il auprès des défunts? Parce que souvent, selon lui, le diable emportait les cadavres, pour mettre à leur place, dans le cercueil, un chat noir ou tout autre animal. Cet usage de la veillée des morts remonte peut-être à Richard sans Peur, duc de Normandie (x^e^ siècle). Un jour que ce prince voyageait dans son duché, il entra dans une chapelle et s'agenouilla pour prier. En se retirant, il oublia ses gantelets. Quand il rentra pour les prendre, le diable, qui

1. V. plus bas, § 5.

se trouvait là, dans le corps d'un excommunié, se jeta sur le duc et chercha à l'étrangler. A coups d'épée, Richard força notre roi des enfers à lâcher prise ; mais, après cette aventure, il ordonna de publier, par toute la Normandie, qu'on veillerait désormais auprès des morts, ce qui n'avait pas lieu auparavant [1].

Nul n'osait coudre, filer ou travailler, dans la chambre d'un trépassé.

A l'heure des cérémonies funèbres, la superstition ne cessait de guider les parents. D'après certaines traditions païennes ou juives, aux messes des morts on allumait sept cierges ; on distribuait sept aumônes après l'office ; on récitait sept *Pater* et sept *Ave*, parce que le nombre sept avait une heureuse influence. Lors d'une inhumation, il fallait prendre toutes sortes de précautions, par rapport au défunt. Il convenait de placer une pièce de monnaie dans sa main droite, pour qu'il fût bien reçu dans l'autre monde (V. t. Ier, p. 140). Puis on jetait sur une fosse fraîche des cordes nouées de plusieurs nœuds. S'il s'agissait d'un animal, on l'enterrait, les pieds en l'air, à l'entrée d'une écurie où, par ce moyen, la mortalité ne pouvait s'introduire.

Quand un mort reposait dans son tombeau, d'autres craintes chimériques assaillaient les survivants.

La croyance aux « revenants, » quittant l'autre monde pour reparaître à certains moments sur la terre, était à peu près générale dans les villes, surtout dans les campagnes, où elle existe encore assez communément. Elle se rapportait sans doute au dogme chrétien de la résurrection des corps, faussé par les affections de l'homme, par sa pusillanimité, par les illusions de ses sens, par ses terreurs nocturnes. Celui-ci croyait voir des « esprits, » c'est-à-dire les âmes des défunts, manifester leur présence par des flammes voltigeantes et par des sons étranges. Celui-là apercevait des « spectres, » c'est-à-

1. *A. de Nore*, Cout., mythes et tradit. des provinces de France.

dire des apparences insubstantielles, impalpables, formées par l'air ou le feu, et dues, prétendait-on, à des œuvres de sorciers, à des enchantements, à des conjurations diaboliques, dont il sera question.

C'était la permission divine, c'était la punition du ciel qui incitait les revenants à se montrer, à pousser des gémissements, à causer un bruit nocturne, en traînant des chaînes par terre.

Le Picard, à Beauquesne (Somme), faisait trois fois à reculons le tour d'une fosse fraîchement décorée, pour empêcher le mort de « revenir » et de le tourmenter pendant la nuit. Par toute la France, cette peur des revenants, prêts à exercer quelque vengeance, agitait les hommes et les femmes.

Pour apaiser les ombres, ce n'étaient que vœux, aumônes et prières. Aussi, dans bien des villes et des villages, le fossoyeur, ou un veilleur quelconque, parcourait les rues au milieu de l'obscurité. Il agitait une sonnette et, d'un ton lugubre, il criait : « Réveillez-vous, gens qui dormez ; priez Dieu pour les trépassés ! » Parfois le crieur était un bedeau, qui marchait crécelle en main, vêtu d'une dalmatique blanche couverte de têtes de mort, d'ossements et de larmes, peints en croix. Un seigneur bourguignon laissa par testament des fonds destinés à entretenir le cri qui se faisait dans le bourg, chaque lundi, vers une heure du matin, au son de deux petites clochettes, pour la commémoration des trépassés [1]. Les Bretons ne voulaient pas qu'on balayât passé minuit, moment où les âmes de leurs pères « revenaient. »

IV

Enfin, le champ des superstitions diverses n'avait pas, au xv^e^ siècle, des bornes plus étroites que pendant les

1. *De Marchangy*, Tristan le voyageur, t. V, p. 128.

époques antérieures. Notre choix devra donc être circonscrit, si nous voulons éviter les longueurs.

Aucun acte de la vie ne s'accomplissait sans émouvoir la crédulité. Les masses se guidaient d'après certaines idées *à priori*, et l'on bâtissait sur des riens l'échafaudage de toute une existence. Né sous l'empire d'un préjugé, chacun admettait ce préjugé sans le combattre, et le transmettait tel quel à ses descendants.

Pour les crédules, les timorés, les niais et les ignorants absolus, c'était trop peu que des superstitions ayant trait aux sacrements, à la naissance, à l'amour et à la mort. Les indulgences, elles aussi, attachées à des prières ou à des messes, à des neuvaines ou à des jeûnes, à des processions ou à des pèlerinages, enfin à des offrandes, engendraient de singulières croyances. Un cordelier du Mans avala une énorme araignée tombée dans le calice. L'araignée sortit toute vive de sa cuisse. Urbain IV autorisa aussitôt la « confrérie » et les indulgences de l'Araignée.

Une foule de miracles, reconnus ou non par l'Église, entretenaient dans les esprits le goût des choses surnaturelles. L'élan religieux qu'avaient développé les terreurs de l'an mille et le mouvement des croisades, ajoutait encore aux antiques légendes du christianisme, au merveilleux dans la religion, et à ces fraudes pieuses que les temps mérovingiens avaient imaginées (V. t. II, p. 96 à 102.) Croire était un besoin pour les hommes du moyen âge. Le dogme et les mystères ne satisfaisaient pas entièrement ce besoin passionné, qui s'égarait dans les caprices de l'extase, de la mysticité, de la fantasmagorie, des miracles perpétuels.

Croire ! voilà le mot de l'époque. Donc, pas d'invraisemblances qui ne trouvassent des défenseurs ; pas de billevesées que certaines gens ne prissent au sérieux ; pas de suppositions que la crédulité n'admît, surtout quand une bouche un peu autorisée les voulait soutenir. Le temps s'était écoulé, sans calmer les imaginations vagabondes

et les enthousiasmes irraisonnés. Dans plus d'une circonstance, les Français demandaient à la magie subtile ce que la religion austère refusait à leur amour des merveilles. Ils connaissaient l'avenir, préjugeaient illogiquement de l'inconnu, craignaient ou recherchaient les effets sans causes. Combien de personnes pieuses, alors, ne pouvaient plus discerner les articles de foi d'avec les folles croyances populaires! Il y eut de faux miracles, de faux saints, de fausses reliques, et surtout de faux raisonnements, comme aux époques les plus reculées [1]. Au milieu de ce chaos, la foule croyait, avidement, par instinct, par besoin, répétons-le; et, malgré les observations des hommes éclairés, elle s'obstinait dans son ignorance crédule.

Fournissons des exemples, dans tous les genres.

Naguère, Alain Barbe-Torte n'avait pas triomphé des Normands sans miracle, selon une légende. Dans la prée d'Aniane (aujourd'hui quartier de Sainte-Catherine, à Nantes), il avait rencontré les barbares païens. La soif dévorait ses soldats. Il invoqua la Vierge. Une fontaine jaillit, qui fut appelée « Fontaine de Notre-Dame. » Ailleurs, et plus tard, en entendant de la bouche d'Héloïse le récit des deux infortunés amants, la comtesse Mahault versa tant de larmes que, depuis, on vit au même lieu une source appelée « la Fontaine des Pleurs. » Dans le chœur de l'église de Saint-Éloi, à Rouen, il existait une citerne d'eau de source où l'on ne pouvait aller puiser qu'en chantant un cantique. On y descendait les vases par une chaîne de fer. « Il est froid comme la corde du puits de Saint-Éloi, » disait un proverbe rouennais.

Les Orléanais montraient, dans leur cité, une pierre sur laquelle, suivant la tradition, des Juifs avaient écrasé la tête d'un enfant. Cette pierre s'enflammait, croyaient-ils, tous les samedis du solstice d'été. Le chapitre l'exor-

1. Voir t. Ier, p. 197 à 205, et p. 288; t. II, p. 97 et suiv., p. 111 à 113; t. III, p. 337, et plus haut, p. 147.

cisa solennellement en 1580 [1]. Au portail de l'Église Saint-Pierre aux Bœufs, à Paris, deux énormes têtes de bœufs étaient sculptées. Elles rappelaient que, pour cause de sacrilége commis par un écolier, une procession solennelle avait eu lieu, et que, au moment où le cortége passait, deux bœufs conduits à la boucherie s'étaient agenouillés devant le saint-sacrement. A Argenteuil, on gardait la relique insigne de la robe sans couture de Jésus-Christ.

L'église de Notre-Dame, à Bourg, avait le don des miracles. Les malades abandonnés des médecins, guérissaient en se vouant à Notre-Dame. L'orage n'osait approcher du prieuré de Saint-Michel, en Dauphiné. Par un grand vent, prétendaient les voisins, le flambeau qu'on y plaçait sur une fenêtre, pour servir de fanal aux voyageurs, ne sentait pas même trembler sa flamme [2]. Près du château de Mirbel (Haute-Marne), une fontaine brûlante rallumait par miracle les brandons éteints, quand les fidèles allaient à la messe de minuit [3]. L'eau du Réveillon, ruisseau près de Gisors, était merveilleuse. Celui qui en buvait, revenait sûrement à Gisors, quelque part qu'il allât. Il revenait, ne fût-ce que pour rendre le dernier soupir. Cette superstition touchante existait encore sous Napoléon Ier. Les conscrits buvaient de l'eau du Réveillon, espérant par là échapper aux horreurs de la guerre. La petite ville de Charroux (Poitou) avait un monastère où se trouvait le reliquaire de la sainte Vertu, qui contenait un « morceau de chair rouge, » encore sanglant du corps de Jésus-Christ. De là le nom *Caro rubra*, Charroux.

Personne ne doutait des miracles opérés à Notre-Dame du Marillais, pèlerinage qui donna naissance à la « fête

1. *Vergniaud-Romagnesi*, Notice historique et descriptive de l'église Saint-Pierre en Pont-d'Orléans, in-8°, *Paris*, 1835.
2. *Piganiol de la Force*, Descript. de la France, t. III.
3. *Mém. de l'académie des sciences*, etc., année 1699, p. 23 et 24.

de l'Angevine, » pendant laquelle il se disait tant de messes, que le produit des évangiles montait à plus de cinquante écus [1]. Le pèlerinage de la chapelle de Sainte-Geneviève était très-fréquenté, à Nantes, par suite de ses effets miraculeux. De même, ceux d'Aubervilliers et de Saint-Maur attiraient la foule, au XIV^e^ siècle. L'empereur Charles IV vint à Saint-Maur, le 12 janvier 1377. Il donna à l'offrande cent francs, et se trouva soulagé de sa goutte.

Toute province avait ses pèlerinages; tout pèlerinage avait sa légende, reconnue ou rejetée par les autorités ecclésiastiques. Les ex-voto ne manquaient pas, pour attester la foi des gens qui les présentaient, dans l'espoir d'une guérison, d'une conversion, d'une faveur céleste à obtenir, en demandant au fait miraculeux ce que refusait le fait rationnel. La superstition des pèlerins encourageait parfois l'audace des hypocrites, qui inventaient des légendes et des miracles.

Au surplus, le sentiment religieux déterminait de singuliers scrupules, d'étranges espérances. Il ne fallait filer ni chanvre ni coton durant la semaine de Noël, parce que cela portait malheur. Les bergères de l'Ariége, avant de conduire leurs troupeaux aux pâturages, s'engageaient à révérer les fontaines. En Gascogne, le feu offert depuis Noël jusqu'au jour de l'an, nuisait à qui le donnait. Ailleurs, des femmes refusaient de coudre et de filer les jeudis et samedis, « pour ne pas faire pleurer la sainte Vierge. » On filait beaucoup en Bourgogne. D'où les proverbes : « Avoir une grosse fusée à vider, — avoir du fil à retordre, — avoir forte étoupe en quenouille, etc. » En certains pays, nul ne jetait au feu des coquilles d'œuf, par crainte de brûler une seconde fois saint Laurent. Quiconque détruisait le nid de l'hirondelle et ses petits, s'attirait la malédiction du ciel. On laissait se reposer les bestiaux, la veille des fêtes de la Vierge, et ils n'a-

1. *J. Grandet*, Histoire ecclésiastique de l'Anjou.

vaient rien à craindre. Lorsqu'on était égaré, il fallait faire le signe de la croix, et se recommander à un saint. Cet acte de dévotion amenait quelque passant secourable. Un *De Profundis* et deux liards donnés aux trépassés, en Bretagne, aidaient à retrouver les objets perdus.

En dehors des pratiques de la religion, généralement les signes funestes apparaissaient très-fréquemment, et des moindres faits se tiraient les plus sérieux pronostics, dont le catalogue complet serait interminable.

Si les corneilles s'abattent en grand nombre sur un champ, signe de famine; si elles se perchent sur un arbre, orage prochain; si une seule d'entre elles s'abat devant quelqu'un, malheur à cet homme. Il importe de choisir un enfant, un idiot ou un fou, pour semer du persil; sinon, cette plante ne poussera pas bien [1], et portera male chance au semeur. Qui met une bûche au feu par le bout le plus petit, devient pauvre. La veille de la Saint-Jean, chacun va couper dans un champ une poignée du plus beau blé, avant le lever du soleil, et sans être devancé par autrui, ou bien le bonheur de la récolte est emporté.

Sur les bords de la Charente, une poignée de fumier, dérobée pendant l'un des jours qui s'écoulent entre la Saint-Jean et la Saint-Pierre, prive le volé de la récolte, et double celle du voleur.

Autre part, le ciel est-il enflammé? le feu est-il petillant? signes de guerre.

Pour les Provençaux, comme chez les anciens, les aboiements des chiens, pendant la nuit, sont un présage sinistre. Même superstition à Toulouse, où le bouillonnement des eaux et le croassement d'une pie produisent un effet semblable. Les habitants de la Montagne Noire qui se tiennent bien droit, en regardant la lune pour la première fois, éprouvent quelque catastrophe.

En Bigorre, lorsqu'un arbre étend ses rameaux sur

1. *J. B. Thiers*, Traité des superstitions, t. I, p. 269.

une maison, cela signifie malheur pour les gens qui y demeurent.

En Normandie, l'homme qui, sortant afin de terminer une entreprise, tombe ou fait un faux pas, doit craindre quelque revers ; celui qui tourmente un crapaud, s'attire volontairement du mal. Pour une foule de gens, le vendredi est un jour néfaste, comme le treize du mois.

Les signes de prospérité égalent en nombre et en variété les signes de malheur. Tout le monde se garde d'acheter à prix d'argent les abeilles ; mais on les échange, pour qu'elles prospèrent dans la ruche. Le cultivateur dresse des croix ou des poteaux dans les champs, en prononçant certaines formules. Ces objets protégent les moissons. Les paysans appellent l'hirondelle « la poule de Dieu, » et ils n'osent lui nuire, car elle fait partie de la famille, elle et le grillon. Dans le Périgord, si la bûche de Noël brûle bien, c'est d'un bon augure ; le ciel la bénit. Aux rives de la Creuse, heureux qui possède un nid d'hirondelles à la corniche de son toit ! En Béarn, le feu de la Saint-Jean se nomme le « Haille : » pour s'assurer du bonheur, on le franchit neuf fois. Partout, bien des gens considèrent le vendredi, jour de la Rédemption, comme un jour favorable au début d'une entreprise. Lors d'un couronnement, à Saint-Denis, trois lampes de cristal, brisées par mégarde, répandent leur huile sur la tête du roi et de la reine, ce qui paraît d' « un heureux augure » aux assistants [1].

Tant de présages devaient bien contrarier, parfois, nos ancêtres, dans le cours de leur vie. Ils suivaient pourtant encore d'autres règles de conduite. Les préservatifs et les attentions de toutes sortes abondaient :

Faire sortir les veaux de l'étable, à reculons, lorsqu'on les sépare de leurs mères. Ne pas manger de la chair d'un animal tué autrement que par le fer. Ne commencer à labourer qu'après avoir trois fois promené du pain et

1. *L. Scévole de Sainte-Marthe.*

de l'avoine autour de la charrue, avec un cierge allumé. Placer des branches de buis bénit sur le fourrage, contre les insectes. Faire une croix à la cheminée, pour empêcher les poules de s'égarer, elles qui cessent de couver quand on brûle du bois de sureau. A Périgueux, le premier jour le l'an, la servante de chaque maison jette un morceau de pain dans le puits, et le puits ne tarit pas, quelle que soit la sécheresse. Dans toute la France, à peu près, le son des cloches préserve de la foudre et de la grêle. Quant à l'orage, en Normandie, le même résultat s'obtient avec l'eau bénite de la Pentecôte; ailleurs, avec un tison de la bûche de Noël. Dans les environs d'Angles [1], les cuisinières n'essuient point leurs casseroles avec un morceau de pain : cet acte leur attirerait de la pluie le jour de leur mariage.

Les Français ajoutaient foi aux préservatifs contre les maladies et aux moyens infaillibles de guérison.

Pour chasser la fièvre, il ne mangeaient ni chair ni œufs, à Pâques et aux fêtes solennelles; ils faisaient sécher à la crémaillère un chou dérobé dans un jardin voisin; ils portaient un os de mort en guise d'amulette ; ils enfermaient dans un sachet une grenouille verte, et l'attachaient au cou du malade; ils mangeaient la première pâquerette qu'ils rencontraient; ils recevaient la bénédiction, le même dimanche, dans trois paroisses différentes. En disant leur chapelet, ils cherchaient une tige de bouillon blanc, qu'ils jetaient aux vents; ils passaient à travers la fente d'un arbre ; ils faisaient boire un cheval dans un seau d'eau, et buvaient après; ils traversaient une procession, entre la croix et la bannière; ils buvaient de l'eau bénite le samedi saint ou la veille de la Pentecôte ; ils s'entortillaient les bras ou le cou avec les ourlets d'un linceul ; ils buvaient trois, dans un pot neuf, de l'eau puisée à trois puits, et mêlée ensemble.

1. Montagne Noire.

Toujours pour chasser la fièvre, les Provençaux faisaient bénir des pêches le jour de saint Césaire. Les Périgourdins, à l'Assomption, allaient, avant le lever du soleil, cueillir à reculons neuf brins de petite gentiane qu'ils attachaient au cou d'un fiévreux, et alors ils lui en donnaient à boire une infusion. Un crapaud étouffé la veille de la Saint-Jean avait la même vertu. Souvent le fiévreux, levé de bon matin, marchait à reculons, et arrachait dans un pré une poignée d'herbes, sans se tourner ni la voir; il la jetait derrière lui, et courait, toujours sans se retourner : sa fièvre passait au diable. Ou bien, le fiévreux déposait, avec quelque momerie, une pièce de monnaie dans un carrefour; celui qui ramassait la pièce, ramassait la fièvre.

L'eau de plusieurs fontaines guérissait ce mal, si commun dans tous les pays. La fontaine de Krignac (Finistère) triomphait de la fièvre tierce.

En général, pour vaincre la peur, il n'y avait qu'à ficher des épingles dans le soulier d'un mort, qu'à porter sur soi une dent ou un œil de loup, qu'à monter sur un ours.

Afin d'enlever ses rhumatismes, le malade faisait frapper trois coups d'un marteau de moulin par le meunier ou la meunière, en disant : « *In nomine Patris*, etc. » La fontaine de Moniès, près de Dourgne (Tarn), chassait les douleurs, au moyen d'ablutions sur la partie du corps qui en était affectée. Dans les Landes, les rhumatisants ou les paralytiques se délivraient de leurs maux en s'introduisant à travers les *veyrines*, ouvertures pratiquées dans l'épaisseur des piliers d'église.

Les Bretons préservaient un enfant de toutes les maladies, en lui mettant sa chemise humide sur le corps. Les Périgourdins recueillaient avec soin les cendres et les charbons de la bûche de Noël, qui enlevaient les affections morbides aux hommes et aux animaux. Dans quelques pays, on conservait du beurre de mai, afin de fermer les plaies. Les paysans de la Montagne Noire

tâchaient de se procurer un couteau à manche blanc, remède infaillible contre la colique.

En attachant un clou de crucifix au bras d'un épileptique, ou bien en lui faisant porter soit un anneau d'argent, soit une médaille, avec les noms de Gaspar, Melchior et Balthazar, on lui retirait sa grave infirmité.

Contre les verrues, un spécifique très-simple : les frotter avec de la bourre ou avec du genêt, envelopper des pois chiches ou des cailloux dans un linge, que l'individu jettait derrière soi dans un chemin. Quiconque avait mal aux dents, les touchait avec une dent de mort, ou plantait un clou dans un mur, ou demandait trois aumônes en l'honneur de saint Laurent. Et la douleur disparaissait. Parfois, le son des cloches amenait le même résultat.

Le remède à l'hémorrhagie, c'était de saigner du nez sur des fêtus de paille en croix, ou de placer dans le dos une clef forée.

La femme en mal d'enfant qui mettait les chausses de son mari, ou qui liait avec sa ceinture la cloche de l'église en la faisant sonner trois fois, se garantissait des douleurs de l'accouchement.

Celui qui courait çà et là dans une église, évitait la pleurésie. Attacher une branche de prunier dans la cheminée, appliquer un soc de charrue au creux de l'estomac, cela préservait du mal de gorge. La coutume provençale, en ce cas, consistait à bénir, le 3 février, jour de saint Blaise, du pain, du sel et du raisiné, regardés comme un spécifique.

En se roulant tout nu dans un champ d'avoine, en arrachant une poignée d'avoine en grappe et en la laissant sécher sur une haie, on se prémunissait contre la gale. On crachait dans la gueule d'une grenouille vivante, et l'on éloignait la toux.

Les biscotins de Saint-Denis étaient un remède contre la rage. Pour qui plongeait ses mains dans le fumier, le premier mai, pas d'engelures possibles. La fon-

taine de la Reine, sur la montagne de Candiel, près de Lacaune (Tarn), délivrait de la lèpre ceux qui se plongeaient dans son eau.

On extirpait les chancres en soufflant à jeun trois fois de suite, neuf jours durant, dans la bouche du malade ; on enlevait les maux d'oreilles en les touchant avec une main de squelette ; on domptait le mal de tête en se liant les tempes avec une corde de pendu.

Mais, plus fréquemment, les malades s'adressent aux saints guérisseurs, qui ont chacun leur spécialité.

Si la teigne vous attaque, invoquez saint Aignan et saint Saintin ; si c'est l'érysipèle ou le scorbut, invoquez saint Andrieux, saint Antoine, saint Firmin, saint Germain, saint Messent, saint Vrain, sainte Geneviève. Pour le mal de dents, priez sainte Apolline ou saint Médard. Saint Avertin, saint Leu, saint Loup, saint Jean, saint Matthieu, saint Nazaire, saint Valentin et saint Victor, sont sans rivaux pour l'épilepsie, que les rois d'Angleterre ont aussi le pouvoir de guérir. Saint Christophe, saint Éloi et saint Julien enlèvent miraculeusement le mal de gorge ; sainte Claire, le mal d'yeux ; saint Eutrope, l'hydropisie ; saint Genou, la goutte ; saint Courant Bruyère, les insomnies ; saint Main, la rogne ; saint Mathurin, la folie ; sainte Pétronille, la fièvre ; saint Quentin, la toux ; saint Roche et saint Sébastien, la peste, et saint René, les maux de reins [1]. Saint Islam, en Bretagne, guérit les clous ; saint Meen, la gale ; saint Carcade, la fièvre. Saint Éloi, patron des chevaux, les arrache à toute affection pernicieuse. Sainte Gertrude, à Trefler, préfère les poulets aux autres offrandes, et elle enlève, en retour, les maladies de langueur et les rhumatismes. A Plouider, on bénit un pain sous l'influence de saint Didier, et ce pain est merveilleux pour faire parler les enfants. Le même saint Didier extermine les taupes.

1. *P. Lacroix*, Superstitions, *Le Moyen âge et la Renaissance*, t. Ier.

Saint Colomban rend le calme aux furieux et aux idiots [1]. Saint Pati donne la vigueur, dans Fatouville, aux enfants rachitiques ; saint Alexis, à ceux qui mangent de la terre.

Les personnes atteintes de la rage doivent, pour obtenir guérison, se rendre au monastère de Saint-Hubert, diocèse de Liège. Un placard nous l'apprend : « Les possédés et obsédés sont délivrés, les dévoiés d'esprit recouvrent leur parfaite santé, les mordus, navrés ou endommagés de quelques bêtes enragées, sont, par la vertu sainte et miraculeuse étoile que l'ange apporta du ciel à saint Hubert, de la part de la glorieuse mère de Dieu, préservés du funeste accident de rage.... [2] » Mais on ne va pas en un jour à Liége. Heureusement il existe, dans Paris, une chapelle dite le « Répit saint Hubert, » où le malade vient chercher terme et répit de quarante jours, pour être bien sûr que le mal ne le tuera pas avant qu'on ait eu le temps d'arriver dans la forêt des Ardennes. Le répit peut être renouvelé, en cas d'empêchement au pèlerinage. Il est accordé par un clerc dans le front duquel on a introduit, au moyen d'une petite incision, un filament de l'étole de saint Hubert. Ce clerc prescrit à l'impétrant une neuvaine, avec confession et communion pendant neuf jours. Il faut aussi que l'individu atteint de la rage couche seul en draps blancs, ne se peigne pas pendant quarante jours, et ne mange que des choses froides [3].

Seulement, remarquons-le bien, en même temps que le prêtre touche le malade avec l'étole, on cautérise la partie mordue avec « la clef de saint Hubert. » Cette cautérisation, appelée « stigmate de saint Hubert, » passe pour une miraculeuse marque de l'intercesssion du saint [4].

1. *F.-M. Cayot-Délandre*, Le Morbihan, p. 375, in-8°, *Vannes*, 1847.

2. Placard cité par de Marchangy, dans *Tristan le voyageur*, t. IV, p. 346. *Notes.*

3. D'après l'histoire de saint Hubertin, le P. Mabillon, Piganiol de la Force et Jaillot.

4. *P. Lebrun*, Hist. critique des pratiques superstitieuses, etc., 2e éd., t. II, p. 1, in-12, *Paris*, 1702.

Le patron du village de Darnac (Haute-Vienne) a un privilége immense, extraordinaire : il guérit toutes les maladies qui affectent les différentes parties du corps.

Le pèlerinage de Saint-Maur, près Paris, fut institué pour délivrer les possédés du démon [1]. Le suaire du Christ, à Besançon, sauvait les démoniaques, qui guérissaient aussi, en Lorraine, après une neuvaine faite dans l'église de Bonnet, aux environs de Nancy [2]. Les accès de fièvre chaude, regardés souvent comme des possessions, ne résistaient pas à l'immersion dans l'eau froide, avec invocation de tel ou tel saint [3].

Enfin, comparables aux saints, nos rois n'avaient qu'à toucher les écrouelles ou les scrofules pour en triompher. C'était « par vertu et puissance à eux donnée, et attribuée de Dieu, » qu'ils accomplissaient ce miracle [4]. Après l'audition de la messe, on apportait un vase plein d'eau au monarque invoqué, lequel disait ses prières devant l'autel, touchait le mal de la main droite et le lavait dans cette eau [5]. Le scrofuleux observait ensuite un jeûne de neuf jours. Ce terme arrivé, sa maladie disparaissait. Le populaire ne se contentait pas de reconnaître aux souverains le privilége de guérir les écrouelles ; il l'attribuait au septième fils né de suite, sans qu'il fût venu de fille entre eux sept ; il l'attribuait aussi à l'aîné de la maison d'Aumont, en Bourgogne.

Tant de procédés, dont la crédulité proclamait les succès, faisaient recourir aux guérisseurs miraculeux. La plupart des superstitions relatives aux maladies, étaient déterminées tout simplement par le nom du saint. Dans le même canton, saint *Cri* soulageait les enfants qui criaient, saint *Célerin*, les hommes qui ne pouvaient

1. *Lebeuf*, Hist. du diocèse de Paris.
2. *Du Haldat, notice*, Mém. de la société des antiq. de France, t. V.
3. *Alf. Maury*, La Magie et l'Astrolog., etc., p. 330 et 331.
4. Selon Raoul de Presles.
5. *Moine de Corbie*, cité dans le *Dictionnaire de Trévoux*.

marcher vite. Saint *Main* était invoqué pour les maux de main, saint *Crampan* pour les crampes, saint *Marcou* pour les maux de cou, saint *Vrain* (en langage vulgaire venin) pour les piqûres des animaux venimeux, etc.

Presque tous ces saints, d'invention populaire, ne furent point reconnus par la légende authentique. On le comprend d'autant plus que, souvent, leur mission avait quelque chose d'étrange. Sur la butte Montmartre, au nord de la capitale, saint Raboni, véritable providence des maris, possédait le don de rabonnir les femmes les plus acariâtres, même les plus « féroces. »

Aux saints guérisseurs était dû le nom imposé à quelques maladies : Mal de saint Guy, Mal de saint Jean, Mal de saint Fiacre, Mal de saint Éloi, Mal de saint Remacle, etc. [1].

Par une confusion d'idées que l'ignorance seule excusait, quelques individus s'adressaient à des saints imaginaires, non-seulement pour en obtenir guérison, mais aussi pour servir leur haine. Ils les transformaient en sorciers. Les Béarnais avaient créé un saint Plouradou, auquel ils portaient les enfants qui pleuraient, et un saint Sequayre, qu'ils priaient lorsqu'ils voulaient faire « sécher. »

Quant aux légendes-mères, qui effrayaient les imaginations et dominaient sur toutes les superstitions locales ou spéciales, loin de tomber dans l'oubli, elles semblaient au contraire se propager, depuis le temps où les craintes de fin du monde [2] avaient disparu, sans qu'avec elles disparussent les troubles des consciences.

Elles se combinaient avec toutes sortes de réminiscences de la mythologie païenne. Le serpent et le diable se confondirent. Des dragons [3], des monstres, des serpents ailés, des gargouilles, des tarasques, des licornes, des

1. *Des Vingt-trois manières de vilains*, p. 13, *Paris*, 1833.
2. Voir t. III, chap. 5, § 1 et 2.
3. D'après les miniatures du *Livre des Merveilles du monde* (XIVe siècle).

chimères, une foule d'animaux fabuleux servirent à personnifier la puissance infernale. Enfantées par la poésie, d'incroyables créations se mêlèrent à l'histoire. Peu à peu la théologie chrétienne emprunta au paganisme les géants, les pygmées, les cyclopes, les faunes, les satyres, etc., en un mot, la fantasmagorie propre à effrayer les imaginations.

Cette fantasmagorie frappa les esprits aussi fortement que l'enfer, où les sorciers prétendaient descendre. A plus forte raison se figura-t-on que des chrétiens, sans cesser d'être vivants, avaient pu visiter le purgatoire et entrevoir de loin le paradis. Les écrivains ne dédaignaient pas de s'occuper du purgatoire de Saint-Patrice, dont l'entrée était en Irlande, dans une île du lac de Derg, où des gens assuraient avoir pénétré, d'où ils disaient être revenus.

Le purgatoire de Saint-Patrice, d'origine purement païenne, selon Alfred Maury, et reparu au XII^e^ siècle, devint bientôt célèbre dans l'Europe entière. Deux miniatures représentent « le purgatoire de monseigneur saint Patrice [1]. » Là gisaient des hommes et des femmes de divers âges, ayant « des clous fichiés parmi les mains et parmi les pieds; » un « grant dragon ardant se seoit sus eulx et leur fichoit les dens tous ardans dedans la char. » Une foule d'âmes étaient plongées dans des cuves remplies de métaux fondus. « Tous ces gens ensemble crioient à haulte voix et pleuroient moult angoisseusement. » Près de là, dans la « gehenne » infernale, les âmes des damnés ressemblaient à de grosses étincelles et volaient à travers les flammes. Puis on apercevait le paradis, orné de prés verts, d'arbres, de fleuves, de fruits délicieux. Voilà ce qu'Owen, chevalier anglais, déclarait avoir vu, ce que les crédules esprits de la France et d'autres pays admirent sans difficulté.

Prenant sa source dans la haine généralement por-

1. XIV^e^ et XV^e^ siècles. *Bibl. imp.* Man. franç., n^os^ 6325 et 7588.

tée aux enfants d'Israël, la légende du Juif errant date de la même époque. Elle nous vient sans doute des croisades. Les habitants des campagnes retrouvaient le juif dans tout mendiant étranger à barbe blanche, grave, mélancolique et silencieux. Dès le XIII^e^ siècle, un historien [1] recueillait cette fable, qui trouvait peu d'incrédules. A de fréquents intervalles, on signalait l'apparition du Juif errant en France ; et cela annonçait quelque grande calamité publique. Avec son long habit jaune, ouvert par devant, fixé sur les reins par une large courroie de cuir, il marchait toujours, même en conversant, et dès qu'on le forçait à demeurer immobile, il criait comme un martyr.

Une autre légende, celle de Prêtre-Jean, roi et pontife, moitié juif et moitié chrétien, préoccupa aussi les voyageurs et les chroniqueurs. Personne n'osait révoquer en doute les richesses inouïes de cette espèce de pape immortel, qui gouvernait un vaste empire, soit dans l'Inde, soit dans l'Abyssinie, où se trouvaient rassemblées une foule de merveilles. Beaucoup se creusaient la tête pour trouver les moyens de pénétrer dans l'empire de Prêtre-Jean.

Depuis les Apôtres, les peuples parlaient de l'Antechrist, personnage dont ils ne pouvaient se faire une idée juste, mais qu'ils supposaient doué d'une puissance et d'une méchanceté rivales des souveraines bontés de Jésus. Ils ne cessaient de l'attendre. Quelques gens se figuraient qu'il avait été mis au monde par la papesse Jeanne, à l'accouchement de laquelle ils ajoutaient foi, quoique ce fût une anecdote controuvée [2]. Une miniature retraçait l'acte de la papesse Jeanne [3]. Les masses, lettrées ou ignorantes, se demandaient quand paraîtrait le véritable et dernier Antechrist ; de quelle nature il serait ; quels signes précéderaient son avénement et son règne ; comment il régnerait ; puis, les particularités de son carac-

1. *Mathieu Pâris.*
2. *Augustin Challamel*, Histoire populaire des papes, p. 51.
3. Miniature du XV^e^ siècle.

tère, la nature de ses vices, le nombre des persécutions qu'il susciterait ; en un mot, les événements relatifs à sa naissance, à sa domination et à sa mort.

Merlin l'enchanteur avait lancé des prophéties que chacun regardait comme le livre ouvert de la destinée, révélant tous les grands faits qui devaient s'accomplir dans le monde. Merlin avait entrevu, disait-on, Jeanne d'Arc tuée par un cerf dix-cors (Henri VI, roi d'Angleterre et de France,) ayant quatre couronnes au front. Il avait annoncé qu'une « pucelle » mettrait sous ses pieds « les hommes armés de l'arc, » ou les Anglais.

Déjà le xv^e^ siècle était fort avancé, quand on consultait encore souvent le recueil *Mirabilis liber,* de même que les *Révélations*, prophéties de sainte Brigitte de Suède, morte en 1373. Ces prophéties, approuvées par le concile de Bâle, étaient lues et commentées dans les chaires de théologie. Vainement Jean Gerson avait attaqué les élucubrations de cette visionnaire, dont la réputation était grande à cause du double ordre de *Brigittins* et *Brigittines* qu'elle avait fondé (1344) [1].

Les légendes, les prophéties, les prédictions de toutes sortes s'accommodaient avec les visions et les songes, pris pour des réalités, ou tout au moins pour des avertissements et des punitions célestes.

Depuis le songe de Clodion (V. t. I^er^, p. 436), naïvement raconté par Frédégaire, depuis la vision de Dagobert, proclamée vraie, incontestable par l'Église, vision arrivée à ce roi expirant, le nombre de ces croyances aux spectres, aux fantômes et aux revenants, avait augmenté. Ainsi, un homme d'armes, qui avait voulu enlever à l'église de Nogent le droit de pêche dans la rivière de l'Aigle, avait été battu, souffleté par la Vierge en personne, réduit à s'avouer coupable et à demander l'absolution. La mère de Guibert de Nogent était fort

1. *Prophétie merveilleuse de sainte Brigitte, jusqu'à présent trouvée véritable*, in-16, *Lyon*, 1536.

incommodée la nuit par un démon incube qui revenait toujours à la charge, malgré la chaste vigilance de la vierge Marie. Certain serf breton rencontra, un soir, son seigneur mort et enterré depuis peu, qui le força de monter en croupe, et qui le promena ainsi, rompu de fatigue, jusqu'au jour, à travers champs, etc. [1].

Louis VII fit un songe terrible, avant la naissance de son fils Philippe. Cette vision lui représenta Philippe tenant un calice d'or à la main, et de ce calice, qui était tout plein de sang humain, administrant et donnant à boire à tous ses princes, à tous ses barons. Il semblait à Louis VII qu'il buvait du sang, comme les autres. Il tint cette vision secrète jusqu'aux derniers moments de sa vie, et ne la révéla qu'au légat du pape, sous le sceau du serment. Après la mort du roi, le légat l'apprit à plusieurs religieux.

Prédictions et songes venaient du paganisme, dont la Sorbonne condamnait encore les traces en 1389, et dont Gerson, vers 1400, attestait encore l'existence [2].

Le 3 septembre 1430, à Paris, l'inquisition brûla Pierronne, visionnaire basse-bretonne, qui prétendait que Dieu lui apparaissait avec une robe blanche et une « huque » vermeille. Elle avait dit que Jeanne d'Arc « agissait selon Dieu [3]. »

Vers le même temps, des cris qu'on avait entendus sous terre, à Château-Landon, y firent découvrir un chat noir enterré dans une cassette. La France entière s'alarma. Nombre d'individus furent incarcérés et traduits devant les inquisiteurs à Paris. On se figura enfin qu'un abbé de Cîteaux et quelques-uns de ses chanoines avaient enfermé le chat dans cette cassette, pour opération magique. Deux religieux furent brûlés vifs ; plusieurs autres dégradés et condamnés à une prison perpétuelle [4].

1. *P. Lacroix*, Superstitions, croyances populaires, *Le Moyen âge et la Renaissance*, t. Ier.
2. *Contra astrol.*
3. *Journal d'un bourgeois de Paris.*
4. *Roux-Ferrand*, Hist. de la Civilisation.

V

Il faut ajouter quelques détails sur les principaux maléfices, contre lesquels sévissait l'Église, elle qui parfois, pourtant, se laissait trop aller aux pratiques superstitieuses. Après avoir constaté les écarts d'imagination, si nombreux et si bizarres, il est bon de passer en revue le matériel des sortiléges, et le personnel des fourbes qui vivaient de la crédulité publique.

Tout n'était pas erreur dans les superstitions. Justement parce qu'elles comprenaient un alliage, une somme de vérités reconnues, bien des hommes acceptaient en aveugles, sans distinction, le vrai, l'invraisemblable et le faux. Dante, poëte, a placé dans un des cercles de son *Enfer* les astrologues et les devins [1]; mais Vincent de Beauvais, érudit, croyait à la puissance fatale de la magie [2]. L'art des enchanteurs et des sorciers semblait aux chrétiens en général l'œuvre même du diable; et, par des préservatifs superstitieux, ceux-ci espéraient détruire l'effet des subterfuges inventés par tous les dupeurs qui exploitaient la foule.

Il est hors de doute que la transmission des croyances relatives à l'enfer perpétua l'emploi des conjurations et des évocations démoniaques. « Les récits de l'antiquité avaient passé dans les légendes chrétiennes. Tantôt Proserpine figurait avec les diables; tantôt Cerbère était représenté à côté de Satan et de Lucifer [3]. » Suivant cette voie, les sorciers rappelèrent les pythonisses et les prophètes antiques, en cultivant l'industrie de nos som-

1. *Inferno*, C. XX.
2. *Speculum historiarum*, lib. XXIV.
3. *Alf. Maury*, La Magie et l'astrol. au Moy. âge, p. 169.

nambules actuels. Quoi qu'on essayât pour les battre en brèche, ils pratiquèrent leur art dans l'ombre. Ils s'environnèrent de mystère, ce qui piqua la curiosité générale. Leur position d'hommes habiles, d'esprits en rapport avec le démon, persécutés à cause de leur savoir occulte, agit de plus en plus vivement sur les imaginations du vulgaire.

Soutenus par quelques notions de sciences naturelles, ils donnaient une apparence de vérité à leur fourberie. Ne connaissaient-ils pas les moyens de surexciter ou d'assoupir les sens par des narcotiques? Ne pouvaient-ils pas provoquer des hallucinations par un trouble introduit dans le système nerveux? Afin de s'exalter eux-mêmes, ne recouraient-ils pas aux fumigations et aux onguents, de manière à obtenir des visions dans lesquelles ils s'imaginaient aller au sabbat ou entrer en communication avec les démons[1] ? Ne pactisaient-ils pas avec le diable, « cet immortel vaincu du christianisme, qui résume dans sa large individualité toutes les traditions impures que le moyen âge a trouvées éparses dans la cendre du monde ancien[2]? »

Comme chez nos premiers pères, ils employaient des charmes pour faciliter les accouchements ; ils évoquaient les tempêtes; ils produisaient à leur gré la sécheresse et la pluie. Cela dura jusqu'au XVI^e^ siècle.

Aux yeux des populations, les sorciers passaient pour vendre, moyennant argent, leur âme au malin esprit. Satan, avec sa patte, marquait ses enfants d'un sceau noir, d'une façon aussi indélébile que Dieu marquait les siens par le baptême. Et, aussitôt enrôlés, ils avaient la faculté de s'élever dans les airs, à cheval sur un bastoncel[3]; ils se réunissaient, la nuit, dans les lieux abandonnés et les

1. *Eusèbe Salverte*, Des sciences occultes, ch. XVIII; *Llorente*, Hist. de l'inquisition, t. III, ch. 37.

2. *Ant. de Latour*, Luther, étude historique, p. 129.

3. *Mém. de Daclercq*, liv. III, ch. 11 et 21.

gorges désertes; ils avaient commerce avec les anges déchus; ils prenaient rang, à certaines heures, parmi les légions infernales.

Alors, ces sorciers de malheur déclaraient une guerre implacable aux hommes restés fidèles à Dieu. Ils envoyaient des charançons dans les blés, des mites dans les étoffes, des chenilles dans les champs, des frelons dans les ruches [1]. On tremblait à la seule pensée qu'ils pouvaient jeter un œil d'hirondelle dans le lit de leur voisin, et l'empêcher de dormir. En faisant brûler un fagot saupoudré d'encens et d'alun blanc, en disant : « Fagot, je te brûle, ou plutôt je brûle en toi le sang de mon ennemi, » ces misérables envoyaient à cet ennemi le vertige et le cauchemar. En brisant la coque des œufs, ils s'écriaient : « Qu'ainsi soient brisés mes envieux! » Leur souhait implacable s'accomplissait, aussi promptement, aussi inévitablement que chez les Romains [2]. S'ils en voulaient à quelqu'un, ils plaçaient dans son chemin les ombres de ses parents, qui le poursuivaient [3]. Effroyable privilége! Les sorciers troublaient les éléments selon leur volonté. Quelquefois, pour faire pleuvoir pendant douze jours, ils trempaient un balai dans la fontaine du village [4].

Lorsqu'un homme s'adressait à eux pour vouer à la mort quelque haut personnage dont il voulait se venger, et que les sortiléges ordinaires ne pouvaient atteindre, les amis du démon pratiquaient l'envoûtement, maléfice redoutable entre tous. Une image de cire vierge représentait la personne abhorrée, et recevait son nom. Sous l'aisselle droite du simulacre, l'envoûteur plaçait le cœur d'une hirondelle ; sous l'aisselle gauche, le foie du

1. *Martin de Arlès,* De superstitionibus ; *Thiers,* Traité des superstitions, t. Ier, ch. v.
2. *Flagellum demonum.*
3. *Plinii* Hist. natur. lib. XXVII.
4. D'après Martin de Arlès et Thiers.

dit oiseau. D'ordinaire, il suspendait l'effigie à son cou, au moyen d'un fil qui n'avait jamais servi. Ensuite il piquait avec une aiguille neuve les membres de la figurine, en prononçant d'horribles formules.

L'envoûtement s'opérait avec quelques variantes. Tantôt le sorcier brûlait à petit feu la figurine, et la mort de la victime arrivait peu à peu, comme la destruction de l'objet magique. Tantôt on fabriquait un simulacre d'airain, dont les membres avaient été retournés de la manière la plus difforme, et on le déposait dans un sépulcre. Paviot et Robert, magiciens de l'Artois, furent les plus redoutés envoûteurs du XIVe siècle; mais, au XVIe, Côme Ruggieri, qui fit renaître les terreurs de l'envoûtement, dépassa de beaucoup ses prédécesseurs.

Après l'envoûtement venait le chevillement ou chevillet. Le sorcier enfonçait dans une muraille un clou ou une cheville, à coups de maillet, en accompagnant chaque coup du nom de la victime indiquée. Cette opération arrêtait, croyait-on, certaines fonctions du corps humain dans leur cours naturel. Pendant la Renaissance, le chevillement, assez pratiqué, s'employa contre les animaux et les objets inanimés[1].

Puis fonctionnaient les sagittaires, maléfices disposés par des archers qui obtenaient du démon la faculté de percer d'une flèche invisible leur ennemi, quelque distance qu'il y eût entre eux et lui. Ces archers, appelés eux-mêmes du nom de leur sortilége, rendaient hommage à Satan, le Vendredi-Saint. Une image du Christ était dressée sur la croix, et ils lançaient leurs traits contre le corps divin, en prétendant que ces dards atteindraient sûrement les individus dont les noms venaient à leur pensée.

Les *sigillums*, formules servant à conjurer les démons, à gagner beaucoup d'argent, à préserver de mort subite,

1. *P. Macé*, De l'imposture et tromperie du diable, etc., in-8°, *Paris*, 1579.

à calmer les douleurs nerveuses, etc.[1]; la cabale (*kabala*, réception, en hébreu), art de commercer avec les esprits élémentaires, de tirer un grand parti des mots mystérieux, d'expliquer les choses les plus obscures par les nombres et par le changement de l'ordre des lettres, de dévoiler les secrets de la création et de la nature divine; la féerie, don de connaître l'avenir, d'accomplir des prodiges, d'influer sur la destinée, croyance répandue dans toute la France par le druidisme[2]; les monomanies de mille sortes, enfin, multipliaient les sorciers.

Il y allait du feu, la plupart du temps, à jouer ce rôle. Sous Charles VI, parut Jean de Bar, appartenant au duc de Bourgogne, nécromancien et invocateur du diable. Ce fourbe promit aux princes de leur montrer « l'ange des ténèbres. » Assisté d'un prêtre et d'un clerc, il fit ses conjurations et offrit un sacrifice infernal. Mais le diable fut sourd et invisible. Le duc d'Orléans, irrité de n'avoir rien vu, livra au bras séculier Jean de Bar, qui expira dans les flammes. Plus tard, Othon Castellan, Florentin, se flattait « d'enchanter » Charles VII, de manière à le gouverner absolument.

La palme de la magie échut aux sorcières, sans doute par continuation des druidesses, enchanteresses et prophétesses gauloises. Les habitants du Nivernais croyaient que le diable prenait souvent la figure d'une vieille femme pour donner de pernicieux conseils aux jeunes filles. Dans la Montagne Noire, souvent la sorcellerie était exercée par des femmes. Le lait d'une Normande qui avait eu deux enfants au plus servait à composer des sorts très-puissants pour opérer une foule de sortiléges et d'enchantements.

D'un bout du pays à l'autre bout, démons, sorciers, prophètes, astrologues, loups-garous, fées, magiciennes, bohémiens et bohémiennes, etc., constituaient un

1. *Arnaud de Villeneuve*, De Sigillis.
2. V. tome Ier, livre Ier, ch. IV, § 5.

monde imaginaire du mal, opposé à Dieu, et dont l'engeance épouvantait les masses, qu'effrayaient d'autre part certaines sentences religieuses. Dans l'Ain, lorsque des familles étaient accusées de sorcellerie, on disait qu'elles « avaient un nom. » Elles devaient se marier entre elles, car personne n'eût osé s'allier avec de pareilles gens. En Périgord, chaque localité recélait son sorcier, qui guérissait tous les maux à la bouche, aux lèvres, aux yeux, au visage, etc. Les Périgourdins croyaient à une chasse volante, qui se composait de chevaux ailés, montés par des chasseurs et des chiens courants, et qui apparaissait aux approches d'un grand événement, d'une guerre ou d'une peste. Dans la Montagne Noire, les « Armaciés, » nés le lendemain de la Toussaint, possédaient la seconde vue. Aux environs d'Angles, les sorciers, appelés *Parys*, étaient surtout consultés pour écarter le renard des métairies.

En Normandie, si l'on mettait des œufs « ardrés » dans du fumier de cheval, il en naissait un serpent. Il fallait alors le tuer, petit encore ; sinon, il causait de notables dommages, et son huile servait à composer des maléfices.

Chez les Bourguignons et les Lorrains, les *Vouires* ou *Vouivres* gardaient, pour le diable, des trésors enfouis sous les ruines. C'étaient ordinairement les plus affreux serpents, à la tête surmontée d'une escarboucle de grand prix, ou bien des fées qui, au lieu d'œil, avaient au milieu du front un diamant lumineux, qu'elles ôtaient pour boire dans les sources. Celui qui en trouvait un obtenait la richesse, et en jouissait jusqu'à la fin de ses jours. Cette croyance existe encore dans le Jura.

Dans le Languedoc, les orages et toutes les choses nuisibles provenaient du démon : « L'homme noir, disaient les paysans, avait étendu ses grandes ailes pour faire tomber des grêlons. »

Partout les fées prenaient à leur gré des formes redoutables ; ou elles étaient obligées de se réfugier dans certains objets inanimés, de se métamorphoser même en

vulgaires ustensiles. Il y avait des vases-fées, des armes-fées, des colliers-fées et des manteaux-fées.

Autant de suppôts de l'enfer, autant de manigances diaboliques, autant de forces fatales qu'il fallait subir ou combattre. Le diable contrebalançait Dieu. Sa puissance invisible assurait des réussites aux gens qui lui livraient leur âme. Par exemple, il donnait aux chasseurs qui faisaient pacte avec lui des armes enchantées ou des flèches dont tous les coups étaient certains. Un prieur de Saint-Germain en Laye se voua au diable, afin d'obtenir les bonnes grâces d'une « dame chevaleresse. »

Pour beaucoup d'individus, le cauchemar, ou rêve avec anxiété et oppression, provenait des embrassements d'un esprit nocturne. Les superstitieux rêveurs croyaient être chevauchés par le démon. Rien n'eût pu leur enlever cette malencontreuse idée, sous l'influence de laquelle ils demeuraient atterrés.

Quand ils s'apprêtaient à conclure un marché, les paysans consultaient l'astrologue, dont les avis les guidaient d'une manière certaine, pour traiter avantageusement. l'astrologue leur prédisait le chaud, le froid, la sécheresse, l'humidité ; et ils n'auraient pas agi contrairement à ses prédictions, de peur d'avoir à s'en repentir. L'astrologue prévenait le malheur au jeu, en disant au joueur de tourner son visage vers la lune en conjonction avec Vénus ou Mercure [1].

Mais les hommes que la magie scandalisait, les chrétiens qui préféraient la souffrance et la misère à la damnation, les esprits timorés qui avaient besoin de secours contre leur faiblesse, recherchaient tous les préservatifs imaginables à l'endroit du démon, de la féerie et des sorciers. Alors, la superstition les tranquillisait autant que la superstition les avait troublés, et ils employaient le remède *similia similibus*.

Le total des recettes inventées contre les esprits ma-

1. *Ragusius*, De Divinatione, lib. I, epist. 14.

lins égalait celui des sortiléges. Elles étaient aussi vaines, aussi folles, aussi singulières, que le mal auquel elles s'attaquaient.

Rappelez-vous le nœud de l'aiguillette et ne riez pas, lecteurs. L'histoire parle sérieusement. Ainsi que les anciens, beaucoup de Français conjuraient les maléfices en clouant sur les portes la dépouille des animaux sauvages. Dans plus d'un canton, les marais et les fontaines, situés au milieu des bois ou des pâturages, possédaient des propriétés merveilleuses pour guérir les enchantements, aussi vite que les infirmités. Les Normands se garantissaient des sorciers avec le pain bénit de Pâques ; les habitants du Nivernais mettaient dans l'embarras ces ministres du démon, en chaussant un bas noir et l'autre bleu. Chez les Béarnais, le fenouil préservait de la maligne influence des magiciens, comme la verveine était la plante des enchanteurs bretons, « l'aversion du diable ; » les bergères de la Brie se couronnaient de fleur d'épine pour garder dans les prés leurs brebis, parce que l'épine, croyaient-elles, avait la vertu de « tenir l'enfer en suspens [1]. »

Généralement, le son des cloches éloignait le diable, chassait les mauvais esprits. Ici, c'était un tison de la bûche de Noël ; là, c'étaient les cierges bénits et les bagues de saint Hubert ; ailleurs, c'étaient les feux ou les herbes de la Saint-Jean. Quelquefois les devins, prétendant guérir les « ensorcelés, » allumaient un cierge bénit le jour de la Chandeleur, fabriquaient diverses figures avec de la terre prise dans le cimetière et mêlée avec de l'eau bénite, se servaient de préparations où entraient du fenouil, du senevé, du pavot et du mil, en accompagnant le tout de longues prières. Très-souvent, les gens qui redoutaient les sorciers ne sortaient qu'en se couvrant la tête d'une perruque faite avec les cheveux

1. *Mém. de l'acad. celt.*, t. II, p. 212 ; *J.-B. Thiers*, Superst., t. I, p. 419.

d'un mort, trempés dans le sang d'un oiseau de nuit. Ils s'imaginaient que cette perruque les rendait invisibles[1]. Quelques cultivateurs attachaient du vif argent au cou des vaches, ou enfermaient un crapaud dans une cruche placée constamment dans l'étable, pour que les sortiléges demeurassent sans puissance sur ces animaux ainsi préservés.

A cause de sa profession maudite, la gent sorcière vivait en dehors de la société. Si trois ou quatre hommes de valeur relative ont mérité que la chronique recueillît leurs noms, la plupart des prétendus devins se confondaient avec les filous, avec les ribauds et ribaudes, avec l'écume de la population française, surtout avec le ramassis d'étrangers voyageurs qui, venant de loin, ayant face exotique et costume inconnu, se donnaient sans peine aux badauds pour des créatures extraordinaires.

Après leurs séances prophétiques, une foule de sorciers, peu enrichis, voyant la police à leurs trousses, privés de gîte, se retiraient dans un endroit mal habité, pour y passer la nuit en compagnie des « argotiers. » Ils étaient sujets d'un chef de vagabonds, buvaient, mangeaient, se livraient aux sales orgies dans les « cours des miracles », ainsi nommées « d'autant que les gueux suivant la cour, et autres, qui ont faict tout le jour les estropiez, mutilés, hydropiques, venant le soir au giste, portent sous le bras un alloyau, un morceau de veau, quelque gigot de mouton, sans oublier la bouteille, qu'ils ont pendue à leur ceinture, et entrant dans ladite cour, ils quittent leurs potences, reprennent leur disposition, et en-bon-point, et à l'imitation des anciennes bacchanales, chacun ayant son trophée à la main, attendant que l'hoste leur prépare le souppé, dancent toutes sortes de dances, principalement la sarabande ; peut-on voir de

1. *J.-B. Thiers*, Traité des superstitions, t. I, p. 381.

plus grands miracles que les boitteux marcher droit en cette cour [1] ? »

Les cours des miracles étaient les *truanderies*, grandes ou petites, repaires accoutumés des *truands*, mot tiré, dit-on, de *tru*, qui en patois bourguignon s'appliquait à un impôt excessivement onéreux, tel qu'une partie de la population avait été réduite à la mendicité. Ces gens vivaient en assez mauvaise intelligence avec l'Église ; mais, au fond de leurs réceptables immondes, ils se riaient de la morale, des magistrats, des heureux du jour, de la société tout entière.

Il existait une cour des miracles hors de la porte Montmartre, à Paris. Après avoir habité les rues de la grande et de la petite Truanderie, et la rue du Sablon, située près de l'Hôtel-Dieu, les gueux y élurent domicile. Une seconde cour des miracles s'établit, vers 1330, dans la rue des Francs-Bourgeois. Enfin, la plus célèbre [2] s'étendait entre la rue Montorgueil, le couvent des Filles-Dieu et la rue Neuve Saint-Sauveur.

Dans les provinces, surtout dans quelques grandes villes, des rassemblements semblables se rencontraient. A Lyon, aux environs des Carmes, le « cabaret des miracles » voyait nombreuse compagnie. A Sainte-Anne-d'Auray (Bretagne), le *Pré des Gueux* était renommé. Tous les ans le chef des truands, ses officiers et ses sujets, s'y donnaient rendez-vous pour couper des bourses ; car les filous de la pieuse Bretagne jouissaient d'une réputation méritée :

> Surtout gardons-nous aujourdhuy....
> De l'inquisition d'Espagne,
> Des coupe-bources de Bretagne,

dit un poëte de la fin du XVI[e] siècle [3].

1. *Le Carabinage et Matoiserie soldatesque*, par le sieur Drachir d'Amorny (Richard d'Romany), p. 31, cité par Francisque Michel.
2. Encore très-fréquentée du temps de Sauval.
3. *Les Ballieurs des ordures du monde*, p. 43, 44, in-12, *Paris*, 1609.

Pour alimenter les cours des miracles et autres lieux mal famés, des Bohémiens, la plupart diseurs de bonne aventure, arrivaient successivement des pays lointains, ou simplement de Champagne et de Gascogne, malgré leur nom d'Égyptiens. Les populations de France les croyaient tous adonnés à la magie, fort experts dans la divination. Ils s'organisaient en tribus, au plein cœur de la société, et, par leur présence, ils y jetaient toujours un trouble réel.

Chaque groupe de Bohémiens qui apparaissait, excitait la curiosité générale.

Le dimanche, 17 août 1427, vinrent à Paris douze pèlerins (penonciers), un duc, un comte, et dix hommes à cheval, qui se déclaraient très-bons chrétiens et étaient de la basse Égypte. Le jour de la Saint-Jean Decolace, vinrent les gens du commun, qu'on ne laissa pas entrer dans Paris, mais qui furent logés à la Chapelle Saint-Denis. Il y avait environ cent à cent vingt hommes, femmes et enfants, de douze cents qui avaient quitté le pays. C'étaient les plus pauvres créatures que l'on pût voir. En leur compagnie, il y avait des sorciers qui regardaient dans la main des gens, disaient le passé et devinaient l'avenir. Ils mirent la discorde dans plusieurs mariages. Un frère mineur, appelé le petit Jacobin, alla, par le commandement de l'évêque de Paris, faire une belle prédication à la Chapelle Saint-Denis, et excommunia tous ceux qui avaient cru à la magie des bohémiens, et qui leur avaient montré la main. La troupe s'en alla, en septembre, et se dirigea vers Pontoise [1].

Ces Bohémiens avaient fait concurrence à la foire du Landit, où, cette année-là, on ne rencontra plus grand monde.

Trois ans après leur arrivée à Paris, « le cinquième jour du mois de Juing 1430, vinrent à Metz plusieurs Sarrazins du pays d'Égypte : » cent cinquante hommes,

1. *Ét. Pasquier*, Recherches, liv. IV, ch. 19.

femmes et petits enfants. Le mercredi, 7 novembre 1443, soixante à quatre-vingts Bohémiens, partis de Courtisoles (Champagne), se présentèrent à l'entrée de la ville de la Cheppe (Marne). La population les menaça. Il leur fallut promptement se retirer. En 1457, des Bohémiens étaient à Sisteron, dans le midi, et en 1457, des *Sarrazins* ou *Boesmiens* parcouraient le pays de Fontenay (Saône-et-Loire [1].)

Ces enfants perdus de la société, dits Bohémiens en France, Gitanos en Espagne, Zingari en Italie, et Gipsies en Angleterre, cette tourbe de menteurs émérites, de fainéants et de malfaiteurs, se mêla étroitement au rebut des habitants des villes et des campagnes.

Un lien commun, la science dans le vol, le cynisme dans la misère, l'obstination dans la débauche, les réunissait et les rendait presque solidaires. Ils s'entr'aidaient, malgré leurs rixes fréquentes; ils s'encourageaient au vice, et se soutenaient pour exécuter de gros méfaits.

Parmi ces gredins sympathisants, un compagnonnage se forma. Le royaume de l'Argot, composé de « Matois » ou filous, de « Mercelots » ou colporteurs, de « Gueux » ou mauvais pauvres, et d'une multitude de marauds effrontés, obéit à un chef, au « Grand Coesre, » truand habile entre les plus habiles. Ce chef exerçait une sorte d'autorité reconnue. Mais le gouvernement des honnêtes gens se défendait parfois contre ses audacieuces menées. Un homme qui fut trois ans Grand Coesre, et que l'on nommait « le roi de Tunes (Tunis) » était cul-de-jatte, apparemment, car deux chiens énormes, attelés à une petite charrette, le traînaient d'ordinaire. Le roi de Tunes subit le dernier supplice à Bordeaux.

Anacréon, l'un de ses successeurs, certainement cul-de-jatte, ne conquit pas moins de renommée que son il-

1. *Francisque Michel*, Bohémiens, mendiants, gueux, etc., *passim*, *Le Moyen âge et la Renaissance*, t. I[er].

lustre devancier. Sa cour se tenait sur le Port au Foin, à Paris. Il se couvrait d'un manteau de mille pièces, et logeait dans une taverne, quand les autres gueux gîtaient pêle-mêle dans un bateau de foin. Lorsqu'Anacréon mendiait par la ville, il était monté sur un âne.

L'administration du royaume de l'Argot ne laissait pas de prouver un certain ordre dans ses rouages. Le Grand Coesre avait un lieutenant, un « cagou », dans chaque province. Tout cagou, ressemblant à un gouverneur, participait à la dépouille des dévalisés, mendiait à sa fantaisie, et ne payait aucune redevance au Grand Coesre. Sa tâche était fort édifiante : il dévoilait aux apprentis les ruses du métier, et il faisait rentrer l'impôt dû par les argotiers. Les archisuppôts du royaume, enseignant aux adeptes le « jargon à rouscailler bigorne », professaient l'argot, qu'ils réglementaient comme des académiciens de bas étage. Ce travail leur valait l'exemption des redevances.

Au royaume de l'Argot, les sujets se montraient plus obéissants qu'on ne le penserait. Tous payaient impôt. En cela, le royaume interlope se modelait sur le royaume de France.

La foule connaissait, parmi les argotiers, les « Orphelins », jeunes coquins qui mendiaient par groupe dans Paris. Leur occupation était annuellement grevée de vingt-quatre sous, au profit du Grand Coesre. Celle des « Marcandiers » lui rapportait un écu. Ordinairement, les Marcandiers erraient deux à deux par la ville. Ils mettaient « bon pourpoint et pièces chausses », en déclarant sur leur passage que les guerres, les pillages ou le feu, les avaient ruinés. Les « Rudés » ou « Riffodés » se disant victimes, eux et leurs enfants, de quelque récent incendie, payaient quatre francs d'impôt.

Un demi-écu était dû par les « Millards, » ainsi nommés à cause des femmes dont ils se faisaient suivre. Ces argotiers exploitaient les campagnes et parodiaient les moines mendiants. Besace au dos, ils soutiraient aux pay-

sans du beurre, du fromage, des provisions de toutes sortes.

Vivant d'aumônes aussi, les « Malingreux » atteints de fièvre sans gravité, ou étalant aux regards des plaies fausses, payaient au chef quarante sous de redevance annuelle, quand les « Piètres », gueux estropiés, marchant avec des béquilles, lui donnaient un demi-écu.

Artistes par excellence, les « Sabouleux, » que le menu peuple appelait « malades de la Saint-Jean », se barbouillaient de sang, plaçaient un morceau de savon dans leur bouche pour avoir l'air de rendre de l'écume, et se roulaient par terre. Ils pratiquaient leur art dans les foires, les marchés, et près des églises. Leur redevance rapportait beaucoup au Grand Coesre, qui tirait tantôt sept sous, tantôt un quart d'écu des « Callots », teigneux vrais ou faux; des « Coquillards », pèlerins de Saint-Jacques ou de Saint-Michel; des « Hubins », qui se prétendaient mordus par des loups ou des chiens enragés.

Les « Polissons » mendiants en haillons, munis de besace et de bouteille, payaient deux écus; les « Francs-Mitoux », feignant d'être malades, s'appuyant sur un bâton, toujours tremblotants, bandant leur front d'un mouchoir sale, se liant le bras en haut, afin que leur poulx ne battît point, et pour sembler prêts à rendre l'âme, payaient seulement cinq sous.

Un certain nombre de partisans, non soumis au Grand Coesre, savaient s'exempter d'impôts. Tels les « Capons », comprenant les filous et les voleurs en général, qui mendiaient dans les cabarets; les « Courtauds de boutanche », ouvriers qui chômaient, et portaient sur leurs épaules les outils de leur profession; « les Convertis », hypocrites et finasseurs, qui avaient l'air de se rendre aux exhortations de quelque prédicateur, et faisaient profession de foi en public; les « Drilles », les « Narquois », ou gens de « la petite flambe », soldats licenciés qui logeaient dans les auberges.

Les Narquois, d'abord sujets du Grand Coesre, se-

couèrent le joug de l'obéissance; les autres n'appartenaient peut-être pas à l'Argot[1].

Ce monde exceptionnel, discipliné dans le mal, tirant profit des superstitions, de la peur, de l'ignorance, de l'incapacité encore notoire des gens qui administraient les cités, commettait fréquemment des énormités telles qu'il fallait se décider à prendre des mesures contre lui.

La repression des vagabonds, mendiants, nécromanciens, bohémiens et autres parias de la société, devint chose absolument nécessaire. Sous le roi Jean, tous les « oiseux, joueurs de dés, enchanteurs ès rues, ou truandants, ou mendiants valides, » furent tenus de travailler ou de sortir de Paris sous trois jours; sinon, on les prenait et menait en prison « au pain », pour quatre jours. La seconde fois, on les mettait au pilori; la troisième, on les marquait d'un fer rouge, et on les bannissait. Nul ne devait faire l'aumône qu'aux « gens aveugles, méhaignés », et à autres « misérables personnes[2]. »

Les mendiants valides, sous Charles VI, reçurent ordre « d'aller labourer[3] ». Les cours des miracles en contenaient beaucoup, sur lesquels on mit la main. Des malingreux, des piètres, des sabouleux, des callots et des hubins, ne purent arguer de leurs infirmités prétendues.

A Lyon, chaque jour, le roi des ribauds, accompagné du guet, faisait sa ronde, quand, du haut du clocher de Fourvières, la trompette sonnait la « chasse ribaude » ou retraite. Il arrêtait et conduisait en prison les vagabonds qu'il rencontrait[4].

Toujours redoutés, à cause de leur dégoûtante maladie, les lépreux étaient aussi surveillés le mieux possible. On les enferma dans les maladreries. Ils affluèrent à

1. *Francisque Michel, passim.*
2. *Ordonn. de* 1351.
3. *Ordonn. de* 1413.
4. *G. Paradin,* Hist. de Lyon, in-f°, *Lyon,* 1573; *A. Guillon,* Lyon tel qu'il était et tel qu'il est.

Paris ; mais Charles V ordonna (1372) de les renvoyer chacun dans sa province, et Charles VI les chassa des grandes villes[1]. Comme la lèpre venait souvent des porcs, ayant « sous la langue des pustules blanches », ce prince astreignit les langayeurs à ne pouvoir exercer leurs fonctions qu'après avoir été inspectés et approuvés par le maître en chef principal des bouches. Quand les langayeurs trouvaient un cochon « ladre », ils le marquaient à l'oreille, afin que personne ne l'achetât[2].

Non moins soucieux que son père de la santé publique, Charles VII ne manqua pas de s'occuper des malheureux lépreux, et il fonda notamment une chapelle et une maladrerie à Mehun-sur-Yèvre, près Bourges.

De même, pour tous les praticiens de la sorcellerie, l'autorité royale ne resta pas indifférente. Elle voulut remédier aux abus nombreux qui se commettaient au nom de la magie. Elle proscrivit les devins, les enchanteurs, les nécromanciens, « ceux qui usaient des sciences prohibées par l'Église[3] ».

La chasse aux sorciers ne lui suffit pas ; des sentences frappèrent les animaux coupables de maléfices. A Falaise, en 1386, une truie fut mutilée à la jambe et pendue, pour avoir déchiré et tué un enfant[4]. Pareil supplice ordonné, pour un fait pareil, en 1394, année où le bailliage de Mortagne condamna une truie à être pendue, comme sorcière. Cette truie fut « exécutée en habit d'homme » sur la place de la ville. L'exécution coûta vingt-huit francs (valeur actuelle), plus une paire de gants neufs donnés à l'exécuteur. Successivement on supplicia un bœuf, à cause de ses « démérites ; » on attacha un autre bœuf à la potence, après enquête, informations, et avocat entendu, pour avoir, « par furiosité,

1. *Ordonn. de* 1413.
2. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Franç., t. Ier, p. 316.
3. *Ordonn. de* 1490 et 1493.
4. *Statistique de Falaise*, dans le *Magasin pittoresque*.

occis un jeune gars de quinze ans[1] ». Le parlement de Paris fit brûler une truie (1446) convaincue de péché mortel avec un homme[2].

La justice bourguignonne frappa les bêtes malfaisantes; trois porcs furent pendus à Rouvre, parce qu'ils avaient tué un enfant[3]. Plusieurs procès contre des bêtes eurent lieu, au XV^e^ siècle, dans les officialités de Lyon, de Mâcon, d'Autun, etc.

On anathématisait les bêtes nuisibles[4]. Tout naturellement, les sorciers s'étaient aussi vantés de mettre en fuite ces fléaux vivants. Les habitants de la campagne des environs de Paris, qui avaient à se plaindre du ravage des rats, s'adressaient, pour les détruire, à de prétendus magiciens. Ceux-ci composaient un talisman qu'ils attachaient à un bâton planté dans le champ dont on voulait expulser les animaux dévastateurs. L'écrit portait, en latin : « Je vous adjure tous, méchants rats, qui êtes ici, de ne me faire aucun tort; je vous défends ce champ, et si, après ma défense, je vous y retrouve jamais, j'atteste la mère des dieux que je vous couperai chacun en sept morceaux. »

Bêtes suppliciées pour cause de sorcellerie, anathèmes prononcés contre des animaux, talismans employés afin de chasser les rats, de tels actes attestaient la force des idées superstitieuses, même chez les gens qui affectaient de les mépriser.

1. Jugement du bailliage de Gisors.
2. *Roux-Ferrand*, Histoire de la civilisation.
3. *C. Courtépée*, Descript. de la Bourgogne, t. I, p. 236.
4. *Le P. Théoph. Raynaud*, Traité des monitoires et des excommunications

CHAPITRE IX

I. Usages curieux ou poétiques suivis dans les baptêmes, les mariages et les enterrements. Le « Pen-bar. » Mères-nourrices. Enfants-trouvés, enfants bleus. » Préliminaires du mariage. Demandes : outre de vin; plat de noix; les « Pennerés » et les « Basvalans. » Protection; compassion. Épreuves. Symboles matrimoniaux. Le « chapel de roses. » Robe nuptiale. Célébration du mariage. Douaire. L'anneau, à Reims. Chaumière des époux. La soupe au cimetière. Les « espaseros » et les « espassés. » La « pelotte. » Secondes noces; charivari. Le « vin des fiançailles. » Les *Promesses*. Bénédiction du pain, du vin, du lit. « Plats de noces. » Les trois premières nuits. Épingles de la mariée. La quenouille. Le « pot cassé. » Veuvage. Ceinture de cor-délié. Plaintes des Bretonnes. La devise. Funérailles, inhumations et repas. Pénitents gris, blancs, noirs. Obsèques royales. Le premier éloge funèbre.

II. Usages divers relatifs au clergé. Taille. Coutumes « épiscopales » ou « synodales. » Le roitelet. La meunière de Cée. Le « mantel de Saint-Martin. » Priviléges. « Fiefs de dévotion. » « Bénéfice-cure. » Redevances aux nobles. Repas-Redevances. Indulgences. Jubilés. Absoutes. *Agnus Dei*. Hostie de l'ordination. Le voile. Bréviaires publics. Le cierge pascal. Le « général de la paroisse. » Dégradation religieuse. Réveillon. Tableau de cuisine. Les « Hirondelles de carême. » Œufs teinturiers.

III. Usages divers relatifs au roi et à la noblesse. Abolition des peines. Audiences. Tête couverte. Coffre du roi. « La bouche et les mains. » Quelques droits du roi. La « ceinture de la reine. » La « Cour amoureuse. » Plus de cours plénières. Dettes des grands. Lettres d'État. « Trancher la nappe. » Noblesse et fierté. Droits honorifiques et droits lucratifs. Loges de refuge. La « montrée. » Droits de rouage, — de billette, — de mortaille, — de la trousse, — de laude, — d'aubenage, — d'abeillage, — de pasnage, — de parcage, — de segorage, — de rupt-du-bâton, — de métive, — de relevoison à plaisir, etc. Le sire de Saint-Sauveur; les seigneurs d'Is-sur-Tille; les habitants de Nanterre; la dame de Montreuil-Belloy; le seigneur de Mâchecoul; le seigneur de Chillac; le sire de Couci. Barrières.

IV. Usages divers relatifs à la bourgeoisie et au menu peuple. Formule pour obtenir le droit de bourgeoisie. Quelques bannières de corporations. Les « rois » d'association. « Le « marchage. » « L'entrecours. » Les « cotteries. » Jetons des échevins et des officiers de Paris. Le « Poulin »

de Pézenas. Notaires-*amants*. Fondations charitables. Le « volet. » Changeurs. Monnaie des fabricants de Provins. Mangeurs-ravageurs et gardes-mangeants. Messagers. Chalands. « Les gants. » La parole, en fait de convention. Le baiser. Le coucher à deux. Commencement de l'année. Les « sergents de l'épée. » La « Cour des chênes. » Organisation forestière. Quelques lieux de plaisir. Transition du moyen âge à la Renaissance.

I

Quelque tristesse qu'on éprouve à retracer le tableau des erreurs et des vices d'une époque, il convient de ne pas se décourager, mais de chercher si à côté de ces ombres ne rayonnaient pas des clartés charmantes.

Laissant de côté les superstitions aux effets déplorables, et les hommes hideux qui les éternisaient pour en profiter, exposons les usages, les coutumes, les habitudes invétérées qui devaient résister longtemps aux idées nouvelles.

Il en était bon nombre que l'on ne saurait guère expliquer : la tradition et l'histoire ne nous en ont transmis ni l'origine ni les causes plus ou moins rationnelles. D'autres, ayant un caractère touchant et poétique, nous plaisent encore, malgré notre indifféreuce pour les symboles. Plusieurs, enfin, gardent une véritable importance philosophique, au triple point de vue de la religion, de la morale et des instincts sociaux.

En traitant des monuments de la législation féodale [1], nous avons déjà énuméré beaucoup de droits seigneuriaux et de redevances ecclésiastiques. Puis, en parcourant les provinces de France, nous avons ça et là reproduit de nombreuses coutumes locales [2]. Ce qui nous reste à faire, pour terminer la vie privée au moyen âge, c'est un choix de curiosités historiques.

Qui pourrait nier les gracieux usages observés pour

1. V. t. III, Livre V, ch. VI, § 5.
2. V. plus haut, Livre VI, ch. V.

les naissances et les soins donnés aux enfants, pour les célébrations de mariages et les divertissements qui s'y rattachaient, pour les funérailles et les cérémonies symboliques dont elles étaient accompagnées?

Un nouveau-né, par sa seule présence, réconciliait souvent des familles désunies. Heureuse d'être mère, plus d'une châtelaine se montrait compatissante aux enfants de sa vassale; heureux de posséder un héritier, plus d'un grand seigneur perdait son humeur farouche et voulait que ses inférieurs participassent à sa joie. Les haines profondes et anciennes du Breton s'adoucissaient à l'aspect d'un nouveau-né ou d'un très-jeune enfant. Puis, il lui suffisait de porter son fils dans ses bras, pour arrêter le pen-bar (bâton) de son implacable ennemi.

Le jour d'un baptême, plaisir immense au logis. Voici un chrétien de plus, dont la tache originelle disparaît! Que d'espérances fondées sur cette jeune tête! En certains pays, lorsqu'on portait un enfant à l'église, on le revêtait d'un habillement blanc, signe d'innocence, et on plaçait sur lui un morceau de pain, que l'on donnait à la première personne rencontrée, sans doute pour que l'inconnu se ressentît du bonheur de la famille. A Paris, et dans quelques autres provinces, les gens manifestaient leur contentement en portant, pour les baptêmes, de grands vases remplis d'eau de rose. Et des dragées, et des gâteaux, et des rasades, en l'honneur de celui qui entrait dans la vie! Force présents offerts à la mère et au nouveau-né. Il fallut que l'Église défendît de donner autre chose qu'un vêtement blanc à l'enfant [1].

D'après les baptêmes ordinaires, qu'on juge de la magnificence déployée, en ce jour solennel, pour l'héritier du trône! Aumônes et fêtes se succédaient. Les courtisans se groupaient autour du prince qui vagissait en son berceau. Dans la chapelle de Vincennes se voyaient

1. *Concile de Piste*, près d'Avignon, année 1288.

les fonts baptismaux qui servaient aux enfants des rois de France, — une cuve de cuivre rouge, en forme de grand bassin à l'antique, toute couverte de plaques d'argent, à personnages entaillés si artistement qu'on n'y apercevait le cuivre que par filet. Plus d'un « fidèle sujet » considérait cette cuve comme une relique.

Depuis les reines jusqu'aux femmes pauvres, toutes les mères nourrissaient leurs enfants de leur lait. Blanche de Castille, même incommodée, ne consentit jamais qu'on lui ôtât le titre de mère, « qu'elle tenait de Dieu et de la nature, » disait-elle. Mais, alors, l'intelligence n'était pas au niveau du cœur, chez les femmes. Pendant tout le moyen âge, les Françaises emmaillotèrent ces frêles créatures de manière à les priver totalement de l'usage de leurs membres; elles les étreignirent sous un réseau de bandages entre-croisés [1]. Habitude mauvaise, que nos campagnards actuels ont conservée.

Bien des malheureuses, par misère ou libertinage, abandonnaient leur fruit sur le pavé, le dévouaient à la mort, ou à la douleur de ne jamais prononcer le doux nom de mère. A Montpellier, une congrégation religieuse recueillit les orphelins, et les éleva dans un hôpital (1180.) Marseille suivit ce bon exemple. Paris, surtout, se distingua en ce point.

S'il se trouvait quelque enfant exposé, nul ne devait le relever, à l'exception d'un commissaire. Il fallait porter le petit abandonné aux « Enfants-Trouvés, » (auprès de la maison épiscopale, faisant le bas d'une ruelle qui descendait à la rivière). Dans la grande église, à gauche, il y avait un bois de lit qui tenait au pavé, et sur lequel, « les bons jours, » on plaçait lesdits enfants-trouvés, afin d'exciter la charité des passants. A quelques pas de là se tenaient deux ou trois nourrices, près d'un bassin pour recevoir les aumônes [2].

1. *Jules Quicherat,* Hist. du costume, *Magasin pittoresque.*
2. *J. Dubreuil,* Antiquités de Paris.

Des charités privées permirent de fonder (1326) l'hôpital des «Enfants bleus,» à côté de l'Hôtel-de-Ville. Cette fondation était pour les enfants abandonnés, qu'on habillait de bleu.

Malgré les joies que causait une naissance, il était impossible de comparer le baptême avec le mariage, quant aux préliminaires et au cérémonial.

D'abord, dans le mariage, les pourparlers, les demandes faites de part et d'autre. En certaines contrées du Midi, le jeune homme qui aspirait à la main d'une jeune fille, portait une outre de vin chez les parents de celle-ci. Quand la famille buvait de ce vin, elle ne pouvait plus éconduire l'amoureux, « attendu qu'elle avait bu son vin. » Ne pas boire, c'était ne pas accepter. Dans les Landes, le prétendant et deux amis se présentaient chez la jeune fille. On passait la nuit à boire, à manger, à raconter des histoires merveilleuses. Au jour naissant, la jeune fille servait le dessert, et s'il y avait un plat de noix, cela signifiait un refus. En Bretagne, généralement, les tailleurs jouaient le rôle d'entremetteurs pour les mariages; ils portaient la parole, improvisaient des vers, au nom des prétendants, auprès des jeunes filles ou *Pennerés*. A Pont-l'Abbé, on appelait alors ces tailleurs *Basvalans*, à cause de la branche de genêt qu'ils portaient à la main dans cette occasion. Ces poëtes populaires, pour mieux réussir dans leur ambassade, mettaient une chausse rouge et l'autre bleue.

Mariage, le plus souvent, voulait dire protection. Parfois une veuve, ayant de grandes terres à gouverner, appelait à elle quelque chevalier d'une haute capacité. Elle lui confiait, avec le titre de vicomte on de châtelain, le commandement de ses fiefs, de son château, de ses hommes de guerre. Puis elle l'épousait [1]. Parfois une jeune fille, touchée de compassion, s'offrait à devenir la femme d'un condamné à mort. Il existe des exemples de

1. *La Curne de Sainte-Palaye*, Mém. sur l'anc. cheval. t. I, p. 316.

lettres de grâce accordées en ce cas à des condamnés [1].

Les accordailles, les arrhes, les fiançailles, précédaient la bénédiction nuptiale, et motivaient quelques fêtes de famille.

De plus, coutume vraiment immorale, les futures épouses des monarques français subissaient ordinairement des épreuves, « pour s'assurer qu'elles étaient propres à porter enfants. » On les dépouillait de leurs vêtements devant des matrones chargées d'examiner si elles étaient aptes à la génération [2]. Les matrones ne paraissaient en public que le visage découvert [3].

Assurément ces épreuves, qu'Isabeau de Bavière ne subit pas, lors de son union avec Charles VI, n'avaient pas lieu dans les mariages des sujets. Ce fut bien assez, plus tard, du « congrès, » épreuve ordonnée par la justice pour constater, en présence de chirurgiens et de matrones, la puissance ou l'impuissance des époux qui plaidaient en nullité de mariage.

Peu avant la noce, les habitants des Vosges offraient une poule blanche aux filles sages qui se mariaient, non à celles dont la réputation n'était pas intacte. Dans le Castrais, le jour même de la célébration du mariage, les jeunes gens volaient des choux, et en faisaient une soupe qu'ils servaient aux mariés pendant la nuit. L'usage voulait absolument que ces choux fussent volés, sans qu'on puisse donner les raisons de cette particularité.

Doux symbole : dans quelques cantons, on jetait des fleurs et des épis sur les nouveaux mariés, afin d'appeler sur eux une prospérité constante. En certains lieux de la Bretagne (Ille-et-Vilaine), les compagnes de la future mariée lui donnaient une quenouille, comme pour l'avertir qu'elle devait mener une vie laborieuse. C'était un usage

1. Lettres de 1376 et de 1382.

2. *Duval-Pineu*, Hist. de France sous le règne de Charles VI, t. Ier, p. 149, et *en note*, in-8°, *Paris*, 1842.

3. *De Marchangy*, Tristan le voyageur, t. Ier, p. 221.

des plus louables. Au fond des Basses-Alpes, lorsqu'on allait à l'église, le père de la jeune fille présentait à celle-ci un verre d'eau, dans lequel il avait jeté une pièce d'or ou d'argent. Par ce symbole, la nouvelle épouse apprenait qu'elle recevait là les derniers soins de sa famille. Elle buvait l'eau, empochait la pièce, et, par convenance, versait d'abondantes larmes. A l'église, autre symbole : le mari posait le genou sur le tablier de la mariée, comme pour prendre possession de sa femme.

Après la bénédiction nuptiale, dans les Basses-Alpes encore, la mariée s'asseyait sur une pierre conique, dite « pierre des époux, » et recevait les félicitations et les embrassements des membres des deux familles. Le cortége conduisait la mariée à l'habitation de l'époux, où on la gratifiait de trois petits pains, qu'elle prenait pour en donner deux aux gens de la maison, et un à ceux du dehors. Symbole de la prise de possession du logis. L'inégalité du partage indiquait que la mariée devait davantage aux parents qu'aux étrangers. On lui remettait, dans un plat, du grain de froment, qu'elle répandait sur les assistants, comme souhait de prospérité. On présentait aux époux de la soupe dans une seule assiette: symbole d'union et de communauté.

Lors d'un mariage, en Bresse, la mère de la fiancée apportait à sa fille une pièce de toile qui devait servir à l'ensevelir[1]. Dans l'acte de bail à vie du mariage, l'époux s'engageait à fournir à sa femme des robes noires qu'elle portait à la Toussaint, au jour des morts, et pour le deuil de ses père et mère. On tempérait ainsi la joie des noces par une idée religieuse et profonde; on ajoutait, par le souvenir d'un temps heureux, un sentiment de plus à la tristesse causée par la mort des parents[2]. Puis, les jeunes gens de la noce ornaient de fruits, de rubans et

1 *C. Courtépée,* Descript. de la Bourgogne, t. V, p. 281.
2. *Statistique du département de l'Ain,* ch. XI.

de roses, une branche d'épine, qu'ils dépouillaient de sa parure à la fin du banquet. Symbole de la vie, riante et fleurie d'abord, bientôt hérissée de pointes cruelles.

Par toute la France, à quelques exceptions près, le « chapel de roses » était la petite couronne que la jeune fille portait à l'église, pour y recevoir le bénédiction nuptiale. Souvent aussi le « chapel de roses » désignait un don léger de mariage. Il était parfois d'or et d'argent.

La jeune fille revêtait ici un costume blanc, là un costume de couleur. Dans les Vosges, le noir était la couleur usitée pour la robe de noce. La robe nuptiale des Bretonnes se transmettait de génération en génération. Dans la commune de Fours (Basses-Alpes,) les femmes ne devaient apporter dans leur ménage que trois robes en se mariant. La valeur de leur trousseau ne dépassait pas deux cents francs. Il s'agissait de ne point trop appauvrir les familles au profit d'un enfant. Cet usage rappelait celui que les lois de Solon prescrivaient en Grèce.

Préalablement, les conventions matrimoniales avaient été décidées. Les parents avaient constitué les apports de chacun des futurs. *Verchère*, vieux terme de coutume, usité encore en Auvergne, y signifiait le fonds donné en dot à une fille. Les discussions d'intérêts s'étaient terminées par avance, et la bénédiction nuptiale allait donner au contrat son plein effet.

Comme l'église était tout, dans la question du mariage, le public avait fait la plus grande attention aux bans publiés pendant trois dimanches consécutifs, afin de former opposition en certain cas. Ces préliminaires étant achevés, le prêtre se disposait à donner la bénédiction nuptiale, soit le jour, soit la nuit. Il ne manquait pas de rappeler ainsi les bans publiés: « Nous avons fait les bans dans cette sainte église par trois dimanches consécutifs, et n'avons trouvé nul empêchement à la légitime union; encore les faisons de rechef première, seconde, troisième et quatrième fois. S'il y a quelqu'un qui connaisse em-

pêchement à ce mariage, qu'il le dise. Qui maintenant s'en taira et après en parlera sera excommunié[1]. »

Si une opposition valable survenait, le mariage ne se concluait pas. Prêtre, parents, amis convoqués se retiraient. Dans le cas contraire, la célébration avait lieu.

Devant le prêtre, le mari était censé constituer une dot à son épouse. En lui remettant une pièce de monnaie, il prononçait ces paroles : « Je vous doue du douaire dont il a été convenu entre vos parents et les miens, duquel ces deniers sont la représentation[2]. » A Reims, l'époux, présentant l'anneau nuptial à sa femme, le lui plaçait d'abord sur le pouce et l'index, en disant : « De cet anneau, je vous épouse. » « Il touchait ensuite avec l'anneau le doigt du milieu, et quand il le mettait au quatrième doigt, il ajoutait : Et de mon corps je vous honore[3]. » Quelquefois, en mettant l'anneau successivement à chaque doigt, depuis le pouce jusqu'à l'annulaire, l'époux déclamait les vers suivants :

Par cet anel l'Église enjoint
Que nos deux cueurs soient joints
Par vray amour et loyale foy :
Pour tant je le mets en ce doy. 4

Quand on célébrait un mariage parmi les gens sans fortune, près des rives de l'Aisne et de l'Oise, des ouvriers et des manœuvres élevaient gratuitement une chaumière au nouveau couple. Cette coutume fraternelle subsiste encore dans le canton d'Hirson. Depuis 1309, les droits de chambellage et de sénéchaussée, dûs par les évêques et abbés, pour chaque prestation de serment, étaient employés à marier de pauvres filles nobles[5]. A

1. D'après les anciens rituels.
2. D'après Beaumanoir et les *Rituels*.
3. Rituel de la paroisse de Reims, imprimé en 1585.
4. Ancien manuscrit de l'église de Reims.
5. *Édit de mars* 1309. Coll. Isambert.

Manosque (Basses-Alpes), des jeux nuptiaux consistaient à unir un certain nombre de jeunes filles aux garçons qui avaient été vainqueurs dans la course ou la lutte.

Après la cérémonie religieuse ayant aussi, comme on l'a vu, un caractère civil, plusieurs usages singuliers étaient suivis ça et là. Dans la Haute-Marne, quand les époux sortaient de l'église, ils s'arrêtaient au cimetière, où on leur faisait manger quelques cuillerées d'une soupe contenue en un énorme vase. Tous les invités les imitaient. Cela apprenait aux époux que l'égalité devait régner entre eux. A Massat (Ariège), la nouvelle mariée allait se réfugier dans une maison où des jeunes filles, armées d'épées, et nommées *espaseros*, se chargeaient de la défendre. Les compagnons de la mariée, armés aussi d'épées, venaient assiéger la maison. C'étaient les *espassés*. Les *espaseros* cédaient, et les *espassés* triomphants emmenaient l'épouse. Dans la plupart des villages de Provence, lorsque les époux, après leurs noces, quittaient le pays pour aller habiter dans un autre, les jeunes gens, comme autrefois ceux d'Athènes, les obligeaient à payer une sorte de tribut, — la *pelotte*. Dans d'autres localités de la même province, quand une jeune fille épousait un étranger, les garçons prenaient les armes et enjoignaient au futur de payer la dépense qu'ils faisaient au cabaret. Au moment où le mari emmenait sa femme, il retrouvait cette compagnie à la sortie du village. Alors on offrait aux époux de la liqueur qu'ils devaient boire, et des noix confites qu'eux seuls devaient manger.

Ces manifestations n'avaient rien que d'agréable. Elles l'étaient moins, lorsqu'il s'agissait d'un second mariage, de « noces réchauffées. » Quand des veuves se remariaient, sous Charles VI, on avait coutume de les « régaler d'un charivari. » Les veufs aussi supportaient parfois cette contrariété. Devant leur maison se faisait, la nuit, un bruit tumultueux de poëles, poëlons, chaudrons, etc., avec accompagnement de cris et de huées. En Dauphiné, un impôt frappait les veuves qui se rema-

riaient. « A Paris, un droit de couvre-chief se prélevait sur les nouveaux mariés.

A la cérémonie religieuse succédaient les bombances. On riait, on chantait, on dansait, on mangeait et buvait, surtout, dans les accordailles, dans les fiançailles, et dans les noces. L'usage était de « boire le vin des fiançailles. » Il fallait alors que le fiancé vidât souvent son verre, pour faire raison aux convives qui lui portaient des santés. De là le proverbe: « Boire *tanquam sponsus*, comme un fiancé. » Au repas des fiançailles, en Bretagne, le père du jeune homme présentait à la jeune fille les *promesses*, — un livre d'église, des chapelets, des bagues, une somme d'argent.

Aux noces, les danses étaient très-variées. On distinguait le « tribory » danse trois fois plus magistrale et gaillarde que nulle autre [1]. Il y avait les danses basses, régulières, pratiquées par les honnêtes gens, et les danses par haut, irrégulières, à mouvements violents, à contorsions extraordinaires, comme celles des saltimbanques.

En plusieurs lieux, quand les époux, au sortir de la messe, arrivaient à la porte de leur maison, ils y trouvaient le pain et le vin. Le prêtre bénissait le pain, qu'il présentait à l'époux et à l'épouse, pour qu'ils y mordissent; il bénissait aussi le vin et leur en donnait à boire. Ensuite, il les introduisait lui-même dans la maison conjugale [2].

Il était d'usage, aussi, que le lit nuptial fût béni par un prêtre, avant que les nouveaux mariés ne couchassent ensemble. Alors on donnait aux curés les « plats de noces, » c'est-à-dire leur dîner en argent ou en nature, sous peine d'excommunication.

A Scaer (Bretagne), par respect pour certaines prescriptions canoniques, la première nuit des noces appartenait à Dieu, la deuxième à la Vierge, et la troisième au

1 *Noël Dufail*, Contes et discours d'Eutrapel.

2. D'après un missel du xv^e^ siècle, cité par D. Martène.

patron du mari. Ailleurs encore, des évêques, sur l'exemple du jeune Tobie, défendaient aux nouveaux époux d'habiter ensemble les trois premières nuits de leur noce. Néanmoins, l'évêque d'Amiens ne put exiger légalement une somme d'argent des nouveaux mariés, pour leur permettre de coucher ensemble les trois premières nuits[1]. A Angles (Montagne Noire), le jour des noces, lorsque l'on conduisait la femme au logis du mari, la mère de celui-ci remettait à sa bru un balai et une cruche, — sorte d'invocation, comparable à celle que les Latins adressaient au Dieu *Domicius*. La mariée arrosait et balayait la chambre; puis elle sortait, se plaçait devant la maison, en ayant d'un côté, à sa ceinture, une pelote couverte d'épingles, et, de l'autre côté, une bourse vide où les invités déposaient une offrande, « payaient les épingles de la mariée. »

Si le plus beau jour de la vie fournissait aux mariés l'occasion de recevoir des offrandes, il les assujettissait aussi à quelques redevances. A Périgueux, l'heureux couple apportait aux seigneurs du Puy-Saint-Front une pelote losangée de drap ou de cuir de diverses couleurs. La femme, mariée en secondes noces, leur donnait un pot de terre avec treize bâtons de divers bois et arbres portant fruits, et deux sous six deniers pour celui qui cassait le pot en lançant le bâton les yeux bandés. La femme mariée trois fois offrait un tonneau de cendres treize fois tamisées, et treize cuillers de bois d'arbres fruitiers. La femme mariée cinq fois devait une maison de treize chevrons sur la rivière de l'Ille, dans laquelle dansaient treize hommes habillés de blanc. La femme six fois mariée donnait une cuve de fiente de géline blanche[2].

Un seigneur, dans le Vexin normand, assemblait en juin tous ses sujets nubiles, les mariait en bloc, se met-

1. *Arrêt du parlement*, 19 mars 1409.
2. *Mary-Lafon*, Droits féodaux, *Le Moyen âge et la Renaiss.*, t. I[er]

tait à table, et faisait la noce avec eux[1]. A Thouars, le châtelain prenait pour son droit de « noçage » le premier plat du repas, une pinte de vin, et un pain blanc d'une livre. A Somloire (Anjou), le sergent du seigneur était convié huit jours d'aller aux épousailles avec deux chiens courants couplés et un lévrier. Il s'asseyait devant la mariée au dîner, était servi comme elle, et lui disait la première chanson. Les mariés donnaient à boire et à manger aux chiens et au lévrier[2]. On devait au seigneur de la Boulaie le « régal de mariage. » L'époux, le jour des noces, venait avec des musiciens lui offrir deux brocs de vin, deux pains et une épaule de mouton. Avant de se retirer, ledit seigneur sautait et dansait. Dans le Limousin, il existait un « droit de gendrage, » calculé sur l'argent apporté par les mariés venant demeurer chez le beau-père, ou par l'époux partageant le logis de sa femme[3]. Quant aux nouveaux mariés du fief d'Écottiers (Anjou), l'usage voulait qu'ils franchissent un large ruisseau. « S'ils défaillaient à icelui sauter et qu'ils tombassent à l'eau, ou qu'ils fissent défaut, » ils encouraient une amende de quinze boisseaux d'avoine[4]. La redevance, en Poitou, devait s'éteindre lorsque le ruisseau aurait été franchi une fois sans chute. Mais la largeur du ruisseau était telle que le châtelain ne pouvait risquer de voir ce droit aboli[5].

Après l'expiration du jour des noces, le cérémonial et les charges, grandes ou petites, ne cessaient pas encore.

Le premier dimanche qui suivait la célébration d'un mariage, en Sologne, le sacristain de la paroisse apportait une quenouille à l'épouse, qui entourait cette quenouille de lin filé. Elle ajoutait son offrande. Cela se passe encore ainsi. A Tulle, le dimanche qui précédait

1. *Sainte-Foix*, Essais histor. sur Paris, t. V.
2. *J. Bodin*, Récherches sur l'Anjou.
3. *De Laurière*, Glossaire du droit Français.
4. *J. de Bourdigné*, Chronique d'Anjou, in-f°, *Angers*, 1529.
5. *E. Bonnemère*, Hist. des Paysans, t. I°, p. 440

le carnaval, tous les habitants mariés dans l'année devaient se rendre sur le Puy Saint-Clair. A midi, trois enfants sortaient de l'hôpital. L'un battait un air sans mesure sur son tambour, les deux autres portaient alternativement un pot rempli d'ordures. Ils allaient ensuite battre un ban à la porte du vicomte, et à la porte des officiers de justice. Ces derniers suivaient le pot au Puy Saint-Clair. Le greffier procédait à l'appel des nouveaux mariés : parmi ceux-ci, les absents ou ceux qui n'avaient pu casser le pot à coups de pierre, payaient amende au vicomte.

D'autres droits, prélevés directement ou indirectement, par suite des noces, étaient perçus dans les châtellenies. Nous en avons déjà rencontrés, et nous en rencontrerons encore.

Cependant toutes les choses se réglaient, et il n'y avait plus, de la part des époux, qu'à vivre en bonne intelligence, qu'à mener l'existence la plus douce possible. En maintes localités, la femme appelait son mari : « mon baron[1] » Mais, dans une petite ville, suivant la coutume, les femmes battaient leurs maris la deuxième fête de Pâques, et, à leur tour, les maris battaient leurs femmes le lendemain[2]. Un pareil usage, si singulier, s'expliquerait difficilement.

Généralement, l'esprit de ménage se développa de siècle en siècle, aussi bien sous le rapport des droits qu'au point de vue moral. Le jour où la chevalerie protégea et rehausssa les « dames », la loi s'empressa de définir leurs prégatives, d'asseoir leur part d'autorité dans le foyer domestique.

Aussitôt qu'elle devenait veuve, la femme prenait la ceinture composée de nœuds déliés, ou de *cor délié*, d'où est venu le mot cordelière. Cette espèce de rébus fut accueilli par le blason dans les armoiries des veuves[3].

1. Fabliau d'*Aucassin et Nicolette*, dans Legrand d'Aussy.
2. *Jean Belet*, Explication de l'office divin; V. t. III, p. 271.
3. *Le P. Ménestrier*, Orig. des ornements et des armoiries, ch. VIII, p. 161.

Alors, selon la coutume établie au XIV^e^ siècle, quand une femme, après la mort de son mari, voulait renoncer à la communauté des biens, elle décrochait sa ceinture, avec ses clés et sa bourse, et plaçait le tout sur le cercueil. Elle allait ensuite « gésir » ailleurs qu'en la maison conjugale[1].

Ceci nous amène à parler de la mort et des funérailles.

Par ces temps de guerres incessantes, les familles se décimaient vite. Puis les corvées et les durs travaux enlevaient prématurément nombre de roturiers. Les hommes de mer, aussi, bravaient mille dangers pour nourrir leurs pauvres familles ; les pêcheurs, sur nos côtes, affrontaient la tempête avec des embarcations bien insuffisantes. Au Croisic, les femmes allaient sur un rocher qui s'élevait au bas de la mer demander aux oiseaux le retour de leurs époux ou de leurs amants. Cheveux épars, mais parées avec recherche, ornées d'un bouquet de fleurs, elles tendaient les bras au ciel en s'écriant :

Goëlans, goëlans!
Rendez-nous nos maris et nos amants!

Mais la mer ramenait fréquemment des cadavres. Aussitôt, en Basse-Bretagne, on s'enquérait pour savoir si les défunts avaient fait par avance leur testament ou leur « devise », car, en cas de mort *ab intestat*, on les regardait comme des réprouvés, on disait qu'ils étaient partis sans langue.

Lorsqu'une famille venait de perdre un de ses membres, à Berlats (Tarn), on coupait immédiatement toutes les fleurs qui étaient dans le jardin, et, tant que le deuil durait, on n'en laissait plus s'épanouir aucune. Pareille coutume existait chez les Grecs, où se retrouvait aussi celle que l'on suivait sur les bords du Var, et qui con-

1. *Grand Coutumier*, Liv. II, ch. 41.

sistait à exposer le mort, le visage découvert. Si c'était une fille, le linceul, blanc, était parsemé de feuilles de lierre. Parents, amis, connaissances, voisins, venaient veiller le cadavre (V. plus haut, p. 414 et 415).

Ça et là, dans les montagnes des Basses-Alpes, on ne mettait pas le défunt dans une bière : on l'enterrait couvert seulement d'un linceul. Dans les Hautes-Alpes, par exemple à Arvieux, la femme embrassait toujours le corps de son mari, avant qu'on ne l'enlevât.

A Rémollon, à Theus et à Espinasse, les assistants à l'enterrement recevaient un morceau d'étoffe. Les campagnards du Languedoc poussaient des cris lamentables. Dans plusieurs parties du Midi, surtout à Perpignan, des personnes pieuses, formées en congrégations de pénitents gris, blancs ou noirs, figuraient presque toujours aux funérailles, et s'imposaient l'obligation d'aller chercher les corps des suppliciés. En Bresse, les femmes suivaient le convoi[1] et disaient en pleurant : « Il a tant remué la terre qu'il a creusé son tombeau[2] ». L'usage des pleureuses subsistait; il n'a pas disparu de la vallée d'Aspe (Béarn) ni d'autres lieux. Lorsqu'un parent ne se sentait pas le courage de célébrer les vertus du défunt, il confiait ce soin à des femmes qui en faisaient métier.

Les bières, en général, étaient portées à bras par des parents ou des amis du mort. Dans quelques communes, on entrait une outre de vin dans le cimetière, et l'on buvait. Au retour, la maison du défunt se changeait en lieu de bacchanales. A l'Argentière, après l'inhumation, il fallait dresser des tables autour du cimetière; celle du curé et de la famille sur la fosse même. Après, chacun buvait « à la santé du pauvre mort. » Presque partout, les gens du convoi mangeaient à la suite des funérailles. Dans le Cantal, le survivant des époux donnait même quelquefois son repas pendant que le cadavre était en-

1 V. plus haut, p. 380.
2 *Mém. de l'acad celtique*, t. V, p. 20.

core dans la maison, et l'on pensait à remarier le veuf ou la veuve.

Pour les funérailles d'un curé, l'usage voulait que son corps fût exposé sur un lit de parade au milieu d'une chapelle ardente, revêtu d'habits sacerdotaux, et solennellement promené ensuite. Pour celles d'un moine, il y avait aussi des cérémonies spéciales. A la Grande-Chartreuse, on étendait le corps du défunt sur une planche, et c'était fête dans la communauté, qui rompait les jeûnes afin de célébrer l'entrée du chartreux expiré dans une vie nouvelle et meilleure[1]. Lorsque l'abbé de Saint-Ouen, à Rouen, venait à mourir, les moines faisaient un grand repas, où paraissaient le vin extra et les épices de toutes sortes. A Fontevrault, le religieux décédé était porté successivement dans l'église des religieuses qui jetaient sur lui de l'eau bénite, et dans l'église des hommes. Il était revêtu d'habits monastiques, et tenait dans la main une bougie, plus sa règle. Cela signifiait que s'il avait bien observé la loi du couvent, le bonheur éternel serait sa récompense, mais que s'il avait désobéi à la règle, la damnation deviendrait son châtiment[2].

Les seigneurs et leurs femmes, on le sait, étaient presque toujours inhumés dans des églises. Beaucoup possédaient le « droit de tombe », c'est-à-dire le droit de reposer dans une tombe particulière qu'ils avaient fait mettre dans quelque chapelle[3]. Mais l'abbaye de Romans ne voulait pas enterrer dans son enceinte les gens dont les dettes n'avaient pas été acquittées. Il répugnait aux chanoines de reposer à côté de pareilles gens[4]. A part cela, quand un donateur mourait, les moines priaient ardemment pour celui qui les avait dotés de richesses et de redevances[5].

Fallait-il donner la sépulture aux souverains, un

1. *J. Michelet*, Origines du droit français.
2. *D. Martène*, Voyage littéraire de deux bénédictins, IIe partie, p. 3.
3. *Dictionn. de Trévoux*, au mot *Tombe*.
4. *Priviléges du chapitre de Romans*, Art. 6.
5. D'après plusieurs obituaires manuscrits.

cérémonial aussi luxueux que solennel était généralement observé. Le clergé ne manquait pas d'y assister en grand nombre. Aux funérailles de Philippe-Auguste, à Saint-Denis, deux prélats se disputèrent le droit d'officier. L'autorité ecclésiastique décida qu'ils célébreraient conjointement le service à deux autels différents, en prononçant simultanément les paroles, sur le même ton, et que le chœur répondrait comme s'il n'y avait qu'un seul évêque à l'autel. Ainsi fut fait, et la cérémonie n'en parut que plus auguste.

Les papes et les conciles avaient défendu de démembrer les corps des trépassés, parce qu'ils regardaient d'ailleurs la dissection comme un sacrilége. Néanmoins, le corps de Philippe de Valois fut enterré à Saint-Denis; on mit ses entrailles aux Jacobins de Paris, et son cœur à la chartreuse de Bourg-Fontaine.

A mesure que la royauté gagna en prestige, les rois eurent des obsèques plus magnifiques. Le corps de Charles VI fut enfermé dans un cercueil, et l'on fit mettre dessus son effigie en cire, revêtue des habits et ornements royaux. On conserva à Saint-Denis plusieurs effigies en cire de nos rois. Dès que les médecins avaient assuré que le souverain était mort, un homme habile lui appliquait de la cire sur le visage pour en tirer la parfaite ressemblance ; mais auparavant il frottait la peau avec de l'huile, afin d'empêcher la cire de s'y coller.

Ces cérémonies coûtaient des sommes fabuleuses, dans lesquelles une grosse part appartenait aux prélats. Il est aisé de le comprendre en lisant le fait suivant.

Pendant quatre mois (1440), « dans le cimetière des Innocents on n'enterra ni petits ni grands, et on n'y fit recommandation pour personne, parce que maître Denis de Moulins, évêque de Paris, en voulait avoir trop grosse somme d'argent[1]. » On publiait au prône et on affichait à la porte de la paroisse l'excommu-

1. *Journal des règnes de Charles VI et Charles VII.*

nication contre le *mort*, que sa famille avait enterré dans un champ, quand elle ne pouvait ou ne voulait point payer le prix exorbitant que l'église demandait « pour le laisser pourrir en terre bénite. »

Aux obsèques d'un roi ou d'un homme tout à fait hors ligne parmi les guerriers, les prélats et les personnages politiques, l'usage s'introduisit de prononcer un éloge funèbre. Le premier a été dit dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis, assurent plusieurs historiens, à la mémoire du connétable Bertrand du Guesclin. Depuis, cette coutume continua.

II

Plusieurs usages divers, relatifs au clergé, ou ayant presque une teinte religieuse, étaient suivis parmi les populations.

De nombreuses redevances, outre celles que les lecteurs connaissent [1], étaient payées aux supérieurs ecclésiastiques, soit par les laïques, soit par des clercs réguliers ou séculiers. Toutes ne s'expliquaient pas aisément. « L'usage voulait, » pourrait-on se borner à dire, en rappelant ces petites coutumes établies sans cause réelle, ou d'origine inconnue. Questions d'intérêt, d'honneurs rendus, habitudes adoptées soudainement et conservées par respect pour le passé, voilà leur raison d'être.

Vous savez bien pourquoi les trésoriers de Saint-Vincent, à Rouen, remplissaient de sel des mesures d'airain, quand des bateaux chargés de cette marchandise passaient au pied des parvis de l'église. Cela produisait un assez bon rapport. A Jumiéges, le maréchal devait raser et tondre les chevaux de l'abbé et les moines du couvent, puis

1. V. t. III, Livre V, ch. VI, p. 292 et suivantes.

saigner les uns et les autres, avec la permission de l'abbé [1]: cela s'ajoutait à cent corvées, dont Jumiéges tirait avantage.

Les gens qui avaient ordre de prêtrise ne pouvaient être imposés à la taille contre leur privilége, « sous ombre de ce qu'ils travaillaient de leurs mains en leurs propres possessions [2]. » Mais si des prêtres commettaient le péché d'incontinence, on les assujettissait à la taille pour les punir.

Échappant aux exigences du fisc, les ecclésiastiques ne se voyaient pas moins en butte aux aides que sur eux levaient les évêques. C'étaient des « coutumes épiscopales » ou « synodales, » qui s'appelaient quelquefois « denier de Pâques. » Dans plusieurs diocèses, les évêques exerçaient le droit de « déport; » ils jouissaient une année d'une cure vacante par décès, et la faisaient desservir [3].

A Mirabeau (Provence,) le jour de la seconde fête de Noël, les jeunes gens se rendaient à l'église au son du tambourin, et ils présentaient un roitelet vivant au curé qui, en revanche, leur donnait trois livres tournois. Le jour de saint Laurent, la meunière de Cée devait un dîner au curé, à ses valets, à ses chiens et à son oiseau de proie [4]. Dans plusieurs villes de France, chacun était obligé de donner à l'église de Saint-Martin de Tours, le jour de la Saint-Martin d'hiver, un certain nombre de peaux d'agneaux. Cette redevance avait nom « le mantel de saint Martin. »

Souvent, les perceptions de redevances étaient à peu près impraticables. L'histoire offre quelques exemples de curés de Paris affermant leurs cures et leurs droits curiaux publiquement [5]. Les fermiers ne manquaient pas,

1. *Grand cartulaire de Jumiéges*; *Léop. Delisle.*
2. *Arrêt du parl. de Grenoble, ann.* 1457, dans Papon.
3. D'après Dumoulin, Chopin et Louet.
4. *C. Courtépée,* Descr. hist. de la Bourgogne, t. IV.
5. Testament de Nicolas Flamel, ann. 1416; Accord entre les curés de Saint-Germain et de Saint-Eustache, ann. 1443.

et les ennuis de la perception n'incombaient plus aux chefs de paroisse.

Il existait des fondations de repas qui ressemblaient fort à des redevances. Lorsque Galon (1107) et Étienne (1134), évêques de Paris, unirent le prieuré de Saint-Éloi à l'abbaye de Saint-Maur, ils stipulèrent qu'aux fêtes de saint Paul et de saint Éloi ils donneraient à dîner au chapitre dans le réfectoire de Notre-Dame; que le premier dîner consisterait en six écus et une obole, huit moutons et deux setiers et demi de froment; l'autre, en trois écus, six pourceaux, deux muids et demi de vin. Les pourceaux devaient être en vie et bien sains. Le froment, tant de l'un que de l'autre dîner, devait être bien vanné; le vin devait être à la mesure du cloître des chanoines.

Les évêques de Paris donnèrent au chapitre de semblables repas, avec du froment, soit aux quatre stations des fêtes annuelles, soit à d'autres fêtes de l'année. En outre, à Pâques, à la Pentecôte, à la Toussaint et à Noël, ils durent un certain nombre de pains en quatre quartes de vin aux chanoines et aux clercs de marines. Un évêque s'étant abstenu d'acquitter ce droit, pendant plusieurs années, fut condamné par provision, en 1429 et 1431, à leur payer les arrérages échus depuis qu'il remplissait le siége épiscopal.

Les chanoines de Sainte-Geneviève payaient deux déjeuners, le jour de leur fête et le jour de l'Ascension, au chapitre, aux chapelains, aux chantres et enfants de chœur de Notre-Dame, si ce jour-là ils venaient en procession à leur église. Mais il y eut quelques insolences de commises, dans leur réfectoire, par les chantres. Cet usage cessa, et plus tard les chanoines distribuèrent au chapitre de Notre-Dame et à tout le clergé, après la grand'messe, des petits pains bénits, appelés « pains de sainte Geneviève [1]. »

1. *La Chesnaye Desbois*, Dictionn., au mot *Repas*.

En France, dans plusieurs couvents et églises, il existait encore des agapes, provenant de fondations [1]. Puis, certains repas de bienvenue, et parfois des collations obligées. Au repas donné par l'archevêque de Tours, lors de son installation, un des seigneurs qui le servait à dîner, recevait pour sa rétribution tout le pain qu'on levait à la desserte [2].

Par déférence pour les réguliers, à Breteuil, le curé allait processionnellement chercher les moines. Une fois les deux cortéges réunis, la croix des moines avait le pas sur celle du curé, qui ne devait s'asseoir qu'après le dernier moine. Quand un paroissien mourait, les moines l'enterraient : simple droit honorifique, puisque l'argent grossissait le trésor de la paroisse.

A Saint-Médard de Bourges, le curé recevait les moines sur la porte de leur couvent. Là, il les encensait, lorsqu'ils sortaient et rentraient; il ne chantait qu'avec eux. Enfin il leur devait, tous les ans, la tête et les quatre pieds d'un mouton [3].

A Troyes, les curés de trois paroisses demandaient au chapitre, le vendredi saint, la permission de se choisir un confesseur [4].

La procession de la cathédrale de Quimper avait une file de moines et une de chanoines [5].

Ceux-ci, au Mans, pouvaient empêcher l'évêque de marcher en procession avec eux [6].

L'abbaye de Chelles, lorsqu'elle faisait la procession de sainte Bathilde, sommait à haute voix le seigneur de Montfermeil de venir porter le cierge pascal [7]. Le châte-

1. *J. Lebeuf*, Hist. du diocèse de Paris.
Martin Marteau, Le paradis de la Touraine, partie II.
A. A. Monteil, Hist. des Franç., t. Ier, p. 408. D'après des arrêts du conseil.
4. *Topographie hist. de Troyes*, Liv. IV.
5. *Piganiol de la Force*, Description de la France.
6. *Stylus parlamenti.*
7. *J. Lebeuf*, Hist. du diocèse de Paris. *Montfermeil.*

lain n'essayait pas de se soustraire à cette obligation. D'autre part, le dimanche de Pâques fleuries, si l'évêque de Troyes voulait porter un rameau, il fallait qu'il allât le prendre des mains de l'abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains [1]. Les priviléges de l'abbesse de Remiremont étaient considérables. On eût dit une reine au milieu de sa cour, quand elle marchait accompagnée de ses religieuses et de ses religieux.

Au surplus, ça et là le clergé affectait les façons aristocratiques et jouissait, on l'a vu, de droits nobiliaires.

Depuis des siècles, à Paris, il y avait une garenne de Saint-Germain-des-Prés, près de l'abbaye de ce nom; cette garenne existait encore en 1315. Le chantre de la cathédrale d'Auxerre, tout le temps qu'il entonnait la messe, tenait un épervier sur le poing [2], et les chanoines de Saint-Quentin, de Tours et d'Embrun, étaient dans leur chapitre, à côté du roi, chanoine comme eux. On remarquait des chanoines sénéchaux de Tours, des chanoines nobles de Cambrai ou de Mâcon; des chanoines de Lisieux, qui étaient comtes chacun deux jours de l'année; des chanoines de Lyon, qui étaient comtes toute l'année [3].

La quintaine (V. plus haut, p. 277) se transformait en un droit clérico-seigneurial. Pendant le jeu, « les jeunes seigneurs laïques ou ecclésiastiques se mêlaient dans la foule[4], et prenaient sans façon, et surtout avec les jeunes filles et les jeunes mariées, des libertés publiques, que la décence des mœurs a proscrites dans la suite. »

Le droit d'asile, si longtemps reconnu aux églises, n'avait pas été aboli, bien que les chirurgiens dussent jurer qu'ils mettraient un seul appareil aux blessés réfugiés dans les églises [5]. En 1406, encore, Nicolas Flamel

1. *Courtalon*, Topog. hist. de Troyes; V. plus haut, p. 206.
2. *J. Lebeuf*, Hist. de l'église d'Auxerre, t. Ier.
3. *A. A. Monteil*, Hist. des Franç., t. II, p. 240; *Piganiol de la Force.*
4. Bontaric.
5. *Ordonn. de France*, novembre 1311.

fit bâtir, pour les coupables cherchant l'asile, une chambre sous les voûtes de Saint-Jacques-la-Boucherie. A Condé, l'usage voulait que les maisons des chanoines, et même que les chaumières de leurs fermiers fussent, pour toutes sortes de personnes, des asiles inviolables [1]. Mais les saints lieux ne donnaient plus de refuges assurés, qui missent les débiteurs hors des atteintes de leurs créanciers. L'autorité judiciaire réclamait souvent avec succès contre ces prérogatives.

Un homme qu'on menait au supplice (1309) fut délivré, rue Aubry-le-Boucher, par le cardinal de Saint-Eusèbe. Les cardinaux prétendaient posséder le privilége d'accorder la vie à un criminel, à condition d'affirmer qu'ils ne s'étaient rencontrés que par hasard sur son passage. Ces faits, tout exceptionnels, se présentèrent sans doute bien rarement, car nous ne connaissons que l'anecdote précédente, ayant trait au privilége de grâce exercé par les cardinaux.

Notons de curieuses donations au clergé. Un seigneur légua à une église trente sous de rente, pour la fondation d'une messe le samedi, « laquelle devait être frappée de treize coups de cloche au nom des treize apôtres, » de manière que, dans l'intervalle d'un coup à l'autre, on pût dire un *Ave Maria* [2]. A ce sujet, rappelons que l'expression « trézeler les cloches » était employée en Bourgogne, parce que, aux grandes fêtes, on sonnait trois cloches à la fois, comme ailleurs on en sonnait quatre, d'où le mot « quadrillonner, » et par suite « carillonner [3]. »

Quelques riches possesseurs, mus par la piété, abandonnaient leurs biens aux abbayes, aux églises, à la charge de les reprendre, et constituaient ainsi des « fiefs de dévotion. » D'autres donnaient des biens à une église qu'ils fondaient à titre de « bénéfice-cure. » Il en résultait

1. *Cartulaire de Notre-Dame de Condé.*
2. *C. Courtépée,* Descr. de la Bourg., t. IV, et t. VI.
3. *La Monnoye,* Noëls Bourguignons, *Glossaire.*

pour eux des droits honorifiques et matériels, qui ajoutaient à leur prépondérance.

Dans le cérémonial religieux, des minuties sans nombre se rapportaient aux obligations du public vis-à-vis du clergé, des ecclésiastiques entre eux ou devant les seigneurs, et des fidèles de tous les rangs. Dans l'église collégiale de Troyes, on chantait une fois tous les ans l'épitre moitié en français, moitié en latin, peut-être pour tenter d'introduire dans la liturgie la langue nationale [1]. Des enfants de chœur ôtaient les éperons et l'épée aux chevaliers qui venaient aux offices sans avoir déposé leurs armes [2].

Quand l'archevêque de Rouen prenait possession de sa cathédrale, il marchait pieds nus; quand il passait devant l'abbaye de Saint-Amand, l'abbesse, qui l'attendait sur la porte, lui mettait au doigt un anneau, en disant aux moines de Saint-Ouen, qui l'amenaient : « Je vous le donne vivant, vous me le rendrez mort. » La mort du prélat étant arrivée, on allumait, dans l'abbaye de Saint-Amand, des flambeaux en nombre égal à celui des années de son épiscopat [3].

Parmi les honneurs dus aux seigneurs par le clergé, parmi les redevances dont il était frappé, rappelons que, sous Charles VI et Charles VII, les Chartes de Bourgogne enjoignaient aux chanoines de Dijon d'embrasser, une fois l'an, sur l'une et l'autre joue, la souveraine du pays [4]; que les chanoines de Notre-Dame de Paris donnaient à perpétuité leur lit de mort à l'Hôtel-Dieu [5]; que le bénéficier d'une terre voisine de Paris devait apporter au seigneur annuellement un pâté, sous peine de payer vingt sacs de blé d'amende [6]; enfin, que les bénédictins

1. *Topographie hist. de Troyes.*
2. *Ibid.*
3. *Amyot,* Histoire de Rouen, partie I et III.
4. *Journal d'un bourg. de Paris, sous Charles VI et Charles VII.*
5. *J. Dubreuil.* Antiquités de Paris, Livre Ier.
6. Preuve de l'hist. de la maison de Montmorenci, relatives aux redevances du prieur de Deuil.

de Bellencontre, près Rouen, étaient obligés d'envoyer prendre, une fois par mois, sur un cheval blanc, le seigneur de la Heuse, dont le château s'élevait à deux kilomètres de là [1].

Beaucoup d'indulgences étaient accordées, par toutes sortes de motifs. On en abusait parfois, en les donnant pour de faibles mérites, pour des faits sans authenticité (V. plus haut p. 417) ou pour des sommes versées. Les fidèles qui priaient à l'intention du pape et ceux qui inclinaient la tête lorsqu'on prononçait le nom de Jésus, puissaient de dix jours d'indulgences [2].

Un des chefs sur lesquels les pères du concile de Constance firent le procès au pape Jean XXIII (1413,) fut d'avoir attribué à un légat le pouvoir d'établir des confesseurs ayant qualité pour donner l'absolution de tous les péchés, et pour remettre toute leur peine à ceux qui payeraient une somme fixée.

Des excommunications, moins fréquentes que dans les siècles précédents, ne troublaient pas moins la vie sociale et privée. En province, on supportait assez patiemment un interdit. A Paris, quand, à l'heure des offices, célébrés à voix basse, le peuple n'entendait pas sonner les cloches, ou quand il voyait la chaire sans prédicateur, il devenait tout furieux. Tristesse dans les rues, tristesse aux logis. Heureusement, les rois s'étaient arrangés de manière à rendre les excommunications générales très-rares. Les papes évitaient de mettre la France en interdit; la plupart des excommunications étaient prononcées par des évêques, et pour des cas particuliers.

Par les jubilés, accompagnés d'indulgences plénières, se resserraient les liens du clergé français avec Rome.

Boniface VIII avait fixé le retour du jubilé à cent ans; Clément VI décida qu'on le célébrerait tous les cinquante ans; d'après l'ordre de Grégoire XI, on l'ouvrit tous les

1. Amyot, Histoire de Rouen, partie II.
2. *Concile d'Avignon*, ann. 1326.

trente trois ans, et Paul II voulut qu'il eût lieu tous les vingt-cinq ans [1]. Le nom de Jubilé ne fut adopté qu'en 1473. Jusqu'alors cela s'appelait « la grande indulgence de Rome [2], » et se pratiquait à l'imitation du jubilé des Juifs.

Il y eut les jubilés à époques fixes, et ceux que l'on établissait pour des circonstances solennelles, — guerres saintes, avénements de papes, etc. Une foule de pèlerins se dirigeaient vers la Ville éternelle, avec un enthousiasme tel qu'il parut bon aux gouvernants de le modérer.

Les *absoutes*, qui se faisaient et se font encore avant et après les ténèbres de la semaine sainte, étaient une représentation de l'absolution que l'on donnait en ce jour et les jours suivants, dans la primitive Église, à ceux qui étaient en pénitence publique. Les *Agnus Dei*, que l'on voyait parmi le peuple, consistaient en petites figures de cire, bénites par le pape le samedi saint, et distribuées aux fidèles.

Un usage fort singulier s'observait, sous le roi Robert, dans plusieurs églises. Le prêtre, à son ordination, recevait des mains de l'évêque une hostie consacrée qu'il devait consommer seulement dans l'espace de quarante jours, en n'en prenant à chaque messe qu'une minime particule. C'était, dit Fulbert, une coutume adoptée en mémoire des quarante jours que Jésus-Christ, après sa résurrection, passa sur la terre, pour se manifester aux hommes. Un ancien pontifical de la cathédrale de Soissons contenait la même observance. Toutefois, d'après un ordre romain, les nouveaux prêtres ne communiaient que pendant sept jours de l'hostie qu'ils avaient reçue de leur prélat. Cela s'établit, dit-on, pour montrer l'unité du sacrifice de l'évêque et du prêtre [3].

1. *Du Cange*, Glossaire, au mot *Jubilæus*.
2. *J. Froissart*.
3. *Velly*, Histoire de France.

Au commencement du XIV^e^ siècle, on donnait le voile à des filles de huit ans, peut-être plus tôt, mais sans prononciation de vœux. Sortaient-elles du cloître pour se marier, elles devaient obtenir des lettres de légitimation pour leurs enfants, afin de les rendre habiles à succéder. Sans cela, ces enfants auraient sans doute été traités comme bâtards [1].

Des rites solennels accompagnaient, d'ailleurs, la prise d'habit d'un religieux ou d'une religieuse, après le noviciat. A Rouen, l'aspirant et tous les moines se mettaient à genoux devant l'abbé de Saint-Ouen. « Que voulez-vous ? » leur demandait celui-ci. Ils répondaient : « Nous demandons et voulons avoir la société de Dieu et la vôtre. » « Sire, disait l'aspirant, je ne me fie en moi, mais en Dieu, en madame sainte Marie, en tous les saints et saintes et en vous, sire, et dans le saint couvent de céans, que je serai obéissant jusqu'à la mort. Et si le diable me voulait de ce retraire (détourner,) je vous prie, sire, que vous fissiez tenir de force » [2].

Lorsqu'un novice prenait l'habit de cordelier, on le couvrait du suaire, on l'étendait comme mort, et le prieur l'arrosait d'eau bénite, ainsi qu'un trépassé. Une fois les vœux prononcés, le cordelier revêtait la robe blanche, symbole de pureté [3]. Pauvreté, chasteté, obéissance, ou encore promesse de soigner les malades, d'instruire les pauvres, d'adorer perpétuellement le Saint-Sacrement, etc..., tels étaient les vœux des religieux et des religieuses.

Par le vœu de pauvreté, ils s'obligeaient à ne rien posséder en propre. Mais beaucoup s'amassaient un pécule, pour les frais de leurs voyages. Ils n'en pouvaient disposer par testament. Le pécule, après leur mort, revenait à la communauté. Cela s'appelait la « cotte morte, »

1. *Hénault,* Chronologie de l'histoire de France.
2. *Rituel de Saint-Ouen de Rouen.*
3. *La Curne de Sainte-Palaye,* au mot *Liturgie.*

dans laquelle tombaient les bénéfices dont quelques-uns jouissaient.

Par le vœu de chasteté, ils renonçaient au mariage; et toute union subséquente devenait nulle. Afin d'obéir à ce vœu, ils vivaient le plus possible en état de claustration. Une lettre « d'obédience » leur était nécessaire pour voyager. On les arrêtait, quand ils ne l'avaient pas.

Du reste, les jeûnes, l'abstinence de viande, le dur coucher, le cilice, la flagellation, et autres austérités corporelles, amortissaient la chair, au grand avantage de l'esprit.

La saignée périodique semblait excellente à cet égard. « Dans l'ordre de Cîteaux, dit un érudit moderne, la saignée se pratiquait quatre fois par an, savoir : en février, en avril, en septembre et vers le temps de la Saint-Jean. Dans l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Victor, dans celui de Reims et dans celui des Chartreux, il y avait cinq saignées prescrites, savoir: chez les chanoines de Saint-Victor, en septembre, avant l'Avent, avant la Septuagésime, après Pâques et après la Pentecôte; chez les chanoines de Saint-Denis de Reims, vers la Septuagésime, après Pâques, vers la Saint-Jean-Baptiste, vers la Saint-Augustin et vers la Saint-Martin; chez les chartreux, après l'octave de Pâques, la seconde semaine de septembre, la semaine qui précède l'Avent et la semaine avant carême[1]. » L'abbé désignait au chapitre les religieux auxquels le saigneur (*minutor*) devait tirer du sang. Tout fait croire que le saigneur était ordinairement un laïque (V. plus haut, p. 469 et 470).

Pour l'annulation des vœux, ou « réclamation », le religieux prouvait un noviciat insuffisant, la prononciation des vœux avant l'âge requis, celle qui avait été faite par crainte ou violence.

Vis-à-vis des populations, l'évêque et le curé avaient

1. *B. E. C. Guérard*, Prolégom. du cartul. de Saint-Père de Chartres, § 60.

chacun une mission considérable. Le curé était nommé par l'évêque, prêtait serment entre ses mains, recevait l'investiture du curé le plus proche, sonnait la cloche, touchait l'autel, le missel et le calice, recevait le sceau de l'église paroissiale qui devenait le sien, et prenait ainsi possession [1]. Avant d'exécuter un prêtre ou un religieux condamné à mort, on le dégradait ; on lui ôtait la chasuble, l'étole, le manipule et l'aube ; on rasait sa couronne en face de l'évêque [2].

En Bretagne, où la paroisse civile se confondait avec la paroisse religieuse, les marguilliers administraient et formaient un conseil sous le nom de « général de la paroisse. » Par toute la France, on trouvait des « marguilliers d'honneur, » choisis parmi les personnages les plus éminents de la paroisse.

Il n'y avait que les curés de Paris qui eussent droit, toute l'année, de confesser leurs paroissiens, à la réserve des grandes fêtes religieuses qu'ils permettaient à des prêtres de venir les aider. Les malades étaient tenus, en entrant à l'Hôtel-Dieu, de se confesser et de communier [3]. Ceux qui mouraient dans l'Hôtel-Dieu de Gonesse, y étaient enterrés, lorsqu'on les y avait portés ; mais s'ils y étaient allés à pied, on les enterrait à la paroisse [4].

Les bréviaires manuscrits coûtaient fort cher. Aussi avait-on des bréviaires publics, « à l'usage des pauvres prêtres et chapelains, » qui ne pouvaient en acheter. Ces bréviaires étaient placés assez commodément dans des cages treillissées pour que plusieurs prêtres pussent dire leur office ensemble [5]. Un prêtre de Saint-Jacques-la-Boucherie, à Paris, légua (1406) à cette église son bréviaire pour être enfermé dans une cage de fer scellée dans le

1. D'après le rituel d'Avranches.
2. *Chronique de Saint-Denis ; Le Prêtre,* Centurie Ire, ch. XXI.
3. *A. A. Monteil,* Hist. des Franç. des divers états, t. Ier, p. 44.
4. *Stylus parlamenti,* ann. 1391.
5. *La Chesnaye Desbois,* Dictionn. des mœurs etc, au mot *Bréviaires publics.*

pilier le plus clair de la nef. L'année d'après, on fit relier ce bréviaire. A Bordeaux, à Senlis, à Laon, des bréviaires publics existaient, pour les ecclésiastiques qui n'avaient pas le moyen d'en acheter[1]. On pouvait en tourner les feuillets avec la main, mais non emporter le manuscrit.

Il se fabriquait aussi des cages où étaient renfermés le « livre noir, le grand et le petit pastoral. » Si quelqu'un avait besoin de quelques chartres, il venait les lire et les copier, près la porte du chapitre de Notre-Dame de Paris. Dans cette cathédrale, chacun lisait la chronique des événements historiques écrite sur des tablettes attachées au cierge pascal[2]. A Saint-Séverin de Bordeaux, les fidèles apprenaient quels étaient les cycles, les épactes et les phases lunaires[3].

Partout on s'extasiait sur les doux loisirs du canonicat. A Bayeux, les chanoines de la cathédrale se levaient la nuit pour chanter matines. Si l'un d'eux y manquait, à quelque jour de fête, les paroissiens, après l'office, prenaient la croix, la bannière et le bénitier, et allaient chez le chanoine, pour le rappeler à l'exactitude. De là le proverbe.

Au XIV^e^ siècle, le peuple donna le sobriquet injurieux de *huet* à tout l'ordre des frères prêcheurs, à l'occasion d'un de ces religieux qui s'était vanté de prouver dans la cathédrale de Rouen que les Jacobins n'étaient pas seulement curés, mais évêques et papes, et qu'ils avaient bien un autre pouvoir que celui des curés. Il ajouta que s'il manquait à cette vérité, il voulait qu'on l'appelât *huet*. Il s'égara dans son discours. Alors le doyen de Rouen, assistant à la prédication, se leva et nomma tout haut l'orateur *huet*. Après cette aventure, les frères prêcheurs n'osèrent plus se montrer.

1. *Sauval*, Antiquités de Paris.
2. *Du Cange*, Glossaire, au mot *Cera paschalis*.
3. *Statuts de Saint-Séverin de Bordeaux*, manuscr. in 4^o^, 1338.

Pendant l'office, les laïques ne s'asseyaient pas dans le chœur de l'église avec les clercs. S'ils le faisaient, ils encouraient la peine d'excommunication[1]. Il ne fallait point parler dans les lieux saints. La musique, les orgues et les livres étaient interdits dans le diocèse de Lyon. Les hommes devaient se confesser à genoux, les mains jointes, la tête découverte, en face du confesseur[2]; les femmes se mettaient à côté de sa chaise, la tête voilée, comme nous l'avons dit.

Par souvenir du paganisme, chaque année les habitants de Lyon allaient dans l'église de Saint-Étienne adorer, de nuit et en chemise, une image de la terre entourée de fleurs, de fruits et d'animaux[3].

En revenant de la messe de minuit, villageois ou citadins faisaient réveillon, repas semblable au « médianoche. » Dans certains pays, ils réveillaient les bestiaux pour les faire manger. Le jour des Cendres, dans la Haute-Vienne, on exposait sur la cheminée de la cuisine un tableau composé d'autant de lettres qu'il y a de jours en carême, et l'on effaçait tous les soirs une de ces lettres, qui formaient l'inscription suivante :

Mors	La mort
Imperat	Commande
Regibus,	Aux rois,
Maximis,	Aux plus grands,
Minimis,	Aux plus petits,
Denique	Enfin
Omnibus.	A tous.

Au commencement du carême, les sœurs de Sainte-Claire, religieuses qui faisaient vœu de pauvreté, quittaient leur couvent chaque année pour recueillir les aumônes des fidèles. Aussi le peuple les appelait « hiron-

1. *Concile de Cognac*, ann. 1260.
2. *Statuts synodaux de Troyes*, ann. 1426.
3. *Paradin*, Hist. de on.

delles de carême, » parce qu'elles étaient vêtues de noir et de blanc [1].

Dans le Var, le jour des Rameaux, les enfants attachaient des fruits à des palmes ou à des branches de laurier. Thésée, à son retour de Crète, institua une semblable cérémonie en l'honneur de Bacchus et d'Ariane.

Les œufs de Pâques, appelés *teinturiers,* à cause de leur mise en couleur, étaient solennellement bénits. Puis on les offrait en présents aux parents et amis. Les clercs des églises et les jeunes gens, dans certaines villes, allaient à la quête des œufs de Pâques [2].

Messes d'anniversaires, messes de corporations, messes à l'intention des malades, messes officielles en l'honneur d'une victoire, messes rouges célébrées au Palais pour les rentrées du parlement, messes du Saint-Esprit pour les écoliers, etc., toutes ces solennités se succédaient et attiraient les fidèles. Des prêtres bretons allaient chaque année dire la messe au-dessus des pierres vénérées de Penmarc'h, parce que, selon la tradition, une ville avait été engloutie en ce lieu.

III

Parmi les usages de la cour et de la noblesse, usages auxquels le temps a plus touché qu'à ceux du clergé, nous devons citer les suivants, qui n'ont pu prendre place dans le cours de notre récit.

Au roi seul appartenait le pouvoir « d'abolir » un crime, c'est-à-dire d'absoudre l'homme qui en était coupable, et de l'exempter du châtiment qu'il méritait. Du XII^e^ au XIII^e^ siècle, le souverain, en face des mets les plus délicats, ne mangeait qu'un potage aux herbes le jour où

1. *J. B. Salgues.*
2. *Leg. d'Aussy.* Vie privée des Franç., t. II, p. 47 et 48.

il délivrait des prisonniers pour dettes [1]. Il voulait donner l'exemple de la sobriété à ceux qui prodiguaient leurs biens et l'argent d'autrui.

D'ordinaire, il accordait des audiences publiques à tous les gens qui avaient à lui parler de choses sérieuses. L'usage était de rester tête couverte devant lui, usage qui a duré jusqu'aux guerres d'Italie. Le nombre des ambassadeurs à la cour de France s'accrut sous Charles VII, et déjà sous Charles VI.

Pendant le règne de celui-ci, on mettait tous les matins au coffre du roi, que nous appelons aujourd'hui « la cassette, » dix écus d'or en monnaie, destinés au plaisir du souverain.

Pour alimenter le trésor royal, nos lecteurs ont déjà vu quels droits existaient, la plupart arrachés aux seigneurs féodaux [2]. Ajoutons-y l'année de revenu que le roi prélevait sur les successions collatérales. En cas de ligne directe, il n'avait que « la bouche et les mains, » autrement dit l'hommage et le serment de fidélité.

A son profit étaient perçus : — le « pertuisage, » quand un propriétaire mettait son vin en perce ; — le « cellerage, » quand il le plaçait dans les celliers ; — le « chantelage, » pour les chantiers assis sur les terres d'un seigneur ; — la « traite foraine, » taxe frappant et les marchandises qui entraient dans le royaume, et celles qui en sortaient [3].

Afin d'entretenir la maison de la reine, un droit se levait à Paris, de trois ans en trois ans, sous le nom de « la ceinture de la reine. » On payait trois deniers pour chaque muid de vin, six deniers pour chaque queue. Ce droit, étendu bientôt à d'autres denrées, devint une taille du pain et du vin [4].

1. *G. Du Peyrat*, Hist. ecclésiastique de la cour, in f°, *Paris*, 1645.
2. V. t. III, Liv. IV, ch. VI, § 5.
3. *Ordonn. de France*, t. II, p. 118.
4. *Registres de la chambre des comptes*, ann. 1339.

Il fallait de l'argent pour le luxe des rois, ainsi qu'on a dû s'en convaincre. Quelques institutions, poétiques au fond, entretenaient près du trône les belles façons de la galanterie. Du règne de Charles VI date la « cour amoureuse, » dans laquelle les plus grands seigneurs briguaient l'honneur d'être admis. En tête figuraient les princes du sang. Cette compagnie se consacrait entièrement à l'amour. Elle comprenait des nobles, des magistrats, des docteurs en théologie, des grands vicaires, des curés et des chanoines de plusieurs villes.

Bientôt Charles VII voulut abolir les cours plénières; mais Louis XI, après son sacre, en tint encore une au palais de justice, où il soupa avec les princes du sang et les pairs[1].

Entraînés par le besoin de faire figure auprès des marches du trône, les grands seigneurs se couvraient de dettes, en s'inquiétant peu de les payer. On raconte qu'un jour le duc d'Orléans, frère de Charles VI, descendait avec la reine la montagne de Saint-Germain en Laye, lorsqu'il devint tout à coup impossible de retenir leurs chevaux. Le duc et la reine risquaient d'être précipités dans la Seine. Par bonheur, un écuyer eut assez de présence d'esprit pour couper les traits. Après avoir échappé à ce danger, le duc d'Orléans annonça qu'il payerait ses dettes au plus tôt. Huit cents créanciers se présentèrent. Mais alors ses officiers, au lieu de payer, répondirent : « Le prince vous fait beaucoup d'honneur de vous devoir, et vous avez tous lieu d'être étonnés qu'il pense à vous quelquefois. »

Presque au même temps Charles VI, averti de l'arrivée des Anglais en Flandre (1383), appela la noblesse aux armes. Celle-ci lui demanda en grâce que, pendant qu'elle serait occupée à la guerre, on ne pût faire contre elle aucune procédure de justice. Voilà le premier exem-

1. *Monstrelet; Du Cange*, Des cours et des fêtes solennelles des rois de France.

ple qu'on trouve, dans notre histoire, de l'usage des lettres d'État. Elles ne s'accordaient que pour six mois; mais, au besoin, elles étaient renouvelées.

Vivre en privilégié, au-dessus des lois civiles, paraissait un droit inhérent à la qualité de noble. En Dauphiné, où la féodalité régnait dans toute sa force, on disait ordinairement : « Un seigneur de beurre mange un vassal d'acier[1]. »

Dédaignant la science et les gens qui la cultivaient, les hommes haut placés, pour la plupart, ne connaissaient que leur épée. Il s'en trouvait qui montraient leur noblesse en marquant avec la pointe de leur épée les bornes des terres qu'ils avaient données [2].

« Trancher la nappe » était un genre d'affront infligé autrefois, à table, à un gentilhomme qui se rendait indigne de ce titre, par un hommes d'armes ou un héraut qui venait couper devant lui la *touaille*, ou la partie de la nappe qui lui servait de serviette, et tourner son pain sens dessus dessous. Charles VI avait réuni à un banquet, le jour de l'Épiphanie, plusieurs convives illustres, parmi lesquels figurait Guillaume de Hainaut, comte d'Ostrevant. Soudain un héraut vint trancher la nappe devant le comte, en lui disant qu'un prince qui ne portait pas d'armes n'était pas digne de manger à la table du roi. Guillaume, surpris, répondit qu'il portait le haume, la lance et l'écu, ainsi que les autres chevaliers. « Non, sire, cela ne se peut, répliqua le plus vieux des hérauts; vous savez que votre grand-oncle a péri sous les coups des Frisons, et que, jusqu'à ce jour, sa mort est restée impunie. Certes, si vous possédiez des armes, il y a longtemps qu'elle serait vengée. »

Cette terrible leçon opéra l'effet désiré. Depuis ce moment, le comte ne songea plus qu'à réparer sa honte; et il ne tarda pas à en venir à bout [3].

1. *Salvaing de Boissieu*, De l'usage des fiefs, ch. LXXIII
2. *De La Mare*, Traité de la Police.
D'après Legrand d'Aussy.

Beaucoup de seigneurs, à l'exemple des rois, voulaient mourir sous l'habit religieux, dans des monastères où on les enterrait, où on les déclarait saints, presqu'aussitôt après leur mort[1].

Heureux les seigneurs dont la noblesse était proverbiale !

Antiquité de Penhoet,
Vaillance des Chastel,
Richesse de Kerman,
Chevalerie de Kergournadec,

disait-on pour l'évêché de Léon, en Bretagne. On ajoutait, pour l'Angoumois :

Pautre, Chambres et Tisons
Sont d'Angoulesme les anciennes maisons.

Le *chapelet*, marque d'honneur et de distinction que les comtes et barons avaient droit de mettre aux fourches patibulaires de leurs seigneuries[2], indiquait à toutes les populations la valeur nobiliaire des privilégiés.

Il n'était aucune petite prérogative dont ils ne voulussent s'enorgueillir, sans oublier toutefois de faire cadrer l'honneur avec les avantages pécuniaires. Le désintéressement chevaleresque, absolu, parut plus rarement, à mesure qu'on avança dans le moyen âge.

Si les seigneurs pratiquaient quelquefois des loges autour de leurs châteaux pour servir de refuge, en temps de guerre, aux paysans de la vicomté, c'était moyennant un droit de loges[3]. Quand l'un d'eux craignait que son vassal ne lui diminuât son fief, il pouvait l'obliger à lui en faire « montrée » devant quatre chevaliers. Par ordre de saint Louis, le vassal obtint néanmoins un terme de quinze jours et quinze nuits pour travailler à sa déclaration.

1. *Besly*, Hist. des comtes de Poitou, p. 140.
2. *J. Vigier*, sur l'art. 1er de la coutume d'Angoumois.
3. *Chassanée*, Sur la cout. de Bourgogne, *Mainmortables*, art. 8.

Déjà, comme pour les redevances ecclésiastiques, nous avons énuméré de nombreux droits seigneuriaux, au chapitre des priviléges de la noblesse féodale (V. t. III, p. 285 à 292). La liste de ces droits, qui donnaient lieu à une foule d'usages curieux, n'a certes pas été épuisée. A la fin du règne de Charles VII, au contraire, elle s'était augmentée de tous les caprices tyranniques que le triomphe d'une caste peut suggérer à ses membres.

Châtelains et châtelaines posaient pour la dignité, pour l'autorité, pour la protection. Il fallait qu'à tout moment et à propos de toute chose, leur personnalité rayonnât. A eux la force, à eux les hommages, à eux le profit.

Ainsi, — pour commencer par les priviléges honorifiques, — n'oublions pas que le seigneur avait droit de patronage sur l'église fondée ou dotée par lui. Il nommait ou présentait au bénéfice qu'il y avait attaché. Quelquefois, abusivement, il avançait ou reculait l'heure des messes paroissiales à sa fantaisie. Il s'asseyait dans le chœur, sur un banc fermé et à queue. Il avait droit à l'aspersion de l'eau bénite dans son banc. Il marchait le premier aux processions. Il avait droit aux « prières nominales. » Il recevait la présentation du pain bénit avant tous autres. Il exigeait l'encensement et le baiser de paix. Il était enterré dans le chœur. A ses funérailles, la « litre funèbre » se développait, la ceinture noire, qu'on faisait peindre d'armoiries, et qui entourait l'église au dedans et au dehors. L'usage voulait qu'on lui présentât les comptes de fabrique, et les habitants ne pouvaient s'assembler sans sa permission [1].

Un serf venait de mourir : s'il ne laissait pas de parents connus, le seigneur lui succédait, d'après quelques coutumes, par droit de « mortaille. » Dans tous les cas, il avait droit à la meilleure tête du troupeau. Il avait droit sur la laine, sur les agneaux et l'avoine

1. *J. Renauldon,* Traité hist. et pratique des droits seigneuriaux, Livre Ier, ch. VII, in-4°, *Paris,* 1765.

de ses sujets vivants. Au jour de saint Jean, en divers lieux, on amenait chaque troupeau sur la place du village, le verrat en tête, un collier de fleurs au cou et un bouquet fixé à la queue, pour que le châtelain daignât choisir sa part [1]. Celui-ci, dans la prévôté de Troy (Berri), usait du « droit de la trousse; » il prenait, chaque jour de saint Barnabé, une poule sur trois, un agneau sur trois; par « droit de carnage, » quatre sous parisis pour une couple de bœufs; par « droit de laude, » deux deniers tournois sur tout individu n'ayant pas de bœufs.

Par « droit de carnalage, » à Forcalquier, le seigneur s'attribuait la moitié des vaches tuées, qu'il abandonnait à son bailli, et, à Azay-le-Rideau (Touraine,) les nonglis et filets de porc... A Châteauneuf (Berri), par « droit de plassage » il prélevait une certaine mesure de denrées, pains, aulx, oignons, châtaignes, etc., dans les marchés et assemblées. Dans le duché de Bouillon, il voulait bien se contenter d'une écuellée sur chaque setier de pain ou de sel vendu [2].

Au pays de Forez, les drouilles étaient un petit présent que l'on faisait au seigneur par-dessus les lods et ventes. Les drouilles ressemblaient aux épingles ou au pot de vin.

Le droit « d'aubenage » était dû au seigneur pour l'inhumation d'un forain ou étranger décédé dans sa terre, quand, après y avoir demeuré pendant an et jour, le forain ou l'étranger ne lui avaient pas fait aveu, c'est-à-dire, n'avaient pas prêté le serment de fidélité [3].

En vertu de « l'abeillage, » tout châtelain prenait une certaine quantité d'abeilles, cire ou miel, sur les ruches de ses sujets [4]. Les abeilles épaves et non poursuivies

1. *E. Bonnemère*, Histoire des Paysans, t. I, p. 417.
2. *Priviléges du château de Sympodium*, confirmés en 1396. Cité par E. Bonnemère.
3. *Glossaire du droit français*, au mot *Aubenage*.
4. *Du Cange*, Gloss., au mot *Abellagium*.

appartenaient aux seigneurs justiciers [1]. Le « pasnage » ou « parnage » était une redevance dont jouissait le propriétaire d'une forêt, pour la glandée ou paisson des porcs, ou pour la nourriture d'un autre bétail. Le « parcage » était un droit dû en quelques lieux par ceux des habitants qui avaient un parc où ils mettaient leurs troupeaux. Le « segorage » ou « segreage » consistait en la cinquième partie des bois qui se vendaient par les vassaux, laquelle appartenait au seigneur avant la coupe de ces bois, et avant la mise en vente [2].

D'autres droits, acquittés en argent, accompagnaient les priviléges honorifiques.

Le « rouage » était payé au seigneur, en quelques pays, sur chaque pièce de vin vendu en gros. Ce droit devait être payé avant que la roue ne tournât, et ne roulât sur les terres seigneuriales [3]. Le châtelain percevait un péage appelé « billette » à cause du billet qui pendait à un arbre et qui était attaché à un poteau, dans certaines seigneuries, pour avertir les passants que ce droit était exigible [4].

Les sujets du sire de Saint-Sauveur, en Valois, lui donnaient chaque année, à la Trinité, en sortant de vêpres, à la porte de l'église, un bouquet de fleurs, « avec pour six sous d'or valant, une pinte de vin vermeil, une brioche et un petit pain [5]. »

Chaque année, les seigneurs d'Is-sur-Tille allaient, le jour du carnaval, percevoir les droits du moulin de Ville-Charles. Ce jour-là, le meunier leur devait une tarte. Ils parcouraient ensuite les rues avec des sergents portant des bâtons qu'ils jetaient sur les poules; et, pour peu

1. *Coutume de Bourbonnais*, Art. 337.
2. *De Laurière*, Glossaire du droit français.
3. *Jean Bacquet*, Droits de justice.
4. *Cout. de Tours*, Art. 82; *Cout. du Loudunois*, ch. VII, art. 52 et 58; *Cout. du Maine*, art. 60 et 67.
5. *Dom Cl. Carlier*, Hist. du duché de Valois, t, III, p. 412, 425, in-4°, Paris, 1764.

qu'elles fussent touchées, ces poules devenaient leur propriété. C'était le « rupt du bâton. »

A Montreuil-sur-Mer, le laboureur ne pouvait mettre les terres en pré, ni les entourer de haies et fossés, sous peine d'amende. Grâce à ces défenses, le seigneur chassait plus commodément. Le droit de métive, annuel, se prélevait par charrue, par couple de bœufs d'attelage. Dans une bonne partie de la Touraine, dans le Berri et ailleurs, quand le vilain avait négligé de labourer la terre pendant plusieurs années, le seigneur s'emparait de la terre [1]. Par droit de relevoison à plaisir, en Orléanais, il avait un profit, « équipolant le revenu d'un an de l'héritage, » acquis ou laissé par succession [2]. Les gens de la viguerie de Grasse payaient une redevance aux seigneurs et aux évêques, pour pouvoir battre leur grain dans leur aire. A Castellane, le seigneur s'emparait de la première charge de raisin qui sortait de chaque vigne; les personnes de sa maison allaient prendre ce qu'il leur plaisait dans les jardins, les vergers et les champs [3]. Sur les bords de la mer, celui qui trouvait des poissons à la marée descendante, en donnait le tiers au seigneur [4]. Les habitants de Nanterre devaient annuellement au maréchal de France, le jour de saint Jean, trois sols pour son droit de maréchaussée, et ceux qui habitaient le cimetière payaient, le lendemain de Pâques, un denier et un pain de la grandeur du pied d'un cheval [5]

Lorsque la dame de Montreuil-Belloy (Anjou) arrivait à son castel, le seignenr de Chouzé lui portait un sac plein de mousse « ès lieux privés de sa chambre. » Le prieuré de Blain donnait deux jonchées, ou faix de joncs verts, au seigneur de Mâchecoul, en Vendée, savoir : « l'un au jour de l'Ascension, l'autre au jour de la Pen-

1. Coutumes de Blois, du Berri, de Valençay, de Levroux, etc.
2. Coutume d'Orléans.
3. *E. Bonnemère*, Hist. des paysans, t. I, p. 428.
4. *Ordonn. de France*, t. XVIII, *Préface.*
5. *L'abbé Lebeuf*, Hist. du diocèse de Paris. t. VIII, p. 113.

tecôte, qui doivent être rendus au château de Mâchecoul et portés sur un âne ferré des quatre pieds tout à neuf, conduit par quatre hommes ayant chacun une paire de souliers neufs à première et simple semelle, et étant, l'un à la tête et l'autre à la queue, et les deux autres aux deux côtés, pour tenir lesdites jonchées; et dans le cas où ledit âne viendrait à tomber ou fianter sur les ponts ou la cour et autres lieux dudit château, ledit prieur doit l'amende de 60 sols et 1 denier monnaie; laquelle amende est pareillement due par chaque homme qui n'aurait des souliers à simples semelles, même pour chacun clou qui défaudrait en la ferrure dudit âne [1]. »

A Langeac, le jour de saint Gal, patron de la ville, le seigneur de Chillac se présentait monté sur un char, avec les officiers de sa justice, et saluait les habitants en jetant des œufs, « à grand mocqueton et scandale [2]. » Mais ses sujets lui rendaient bien, et au delà, cette dépense d'œufs.

Les hommes de l'abbaye de Nogent payaient trois fois l'an, à Noël, Pâques et Pentecôte, au sire de Couci. La redevance était apportée sur un cheval isabelle, sans oreilles, courte queue, suivi d'un chien également essorillé, et portant à son cou une rissolle. « Le matin, avant la messe paroissiale, un des tenanciers, monté sur sa bête, faisait trois fois le tour d'une croix de pierre qui s'élevait à la tête de la rue des Épouses, et à chaque tour il faisait claquer son fouet. De là il descendait sur la place du beffroy, où est un groupe qui représente trois lions couchés supportant une pierre sur laquelle est un quatrième lion. Il descendait de cheval, montait sur la pierre et embrassait le lion. Il se rendait ensuite au cabaret, où il faisait aux assistants la distribution des rissolles, après que les officiers lui avaient donné acte de sa foi et de son hommage. S'il commettait une incon-

1. *Mosaïque de l'ouest*, avril 1845, p. 296. Cité par E. Bonnemère.
2. *Résumé de l'hist. d'Auvergne*, p. 440. Cité par E. Bonnemère.

gruité pendant la cérémonie, cheval et rissoles étaient confisqués. Aussi un paysan suivait toujours de près le cheval, ne perdant pas sa queue de vue, et la faisant baisser à la moindre apparence de quelque velléité inconvenante[1]. »

Le manque d'acquitter les droits féodaux, c'est-à-dire « l'oubliage, oblivio, » donnait lieu à de fortes amendes, que réduisirent les ordonnances royales[2]. Puis, on pouvait remplacer les impôts en faisant une composition, en s'abonnant.

Avec les redevances se confondaient, pour enrichir le seigneur, une foule d'amendes à propos de vols, de querelles, de blessures, de coups de poing, de mauvaises paroles[3].

Venaient enfin les droits de complaisance, les aides-chevels, se payant quand le fils du seigneur était fait chevalier, — quand le seigneur mariait sa fille aînée à un gentilhomme, — quand le seigneur était prisonnier, et enfin, dans la Bourgogne, — quand le seigneur entreprenait un voyage d'outre-mer (ce dernier s'appelait « Taille ès quatre cas »). Ces droits dépendaient de l'honnêteté et de la libéralité des vassaux[4].

En échange de tant d'avantages, le seigneur accordait officiellement sa protection à ses inférieurs, d'autant plus que ceux-ci achetaient cette protection par le « tensement, » redevance en argent et en nature[5]. Quelquefois il étendait sur eux une main paternelle ; mais souvent il s'interposait entre les gouvernés et les gouvernants, pour profiter des occasions favorables à sa propre fortune.

Des barrières furent établies près des villes, au XII^e^

1. *Dom T. Duplessis*, Hist. de Coucy, p. 244; *E. Bonnemère*, t. Ier, p. 443.

2. *Ferrière*, Dictionn. de droit, au mot *Aide-Chevel.*

3. Priviléges de Villefranche et de Beaujolais.

4. *Ordonn. de France*, t. VI, p. 59; t. VIII, p. 126; t. XI, p. 201; t. XII, p. 19; t. XV, p. 272; t. XVI, p. 6.

5. *Du Cange*, Glossaire, au mot *Tensare.*

siècle, afin d'arrêter plus aisément les perturbateurs de la paix publique.

A la porte des princes et des grands officiers, se trouvaient aussi des « barrières. » Quand le peuple avait quelque plainte subite à porter, il s'assemblait devant la maison de ceux qui avaient le droit de se plaindre, et qui étaient ses protecteurs. Le seigneur descendait à sa porte ; pour entendre les griefs de chacun, il s'appuyait à une barrière qui l'empêchait d'être assailli par les mécontents.

Telle est l'origine des barrières que l'on vit devant les différents hôtels, et le droit d'en faire placer devant une porte compta parmi les plus enviables prérogatives d'un grand seigneur.

IV

Dans tous les usages qui précèdent, la bourgeoisie et le menu peuple étaient souvent pris à partie. En effet, les numbles, taillables, corvéables, soumis à maintes obligations, payaient aux puissants de grosses redevances. La bourgeoisie et le menu peuple n'avaient pour ainsi dire de rapport sérieux avec le clergé, la royauté ou la noblesse, que pour acquitter une myriade de droits, dont l'existence, aux temps féodaux et au moyen âge, est attestée par les monuments authentiques.

Or, au xv^e^ siècle, déjà, il n'y avait guère moins de trois mille législations différentes dans les innombrables états qui divisaient notre pays [1]. Ce total implique une multitude d'usages spéciaux, selon les climats, les origines, les positions géographiques. Point de petit centre de population, si minime fût-il, qui ne se distinguât par quelque particularité.

1. *Ch. Loyseau*, Des seigneuries; *G. Argou*, Instit. au droit français.

Les usages de la bourgeoisie, dont nous avons retracé la formation sous le rapport politique [1], se confondaient généralement avec ceux de la roture. Ses priviléges étaient rares, et l'on peut avancer que ses richesses seules l'arrachaient à toutes les vexations dont souffrait le menu peuple, celui qui « n'avait ni monnaie ronde ni carrée, » comme disait le proverbe, par allusion à la forme carrée de la maille.

D'après la législation générale, le roturier qui était « levant » et « couchant » sur un héritage noble, devenait le noble de la terre ; mais ses priviléges réels n'allaient pas au delà de ceux du bourgeois, quand il avait rempli les formalités nécessaires pour posséder ce titre.

Quiconque désirait obtenir le droit de bourgeoisie dans les domaines du roi, se rendait chez le prévôt et maire du lieu, et lui disait : « Sire, je vous requiers la bourgeoisie de cette ville, et suis appareillé de faire ce que je dois. » Chaque commune avait ses cérémonies de réception, qui donnaient lieu à des prestations en nature. Les femmes aussi se faisaient recevoir bourgeoises. Cela flattait leur vanité [2] ; cela leur valait le titre de « mademoiselle, » quand elles étaient mariées.

Après réception, le nouveau bourgeois payait au maire et aux échevins de sa ville le « vin de bourgeoisie. » Une sorte de régalade suivait, qui ressemblait à une bienvenue célébrant quelque haute distinction.

Fiers de leur importance, les bourgeois aimaient les associations, les corporations, les réunions publiques. Ils étaient heureux de déployer, dans les cités, des bannières éclatantes. Ils rivalisaient un peu, alors, avec les seigneurs aux brillantes armoiries. A Paris, les maîtres choisis dans chaque métier pour inspecter les corporations, s'appelaient « égards-maîtres. »

1. V. t. III, livre v, ch. 4.
2. *Ordonnance d'octobre* 1350.

Tous les corps de métiers promenaient leurs bannières, visant à l'effet, parfois accompagnées d'ingénieuses devises. Celle de la corporation des avocats de Loudun « était d'azur à un œil ouvert ; » celle des avocats de Laval montrait pour emblème trois bouches d'or ; celle des apothicaires de Caen, — car les médecins et les apothicaires portaient bannières, — était « de sable, à une seringue en pal d'argent. » Généralement, sur la bannière, apparaissait le principal outil d'un corps de métiers.

L'expression de « roi, » on l'a vu, était fréquemment employée pour désigner le chef d'une corporation de métiers ou d'une association de milice bourgeoise : roi des merciers, roi des arbalestriers, roi des ménestriers, roi des ribauds. Il existait même un roi de Tunes, roi des argotiers, trônant dans les cours des miracles. Le chef des marchands de vin d'Arras était qualifié « prince des viniers [1]. »

S'associer pour être fort, pour échapper à l'isolement de l'individualisme, entrait dans la pensée des hommes intelligents. On connaissait, entre autres associations d'intérêt matériel, le « marchage, » société que des communautés d'habitants de paroisses voisines et limitrophes contractaient ensemble, pour avoir droit de mener paître les bestiaux de part et d'autre sur la terre du village joignant. On connaissait « l'entrecours, » société contractée entre deux seigneurs, en vertu de laquelle les sujets de l'un pouvaient, sans danger de perdre leur franchise, établir leur domicile dans la terre de l'autre [2]. On connaissait la « cotterie, » compagnie et société de villageois demeurant ensemble, pour avoir des seigneurs quelques héritages « tenus en cotterie, » ce qui arrivait principalement parmi les gens de mainmorte. Le sens du mot coterie a bien changé ; il ne s'applique plus que par dénigrement.

1. Ordonn. de mai 1373.
2. Note de de Laurière sur Loisel, livre I, tit. I.

En cas d'acquisition des biens d'un bourgeois par une personne n'ayant pas le droit de bourgeoisie, le « droit d'écart » était prélevé dans certaines localités.

L'influence des bourgeois se faisait sentir dans les villes, où ils obtenaient des seigneurs mêmes quelques priviléges notables. Il existe des lettres dans lesquelles un certain Richard des Costes est qualifié à la fois d'écuyer et de bourgeois[1]. En principe, un meurtrier pouvait, à Tournai, recouvrer le droit de bourgeoisie, moyennant quatre livres parisis; mais la permission donnée par cette coutume a été supprimée[2].

Les bourgeois ne devaient pas être mis en cause devant les juges d'église pour affaires temporelles[3]. L'usage était de sceller et de passer à la chambre des comptes les lettres de bourgeoisie avant de les délivrer[4]. Tout cela prouvait l'importance de la classe moyenne. Les bourgeois de Paris usaient de priviléges qui les plaçaient presque au rang des nobles. La confiscation des biens fut abolie en faveur de ceux de Béthune, de Carcassonne et de Sarlat.

Louis de Bourbon, comte de Vendôme, accorda (vers 1425) à cette cité le privilége, tout royal ou seigneurial, de délivrer un prisonnier. La ville de Compiègne avait le droit de sonner les cloches du beffroi, en cas de meurtre ou d'incendie[5].

L'autorité municipale déployait son zèle pour ou contre le roi, et son aide était d'un grand poids. Il y avait, sous Charles VI, un jeton des échevins et officiers de la ville de Paris, portant ces mots : VIVE LE ROY ET SES AMIS[6].

Quelquefois la bourgeoisie se plaisait à rappeler, d'une manière publique, un acte de la puissance royale. Ainsi,

1. *Lettres de* 1126.
2. *Lettres du* 15 *décembre* 1267.
3. *Mandement* du 7 février 1294.
4. *Mandement* du 11 juillet 1368.
5. Ordonn. de juin 1327.
6. *J. Rouyer,* Revue numismatique, ann. 1849, p. 455.

à Pézenas, la machine dite le « Poulin, » inventée, croit-on, sous Louis VIII, et donnant lieu à des cérémonies singulières, rappelait la guerre des Albigeois. Le poulin était un gros cheval de bois recouvert d'un caparaçon couleur d'azur, parsemé de fleurs de lis d'or, ayant à ses côtés les armes de la ville, peintes. Sur son dos se voyaient les figures d'un cavalier et d'une femme, supérieurement costumés. Cinq hommes, renfermés dans la machine, la faisaient agir; quatre la portaient; le cinquième faisait remuer sa mâchoire. La tête du poulin était ornée d'une peau de cheval. On le décorait de rubans et de grelots.

Honneur de la bourgeoisie, la magistrature s'était créé beaucoup d'*us et coutumes*. Toute l'armée judiciaire (V. t. III, p. 236 à 255), jalouse de son honorabilité, se groupait volontiers en faisceau et se prodiguait les qualifications les plus diverses.

En Lorraine, les notaires gardes-notes portaient le nom d' « amants[1]. »

Qu'ils étaient superbes par toute la France, les notaires, lorsqu'ils dressaient un contrat de mariage! En manteau mi-partie de noir et de gris, ils étaient les conseillers des familles, et représentaient la loi, quand ils s'asseyaient devant une table, tiraient de leur poche un calémard de laiton, une règle d'acier et de grands parchemins[2]. En Poitou, les curés, les prêtres et les moines mêmes exerçaient véritablement les fonctions de notaires[3].

On échangeait certaines charges; on les tenait par héritage. Le concierge du palais, à Paris, avait le chantelage du vin dans sa juridiction, avec toutes sortes de priviléges et de profits.

Les vacations étaient des fêtes, spécialement pour le palais, comme saint Hilaire de Poitiers, saint Gatien

1. *De Laurière*, Gloss. du dr. fr., au mot *Amant*.
2. *Du Cange*, Glossaire, au mot *Calamarius*.
3. *Bouchel*, Trésor du droit français, au mot *Notaire*.

de Tours et beaucoup d'autres. Quand les fêtes particulières du palais arrivaient un dimanche, les vacations étaient remises au lendemain.

Comme la noblesse, avec laquelle elle rivalisait sous ce rapport, la bourgeoisie comptait, parmi ses bonnes habitudes, celle qui consistait dans des fondations charitables. La rue des Vieilles-Poulies, à Paris, se changea en rue des Francs-Bourgeois, parce que, en 1350, Jean Roussel et Alix, sa femme, y avaient fondé une maison, avec vingt-quatre chambres, pour y retirer des pauvres, *francs* dès lors de toute charge et imposition. Chaque chambre logeait deux pauvres, tenus de dire tous les jours un *Pater* et un *Ave* pour les trépassés.

Bourgeoisie obligeait, elle aussi. Le 27 septembre, jour de saint Côme et de saint Damien, les chirurgiens de Paris, par une fondation, envoyaient quatre députés de leur corps, en qualité de recteurs de la confrérie, à Luzarche, où les tombeaux de ces saints martyrs se trouvaient, pour faire la visite et les opérations nécessaires aux malades qui y venaient de divers endroits.

Il fallait que l'esprit de charité animât les classes aisées. Les aventures avaient ruiné bien des nobles; mais, heureusement, par compensation, les entreprises commerciales avaient enrichi bien des vilains.

Quoique fissent les bourgeois de haute valeur, pourtant, toujours certaines prohibitions les rappelaient à leur origine plébéienne. Par exemple, ils ne pouvaient construire dans leur propriété que des « volets, » petits colombiers bourgeois et domestiques, n'ayant qu'une ouverture, fermant avec un ais, et où l'on nourrissait des pigeons. Les seigneurs seuls avaient droit de colombier à pied. Les Parisiens qui ne jouissaient pas du droit de colombier, ne pouvaient avoir des pigeons dans cette ville[1].

Les gens de commerce, arrivant après la magistra-

1. 29 août 1368.

ture, s'élevaient, par la force des choses, au niveau de la grande bourgeoisie, quand leur fortune devenait considérable. Les petits marchands restaient mêlés avec le peuple, et végétaient. Que de dédains pour le boutiquier!

Tout était réglé par des statuts, des ordonnances ou des lois, dans la vie du commerçant. Les balanciers se reposaient pendant douze jours après Noël, pendant douze jours après Pâques, et pendant douze jours après la Pentecôte [1].

Les changeurs et orfévres ne pouvaient vendre de la vaisselle non poinçonnée [2]. Les premiers recevaient indistinctement toutes les monnaies, et offraient en échange le prix de ces espèces en monnaies ayant cours dans les lieux où se proposaient d'aller les hommes qui les leur apportaient. Parfois, au lieu d'argent, ils donnaient des cédules ou billets, pour en recevoir la valeur des mains d'un changeur d'une autre ville. De là l'usage des lettres de change et des opérations de banque.

En mémoire du tombeau de Charlemagne, les négociants d'Aix-la-Chapelle jouissaient de la franchise en France.

Voici un curieux privilége : Les fabricants de Provins, qui envoyaient beaucoup de draps à Rome, en stipulaient le prix en monnaie de Provins. Aussi le sénat romain faisait-il frapper ces monnaies presque semblables à celles des comtes de Champagne [3].

Par suite des transactions commerciales, si des difficultés naissaient, les créanciers, pour forcer leurs débiteurs à payer, envoyaient chez eux des *mangeurs-ravageurs* ou des *gardes-mangeants*, qui commettaient des excès intolérables. Leurs fonctions résistèrent à une ordonnance de Philippe le Bel [4], qui défendit d'en envoyer chez les débiteurs insolvables.

1. *Lettres du roi*, relatives aux balanciers de Rouen, ann. 1415.
2. Ordonn. du 22 avril 1384.
3. *Ph. Argellati*, De monetis Italiæ, t. III, p. 184-187
4. *Ordonn. de France*, ann 1413; *Du Cange*, au mot *Commestores*.

Pour payer, outre les monnaies que nous avons indiquées (V. t. III, p. 234, et, plus haut, p. 36 et 37), on se servait du « royal d'or », monnaie d'or qui valait onze sous parisis. On frappa des royaux d'or jusqu'à Charles VII. On se servait de la « chaise d'or, » monnaie d'or où le roi était représenté assis sur une chaise. Elle eut cours depuis Philippe le Bel jusqu'à Charles VII. On se servait du « noble à la rose, » monnaie d'or d'Angleterre, frappée en France pendant l'occupation anglaise ; du « salut d'or, » frappé par Henri VI, et valant vingt-cinq sous; du « noble Henri, » autre monnaie anglaise, pesant quatorze grains de moins que le noble à la rose, du « marabotin, » pièce d'or arabe, admise en France aux XI^e^ et XII^e^ siècles, surtout près des Pyrénées, et représentant environ vingt-six francs de notre monnaie actuelle, quand la livre tournois, sous Charles VII, équivalait à vingt-sept francs trente-quatre centimes [1]. On se servait du « guillem, » monnaie que Jean XV, comte de Foix, fit fabriquer à Pamiers, au commencement du règne de Charles VI ; du « spadin, » frappé par les ducs de Lorraine, et du « demi-spadin [2] ; » de la « monnaie hélienne, » mise en circulation par les comtes de Périgueux, et tirant son nom d'Héli II, comte de Périgord [3] ; de l' « esterlin, » monnaie anglaise, d'où est venue la livre sterling moderne.

En petites espèces, les payements comprenaient la maille, le denier et tout le « neret » ou monnaie noire (neret, diminutif de noir), nom donné au billon, par opposition aux monnaies blanches ou monnaies d'argent. Le « baudequin, » qui valait six deniers [4], s'appelait ainsi parce que le roi y figurait assis sous un baldaquin. Le « double, » petite pièce de billon, correspondait avec

1. *Baly*, Hist. financière de la France, t. II, p. 298 et suiv.
2. XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles.
3. XI^e^ siècle.
4. XIII^e^ siècle.

deux deniers. Le « grand blanc, » ou gros denier blanc, valait dix ou douze deniers tournois; le « petit blanc, » ou demi-blanc, en valait cinq ou six. Sous Charles VI, cette dernière monnaie, marquée de trois fleurs de lis, s'appelait aussi « florette. » Enfin le « hardi, » ancienne monnaie, valait trois deniers, et tirait son nom de Philippe le Hardi, qui la fit frapper. On contracta les mots *li-hardis* en celui de *li-hards* ou *liards*, s'il faut en croire quelques érudits.

Une monnaie de cuir, qui avait cours sous le roi Jean, ne tarda pas à être discréditée [1].

Les expéditions commerciales laissaient à désirer. Il y avait des messagers, qui n'étaient que pour le royaume. Ils marchaient seulement lorsqu'ils portaient un certain nombre de paquets. Encore allaient-ils lentement. L'histoire offre quelques exemples de « coureurs fieffés, » remplissant l'office de courriers.

Le public donnait le nom de chalands aux bateaux de la Seine et de la Loire, apportant du « pain chaland » et en vendant aux populations. Les marchands s'accoutumèrent à appeler chalands toutes leurs pratiques, et l'on en arriva à parler de « boutique achalandée [2]. » La suppression du droit de hallebic, qui se levait sur le poisson de mer vendu à Paris, augmenta les apports de poisson [3]; mais la pêche des anguilles fut défendue pendant le XIV^e^ siècle [4].

Des règlements de police, des précautions de toute nature protégèrent les transactions. Les marchands de bois, de foin, etc., furent autorisés à arrêter ceux qui entraient dans leur bateau, sans permission, pour voler des marchandises [5]. La loi punit sévèrement l' « abigeat, » vol

1 *Philippe de Commines*, Mémoires, livre V, ch. XVIII.
2. *Du Cange*, Observations sur Joinville.
3 Septembre 1403; V. t. III, p. 421.
4. *Bouteiller*, Somme rurale, liv. II, tit. 40.
5. Lettres du 18 mai 1408.

consistant à pousser un troupeau devant soi, et à le dérober au propriétaire.

Les habitants de Bordeaux avaient institué une troupe d'archers, dite garde noire, qui veillaient pendant la nuit pour empêcher qu'aucune marchandise ne s'introduisît frauduleusement dans la ville.

A Paris, et dans beaucoup d'autres cités, des « madeliniers » parcouraient les rues et réparaient, à la porte des maisons, avec du fil de cuivre ou d'argent, les coupes endommagées. Oubien, appelés par la foule gagne-deniers, gagne-mailles, des ouvriers nomades raccommodaient l'étain et les vases de toute nature.

Signalons quelques manières de contracter les engagements, en rappelant d'abord que, pendant le moyen âge, le clergé et la noblesse faisaient usage de gants. Les moines, à l'exception de ceux de Fontevrault, avaient les mains gantées, même aux principales fêtes de l'Église. Les rois et les seigneurs envoyaient un de leurs gants en signe de consentement. Le don d'une paire de gants formait le gage d'un marché conclu. « A chacune vente, soit de maison ou de terre, il y a un gant, » dit un vieux coutumier. Comme gratification, l'homme qui apprenait à un autre une bonne nouvelle, en recevait une paire de gants. Ceux qui cherchaient à se vanter, à duper la crédulité publique, « se donnaient des gants, » selon le dicton.

Chez les Lorrains, quand des seigneurs voulaient guerroyer, ils élevaient une touffe d'herbe à une certaine hauteur. Cette touffe d'herbe s'appelait les *gants de Notre-Dame*.

En fait de conventions, la parole seule suffisait pour lier les contractants. Il n'était pas besoin de formules sacramentelles. Les deux vers suivants, composés par des glossateurs, en témoignent surabondamment :

Verba ligant homines, taurorum cornua funes;
Cornu bos capitur, voce ligatur homo.

« Les paroles lient les hommes, les cordes lient les

cornes des bœufs; le bœuf est pris par la corne; l'homme est lié par la parole. »

Néanmoins, on rédigeait beaucoup d'actes, au vu d'un notaire et de témoins, sur des peaux cousues en rouleaux à la suite les unes des autres. Quelques-uns étaient écrits sur des bâtons [1]. Ici, les notaires portaient une copie de chaque acte au dépôt public, appelé « la chambre fermée; » là, ils les mettaient dans des coffres appelés « arches. » L'acte devenait alors privilégié [2].

« Notre maître, » disaient toujours les paysans, en parlant à un seigneur, — par habitude du servage.

Dans le petit pays de Sole, faisant partie de la Guienne, tous les valets de ferme se louaient depuis le dimanche des Rameaux jusqu'à Noël; dans le reste de la France, c'était en général à la Saint-Jean. Nul maître ne pouvait irer un valet de chez un autre maître, par un plus fort salaire, à peine d'amende [3]. Les serviteurs connus sous le nom de « journaliers » se louaient au jour et à l'heure.

Un baiser était la marque que les parties contractantes se donnaient pour preuve de la liberté et de la bonne foi avec laquelle ils contractaient; mais un vilain n'avait pas le droit de baiser la main. D'autre part, la plus belle marque d'amitié et de réconciliation que l'on pût s'octroyer, c'était de coucher dans la même chambre et dans le même lit.

Les autres usages, appliqués en toute chose, aujourd'hui oubliés ou conservés, surgissaient pêle-mêle, si nombreux et si distincts, que l'historien doit renoncer à les enchaîner d'une manière logique. Ils importent, néanmoins, à l'ensemble du tableau de la France physique et morale.

Sous la deuxième race, l'année avait commencé à

1. Selon D. de Vaines.
2. *De Laurière*, Glossaire, aux mots *Lettre en ferme* et *Arches*.
3. 30 janvier 1350; *Coutume de Sole*, tit. 16.

Noël, au solstice d'hiver. C'était l'année des clercs. Depuis, presque généralement, l'année ne commençait qu'à Pâques, c'est-à-dire le samedi saint, après la bénédiction du cierge pascal. Dans les diocèses de Carcassonne, Béziers, Narbonne et Foix, on datait encore de la Nativité de Notre-Seigneur [1].

Les vilains fêtaient les anniversaires des ancêtres de leurs seigneurs [2]. Ils solennisaient leurs naissances, leurs exploits, et surtout ils priaient pour le repos de leurs âmes. Cette obligation, assez rigoureuse, ajoutait au lustre des maisons seigneuriales.

En suppliciant un homme, la société voulait se venger et intimider les masses. Aussi, on choisissait ordinairement les jours de fête et les dimanches pour les exécutions, où la foule abondait, comme à un amusement public. Elle cherchait des émotions, plutôt que des leçons à méditer, lorsqu'elle courait voir appliquer, de diverses manières (V. plus haut p. 75 à 80), la peine capitale.

L'ancienne coutume manuscrite de Normandie parle de « sergents de l'épée, » qui étaient chargés de l'exécution des criminels, et uniquement établis pour « justicier les malfaiteurs, » les gens « diffamés de crime, » avec « le glaive de l'épée et autres armes [3]. »

Un crieur publiait les actes de l'autorité. S'il s'agissait de quelque sérieuse mesure de police, le crieur allait par les rues de la capitale, accompagné du lieutenant criminel, du procureur du roi et de plusieurs commissaires de police.

Dès le XIVe siècle, on a redouté l'abus des « lettres closes » ou fermées, scellées par le roi, et renfermant ordinairement un mandement adressé à quelque officier royal. Ces officiers reçurent l'ordre de désobéir aux let-

1. *La Chesnaye Desbois*, Dict. descrip. des mœurs, usages et coutumes des Français, au mot *Années*, in-12, *Paris*, 1767.
2. *La Thaumassière*, Coutume du Berri.
3. *Du Cange*, Glossaire, au mot *Serviens*.

tres closes qui contiendraient quelque disposition injuste [1]. Les lettres closes étaient le contraire des « lettres patentes » ou ouvertes, délivrées pour témoigner la munificence royale ou pour rendre la justice.

Plusieurs coutumes avaient maintenu le système des compositions, excepté pour les crimes de lèse-majesté [2]. La peine du talion se retrouvait aussi dans quelques ordonnances du moyen âge.

Malheur au vilain qui chassait : nos lecteurs le savent. Le pâtre qui, en Béarn, prenait une perdrix rouge, encourait la peine de six sous d'amende au jugement de la « Cour des chênes. »

Une ordonnance (1376) avait posé les bases d'une organisation forestière. Elle statuait sur la juridiction des officiers, sur le martelage, c'est-à-dire sur la marque que les agents faisaient avec leur marteau aux arbres qu'ils voulaient réserver, sur les droits des usagers et sur ceux du roi dans les forêts particulières. Partout fonctionnaient des arpenteurs et mesureurs des eaux et forêts [3], des gardes champêtres, des gardes d'étangs, des gardes des eaux et forêts, des gardes des glandées, des gardes-prés, des gardes-vignes, etc.

Il était loisible aux laboureurs de tuer les bêtes fauves sur leurs héritages, sans encourir aucune peine [4]. La loi défendait de mettre ces travailleurs en prison pour dettes [5]. Ils ne devaient labourer avec la bêche ou la houe que dans les vignes, dans les jardins ou dans les terres où le labourage ne pouvait se faire par les chevaux [6].

D'après la coutume de Péronne, l'homme qui tuait un autre homme voulant entrer de force dans sa maison, ne

1. Ordonn. du 13 mars 1359.
2. Ordonnance de 1351.
3. *Ordonn. de France*, t. Ier, p. 555.
4. Ordonn. du 25 mai 1413.
5. Ordonn. du 20 juillet 1367.
6. Ordonn. du 30 janvier 1350.

subissait aucune peine. Mais on abolit, en Gascogne, la coutume par laquelle l'accusé, qui n'avait pas été pris en flagrant délit, était admis à se purger par serment prêté sur le corps d'un saint (juillet 1280); on abolit celle de Saint-Amand en Pricle, qui enjoignait de brûler la maison des gens convaincus d'un crime capital [1].

La liberté sous caution ne pouvait être accordée pour les accusés de crimes capitaux. Lorsqu'un prévenu sous caution s'enfuyait, le juge condamnait les cautions à l'amende [2]. Quiconque fournissait caution n'était arrêté que pour crimes énormes [3]. Les nobles et les habitants d'Auvergne, dénoncés pour crimes, n'entraient en prison qu'après serment du dénonciateur [4]. A Tournai, on ne tenait les prévenus sous les verroux que sept jours, au plus, sans les faire paraître devant le tribunal [5].

Tout parjure perdait le bénéfice de l'appel (1354). Un faux témoin encourait la peine de l'amende. En Bretagne, un soufflet punissait le blasphémateur : cet usage a duré jusqu'au commencement du XVI[e] siècle [6]. L'incendiaire était sévèrement atteint [7], parce que le législateur voulait empêcher le retour des scènes désolantes que les « boute-feux » avaient amenées.

Pour l'Église, la mort volontaire était un crime. Nos coutumes adoptaient cette opinion. Aussi le suicide entraînait-il la confiscation des biens du défunt. Le corps du *suicidé* était traîné sur la claie, pendu ou brûlé [8]. A Abbeville et à Metz, on sortait le corps du suicidé par une ouverture pratiquée sur le seuil de la maison où la mort avait eu lieu. Quelquefois, à Metz, on plaçait le corps

1. Lettres de juin 1366.
2. Année 1270.
3. Ordonn. du 1er avril 1315.
4. Ordonn. de juin 1319.
5. 6 février 1370.
6. *D. Morice*, Hist. de Bretagne, *Préface*, p. XXV.
7. Ordon. du 19 novembre 1319.
8. *Beaumanoir*, Coutume de Beauvoisis; *Établiss. de saint Louis*.

des suicidés dans des tonneaux, abandonnés ensuite au cours de la Moselle.

Selon la coutume de Prissey, les adultères étaient fustigés à travers la ville ou payaient soixante sous d'amende [1]. Ainsi les punissait-on d'avoir oublié que « les mariages se font au ciel et se consomment sur la terre [2].» L'enlèvement ou rapt méritait la mort, lors même que la personne enlevée avait consenti à cet acte criminel.

Les bâtards formaient un groupe nombreux, redoutable par ses audaces. Ils portaient les armes de leurs pères, mais barrées [3]. On pouvait les avouer. Ils se divisaient en nobles et en bourgeois. L'autorité sévit contre eux dès le commencement de la troisième race, et leur sort devint assez misérable.

Personne ne devait être contraint à approcher des sacrements de l'Église; la dévotion seule y engageait [4]. Mais les archidiacres, dans leurs visites annuelles, s'enquéraient des fautes que la voix publique reprochait à chacun des paroissiens, et traduisaient devant l'official les gens accusés d'adultère, de prêt usuraire, de violation de la sanctification du dimanche, etc.

Lorsqu'un Français entreprenait une longue route, il traversait au moyen de bacs presque toutes les rivières. Néanmoins, on comptait près de trente ponts sur l'Aude [5], et un ou deux canaux étaient creusés.

Les sentiers devaient avoir cinq pieds de large, les carrières dix, les chemins de traverse vingt, les chemins royaux quarante [6]. Des « mains de bois » indiquaient les chemins [7]. Auprès de chaque fontaine était une pierre

1. Octobre 1362.
2. D'après les Coutumiers.
3. *Bacquet*, Du droit de bâtardise.
4. Lettres du 22 mars 1368.
5. *Lettres du roi*, Du 10 octobre 1455.
6. *Bouteiller*, Somme rurale, Livre Ier.
7. *La Curne de Sainte-Palaye*, au mot *Mains*.

plate où pouvaient s'asseoir et se reposer les voyageurs et les chevaliers errants.

Habituellement, on plaçait un orme à l'entrée des châteaux et sur les places devant les églises. L'orme servait d'abri au seigneur. Il se faisait aussi des assemblées sous l'orme, et l'usage était de planter des ormes sur les grands chemins[1].

Souvent, le voyageur apercevait les bornes des asiles, marquées par des croix, ou des « marioles, » — ainsi s'appelaient les images de la Vierge Marie[2]. Il rencontrait des « bourgages, » manoirs, masures et héritages non assujettis à des redevances, censives ou droits féodaux. Parfois, ces endroits se nommaient « francs-bourgages. »

Quand les habitants se soumettaient consciencieusement à leurs droits de « guiage » ou « guyonage, » les chemins étaient assez sûrs. Un autre « guiage » consistait, dans quelques provinces, en une obligation imposée aux habitants des bords de la mer. Ceux-ci devaient tenir des flambeaux allumés sur les tours, pour permettre aux marins de diriger les vaisseaux.

Sur les chemins, on voyait parfois des « martinets, » écoliers à l'humeur vagabonde, qui allaient de collége en collége [3]; ou bien on se garait des « gyrovagues, moines errants qui couraient continuellement de pays en pays, passant par les monastères, sans s'arrêter dans aucun, comme s'ils n'eussent trouvé nulle part une vie assez parfaite. Ils abusaient de l'hospitalité des vrais moines pour se faire bien traiter, entraient en tous lieux, se mêlaient avec toutes sortes de personnes, sous prétexte de les convertir, et menaient une vie déréglée à l'abri de l'habit monastique qu'ils déshonoraient [4]. »

1. D'après le nouveau Coutumier général, J. Lebeuf et les Ordonnances.
2. *Guillaume Guiart,* XIIIe siècle.
3. *Du Boulay,* Hist. de l'Université, t. V, p. 658.
4. *C. Fleury,* Institution au droit ecclésiastique.

Ce n'était pas à de pareilles gens que l'on pouvait dire : Votre Béatitude, comme cela arrivait quelquefois en parlant aux ecclésiastiques d'un rang élevé. Les gyrovagues nuisaient à la considération du clergé.

Des cris s'élevaient au loin. Nulle peur à avoir, car, en certains lieux, les vassaux s'acquittaient du *huage* envers leur seigneur qui chassait les bêtes fauves. Ils devaient crier pour faire sortir ces animaux de leurs repaires, et les pousser vers les chasseurs[1].

Et plus près, des hommes sortaient d'une propriété. Leur besace était pleine. Ces pauvres exerçaient le « droit d'écuelle, » qui leur permettait de prendre, dans plusieurs domaines du roi, ce qui leur était nécessaire, à cause de leur « pauvreté jurée, » c'est-à-dire de leur misère impérieuse, authentiquement attestée.

Ailleurs, sous Charles VI, des officiers royaux appelés « Buissiers, » marquaient les logements pour les officiers de cuisine, aux voyages du roi. Près des murs de beaucoup de villes se trouvaient des « arsenaux, » ou dépôts d'armes, pour que les « menues gens » n'eussent pas des armes entre leurs mains [2], aux époques de » souffrance de terre, » nom donné sous Philippe de Valois à la suspension d'armes.

Aller à la « cohue, » c'était aller à une halle. Mais on appelait encore « cohue » le lieu où se réunissaient les plaideurs et où se rendait la justice. Souvent les Français qualifiaient les avocats du titre « d'amparliers [3] » ou « d'avant-parliers, » ou « d'attournés. » Les avocats généraux actuels, en Angleterre, se nomment encore « attorneys. »

S'il voulait agir convenablement, le plaideur donnait un présent qu'on appelait « vin du clerc » au secrétaire du tribunal où il avait été jugé. Un pareil acte, alors,

1. *Dictionnaire de Trévoux.*
2. *Ordonn. de France,* t. I, p. 636.
3. *Pierre de Fontaines,* Conseil à un gentilhomme, etc.

loin de paraître un moyen déguisé de corruption, ressemblait à un simple témoignage de gratitude.

En se promenant, quiconque entendait un passant jurer par saint Yves, ne doutait pas d'avoir devant lui un Breton. D'ordinaire, les gens faisaient le signe de la croix, et disaient « Dieu vous bénisse ! » à chaque bâillement comme à chaque éternument de leurs interlocuteurs [1].

Par suite d'un changement de nom, que permettait l'autorité [2], plus d'une fois on se trompait dans l'appellation d'un individu. Bientôt la chose était publiée et parvenait vite à la connaissance de tous.

Quand la foule se portait quelque part, les accidents étaient nombreux. Mais chacun était tenu de rétablir les chaussées dans les rues [3]; mais on défendait de jeter des ordures et autres immondices dans la Seine : le lit de cette rivière devait être nettoyé aux dépens des contrevenants [4].

Parmi les distractions, à Paris, — et nous savons qu'elles égalaient presque en nombre celles dont nous jouissons aujourd'hui, — la promenade constituait un des plus innocents plaisirs.

Sur le quai des Grands-Augustins, terrain planté de saules, ordinairement inondé l'hiver, mais fréquenté, pendant l'été, par les oisifs de tous les rangs, il fallait voir se pavaner les Parisiens, coquettement vêtus. Ils séparaient leurs cheveux, sur le devant de la tête, avec une sorte de poinçon, avec une « gravoire » ou « gravouère », le plus souvent en ivoire [5].

Parfois, dans les grandes occasions, les gentilshommes jetaient de l'argent au menu peuple; parfois des ménestriers, payés par quelques individus, s'en allaient donner

1. *La Curne de Sainte-Palaye*, au mot *Bâillement*.
2. Lettres du 3 juin 1422.
3. 30 juin 1350.
4. *Lettres* du 29 novembre 1407.
5. *Douët d'Arcq*, Comptes de l'argenterie des rois de France.

à certaines gens des aubades, des concerts improvisés, dès l'aube du jour.

Quelle foule dans les églises, lors des cérémonies solennelles! Messes, vêpres, saluts se transformaient en réjouissances, où chacun se rendait en mettant sa plus belle toilette. Les rois de France avaient le privilége de lire l'évangile, aux messes où le pape officiait. A l'évangile, les seigneurs tiraient leur épée, pour attester leur ardeur à défendre la foi.

Fêtes de famille, réunions de corps de métiers, représentations aux théâtres, etc., rien ne manquait à la population.

Le soir, il ne faisait pas bon sortir sans lanterne. Le premier germe de l'éclairage public se trouve dans la lanterne pourvue d'une chandelle, que l'autorité plaça devant le Châtelet[1].

Les jours de pluie, alors que les édiles défendaient de balayer les rues de la capitale[2], les auberges et les cabarets se remplissaient de monde. Les habitués jouaient à la « montine, » jeu de hasard fort en vogue au x^e^ siècle, et qui disparut plus tard. Ceux qui perdaient étaient chassés, sans qu'on leur donnât à boire; ceux qui gagnaient « avaient à boire et l'honneur[3] ». Rabelais compta le cabaret de la *Pomme de pin*, en la Cité, parmi « les tabernes méritoires ou cauponisaient joyeusement les escholiers de Lutèce ».

Ici, nous nous arrêtons pour conclure, en avouant que nous sommes à bout de recherches. Nous croyons, en outre, que plus de détails ne changeraient probablement rien à notre conclusion.

Il faut avancer dans notre marche. La Renaissance est là, qui nous attire, elle dont l'œuvre consistera à soulever l'examen contre la foi, à admettre croyance contre croyance, à dresser autel contre autel. Avec ses deux le-

1. *Ordonn. de janvier* 1318.
2. 30 janvier 1350.
3. *Du Cange*, Glossaire, au mot *Montina*.

viers puissants, — l'imprimerie et les découvertes d'ouvrages antiques, — elle développera la raison individuelle et diminuera la soumission absolue aux dogmes.

Elle ne dissipera point, assurément, toutes les ténèbres du passé; mais, grâce à elle, un drapeau nouveau s'agitera, autour duquel se grouperont à jamais les partisans de la liberté de conscience.

Prêts à entrer dans l'ère moderne, n'oublions pas de déclarer que les traces de l'époque féodale et du moyen âge ne se sont pas si complétement effacées que bien des gens se le figurent. Le travail des générations n'a pas anéanti l'œuvre de ces deux époques, où tant de faits, à la fois confus et féconds, se sont produits dans notre patrie.

Tous les germes apparus pendant ces temps que nous venons de parcourir, ne tarderont pas à éclore, et toutes les racines de la vieille société pousseront longtemps encore des bourgeons vigoureux, que la civilisation pourra difficilement extirper.

Le Peuple français, désormais parvenu à l'âge de raison, ne secouera point ses langes d'une manière irrévocable; il n'échappera point aux habitudes prises pendant ses premières années. Ses souvenirs d'enfance persisteront jusqu'à nos jours. Sa religion, sa politique, ses lois, ses goûts militaires, sa passion pour les nouveautés, ses tentatives audacieuses, son manque de persévérance, ses découragements subits, ses énervements suivis de crises effroyables, ses folles erreurs et ses préjugés ridicules, toutes ces choses établies ou conservées sans conteste pendant le moyen âge, deviendront, à dater de la Renaissance, l'objet de l'examen, de la controverse, d'une profonde admiration ou d'un complet dédain.

Mais des minorités successives, vaillantes, vaincues souvent et non domptées, ainsi que les plus grands, les plus enthousiastes mouvements révolutionnaires, ne pourront faire évanouir totalement les premières impressions des masses. De progrès en réactions, de triom-

phes en défaites, de léthargies en reveils, les fondations du passé resteront debout, jusqu'à l'heure où notre plume en retrace l'histoire.

La royauté, tour à tour féodale, monarchique, absolue et constitutionnelle; le clergé, tour à tour dominateur, politique, allié des rois; la noblesse, tour à tour soutien de la nation, rivale des souverains, ennemie du menu peuple; la bourgeoisie, tour à tour unie aux masses, attachée aux princes, républicaine; le prolétariat, tour à tour annihilé, se révoltant, écrasé, trompé, regardé comme chair à canon, né enfin à la vie politique, — telles sont les phases que les événements nous présenteront.

De même, dans le domaine des idées, des coutumes, des mœurs et usages, la Renaissance verra commencer une lutte sérieuse qui n'a pas cessé encore. Tout ce qui tire son origine du moyen âge, passera par le creuset de l'examen.

Discuter sera le mot de l'époque nouvelle. Le principe autoritaire en religion, en philosophie, en sciences, en littérature et en art, perdra chaque jour de sa force. Une opinion publique se formera, pour résister aux prétentions des systèmes. Le doute précédera l'expérience.

Malgré les calculs de la mauvaise foi, les obstinations de l'ignorance, les erreurs de la présomption, les revirements du caprice, le Peuple français n'en gardera pas moins l'esprit critique inauguré par la Renaissance.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE VI

(SUITE)

LE FRANÇAIS DU MOYEN AGE

(SUITE)

CHAPITRE II

I. La chevalerie devient dépendante. Ordres de chevalerie, — *de la Noble maison* ou *de l'Étoile*, — *du Chien*, — *de l'Écu d'or*, — *du Chardon*, — *de l'Hermine*, — *du Porc-Épic*, — *de la Ceinture de l'Espérance*, — *de la Dame blanche à l'Écu vert*, — *de l'Anneau*, — *de la Toison d'or*, — *du Croissant*. Éducation chevaleresque. Dégénération de la chevalerie. Ses ridicules et ses erreurs. Les *Galois* ou « pénitents d'amour. » Les Aventuriers. 1

II. Revers de l'aristocratie guerrière. Prétentions nobiliaires. Armées féodales soldées. Armée monarchique. Noblesse héréditaire. Distinctions « voyantes. » Le Blason. Armes symboliques, parlantes. Devises. Cris d'armes. Bannières. 13

III. Nouvelle organisation des troupes. Solde et subsistances. Transformation complète de l'homme d'armes. Compagnies de « lances garnies, » d'ordonnance. Armée permanente. Origine de l'uniforme. Cavalerie. Infanterie nationale. « Francs-archers. » Extinction des soudoyers divers. Soldats de la Vierge Marie. Écossais. Artillerie. Danger de l'armée permanente. 26

IV. État des finances. Jacques Cœur. « L'auteur de la loi salique. » La Cour des monnaies. Luxe royal. Les actes de Charles V. Fêtes sous Charles VI. Deux gouvernements. Aumônes des grands; prodigalités de Charles VII. La chasse et les autres plaisirs royaux. 35

CHAPITRE III

I. Les « élus; » création de la cour des aides. Organisation des finances. On révoque les aliénations du domaine. « Conseil secret » du roi. Question du cumul. La royauté et les gens du tiers. Satisfactions données à la bourgeoisie... 46

II. Situation religieuse. Rigueurs contre les Juifs, les Béguards, les Turlupins, les Vaudois. L'inquisition et le parlement. Souveraineté civile reconnue. Appel comme d'abus. Pierre de Cugnières. Le cardinal Bertrand. Le « songe du Vergier ». Philippe de Maizières, Raoul de Presles et Nicolas Oresme. Grand schisme d'Occident. Jean Gerson. Pragmatique-sanction de Bourges. Vigilance de l'Église pour la discipline. Le parlement et le clergé... 51

III. Sort des communes. États généraux et provinciaux. Nul droit de majorité. Audace des gens du tiers. La royauté s'en défie. Action de la chambre des comptes. Action de la cour des aides. Modifications du parlement. La royauté le domine, en le ménageant. Ils s'entendent. Force judiciaire du parlement de Paris. Parlements des provinces.. . 60

IV. Réforme judiciaire. Rédaction des coutumes. État de la législation générale. Instruction criminelle : la question dans les diverses provinces. Supplices : le feu, la décapitation, la fosse, l'écartèlement, la roue, la massole d'Avignon, l'étranglement, la pendaison, le fouet, les baguettes. Le bourreau, ses droits et ses charges. Prisons. Reclus et recluses. 68

V. Désordres physiques et moraux. Soulèvements, incendies, pestes, les « flagellants » et leur cantique, la danse de saint Guy, inondations, famines. Pillages des Anglais et des grandes compagnies, des malandrins, des tard-venus, des boute-feux, des retondeurs, etc. Tueries des jacques, des cabochiens, des égorgeurs, etc. Crimes de grands personnages. Les « galants » et Olivier Basselin. Nouvelles calamités. Durs impôts. Usuriers.. 86

CHAPITRE IV

I. Nouvelles bases de l'Université. Ses rapports avec les Anglais. Ses actes politiques. Fondations de colléges et de pédagogies. Universités provinciales.. 105

II. Les théologiens des XIV^e^ et XV^e^ siècles. L'*Imitation de Jésus-Christ*. Sciences philosophiques. Les représentants de l'histoire. Historiens-poëtes. Poëtes. Travaux d'érudition. Études géographiques. Droit. Littérature d'État. Sermonnaires armagnacs et bourguignons. Orateurs du barreau. Romans de chevalerie et autres. Complaintes et chansons. Livres divers... 110

III. Confréries du théâtre. Mystères et miracles religieux. Confrères de la Passion. Salle de spectacle permanente : détails. Moralités des basochiens. Farces. Les *Enfants sans soucy*. Danse macabre. 130

IV. Sciences naturelles. L'alchimie. Médecine et chirurgie. Empiriques. Médecins célèbres. Progrès des sciences mathématiques. Superstitions à propos des comètes. 143
V. Beaux-Arts. Condition de l'artiste. Architecture; sculpture. Symbolisme dans la construction d'une église. Travaux de peinture. Écrivains-copistes. Gravure. La musique et les musiciens. Instrumentation musicale. Œuvres. 150
VI. Arts industriels : médailles, vitraux, tapisseries, horloges, cartes à jouer, imprimerie, les premiers livres, parchemin et papier. 164
VII. Industrie et commerce. La marine. Commerce extérieur. Les étrangers bien reçus en France. Commerce intérieur. Monopoles et priviléges. Boulangers, bouchers, meuniers; l'oisellerie. Actes protecteurs de Charles VII. Foires de Lyon et de Champagne. 173

CHAPITRE V

I. « La France à vol d'oiseau pendant le moyen âge » : Ile-de-France; Paris. Sa renommée, ses splendeurs, ses faces hideuses. Côté moral et physique. La Cité, la Ville, l'Université. Promenade à travers les rues. Villes, bourgs et villages environnants. 181
II. Voyage en Picardie : Amiens, sa cathédrale et son beffroi. Villes diverses. Les draps de Vervins. Les archers de Guise. La « Cité des mayeurs. » La « Tour de la reine. » « Li cheitifs » de Senlis, etc. Artois : la sainte manne d'Arras. Plaines d'Azincourt, etc. Flandre : droit de l'« arsin, » à Lille. Les « blancs drapiers » de Douai. Le « fauconnier de Dunkerque. » Champagne : Troyes. Abbaye de Clairvaux. Langres « la pucelle. » La « diablerie de Chaumont, » etc. L'« avouerie » de Sedan. 201
III. Normandie : à Rouen, « fête des Normands. » Harfleur, « souverain port. » Harengs de Fécamp. Royauté d'Yvetot. A Dieppe, « mitouries de la mi-aoust. » A Gisors, le « champ de l'ormeteau ferré. » Lisieux et ses « ménagers. » A Coutances, « le procureur des fontaines. » La grande machine de Cherbourg. La « cité des livres, » etc. Bretagne : La « mi-voie. » Les « Renouessenelles. » Gaîté de Morlaix. Siresde Brest. La bougie de Quimper; etc. Angoumois : Angers « la savante. » Château-Gontier « la cléricale. » Le monastère de Fontevrault, etc. Poitou : La vieille ville. Les gens de Saint-Maixent. » Monsieur de Bressuire, » etc. Saintonge : la cloche de Saintes. Cordeliers de Barbezieux. Aunis et Angoumois : le pont de Taillebourg. La Rochelle et Rochefort. La « mezée » d'Angoulême. 209
IV. Touraine : Tours et le Plessis. Loches la terrible. A Amboise, « la race de Mars, » etc. Orléanais : Le « nombril de Loyre. » La tour de César. Montargis-le-Franc. Clochers de Chartres. La « sainte larme » de Vendôme. A Romorantin, le grenier à sel, etc. Bourbonnais, Berri et Nivernais : couvents de Moulins; forteresse de Bourbon-l'Archambault; monastère de Souvigny. Vichy et ses eaux. Les « chevaux fugs, » à Montluçon. A Nevers, « joyeuses entrées. » Auvergne : Clermont-Ferrand. La charte d'Aigueperse. Issoire, « bonne ville. » Danse ma-

cabre, à la Chaise-Dieu. Noblesse de Saint-Flour, etc. Limousin : les boursiers de Limoges. La pierre de Maulmont. Les « Indépendants, » à Brives. « Préceptorerie » de Bourganeuf, etc.. 219

V. Guienne et Gascogne : « Républiques d'Auch et de Lectoure. L'« admirable. » A Tarbes, nul serf. Priviléges de Foix. Le « port du bourg. » Les « serfs questaux » de Lesparre. Municipalité de Bergerac. Bayonne, « amie des Anglais. » L'abbé-chevalier de Moissac. Montauban et ses consuls. Béarn : Pau et Orthez. Roussillon : sa capitale. Languedoc : la « vieille » Toulouse. Narbonne, déchue. « M. l'évêque de Lodève. » Béziers-paradis. Carcassonne-labyrinthe. A Mende, les « évêques-comtes de Gévaudan. « A Viviers, l'« évêque-baron de France. » Reliques d'Albi. Foire de Beaucaire. Les deux maîtres d'Uzès. Nîmes, ville-musée, etc. 229

VI. Provence : la colonie des eaux, la république, la cité phocéenne. Grasse « en deuil. » Castellane la Vaillante. *Concathédrale* de Forcalquier. Nice. Comtat-Venaissin : La ville des papes. Fontaine de Vaucluse. « Prince d'Orange, par la grâce de Dieu, » etc. Dauphiné : Grenoble, la Grande-Chartreuse. Les insurgés d'Embrun. A Gap, tremblements de terre. La « Métropole de la Gaule, » etc. Savoie : Seigneurie de Chambéry, etc.. 240

VII. Lyonnais : Le « comte de Lyon. » A Feurs, Commanderie de Saint-Antoine. Les *Sarrasins* de Montbrison. Saint-Étienne de Furan. A Roanne, le « cimetière des Anglais. » Manoir de Belli-Jocus. L'auberge du Mouton, à Villefranche. Bourgogne et Franche-Comté : Jacquemart de Dijon. L'offrande des pièces de mariage, à Selongey. Villes de bons vins. La pelote d'Auxerre. Bar-sur-Seine. Forte-Épice, à Avallon. Les Barbares de Semur et les Fous de Montbard. Juiverie de Bourg. La ville aux beaux clochers. Prudhommes de Mâcon. Traité d'association, à Besançon. Les *maîtres-bourgeois*, à Montbéliard. La ville des « mieux bâties. » « Le plus notable lieu du comté de Bourgogne, » etc. Alsace : Strasbourg et sa cathédrale. La « clé de l'Alsace. » Compère Thoms, à Colmar. Villes diverses. Trois-Évêchés : Maître-échevin de Metz. La *Gloriette* de Toul. Verdun. Lorraine :Pas d'armes, à Nancy. « C'est la joie de Marsal. » A Épinal, le « petit prince. » A Saint-Dié, le « buffet de la pierre hardie. » Plombières. « Blanquette » de Bar-le-Duc. Château-Haut, Château-Bas. Le « mande-guerre » de Preny. 248

CHAPITRE VI

I. Aspect moral de toute la France. Vie extérieure des populations. Réjouissances publiques. Entrées de rois dans les villes; cérémonial ordinaire; cortéges; manifestations populaires; présents de la ville; festins; théâtres et musique. Entrées de grands feudataires et de seigneurs dans leurs domaines. Solennelles entrées de prélats. 262

II. Fêtes militaires et civiles. Tournois chevaleresques : veille du combat; entrée en lice; faveurs des dames; les « diseurs. » Pas d'armes, castilles, « behours. » La « petite guerre de Châlon. » Pas d'armes

du sire de Charny, et autres. Jeux sanglants. « Combats à la barrière. » Tournois bourgeois ou *tupineis*. Petits tournois. Combats singuliers, duels sérieux : le gant jeté; les parrains; le serment; les maréchaux du camp. Le vaincu. Exercices d'adresse : la bague, la « quintaine, » l' « exercice de la chicane. » Le « jeu du pourcel, » les mâts de Cocagne, « la soulle, » « les sautriaux. « 270

III. Fêtes religieuses, demi-profanes, divertissantes. Façons de célébrer la Pentecôte. Le « mouton cornu, lainu et dentu. » Les grandes joies de la « fête des fous; » la « liberté de décembre; » danses et mascarades. La « fête de l'âne; » la prose; la « messe sèche. » Fête de l'âne à Autun, à Beauvais et à Rouen. La fête et les évêques des Innocents, dans diverses localités. Fêtes bouffonnes, en l'honneur de quelques saints. Fêtes du mois de mai. Le « may » des orfévres parisiens. Le 1er mai à Vienne. Les « fous de Rameru. » La fête du « Vert. » Société de la *Mère-Folle*, de Dijon. La compagnie des « Conards, » à Rouen et à Évreux. Goût des processions et cavalcades. Le Saint-Sacrement, les châsses, les pardons, les anniversaires. Procession du Renard, à Paris. Procession du Hareng, à Reims. Le dimanche des brandons. L'enterrement de l'*Alleluia*, à Toul. Confréries. La Sainte-Chandelle d'Arras. Fêtes de différentes espèces. Fêtes tout à fait locales. La *Gargouille*, les *Rois de l'Épinette*, le *Gaïant*, etc., etc. . . 279

CHAPITRE VII

I. Tableaux d'intérieur : Palais et hôtels; jardins et appartements de l'hôtel Saint-Pol. Manoirs, maisons de bourgeois, logis de l'artisan et du pauvre. L'hôtel de maître Jacques Duchié. Progrès du temps. Décoration des appartements; ameublement en général. Ustensiles de ménage. 307

II. Façons de vivre. Réceptions intimes. Noms de famille; surnoms. Ttres et qualifications. Conversations. Les patois des provinces de France. Plaisirs ordinaires dans les familles. Une veillée au xve siècle. Les jeux les plus connus. 318

III. Les repas royaux ou particuliers, splendides ou modestes. Ornements de table et vaisselle. Grands festins au xive siècle. Repas disposé par Taillevent. Repas donné par le comte de Foix. Liste détaillée pour les mets en usage. Soupes; viande de boucherie; poisson; légumes; desserts; fruits de toutes sortes. Pains, vins et liqueurs. Les fantaisies d'un gastronome au moyen âge. 328

IV. Variations du costume français, de la mode et du luxe. Les longues chevelures. Coiffure, chez les hommes, chez les femmes. Barbe. Ornements de tête. Toupets. Mortiers, chaperons, cornettes ou *hennins*. Croisade contre les hennins. Étoffes et vêtements, pour les classes laborieuses, pour les bourgeois, pour les nobles. Modes des femmes. Divers objets de parure. Les diamants. Question de deuil. Luxe et lois somptuaires. Extravagances dans le costume. Moralité chez les grands, chez les bourgeois et chez le populaire. 352

CHAPITRE VIII

I. Généralité des superstitions. Idées superstitieuses à propos des naissances. La destinée. Baptêmes des enfants. Baptêmes d'animaux. Baptême d'une cloche. Invocations, exorcismes; défenses de l'Église. Femmes enceintes; stérilité et fécondité. Horoscopes. Superstitions relatives à la confirmation. Les vertus du chrême. Superstitions relatives à la pénitence et à l'eucharistie; animaux guéris; effets du *Sanctus*, du *Pater*, de l'*Ave*, du pain bénit. 394

II. Superstitions dans l'amour, les fiançailles et le mariage. Philtres amoureux. Aspersion des fiancés. La divination. Jours fastes et néfastes. Mois mauvais pour le mariage. La « rate blanche. » Vilaines rencontres; bonne rencontres. Échecs aux maléfices. Le « nœud de l'aiguillette. » Mots cabalistiques. Les « noueurs d'aiguillette. » Autres sortiléges de même sorte. Comment on dénouait l'aiguillette. Petites pratiques. Maris donnés au diable. Mariages surnaturels et unions mystiques. 400

III. L'extrême-onction, la mort, les apprêts funèbres, et la superstition. Effets des saintes huiles. La rencontre du viatique. Veillée des morts. Terreurs, présages, hallucinations. Mesures prises à l'égard des défunts. Revenants. Prières des trépassés. 411

IV. Crédulité extrême : superstitions diverses, religieuses ou civiles. « La confrérie et les indulgences de l'Araignée. » Miracles et choses miraculeuses. Moyens de réussite, préservatifs. Procédés superstitieux contre les maladies. Les saints guérisseurs. Saints populaires. L'effroi des imaginations. Légendes du Juif errant, — de Prêtre-Jean, — de l'Antechrist, — de Merlin l'enchanteur, etc. Visions et songes. Visionnaires condamnés. 416

V. Les maléfices : envoûtement, chevillement, sagittaires, sigillums, kabbale. Certains héros de la magie, féerie, etc. Personnel. Le diable et ses acolytes. Sorciers et sorcières. Cours des miracles. Le *Pré des Gueux*. Les bohémiens. Le grand Coesre; ses officiers, ses sujets. Procédures contre les devins, les enchanteurs, les nécromanciens, les animaux ensorcelés. Talisman contre les rats. 434

CHAPITRE IX

I. Usages curieux ou politiques suivis dans les baptêmes, les mariages et les enterrements. Le » Pen-bar. « Mères-nourrices. Enfants trouvés, « enfants bleus. » Préliminaires du mariage. Demandes : outre de vin; plat de noix; les « Pennerès » et les « Basvalans. » Protection; compassion. Epreuves. Symboles matrimoniaux. Le « chapel de roses. » Robe nuptiale. Célébration du mariage. Douaire. L'anneau, à Reims. Chaumière des époux. La soupe au cimetière. « Les « espaseras » et les espassés. » La « pelotte » secondes noces; charivari. Le « vin des fiançailles. » Les *Promesses*. Bénédictions du pain

du vin, du lit. « Plats de noces. » Les trois premières nuits. Épingles de la mariée. La quenouille. Le « pot cassé. » Veuvage. Ceinture de cor-délié. Plaintes des Bretonnes. La devise. Funérailles, inhumations et repas. Pénitents gris, blancs, noirs. Obsèques royales. Le premier éloge funèbre. 451

II. Usages divers relatifs au clergé. Taille. Coutumes « épiscopales » ou « synodales. » Le roitelet. La meunière de Cée. Le « mantel de Saint-Martin. » Priviléges. « Fiefs de dévotion. » « Bénéfice-cure. » Redevances aux nobles. Repas. — Redevances. Indulgences. Jubilés. Absoutes. *Agnus Dei.* Hostie de l'ordination. Le voile. Bréviaires publics. Le cierge pascal. Le « général de la paroisse. » Dégradation religieuse. Réveillon. Tableau de cuisine. Les « Hirondelles de carême. » Œufs teinturieurs. 469

III. Usages divers relatifs au roi et à la noblesse. Abolition des peines Audiences. Tête couverte. Coffre du roi. « La bouche et les mains. » Quelques droits du roi. La « ceinture de la reine. » La « Cour amoureuse. » Plus de cours plénières. Dettes des grands. Lettres d'État. « Trancher la nappe. » Noblesse et fierté. Droits honorifiques et droits lucratifs Loges de refuge. La « montrée » Droits de rouage, — de billette, — de mortaille, — de la trousse, — de laude, — d'aubenage, — d'abeillage, de pasnage, — de parcage, — de segorage, — de rupt-du-baton, — de métive, — de relevoison à plaisir, etc. Le sire de Saint-Sauveur; les seigneurs d'Is-sur-Tilte; les habitants de Nanterre; la dame de Montreuil-Belloy; le seigneur de Mâchecoul; le seigneur de Chillac; le sire de Couci. Barrières. 483

IV. Usages divers relatifs à la bourgeoisie et au menu peuple. Formule pour obtenir le droit de bourgeoisie. Quelques bannieres de corporation. Les « rois « d'association, Le « marchage. » « L'entrecours. » Les « cotteries. » Jetons des échevins et des officiers de Paris. Le « Poulin » de Pézenas. Notaires-*amants.* Fondations charitables. Le « volet, » Changeurs. Monnaie des fabricants de Provins. Mangeurs-ravageurs et gardes-mangeants. Messagers. Chalands. « Les gants. » La parole, en fait de convention. Le baiser. Le coucher à deux. Commencement de l'armée. Les « sergents de l'épée. » La « Cour des chênes. » Organisation forestière. Quelques lieux de plaisir. Transition du moyen âge à la Renaissance. 494

FIN DE LA TABLE

DC
38
C43
t.4

Challamel, Augustin
Mémoires du peuple français

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY